



BIBLIOTECA
FVNDATIVNEI
VNIVERSITARE
CAROL I.



N^o Curent 21568 / Format 8^o
N^o Inventar 3349 / Anul 1916
Sectia Raftul

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

IV

L'ALLEMAGNE

ET LE PEUPLE ALLEMAND

DEPUIS

LE TRAITÉ DE PAIX D'AUGSBOURG EN 1555 JUSQU'À LA PROCLAMATION
DU FORMULAIRE DE CONCORDE EN 1580

8-26.1.12

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1895.

Inv. A. 3348

21562

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

IV

L'ALLEMAGNE

DEPUIS

LE TRAITÉ DE PAIX D'AUGSBOURG EN 1555
JUSQU'A LA PROCLAMATION DU FORMULAIRE DE CONCORDE EN 1580

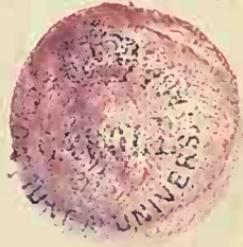
PAR

JEAN JANSSEN

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA TREIZIÈME ÉDITION

PAR E. PARIS

26540



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1895

Tous droits réservés

C/953

1951

L

1956

Biblioteca Centrala Universitatii
 BUCURESTI
 Cota ... 21560
 Inventar ... 26540

BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITARIA
 BUCURESTI
 21 560

Hæc infelicitas nostri ævi est, innovare, turbare, pugnare, et id specie pietatis.

Homines per sacra immutari fas est, non sacra per homines,

ÆGIIDIUS DE VITERBE.

B.C.U. Bucuresti



C26540

758 / 33

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LUTTES DES PARTIS RELIGIEUX ET POLITIQUES DEPUIS LA PAIX D'AUGSBOURG JUSQU'À L'ISSUE DE LA CONSPIRATION DE GRUMBACH-GOTHA. 1555-1567.

CHAPITRE PREMIER

SITUATION DES PROTESTANTS VIS-A-VIS DES CATHOLIQUES DEPUIS LA PAIX D'AUGSBOURG. — DISSIONS INTÉRIEURES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE.

- I. Conséquence du principe protestant : « Tel maître, telle religion. » — Usurpation du pouvoir épiscopal par les princes protestants, 1-2. — Les Protestants exhortés à s'unir pour combattre les papistes. — Comment la jeunesse protestante était instruite relativement à la doctrine catholique. — Funestes effets des querelles religieuses. — La situation jugée par Camerarius. — Le peuple allemand troublé dans sa conscience et dans sa foi, 2-7.
- II. Les Osiandristes et leurs disputes. — Influence de ces disputes sur l'esprit et les mœurs populaires, 7-11.
- III. Georges Major et ses adversaires : Flacius Illyricus, Jean Wigand, etc., 11-14.
- IV. Tilmann Hessus et sa polémique. — Tilmann Cragius, 14-19.

CHAPITRE II

LE COLLOQUE DE WORMS (1557).

Les colloques, les conférences pouvaient-ils avoir d'heureux résultats ? — Était-il possible et nécessaire d'ériger une sorte de papauté luthérienne ? — Assemblée des Protestants à Francfort-sur-le-Mein. — Le duc Jean-Frédéric de Saxe-Weimar et les strictes Luthériens. — Colloque de Worms. — Querelles théologiques. — Le Jésuite Pierre Canisius. — Le colloque de Worms n'apporte aucune amélioration aux maux de l'Eglise protestante, 20-31.

CHAPITRE III

LE RECEZ DE FRANCFORT ET LE LIVRE DE RÉFUTATION.

Désirs des princes protestants touchant la « Concorde chrétienne ». — Mélancthon contre la convocation d'un synode protestant. — Le recez de Francfort, adopté comme symbole définitif de l'Eglise protestante, devient une source de nouvelles disputes. — Espérances fondées sur le roi Maximilien de Bohême, le futur Empereur. — Adversaires du recez. — *Le Livre de Réfutation*. — Guerre de tous contre tous. — Flacius contre le landgrave Philippe de Hesse. —

Mélancthon se prononce de nouveau contre la convocation d'un synode protestant, 32-40.

CHAPITRE IV

Les innovations religieuses dans le Palatinat depuis 1556. — L'Electeur Otto-Henri contre « l'idolâtrie papiste ». — Brisements d'images. — Les commissaires électoraux au monastère de Gadenberg. — Rapports des enquêteurs électoraux sur l'état moral et religieux de la population, 41-45. — Querelles religieuses sous l'Electeur Frédéric III. — Hessus et ses adversaires. — Dispute de Heidelberg (1560). — Décrets électoraux. — Innovations religieuses du comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts dans ses états, 45-49.

CHAPITRE V

LES INNOVATIONS RELIGIEUSES DANS LE WURTEMBERG SOUS LE DUC CHRISTOPHE.

Comment le duc Christophe comprenait ses devoirs de chef de la religion. — Mélancthon lui devient suspect. — Confession de foi du Wurtemberg (1559). — La nouvelle doctrine de l'ubiquité. Le théologien Brenz et sa prétendue tolérance, 50-52. — Sécularisations des couvents. — Résistance des communautés de femmes. — Jugement porté par un contemporain sur l'oppression des consciences et la situation générale, 52-63.

CHAPITRE VI

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EMPIRE. — LA « RÉSERVE ECCLÉSIASTIQUE ». DIÈTE D'AUGSBOURG. 1559.

- I. Affaiblissement de l'Empire et décadence du peuple allemand. — Insécurité générale. — Dépérissement du commerce et de l'industrie. — Difficulté des échanges. — Adresses des cités à l'Empereur et à la Diète de Ratisbonne (1557). — Péril turc, 64-65. Les princes protestants regardent l'abrogation de la loi sur la Réserve ecclésiastique comme l'objet le plus important des débats parlementaires. — Pourquoi le roi Ferdinand voulait à tout prix la maintenir. — Ferdinand proclamé Empereur. Querelle entre la Papauté et l'Empire.
- II. Diète d'Augsbourg (1559). — Politique française. — Délibérations sur le recouvrement des Trois-Evêchés, 72-75.
- III. Envahissements des Russes. — La Livonie perdue pour l'Empire. — Question turque, 75-80.
- IV. Dissensions des membres d'Empire. — La ligue de Landsberg. — Délibérations politiques et religieuses à la Diète d'Augsbourg. — L'Empereur refuse une seconde fois d'abolir la Réserve ecclésiastique. — Attaques dont les membres d'Empire catholiques sont l'objet. — Les villes de confessions mixtes, 80-88.
- V. Violation de la paix d'Augsbourg par les princes protestants. — Projet d'une ligue protestante universelle contre les membres d'Empire catholiques. — Pourquoi Mélancthon y était opposé. — Ses objections contre la convocation d'un synode général des Protestants, 88-92.

CHAPITRE VII

LES QUERELLES PROTESTANTES JUGÉES PAR MÉLANCTHON. — MORT DE MÉLANCTHON (1560). LES FLACINIENS DANS LE DUCHÉ DE SAXE.

- I. Angoisses et colères de Mélancthon. — Ce qu'il pensait de la religion, des mœurs et de l'éducation de la jeunesse en Allemagne. — Sa mort. — Les étudiants envahissent en tumulte sa maison. — Rancunes passionnées de ses adversaires.
- II. Les Flaciniens de l'Université de Iéna. — Rigueur du duc Jean-Frédéric contre les théologiens « hérétiques ». — Haines réciproques des partis, 96-98. — Dis-

pute de Weimar. — Flacius et sa doctrine sur le péché originel. — Adversaires des Flaciniens. — Prétendus prodiges, 98-100.

CHAPITRE VIII

ANARCHIE RELIGIEUSE ET MORALE EN AUTRICHE

La liberté évangélique et ses conséquences. — Dépravation du clergé. — Rapports des enquêteurs envoyés dans les couvents. Comment la noblesse autrichienne se servait du nouvel Évangile pour assouvir son ambition et sa cupidité. — Ferdinand sur « la pure parole de Dieu ». — Les sectes en Autriche, 101-111.

CHAPITRE IX

ANARCHIE RELIGIEUSE ET MORALE EN BAVIÈRE ET DANS LES TERRITOIRES ECCLÉSIASTIQUES.

- I. Les nouvelles doctrines se propagent en Bavière. — Ruine totale de la discipline ecclésiastique. — Apathie et indifférence des évêques. — Les chapitres. — Le concubinage dans le clergé. — Caractère du duc Albert V. — Querelles au sujet du « Calice laïque ». — Rapports des enquêteurs envoyés dans les paroisses en 1552 et 1559. — Dépravations des mœurs, 112-119.
- II. Etat de la religion et des mœurs dans l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de Bamberg et de Wurzburg et l'abbaye de Fulda, etc. — Causes de la dépravation générale, 119-123.
- III. Troubles religieux à Trèves (1559). — Intervention des princes protestants. — Le nonce Commendone sur la situation des Catholiques allemands, 123-128.

CHAPITRE X

NÉGOCIATIONS RELATIVES A LA REPRISE DU CONCILE DE TRENTE.
1560-1561.

- I. Le pape Pie IV et son zèle pour les réformes. — La reprise du Concile de Trente est officiellement annoncée. — Adversaires du Concile à la cour impériale. Appréhensions de Ferdinand et des princes ecclésiastiques. — Prétendues cabales papistes. — Projet d'une ligue protestante. — Pamphlet contre le Concile, 129-137.
- II. Le cardinal Otto sur les intentions du Pape relativement aux Protestants, 137-139.

CHAPITRE XI

QUERELLES ENTRE LES PRINCES PROTESTANTS A L'ASSEMBLÉE DE NAUMBOURG. — LES PROTESTANTS SONT INVITÉS AU CONCILE, 1561.

- I. Espérances fondées par les Protestants sur l'assemblée de Naumbourg. — Disputes sur les différentes éditions de la Confession d'Augsbourg. — La première édition approuve la « doctrine papiste » sur l'Eucharistie. — L'assemblée de Naumbourg ne sert qu'à aggraver les malentendus, 140-146.
- II. Arrivée des nonces à Naumbourg. — Comment ils y sont accueillis. — Les princes protestants repoussent les avances du Pape. — Le nonce Commendone à Berlin. — Pourquoi les évêques n'osaient pas se rendre au Concile, 146-152.

CHAPITRE XII

REPRISE DU CONCILE DE TRENTE (1562). — LES PRINCES ECCLÉSIASTIQUES REFUSENT DE S'Y RENDRE. — « CALICE LAÏQUE » ET CÉLIBAT DES PRÊTRES. — LA « RÉFORME DES PRINCES ».

- I. Zèle du Pape pour les réformes. — Attitude des Protestants. — Le cardinal Otto sur les calomnies répandues contre les Catholiques. — La peur empêche les

- évêques de se rendre au Concile. — Ce que les Protestants en concluent. — Opinion erronée des princes catholiques touchant les Conciles œcuméniques, 153-157.
- II. Partisans du Calice laïque. — Pourquoi la majorité du Concile lui était opposée. — Le Pape l'autorise. — Comment les Protestants accueillent cette concession, 157-160.
- III. Raisons pour et contre le célibat des prêtres. — Décret du Concile, 160-164.
- IV. Nécessité d'une réforme radicale du clergé et d'un nouveau contrat réglant exactement les rapports de l'Eglise et de l'Etat. — L'Eglise opprimée par les autorités catholiques; ce ne sont point les évêques, mais les princes et leurs fonctionnaires qui gouvernent l'Eglise et disposent de ses biens. — Jugements portés par les contemporains sur cet état de choses. — Le Concile et la « réforme des princes ». — Discours prononcés à ce sujet. — Le gouvernement de la Basse-Autriche sur la réforme des princes. — Les puissances temporelles s'opposent à toutes les réformes qui touchent à leurs droits prétendus. — Observations présentées à ce sujet par le cardinal Morone à l'Empereur Ferdinand. — Angoisses et douleur des Catholiques. — Unique motif de leur espérance, 164-176.

CHAPITRE XIII

EFFETS DES DÉCRETS DE NAUMBURG. — ÉTAT DES MŒURS ET DE LA RELIGION DANS L'ALLEMAGNE DU NORD.

- I. Les Flaciniens dans le duché de Saxe. Leur expulsion en 1561. — Leur polémique et sa déplorable influence sur l'esprit populaire, 177-179. — Deux professeurs de Wittemberg sur la situation morale et religieuse et sur le mépris de toute discipline, conséquences naturelles des interminables querelles religieuses, 179-180.
- II. Troubles à Brême, 180-183.
- III. Querelles religieuses à Magdebourg. — Comment les Catholiques y sont traités. — Tilmann Hessus, ses partisans et ses adversaires. — Excommunication du Conseil. — Agitation populaire. — Rapports des enquêteurs envoyés en 1562-1564 dans l'archevêché de Magdebourg, 185-198.
- IV. Luites religieuses dans la Marche du Brandebourg. — Agricola sur Mélanchthon. — André Musculus et les Musculistes contre Abdias Prétorius et ses partisans. — Les étudiants se mêlent à la querelle. — Politique de l'Electeur Joachim II. — Sermon de l'Electeur aux fonctionnaires et prédicants de Berlin. — Les Etats prennent parti pour Prétorius. — L'Electeur soutient Musculus. — Rixes populaires au sujet de l'Eucharistie. — Musculus sur le passé catholique et sur la croissante dépravation des mœurs, 190-195.
- V. Anarchie religieuse dans le duché de Prusse. — Funk, chapelain d'Albert de Prusse, et l'aventurier Paul Scalichius. — Le duc Albert dupé et exploité. — L'évêque Mörlin et ses adversaires. — Exécution de Funk, 189-197. — Nouvelle Confession de foi. — Comment le duc Albert appréciait la situation. — Sa mort (1568). — Avènement d'Albert-Frédéric. — L'évêque Mörlin et ses adversaires. — Querelle entre Hessus et Wigand sur l'humanité du Christ *in abstracto* et *in concreto*. — Le peuple se mêle à la querelle. — Hessus et ses partisans sont exilés. — Wigand sur les mœurs épicuriennes du peuple et sur l'état lamentable des églises. — Hessus contre les Calvinistes, 197-202.

CHAPITRE XIV

LE CALVINISME DANS LE PALATINAT.

- L'Electeur Frédéric III contre la doctrine luthérienne de l'Eucharistie et contre les Ubiquistes du Wurtemberg. — Son opinion sur les mœurs du peuple protestant, 203-204. — Edits contre « l'idolâtrie ». — *Le Catéchisme de Heidelberg* (1563). Lettre de Frédéric à son gendre Jean-Frédéric au sujet des Huguenots, 204-205. — Persécutions dans les couvents de femmes. Persécutions des Catho-

liques, 205-289. — Aversion des membres d'Empire luthériens pour le Calvinisme palatin. — Colloque de Maulbronn (1564). Comment l'Electeur interprétait le traité d'Augsbourg, 209-211.

CHAPITRE XV

ATTITUDE DE MAXIMILIEN II PAR RAPPORT A LA RELIGION. — DISCUSSIONS RELATIVES AU CALVINISME DANS LE PALATINAT.

Secrètes sympathies de Maximilien pour la Confession d'Augsbourg. — Son chapelain Pfäuser. — Attitude peu franche de l'Empereur relativement à la religion. — Ce qu'il avait promis à son père avant son avènement au trône. — Son horreur pour le « poison palatin ». — L'Electeur Frédéric croit devoir lui expliquer la ligne de conduite qu'il doit suivre. — Le duc Christophe de Wurtemberg et d'autres membres d'Empire luthériens avec lui se prononcent pour l'extirpation par la force du Calvinisme palatin, 212-220.

CHAPITRE XVI

LA QUESTION RELIGIEUSE A LA DIÈTE D'AUGSBOURG. — L'ÉLECTEUR PALATIN ET LE CALVINISME.

L'Electeur palatin réclame l'adoption de mesures violentes pour l'extirpation de la foi catholique. — Délibérations préliminaires des princes protestants avant la Diète d'Augsbourg, 221-223. — Déclaration impériale. — Politique cauteleuse de l'Empereur. — Libelles répandus par les princes protestants contre leurs collègues catholiques. Ils réclament l'abolition de « l'idolâtrie » et la convocation d'un concile national. — Opinion d'un catholique sur ce concile, 223-227. — Les princes protestants demandent l'abrogation de la loi sur la Réserve ecclésiastique. — Les cités protestantes leur font opposition, 227-228. — Comment les membres d'Empire catholiques répondent aux injures des princes protestants, 228-230. — Grieffs des membres d'Empire contre l'Electeur Frédéric. — L'Empereur se prononce contre Frédéric. — Comment l'Electeur reçoit son arrêt, 230-232. — Conduite peu loyale de l'Electeur Auguste de Saxe. — Il parvient à tirer Frédéric de la situation critique où il se trouve. — Déclaration de l'Empereur. — Son opinion sur l'inconsistance des membres d'Empire luthériens, 232-239.

CHAPITRE XVII

LA CONSPIRATION DE GRUMBACH

Projets ambitieux du duc Jean-Frédéric de Saxe. — Le chevalier Guillaume de Grumbach. — Ses rancunes personnelles. — Meurtre de l'évêque de Wurzburg. — Insécurité générale. — La conjuration de Grumbach et les « anges-prophètes ». — Grumbach prémédite le meurtre de l'Empereur Ferdinand et des ducs catholiques de Brunswick et de Bavière. — Prise de Wurzburg (1563), 240-243. — Une seconde guerre de Sickingen menace l'Empire. — Ligue des princes. — Manifeste de Grumbach. — Espérances du duc Jean-Frédéric. — Avertissement qu'il donne à ses frères sur la « pure doctrine et les ruses de Satan ». — Les « anges-prophètes » prédisent son avènement au trône impérial. — Jean-Frédéric se flatte d'abuser l'Empereur. — Grumbach prémédite le meurtre de l'Electeur de Saxe, 243-249. — Le ban d'Empire est prononcé contre Grumbach et ses complices (1536). — Projet de *Bundschar*. — Comment devait s'effectuer le renversement de la constitution et le triomphe « du pur Evangile », 249-251. — Expédition contre Gotha (1567). — Cruels châtimens infligés aux vaincus. — Jean-Frédéric est fait prisonnier. — Maximilien sur le péril auquel vient d'échapper l'Empire, 251-255.

LIVRE II

INFLUENCE DU CALVINISME FRANÇAIS EN ALLEMAGNE. —
 PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION INTERNATIONALE. — FAI-
 BLESSE CROISSANTE DE L'EMPIRE. 1560-1575.

CHAPITRE PREMIER

LES PRINCES ALLEMANDS ET LES PREMIÈRES GUERRES DE RELIGION EN
 FRANCE.

Anciennes relations de l'Electeur palatin Frédéric III avec les Huguenots. — Les princes allemands et les Huguenots en 1562. — Fanatisme huguenot. — Catherine de Médicis et les princes protestants. — Funestes conséquences de la guerre. Dévastation du sol français par les troupes auxiliaires allemandes. — Réflexions d'un huguenot sur ces dévastations, 259-264.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DES PAYS-PAS ET SON CONTRE-COUP EN ALLEMAGNE
 1565-1568

- I. Etat florissant des Pays-Bas avant la révolution. — Genèse de la révolution. — Le prince Guillaume d'Orange et ses plans ambitieux. — Les sectaires dans les Flandres depuis 1564. — Les Calvinistes excitent les populations à la révolte. — Les évêques conjurent Philippe II d'adoucir les édits de religion. — Refus du roi. — La révolution éclate, 265-271.
- II. Ligue de la noblesse. — Le « Compromis » de Bruxelles. — Alliance des rebelles avec l'étranger (1566). — Prédications démagogiques. — Brisements d'images. — Remontrances du cardinal Granvelle à Philippe II. — Ligue contre le roi, 271-277.
- III. L'Empereur sur les anciennes attaches du parti révolutionnaire flamand avec Grumbach et ses complices. — L'Electeur Auguste de Saxe prend parti pour les rebelles. — Politique de l'Empereur. — Impitoyable rigueur du duc d'Albe, 277-281.
- IV. Emissaires et prédicants flamands dans les pays rhénans depuis 1567; Cologne est un moment menacée. — Un nouveau roi anabaptiste dans le duché de Clèves. — Prétendus complots catholiques. — Résolutions adoptées par les princes protestants à Maulbronn, 281-284. — Les membres d'Empire des deux religions contre les mesures arbitraires du duc d'Albe. — Ils décident l'envoi d'une ambassade en Espagne. — Mortification que l'Empereur est obligé de subir. — Philippe II sur l'appui prêté par les princes allemands aux révoltés flamands, 281-287.

CHAPITRE III

LES PRINCES ALLEMANDS A LA SOLDE DE L'ÉTRANGER. — NOUVELLE
 CAMPAGNE DE FRANCE. — SECONDE GUERRE DES HUGUENOTS. — DÉ-
 FLORABLE SITUATION DE L'EMPIRE. — 1567-1569.

- I. Les princes allemands pensionnés par la France et l'Espagne. — Le comte palatin Georges Hans de Valdenz et son esprit d'intrigue. — Politique ambitieuse des princes palatins. — Le comte Jean-Casimir, 289-291. — Les princes allemands prennent parti pour les Huguenots. — Dévastation et pillages dans le duché de Deux-Ponts, l'Alsace et le Palatinat. — Les Français dans l'Empire. — Ruine du commerce et de l'industrie, 291-294.

- II. Le cardinal Otto sur la situation générale et la nécessité pour les Catholiques de se liquer et de s'unir, 296-297. — Politique des princes palatins (1569). — Conférence évangélique d'Erfurt, 297-298. — Le duc de Bavière s'efforce d'organiser la ligue catholique, 298-299. — La Saxe fait alliance avec le Palatinat. — L'Empereur convoque les membres d'Empire à la Diète de Spire, 299-301.

CHAPITRE IV

DIÈTE DE SPIRE. — 1570.

- I. Plan de réforme du général Lazare de Schwendi, 301-306. — Une fête à Heidelberg, 306-307.
- II. Déclaration impériale à l'ouverture de la Diète. — Aucun article de réforme n'est adopté. — Etat de la justice dans l'Empire, 307-311.
- III. Situation extérieure : la Prusse et la Livonie détachées de l'Empire. — Envahissements des Russes, 311-314. — Question de l'impôt. — Question française, 314-317. — L'Empereur menace le Saint-Siège. — Appel aux armes pour l'abolition du papisme. — « Le péril turc », 217-320.

CHAPITRE V

GUERRES TURQUES. — 1566-1572.

- Guerre désastreuse de 1566. — L'Empereur d'Allemagne tributaire du sultan, 321-322. — Question des impôts à la Diète de Spire. — Délais et parcimonie des princes. — Le péril turc en 1570. — Appel à la croisade. — Progrès des Turcs, 322-327. — Pie V sauve le Chrétienté. — Négociations à Rome pour la croisade des princes chrétiens. — La Sainte Ligue (1571). — Charles IX fait alliance avec le sultan. — Victoire de Lépante, 327-328. — La question turque en 1572. — Politique de l'Espagne. — Le Pape Grégoire XIII sur la trahison de Venise. — Charles IX, principal appui du sultan, 328-331.

CHAPITRE VI

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE INTERNATIONAL JUSQU'EN 1574.

- I. Victoire remportée par les Calvinistes en France. — Catherine de Médicis et sa politique. — Charles IX prend parti pour le prince d'Orange contre Philippe II. — Le partage des Pays-Bas projeté (1571). — Charles IX et les princes d'Empire protestants. — Le roi de France prétend à la couronne impériale. — Intrigues des princes palatins, 332-336. — Charles IX et les « Gueux de mer ». — Message du roi de France au sultan. — Cruauté et despotisme du duc d'Albe. — Détresse des Flamands. — Les Gueux, soutenus par Charles IX, pillent et ravagent les Flandres. — La Saint-Barthélemy, 336-342.
- II. Contrecoup de la Saint-Barthélemy en Allemagne, 342-343. — A quelles conditions Guillaume d'Orange eût consenti à rétablir le Catholicisme dans les Flandres. — Le Palatinat, la France et les Pays-Bas en 1573. — Ambitions françaises. — Les princes d'Empire protestants jugés par les Français, 343-347. — Projet de ligue des comtes et seigneurs calvinistes des pays rhénans pour la sécularisation des évêchés. — Négociations des agents du Palatinat avec l'évêque de Cologne Salentin (1573). — Campagne des princes palatins dans les Pays-Bas (1574). — Plans de sécularisation de Jean-Casimir, 347-351. — Contre la politique palatine française. — Rivalité de Frédéric III et d'Auguste de Saxe, 351-352.

CHAPITRE VII.

LE CALVINISME DANS L'ÉLECTORAT PALATIN DEPUIS LA DIÈTE D'AUGSBOURG DE 1566.

- I. Le Haut-Palatinat refuse d'embrasser le Calvinisme. — Edits de religion de l'Electeur Frédéric III. — Intervention de l'Empereur, 353-356. — Situation du

- Haut-Palatinat d'après des relations contemporaines. — Les populations se sou-
lèvent, 356-358.
- II. L'arianisme dans l'Electorat palatin (1572). — Théologiens et prédicants lu-
thériens sur l'arianisme de Heidelberg et « le poison calviniste », 359-361.

CHAPITRE VIII

LA QUESTION RELIGIEUSE EN SAXE. — LES CRYPTO-CALVINISTES.

- I. Le « pur Luthéranisme » dans le duché de Saxe. — Colloque d'Altenbourg. —
Prétendus prodiges. — Les querelles religieuses déclarées irrémédiables, 362-363.
— L'Electeur Auguste contre les Flaciniens et le duc Jean-Guillaume de Saxe,
363-366.
- II. Le duché de Brunswick-Wolfenbüttel devient protestant. — Tentatives
d'union, 366-367. — Les Cryptocalvinistes dans l'Electorat de Saxe. — Gas-
pard Peucer et Craco. — Le *Catéchisme du Wurtemberg* et ses adversaires
(1571). — Le *Donjon de Wittemberg*. — Les théologiens de Iéna et les docteurs
de Wittemberg, 367-371. — Persécution des Flaciniens dans le duché de Saxe
depuis 1573. — L'inquisition dans le comté de Mansfeld. — Les docteurs de
Wittemberg sur Luther, 367-375.
- III. Faveur et disgrâce des Cryptocalvinistes dans l'Electorat de Saxe, 375-376.
- IV. *L'Exégèse* (1574). — Châtiment des Cryptocalvinistes. — Le « tribunal de
la foi » à Torgau. — Médaille commémorative et feu d'artifice. — Craco et Peucer
sont jetés en prison. — L'Electeur Auguste a recours à la géomancie pour
découvrir les Cryptocalvinistes, 376-383.

CHAPITRE IX

ANTAGONISME DES ÉLECTEURS DE SAXE ET DU PALATINAT. — LE COMTE
PALATIN JEAN-CASIMIR, LE « NOUVEAU GÉDÉON ». — CONDITIONS POSÉES
PAR L'ÉLECTEUR PALATIN AU PRÉTENDANT A LA COURONNE IMPÉRIALE
(1575).

- I. Lettres échangées entre l'Electeur Auguste et Frédéric III. — Auguste sur le
nouveau mariage de Guillaume d'Orange, 384-385. — Plans ambitieux de la
cour palatine. — « Croisade » de Jean-Casimir en France pour la ruine de
l'Antechrist. — Horrible dévastation de la Lorraine, 385-388. — Retour triom-
phal de Jean-Casimir à Heidelberg. — Lettre de la comtesse palatine Elisabeth,
388-389.
- II. Diète de Ratisbonne pour l'élection du roi romain. — Conditions posées au
futur souverain par l'Electeur palatin. — Election de Rodolphe (1575). — Le
zèle et l'activité du nouvel institut des Jésuites relèvent le courage des Catholi-
ques, 389-393.

LIVRE III

LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LES OBSTACLES QU'ELLE REN-
CONTRE JUSQU'À LA PUBLICATION DU FORMULAIRE DE CON-
CORDE. 1580.

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS JÉSUITES EN ALLEMAGNE. — LES *Exercices spirituels*

Apostolat des Pères Faber, Jajus et Bobadilla. — Ce que se proposait le nouvel
institut des Jésuites, 397-400. — Idée générale du livre des *Exercices spirituels*
de saint Ignace. — Effets produits dans les âmes par les *Exercices*. — Le livre
des *Exercices* jugé par les Catholiques et les Protestants.

CHAPITRE II

PIERRE CANISIUS ET SON APOSTOLAT EN ALLEMAGNE. — COMMENCEMENT DE LA POLÉMIQUE CONTRE LES JÉSUITES. — PREMIERS COLLÈGES DES JÉSUITES.

- I. Education de Pierre Canisius. — Ses promesses à Dieu le jour de son ordination. — Comment il envisageait les persécutions. — Moyens qu'il recommande pour obtenir le retour des Protestants à l'Eglise Catholique. — Son aversion de toute polémique.
- II. Premiers adversaires des Jésuites. — Le nouvel institut jugé par Mélanchthon, Wigand et Chemnitz. — Ce que Canisius croyait surtout utile à la défense de la vérité catholique. — Premiers collèges de Jésuites en Allemagne. — Expansion rapide du nouvel institut. — Canisius et ses prédications. — Son apostolat en Bavière, en Autriche et en Bohême, 417-420.
- III. Les Pères Jésuites sur la nécessité d'un Concile général. — Ce que pensait sur ce point le nonce Commendone. — Opinion d'un jésuite viennois sur le Concile de Trente, 420-421.

CHAPITRE III

DÉCRETS DE RÉFORME ET DÉCISIONS DOGMATIQUES DU CONCILE DE TRENTE. — SA CLOTURE. 1563.

- I. Le Pape et le Concile, 422. — Questions non résolues par le Concile. — Les puissances catholiques menacent de dissoudre le Concile dans le cas où la moindre atteinte serait portée à ce qu'elles appellent leurs droits, 422-425.
- II. Travaux du Concile. — La réforme de la hiérarchie considérée par le Pape comme l'indispensable condition de la restauration catholique. — Décrets relatifs aux évêques, aux prêtres, aux communautés religieuses, 426-427. — Principales causes de la dépravation du clergé. — Fondation du collège allemand des Pères Jésuites à Rome. — Le Concile décrète l'érection de séminaires dans tous les diocèses, 427-430.
- III. Difficulté de la tâche dogmatique que le Concile avait à remplir. — Comment il s'en est acquitté. — Résumé des décrets du Concile, 430-434. — Clôture du Concile. — Ses travaux jugés par les Protestants. — Ses heureux effets. — Zèle des Papes pour les réformes, 434-437.

CHAPITRE IV

LE *Catéchisme romain*. — LE CATÉCHISME DE PIERRE CANISIUS.

- I. Le *Catéchisme romain*. — Autorité de cet ouvrage. — Le *Catéchisme romain* apprécié par un théologien protestant et un juriste catholique, 438-439.
- II. — Canisius catéchiste. — Ses nombreux catéchismes, appropriés à tout âge, à toute condition. — De quels sentiments Canisius était animé envers les Protestants, 440-444.
- III. La doctrine du *Catéchisme romain* attaquée par les Protestants. — Jugements de Wigand, de Flacius, d'Hessus, etc., 444-448. — Succès et popularité des catéchismes de Canisius, 448.

CHAPITRE V

MAXIMILIEN II CONTRE LES DÉCRETS DU CONCILE. — RUINE TOTALE DU CATHOLICISME EN AUTRICHE.

- I. Exhortations de l'Empereur Ferdinand mourant à ses fils, 449-450. — Maximilien sur le Concile, 450. — L'Université de Vienne, réceptacle de toutes les nouveautés religieuses. — Inertie des évêques. — La municipalité de Vienne et la cour impériale, 450-452. — Progrès de l'incrédulité en Autriche. — Empiétements

du pouvoir civil. — Injures et mépris dont la foi catholique continue à être l'objet, 452-454.

II. Concessions faites par Maximilien à la noblesse protestante. — Les Eglises protestantes font de vains efforts pour s'unir, 454-456.

CHAPITRE VI

APOSTOLAT DES JÉSUITES. — RÉACTION CATHOLIQUE EN BAVIÈRE.

I. Conspiration d'Ortenbourg (1563). — Le duc Albert V et ses successeurs, patrons temporels de l'Allemagne catholique, 457-460. — Zèle des Jésuites. — Ils refusent de se mêler des affaires de l'Etat. — Le Général des Jésuites interdit à ses religieux de s'occuper de politique, 460-462. — Calomnies et pamphlets contre la Compagnie de Jésus. — Le duc Albert sur ces calomnies. — « Le scandale de Munich, » 462-465.

II. Le duc Albert met en vigueur dans ses états les décrets du Concile de Trente. — Restauration catholique en Bavière depuis 1564. — Ordonnance scolaire. — Le « Calice laïque », 465-469.

CHAPITRE VII

AFFERMISSEMENT DU CATHOLICISME DANS L'ABBAYE DE FULDE. — RÉCLAMATIONS DES PRINCES PROTESTANTS. — JUGEMENTS DIVERS PORTÉS SUR LES COLLÈGES DES JÉSUITES.

I. Energie et fermeté du prince-abbé Balthasar de Dernbach. — Il appelle les Jésuites dans ses états. — Le chapitre s'oppose à la réforme qu'il veut introduire. — Intervention des princes protestants (1575). — Albert de Bavière conseille et encourage l'Abbé. — La Confession d'Augsbourg avait-elle été autorisée autrefois dans le territoire de l'abbaye ? — Message des princes protestants à l'Empereur. — Lettre de Balthasar au Pape, 471-475.

II. Les collèges de Jésuites à Fulde et dans plusieurs autres territoires allemands. — A quelles causes les Protestants attribuaient leur succès. — Alarmes des autorités protestantes et de leurs théologiens. — Le landgrave Philippe de Hesse et l'Electeur Frédéric III contre les Jésuites. — Libelle contre la Compagnie de Jésus dédié à l'Electeur palatin, 475-478. — Le prédicant Nathan Chyträus sur les collèges des Jésuites, 479.

CHAPITRE VIII

PROGRÈS DU PROTESTANTISME. — RÉCLAMATIONS DES PRINCES PROTESTANTS A LA DIÈTE DE RATISBONNE. 1576. — MORT DE MAXIMILIEN II.

I. Progrès du Protestantisme dans l'Allemagne du Nord. — Défection de l'administrateur de Magdebourg et de l'archevêque Henri de Brème. — Les évêques de Minden et de Lubeck, 480-481. — Violation de la paix de religion dans plusieurs villes d'Empire. — Cahier de doléances des membres d'Empire catholiques, 481-487.

II. Diète de Ratisbonne. — Question turque. — Déclaration de l'Electeur Frédéric III. — Cahier de doléance des princes d'Empire protestants. — Discussions relatives à la Déclaration de Ferdinand. — Politique suivie par l'Electeur Auguste de Saxe et sa pensée sur la Déclaration de Ferdinand, 487-490. — Lazare de Schwendi et la liberté de conscience.

III. Les princes protestants et « l'affranchissement des évêchés ; ce qu'ils avaient réellement en vue. — La chevalerie protestante d'Empire refuse de faire cause commune avec les princes, 493-494.

IV. L'affaire de Fulde à la Diète de Ratisbonne, 490-496.

V. Derniers jours de l'Empereur Maximilien. — Sa mort. — Etat dans lequel il laisse l'Empire. — Caractère de Rodolphe II, 496-500.

CHAPITRE IX

PROGRÈS DES PROTESTANTS EN AUTRICHE. — LA RELIGION ET LES MŒURS EN AUTRICHE D'APRÈS DES TÉMOIGNAGES PROTESTANTS

Vains efforts tentés par les princes protestants pour affermir et organiser leur Eglise. — David Chyträus. — Les prédicants démagogues et leur funeste influence sur l'esprit populaire. — La situation religieuse jugée par les prédicants. — Violences dont les Catholiques sont l'objet à Vienne. — Expulsion des prédicants flaciniens, 501-505. — Fermeté de l'archiduc Ernest. — Ordonnance scolaire de 1579. — Plaintes de l'épiscopat à la diète autrichienne de 1580. — Enquête protestante dans les paroisses, 505-508. — Querelles parmi les Flaciniens. — Libelle contre le calendrier grégorien. — Trouble croissant. — Espérances des Luthériens, 508-512.

CHAPITRE X

ABOLITION DU CALVINISME ET RESTAURATION DU LUTHÉRANISME DANS L'ELECTORAT PALATIN. — LA RELIGION ET LES MŒURS AU SUD DE L'EMPIRE D'APRÈS DES TÉMOIGNAGES PROTESTANTS.

- I. Politique suivie par l'Electeur Louis depuis 1576. — Enquêtes dans les paroisses. — Le comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts sur les blasphèmes et la croissante dépravation des mœurs, 513-515.
- II. La religion et les mœurs dans le comté de Nassau. — Les prédicants du comté sur le passé catholique. — La situation religieuse jugée par Jacques Andréä, chancelier de Tubingue, 515-519.
- III. A quoi il convient d'attribuer surtout la dépravation des mœurs à cette date. — Tentatives d'union d'Andréä, 519-520.

CHAPITRE XI

NOUVELLES TENTATIVES D'UNION. — *Le livre de Torgau*. — *Le livre de Berg*. — PARTISANS ET ADVERSAIRES DU FORMULAIRE DE CONCORDE.

- I. L'Electeur Auguste se flatte de mettre un terme à l'anarchie religieuse au moyen d'un décret rendu par les princes. — Colloque de Torgau (1576). *Le Livre de Torgau*. — Adversaires d'Andréä à Wittemberg, 521-523. — Amis et ennemis du *Livre de Torgau*; synode de Cassel. — Le landgrave Guillaume de Hesse contre l'ubiquité, 523-526. — Synode de Berg. — *Le Livre de Berg* devient le Formulaire de Concorde. — Les princes le proposent à toutes les Eglises protestantes. — Comment sont obtenues les adhésions au Formulaire. — Adversaires du Formulaire. — Guillaume de Hesse sur Luther. — Le surintendant général du Holstein sur le Formulaire, 526-532.
- II. Le duc Jules de Brunswick, ardent ami d'Andréä et de « l'œuvre de concorde ». — Pourquoi il change tout à coup de sentiment et refuse de signer le Formulaire. — Le « culte de Moloch » à Halberstadt. — Anathèmes protestants contre le duc Jules. — Opinion du duc sur les théologiens et leurs querelles, 533-536.
- III. Proclamation du Formulaire de Concorde (1580), 536. — Disputes qu'il souève. — Comment il est reçu à Strasbourg et à la cour du roi de Danemark, 536-538.
- IV. Jacques Andréä, inspecteur général et surintendant des Eglises de Saxe. — Système d'espionnage et de dénonciation en Saxe. — Andréä reçoit son congé. — Injures dont lui et le Formulaire sont l'objet. — Les espérances que le Formulaire avait fait concevoir ne se réalisent point, 538-543.

Table des personnages, 545.

Table des lieux géographiques, 555.

Errata.

TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS

Les ouvrages qui ne sont cités qu'une seule fois ou par hasard dans le cours de ce volume ne sont pas mentionnés dans cette liste. Les écrits des auteurs catholiques sont marqués d'une †.

Les citations marquées d'un astérisque dans le cours du volume sont empruntées à des documents inédits indiqués ici avec plus de détail.

- Abfertigung der gerühmbten Widerlegung Jacobi Andreä unter dem Namen der Württembergischen Theologen in Druck ausgesprengt. Durch die Diener des Evangelions Christi zu Bremen.* Brème, 1583.
- ADLREITER J. a. Tetenweiss. *Annalium Boicæ Gentis Partes III.* Editio nova. Cum præfatione Godefridi G. Leibnitii. Francofurti ad M. 1710.
- AFFELMANN J. *Calvinische Heuschrecken, das ist kurtze aber gründliche Erklärung der Worte des Geheimnisses von den Heuschrecken, zur Verhütung des Calvinischen Schwarms.* Rostock, 1619.
- † AGRICOLA J. *Historia Provinciæ Societatis Jesu Germaniæ Superioris ab anno 1541-1600.* 2 tom. AUGUSTÆ VINDEL., 1727-1729.
- † ALBÉRI E. *Le Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato durante il secolo decimosesto.* Série 1, vol. 1-6. Sér. 2, vol. 3. Sér. 3, vol. 2-3. Appendice. Florence, 1839-1863.
- ALTENRATH G. *Catechismus Ubiquisticus, oder der ubiquistische Glaube von der Person Christi und vom heiligen Nachtmal.* Aus der ubiquistischen Theologen eigenen Schriften und Büchern zusammengezogen. — Sans indication de lieu. 1596.
- ANTON J. N. *Geschichte der Concordienformel der evangelisch-lutherischen Kirche.* 2 vol. Leipsik, 1779.
- † ARETIN C. M. v. *Bayerns auswärtige Verhältnisse seit dem Anfange des sechzehnten Jahrhunderts. Aus gedruckten und ungedruckten Quellen,* t. 1. Passau, 1839.
- ARETIN C. M. v. *Geschichte des bayerischen Herzogs und Kurfürsten Maximilian des Ersten,* t. 1, Passau, 1842.
- ARNOLD G. *Unpartheyische Kirchen- und Ketzler-Historie, von Anfang des neuen Testaments bis 1688.* Nouvelle édition, t. 2, Schaffouse, 1741.
- ARNOLDI, J. *Geschichte der Oranien-Nassauischen Länder und ihrer Regenten.* 4 vol. Hadamar. 1799-1816.
- BACKMEISTER, L. *Christliche Anleitung über das Abendmahl wider eine Predigt des Mecklenburgischen Hofpredigers J. Rhucl.* Rostock, 1619.
- BACZKO L. v. *Geschichte Preussens,* t. 4 (de 1466 à 1618). Königsberg. 1795.
- † BADER J. *Vertraulicher Briefwechsel des Cardinals Otto Truchsess von Waldburg, Bischofs von Augsburg, mit Albrecht V., Herzog von Bayern (1560).* Voy. STEICHELE, *Archiv für die Geschichte des Bisthums Augsburg,* t. 2, 123-238. Augsburg, 1858.
- BARTHOLD F. W. *Gebhard Truchsess von Waldburg, Kurfürst und Erzbischof von Köln.* Voy. RAUMER, *Histor. Taschenbuch.* Nouvelle suite, première année, pp. 1-106. Leipzick, 1840.

XIV TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- BARTHOLD F. W. Deutschland und die Hugenotten. Geschichte des Einflusses der Deutschen auf Frankreichs kirchliche und bürgerliche Verhältnisse von der Zeit des Schmalkaldischen Bundes bis zum Gesetze von Nantes. 1531-1598, t. 1, Brême, 1848.
- BAUMGARTEN H. Vor der Bartholomäusnacht. Strasbourg, 1882.
- BECK A. Johann Friedrich der Mittlere, Herzog zu Sachsen. Ein Beitrag zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts, 2 vol. Weimar, 1858.
- BECKMANN J. Chr. Historie des Fürstenthums Anhalt. 7 parties, Zerbst, 1710.
- Beiträge zur evangelischen Concordie. Festschrift zum zweihundertjährigen Reformationsjubiläum, par M. Chr. G. — Sans désignation de lieu, 1717.
- BERGER DE XIVREY, Recueil des lettres et missives de Henri IV (dans la collection de documents inédits sur l'histoire de France), 6 vol. Paris, 1843-1853.
- † [BESOLD CHR.] Virginum sacrarum Monumenta in principum Wirtembergicorum ergastulo litterario justa annorum centuria injusta detenta captivitate... in lucem prodeunt. Tubingæ, 1636.
- BEZOLD Fr. v. Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir mit verwandten Schriftstücken gesammelt und bearbeitet, t. 1, 1576-1582; t. 2, 1582-1586. Munich, 1882-1884.
- † BIANCO Fr. J. v. Die alte Universität Köln und die spätern Gelehrten-Schulen dieser Stadt. 1^{re} partie. Cologne, 1855.
- BODEMANN E. Herzog Julius von Braunschweig, Kulturbild deutschen Fürstenlebens und deutscher Fürstenerziehung im sechzehnten Jahrhundert. Voy. MÜLLER, Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Nouvelle suite, t. 4, pp. 192-239, 311-348. Hanovre, 1875.
- BODEMANN E. Die Weihe und Einführung des Herzogs Heinrich Julius von Braunschweig als Bischof von Halberstadt und die damit verbundenen Streitigkeiten. Voy. Zeitschr. des histor. Vereins für Niedersachsen. 1878, pp. 239-297. Hanovre, 1878.
- † BOERO G. Vita del Beato Pietro Canisio della Compagnia di Gesù. Rome, 1864.
- BOERO G. Vita del servo di Dio P. Claudio Jaio della Compagnia di Gesù. Florence, 1878.
- BOERO G. Vita del servo di Dio P. Nicolo Bobadiglia della Compagnia di Gesù. Florence, 1879.
- † Briefwechsel Kaiser Maximilian's II. mit Herzog Albrecht V. von Bayern. Voy. M. v. FREYBERG, Sammlung histor. Schriften und Urkunden, t. 4, pp. 123-178. Stuttgart und Tubingue, 1834.
- † BUCHOLTZ F. B. v. Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten. 8 vol. suivis d'un volume de documents. Vienne, 1831-1838.
- BUDER, Ch. G. Nützliche Sammlung verschiedener meistens ungedruckter Schriften, Berichte, Urkunden, Briefe und Bedenken. Francfort et Leipzig, 1735.
- BUTTINGHAUSEN C. Beiträge zur pfälzischen Geschichte. 2 vol. Mannheim, 1776-1782.
- BURKARD Fr. De Autonomia. (Voy. ERSTENBERGER).
- † BUSSIÈRE M. Th. de. Histoire de l'établissement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace, d'après des documents inédits. Paris, 1856.
- BUSSIÈRE M. Th. de. Histoire du développement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace depuis l'abolition du culte catholique jusqu'à la paix de Haguenau 2 vol. Paris 1859.
- CALINISCH R. Kampf und Untergang des Melancthonismus in Kursachsen in den Jahren 1570 bis 1574 und die Schicksale seiner vornehmsten Häupter. Aus den Quellen des k. Hauptstaatsarchivs zu Dresden. Leipsick, 1866.
- CALINISCH R. Der Naumburger Fürstentag 1561. Ein Beitrag zur Geschichte des Lutherthums und des Melancthonismus. Gotha, 1870.
- CALINISCH R. Aus dem sechzehnten Jahrhundert. Culturgeschichtliche Skizzen. Hambourg, 1876.
- CALVINI J. Opera quæ supersunt omnia. Edid. G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss. Vol. 16-21. Brunswigae. 1877-1879.

- † [CANISIUS Petr.] Summa doctrinae christianae per quaestiones tradita, et in usum Christianae pueritiae nunc primum edita. — Sans indication de lieu, 1556.
- CANISIUS PETR. Summa doctrinae christianae per quaestiones luculenter conscripta, nunc demum recognita et locupletata. Coloniae, 1556.
- CARPOV B. Definitiones ecclesiasticae seu consistoriales. Lipsiae, 1685.
- CELESTINUS J.-Fr. Prüfung des sacramentirischen Geistes, das ist : starke, göttliche und natürliche Beweisung, das die Zwinglisch, Calvinich Sacraments. — Schwärmerei nicht aus Gott und Gottes Geist, sondern aus dem Teufel sei. — Sans indication de lieu ni d'année.
- Christliche und in Gottes Wort gegründete Erklärung der Württembergischen Theologen Bekannndtuss von der Majestät des Menschen Christi. Tubingue, 1565.
- † Christlicher Tractat wider die Anfechter katholischen römischen Glaubens. — Sans indication de lieu, 1575.
- † CORDARA J. Historiae. Societatis Jesu ab anno 1616-1615. Romae, 1750.
- CORDARA J. Collegii Germanici et Hungarici Historia. Romae, 1770.
- † CORNELY R. Leben des seligen Petrus Faber, ersten Priesters der Gesellschaft Jesu. Fribourg, 1873
- Corpus Reformatorum... Philippi Melancthonis opera quae supersunt omnia edidit C. G. Bretschneider. t. 8 et 9, Halis Saxonum, 1841-1842.
- CRAMER D. Das grosse Pomrische Kirchen-Chronicon. En quatre livres. Alt-Stettin, 1628.
- CYPRIANUS E. Tabularium ecclesiae Romanae seculi decimi sexti, in quo monumenta restituti calicis Eucharistici totiusque concilii Tridentini historiam mirifice illustrantia continentur. Francofurti et Lipsiae, 1743.
- DANIEL Fr.-H.-O. Protokolle der ersten lutherischen General-Kirchen-Visitation im Erzstifte Magdeburg Anno 1562-1564. Cahier 1-3. Magdebourg, 1864.
- † DE BACKER A. Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition. 3 vol. Liège, Paris, Lyon, Louvain, 1869-1876.
- DE WETTE, voy. Luther.
- DISTEL Th. Der Flacianismus und die Schönburg'sche Schule zu Geringswalde. Leipzig, 1879.
- † DÖLLINGER J. Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen im Umfange des lutherischen Bekenntnisses. 3 vol. Ratisbonne, 1846-1848.
- DONAWER Chr. Erhebliche Ursachen, warumb er auf öffentlicher Cantzel in Verketzung und Verdammung der Calvinisten sich nicht einlassen könne. Sampt ein wahrhaften und blossen Erzehlung was auf dem Reichstag zu Augsburg im Jahre 1566 der Religion halben von Tag zu Tag verhandelt und endlich geschlossen und verabschiedet worden. — Sans indication de lieu, 1633.
- DROYSEN G. Aus den dänischen Büchern, im Archiv für die sächsische Gesch., 5, 1-76. Leipzig, 1867.
- DROYSEN J.-G. Geschichte der preussischen Politik. 2 vol. 2^e partie, Berlin, 1870.
- DUPLESSIS-MORNAY Ph. de. Mémoires et correspondances pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France. 12 vol. Paris, 1824-1825.
- † EDER G. Evangelische Inquisition wahrer und falscher Religion, wider das gemein unchristliche Claggeschrey, das schier niemands mehr wissen künde, wie oder was er glauben solle. Dillingen, 1573.
- † EICHHORN A. Der ermländische Bischof und Cardinal Stanislaus Hosius. Vorzüglich nach seinen kirchlichen und literarischen Wirken geschildert. 2 vol. Mayence, 1854-1855.
- † ENNEN L. Geschichte der Stadt Köln. Meist aus den Quellen des Stadtarchivs. t. 4 et 5. Cologne et Reuss, Dusseldorf, 1880.
- Erleutertes Preussen, oder auserlesene Anmerkungen über verschiedene zur preussischen Kirchen. = Civil und Gelehrten Historie gehörigen besondere Dinge (publié sous la direction de M. Lilienthal). 5 vol. Königsberg 1724-1742.
- † [ERSTENBERGER] A. De Autonomia, das ist : von Freystellung mehrerer Religion und Glauben, was und wie mancherley die sey, was auch derhalben biss daher

XVI TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- im Reich fůrgangen, und ob dieselbig von der christlichen Obrigkeit möge bewilliget und gestattet werden. Durch weyland F. Burgkardum. etc. (1^{re} ędition Munich, 1586.) Zuvor in drey Theil, jetzt zum andernmal in ein Buch zusammen gedruckt. Munich, 1593.
- Etwas von gelehrten Rostockschen Sachen, 1737-1739. Rostock.
- FABER J.-G. Stoff für den künftigen Verfasser einer pfalz-zweibrückischen Kirchengeschichte von der Reformation. Francfort et Leipzig, 1790-1792.
- † FALK F. Bilder aus der Kurpfälzischen Reformationsgeschichte, im « Katholik » Jahrgang 56 Januarheft. Mayence, 1876.
- FISCHER F.-C.-J. Geschichte des deutschen Handels, der Schifffahrt, Erfindungen, etc. 4 parties. Hanover, 1785-1794.
- FREYBERG M. v. Geschichte der bayerischen Landstände und ihrer Verhandlungen. t. 2. Sulzbach, 1829.
- † GACHARD M. Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange. 6 vol. Bruxelles, 1847-1858.
- GACHARD M. Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, t. 1-4. Bruxelles, 1848-1854.
- GALLUS N. Vom bápstischen abgöttischen Fest Corporis Christi sc. Predigt. Ratisbonne, 1861.
- † GAUDENTIUS P. Beiträge zur Kirchengeschichte des 16. und 17. Jahrhunderts. Bedeutung und Verdienste des Franziskaner-Ordens im Kampfe gegen den Protestantismus. t. 1. Botzen, 1886.
- † GERMANUS C. (pseudonyme). Reformatorenbilder. Fribourg, 1883.
- GILLET J.-F.-A. Crato von Crafftheim und seine Freunde. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte. Nach handschriftlichen Quellen. 2 vol. Francfort-sur-le-Mein, 1860-1861.
- GLAFEY A.-Fr. Kern der Geschichte des Churhauses zu Sachsen. Francfort et Leipzig, 1737.
- GOLDAST M. Politische Reichshandel, dast ist allerhand gemeine Acten, Regimentsachen und weltlichen Discursen. Francfort-sur-le-Mein, 1614.
- † GRISAR H. Jacob Lainez und die Frage des Laienkelchs auf dem Concil von Trient. Innsbrucker Zeitschr für katholische Theologie, t. 5, pp. 672-720, et t. 6, pp. 39-112, Innsbruck, 1881-1882.
- GROEN VAN PRINSTERER G. Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau. Première série. t. I, 8, et supplément. Leide, 1835-1847.
- † GROPP J. Wirtzburgische Chronick. Première partie, 1500-1642. Wurzburg, 1748.
- GRUNER J.-G. Einige zur Geschichte Johann Friedrich's des Mittlern, Herzogs zu Sachsen, gehörige mit ungedruckten Urkunden belegte Nachrichten. Cobourg, 1785.
- HACHFELD H. Martin Chemnitz nach seinem Leben und Wirken, insbesondere nach seinem Verhältniss zu Tridentinum. Leipzig, 1867.
- HABERLIN Fr.-D. Neueste Teutsche Reichsgeschichte, vom Anfange des schmal-kaldischen Krieges bis auf unsere Zeiten. 20 vol. Halle, 1774-1786.
- HAMMER-PURGSTALL V. Khlesl's, des Cardinals, Directors des geheimen Cabinets Kaisers Mathias, Leben. Mit beinahe tausend bisher ungedruckten Briefen, Staatsschreiben u. s. w. 4 vol.. Vienne, 1847-1851.
- HARTKNOCH M.-Ch. Preussische Kirchenhistorie von Einführung der christlichen Religion bis an diese Zeiten. Francfort et Leipzig, 1686.
- HARTMANN J. Geschichte der Reformation in Württemberg. Stuttgart, 1835.
- HARTMANN J. Matthäuss Alber, der Reformator der Reichsstadt Reutlingen. Ein Beitrag zur schwábischen und deutschen Reformationsgeschichte. Tübingue, 1863.
- HASE C.-A. Herzog Albrecht von Preussen und sein Hofprediger. Eine Königsberger Tragödie aus dem Zeitalter der Reformation. Leipzig, 1879.
- HÄUSSER L. Geschichte der rheinischen Pfalz nach ihren politischen kirchlichen und literarischen Verhältnissen, 2 vol. Heidelberg, 1845.
- HAUTZ J.-F. Die erste Gelehrtenschule reformirten Glaubensbekenntnisses in Deutch-

- land oder Geschichte des Pädagogiums zu Heidelberg von 1565-1577. Heidelberg, 1855.
- HELBACH A. v. Reus trepidans, das ist gründliche... Beweisung, das die Lehre der Calvinisten von der Genugthuung Jesu Christi falsch und unbeständig sei. Francfort sur-le-Mein, 1596.
- HELBIG K. G. Zur Geschichte der kursächsischen Politik 1590 und 1591. Voy. Weber, Archiv für die sächsische Gesch., t. VII, pp. 7, 287-317. Leipzig, 1869.
- HELMOLT K. v. Tilemann Hesshus und seine sieben Exilia, aus Briefen jener Zeit zusammengestellt. Leipsick, 1859.
- HENKE E. L. Th. Die Universität Helmstädt im sechzehnten Jahrhundert. Ein Beitrag zur Kirchen- und Literärgeschichte. Halle, 1833.
- HENKE E. L. Th. Caspar Peucer und Nicolaus Krell. Zur Geschichte des Lutherthums und der Union am Ende des 16. Jahrhunderts. Marbourg, 1865.
- HEPPE H. Geschichte der hessischen Generalsynoden von 1568-1582. Nach den Synodalacten zum erstenmal bearbeitet und mit einer Urkundensammlung herausgegeben, 2 vol. Cassel, 1847.
- HEPPE H. Die Restauration des Katholizismus in Fulda, auf dem Eichsfelde und in Würzburg. Urkundlich dargestellt. Marbourg, 1850.
- HEPPE H. Geschichte des deutschen Protestantismus in den Jahren 1555-1581. 4 vol. Marbourg, 1852-1859.
- HEPPE H. Kirchengeschichte beider Hessen, 2 vol. Marbourg, 1876.
- HEYDENREICH T. Leipzigerische Cronicke. Leipzig (1635).
- † HIRN J. Erzherzog Ferdinand II. von Tirol. Geschichte seiner Regierung und seiner Länder, t. I et II. Innsbruck, 1885-1887.
- Historisch-diplomatisches Magazin für das Vaterland und angrenzende Gegenden, 2 vol. Nuremberg, 1781-1782.
- † HÖFLER C. Betrachtungen über die Ursachen welche im Laufe des sechzehnten und siebenzehnten Jahrhunderts den Verfall des deutschen Handels herbeiführten. Munich, 1842.
- HOFFMANN J. W. Sammlung ungedruckter und zu den Geschichten, auch Staats-Lehn- und andern Rechten des Heiligen Römischen Reichs gehöriger Nachrichten, Documenten und Urkunden. 2 vol. Halle, 1736-1737.
- † HOLZWARTH F. J. Der Abfall der Niederlande. Nach gedruckten und ungedruckten Quellen, 2 vol. Schaffhouse, 1865-1872.
- † HONTHEIM J. N. Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica, 3 vol. Aug. Vind. 1750-1757.
- † Hosii S. Opera omnia in duos divisa tomos. Coloniae, 1584.
- HOSPINIUS R. Concordia discors sive de origine et progressu formulae Concordiae liber unus. Tiguri, 1607.
- HUBER S. VON BURGDORFF. Von der Calvinischen Predicanten Schwindelgeist und dem gerechten Gericht Gottes über diese Sect. Gestellt fürnehmlich wider Daniel Tossanum, Predigern und Professorn zu Heidelberg. Tübingue, 1591.
- HUBER S. Rettung des Spruches Rom. 8 wider die alten und newen Calvinischen Raupen. Ursel, 1598.
- † HÜBNER A. v. Papst Sixtus der Fünfte. Deutsche Ausgabe vom Verfasser. 2 vol. Leipsick, 1871.
- † HÜSING A. Der Kampf um die katholische Religion im Bisthum Münster nach Vertreibung der Wiedertäufer, 1535-1585. Actenstücke und Erläuterungen. Münster, 1883.
- † HUNTER Fr. Geschichte Kaiser Ferdinand's II. und seiner Eltern. Personen = Haas und Landesgeschichte. 1-7. Schaffhouse, 1850-1854.
- HUSCHBERG J. F. Geschichte des herzoglichen und gräflichen Gesamt-Haases Ortenburg. Sulzbach, 1828.
- HUTTER L. Concordia concors, sive de origine et progressu formulae Concordiae ecclesiarum confessionis Augustanae, liber unus, in quo Hospiniani convitia etc., refutantur, jussu elector. Saxoniae etc. Wittenbergae, 1614.
- † Ignacio de Loyola, Cartas de. 3 vol. Madrid, 1874-1877.
- JOHANNSEN J. C. G. Pfalzgraf Johann Kasimir und sein Kampf gegen die Concor-

XVIII TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- dienformel. *Niedner's Zeitschrift für die historische Theologie*, t. XXXI, pp. 419-475, Gotha, 1861.
- † ISSELT M. *ab. De bello Coloniensi libri quatuor*. Coloniae, 1584.
- † KAMPSCHULTE H. *Geschichte der Einführung des Protestantismus im Bereiche der jetzigen Provinz Westfalen*. Paderborn, 1868.
- † Kervyn de Lettenhove. *Les Huguenots et les Gueux. Etude historique sur vingt-cinq années du XVI^e siècle (1560-1585)*. 6 vol. Bruges, 1883-1885.
- KIESLING J. R. *Fortsetzung von Löschers Historia Motuum zwischen den Evangelisch-Lutherischen und Reformirten bis auf das Jahr 1601*. Schwabach, 1770.
- † KINK, R. *Geschichte der kaiserlichen Universität zu Wien*, 2 vol. Vienne, 1854.
- † KIRCHMAIR G. *Denkwürdigkeiten seiner Zeit von 1519-1553. Voy. Fontes rerum Austriacarum, première partie. Scriptores 1,417-534*. Vienne, 1855.
- KLÜCKHOHN A. *Der Sturz der Kryptocalvinisten in Sachsen 1574. Voy. Sybel, Histor. Zeitschr.* 18,77-127. Munich, 1867.
- KLÜCKHOHN A. *Briefe Friedrich des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz, mit verwandten Actenstücken gesammelt und bearbeitet (1559-1576)*. 2 vol. Brunswick, 1868-1872.
- KLÜCKHOHN A. *Die Ehe des Pfalzgrafen Johann Casimir mit Elisabeth von Sachsen*. Munich, 1874.
- KLÜCKHOHN A. *Friedrich der Fromme, Kurfürst von der Pfalz, der Schützer der reformirten Kirche. 1559-1576. Nördlingen*, 1879.
- † KOCH M. *Untersuchungen über die Empörung und den Abfall der Niederlande von Spanien*. Leipzig, 1860.
- KOCH M. *Quellen zur Geschichte Kaisers Maximilian II. In Archiven gesammelt und erläutert*, 2 vol. Leipzig, 1857, 1861.
- KÖCHER J. Chr. *Catechetische Geschichte der Päpstlichen Kirche*. Jena, 1753.
- KÖHLER J. D. *Historische Münzbelustigung*. 22 vol. Nuremberg, 1729-1756.
- † KOMP Fürstabt Balthasar von Fulda und die Stiftsrebellion von 1576; quatre articles. *Voy. Histor.-polit. Blättern*, Munich, 1865.
- KOMP. *Die zweite Schule Fulda's und das päpstliche Seminar 1571-1773*. Fulda, 1877.
- KRABBE O. *David Chyträus*. Rostock, 1870.
- KRAUSSOLD L. *Geschichte der evangelischen Kirche im ehemaligen Fürstenthum Bayreuth*. Erlangen, 1860.
- KUGLER B. *Christoph, Herzog zu Württemberg*. 2 vol. Stuttgart, 1868-1872.
- Kurtz *Bekenntniß und Artickel vom heiligen Abendmahl, übergeben und gehandelt im jüngsten Landtag zu Torgau*. Wittemberg, 1574.
- † LAEMMER H. *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saeculi XVI illustrantia*. Friburgi Brisg. 1861.
- LÄMMER H. *Zur Kirchengeschichte des sechszehnten und siebenzehnten Jahrhunderts*. Fribourg. 1863.
- LA HUGUERYE M. de. *Mémoires inédits publiés par A. de Ruble*. 3 vol. Paris, 1877-1880.
- Lang K. H. *Neure Geschichte des Fürstenthums Baireuth. 1557-1603*. Nüremberg, 1811.
- LANGUETUS H. *Epistolae secretae*. Ed. J. P. Ludovicus. 2 libr. Haiae, 1699.
- LE BRET J. Fr. *Magazin zum Gebrauche der Staaten- und Kirchengeschichte, wie auch des geistlichen Staatsrechts katholischer Regenten in Ansehung ihrer Geistlichkeit*, t. 9. Ulm, 1785.
- LEHMANN Chr. *De pace publica acta publica et originalia, das ist: Reichshandlungen, Schriften und Protocollen über die Reichsconstitution des Religionsfriedens*. Francfort-sur-le-Mein, 1707.
- † LE PLAT J. *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini spectantium amplissima collectio*. 7 Tom. Lovanii 1781-1787.
- LEUCKFELD J. G. *Historia Heshusiana*. Quecdlingburg, 1716.
- LISCH G. C. F. *Jahrbücher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde*, t. 1-52. Schwerin, 1837-1887.
- LÖSCHER V. E. *Ausführliche Historia Motuum zwischen den Evangelisch-Lutherischen und Reformirten*. 3 vol., 2^e édition. Leipsick, 1723-1724.

- † LOSSEN M. Der Kölnische Krieg. Vorgeschichte 1565-1581. Gotha, 1882.
 LOSSEN M. Die angeblichen protestantischen Neigungen des Bischofs Julius Echter von Würzburg. Forschungen zur deutschen Gesch., t. 23, pp. 23, 352-354. Göttingue, 1883.
- LUTHER M. Briefe, Sendschreiben und Bedenken, vollständig gesammelt von W. L. M. de Wette. 5 parties. Berlin, 1825-1828. Partie 6, publiée par J. K. Seidemann. Berlin, 1856.
- Märkische Forschungen, herausgegeben von dem Verein für Geschichte der Mark Brandenburg, t. 1-20. Berlin, 1841-1887.
- † MARX J. Caspar Olevian oder der Calvinismus in Trier im Jahre 1559. Ein Beitrag zur Geschichte der Reformation in Deutschland. Mayence, 1846.
- MAURENBRECHER W. Beiträge zur deutschen Geschichte von 1555-1559. Voy. Sybel, Historischer Zeitschrift, t. 1-83. Munich et Leipzick, 1883.
- † MEAUX DE. Les luttes religieuses en France au seizième siècle. Paris, 1879.
- † MEDERER J. Annales Ingolstadiensis Academiae. 4 partes. Ingolstadii, 1782.
- † Memoriale Beati Petri Fabri, primi S. Ignatii de Loyola alumni. Ed. M. Bouix. Lutetiae Parisiorum, 1873.
- MENIUS J. Verantwortung auf Mathei Flacii Illyrici giftige und unwahrhaftige Verleumdung und Lästerung. Wittemberg, 1558.
- MENZEL K. A. Neue Geschichte der Deutschen seit der Reformation. 2^e éd., t. 2 et 3. Breslau, 1854.
- MEYER Chr. Maximilian II. und Hans von Küstrin. Voy. Forschungen zur deutschen Geschichte, t. XVI, pp. 562-570. Göttingue, 1876.
- † MITTERMÜLER R. Das Kloster Metten und seine Aebte. Straubing, 1856.
- † MÖHLER J. A. Neue Untersuchungen der Lehrgegensätze zwischen den Katholiken und Protestanten. 2^e édition. Mayence, 1835.
- MEHSEN J. C. W. Beiträge zur Geschichte der Wissenschaften in der Mark Brandenburg. Berlin et Leipzick, 1783.
- MÖNCKEBERG C. Joachim Westphal und Johannes Calvin. Hambourg, 1865.
- Monumenta Livoniae antiquae. Sammlung von Chroniken, Berichten, Urkunden, etc., t. 5. Riga, Dorpat et Leipzick, 1847.
- MOSER Fr. K. v. Patriotisches Archiv für Deutschland, 12 vol. Francfort (Mannheim) und Leipzick, 1784-1790.
- † MOUFANG Chr. Katholische Catechismen des sechzehnten Jahrhunderts in deutscher Sprache. Mayence, 1881.
- MUCK G. Geschichte von Kloster Heilsbronn von der Urzeit bis zur Neuzeit. 3 vol. Nördlingen, 1879.
- MÜLLER H. Die Restauration des Catholicismus in Strassburg. Halle, 1882.
- MÜLLER J. G. Denkvürdigkeiten aus der Geschichte der Reformation. Ein Beitrag zum Denkmal Luther's. 2 vol. Leipzick, 1806.
- MÜLLER J. J. Entdecktes Staatskabinet. Erste bis achte Eröffnung. Iena, 1714-1718.
- † MUFFAT K. G. Die Verhandlungen der Protestantischen Fürsten in den Jahren 1590 und 1591 zur Gründung einer Union. Munich, 1865.
- MUSCULUS A. Wider den Fluchteufel. Von dem unchristlichen, erschrecklichen und grausamen Fluchen und Gotteslästerung treue und wohlmeinende Vermahnung und Warnung. Francfort-sur-le-Mein, 1562.
- MYLIUS G. Zehen Predigten vom Türken, gehalten zu Iena. Iena, 1595.
- † NESER VON FÜRSTENBERG A. Wie man dem grimmigen Wüterich und christlichen blutsdurstigen Tyrannen in allweg Widerstand thun möchte. Ingolstadt, 1566.
- NEUDECKER Chr. G. Neue Beiträge zur Geschichte der Reformation mit historisch-kritischen Anmerkungen. 2 vol. Leipzick, 1841.
- OBENBERG J. J. v. Die Reformation in der Herrschaft Waldeck in Oberbaiern. Ein Beitrag zur allgemeinen Reformationsgeschichte des Landes, Munich, 1805.
- ORTLOFF Fr. Geschichte der Grumbachischen Händel. 4 vol. Iena, 1868-1870.
- † PALLAVICINO P. SFORZA. Istoria del Concilio di Trento. 3 vol. Rome, 1664.
- PEUGERI C. Historia carcerum et liberationis divinae. Ed. Chr. Pezelius. Tiguri, 1605.

XX TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- PFÄFF K. *Miszellen aus der Wirtembergischen Geschichte*. Stuttgart, 1824.
- PFISTER J. Ch. *Herzog Christoph zu Würtemberg*. Tübingue, 1819-1820.
- † PIELER Fr. J. *Leben und Wirken Caspar's von Fürstenberg*. Nach dessen Tagebüchern. Auch ein Beitrag zur Geschichte Westfalens in dem letzten Decennien des 16. und im Anfange des 17. Jahrhunderts. Paderborn, 1874.
- PLANCK G. J. *Geschichte der Entstehung, der Veränderungen und der Bildung unseres protestantischen Lehrbegriffs vom Anfange der Reformation bis zur Einführung des Concordienformel*. 6 vol. Leipzick, 1781-1800.
- † POGIANI J. *Espistolæ et Orationes olim collectæ ab Antonio M. Gratiano nunc ab Hieronymo Lagomarsinio S. J. adnotationibus illustratæ ac primum editæ*. 4 vol. Romæ, 1756-1762.
- POLENZ G. v. *Geschichte des französischen Calvinismus bis zur Nationalversammlung i J. 1789*, t. 1-5. Gotha, 1857-1869.
- PONTOPIDAN E. *Annales Ecclesiæ Danicæ diplomatici, oder nach Ordnung der Jahre abgefasste und mit Urkunden belegte Kirchenhistorie des Reiches Dänemark*, t. 3 et 4. Copenhague, 1747 (1752).
- PREGER W. *Matthias Flacius Illyricus und seine [Zeit]*. 2 vol. Erlangen, 1859-1861.
- PRESSEL Th. *Churfürst Ludwig von der Pfalz und die Concordienformel*. *Voy. Kahnis*, *Zeitschr. für die historische Theologie*. Nouvelle suite, t. 39, pp. 112, 268-318, 474-603. Gotha, 1867.
- PRESSEL Th. *Anecdota Brentiana. Ungedruckte Briefe und Bedenken von Johannes Brenz*. Tübingue, 1868.
- PRESSEL Th. *Die fünf Jahre des Dr. Andreä in Chursachsen*. *Voy. Jahrbücher für deutsche Theologie*, t. 22, pp. 1-64, 207-264. Gotha, 1877.
- Prob der Jesuiten, nach Romanischem Schrott und Korn sc. in sieben Dialogis oder Gesprechen zwischen etnem Jesuiten und Thumbherrn verfasset. Erstlichen in Latein beschrieben von D. Rhemingino Nauntelio Dano, anjitzo aber gemeinem teutschen Vatterland zur Warnung und Bestem ins Teutsch übersetzt. 1595.
- † PYTHON P. *Vita R. P. Petri Canisii S. J. Gallico idioma scripta a R. P. Joanne Dorigny, nunc latinitate donata et multarum rerum accessione aucta*. Monachii, 1710.
- † RADERUS M. *De vita Petri Canisii de Societate Jesu, Sociorum e Germania primi, libri tres*. Ed. altera. Monachii, 1623.
- RANKE L. *Die römischen Päpste, ihre Kirche und ihr Staat im sechszehnten und siebzehnten Jahrhundert*. 3 vol., 3^e éd. Berlin, 1844-1845.
- RANKE L. v. *Zur deutschen Geschichte: Vom Religionsfrieden bis zum dreissigjährigen Krieg*. Leipzick, 1869.
- RAUMER Fr. v. *Briefe aus Paris zur Erläuterung der Geschichte des sechzehnten und siebzehnten Jahrhunderts*, t. 1. Leipzick, 1831.
- RAUPACH B. *Evangelisches Oesterreich, das ist, Historische Nachricht von den vornehmsten Schicksahlen der evangelisch-lutherischen Kirchen in dem Ertzherzogthum Oesterreich*. Hambourg, 1732.
- RAUPACH B. *Erläutertes evangelisches Oesterreich, das ist, fortgesetzte historische Nachricht von den vornehmsten Schicksahlen u. s. w.* 3 vol. Hambourg, 1736, 1738, 1740.
- RAUPACH B. *Presbyteriologia Austriaca oder historische Nachricht von dem Leben Schicksalen und Schriften der evangelisch-lutherischen Prediger in dem Ertzherzogthum Oesterreich*. Hambourg, 1741.
- RAUPACH B. *Zwiefache Zugabe zu dem Evangelischen Oesterreich*. Hambourg, 1744.
- † RAYNALDI O. *Annales ecclesiastici, accedunt notæ chronologiæ, etc.* Auctore J. D. Mansi, t. 14-15. Luca, 1755-1756.
- REHMEIER Ph. J. *Braunschweig-Lüneburgische Chronica*. 3 vol. Brunswick, 1722.
- † REIFFENBERG F. A. T. Th. de. *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II. Bruxelles*, 1842.

- † REIFFENBERG Fr. *Historia Societatis Jesu ad Rhenum inferiorem ab ann. 1540-1626. Coloniae, 1764.*
- REIMANN E. Die religiöse Entwicklung Maximilian's II. in den Jahren 1554-1564, Voy. Sybel, *Histor. Zeitchr. t. 16, pp. 1-64. Munich, 1866.*
- REIMANN E. *Unterhandlungen Ferdinand's I. und Pius' IV. über das Concil im Jahre 1560 und 1561. Voy. Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 6, pp. 535-626. Göttingue, 1866.*
- REIMANN E. Die Sendung des Nuntius Commendone nach Deutschland im Jahre 1561. *Voy. Forschungen zur deutschen. Gesch., t. 7, pp. 228-280. Göttingue, 1867.*
- † REISER J. B. B. *Petrus Canisius als Katechet in Wort und Schriften. 2^e éd. Mayence, 1882.*
- † REMLING FR. X. *Das Reformationswerk in der Pfalz. Eine Denkschrift für die Heimath. Mannheim, 1846.*
- RIBIER G. *Lettres et Mémoires d'Etat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François I, Henri II et François II. 2 vol. Paris, 1666.*
- RICHARD A. B. *Licht und Schatten. Ein Beitrag zur Culturgeschichte von Sachsen und Thüringen im 16. Jahrhundert. Nach seltenen handschriftlichen Urkunden und anderen Quellen bearbeitet. Leipsick, 1861.*
- RICHTER L. A. *Die evangelischen Kirchenordnungen des sechszehnten Jahrhunderts. t. II, Leipsick, 1871.*
- RICHTER O. *Ueber die Verdienste des sächsischen Fürstenhauses um die Aufhebung des Bisthums Meissen in dem Zeitraume von 1539-1555, Programm der Realschule zu Döbeln, 1874.*
- RICHTER O. *Die Punctirbücher des Kurfürsten August von Sachsen. Voy. Forschungen zur deutschen Gesch, t. XX, pp. 13-35. Göttingue, 1880.*
- RIEDERER J. B. *Nachrichten zur Kirchen = Gelchrten = und Bücher = Geschichte, 4 vol. Altdorf, 1764-1768.*
- † RIESS Fl. *Der selige Petrus Canisius aus der Gesellschaft Jesu. Aus den Quellen dargestellt. Fribourg, 1865.*
- RITTER J. B. M. *Matthiae Flacii Illyrici, ehemals berühmt = und gelährten Theologi in Deutschland Leben und Tod. Francfort, 1725.*
- RITTER M. *August von Sachsen und Friedrich III. von der Pfalz, voy. Archiv für die sächsische Geschichte, nouvelle suite, t. V, pp. 289-367. Leipsick, 1879.*
- RITTER M. *Der Augsburger Religionsfriede von 1555. Voy. Raumer et Maurenbrecher, Histor. Taschenbuch. Sixième suite, première année, pp. 213-264. Leipsick, 1882.*
- RITTER M. *Ueber die Anfänge des niederländischen Aufstandes; voy. Sybel, Histor. Zeitchr. t. LVIII, pp. 385-434. Munich et Leipsick, 1887.*
- ROCHOLL H. *Die Einführung der Reformation in der ehemaligen freien Reichstadt Colmar. Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte des Elsass. Colmar, 1876.*
- RÖHRICH T. W. *Geschichte der Reformation im Elsas und besonders in Strassburg, 3 parties. Strassburg, 1830-1832.*
- ROMMEL CHR. v. *Neuere Geschichte von Hessen, t. III, Cassel, 1835-1839.*
- † ROTHENHAÜSLER K. *Standhaftigkeit der altwürttembergischen Klosterfrauen im Reformations-Zeitalter. Stuttgart. 1884.*
- † SACCHINUS Fr. *De Vita et Rebus gestis P. Petri Canisii, de Societate Jesu, Commentarii. Ingolstadii, 1616.*
- SACCHINUS Fr. *Historiae Societatis Jesu ab anno 1556-1590; 3 vol. Autverpiae 1626, Romae 1649. Romae, 1661.*
- SALIG A. Chr. *Vollständige Historie der Augsburgerischen Confession und derselben zugethanen Kirchen, 3 vol. Halle, 1730-1735.*
- SÄTTLER CHR. FR. *Geschichte des Herzogthums Württemberg unter der Regierung der Herzogen, t. IV-VII, Ulm, 1771-1774.*
- SCHELHORN J. G. *Ergötzlichkeiten aus der Kirchenhistorie und Literatur, 3 vol. Ulm et Leipsick, 1762-1764.*

XXII TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- † SCHERER G. Opera oder alle Bücher, Tractätlein Schrifften und Predigen von unterschiedlichen Materien, so bisshero an Tag kommen seindt. Jetzo wider auff's new dem gemeinen Nutzen zum besten zusammengetragen, 2 vol. Munich, 1613-1614.
- SCHERER G. Postill oder Ausslegung der sonntäglichen Evangelien durch das ganze Jahr. Munich, 1606.
- SCHERER G. Postill oder Ausslegung der Fest- und Feiertäglichen Evangelien durch das ganze Jahr. Munich, 1607.
- SCHÜLSSELBURG C. Hereticorum catalogus. 13 tom. Francofurti A. M. 1597-1601.
- † SCHMIDL J. Historiæ Societatis Jesu Provinciae Bohemiacæ, 3 voll. Pragæ, 1747.
- SCHMIDT C. Der Antheil der Strassburger an der Reformation in Churpfalz. Drei Schriften Johann Marbach's mit einer geschichtlichen Einleitung. Strasbourg, 1856.
- SCHMIDT C. Philipp Melanchthon. Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der lutherischen Kirche. 3^e partie. Elberfeld, 1861.
- SCHMIDT G. L. Justus Menius, der Reformator Thüringens. Nach Archivalien und anderen gleichzeitigen Quellen. 2 vol. Gotha, 1867.
- † SCHMIDT M. J. Neucure Geschichte der Deutschen. Tom. 1-5. Frankenthal, 1785-1786.
- SCHMIDT-PIHSELDEK Ch. Historische Miscellaneen 2 vol. Halle, 1783-1784.
- SCHNURRER CH. FR. Erläuterungen der Württembergischen Kirchen Reformation's- und Gelehrten-Geschichte. Tübingue, 1798.
- SCHUMACHER A. Gelehrter Männer Briefe an die Könige in Dänemark vom Jahr 1522 bis 1663. 3 parties. Copenhagen et Leipsick, 1758-1759.
- † SEGESSER A. PH. v. Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte in sechzehnten Jahrhundert. 2 vol. Berne, 1880-1881.
- SEIBERT L. B. Ein Predig wider die papistischen Abgöttereien und die vornehmlichsten Ausbreiter des antichristlichen Bapsthumbs. — Sans indication de lieu, 1575.
- SELNECCER N. Christliche und nothwendige Verantwortung auf der Flaccianer Leterung, etc... item kurtze Antwort auf des Celestini Schmecharten. Leipsick, 1570.
- SELNECCER N. Forma Concordiæ. Leipzick, 1582.
- Senkenbergische Sammlung von ungedruckt- und raren Schriften zur Erläuterung derer Rechte und Geschichten von Teutschland. 4 vol. Francfort-s.-le-M., 1751.
- SICKEL TH. Zur Geschichte des Concils von Trient. Actenstücke aus den Oesterreichischen Archiven. 3 parties. Vienne, 1870-1872.
- † SINNACHER F. A. Beiträge zur Geschichte der bischöflichen Kirche Säben und Brixen in Tyrol. Tomes 7, 8. Brixen, 1830-1832.
- SIXT CHR. H. Paul Eber. Ein Stück Wittenberger Lebens aus den Jahren 1532-1569. Ausbach, 1857.
- SIXT J. M. Reformation'sgeschichte der Reichsstadt Schweinfurt. Schweinfurt, 1794.
- SPANGENBERG C. Sächssische Chronica (vermehrte Mansfeldische Chronica bis 1571.) Francfort-s.-le-M., 1585.
- SPIEKER CHR. M. Lebensgeschichte des Andreas Musculus. Ein Beitrag zur Reformation's- und Sittengeschichte des 16. Jahrhunderts. Francfort-s.-O., 1858.
- † STEICHELE A. Beiträge zur Geschichte des Bisthums Augsburg. 2 vol. Augsburg, 1850-1852.
- STROBEL G. TH. Miscellaneen literarischen Inhalts. 6 vol. Nuremberg, 1778-1782.
- STROBEL G. TH. Beiträge zur Litteratur, besonders des sechzehnten Jahrhunderts. vol. 1 et 2. Nuremberg et Altorf, 1784-1786.
- STROBEL G. TH. Neue Beyträge zur Litteratur, besonders des sechzehnten Jahrhunderts. 5 vol. Nuremberg et Altorf, 1760-1794.
- STRUVE B. G. Ausführlicher Bericht von der Pfälzlichen Kirchenhistorie. Vom Beginn der Reformation bis auf gegenwärtige Zeiten. Francfort, 1721.
- STRÜBNER, J. Chr. Historische Beschreibung der Kirchenverfassung in der herzogl. Braunschweig-Lüneburgischen Landen seit der Reformation. Goslar, 1800.

- SUDROFF, K. C. Olevianus und Z. Ursinus. Nach handschriftlichen und gleichzeitigen Quellen. (t. 8. Leben und ausgewählten Schriften der Väter und Begründer der reformirten Kirche.) Elberfeld, 1857.
- SUGENHEIM, S., Baierns Kirchen- und Volks-Zustände in sechszehnten Jahrhundert, nach handschriftlichen und gedruckten Quellen geschildert. Giessen, 1842.
- SUGENHEIM S. Frankreichs Einfluss auf, und Beziehungen zu Deutschland seit der Reformation bis zur ersten französischen Staatsumwälzung, t. 1, Stuttgart, 1845.
- SUTTNER J. G. Beiträge zur Geschichte des Protestantismus in Bisthum Eichstätt. Eichstätt Pastoralblatt. Années 1869-1870.
- Theatrum Diabolorum, das ist : Wahrhafte eigentliche und kurtze Beschreibung allerley gröwlicher, schrecklicher und abschevlicher Laster, so in diesen letzten schweren und bösen Zeiten an allen Orten und Enden fast bräuchlich, auch grausamlich in Schwang gehen. Francfort-sur-le-Mein, 1575.
- † THEINER A. Annales Ecclesiastici, 3 vol. (1572-1585). Romae, 1856.
- THOLUCK A. Das kirchliche Leben des siebzehnten Jahrhunderts, 1^{re} partie. Die erste Hälfte des siebzehnten Jahrhunderts. Berlin, 1861.
- Unschuldige Nachrichten von alten und neuen theologischen Sachen, Büchern, Urkunden etc. vom J. 1701-1149. Wittemberg, 1701. Leipsick, depuis 1702.
- VILMAR A.-F.-C. Geschichte des Confessionstandes der evangelischen Kirche in Hessen, besonders im Kurfürstenthum, Marbourg, 1860.
- VOIGT J. Briefwechsel der berühmtesten Gelehrten des Zeitalters der Reformation mit Herzog Albrecht von Preussen. Beiträge zur gelehrten. Kirchen- und politischen Geschichte des sechszehnten Jahrhunderts. Königsberg, 1841.
- VOIGT J. Wilhem von Grumbach und seine Handel. Voy. Raumer, Histor. Taschenbuch. 7^e année, p. 1-186, et 8^e année, pp. 77-254. Leipsick, 1846-1847.
- † Vom Jammer der Verderbnis christenlichen Volckes. Ingolstadt, 1559.
- VULPIUS Chr.-A. Curiositäten der physich-literarisch-artistisch-historischen Vor- und Mitwelt, 10 vol. Weimar, 1811-1823.
- WAGNER J. Die Regentenfamilie von Nassau-Hadamar, t. 1 (2^e éd.). Vienne, 1863.
- WALCH J.-G. Historische und theologische Einleitung in die Religionstreitigkeiten der evangelisch-lutherischen Kirchen, 5 parties, Iéna, 1733-1739.
- WALTE A. Mittheilungen aus der Bremischen Kirchengeschichte. Voy. Zeitschrift für die historische Theologie, 1864, 1866.
- Warnung vor dem unreinem und Sacramentirischen Catechismo etlicher zu Wittemberg. Durch die Theologen zu Iéna, Iéna, 1571.
- Wahrhafte und gründliche Widerlegung der vermeinten Verantwortung der Prediger zu Bremen. Gestellt durch die Württembergische Theologen. Tubingue, 1582.
- † WEBER B. Tyrol und die Reformation in historischen Bildern und Fragmenten. Innsbruck, 1841.
- WEBER K. von, Anna Churfürstin von Sachsen, geboren aus königlichem Stamm zu Dänemark. Ein Lebens- und Sittenbild aus dem sechzehnten Jahrhundert. Aus archivalischen Quellen. Leipsick, 1865.
- WEBER K. v. Des Kurfürsten August von Sachsen Verhandlungen mit dem König, später Kaiser, Maximilian II. über dessen Glaubensbekenntniss. Voy. WEBER, Arch. für sächsische Geschichte, t. 3, pp. 309-339. Leipsick, 1865.
- WEGELE F. Wilhelm von Grumbach. Voy. SYBEL, Histor. Zeitscheift, t. 2, pp. 408-422, Munich, 1859.
- WEISSE Ch. Papiers d'état du Cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon. 9 vol. Paris, 1841-1852.
- WEISSE Chr.-E. Geschichte der chursächsischen Staaten. t. 3 et 4, Leipsick, 1805-1806.
- WELLER J.-G. Altes aus allen Theilen der Geschichte : Urkunden, Briefe und Nachrichten von alten Büchern, 2 vol. Chemnitz. 1762-1766.
- † WESTENRIEDER L. Beyträge zur vaterländischen Historie, Geographic, Statistik und Landwirthschaft, t. 3-8, Munich, 1790-1806.
- † Wider die sectirischen Rumohrmacher in den kaiserlichen Landen, eine hochnötige christliche Vermahnung, von einem layischen Christenmenschen alten Glaubens bescheidenlich gestellt. — Sans indication de lieu, 1761.

XXIV TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- WIEDEMANN Th. Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns. 4 vol. Prague, 1879-1884,
- WIGAND J. Verlegung aus Gottes Wordt des Catechismi der Jhesuiten (Summa doctrinæ christianæ genennd) newlich im Druck ausgegangen. Magdebourg, 1556.
- WILKENS C.-A. Tilemann Hesshusius. Ein Streittheolog der Lutherskirche. Vornehmlich nach handschriftlichen Quellen. Leipsick, 1860.
- † WIMMER Fr. Vertraulicher Briefwechsel des Cardinals Otto Truchsess von Waldburg, Bischofs von Augsburg mit Albrecht V, Herzog von Bayern, 1568-1573. voy. A. STEICHELE, Beiträgen zur Geschichte des Bisthums Augsburg, t. 2, p. 1-134, Augsburg, 1852.
- WINTER V.-A. Geschichte der Schicksale der evangelischen Lehre in und durch Bayern, bewirkt in der ersten Hälfte des sechzehnten Jahrhunderts. 2 vol. Munich, 1809-1810.
- † WITTMANN Geschichte der Reformation in der Oberpfalz. Aus den Acten geschöpft. Augsburg, 1847.
- WOLF A. Geschichtliche Bilder aus Oesterreich, t. 1. Aus dem Zeitalter der Reformation (1526-1648), Vienne, 1878.
- WOLF J. Eichsfeldische Kirchengeschichte mit hundertvierunddreissig Urkunden. Göttingue, 1816.
- WOLF P. Ph. Geschichte Maximalian's I. und seiner Zeit, Pragmatisch aus den Hauptquellen bearbeitet t. 1 et 2, Munich, 1807.
- WUNDT D.-L. Magazin für die Kirchen- und Gelchrten-Geschichte des Kurfürstenthums Pfalz, 3 vol. Heidelberg, 1789-1793.

HISTOIRE DU PEUPLE ALLEMAND

Depuis la paix d'Augsbourg jusqu'à la proclamation de la Formule de Concorde
1555-1580

LIVRE PREMIER

LUTTE DES PARTIS RELIGIEUX ET POLITIQUES
DEPUIS LA PAIX D'AUGSBOURG
JUSQU'À L'ISSUE DE LA CONSPIRATION DE GRUMBACH-GOTHA
1555-1567

CHAPITRE PREMIER

SITUATION DES PROTESTANTS VIS-A-VIS DES CATHOLIQUES DEPUIS LA
PAIX D'AUGSBOURG. — DISSENSIONS INTÉRIEURES DU PROTESTAN-
TISME.

1

La prétendue paix de religion avait été conclue, selon les termes mêmes du recez d'Empire daté du 25 septembre 1555, « pour mettre fin aux funestes malentendus qui troublaient la nation, pour établir dans une parfaite union les membres du Saint Empire et les simples sujets, pour leur rendre la paix et la sécurité, restaurer en tous lieux la concorde, et sauver l'Allemagne d'une ruine imminente ».

Mais en réalité le recez ne se préoccupait en rien du sort des « simples sujets ».

La paix ne rapprochait point les Catholiques des Protestants; elle ne concernait que les membres d'Empire, catholiques ou luthériens, qui se promettaient réciproquement de ne pas s'attaquer pour des motifs de religion. Quant aux sujets, personne ne s'en était occupé. Ils n'avaient qu'une chose à faire, se régler sur leurs gouvernants en matière de foi; s'ils refusaient de les considérer comme les

maîtres de leur conscience un seul parti s'offrait à eux : vendre leurs biens, leurs propriétés et se rendre en un pays où ils pourraient espérer la tolérance.

Il n'était plus question pour les individus de liberté de conscience ou de liberté religieuse. Parmi les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg, le principe : « tel maître, telle religion, » avait été mis en pratique longtemps auparavant, mais le nouveau règlement lui donnait une sanction légale, et le plus chétif membre d'Empire, en invoquant son autorité, allait désormais s'ériger en arbitre souverain de la conscience de ses sujets.

Le pouvoir civil pouvait maintenant sans aucun scrupule mettre en pratique les principes que Capito avait donnés dix ans auparavant au comte palatin Rupert comme résumant exactement les droits et les devoirs de l'autorité civile : « Tout prince est chef de l'Église en ses états. Le Christ l'a établi pour gouverner les âmes en sa place. Tout doit obéir au glaive qu'il tient en ses mains. A lui de décider sur la doctrine, sur la forme du culte ; à lui d'établir les pasteurs et les prédicants et de régler leurs diverses fonctions. Les enfants appartiennent moins aux parents qu'à l'Etat. » « Tout prince a pour première obligation d'extirper la religion catholique de ses possessions, fût-ce par la force. Celui qui tolère encore la messe ne vaut pas mieux qu'un infidèle. Personne n'a le droit de se plaindre de la violence faite à sa conscience, car le prince ne juge que les actes extérieurs, et le brasséculier ne saurait atteindre le fond des âmes¹. » Combien de fois les puissants n'ont-ils pas justifié par une semblable duplicité la plus odieuse oppression des consciences !

Le traité d'Augsbourg renfermait encore une autre loi, grâce à laquelle les membres d'Empire protestants allaient pouvoir, en toute liberté, établir leurs Églises d'Etat, décider sur la doctrine et le culte et s'emparer de la législation ecclésiastique. Cette loi portait que la juridiction des évêques serait suspendue jusqu'au moment où la conciliation religieuse aurait été obtenue. Les membres d'Empire protestants en devaient naturellement conclure que cette juridiction leur était, en attendant, remise ; qu'ils étaient libres d'exercer dans leurs états le pouvoir des évêques, de nommer les pasteurs, d'édicter des lois touchant le culte et les cérémonies. Or, tous n'avaient qu'un unique objectif : la suppression totale des droits et des libertés du clergé catholique. Bientôt il y eut dans l'Empire autant d'églises protestantes que de territoires protestants, et, comme il fallait s'y attendre, un si grand nombre de confessions différentes ne put jamais

¹ Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 42-43.

se fondre en un tout vivant, homogène, ni devenir une unité organique. Au contraire, hostiles pour la plupart l'une à l'autre, les Eglises ne s'unirent jamais que pour résister à « l'Antechrist maudit, au Pape de Rome et à sa cabale ».

On lit dans un opuscule publié en 1558 : « Tous les chrétiens évangéliques, bien que séparés sur beaucoup de points, doivent s'unir fraternellement et chrétiennement pour détester et maudire d'un commun accord et de tout leur cœur l'Antechrist de Rome, ce fils de perdition, évitant et fuyant autant que possible, afin de n'être point souillés, le commerce des papistes, des serviteurs de l'Antechrist et de l'idolâtrie. Ils doivent agir ainsi par compassion chrétienne, selon les maximes de la divine parole, afin que les papistes, éclairés sur le borbier dans lequel ils croupissent, songent enfin à se convertir ¹. » Presque généralement, on faisait un devoir aux Evangéliques de tenir pour très véritable le jugement porté dans cette même année par le synode général de Hesse dans une « Instruction Chrétienne » adressée aux fidèles. Les papistes y étaient qualifiés de blasphémateurs, d'idolâtres, de serviteurs de l'Antechrist; non seulement on devait se garder de faire tenir un enfant sur les fonts baptismaux par un catholique, mais, selon le précepte de l'Apôtre, il fallait éviter d'avoir aucun rapport avec « l'impie ». « Nous devons, » prescrivaient les surintendants, « fuir la compagnie des papistes, éviter de manger avec eux, et ne jamais les saluer quand nous les rencontrons sur notre route ². »

Une telle manière d'agir ne concordait guère avec cet article du traité d'Augsbourg : « Les querelles religieuses doivent cesser et faire place à la bonne intelligence entre chrétiens; en conséquence, des mesures pacifiques et cordiales vont être adoptées. » « Dans toutes les conditions, » avait dit ce même article, « les chrétiens, malgré la différence de religion, doivent porter à leurs frères une véritable et cordiale affection, une charité toute chrétienne. »

Mais en réalité le duc Christophe de Wurtemberg exprimait mieux le véritable sentiment des princes protestants, le jour où il écrivait au Landgrave de Hesse « que, lorsqu'un prince chrétien (c'est-à-dire protestant), concluait une ligue politique avec un pouvoir catholique,

¹ *Der abgöttliche Baaldienst der Papisten und die ernsthaftigen Pflichten eines evangelischen Christen, aus Gottes heiligem Worte dargestellt* (sans indication de lieu, 1558).

² Voy. HEPPE, *Generalsynoden*, t. I, Recueil de documents, 3, 40. — Voy. t. I, p. 33-34. En 1593, le synode de Cassel décide « qu'il faut se tenir éloigné du baptême idolâtrique des papistes, et que les prédicants, dans leurs sermons, doivent avertir les fidèles de ne pas se prêter, comme parrains, aux abominations des baptêmes catholiques, entachés d'idolâtrie. *Zeitschrift für hessische Geschichte und Landeskunde*, t. III, p. 322-323.

4 SITUATION DES PROTESTANTS VIS-A-VIS DES CATHOLIQUES.

il tentait manifestement le Dieu tout-puissant, et qu'on était en droit de lui demander, comme autrefois le prophète Jéhu à Josaphat : Est-il permis de venir en aide à un impie et de fraterniser avec ceux qui haïssent le Seigneur ? »

Dans tous les pays allemands, la jeunesse protestante, dès l'époque de l'instruction religieuse, était imbue de préjugés haineux contre « les papistes impies ». Luther avait, le premier, frayé cette voie en enseignant que l'Église entière avait été assujettie au démon jusqu'à l'avènement de son Évangile ; qu'à la place de l'Église un repaire d'assassins avait été établi ; que, pendant des siècles, le diable avait gouverné la Chrétienté à la place du Christ ; que le Pape s'était constitué le représentant de Satan sur la terre ; que les évêques étaient ses apôtres, les moines ses créatures, la messe la plus horrible abomination qui se pût concevoir, le Purgatoire un épouvantail inventé par le diable. Dans son grand catéchisme, il avait entassé les injures les plus sanglantes, les plus amères contre tout ce qui lui déplaisait dans l'Église catholique. Il avait affirmé qu'aucun papiste ne reconnaissait Jésus-Christ pour le maître des hommes, ni le Saint-Esprit pour l'auteur de notre sanctification. « Autrefois, » avait-il répété, « nous appartenions au démon, comme les payens qui ne savent rien de Dieu ni de son Christ. » Insistant sur l'absolue nécessité de la prière, il avait dit : « On a tellement enseigné au nom du diable que personne jusqu'à présent n'a fait attention à la qualité que doit avoir la prière ; que Dieu exauce ou non, peu importe. » « Le pape de Rome est le chef suprême de tous les bandits ; il a accaparé les biens du monde entier, il les détient jusqu'à ce jour ². »

Fidèles à ces leçons, et défigurant sans scrupule l'enseignement constant du clergé catholique, les prédicants persuadaient aux enfants que les catholiques faisaient profession d'idolâtrie. Nous lisons dans le catéchisme du Mecklembourg : « Les papistes enseignent qu'il faut adorer non seulement Dieu, mais des hommes morts. » A la question : « Qu'est-ce que l'Antechrist ? » les enfants devaient répondre : « L'Antechrist est l'ensemble de la papauté fondée par le diable ; il dénature la doctrine de Jésus-Christ, adore les saints qui sont morts, interdit le mariage et certains aliments, et conduit droit à l'enfer tous ceux qui y adhèrent et qui meurent dans l'impénitence³. »

¹ SATTLER, t. IV, Documents, p. 161-162.

² *Grosser Catechismus, Samml. Werken*, t. XX, p. 37-38, 74, 101-103. — Voy. p. 90, 106, 110-111.

³ *Das kleine Corpus Doctrinae* de Mathieu Judex, catéchisme du Mecklembourg d'après l'édition de 1565. C. M. Wichmann nous a en donné une édition fidèle.

« C'est un devoir d'inculquer de bonne heure à la jeunesse chrétienne, » écrivait un prédicant, « que le papisme est une idolâtrie plus grossière que celle des payens et des Turcs. » « Les papistes insensés, » dit Luther dans son Catéchisme, « ont fait de Dieu un fétiche payen ; à la place du Christ, ils adorent l'idole de Rome, l'exécrable Antechrist ; ils vénèrent et croient divines toutes les ordures que leur pape laisse tomber. Qui ne serait pénétré d'horreur à la pensée qu'ils n'ont pour ainsi dire aucune estime pour les mérites de Jésus-Christ, qu'ils haïssent notre Rédempteur, qu'ils le raillent et s'imaginent prendre le ciel d'assaut par leurs prétendues bonnes œuvres ? Depuis le commencement du monde, il n'a pas existé de plus grande idolâtrie, de pire abomination, de plus horrible blasphème que le papisme ¹. » Le prédicant André Fabricius assurait que les affirmations suivantes faisaient partie du credo catholique. « Le Pape est à moitié Dieu, à moitié homme ; il a le pouvoir de commander aux anges et aux démons, de faire ou d'omettre tout ce qui lui plaît. » « Les prêtres papistes, » ajoutait-il, « sont élevés dans la plus honteuse ignorance ; ils ne savent pas un mot de la doctrine, ne croient ni en Dieu ni au diable, ni à la résurrection des morts, ni à l'enfer, ni au ciel ². »

« Le pauvre peuple est si bien endoctriné, » écrivait le docteur Barthélemi Kleindienst en 1560, « qu'il se persuade que nous autres Catholiques ou, comme on lui apprend à nous nommer, nous autres papistes, ne faisons plus d'état de Jésus-Christ ; que nous adorons les saints comme des dieux et le Pape à l'égal du Tout-Puissant. Ils prétendent que nous nous imaginons forcer la porte du ciel par nos bonnes œuvres, que nous tenons la grâce de Dieu pour inutile, que nous ne croyons pas à la Sainte Ecriture, que nous n'avons point la véritable Bible et que, même lorsque nous l'avons, nous sommes incapables de l'entendre et que nous mettons notre confiance plutôt dans l'eau bénite que dans le sang de Jésus-Christ. Ils inventent, pour nous nuire, beaucoup d'autres mensonges et abominations, car l'arme ordinaire des sectaires, c'est la calomnie ; aussi y ont-ils sans cesse recours pour abuser l'homme du peuple simple et

(Schwerin, 1865), chap. XXII et XXXII. L'éditeur nous fait part de l'intime satisfaction qu'il éprouve à mettre de nouveau en circulation un livre qui, pendant plus d'un siècle, a fixé la « pure doctrine » dans les mémoires enfantines.

¹ Dans l'écrit déjà cité, p. 3, note 1.

² Dans le *Theatrum Diabol.*, p. 150-151. Depuis quarante ans, le peuple était habitué à entendre juger ainsi « l'œuvre diabolique du papisme », et pourtant Fabricius se plaignait « des attaches étranges que le Catholicisme avait laissées dans les âmes protestantes, malgré l'éblouissante clarté de l'Évangile ». — « Nos gens, » disait-il, « sont tellement noyés dans la vieille hypocrisie, que par un seul sermon on pourrait aisément les faire tous revenir au papisme. »

crédule. Je suis pénétré de douleur lorsque je le vois ainsi trompé et conduit en laisse. Selon moi, l'un des premiers devoirs que la charité nous impose et le plus sûr moyen que nous ayons d'être agréables à Dieu et utiles à nos frères, c'est d'avoir une profonde et chrétienne compassion pour ces pauvres égarés, de prier pour eux avec ferveur, en un mot de leur vouloir et de leur faire tout le bien en notre pouvoir. »

Mais pendant que le peuple allemand était excité à la haine et au mépris de l'ancienne religion par toutes sortes de mensonges et de calomnies, tant de sectes nouvelles, tant de nouveaux docteurs lui répétaient continuellement qu'ils représentaient seuls la véritable orthodoxie, qu'il ne savait à quoi s'en tenir ni auquel entendre¹.

Des centaines de témoignages protestants viennent à l'appui de ce fait.

Aussi longtemps qu'il ne s'était agi que de renverser le culte établi, une cordiale entente avait semblé régner entre les chefs de la révolution religieuse. Ils s'étaient traités réciproquement de prophètes, d'évangélistes, se donnent les uns aux autres les noms d'Elie, d'Elisée, de Jean-Baptiste, de nouveau saint Paul. Mais lorsque vint le moment où, sur les ruines de l'ancienne Eglise, il fallut en édifier une nouvelle; lorsqu'il s'agit de préciser, de fixer exactement en quoi consistait la vraie religion, les docteurs devinrent ennemis, d'amis qu'ils étaient auparavant. Troublés par leurs perpétuelles discordes, théologiens et prédicants semblèrent eux-mêmes ne plus bien savoir ce qu'ils croyaient et, dans un croissant désaccord, se divisèrent en sectes toujours plus petites et plus nombreuses qui se renvoyaient réciproquement l'anathème. Ce qui rendait surtout les haines incurables, c'est que les nouveaux docteurs n'avaient aucun égard les uns pour les autres, et que chacun prêtait à son adversaire les mobiles les plus honteux. L'humilité, la charité chrétienne devenaient d'introuvables vertus.

Camerarius, le célèbre philologue, le plus intime ami de Mélanchthon, écrivait, cinq ans après la signature de la paix d'Augsbourg: « C'est à peine si je conserve l'espoir que, parmi les querelles féroces et scandaleuses des partis, l'Eglise puisse jamais recouvrer la paix et l'unité. » « La religion, la science, la discipline, la loyauté me semblent fatalement condamnées à périr. L'Allemagne est menacée de la plus lamentable destinée, moins par ses ennemis du dehors que par ses propres enfants. Qu'en diront les autres nations, ou plutôt qu'en disent-elles déjà? » « Je suis plongé dans la plus

¹ *Ein recht catholisch und evangelisch Ermanung an seine lieben Teutschen* (1560.) On lit à la fin de cet opuscule: *Gedruckt zu Dilligen. B. F. G.*

amère tristesse, » disait-il encore, parlant surtout des prédicants luthériens, « en considérant les blessures que font tous les jours à l'Église ceux qui devraient en être les premiers soutiens, l'assister fidèlement dans ses dangers, et veiller à sa sécurité. Ce sont les nôtres qui portent la responsabilité de tout le mal. Le germe heureux qui aurait pu s'épanouir dans la concorde et le bon vouloir mutuel est étouffé. Des gens, pour la plupart ignorants, uniquement inspirés par leur insolente et indiscreète audace, prétendent mériter nos éloges par le zèle emporté avec lequel ils s'imaginent servir la doctrine du ciel. Étrangers ou ennemis de toute culture, profondément ignorants de l'antiquité chrétienne, satisfaits des écrits de controverse moderne qui nous inondent de toutes parts, tous se livrent sans aucune mesure à leurs convoitises honteuses; ils ont en horreur toute discipline morale. Mon âme en est tellement affligée que je ne puis écrire davantage sur ce sujet, car on se heurte de toutes parts à une telle foule d'iniquités que, s'il existait par hasard quelqu'un qui, touché de nos maux, voulût travailler à les guérir, dès le début de son entreprise il reculerait épouvanté, comme cet homme de la fable qui, voulant boucher les trous d'un tamis, ne put jamais trouver de commencement ni de fin à son travail ¹. »

Le peuple allemand semblait avoir perdu pour toujours un trésor sans prix : la foi sans ombre, la pleine sécurité de la conscience; en même temps, tout frein moral était supprimé ². « On se plaint partout de la confusion qui règne dans l'enseignement et dans l'Église, » écrivait le théologien Mathias Flacius ³. « Les consciences chrétiennes sont dans l'incertitude et la perplexité. Les erreurs, les hérésies prennent la haute main, les disputes vont grandissant, elles empoisonnent le cœur des hommes; la jeunesse inexpérimentée se nourrit de préjugés haineux et d'erreurs dangereuses ⁴. » « La plus grande partie du peuple ne sait plus où est la vraie religion, ce qu'il doit croire ou ce qu'il doit condamner ⁵. »

¹ Voy. dans DÖLLINGER, *Reformation* (t. II, p. 586-594), ces paroles et d'autres analogues de Camerar. « In Germania, omnia convulsa sunt, » écrivait Bullinger le 9 mars 1550 à Calvin. *Calvini Opp.*, t. XVI, p. 66.

² Voy. DÖLLINGER, t. II, p. 249-251.

³ Originaire de l'Illyrie vénitienne et pour cette raison surnommé Illyricus.

⁴ Voy. DÖLLINGER, t. II, p. 249-251.

⁵ SCHUMACHER, t. II, p. 276.

II

Le duché de Prusse, en dépit de la paix de religion, était devenu, sous l'influence d'André Osiander, de ses partisans et de ses adversaires, le théâtre des plus brutales agressions et de disputes théologiques sans cesse renaissantes.

André Osiander avait été nommé professeur de théologie à l'Université de Königsberg en 1549. Effrayé des conséquences de la doctrine luthérienne sur la justification, il avait essayé de la combattre, enseignant que le salut de l'homme ne s'opère point en regard aux seuls mérites du Christ; que la justice de l'Homme-Dieu n'est point un manteau de miséricorde étendu indifféremment sur tous les pécheurs, mais que l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes les rend saintes et agréables à Dieu. Selon lui, la manière dont la plupart des Luthériens entendaient le mystère de notre rédemption rendait les hommes orgueilleux et pervers, comme l'expérience ne le montrait que trop. « La plupart de nos Évangéliques, » écrivait-il, « méprisent l'autorité, humilient les pauvres, oppriment les faibles, pratiquent l'usure, dérobent, pillent et se livrent à la débauche; aussi tous sont-ils enchantés d'entendre répéter aux prédicants hypocrites que nous sommes justifiés uniquement parce que Dieu nous tient pour justifiés, fussions-nous les pires scélérats de la terre, parce que notre justice est en dehors de nous, et non point au-dedans de nous. Cette doctrine rassure et, grâce à elle, on peut se croire un saint tout en restant criminel. De tels prédicateurs flattent les oreilles de leurs ouailles; ils suppriment le Christ et mettent le diable en sa place; ils sont pleins d'envie et de haine, pleins de mensonges et de blasphèmes, et le plus grand de mes étonnements, c'est qu'ils ne comprennent pas que, par cette doctrine, ils deviennent tous les jours plus méchants, plus grossiers, plus attachés à l'erreur, ce dont les petits enfants des rues s'aperçoivent eux-mêmes ¹. »

Mélancthon, Flacius, Jean Épinus, Joachim Westphal et Joachim Mörlin s'élevèrent avec force contre Osiander et contre sa doctrine. Satan, disaient-ils, voyant que l'erreur des papistes sur la justice inhérente, avait été victorieusement réfutée par les théologiens luthériens, reprenait maintenant la lutte avec plus d'astuce que jamais; c'était en obéissant à ses inspirations que les nouveaux docteurs

¹ DÖLLINGER, t. III, p. 399-412. HASE, *Albrecht von Preussen*, p. 139 et suiv.

faisaient consister le salut dans la justice du Christ résidant substantiellement dans nos âmes ¹.

Sur l'ordre du duc Albert, Osiander publia l'exposition de sa doctrine. Cet écrit fut presque généralement considéré comme « l'œuvre abominable de Satan ». Les théologiens du duché de Saxe déclarèrent « qu'on devait en concevoir autant d'effroi que de ce profond abîme de l'enfer dans lequel les seuls démons habitent ² ». Le margrave Hans de Custrin disait que tous les bons chrétiens devaient fuir Osiander avec autant d'horreur que le diable ³, ce qui n'empêcha pas Albert de prendre hautement parti pour le docteur persécuté et de défendre à tous ses sujets, « sous peine de mort et de par l'estime qu'ils faisaient de la grâce de Dieu, » de condamner sa doctrine ⁴. Ainsi protégé, Osiander, intimement convaincu de son bon droit, n'opposa plus que le dédain aux attaques de ses adversaires. Il traitait avec le dernier mépris jusqu'à Mélanchthon lui-même. Jamais, selon lui, l'Eglise n'avait connu, depuis les temps apostoliques, de plus dangereux persécuteur. Mélanchthon avait l'art de donner à sa doctrine une apparence d'orthodoxie, mais en réalité il soutenait et propageait l'erreur. Nul docteur n'était plus mobile, moins sûr de lui; par ses sophismes, il avait abusé les âmes; dans ses écrits, on comptait jusqu'à quatorze opinions différentes sur la justification. A Wittenberg, il exerçait une tyrannie intolérable, et quiconque voulait devenir docteur devait auparavant se soumettre à lui et adhérer à sa doctrine : « Les parents s'imaginent que leur fils, à sa sortie de l'Université, est solidement instruit dans les saintes lettres, qu'il est capable de fermer la bouche à tous les sectaires et fanatiques; mais en réalité ce n'est qu'un pauvre être, abusé par de subtils mensonges, troublé dans sa conscience par la nécessité de rester fidèle au serment prêté; car on l'a contraint d'embrasser les opinions de Philipppo et d'abjurer la parole de Dieu, de sorte qu'il est à jamais bâillonné. » Osiander répétait qu'il fallait « protester hautement contre la cabale de Wittenberg », et que Mélanchthon et tous ses partisans étaient les esclaves du diable ⁵.

A Königsberg, Osiander et le prédicant Joachim Mörlin se renvoyaient réciproquement de telles insultes et avec une telle virulence que le repos public en fut troublé, la querelle en venant

¹ Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. III, p. 421 et suiv.

² SALIG, t. II, p. 996.

³ HASE, p. 188.

⁴ Voy. VULPIUS, t. X, p. 46, note.

⁵ SALIG, t. II, p. 984, 986. DÖLLINGER, t. III, p. 421-423, 426.

enfin à des excès inouïs. Les deux adversaires se traitaient l'un l'autre de menteurs, de blasphémateurs impies. Osiander souleva le peuple contre Mörlin qu'il qualifiait de scélérat, d'infâme calomniateur, de misérable, digne d'être chassé du pays à coups de piques ou de verges ¹. En revanche, Mörlin disait en pleine chaire : « Si nous en avons le pouvoir, nous ferions descendre les éclairs et la foudre sur les Osiandristes, et nous chargerions les démons de les torturer ! » Osiander était l'Antechrist en personne ; le monde, à sa suite, courait rapidement vers l'abîme. En présence d'Osiander, il s'écria un jour : « Honte à toi, noir démon, honte à ta justification maudite ! Que Dieu te précipite dans l'enfer ! Ne souffrez pas cette peste dans votre pays, mes chers enfants ; préservez vos fils de cette hérésie satanique ; car mieux vaudrait pour vous être baignés dans le sang jusqu'aux genoux, voir le Turc aux portes de votre cité prêt à vous massacrer sans merci, mieux vaudrait être juif ou payen que de tolérer une doctrine qui vous ferait partager un jour le sort réservé aux payens. Celui qui ne veut pas se laisser avertir, eh bien ! qu'il aille au diable ² ! »

Bientôt la vie d'Osiander ne fut plus en sûreté ; chaque fois qu'il sortait, il était obligé de se faire escorter d'un serviteur tenant caché sous ses habits un mousquet chargé. Même à l'Université, il n'entrait qu'armé ³ ; ses ennemis faisaient courir le bruit qu'il avait toujours à ses côtés « deux démons sous la forme de chiens noirs » ; tout le monde ne les voyait point, mais ceux-là seuls que Dieu éclairait. On racontait aussi que, pendant qu'il était à table avec la compagnie, un démon écrivait à sa place dans la chambre qu'il occupait au premier étage ³.

« La haine, les rancunes, l'envie troublaient toutes les cervelles. Frères, cousins, amis, voisins s'injuriaient, allant même jusqu'à se cracher à la figure lorsqu'ils se rencontraient dans la rue, et s'écriant : Honte à toi, éloigne-toi de moi, démon, Osiandriste, fou, hérétique, traître, coquin ! Des émeutes éclatèrent à Königsberg et dans les environs. C'était à qui parviendrait, par la calomnie, la sédition, le meurtre, à perdre ses adversaires pour faire ensuite confisquer leurs biens. Celui qui voudrait retracer la détresse de cette funeste époque écrirait un fort gros livre. Il

¹ SALIG, t. II, p. 948.

² SALIG, t. II, pp. 966, 967. HASE, pp. 179-180. DÖLLINGER, t. II, p. 454. — Voyez la lettre du duc Albert aux fils de Philippe de Hesse, 4 octobre 1551, dans NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. I, p. 2, 7. Lettre de Mörlin à Jean-Frédéric de Saxe. Voy. *Erläuterlen Preussen*, t. II, p. 367.

³ SALIG, t. II, p. 1013.

semble impossible de donner une idée de tant de querelles, de tant de mortelles inimitiés ¹. »

La chaire ne retentissait que du nom de Satan; on n'entretenait le peuple que de lui; non seulement Satan était cause des hérésies, mais de la tempête, de la grêle, de la ruine des récoltes, des épidémies, des meurtres, de tous les accidents funestes : il avait tordu le cou à celui-là, ôté la raison à celui-ci; de sorte que le peuple croyait communément que ce n'était plus Dieu qui gouvernait le monde, mais le diable. Aussi lorsqu'Osiander mourut (1552), crut-il sans peine tous les contes qui se débitèrent à son sujet : Osiander expirant avait beuglé comme un taureau possédé; le diable lui avait tordu le cou, puis avait mis son corps en lambeaux ². Pour réfuter ces fables, le duc Albert ordonna l'autopsie du cadavre et fit publier dans tout le duché qu'il avait été trouvé intact ³. Néanmoins, pour le protéger des outrages de la populace, il fut obligé de le faire déterrer secrètement pour le faire déposer en un lieu connu de lui seul ⁴.

La mort d'Osiander ne rétablit point la paix. Le duc, par un édit de religion, maintint sa doctrine sur la justification et l'imposa à toutes les consciences. Ce même édit défendait les outrages et les anathèmes en chaire, mais Mörlin déclara le lendemain « que personne n'était obligé d'obéir, l'édit n'étant ni raisonnable ni humain et ayant été dicté par le diable; pour lui il était décidé à parler, et prêcherait contre Osiander aussi longtemps qu'il pourrait ouvrir la bouche ⁵. A la suite de ce discours séditieux, Mörlin fut exilé et tous les adversaires d'Osiander expulsés de l'Université. La faculté de philosophie fut presque entièrement dissoute ⁶.

III

Pour le même motif qu'Osiander, et parce que la doctrine luthérienne sur la justification, considérée dans ses conséquences pra-

¹ SALIG, t. II, p. 966. *Die Königsbergen Chroniken*, publiées par MECKELBURG (Königsberg, 1863), p. 272. Voy. LILJENCRON, *Mittheilungen aus dem Gebiet der öffentlichen Meinung*, etc., dans le Manuel de la classe historique de l'Académie des sciences de Bavière, t. XII, p. 120.

² *Bericht, von alzerlei lauberei, Basessenheit und Teufelknechten* (Lich, 1583), p. 17. HARTKNOCH, p. 353.

³ *Bericht*, etc., p. 18.

⁴ *Erläuterten Preussen*, t. II, p. 69, 71. HARTKNOCH, p. 353-354.

⁵ HASE, p. 209-210.

⁶ TOEPPEN, *Die Gründung der Universität Königsberg und das Leben des Sabinus*, p. 217.

tiques, lui avait paru porter un grave préjudice à la morale chrétienne, Georges Major, professeur de théologie et chapelain au château de Wittenberg, avait cru pouvoir reparler des bonnes œuvres, avouant que, selon lui, elles étaient nécessaires au salut, et que personne ne pouvait être sauvé sans elles. « Ce n'est qu'en revenant à ce principe, » écrivait-il, « qu'on peut espérer combattre avec succès la religion chimérique et mensongère qui prévaut partout et ruine toute discipline divine et humaine. » « La plupart des chrétiens de nos jours s'imaginent que la loi a été abolie par la foi. Ayant entendu dire que par la pure miséricorde de Dieu et sans le secours des œuvres, nous sommes justifiés rien que par notre foi aux mérites de Jésus-Christ, ils ne veulent plus entendre parler de loi ni de bonnes actions, ils mènent une vie abominable, à la honte de Dieu et de sa sainte doctrine. » Éclairé par une longue expérience, Major ajoutait : « Les nôtres ont en horreur qu'on leur parle des commandements de Dieu ou des bonnes œuvres; ils ne peuvent souffrir ces sortes de discours. Dans le lamentable temps où nous vivons, presque personne ne veut plus de la morale; de quelque façon qu'on s'y prenne, on ne réussit point à convaincre les chrétiens; ils ne veulent lire l'Évangile que pour y trouver l'excuse de leurs iniquités. » « La plupart sont épicuriens; ils ne croient plus aux châtimens de Dieu; lorsqu'on les leur rappelle ils ne font qu'en rire et regardent l'enfer comme une fable¹. »

La doctrine de Major mit en un violent émoi théologiens et fidèles.

Bien que, parmi les premiers, nul ne contestât la dépravation des mœurs dont il se plaignait, tous s'unissaient pour repousser avec horreur la « pernicieuse hérésie » qui menaçait de faire revivre les « abominations du papisme ». A Mansfeld, ils déclarèrent que Major, en soutenant que l'homme était sauvé par la foi, l'espérance et la charité, tenait le langage de l'Antechrist². Cet axiome : « Les bonnes œuvres que le Saint-Esprit opère lui-même dans les cœurs sont nécessaires à la préservation de la foi, » fut déclaré hérétique par les stricts luthériens. « Une telle doctrine, » disait l'un des plus influents d'entre eux, Jean Wigand, « vient en droite ligne de l'arsenal de l'Antechrist. » « La marque la plus hideuse qui puisse marquer une âme humaine, le signe par excellence de l'Antechrist, n'est autre chose que la foi dans l'efficacité des bonnes œuvres et l'importance attachée à l'observance des dix commandements. Cette doctrine, c'est l'horrible appel du loup

¹ DÜLLINGER, t. II, p. 167, 172, et t. III, p. 493 et suiv.

² SCHLÜSSELBURG, *Catal. Haeret.*, t. VII, p. 36.

homicide de Rome.» « Le but évident de Major, » déclarait en chaire Joachim Mörlin, « c'est de livrer d'un seul coup toute l'humanité à la rage du démon ¹. » Alexis Prétorius, surintendant de Meissen, affirmait que Major était un ennemi plus féroce et plus redoutable pour l'Église chrétienne que le Turc, et qu'il venait tout droit de l'enfer ². » Nicolas d'Amsdorf, ancien évêque luthérien de Naumbourg, appelait la nouvelle doctrine « la première, la dernière, la pire et la plus exécrationnelle hérésie qui jamais eût paru en ce monde ³ » ; il appelait Major « démon infâme, séditieux maudit ». Soutenant avec véhémence contre les Majoristes la doctrine de Luther sur l'unique nécessité de la foi, Amsdorf répétait que l'axiôme : « Les bonnes œuvres nuisent au salut, » était très chrétien, orthodoxe et véritable, fondé sur les livres de saint Paul et de saint Luther. Flacius et Jean Wigand pensaient comme lui. « Plus on est persuadé, » disaient-ils, « que les bonnes œuvres sont obstacle au salut, plus on exalte les mérites du Christ, plus on se soumet à son empire. Plus, au contraire, on attache d'importance aux œuvres, plus on diminue l'horreur du péché et la crainte des jugements de Dieu ⁴. »

Un des disciples de Major, Juste Ménius, surintendant de Gotha, fut attaqué aussi violemment que son maître et, comme lui, traité d'hérétique et d'impie. Ménius, selon Amsdorf, était « tout rempli de diables » ; il était plus méchant, plus à craindre que le plus exécrationnelle malfaiteur depuis longtemps vendu à Satan. Amsdorf ne se gênait point pour dire « que, s'il était prince du pays, il lui ferait trancher la tête ⁵. » Dans les églises, on faisait un étrange abus du nom du diable, car Ménius et Major, furieux, payaient leurs adversaires de la monnaie dont ils s'étaient eux-mêmes servis. » Ménius mettait tous ⁶ les pieux chrétiens en garde contre Flacius qui, « semblable aux plus vils porceaux, se régalaient d'ordures ». Il suppliait Dieu de chasser de son temple tous les porceaux impurs qui souillaient honteusement son sanctuaire et de les renvoyer « au cloaque infect dont ils étaient sortis ⁷. » Major appelait Flacius et ceux de son

¹ SCHLÜSSELBURG, t. VII, p. 68, 168.

² Voy. DÖLLINGER, t. II, p. 166.

³ Dans la préface de l'édition des œuvres de Luther (Iéna, 1555), feuille 4^a.

⁴ Voy. DÖLLINGER, t. III, p. 810.

⁵ WALCH, *Einleitung*, t. V, p. 347.

⁶ *Bericht der bittern Wahrheit* (Wittenberg, 1558), 10^a.

⁷ SCHMIDT, *Justus Meinius*, t. II, p. 259, note. Le passage suivant, extrait de la justification de Juste Ménius, peut servir à caractériser la polémique de cette époque. « Le calomniateur Illyricus grogne et fouille çà et là dans les pages de ce livre ; il y voudrait trouver quelque chose de puant pour le remuer avec son immonde grouin, pour en infecter le monde entier et en frotter tous les nez d'alentour. Mais parce que ces porceaux affamés d'immondices ne peuvent rien découvrir,

parti, « menteurs, homicides, mameluks, compères du diable ¹ ». Ayant entendu dire que les Luthériens d'Iéna et les théologiens de Brunswick demandaient à grands cris la condamnation de sa doctrine, il s'écria en chaire : « Et moi je les anathématiserai à mon tour jusqu'à ce qu'ils se convertissent ! Je resterai Magnus, Major et Maximus envers et contre tous, dussé-je y perdre la tête et la vie ² ! »

Et tandis que les théologiens, dans leurs écrits, dans leurs discours, s'acharnaient les uns contre les autres et s'entredéchiraient, tandis que les haines, les querelles, les émeutes, étaient les seuls fruits qu'on pût recueillir de leurs prêches ³, chacun d'eux accusait son confrère d'être l'unique cause du trouble profond qui agitait les consciences.

IV

Tilmann Hessus, né à Wesel, dans le Bas-Rhin, était l'un des plus violents adversaires « des Osiandristes, Majoristes, et de toute l'engeance diabolique des renégats de la pure doctrine ». Il était du nombre de ces théologiens ardents qui prétendaient apercevoir dans tous les actes et dans les moindres paroles de Luther, leur « père très saint », « la force illuminative, et la majesté même de Dieu, » exigeant pour tous les écrits du nouveau Saint Paul le respect dû aux livres canoniques, et vivant dans l'espérance « de voir un jour au paradis le docteur Luther, environné des Apôtres, juger les douze tribus d'Israël et condamner l'exécrable Papauté et tous ses adhérents ». Tout ce qui s'écartait des enseignements de Luther était, à leurs yeux, un blasphème contre le Saint-Esprit. A l'époque où Hessus avait été promu au grade de docteur, il avait protesté énergiquement contre « tous les suppôts du diable : hérétiques, papistes, payens et mahométans » ; plus tard, il s'accusait d'avoir

ils se contentent de laisser tomber leur propre fiente, c'est-à-dire qu'ils s'efforcent de défigurer, de changer ce qui est bien pensé et bien écrit et d'inculquer partout leur venin, leurs calomnies ; ils veulent le faire, et n'y parviennent pourtant point ; mais qu'ils prennent garde que le dessein que leur inspire leur méchanceté ne leur attire plus de honte que d'honneur ; on les voit se flagorner les uns les autres tout en mentant et calomniant, car chaque immonde pourceau se frotte à son voisin ; afin que leur amour fraternel, qui ressemble à celui de Caïn, ne reste pas oisif, ils méditent et combinent l'assassinat, espérant (ce dont nous garde la bonté de Dieu) qu'ils seront enfin témoins de la mort du seigneur Philippe. Alors ils vivraient libres et contents, et pourraient tout à leur aise calomnier et salir. »

¹ WALCH, *Einleitung*, t. V, p. 317.

² SALIG, t. III, p. 324. « Les écrits de ses adversaires n'étaient bons, » disait-il,

³ qu'à torcher les diables. »

⁴ *Christliche Klage des einfeltigen Volkes* (1559), C. v.

commis un grave péché le jour où il s'était laissé conférer le titre de docteur par Georges Major, « cet opprobre de la théologie ».

Nommé surintendant de Goslar, Hessus ne tarda pas à se brouiller avec la municipalité pour avoir publié, sans son autorisation, un nouveau formulaire religieux. Au point de vue de l'ordre, de la morale, de la religion, la situation de la ville était lamentable. Tous les crimes s'y commettaient impunément. Le fils du premier bourgmestre avait renvoyé sa femme et poignardé son oncle, parce que celui-ci lui avait fait quelques représentations au milieu d'un festin. Le second bourgmestre détenait injustement les biens ecclésiastiques; personne n'élevait la voix pour s'en plaindre. Pour s'être indigné en chaire contre de pareils scandales, Hessus fut expulsé de Goslar (1556)¹; il se rendit à Rostock, y professa la théologie, et bientôt après fut élu pasteur de la paroisse Saint-Jacques.

Mais là aussi de nouvelles querelles ne tardèrent pas à éclater et troublèrent la communauté pendant de longues années. L'histoire de ces discordes est d'un grand intérêt pour l'époque qui nous occupe. Cet exemple, choisi entre beaucoup d'autres, nous permettra d'apprécier la manière dont était trop souvent comprise, dans les cités protestantes, « la vraie doctrine et la morale chrétienne ».

Quelques années auparavant, le Conseil de Rostock, sous prétexte « qu'il lui était impossible de s'opposer plus longtemps au vœu de la population », avait aboli l'ancien culte et mis la main sur tous les biens du clergé²; il fallait s'affranchir du joug du clergé.

Hessus, dès son arrivée, assisté de son collègue Pierre Eggerdes, exerça « le plein pouvoir des clefs », délivrant des certificats de baptême, refusant ou accordant la Cène, excluant de la sépulture chrétienne quiconque lui en paraissait indigne. Tous deux s'opposaient avec force à la célébration des mariages le dimanche, prétendant que les festins de noce profanent le jour du Seigneur. Ce n'était qu'après avoir obtenu leur agrément qu'on pouvait tenir un enfant sur les fonts du baptême. L'un des bourgmestres, Pierre Brummer, ayant émis l'opinion que ces nouveaux venus allaient rétablir une nouvelle secte pharisaïque, Hessus, comme il l'a lui-même raconté, avertit le peuple dans ses prédications que Brummer était un blasphémateur, un

¹ WILKENS, t. VI, p. 25, 28. HELMOLT, p. 16, 25.

² Pour plus de détails, voy. LISCH, *Jahrbücher*, t. XVI, p. 10 et suiv. Sur les querelles entre prédicants depuis l'introduction de la nouvelle doctrine, en 1531, voy. *Jahrbücher*, t. XXIV, pp. 140, 145.

menteur, un infâme, un enfant du diable, un ennemi du Saint-Esprit et que, s'il ne se repentait, il irait droit au feu éternel. « Aussi indigné que moi, » écrit-il, « mon collègue Pierre Eggerdes stigmatisa le calomniateur en se servant presque des mêmes termes que les miens, ajoutant que Pierre Brummer n'était pas seulement un impie et un menteur, mais un parjure, ayant, par ses blasphèmes odieux, violé le serment qu'il avait fait au Dieu tout-puissant le jour de son baptême. »

A la suite de ces diatribes, le conseil destitua les deux prédicants et leur interdit l'entrée de la cité; et comme, se plaçant sous la protection d'Ulrich de Mecklembourg, ils refusaient d'obéir, ils furent expulsés de Rostock. « Le dimanche 9 octobre 1557, » écrit Hessus, « le Conseil a soudoyé trente hommes, valets et bourgeois, et les a munis de mousquets, de piques et de bâtons. Au milieu de la nuit, cette bande, semblable à la troupe qui vint surprendre Notre-Seigneur Jésus-Christ au jardin des Olives, assaillit la maison de mon frère et collègue maître Pierre avec un grand tumulte et des cris effroyables; ils enfoncèrent sa porte à coups de barres de fer, et comme la vertueuse et digne épouse de mon confrère qui, par la grâce de Dieu, était très avancée dans sa grossesse, témoignait de l'effroi et poussait des cris lamentables, ces misérables, sans égard pour sa situation, l'ont menacée avec de dures paroles; l'un d'eux a tenu sa lance tout contre son cœur, tandis que d'autres emmenaient son mari à trois milles de la ville. Quand je vis que le Conseil avait tout à fait perdu le sens et qu'il était possédé du démon, je conduisis loin de Rostock ma femme, mon enfant et la femme de maître Pierre, mon frère. Oui, c'est ainsi qu'ils ont agi! Pareille chose ne s'était pas encore vue dans nos cités depuis que l'Évangile a été prêché, depuis le temps où Luther enseignait! »

Le 17 octobre 1557, le Conseil publia un édit où, cherchant à justifier la rigueur exercée contre les deux docteurs, il les accusait d'avoir enseigné une fausse doctrine et de soulever le peuple contre l'autorité. Ordre fut donné à tous de fuir leur prêche et de n'avoir plus aucun rapport avec eux. Tous les prédicants de la ville durent lire cet édit en chaire. Ce document portait : « Plusieurs de nos pasteurs prétendent que le Conseil agit contre toute justice; ils souhaitent que la foudre le frappe, que le feu de l'enfer le consume; ils damnent, maudissent, font mille contorsions, frappent la chaire à grands coups de poing et se conduisent, en un mot, comme des insensés. D'autres osent dire publiquement que notre ville est gouvernée par un pouvoir tyrannique, et s'efforcent de soulever les citoyens contre l'autorité. Ces faux docteurs blessent et assassinent

les consciences; ils envoient les corps à la mort et les âmes au diable. »

En réponse à ces accusations, Hessus, au nom d' Eggerdes et au sien, publia un libelle violent, où les conseillers « possédés du démon » étaient accusés de tous les crimes imaginables. Tous mentaient, blasphémaient, se livraient à la débauche et à toutes sortes d'excès ». Joachim Schlüter, « premier apôtre de l'Évangile » à Rostock, avait été empoisonné par leur ordre; les maudits et féroces bourgmestres avaient trahi et vendu le vénérable prédicant Henri Schmedenstedt : « Je me suis laissé dire que le sang du juste leur avait bien rapporté cinq cents florins. N'est-il pas honteux que le serviteur ait été vendu à un prix plus élevé que son Maître et que son Dieu ? Le jour où les conseillers ont commis ce crime, ils se sont montrés autrement généreux qu'Anne et Caïphe ! Ils ont aussi torturé journellement le prédicant Adelex, ils ont été plus cruels envers lui que des chiens altérés de sang; ce sont les ennemis déclarés du nom de Dieu. Quant au surintendant récemment élu, le docteur Jean Draconites, c'est une tête d'âne, un grossier manant, un prédicateur de mensonge et d'hérésie. »

Draconites, aussitôt après son élection, se brouilla avec plusieurs prédicants; la querelle, les années suivantes, prit un caractère de plus en plus violent. Draconites soutenait que la célébration du mariage est permise le dimanche, et que les chrétiens ne doivent pas être assujettis aux préceptes de la loi mosaïque. « Quiconque prêche aux chrétiens l'observance de l'ancienne loi offense le Seigneur. Détale, Moïse, détale, ton règne est passé ! Celui qui juge les pécheurs en s'appuyant sur la loi de Moïse, étant lui-même pécheur, est doublement criminel. » « Qu'ils aillent au diable, tous les serviteurs du sabbat, » disait-il en s'échauffant plus encore; « ils t'enseignent que tu dois être pieux le dimanche seulement, et que tout le long de la semaine tu peux te conduire comme une brute ! » Les habitants de Rostock appelaient leur surintendant « hypocrite, dragon d'enfer, bouche de blasphème ». Ils l'attaquaient aussi au sujet d'une doctrine que lui avait inculquée le surintendant de Hambourg, Jean OEpinus, et d'après laquelle l'âme du Christ, après sa mort, avait enduré des supplices dans l'enfer; « tout chrétien, selon Draconites, était obligé, sous peine de damnation, de croire très fermement cet article ». Les bourgeois et l'Université ne tardèrent pas à se quereller à ce sujet. Un jour on en vint presque aux mains dans l'église pendant le service divin, et la paix ne fut rétablie que lorsque Draconites, destitué, quitta enfin la ville.

Le bourgmestre Brümmer, expulsé du conseil en 1558, puis réélu,



était méprisé de tous ; aucun prédicant ne voulait lui donner la Cène : on ne le nommait que « le blasphémateur impénitent » ; on lui reprochait en premier lieu d'avoir avancé qu' Eggerdes et Hessus avaient fondé une nouvelle secte pharisaïque ; ensuite d'avoir exilé ce fidèle témoin de Dieu, enfin, un troisième crime : malgré les instances réitérées des prédicants, insistant pour que tous les catholiques de Rostock fussent déclarés indignes de tenir un enfant sur les fonts du baptême et exclus de la sépulture chrétienne, on l'avait entendu ordonner un jour au maître d'école et au sacristain de rendre à un chanoine, les honneurs par lesquels on a coutume d'honorer les pieux chrétiens, et lui-même avait été jusqu'à suivre le premier le corps de ce blasphémateur impie. Pour lui faire expier un pareil forfait, Hessus proposait de le lapider. « Si les voleurs et les meurtriers, » écrivait-il dans un libelle contre le Conseil, « sont réputés infâmes, si nous ne trouvons plus en eux ni honneur ni justice, sache bien qu'un blasphémateur est encore un plus vil coquin, car non seulement il est destitué de toute justice, mais il est l'ennemi de la source même de la justice. Aussi nul vol, meurtre, impudicité n'est plus horrible et plus épouvantable que le blasphème contre Dieu, même quand un fils égorge son père ou qu'un père viole sa fille. Comment donc pourrions-nous respecter ce Brümmer ? Ecoutez la sentence que prononce Moïse sur les blasphémateurs de son espèce ; non seulement il les traite d'infâmes, mais il les condamne au dernier supplice et ajoute : Dieu ordonne expressément de les lapider. C'est pourquoi un Egyptien, qui avait blasphémé le nom de Dieu comme Pierre Brümmer, fut conduit hors du camp et lapidé par les enfants d'Israël ¹. »

Dans presque toutes les villes protestantes, de semblables querelles divisaient les théologiens. Partout le peuple était excité à la haine, et le prêche n'était pour tout prédicant qu'un moyen de faire triompher sa doctrine, seule capable, selon lui, de conduire au salut. C'est ainsi qu'à Stargard, à partir de 1556, « les disputes des docteurs, les troubles dans les écoles, les émeutes dans la ville amenèrent enfin une si terrible anarchie qu'on ne peut assez le déplorer ni exactement le décrire ² ». A la diète de Stettin (1558), un rapport présenté à l'assemblée l'informa que, « par toutes sortes de violences et d'actes inconvenants, les pasteurs dans les églises, et même en chaire et dans l'exercice de leurs fonctions, étaient impu-

¹ Voyez Particle de J. Wiggers, intitulé *Tilmann Hessus et Jean. Draconites*, dans LISCH, *Jahrbücher*, t. XIX, pp. 65-137.

² CRAMER, t. III, p. 133-136.

nément injuriés et honnis ¹ ». A Hildesheim (1557), les prédicants soutinrent une longue lutte avec leur surintendant Tilmann Cragius au sujet de la justification et de la Cène. Cragius combattait, comme une superstition, l'opinion d'après laquelle les hommes dont la barbe gardait quelque goutte du sang divin après la communion étaient obligés de la faire couper. Parce que les prédicants entouraient le Saint-Sacrement d'un grand respect, « le distinguant d'un pain ordinaire, dans l'usage et dans la dispensation, » le surintendant les avait publiquement insultés, et avait été jusqu'à dire : « Eh bien, dévorez-le, ce pain ! léchez-le, mâchez-le, adorez-le ! » Cragius fut chassé de la ville et, dans un écrit publié peu de temps après son expulsion, traita tous les docteurs de Rostock « de coquins, de blasphémateurs, de calomniateurs éhontés, de chiens enragés et de disciples de Caïn ² ».

Au Colloque de Worms, en présence de la plus haute autorité de l'Empire, les dissensions du parti protestant allaient éclater au grand jour.

¹ CRAMER, t. III, p. 445.

² SALIG, t. III, pp. 411-413. Sur les querelles des prédicants à Schweinfurt, voy. SEXT, *Schweinfurt*, p. 182-183.

CHAPITRE II

LE COLLOQUE DE WORMS.

1557.

Lors de la paix d'Augsbourg, il avait été décidé qu'à la prochaine réunion des membres d'Empire, on conviendrait des meilleurs moyens à employer pour réconcilier entre elles les deux religions. La Diète convoquée par Ferdinand à cet effet, et aussi pour l'obtention d'un secours contre les Turcs (13 juillet 1556), « fut aussi fertile en querelles que toutes celles qui l'avaient précédée ». Pour la grave question de la réunion des Eglises, les princes ecclésiastiques soutinrent avec énergie qu'il n'y avait d'autre remède aux maux de la Chrétienté que le Concile général. Les Protestants, au contraire, bien que résolus d'avance à ne pas faire « la plus petite concession au papisme maudit convaincu de mensonges par la parole de Dieu », se déclarèrent pour un nouveau colloque religieux, dans l'espoir « qu'il porterait à l'Antechrist de Rome un coup définitif ». « Jusqu'ici, » assurait l'Electeur palatin, « nos colloques n'ont pas été sans fruits ; c'est grâce à eux que la parole de Dieu s'est propagée¹ ». Mélanchthon se flattait aussi qu'au moyen d'un colloque « plusieurs princes et évêques seraient éclairés et se détermineraient enfin à embrasser la vraie doctrine » ; mais auparavant il trouvait indispensable de bien s'entendre sur un point essentiel : « L'Empereur, le roi et beaucoup d'autres avec eux, » écrivait-il, « sont très préoccupés de la question de l'ordination. Ils soutiennent que nos pasteurs, n'ayant pas été ordonnés par les évêques, n'ont pas le pouvoir de consacrer. Cette imagination entraîne avec elle de graves erreurs. Donc, avant l'ouverture du colloque, il faut absolument régler entre nous cette question, et celle aussi de la juridiction épiscopale². »

Mais jamais les colloques ni aucun essai de ce genre n'avaient servi qu'à augmenter la confusion générale.

¹ BECHOLTZ t. VII, p. 361.

² *Corp. Reform.*, t. IX, p. 6-7.

Le jésuite Pierre Canisius, qui avait accompagné à la Diète le cardinal évêque d'Augsbourg, écrivait à Ferdinand : « L'expérience de tous les siècles a prouvé que, dans de semblables assemblées, le temps se perd en discours inutiles. Le colloque terminé, aucun parti ne veut avoir eu le dessous, chacun s'attribue la victoire, des bruits contradictoires sont propagés, et ce qui résulte de tout cela, ce n'est point la paix des consciences, mais un dissentiment plus irrémédiable et des rancunes plus amères ¹. » Mais Ferdinand persistait à regarder une nouvelle conférence comme l'unique moyen de salut et, pour lui complaire, les princes ecclésiastiques firent taire leur propre sentiment. On espérait conduire les débats « avec tant de modération, d'impartialité que tout s'y passerait avec tant de cordialité et de sagesse que les avis des théologiens réunis prépareraient les décisions de la prochaine Diète, et que les docteurs protestants « abjureraient les erreurs qui s'étaient glissées dans leur enseignement, pour revenir à l'unité chrétienne ² ». Le colloque devait s'ouvrir à Worms le 24 août 1557.

Pour en assurer les bons résultats par des réunions préliminaires et concilier, autant que la chose était possible, tant d'opinions différentes, plusieurs membres d'Empire, à l'instigation de l'Electeur palatin et du duc de Wurtemberg, se réunirent à Francfort (juin 1557). Là, le Landgrave Philippe commença par proposer la révision de la Confession d'Augsbourg, qui, selon lui, n'obligeait nullement les consciences et n'avait jamais été destinée qu'à fixer sur quelques points douteux la foi des Confessionnistes ³. Mais sa motion fut repoussée. Nicolas Gallus, prédicant de Ratisbonne, soumit un autre projet à l'assemblée. Il s'agissait de nommer pour toutes les Eglises d'Allemagne un surintendant général, investi de pouvoirs souverains, chargé de veiller à l'intégrité et à l'unité de la doctrine luthérienne, d'empêcher ou de punir les moindres divergences d'opinions, de nommer une commission d'enquête pour l'examen des points litigieux, enfin de prendre les mesures les plus capables de remédier aux maux dont gémissait l'Eglise. Personnellement, Gallus était opposé à l'érection « d'un pape luthérien » ; mais il penchait assez pour la nomination de deux surintendants généraux : l'un préposé aux Eglises de l'Allemagne du sud, l'autre

¹ RIESS, p. 195.

² Lettre du duc Jean-Frédéric de Saxe, *Corp. Reform.*, t. IX, p. 230. Voy. KUGLER, t. II, p. 53. Parmi les Protestants, beaucoup étaient persuadés que Ferdinand n'avait permis le colloque que « ut vectigal hoc praetextu ex Germania maximum colligeret ». Bullinger à Calvin, 20 août 1557, *Calvini Opp.*, t. XVI, p. 572.

³ HEPPE, *Geschichte des deutschen Protestantismus*, t. I, p. 151.

chargé des Eglises de Saxe¹. L'Assemblée se contenta d'inviter de nouveau les prédicants à accepter comme formule de foi définitive la Confession d'Augsbourg et l'Apologie. Si les ennemis de l'Évangile osaient reprocher encore aux Luthériens leurs perpétuelles discussions, leur avis était qu'il n'y aurait qu'une chose à leur répondre : En substance, et pour les points essentiels de doctrine, tout le monde était d'accord. Très prochainement, un synode général se rassemblerait; tous les points non conciliés y seraient éclaircis et fixés. Sans l'assentiment préalable des membres d'Empire ou de leurs chargés de pouvoirs, les théologiens en désaccord les uns avec les autres ne pourraient, à l'avenir, publier aucun écrit².

Mais le recez de Francfort souleva de nouvelles objections.

« Les membres d'Empire, » dit Gallus, « ne seraient-ils pas l'objet des railleries du monde entier, s'ils tentaient de nous persuader que, dans les Eglises et écoles d'Allemagne, rien, depuis 1530, n'a été enseigné ni décidé contre la Confession d'Augsbourg ? » Flacius appelait le recez de Francfort « une véritable trahison envers l'Eglise³ ». « On n'a pas fait une obligation à tous les prédicants de lancer l'anathème contre les Sacramentaires, » écrivait-il, « et cependant Luther et tous nos pieux théologiens ont constamment flétri leur hérésie abominable. On n'a pas davantage imposé aux théologiens les articles de Smalkade, et par là on a fait à l'Eglise un tort très grave. La prétendue unité de doctrine dont on se vante si fort est imaginaire. Il est évident que les Sacramentaires insensés et autres hérétiques ont obtenu à Francfort gain de cause, et qu'on a fermé la bouche aux gens honorables et zélés qui jusqu'ici s'étaient opposés aux loups ravisseurs. »

Flacius et tout le parti des stricts luthériens mettaient tout leur espoir dans le duc de Saxe-Weimar, Jean-Frédéric. Ce prince se déclarait prêt. « à vivre et à mourir pour le maintien et la propagation du pur Évangile révélé par Dieu à Martin Luther, le père vénéré de tous les vrais croyants ». Il avait fondé à Iena une Université devenue bientôt « le donjon de l'orthodoxie », et ne songeait qu'à combattre « avec une ardeur toute céleste » l'apostat hérétique et impie de la véritable foi, Philippe Mélanchthon, et avec lui l'Université empestée de Wittenberg ». Se guidant d'après les conseils de Flacius, il avait recommandé à ses théologiens et conseillers de n'avoir, à Worms, aucun rapport avec les docteurs ou les délégués des autorités protestantes avant que celles-ci n'aient

¹ SALIG, t. III, p. 266-267. Voy. MENZEL, t. II, p. 314-315.

² SALIG, t. III, p. 271-273. PREGER, t. II, p. 63-64.

³ *Corp. Reform.*, t. IX, p. 213-215.

déclaré anathèmes les sectaires impies, Anabaptistes, Sacramentaires, Zwingliens, Osiandristes, Majoristes, etc. « Il n'était pas possible, mandait-il le 20 août 1557 au comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts, que les théologiens combattissent les papistes avec ensemble, s'ils ne s'étaient auparavant mis d'accord, et s'ils n'avaient commencé par rejeter loin d'eux toute hérésie. Sans cette indispensable mesure, il serait trop aisé aux papistes, en se servant des écrits de controverse partout répandus, de les battre avec leurs propres armes ¹. » Jean-Frédéric déclara donc à l'Electeur palatin Otto-Henri « que, quant à lui, son intention bien arrêtée était de faire condamner à Worms toutes les hérésies ² ». « On ne peut tolérer plus longtemps les baisers de Judas, » répétait Flacius aux deux délégués de l'Electeur, Erhard Schnepf et Joachim Mörlin; « quelques écrits récents prônent le renouvellement et la vivification des âmes par le Saint-Esprit; c'est revenir au principe du Majorisme. Il faut pousser Mélanchthon dans ses derniers retranchements. Il n'hésite si longtemps qu'à cause de la répugnance qu'il éprouve à se rétracter en public et parce qu'il redoute la disgrâce de la cour. D'ailleurs, il est obligé d'obéir à son maître ³. » Par ce maître, Flacius entendait le démon. Mélanchthon, de son côté, écrivait au prince Joachim d'Anhalt que « le venin et l'hypocrisie détestables de Flacius se faisaient tous les jours mieux connaître ». « On le verra bien à Worms, » ajoutait-il; « là, beaucoup de princes, d'Electeurs et de prédicants seront réunis. Flacius sera obligé de parler; jusqu'ici il ne s'est pas expliqué sur sa doctrine, il s'est contenté de mentir, de calomnier, de fortifier en tous lieux l'hypocrisie et l'erreux ⁴. »

Au milieu de tant d'opinions contradictoires, le colloque eut beaucoup de peine à s'organiser et ne s'ouvrit que le 11 septembre.

Dès la première séance, Mélanchthon s'emporta violemment contre les Catholiques : « Nous n'avons pas dévié et ne dévierons jamais de la confession de foi présentée à Augsbourg, » s'écria-t-il; « nous rejetons toutes les hérésies ou sectes qui la contredisent, mais avant tout les décisions impies du prétendu Concile de Trente. Nous soutenons que la véritable Eglise ne peut être cherchée parmi ceux qui contredisent la vérité contre leur conscience. Nous croyons qu'elle ne réside qu'en cette assemblée, qui annonce la parole intégrale de l'Evangile et rejette avec horreur le culte des idoles ⁵. »

¹ *Corp. Reform.*, t. IX, p. 230-232.

² KUGLER, t. II, p. 56.

³ *Corp. Reform.*, t. IX, p. 232-234.

⁴ *Corp. Reform.*, t. IX, p. 116.

⁵ *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 265-268. Voy. BUCHHOLTZ, t. VII, p. 371-372. Riess, p. 213.

Dès l'année précédente, écrivant au margrave Jean de Custrin, il avait dit : « Lorsque les grands potentats appellent Concile ce qui se passe actuellement à Trente entre le Pape, les évêques, les prêtres et les moines, tous ennemis déclarés du Sauveur Jésus-Christ ; lorsqu'ils prennent le parti de ceux qui s'arrogent le pouvoir de fabriquer de nouveaux dieux et de nouveaux dogmes, ils pèchent tout aussi grièvement que Nabuchodonosor et qu'Antiochus. » « Tout homme de bon sens est à même d'apprécier l'horreur des blasphèmes papistes. » Mélancthon traitait de « cynique » le jésuite Pierre Canisius, l'un des docteurs catholiques de Worms les plus dignes de respect, et le mettait au rang de ces « adroits oppresseurs de la vérité qui combattent avec une sophistique perverse, et malgré leur conscience, la vérité qu'ils reconnaissent au fond de leur cœur ; qui fortifient criminellement l'erreur et l'idolâtrie et, s'ils persistent dans leur péché, recevront infailliblement le salaire de Judas¹ ».

Déclarer de prime abord que les Catholiques, en défendant l'Église, persécutaient sciemment la vérité ; affirmer que les décrets du Concile n'étaient que blasphèmes et que jamais on ne s'écarterait en rien des articles de la Confession de 1530, c'était dire nettement qu'on ne voulait pas entendre parler de paix ; c'était, en outre, trahir la vérité, car tout le monde savait les remaniements infinis qu'avait déjà subis cette Confession ; le fait était si évident que trente-quatre théologiens luthériens avaient avoué qu'à force d'avoir été remaniée elle était devenue peu à peu « cothurne, pantoufle, botte polonaise, ou plutôt l'un de ces larges manteaux sous lesquels plusieurs personnes peuvent s'abriter à l'aise » ; ils avaient reconnu « que tous les sectaires l'invoquaient également ; qu'elle dissimulait les hérésies, permettait les équivoques, fardait, défendait et appuyait l'erreur² ».

Mélancthon avait toujours regardé la Confession, dont il avait lui-même rédigé les articles, comme sa propriété et, dans les nombreuses éditions qui en avaient été tirées, il ne s'était pas gêné pour y apporter les changements qu'avaient subis ses propres opinions. Même les premières et plus anciennes éditions diffèrent entr'elles sur plusieurs points importants de doctrine³.

Mais les divergences entre les premières éditions et les éditions postérieures sont encore beaucoup plus sensibles.

Les princes protestants ne l'ignoraient pas : « De 1531 à 1540, »

¹ *Corp. Reform.*, t. VIII, pp. 688-689.

² Voy. HUTTER, p. 94.

³ Pour plus de détails sur ce sujet, voy. plus loin, p. 133-139.

écrivait le duc Jules de Brunswick, « la Confession d'Augsbourg a été remaniée presque tous les ans. Dans l'édition de 1540, quelques paragraphes ont été complètement changés, surtout le dixième article sur la Cène, l'article relatif aux fonctions pastorales, et, dans les éditions de l'Apologie, l'article sur le pouvoir ecclésiastique, où des pages entières ont été ajoutées. Malheureusement ce fait n'est que trop connu des papistes; l'Empereur lui-même en a fait l'observation aux membres d'Empire protestants, et nous ne pouvons nier que ce reproche ne soit fondé¹. »

Grâce aux définitions vagues et contournées de l'Eucharistie, les partisans avoués ou secrets du Calvinisme avaient pu signer en toute sécurité de conscience la Confession d'Augsbourg et soutenir qu'elle ne les condamnait point².

Déjà, à la Diète d'Augsbourg de 1555, lorsqu'on avait discuté les conditions de la paix entre les Confessionnistes et les Catholiques, l'Electeur de Trèves avait demandé à ses collègues : « Quelle Confession regardez-vous comme le véritable symbole de la foi luthérienne? Est-ce celle de 1530 ou celle de 1540? » Le délégué du Brandebourg avait répondu sans hésiter que son maître ne reconnaissait que le texte de 1530, et l'Electeur palatin qu'il ne pouvait être question de paix qu'avec ceux qui l'avaient signée, ainsi que tous les écrits qui, depuis, lui avaient été déclarés conformes. Le député de Saxe avait dit la même chose, ajoutant qu'au reste les éditions postérieures étaient identiquement semblables à la première³. Et cependant, dès 1544, Jean-Frédéric, par l'entremise de son chancelier Brück, avait reproché avec aigreur à Mélanchthon d'avoir, sans son consentement et celui des autres princes protestants, changé la Confession en plusieurs endroits et fait réimprimer en divers lieux avec les corrections qu'il s'était permis d'y faire de sa propre autorité⁴.

¹ Voy. HUTTER, p. 162.

² Le changement était notable; non seulement les paroles : *et improbant secus docentes* avaient été retranchées, mais aussi toute la phrase : *De coena Domini docent, quod corpus et sanguis vere adsint et distribuuntur vescentibus*. On y avait substitué ces mots : *quod cum pane et vino vere exhibeantur corpus et sanguis Christi vescentibus*. Voy. KIESLING, p. 15 et suiv. « Le changement du *adsint et distribuuntur* en *exhibeantur* a visiblement pour but, » dit Sudhoff (p. 68), « de rendre le corps de Jésus-Christ indépendant des saintes espèces. La participation réelle de tous ceux qui s'approchent de la sainte table au corps de Jésus-Christ n'était plus désormais qu'une simple invitation adressée à tous les fidèles. Les mots *cum pane* modifient aussi grandement les termes de la première édition de la Confession d'Augsbourg, car tandis que celle-ci avouait la présence du corps et du sang sous les espèces du pain et du vin, la nouvelle formule de Mélanchthon, penchant manifestement vers l'opinion de Calvin et peut-être adoptée dans un but de concorde, corrigeait la première expression et disait avec le pain.

³ RITTER, *Augsburg. Religionsfrieden*, pp. 226-227.

⁴ LÖSCHER, t. II, p. 46.

A Worms, Canisius, au nom des Catholiques, fit remarquer que l'*Augustana* avait subi de grands changements dans les articles les plus importants¹; en conséquence, les Catholiques suppliaient les Protestants, puisqu'ils invoquaient perpétuellement ce symbole de leur foi, de leur déclarer nettement quels chrétiens ils considéraient comme hérétiques et exclus de leur communion, puisque tous les sectaires, Calvinistes, frères de Bohême, Osiandristes, Majoristes, etc., se vantaient également d'être des leurs. « Mais s'il en est vraiment ainsi, » ajouta-t-il, « pourquoi donc parmi vous tant de disputes aigres et tranchantes? Et pourquoi, en vertu du recez de Ratisbonne, n'exigerions-nous pas qu'on commence par bien définir la nouvelle créance et par nous déclarer franchement quels sont, à vos yeux, les vrais Confessionnistes²? »

A cette interpellation précise, les théologiens de Saxe et du Brunswick répondirent que le désir des Catholiques était raisonnable, et remirent au président du Colloque, Jules Pflug, évêque de Naumbourg, une lettre dans laquelle ils se plaignaient que Brenz, le théologien le plus influent du Wurtemberg, eût refusé de condamner les Sacramentaires par égard pour Mélanchthon qui, pour l'en récompenser, avait épargné Osiander : « C'est ainsi, » disaient-ils, « que nos deux chefs, tout occupés de leurs intérêts personnels, laissent périr l'Église et la vérité. Que Dieu ait pitié de nous³ ! »

Les disputes devenaient tous les jours plus amères. « De quelque côté que nous nous tournions, » écrivaient les délégués du duché de Saxe à Jean-Frédéric, « la charité est éteinte; nous ne voyons que visages mécontents, nous n'entendons que paroles de mépris; partout règnent la discorde et l'hypocrisie⁴. » Erasme Sarcarius soutenait que Brenz et d'autres théologiens avec lui avaient été achetés par les Osiandristes⁵, et que ce fait était connu de tous. Brenz, de son côté, se plaignait de la division entretenue par les docteurs saxons et du « paroxysme d'anathème » qui leur était devenu habituel⁶. Mélanchthon écrivait le 1^{er} octobre à Jean-

¹ SALIG, t. III, p. 308. HEPPE, *Gesch. des deutsche Protestantismus*, t. I, p. 187.

² *Declaratio uberior super protestatione partis Catholicae*. Voy. SALIG, t. III, p. 327.

³ *Saxoniorum Ducalium Epist. ad praesidem*, 1^{er} oct. 1557. Voy. SALIG, t. III, p. 314, note.

⁴ PLANCK, t. VI, p. 134, note. HEPPE, t. I, p. 162, note. Voy. la lettre d'Erhard Schnepf, *Corp. Reform.*, t. IX, p. 255.

⁵ PLANCK, t. VI, p. 141.

⁶ Voy. ses lettres aux ducs Albert de Prusse et Christophe de Wurtemberg, dans PRESSEL, *Anecdota*, pp. 440-443. Le margrave Georges-Frédéric d'Anspach réclama l'avis des théologiens sur une question qui l'embarrassait fort : Était-il vrai, comme l'affirmait le surintendant d'Anspach, que la sainte Eucharistie descendait dans l'estomac, était digérée comme tout autre aliment, et par conséquent était rejetée avec

Frédéric : « L'ambassadeur de Votre Grâce, le docteur Basile, avait distribué au Palatinat et au Wurtemberg des écrits colomniateurs contre moi avant même que je ne fusse arrivé ¹. »

« Pour bien comprendre la confusion qui règne actuellement dans la doctrine, » écrivait Flacius au roi de Danemark, « on n'a qu'à considérer ce qui se passe à Worms : on y trouve presque autant d'opinions que de docteurs ². » Jacques Andréa, prédicant de Tubingue, racontait que, pendant le colloque, Brenz, dans une réunion de théologiens protestants, avait proposé de reprendre les délibérations concordataires de Wittenberg (1536), assurant que Mélanchthon lui-même en était l'auteur. Mais celui-ci se récriant aussitôt avait soutenu qu'il n'avait fait alors que transcrire les opinions des autres. Mathieu Alber lui dit alors : « Et cependant, monsieur le maître, vous les avez signées ! » « Cher Mathieu, lui répondit Mélanchthon avec calme, « j'ai écrit un grand nombre de choses que je n'approuve plus du tout maintenant ! Pensez-vous donc que je n'aie fait aucun progrès en trente ans ³ ? »

« Les Protestants sont divisés, » écrivait Canisius à Lainez, vicaire général des Jésuites ; « et Mélanchthon répète avec amertume : Tout le monde s'acharne contre moi ! Il a plus d'outrages et de contradictions à subir de la part des siens, qui sont pourtant ses anciens disciples, que de la part des nôtres. Tous, en Allemagne, ont les yeux fixés sur ce qui se passe ici ⁴. »

Mélanchthon ne parvenait à contenter personne. Tandis que les théologiens luthériens l'accusaient de pencher vers le Calvinisme, Calvin se plaignait de sa détestable et dangereuse condescendance. « Il est allé encore plus loin à Worms que je ne m'y serais attendu ! » disait-il ⁵.

Pour faire diversion à leurs disputes, à leurs mutuelles rancunes, les théologiens protestants excitaient le peuple contre les Catholiques ⁶.

eux par la voie naturelle ? SALIG, t. III, p. 303. *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 273-278. MÖNCKEBERG, p. 107.

¹ Voy. SCHUMACHER, t. III, p. 393.

² « Ibi quot ferme colloquutores Augustanae Confessionis sunt, tot etiam diversae sententiae. » SCHUMACHER, t. II, p. 276. *Corp. Reform.*, t. IX, p. 297. PONTOPIDAN, t. III, p. 334.

³ HARTMANN, *M. Alber*, p. 165.

⁴ Lettre datée de Worms, 11 et 29 septembre 1537. Un grand nombre de lettres et d'instructions encore inédites de Canisius adressées à des pères jésuites et beaucoup de documents se rapportant à l'apostolat des Jésuites en Allemagne ont été mis à ma disposition par les Pères d'Exaten, en Hollande, qui s'occupent en ce moment de la publication des nombreux manuscrits légués par Canisius.

⁵ *Calvini Opp.*, t. XVII, p. 61.

⁶ « La justesse des plaintes élevées par les Catholiques au sujet des prédications

Ils allèrent jusqu'à troubler le service divin dans les églises. « Un jour que le prédicateur du duc de Bavière, Jean Cressentius, prêchait sur saint André dans l'église dédiée à cet Apôtre, le docteur Marbach se jeta sur lui comme il descendait de chaire, l'accusa de blasphémer et voulut, séance tenante, entamer avec lui une dispute. Le peuple se souleva, et les Evangéliques eux-mêmes furent obligés de blâmer le zèle intempestif du prédicant. Cela n'empêcha point Jacques Andréa d'user du même procédé envers Jean à Via, qu'il somma de répondre à ses objections un jour qu'il venait de prêcher à la cathédrale. Mais Jean lui répondit avec calme qu'il était prêt à le satisfaire, mais chez lui, et non point dans l'église ¹.

Jamais entre les théologiens protestants les dissensions, les disputes n'avaient été plus aigres.

Les théologiens de Saxe et ceux du Brunswick, pour avoir persisté à réclamer la condamnation « des fausses sectes », furent exclus de l'assemblée. C'était rendre impossible la continuation des débats, car les docteurs catholiques continuaient à demander : « Lequel des deux partis devons-nous considérer comme représentant la véritable Eglise protestante? Avec qui aurons-nous à traiter à l'avenir ? » Lors de la précédente Diète, on leur avait enjoint de ne s'en rapporter qu'aux théologiens de la Confession d'Augsbourg ; maintenant ils ne savaient plus à qui s'adresser, puisque ces docteurs s'accusaient réciproquement d'hérésie.

Les théologiens du duché de Saxe quittèrent Worms ; le Colloque se désorganisa. Dans leurs discours et leurs écrits de controverse, les Protestants ne manquèrent pas de rendre les Catholiques responsables de l'inutilité de leurs efforts ; mais le ton de leur polémique disait assez de quel côté étaient les responsabilités ².

Ils avaient espéré que leur assemblée porterait « un coup définitif à la Papauté » ; mais ils se voyaient déçus dans leur espoir. Le dogme catholique était apparu à Worms dans son usuelle simpli-

séditieuses des théologiens évangéliques à Worms, ne peut être mise en question, » dit HEPPE, *Gesch. des deutschen Protestantismus* t. I, p. 228, note. *Voy. Documents*, p. 60.

¹ SALIG, t. III, p. 310.

² HEPPE, t. I, p. 198.

³ « On ne peut se dissimuler, dit FRANCK » (t. VI, p. 169), « que les fréquents écrits de controverse échangés après le colloque entre les deux partis en lutte donnaient aux Catholiques de grands avantages, et qu'ils surent à merveille les mettre à profit. Les traités publiés en 1556 par Jean à Via, Barthélemi Latomus, délégué par le Concile de Trente, surtout ceux du célèbre Frédéric Stapylus, qui y joua aussi un rôle important, sont très remarquables. Rien qu'à l'extraordinaire aigreur qui règne dans les ripostes des Protestants, et de Mélanchthon en particulier, on peut deviner leur valeur. »

cité, unité, solidité, tandis que tout le monde avait pu se convaincre que les Protestants n'étaient pas en possession d'un corps solide de doctrine, et que, même au sujet du symbole de leur foi, ils ne pouvaient tomber d'accord. A la Diète de Ratisbonne, Ferdinand et les membres d'Empire catholiques avaient espéré de bons résultats du Colloque, malgré tout ce que les princes ecclésiastiques avaient pu leur dire et quand il s'était agi de choisir entre lui et le Concile, les prélats s'étaient résignés au Colloque, jugeant qu'il était d'une sage politique de chercher à complaire aux Luthériens; mais en quittant Worms tous avouèrent qu'ils étaient maintenant pleinement éclairés sur ce qu'on pouvait attendre de semblables réunions, et qu'en dehors du Concile général nulle tentative d'union n'avait chance de réussir. « Les Catholiques, » écrivait Canisius à Lainez, « sont fortifiés dans leur foi; les hésitants, en particulier, ne sont plus tentés d'apostasier; les égarés reviennent plus facilement à nous. Les membres d'Empire comprendront enfin, par ce qui vient de se passer, que l'union des Protestants ne peut être obtenue, et les princes renonceront sans doute à l'avenir à ces sortes de tentatives, pour accepter la seule ressource qui s'offre à eux, c'est-à-dire le Concile général ¹. »

Les Protestants, dont les dissensions déplorables venaient de se révéler au grand jour, n'en devinrent que plus acharnés les uns contre les autres. Jean-Frédéric de Saxe accusait de tous les maux de son parti les théologiens du Wurtemberg, Brenz et Andrea, qui n'avaient jamais voulu abandonner « l'hérétique Osiander ² ». Les Luthériens rigides prétendaient se venger sur les Mélanchthoniens de l'humiliation qu'ils avaient essuyée. « Les nôtres sont dignes de proscription; ce sont des hérétiques, des excommuniés aux yeux de ces saints pharisiens, » écrivait Jean Aurifaber, prêchant de la cour de Weimar; « mais nous allons maintenant sonner la cloche, et le monde sera édifié sur le vrai péché que nous avons commis ³! » Flacius invitait Christian III, roi de Danemark, à imiter Josias, à prendre la défense de la religion, à faire d'énergiques efforts pour extirper de l'Eglise de Dieu les « abominables et funestes hérésies des Mélanchthoniens, Osiandristes, Majoristes et autres sectaires, qui entraînaient en enfer tant de milliers d'âmes ». « Ces hérétiques, disait-il, entretiennent un commerce abominable avec la Bête de Babylone, et rien ne doit sembler difficile quand il

¹ Lettre du 16 déc. 1557. Voy. plus haut p. 27, note 4. Sur le Colloque de Worms et ses résultats, voy. aussi MAURENBRECHER, pp. 40-46.

² KUGLER, t. II, p. 62.

³ SALIG, t. III, p. 339.

s'agit de défendre le précieux dépôt du Christ, de Paul et du troisième Elie, Martin Luther. Dieu nous a expressément ordonné de fuir l'idolâtrie et les faux prophètes; mais comment pourrions-nous lui obéir, si nous n'avions le pouvoir de juger à la fois les doctrines et les docteurs ? »

Luther avait tenu Flacius en grande estime; il en avait fait plus de cas que de tout autre théologien : « C'est sur lui, » avait-il dit, « qu'après ma mort l'espérance des miens, un moment abattue, viendra s'appuyer²; » et maintenant, à Wittenberg même, on traitait Flacius « de rebut de l'humanité » !

« Allez, domptez la rage et le délire de ce misérable, » vociférait Bugenhagen du haut de sa chaire; « qu'il cesse enfin de mentir et de diffamer! » Le diacre Sturio s'emportait également contre « Flacius, et l'appelait « menteur, infâme scélérat³ ». « Par toutes sortes d'artifices, d'humilité pharisaïque, étalant un zèle hypocrite, » écrivait Georges Major, « Flacius s'est autrefois insinué chez Mélanchthon. Ce rusé compère, ce vil aventurier, a fureté partout; il a ramassé çà et là des fragments de discours, de lettres, il a recueilli les moindres rêveries de son maître pour aller ensuite le décrier et le rendre odieux à tout le monde. C'est qu'il se flattait de prendre sa place, et d'être à son tour adoré comme un pape dans toute l'Eglise d'Allemagne. »

On alla jusqu'à accuser Flacius d'avoir forcé les coffres de Mélanchthon pour voler ses lettres; on affirma qu'il avait attenté à sa vie et à celle de bien d'autres. Les *Epîtres des étudiants de Wittenberg*, publiées en 1558, le représentent comme un prodige d'ignorance, de perversité, de perfidie. Flacius, justement indigné, écrivait avec douleur : « Où en sommes-nous si un théologien se permet d'en diffamer publiquement un autre et va conter à tous les faiblesses de sa vie privée ? L'Eglise de Dieu n'a que faire de savoir si je suis un aussi grand misérable qu'on le prétend. La seule chose dont elle ait à s'enquérir, c'est de la foi dont je fais profession, c'est de la pureté et de l'intégrité de ma doctrine⁴. » « Il n'est que trop vrai, » écrivait au duc Albert de Prusse Juste Jonas le jeune, professeur de jurisprudence à Wittenberg, « Amsdorf et Flacius, dans tous leurs écrits, ne pensent, ne visent, ne rêvent qu'à conserver de l'influence dans le commun peuple et auprès des

¹ *Apologie*, préface, feuille D 2.

² PRÆGER, t. I, p. 35.

³ HEPPE, *Gesch. des deutschen Protestantismus*, t. I, p. 129, note 1.

⁴ PRÆGER, t. I, pp. 421-434.

pauvres ignorants qui constituent la masse, et parmi lesquels on peut ranger un grand nombre de prédicants; car je suis certain qu'entre mille, surtout en Saxe, il n'en est peut-être pas un seul qui soit en état de bien comprendre la doctrine de l'Eucharistie¹. »

¹ VOIGT, *Briefwechsel mit Albrecht von Preussen*, pp. 355-356, 364.

CHAPITRE III

LE RECEZ DE FRANCFORT ET LE LIVRE DE RÉFUTATION.

1558.

Après l'issue malheureuse du Colloque de Worms, les princes protestants, pour rendre l'unité à leur Église déchirée, résolurent de se passer à l'avenir des théologiens; ils ne servaient, disaient-ils, qu'à embrouiller les questions, qu'à envenimer les querelles. Aux princes seuls, chefs suprêmes de l'Église, il appartenait de prendre en main les intérêts de la religion; ce qu'ils auraient décidé entre eux, ils sauraient bien contraindre les docteurs à l'accepter.

Christophe de Wurtemberg, fils du duc Ulrich (mort le 6 novembre 1550), était d'avis qu'« un synode de princes chrétiens, assisté des lumières divines, ne pouvait manquer de réussir à rétablir la concorde »; et soutenait son opinion avec chaleur. La plupart des princes luthériens entrèrent dans ses vues, même l'Electeur Auguste de Saxe qui, les années précédentes, s'était toujours opposé à des assemblées de ce genre. Christophe avait d'abord songé à la convocation d'un « concile général protestant »; mais Mélanchthon, consulté à ce sujet, n'avait pas approuvé ce plan. « C'est aux princes seuls », avait-il dit, « qu'il appartient de guérir les plaies de l'Église; un concile ne pourrait qu'attirer sur l'Allemagne de nouvelles calamités¹ et diviser plus encore les esprits. » Ecrivant à Christian III, le 26 janvier 1558, Mélanchthon lui fait part du désir qu'éprouvent « les grands chefs » de faire choix d'hommes instruits, craignant Dieu, lesquels, en présence de quelques princes chrétiens, fixeraient les points essentiels de doctrine et dresseraient des formules que tous pourraient approuver. « Mais, » ajoute-t-il, « il sera bien important de ne pas se noyer dans les détails, et de décider à l'avance non seulement quels sujets il conviendra de traiter, mais encore les résolutions que nous aurons à prendre, afin qu'on ne se sépare pas une fois de plus sans s'être bien entendu². »

¹ KUGLER, t. II, pp. 71-77.

² *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 432-433.

On convint de faire coïncider l'assemblée des princes avec la Diète de Francfort, où la puissance impériale allait être transmise à Ferdinand.

Le 18 mars 1558, les Électeurs de Saxe, du Brandebourg et du Palatinat, les comtes palatins Frédéric et Wolfgang de Deux-Ponts, le duc Christophe de Wurtemberg, le Landgrave Philippe de Hesse et le margrave Charles de Bade signaient le recez dit recez de Francfort, auquel un mémoire donné par Mélanchthon servait de base¹. On reprochait aux Protestants leur désunion, disait le recez : C'était à tort. Tous adhéraient de cœur à la Confession d'Augsbourg présentée à l'Empereur en 1530, confession très orthodoxe et seule capable de conduire au salut. Mais comme plusieurs écrits et discours contradictoires avaient, depuis sa publication, soulevé quelques difficultés, il avait paru opportun de s'expliquer nettement sur plusieurs articles discutés, en particulier sur la justification, les bonnes œuvres, l'Eucharistie, et plusieurs autres questions, dites « indifférentes », relatives au culte et aux cérémonies, questions sur lesquelles, depuis l'Intérim, de violentes querelles s'étaient élevées entre les stricts luthériens, ayant Flacius à leur tête, Mélanchthon et ses disciples.

Par ces « questions indifférentes » les Protestants entendaient certains rites que plusieurs croyaient, à cause de leur peu d'importance, pouvoir conserver en toute sûreté de conscience, comme l'usage des vases sacrés, les surplis, les cierges, les images des saints, toutes choses qui, au dire de Flacius, constituaient « un commerce criminel avec l'Antechrist et un péché contre le Saint-Esprit ». Le recez de Francfort déclarait qu'il ne fallait les tolérer que dans les pays où la « pure doctrine de l'Évangile n'était ni corrompue ni persécutée » ; mais que partout ailleurs ils devaient être retranchés sans exception, étant « des pièges dangereux pour les consciences ».

Le recez de Francfort allait être considéré comme la règle fixe et immuable de la saine doctrine.

Si, dans la suite des temps, quelques disputes s'élevaient sur l'un ou l'autre des articles définis, les princes se promettaient d'en conférer chrétiennement avec les membres d'Empire de leur confession ; mais pour le moment tout enseignement contraire à leur très orthodoxe profession de foi ne serait souffert ni dans les églises, ni dans les écoles, et nul écrit doctrinal ne serait livré à l'impression avant d'avoir été révisé et déclaré orthodoxe par les détenteurs légitimes de l'autorité. Tout pamphlet était défendu sous les peines

¹ *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 489-507.

les plus sévères. Aux consistoires et aux surintendants allaient être adressés des questionnaires indiquant exactement la manière dont ils auraient à se comporter envers toute personne suspecte dans les discussions qui pourraient survenir. Du reste, aucun individu (à plus forte raison aucune Église évangélique) ne serait condamné avant d'avoir été entendu. Si quelqu'un, après mûr examen, était convaincu d'avoir enseigné ou agi contrairement à la Confession d'Augsbourg, sa charge lui serait immédiatement retirée, et il serait déclaré indigne d'enseigner ou d'exercer à l'avenir le ministère paroissial. On aviserait de son hérésie les princes et membres d'Empire, afin que nul docteur d'erreur ne pût recevoir encouragement ou emploi dans n'importe quelle partie de l'Allemagne.

Le zèle religieux des princes protestants était entretenu et encouragé par Maximilien de Bohême, fils aîné de l'Empereur. Ce prince avait avoué franchement au duc Christophe de Wurtemberg ses sympathies pour la Confession d'Augsbourg. Il avait fondé les plus grandes espérances sur le Colloque de Worms, qu'il s'était un instant flatté de voir présidé par son père¹. Ce fut donc avec un vif déplaisir, comme il l'écrivit à Christophe, qu'il apprit son mauvais succès; la joie qu'allaient en ressentir « les serviteurs de Satan » affligeait son cœur. « Le Pape, écrivait-il, » vient d'envoyer un ambassadeur à mon père pour lui faire connaître toute la satisfaction que lui causent la dissolution du Colloque et les fautes du parti protestant; il espère que mon père l'aidera à délivrer l'Empire « de la peste de l'hérésie » et n'autorisera plus à l'avenir de semblables assemblées ou conventicules. Telle est à peu de chose près sa loyale ou, pour parler en bon allemand, son diabolique langage. » En 1557, Maximilien, pour se consoler, propageait en Pologne la doctrine protestante. Avant la signature du recez de Francfort, il pria Christophe de lui envoyer les écrits de Luther, de Mélanchthon, de Brenz « et autres théologiens de la vraie religion ». Quelques mois après, il s'ouvrit au duc du grand désir qu'il avait de voir l'union se faire entre tous les Protestants. « Ce serait là, évidemment, » disait-il, « le meilleur moyen de tordre le cou au Pape. » Christophe lui répondit, le 13 juillet 1558, qu'il était fermement résolu, quant à lui, à travailler de toutes ses forces à la concorde, afin « que la tyrannie de l'Antechrist fût enfin abattue ». Le 17 juillet, le duc s'informait auprès de Maximilien de l'état de santé de l'Empereur, que les médecins, avait-il entendu dire, conservaient peu d'espoir de sauver. Dans le

¹ KUGLER, t. II, p. 35, note 59.

cas de sa mort, Christophe promettait de se donner sans réserve à Maximilien ¹. « Quelle joie parmi les Évangéliques unis, et combien les papistes idolâtres seront affligés, » écrivait un prédicant à cette date, « si le noble Maximilien, comme nous l'espérons tous, confessait et protégeait le pur Évangile sur le trône impérial, et devenait le pasteur suprême de tout son peuple ² ! »

Mais le recez de Francfort n'eut point les bons effets qu'on en espérait; bien au contraire, il ne servit qu'à fortifier les aversions et les rancunes.

« Dans ce document, » déclarèrent, par l'organe de David Chytreus, les théologiens du Mecklembourg réunis à Wismar, « les articles de la doctrine sont exposés d'une manière ambiguë qui peut donner lieu à une double interprétation, et cela dans le but évident d'en faciliter la signature aux sacramentaires et autres hérétiques. » Après avoir pris connaissance de la protestation de David, le duc de Mecklembourg refusa de signer ³. Le duc de Poméranie, le prince d'Anhalt, le comte de Henneberg, les villes de Ratisbonne, Nuremberg, Hambourg, Lubeck, Lunébourg et Magdebourg suivirent son exemple ⁴. Les théologiens de Magdebourg ne voulurent accepter aucun des articles proposés avant d'avoir mûrement réfléchi. D'ailleurs, les princes temporels, les seigneurs laïques, avaient à leur avis, fort mal agi en s'arrogeant le droit de rédiger des formules de foi sans le concours des théologiens, seuls compétents en ces matières, d'autant plus que dans leurs états plusieurs docteurs avaient, au vu et su de tout le monde, soutenu des hérésies manifestes. C'était là vraiment bâillonner le Saint-Esprit, mettre obstacle à la répression de l'hérésie et au châtement des faux prophètes. Si le recez était imposé aux consistoires, une nouvelle Papauté allait infailliblement s'élever, ce que l'attitude servile de plus d'un docteur faisait déjà prévoir. Mais si les consistoires acceptaient un pareil joug, s'ils admettaient une doctrine falsifiée, les prédicants ne seraient-ils pas dans leur droit en refusant de leur obéir ?

Jean-Frédéric de Saxe combattit le recez avec plus d'énergie qu'aucun de ses collègues, et s'efforça de grouper autour de lui un grand

¹ *Die Briefe Maximilian's und Christoph's*. LE BRET, t. IX, pp. 87, 107, 110, 112, 121, 124, 126. Le 18 juillet 1536, le surintendant Nicolas Gallus écrivait au duc Jean-Albert de Mecklembourg au sujet de Maximilien, qui en route pour Bruxelles, avait traversé Ratisbonne : « Son chapelain, qui a pris femme et qui est tout disposé à embrasser la vraie doctrine, m'a fait un grand éloge de l'esprit chrétien et des bonnes dispositions de son seigneur. » SCHIRMACHER, *Johann Albrecht, Herzog von Mecklembourg*, t. II, p. 338.

² *Wider die papistischen Gräuel von der Messe*, etc. (1538), p. 7.

³ KRABBE, *Chyträus*, pp. 135, 143.

⁴ SALIG, t. III, pp. 368, 373, 383.

nombre de Protestants. Il proposa aux membres d'Empire du cercle de la Basse Saxe d'envoyer leurs théologiens à Magdebourg pour y condamner en bloc toutes les sectes; mais ceux-ci s'étant effrayés d'une démarche si grave, Flacius, le plus influent des docteurs saxons, conseilla au duc de publier, avec l'assentiment de ses frères, un écrit condamnant toutes les hérésies et d'obliger tous les prédicants de ses états à le signer. Jean-Frédéric suivit ce conseil; la nouvelle déclaration, rédigée par un certain nombre de docteurs, reçut le 26 novembre 1558 sa solennelle sanction, et fut envoyée aux surintendants, avec ordre d'avoir à la considérer désormais comme le formulaire définitif de la foi. Les prédicants furent obligés d'en donner lecture en chaire au peuple assemblé ¹.

Cet écrit, connu sous le nom de *Livre de réfutation*, bien qu'assez insignifiant au point de vue de la science, appartient incontestablement aux plus importants écrits de polémique de cette époque; il jette une vive lumière sur la situation du Protestantisme à cette date; signé de noms autorisés, écrit sous la forme d'un symbole, il renferme, dans un langage souvent âpre et passionné, la condamnation de toutes les sectes s'écartant quelque peu du plus strict luthéranisme. La doctrine de Luther y est déclarée seule capable de conduire au salut. Selon lui, aussitôt après la période apostolique, le mensonge et la corruption ont envahi l'Église, et l'erreur a toujours grandi dans le royaume antichrétien de la Papauté, grâce aux efforts de Satan. Mais enfin Dieu a suscité Luther, le nouvel apôtre de sa parole; une seconde fois sa divine voix s'est fait entendre au monde. « Et pourtant, » avouait Frédéric, « on en est venu, parmi nous, à être comme saturé, comme las et rassasié de ce verbe adorable. Contrairement à la parole de Dieu, toutes sortes de cérémonies ont été rétablies et les consciences sont tellement troublées et envahies par le doute qu'à dire le vrai, elles ne sentent plus actuellement aucune base à leur foi et qu'elles ont besoin d'être de nouveau éclairées sur ce qu'elles doivent faire ou éviter pour obéir à la parole du Seigneur ². »

Sont ensuite condamnés, rejetés comme hérétiques et déclarés « coupables d'avoir troublé l'Église évangélique », Servet, Schwenck-

¹ PREGER, t. II, pp. 77, 79.

² *Johann Friedrichs V, des Millern, Herzogen zu Sachsen, in Gottes Wort, prophetischer und apostolischer Schriftgegründente Confutationes, Widerlegungen und Verdammung etlicher ein Zeit her zuwider demselben Gotteswort und heiliger Schrift, auch der Augsburgischen Confession, Apologien und der schmaldischen Artikeln, aber zu Fürderung und Wideranrichtung des Antichristlichen Papstthums eingeschlichenen und eingerissenen Corruptelen, Secten und Irrthumen*, Iéna, 1559.

feld, les Antinomiens, les Anabaptistes, les anciens et nouveaux Zwingliens, les défenseurs du libre arbitre, Osiander, Stancar, Major, ainsi que les Adiaphoristes, Ces derniers, c'est-à-dire les Mélanchthoniens, sont signalés comme « les ennemis jurés de la croix de Jésus-Christ ». Les fidèles sont avertis de les fuir comme des serpents venimeux, de les redouter plus que le plus subtil poison, parce que ce sont des renards rusés, plus dangereux que les loups non déguisés du papisme ¹. « Il faut nous décider à braver en face ces ennemis opiniâtres qui osent compter sur une victoire certaine et sur le rétablissement de leur idolâtrie; il faut les dompter une seconde fois et leur montrer sans rien craindre que Dieu s'est réservé une race sacrée, des cœurs vraiment fervents, des chrétiens indomptables, qui jusqu'ici n'ont pas plié le genou devant l'autel de l'inférieur Baal et ne sont point marqués du signe de la Bête ². Il faut rompre à tout prix par des actes énergiques le commerce adultère des Adiaphoristes avec la Bête de l'Apocalypse, avec l'abominable Antechrist de Rome, dût le monde entier s'écrouler dans la terrible lutte. » « Ceux qui ne disent mot en entendant cette déclaration sont déjà souillés de l'impudicité babylonienne, et destinés à mourir dans une épouvantable impénitence. » « Lorsque nos adversaires répètent à satiété qu'ils veulent la paix perpétuelle, l'union, la concorde, il ne faut aucunement se fier à eux, et ne pas faire un seul mouvement de leur côté, même s'ils nous menaçaient d'attirer sur nous la guerre et toutes les calamités imaginables; car ce qu'il faut le plus redouter, c'est de retomber sous la tyrannie du Pape ³. » « Tous ceux qui ne donneront pas leur assentiment à ces propositions sont déjà sous l'influence du démon. Les docteurs de Saxe représentent seuls la race sacrée, les cœurs vraiment fidèles que Dieu s'est réservés pour la fin des temps. Au jugement dernier, lorsque tout sera bouleversé dans l'univers, quelques-uns, du moins, resteront encore pour rendre témoignage à la vérité, et le Saint Esprit leur donnera le regard de l'aigle pour décerner et juger les hérésies ⁴. »

Jean-Frédéric et ses frères invitaient ensuite leurs sujets à détester de cœur les erreurs condamnées dans le Livre de réfutation, à fuir tous ceux qui oseraient les vouloir défendre, et déclaraient que quiconque s'y refuserait s'exposerait aux châtimens les plus rigoureux.

Comme le Colloque de Worms et le recez de Francfort, le Livre de réfutation ne fit qu'aggraver les discordes. « C'est maintenant, »

¹ Feuille 126, 129 v.

² Feuille 123 v.

³ Feuille 112 v, 126, 127.

⁴ Feuille 132.

écrivait Mélancthon, « que nous allons être témoins de querelles, de troubles autrement graves que par le passé ! »

Auguste de Saxe réclama l'avis de l'Université de Wittemberg sur le Livre de réfutation. Mélancthon, au nom de tous ses collègues rédigea donc un mémoire où il déclare que ni lui ni les autres docteurs de Wittemberg n'ont jamais trempé dans les erreurs de Servet, d'Osiander, de Schwenckfeld, de Stancar ou des Anabaptistes; pour détourner le coup qui lui est porté, il s'élève contre des principes qui avaient, il est vrai, été enseignés par des docteurs protestants, mais qui ne se trouvent pas dans le Livre de réfutation. « Nos réfuteurs, » dit-il, « veulent être tenus pour les ennemis les plus acharnés du Pape; et cependant ils fortifient l'idolâtrie papiste et avancent certaines propositions que personne dans l'Eglise, depuis l'origine du Christianisme, pas même les papistes, n'a jamais osé soutenir : nommément que le corps du Christ est partout présent, dans la pierre, dans le bois, etc. Ces discours exécrables ont scandalisé et aigri beaucoup de chrétiens, à Brème et plusieurs autres lieux; nombre de gens instruits, honorables, beaucoup de riches bourgeois ont été chassés de Brunswick et d'Hambourg pour avoir refusé d'y souscrire. »

Autrefois Mélancthon, en cela disciple de Luther, avait enseigné que tout arrivait en comode en vertu d'une nécessité irréductible, immuable, et qu'il n'y avait pas place dans la pensée du Créateur sur le monde pour les manifestations libres de la volonté de la créature; par conséquent que, ni dans nos œuvres extérieures, ni dans nos actes intérieurs, il n'y a trace de liberté. Maintenant il rejetait bien loin cette doctrine, et l'appelait insensée. « Du vivant de Luther et depuis sa mort, » écrivait-il, « j'ai repoussé cette extravagante folie manichéenne et stoïcienne que Luther et d'autres ont soutenue, prétendant que toutes les œuvres, bonnes ou mauvaises, se produisent fatalement, sans qu'il soit au pouvoir des hommes d'y rien changer. Or il est notoire que ce discours contredit la parole de Dieu, est funeste à toute discipline et n'est qu'un horrible blasphème. La vérité, c'est que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut, et cette doctrine ne peut être détruite par aucun démon. Une nouvelle obéissance est nécessaire, une nouvelle obéissance est due, et ces principes doivent être maintenus contre les Antinomes qui vont criant et répétant comme des insensés : l'homme régénéré reste juste, même s'il persiste dans des péchés que la conscience réprouve, comme par exemple dans l'adultère ou l'homicide. L'un d'eux m'a dit il y a quelques années : « Dieu ne se soucie point

¹ *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 731, 738.

des œuvres. » Les rêveurs de Weimar n'ont pas osé condamner nettement ce blasphème. Une nouvelle obéissance est due, est nécessaire; au lieu de s'en soucier, ils se battent à coup de sophismes et de mensonges. Il est vrai que l'un d'eux, Gallus de Ratisbonne, a rejeté les propositions dont je parle. Pour nous, nous les repoussons avec horreur et nous en appelons à tous les chrétiens craignant Dieu, nous soumettant à leur jugement; car il n'est pas juste que ceux de Weimar soient seuls entendus¹. »

Dans plusieurs pays, cette protestation excita l'indignation la plus vive. A Berlin, le prédicant de la cour, Agricola, invita le peuple, du haut de la chaire, à demander à Dieu la confusion de Mélanchthon. « Priez contre le bel archange diabolique des temps nouveaux, qui revient maintenant parmi nous et veut imposer les bonnes œuvres aux justes, afin de nous faire perdre encore une fois le Christ et son Evangile! » Tout au contraire, le prévôt de Berlin, Georges Bucholzer, écrivait à Mélanchthon : « Et moi, je réfuterai cette prière en chaire dimanche prochain et je dirai à mes auditeurs : Que Dieu détruise l'abominable diable noir qui veut établir des mœurs rudes et brutales parmi nous, contrairement aux commandements de Dieu²! »

C'était la guerre de tous contre tous.

Philippe de Hesse envoya à Jean-Frédéric la réfutation de son livre³, que Flacius jugeait digne des plus terribles châtimens du ciel et déclarait « pernicieux et impie ». Flacius épargnait si peu Philippe que, « dans une réponse à l'écrit du Landgrave, il se demandait, en faisant allusion à son double mariage, si, comme le disait le Livre de la réfutation, les Anabaptistes qui s'étaient servis de l'épée seraient seuls condamnés à périr par l'épée? Comment, alors, faudrait-il punir leurs cousins germains, c'est-à-dire ces Anabaptistes éhontés qui bâtissaient une nouvelle Sodome et prênaient la polygamie turque⁴? »

Pour prévenir une scission déclarée entre les membres d'Empire protestants, les signataires du recez de Francfort invitèrent Jean-Frédéric à une conférence; déjà le jour en était fixé, lorsque l'Electeur Auguste, craignant que le parti de ses adversaires ne l'emportât, refusa d'y prendre part⁵. Le 24 mars 1559, Mélanchthon, écrivant à Philippe, cherche de nouveau à le dissuader de la pensée de réunir un synode général. Ce synode, à son avis, est très certainement nécessaire, mais quant à lui il le croit impossible. « A

¹ *Corp. Reform.*, t. I, IX, pp. 763-765.

² *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 815-816.

³ *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 752, 763.

⁴ PREGER, t. II, pp. 81-83.

⁵ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. I, pp. 291 et suiv.

Hambourg, » écrivait-il, « un prédicant nommé Westphalus s'est écrié en pleine chaire : « Les hommes craignant Dieu, les chrétiens pieux et éclairés qui ont détruit l'idolâtrie de l'adoration du pain en Angleterre, ont péri par la vengeance du diable ! » A Brême, d'autres énergumènes sont encouragés par de nombreux partisans. Si donc le synode se réunit et qu'il ne soit pas dirigé par une main ferme, à quel affreux désordre ne devons-nous pas nous attendre ! Or, lequel de nous pourrait se croire en état de le conduire, quand il y a tant de questions à débattre et que princes et prédicants sont prêts à s'entredéchirer ¹ ? »

Tandis que ces querelles troublaient les Églises protestantes, théologiens, prédicants et princes étaient toujours d'accord dès qu'il s'agissait de combattre l'ancienne religion ; tous mettaient le même zèle à « extirper de leurs états les derniers vestiges de l'inférieure Papauté » ; par tous les moyens en leur pouvoir ils cherchaient à ébranler la foi des Catholiques, et par la suppression de la Réserve ecclésiastique, ils espéraient conquérir de nouveaux territoires à cette religion « seule véritable, pouvant seule conduire au salut », dont ils ne parvenaient pas à fixer les dogmes.

Les Electeurs Otto Henri et Frédéric III et le duc Christophe de Wurtemberg se montrèrent surtout ardents dans cette lutte acharnée contre le Catholicisme.

¹ *Corp. Reform*, t. IX, pp. 779-780.

CHAPITRE IV

LES INNOVATIONS RELIGIEUSES DANS LE PALATINAT DEPUIS 1556.

Dès 1545, la nouvelle doctrine avait été introduite, dans le Palatinat, par l'Électeur Frédéric II. Son fils, Otto Henri, aussitôt qu'il eut pris en mains le pouvoir, se hâta de déclarer à ses sujets, par un édit daté du mois de mars 1556, que le Luthéranisme serait désormais la religion seule autorisée dans ses états, et que l'idolâtrie papiste allait y être abolie. Le nouveau règlement ecclésiastique qu'il publia était conforme à la Confession d'Augsbourg, bien que quelques vestiges de l'esprit zwinglien s'y fissent jour çà et là. Ainsi, dans les cérémonies du baptême, l'exorcisme était retranché; les images ou tableaux devaient être enlevés des églises comme « d'abominables restes d'un culte idolâtre », le crucifix seul excepté. Après qu'à Heidelberg l'église du Saint-Esprit eût été « purifiée et débarrassée de toutes les idoles », l'Électeur étendit cette mesure aux deux Palatinats. Ses commissaires reçurent ordre « de procéder pendant la nuit », de briser les statues, d'enduire les fresques d'une couleur noire et de briser les verrières. « Le dépouillement des églises, » écrivaient les commissaires, « nous a attiré les injures et les reproches des populations. Nous avons eu à subir des avanies de tout genre. »

Agissant d'après le principe protestant : « tous les vœux sont impies, tous les monastères d'hommes ou de femmes sont abominables devant le Seigneur, » l'Électeur décréta ensuite la suppression des couvents encore existants et la confiscation des biens monastiques. On ne recula devant aucune mesure de violence. A Waldsassen, bien que le monastère relevât directement de la couronne de Bohême, le culte catholique fut aboli, les ornements d'église enlevés, des prédicants luthériens mis à la place de l'aumônier; pour engager les moines à embrasser la nouvelle doctrine, on enferma des femmes de mauvaise vie dans leurs cellules. L'Abbé et plusieurs de ses religieux, ayant déclaré leur intention de rester inviolablement fidèles à leur religion et à leurs vœux, furent conduits à la prison

d'Amberg¹. Contre des religieuses souvent avancées en âge on usa de procédés odieux. Lorsque les commissaires impériaux pénétrèrent dans l'abbaye de Gnadenberg et voulurent persuader aux sœurs que leurs vœux n'étaient que des « inventions de Satan, et leur culte une idolâtrie, un blasphème, une invention tout humaine, une doctrine pleine d'artifices impies et de pièges diaboliques », ils rencontrèrent chez « ces femmes opiniâtres » une résistance invincible. L'abbesse, au nom de toute la communauté, représenta en termes émus aux commissaires « qu'en dépit de la nouvelle doctrine on voyait partout, en Allemagne, régner la mauvaise foi, l'envie, la haine, la tyrannie ; que les vices s'étaient au grand jour ; qu'elles n'avaient apporté que peu de chose au monastère, et qu'on aurait un maigre profit en vendant tout ce qu'elles possédaient ; qu'elles étaient décidées à rester fidèles à leurs vœux, à persévérer tout le reste de leur vie dans la pauvreté volontaire, la pénitence et la prière ; qu'elles ne savaient autre chose de la parole de Dieu sinon que leur foi était très véritable et pure, et qu'il serait humain de les laisser en repos ». Mais toutes ses supplications furent inutiles. Le prédicant que les commissaires avaient amené avec eux prit dans le tabernacle les espèces consacrées et aussi le saint chrême : « Sur quoi, » rapportent les commissaires, « le père spirituel de la communauté, vieillard débile et souffreteux, fut comme saisi d'horreur et, avec force gestes indignés, se répandit en violents reproches contre nous. Mais, les ordres de l'Electeur étant formels, on n'eut aucun égard à tout ce qu'il put dire. Pour porter un coup décisif à l'idolâtrie, qu'un acte de faiblesse aurait pu fortifier, on passa outre. » Le vieillard, malgré la rigueur de l'hiver et les instances des sœurs, reçut ordre de quitter immédiatement le couvent. « Depuis neuf ans, » disaient les religieuses, « notre aumônier s'est donné beaucoup de peine parmi nous ; il a toujours eu une conduite irréprochable ; on l'accuse de nous enseigner une fausse doctrine, c'est un mensonge. O chers seigneurs, croyez-nous, pour l'amour de Dieu ! » Lorsqu'elles virent que toutes leurs prières ne servaient à rien et qu'elles ne pourraient ni conserver leur culte, ni demeurer en leur couvent, les sœurs demandèrent qu'on leur rendit du moins ce qu'elles avaient apporté en y entrant ; mais on n'eut aucun égard à cette si juste requête. Les commissaires les firent conduire au monastère déjà « réformé » de Seligenporten, et prirent possession de Gnadenberg².

¹ WITTMANN, *Reformation in der Oberpfalz*, 19-20, 24, 25. *Religionsneuerungen in der churfürstlichen Pfalz*, pp. 72-73.

² Rapport de la commission. *Hist., diplomat. Magazin*, t. II, pp. 395-414. — Voy. WITTMANN, pp. 21-23.

Ce que ces pauvres religieuses avaient dit de la dépravation des mœurs fut confirmé peu de temps après par les rapports des enquêteurs luthériens envoyés dans les deux Palatinats.

« La discipline ecclésiastique autrefois en vigueur parmi les ministres de Dieu, » rapportent ceux du Palatinat rhénan, « est tombée en désuétude; la porte est restée ouverte à toutes sortes de scandales. Maintenant, chacun ne fait plus que ce qui lui convient, sans que rien l'en empêche. Les gens d'ici, malgré tous les avertissements qu'on peut leur donner, mènent une conduite scandaleuse, fruit d'une doctrine détestable. La plus grande partie d'entre eux suivent la morale d'Épicure; les autres, effrayés par les désordres et les scandales qui se produisent de tous côtés, sont troublés dans leur foi, et courent se joindre à la première secte venue dès qu'elle leur semble avoir conservé une ombre de moralité, de discipline extérieure et de piété. Malheureusement, ceux qui restent fermement attachés à la parole divine révélée forment la très petite minorité. » Parmi les vices et défauts communs à toutes les classes, les enquêteurs signalent : l'abstention du service divin les dimanches et la mauvaise tenue qu'on garde à l'église. « La majeure partie de la population n'assiste plus à la messe et met la plus grande négligence à aller entendre le prêche; les sacrements sont méprisés, et la plupart de ceux qui passent pour instruits et intelligents s'en abstiennent complètement. Le catéchisme est enseigné en très peu de localités. » « Quelques pasteurs ont commencé à donner l'instruction chrétienne, mais ils ont bientôt trouvé la besogne impossible, jeunes et vieux montrant une extrême répugnance pour de telles leçons. De plus, le grand nombre néglige le devoir de l'aumône. Les pauvres gens nécessiteux ne sont plus secourus. La plupart des églises sont délabrées, mal entretenues, et souvent affectées à des usages profanes. Le revenu de beaucoup de pasteurs est si minime qu'ils ne sont pas même en état de s'acheter des livres ni de se vêtir convenablement; s'ils viennent à mourir, leur femme et leurs enfants abandonnés sont réduits à la mendicité. Beaucoup de presbytères sont déserts. » Dans tout le bailliage de Lützelstein, les enquêteurs ne comptent que quatre ecclésiastiques, et constate que le peuple est devenu farouche, indiscipliné; qu'il vit au jour le jour comme la brute, et respecte fort peu les ministres de Dieu ¹.

Les rapports envoyés à l'Électeur sur la situation religieuse du

¹ *Relation der gehaltenen Kirchenvisitation durch ihrer churfürstl. Gnaden verordnete Kirchenvisitatores Anno 1556, die Novembris, voy. SCHMIDT, Antheil, pp. 1-39.*

Haut Palatinat sont tout aussi peu satisfaisants : « La plus grande partie des pasteurs s'acquittent des fonctions ecclésiastiques avec une négligence singulière. Très peu enseignent le catéchisme et instruisent la jeunesse. Un très petit nombre d'enfants savent leurs prières et la préparation qu'on doit apporter à la réception des sacrements. »

« Et ce qui est encore plus triste, nous en avons vu qui ne savent absolument rien de la doctrine du salut et de la justification, qui ignorent leurs prières et ne se soucient point de les apprendre, disant : Notre Père du ciel est assez puissant pour dire à chacun, individuellement, ce qu'il doit faire pour parvenir au salut; le Père a satisfait pour nos péchés; le Fils a souffert pour nous. »

« Les paroisses sont extrêmement pauvres, les pasteurs très incapables; il semble impossible de renvoyer tous ceux qui ne sont bons à rien, tant le nombre en est grand. Dans beaucoup de localités, non seulement la discipline ecclésiastique n'est pas observée, mais un tel désordre s'est introduit que peu de pasteurs parviennent à s'entendre sur la doctrine; chacun veut interpréter la loi à sa guise, ne faire et ne pratiquer que ce qui lui semble le plus avantageux. » « Par suite de la négligence des pasteurs, l'absolution privée est totalement hors d'usage. Des gens d'une conduite exécrationnelle, perdus de vices, et qui ne savent même pas leurs prières, sont admis au sacrement. Le prêche est négligé. »

« De plus, un grand nombre de pasteurs mènent une vie dissolue; leurs voisins en sont scandalisés, et les papistes les méprisent. La réforme qu'ils promettent, ils vont la méditer au cabaret. » « Les pasteurs reprochent le plus ordinairement à leurs ouailles : le mépris de la parole et du culte de Dieu; aux jours, aux heures où l'on devrait aller à l'église, on s'assemble dans les cabarets, on boit, on danse, on joue, on ne songe qu'à se divertir; le blasphème, la sorcellerie, d'infâmes impudicités sont très fréquents; plusieurs personnes ont été surprises jusqu'à trois fois en adultère; l'ivrognerie et tous les autres vices ont pris la haute main; on se raille maintenant des jugements de Dieu; il n'est que trop vrai, le paganisme est revenu parmi nous. » « A Heischau et en d'autres localités, la population se passe complètement de sacrements, s'en raille, et ne les croit pas nécessaires au salut. Le vice reste impuni; toutes sortes d'actes grossiers et de sortilèges abominables se commettent tous les jours. » Ici les enquêteurs ne peuvent s'empêcher de s'écrier : « Malheur à ceux qui viendront après nous! »

« Quant à ce qui concerne le bien d'Église, une partie des prébendes, bénéfices et rentes de beaucoup de pasteurs vont dans la caisse électorale; l'autre est employée à construire des édifices civils,

bien qu'on ne sache que trop que l'argent d'église, partout où il a été employé à des usages profanes, a dévoré jusqu'aux fortunes légitimement acquises. Le bien du clergé doit être restitué, pour le bon exemple de la noblesse et des villes; ceux qui l'ont confisqué doivent le rendre à leurs légitimes possesseurs ¹. » Presque dans les mêmes termes, les enquêteurs du Palatinat rhénan représentent à l'Électeur « que beaucoup de personnes de haute et de petite condition attirent le courroux du Seigneur sur elles et sur les autres en mettant la main sur des biens que Dieu avait donnés à ses serviteurs et à son Église, et qu'en même temps ils laissent les fidèles ministres de Dieu souffrir de la misère et de la faim ». « Par leur faute, non seulement le culte est méprisé, mais il est supprimé, parce que les ministres font défaut. » « L'expérience montre aussi le grand et inappréciable tort qui a été fait à la nation allemande, et combien le bien d'Église qui a été dérobé, que ce soit par de petits seigneurs ou par de puissants potentats, a peu profité à ceux qui s'en sont emparés. En effet, on n'en est pas devenu plus riche, au contraire, on s'est appauvri, et c'est depuis ce temps que les gouvernants prétendent être obligés de pressurer leurs sujets en les chargeant de nouveaux impôts. »

Ici, les enquêteurs ne peuvent s'empêcher de faire un retour sur le passé, et de rendre hommage aux aïeux catholiques d'Otto-Henri : « Les ancêtres de Votre Grâce, » écrivent-ils, « les Électeurs palatins du temps jadis, étaient de riches, illustres et puissants seigneurs et régents. Sous leur autorité, le pays prospérait, et cependant ils ne touchaient pas aux biens d'Église; au contraire, ils étaient les bienfaiteurs des paroisses et les dotaient libéralement de leurs propres deniers. » « L'Électeur devait permettre que les revenus des paroisses servissent aux besoins du culte, à l'entretien des églises, prouver au monde entier sa sollicitude pour les intérêts de la religion et montrer que, sous prétexte d'Évangile, il ne recherchait pas son propre intérêt comme le faisaient plusieurs ². »

A la mort d'Otto (février 1559), la situation religieuse du Palatinat était déplorable. Dès 1557, Mélanchthon écrivait qu'il y avait à Heidelberg autant d'opinions que de têtes; que des gens de diverses nations, belges, français et autres étrangers ³, y étaient en querelle perpétuelle. Sur la recommandation toute particulière de Mélanchthon (ce dont il se repentit amèrement dans la suite), Tilmann Hesus, exilé de Rostok, avait été appelé à Heidelberg et nommé premier

¹ WITTMANN, pp. 21-25.

² SCHMIDT, *Antheil*, pp. 51-52.

³ *Corp. Reform.*, t. IX, p. 127.

professeur de théologie, pasteur de l'église du Saint-Esprit, surintendant général et président du conseil ecclésiastique. C'était un luthérien rigide, tandis que le théologien Boquin, ancien prieur des Carmes à Bourges, Thomas Erast, de Bâle, professeur de médecine, et Diller, prédicant de la cour, favorisaient ouvertement les doctrines calvinistes et zwingliennes. Même à la cour, le Zwinglianisme comptait beaucoup de partisans, à la grande douleur du chancelier de Minckwitz et du président de cour Erasme de Venningen, tous deux intimes amis du nouveau surintendant. Hessus ne tarda pas à se brouiller avec beaucoup de ses collègues. Un jour pourtant, tous se trouvèrent d'accord : c'est qu'il s'agissait d'obtenir du conseil de Francfort l'acquiescement d'un prédicant qui, en pleine rue, avait assailli un prêtre catholique à coups de poing et l'avait roulé dans la boue¹.

Sous le nouvel Électeur Frédéric III, « la guerre religieuse éclata partout comme un vaste incendie ».

Frédéric III, prince de la branche de Simmern, avait été attiré au Luthéranisme par sa femme la princesse Marie, fille du margrave Casimir de Brandebourg-Culmbach. Néanmoins, dès l'époque où il prit en main le gouvernement, il paraissait pencher vers les doctrines zwingliennes et calvinistes. L'Électrice tremblait continuellement de voir son mari céder « à la subtile séduction du poison zwinglien ». Son gendre, Jean-Frédéric de Saxe, lui ayant exprimé l'espoir « que la religion chrétienne finirait par s'établir solidement dans le Palatinat » et que « la vermine du diable en serait chassée », elle lui répondit le 30 mars 1559 : « Cela serait bien à désirer, car je crains fort que le démon ne sème ici l'ivraie parmi le bon grain ; jusque dans le conseil, je connais plus d'un zélé zwinglien². »

Hessus regardait comme le plus sacré de ses devoirs la défense énergique de « l'infailible Confession d'Augsbourg et de l'Apologie ». Le jour de son élection, il avait juré de les défendre et de les propager ; mais ses partisans eux-mêmes se demandaient « si les mille démons qui montaient avec lui en chaire pourraient jamais servir efficacement la cause de la vérité » ? Son ennemi le plus acharné était Guillaume Klebitz, non moins ardent controversiste que lui, et zélé propagateur de la doctrine calviniste sur la Cène. Aussi Hessus ne l'appelait-il, dans ses sermons, que le nouvel Arius, le nouveau Lucifer, le blasphémateur impie, et reprochait-il à l'Université et au conseil leur attachement pour un docteur d'hérésie. En chaire, Klebitz tonna contre Hessus en présence de tout le peuple « avec la plus

¹ WILKENS, pp. 40-46.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 40, 52-53.

grande violence¹ ». A partir de ce jour, professeurs et étudiants, fonctionnaires et bourgeois se formèrent en deux camps, et se livrèrent à d'interminables querelles sur la question de savoir si le pain, dans la Cène, est le véritable Corps du Christ, le même qui a été attaché à la croix ? si les incrédules y ont autant de part que les fidèles ? si l'on peut dire que le Corps est distribué *sous, dans ou avec* le pain ? Lorsque, pour calmer les esprits, l'Electeur, à la fin d'août 1559, défendit aux prédicants d'insulter publiquement leurs adversaires et voulut exiger que tous s'unissent pour confesser « que le Corps de Jésus-Christ est vraiment donné *avec* le pain », Hessus prétendit que cette définition ne se trouvait pas dans la première et véritable édition de la Confession, mais dans une édition postérieure et remaniée. « Plus de six fois, » dit-il, « la Confession a été changée; elle n'est plus qu'un vaste manteau, sous lequel le bon Dieu et le diable pourraient habiter ensemble très commodément ». « Avant tout il faut qu'un synode se réunisse pour fixer la manière dont la Confession doit être interprétée; en attendant il faut s'en tenir aux articles de Smalkalde, où Luther a exposé si clairement sa doctrine. »

Hessus prêcha sur les changements apportés à la Confession et interdit au diacre Klebitz toute fonction ecclésiastique. Comme Klebitz ne tenait aucun compte de ses ordres, il prononça publiquement contre lui la sentence d'excommunication. Il somma les autorités de le chasser du pays, il exhorta les simples fidèles à rompre toute société avec « l'hérétique damné, vendu au diable ». A son tour Klebitz accusa Hessus d'avoir volé la caisse de l'Université; un prédicant le compara en chaire « au sanglier qui ravage la vigne du Seigneur »; un autre lança contre lui l'anathème. Un jour, pendant le service divin, Hessus ayant enjoint aux assistants d'arracher le calice des mains de Klebitz au moment où celui-ci distribuerait la Cène aux fidèles, on en vint aux mains dans l'église². Les efforts de l'Electeur pour réconcilier les partis étant restés inutiles, Hessus et Klébitz furent tous deux destitués (16 septembre 1559). Hessus en appela à un synode; il n'y avait plus place, disait-il, pour la véritable Église luthérienne au milieu des hérésies blasphématoires dont les semences empoisonnées se répandaient dans le monde entier. Le peuple était avide, insatiable de nouvelles opi-

¹ « Il arriva plusieurs fois à Tilmann Hessus de voir son nom changé par ses adversaires en celui de *Tolmann Geckhus*. Voy. *Wider die schwermerischen Sacramentirer* C².

² SALIG, t. III, pp. 433-460. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 44-57, WILKENS, pp. 49-58.

nions ; les cerveaux en délire brûlaient du désir passionné de détruire les principes établis ; nulle autorité n'était assez forte pour dominer la folie régnante ; la discipline ecclésiastique n'avait plus aucune prise sur les consciences ; les princes et les gouvernants ne montraient aucune énergie. Il fallait de toute nécessité qu'un synode de théologiens éclairés, orthodoxes, ennemis des sophismes et versés dans la science de l'antiquité chrétienne, se réunit pour confesser la foi et décider sur la doctrine. On objectait que les esprits étaient trop divisés pour qu'on pût espérer voir renaître la concorde ; que les théologiens, pleins d'attaches intéressées, aimeraient toujours mieux être de turbulents démagogues que de doux pasteurs des peuples ; qu'ils prendraient le synode pour le théâtre de nouvelles tragédies : mais tout cela était faux, car il y avait encore en Allemagne un grand nombre de bons et fidèles pasteurs ¹.

Les docteurs échangeaient des écrits de controverses âpres et violents. « Grâce à la presse, » écrivait le prédicant palatin Erasme de Venningen à son ami Morbach, « nous rendons notre propre honte plus évidente que le plus éclatant soleil ; toutes nos disputes ne servent qu'à troubler les pauvres consciences, qu'à accroître le royaume du démon. Il n'est point de savetier calviniste qui ne veuille aujourd'hui composer son petit traité de théologie, sans parler des juristes et des médecins qui publient aussi le leur avec ou sans signature, ou bien en se servant de noms supposés. La terre devrait s'entr'ouvrir pour engloutir de tels démons, et, quant à ceux qui les écoutent, ils mériteraient d'être sévèrement punis, puisqu'oubliés de leur nom de chrétiens ils donnent dans de pareilles aberrations². C'est commettre le pire des homicides que de tolérer ce qui se passe³. » Une dispute théologique, soutenue en 1560 à Heidelberg entre les théologiens du duc de Saxe et ceux du Palatinat, n'eut, comme tant d'autres tentatives du même genre, « aucun bon résultat ⁴ ». Un décret électoral, daté du 12 août, destitua tous les prédicants qui refusèrent d'accepter la doctrine de Mélanchthon sur l'Eucharistie. A la même date, Christophé usait d'une telle rigueur envers les Catholiques qu'Illessus craignait qu'une émeute n'éclatât.

¹ Dans la dédicace de son livre sur la présence réelle. Voy. WILKENS, p. 60.

² PLANCK, 5B, p. 369, note 49. SUDHOFF, p. 77.

³ Voy. WIGAND, *De Sacramentalismo*, pp. 437-470. Gaspard Peucer écrit le 1^{er} août 1560 à Jérôme Baumgartner au sujet de cette dispute : « Non hoc agitur, ut salutaria adhibeantur remedia vulneribus Ecclesie, sed ut exasperentur illa et distractiones augeantur. Et in hac animorum exulceratione et odiorum acerbitate, quae iniri possit ratio concordiae non video, praesertim singulis hoc unum conantibus, ut suis retentis ac defensis adversantes non audiant sed jugulent. » STROBEL, *Miscellaneen*, t. IV, p. 83. Voy. t. IV, p. 97.

⁴ « Elector Palatinus pergit in suo instituto. Utinam potius sana doctrina papa-

Pendant que le Palatinat « absorbait le poison zwinglien et anabaptiste ¹ », le comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts faisait de ses états « le pur habitacle de l'Évangile sans tache » et les débarrassait de tous les fauteurs de désordres et d'hérésie. En 1557, il enjoignit à ses sujets de regarder désormais la doctrine de Luther comme la loi religieuse imposée par Dieu même. Partout il fit briser les autels, enlever les images et tout ce qui rappelait le culte catholique ; ensuite il confisqua les biens du clergé, et quiconque fit mine de résister reçut l'ordre de quitter le pays ². « Le noble et très chrétien prince Wolfgang, » écrivait avec enthousiasme l'un de ses plus fervents admirateurs, « ne se laisse pas égarer par les scrupules de conscience de beaucoup de ses sujets papistes, scrupules qui ne sont que du vent, et doivent être considérés comme les tristes fruits de l'idolâtrie. Il déracine l'ivraie, il sème la parole de Dieu ; lui et le noble prince Christophe de Wurtemberg sont les vrais athlètes du Christ, bien que ce dernier n'ait pas encore fait acte de complète adhésion à la Confession d'Augsbourg, comme on nous l'écrit du Wurtemberg ³. »

tum studeret evertere, quam igne et violentis mandatis! Res ad aliquem motum spectat, principum, nobilium et vulgi animos graviter offendit novis illis incendiis et bonorum ecclesiasticorum, ut ferunt, corrasione » STRUVE, p. 103.

¹ J. SCHOLZ, *Ableinung papistischer und sacramenterischer Argumente* (1561). A propos des progrès rapides de l'Anabaptisme dans le Palatinat, le prédicant Jean Flimmer écrit dans un rapport d'enquête daté du 17 septembre 1556 : « Misera Ecclesiae facies est circumcirca propter colluviem Anabaptistarum qui in tanta magistratus ecclesiastici et politici negligentia subintroierunt. » SCHMIDT, *Anthell*, LVIII, n° 26.

² REMLING, *Reformationswerk*, pp. 139-144.

³ SCHOLZ, voy. plus haut note 1.

CHAPITRE V

LES INNOVATIONS RELIGIEUSES DANS LE WURTEMBERG SOUS LE DUC CHRISTOPHE.

I

Christophe de Wurtemberg était fermement convaincu que l'autorité spirituelle découle nécessairement du pouvoir du prince, et que le gouvernement de l'Église est le premier et le plus important de ses devoirs. Au prince à enseigner la vraie doctrine, au peuple à croire avec docilité. « Plusieurs pensent, » disait-il, « que le souverain ne doit se préoccuper que du gouvernement temporel; pour moi je suis d'un avis tout différent, et je regarde comme ma mission spéciale, comme la plus sacrée de mes obligations, de donner au pays dont la destinée m'est confiée la pure doctrine de l'Évangile et de servir ainsi les intérêts de l'Église du Christ; le maintien de l'ordre temporel n'a qu'une importance secondaire à mes yeux ¹. »

Préoccupé de cette idée et pour établir « la pure doctrine » en sa principauté, il déclara à tous les prédicants que le recez de Francfort serait désormais la formule définitive de la religion, la règle immuable de la doctrine et de la vie chrétienne. Ordre fut donné aux fonctionnaires civils, et même aux baillis de village, de s'enquérir sans retard de tous les sectaires, de tous les partisans obstinés d'erreurs détestables : sacramentaires, anabaptistes, disciples de Schwenkfeld et autres, de se saisir de leur personne, puis de les signaler à son chancelier, et de faire partout publier que quiconque donnerait asile à de semblables séducteurs encourrait de sévères châtimens corporels, l'exil ou la confiscation des biens². Mélanchthon, qui, jusqu'en novembre 1557, avait joui de sa pleine confiance³, lui devint tout à coup suspect. « Mélanchthon, »

¹ SCHMIDT UND PFISTER, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 38.

² FISCHLIN, *Suppl.*, p. 275. Voy. HARTMANN, pp. 160-161.

³ Voy. KUGLER, t. II, pp. 163-164.

écrivait-il, « a publié contre Flacius des écrits entachés d'hérésie, plein d'âpreté et de fiel. A Wittemberg, à Leipsick, s'élèvent toutes sortes de disputes sur l'ubiquité; il est à craindre qu'il ne s'y glisse un calvinisme subtil, et Philippe n'en est peut-être pas exempt. » Plus tard, ce fut Flacius et ses partisans qui encoururent sa disgrâce. « Le temps pourra bien venir, » écrivait-il, « où l'on instruira contre ces insensés, car l'esprit qui les inspire est un esprit d'orgueil, d'envie, de cupidité, de révolte ¹. » En 1559, il fit remarquer à l'Electeur Auguste de Saxe que Mélanchthon, dans un commentaire sur l'épître aux Colossiens, s'exprimait au sujet de l'Ascension de manière à faire supposer aux Zwingliens et aux Calvinistes que, sur cette question, il était entièrement de leur avis. De graves désordres étaient à craindre, « car on enseignait et soutenait que le Sauveur, selon son humanité, était assis à la droite de Dieu, son Père céleste, d'une manière locale, et qu'il occupait un espace ». Christophe était d'avis « que les Electeurs et princes de la Confession d'Augsbourg devaient s'assembler dans le plus bref délai pour traiter sérieusement ensemble la question de l'unité de doctrine, afin que les savants se missent enfin d'accord et que toutes les « cabales et sectes » fussent promptement extirpées ².

Cette année-là même, le duc imposait à ses sujets une nouvelle Confession de foi; comme il fallait s'y attendre, elle ne fit qu'aggraver les dissentiments et les malentendus.

L'impossibilité, avouée par Mélanchthon à plusieurs reprises, d'affirmer la présence réelle du corps de Jésus-Christ sous les saintes espèces sans reconnaître en même temps un caractère de sacrifice à l'Eucharistie, avait poussé le théologien Brenz à poser en principe que le corps du Sauveur, en vertu de l'union de la nature humaine avec la divinité, participait à la présence universelle de Dieu, et, par conséquent, n'est pas seulement présent sur l'autel au moment de la consécration, mais partout et en tous lieux. Cette doctrine, dite de l'ubiquité, fut élevée à la hauteur d'un dogme dans la confession de foi du synode de Stuttgart, et mise au rang des articles du symbole protestant ³. L'ubiquité et la ferme croyance que le corps de Jésus-Christ est reçu par les indignes et les incrédules, aussi bien que par les justes, furent reconnues par ce synode pour les deux marques distinctives de l'orthodoxie luthérienne.

Aux disputes sur l'Eucharistie, sur la justification, sur le libre

¹ KUGLER, t. II, pp. 464-465.

² PRESSEL, *Anecdota*, pp. 462-464.

³ Voy. DÖLLINGER, t. II, pp. 363-364. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. I, pp. 312-314.

arbitre, etc., se joignait maintenant la querelle sur la personne du Christ. Mélanchthon, dans ses lettres confidentielles, s'exprime avec aigreur sur le compte « de ces petits prêtres du Wurtemberg qui prétendent imposer de nouveaux dogmes à l'Église dans leur latin barbare ¹ ». « La Confession du Wurtemberg, » écrit-il à Auguste de Saxe, « est aussi opposée à la pure doctrine que la doctrine des papistes. » Brenz, attaqué à la fois par les Suisses et les Mélanchthoniens, par les théologiens de Leipsik, de Wittemberg et de Heidelberg, conçut une horreur toujours plus profonde pour les Zwingliens et les Calvinistes, et finit par déclarer que tout chrétien était rigoureusement obligé de combattre les sacramentaires et de rompre avec tous ceux de leur parti, le diable, par leurs doctrines, ne visant à rien moins qu'à introduire le paganisme, le Talmud et le Coran dans l'Église chrétienne. Jusquesur son lit de mort, il ne cessa d'exhorter le clergé de Stuttgard à détester du fond du cœur les doctrines de Zwingle et de Calvin, prévoyant et prédisant les calamités qui allaient naître de ces doctrines ². Les Luthériens citaient comme une preuve de son admirable tolérance ces paroles de son testament : « Je n'exclus pas du salut éternel ceux qui, sortant de l'erreur zwinglienne, reviendront loyalement à la vraie foi, c'est-à-dire à la Confession d'Augsbourg ³. »

II

Sous le duc Ulrich, un grand nombre de propriétés ecclésiastiques avaient déjà été sécularisées; mais son fils Christophe en confisqua la majeure partie aussitôt après la paix de religion, qui cependant avait stipulé que non seulement les Electeurs ecclésiastiques, les princes, les membres d'Empire catholiques ne seraient plus inquiétés dans leur foi, mais encore que « les religieux resteraient dans la jouissance de leurs rentes, bénéfices, redevances, dîmes et biens temporels, et rentreraient en possession de tous leurs droits et juridictions ». Cela n'empêcha point Christophe de séculariser soixante-huit abbayes ou couvents, sans aucun égard pour les intéressés ⁴. En vain les pauvres persécutés répétaient-ils que, relevant immédiatement de l'Empire, ils n'étaient pas obligés de lui obéir; en vain invoquaient-ils les privilèges impériaux, les lettres de pro-

¹ *Corp. Reform.*, t. I, p. 1034.

² Voy. DÖLLINGER, t. II, pp. 364-366.

³ « *Nolo iis, qui a Zwingliano errore ad veram fidem confessionemque ex animo revertuntur, januam aeternae salutis ocludere.* » — Voy. WUNDT, *Magazin*, t. II, p. 90.

⁴ FEYERABEND, *Jahrbuch von Otlobeuren*, t. III, pp. 212-213.

tection accordées avant ou depuis la paix d'Augsbourg aux corporations ou communautés : toutes leurs réclamations furent considérées comme sans fondement. Les commissaires envoyés pour « réformer » les couvents répétaient aux supérieurs et abbesses qu'eussent-ils mille édits à invoquer Christophe était décidé à n'en avoir cure : Leurs couvents étaient situés dans le Wurtemberg, et par conséquent relevaient de lui seul, on ne créerait pas exprès pour eux un état particulier ; ce que faisait le prince, il avait tout droit de le faire ; il en avait reçu l'ordre de Dieu même qui, dans la sainte Ecriture, condamnait expressément « l'idolâtrie des vœux ». Les commissaires refusaient même de lire les lettres de privilège et de protection qui leur étaient présentées. « Toute cette paperasse est inutile ! » disaient-ils ; « tout le monde sait assez que la chancellerie impériale prend l'argent qu'on lui donne et écrit à chacun tout ce qu'il veut. » On s'empara des chartes, privilèges, lettres, quittances, terriers des abbayes et couvents, afin que les corporations n'eussent plus entre les mains de quoi fonder leurs protestations. Christophe ordonna à ses commissaires de ne rendre aux religieux que les documents « dont il ne pourrait résulter aucun préjudice pour ses intérêts ¹ ».

Sur l'avis de ses conseils, il leur enjoignit aussi de ne pas user de violence envers les couvents, de peur d'être accusé de violer le traité de Passau. Il valait mieux, disait-il, laisser mourir en paix les Abbés et les moines ; les communautés s'éteindraient ainsi peu à peu, et l'on aurait soin de toujours mettre dans les places vacantes des hommes attachés de cœur à la religion évangélique et aux intérêts du prince². Pour l'abbaye de Murrhard, le duc trouva exactement l'homme qu'il cherchait dans la personne d'Otto Léonard d'Hofses. Cet Abbé d'un nouveau genre s'engagea à abolir dans le monastère tous les usages papistes et à ne jamais recevoir les saints ordres ; il se maria en 1558 avec l'assentiment de Christophe ; à partir de ce jour l'abbaye devint le théâtre d'une telle licence de mœurs qu'Hofses finit par être conduit à la forteresse de Neuffen, et dut s'estimer heureux de ne point payer de sa vie les forfaits odieux dont il s'était rendu coupable. A Hirschau, l'Abbé, malgré ses protestations, fut contraint d'accepter un coadjuteur protestant. A Saint-Georges, la messe fut abolie et le nouveau règlement ecclésiastique imposé, malgré tout ce que put dire l'Abbé. Comme il répétait « qu'il aimerait mieux mendier la crosse en main que de changer de religion », il lui fut répondu qu'il pouvait bénir la clémence du

¹ Voy. ces relations dans ROTHENHAUSLER, t. XI, pp. 22, 75, 193.

² SCHNURRER, pp. 238-239.

prince, lequel voulait bien lui permettre, à lui et à ses religieux, de pratiquer le culte catholique en dehors du monastère ¹. Blau-beuren et Adelberg résistèrent longtemps. Ce ne fut qu'en 1563 et 1565 que des Abbés protestants purent y être installés ².

Comme les Electeurs du Palatinat et les autres princes ses coreligionnaires, Christophe, si souvent célébré comme un prince « équitable et clément », procéda avec la dernière dureté et sans aucun ménagement envers les couvents de femmes; et pourtant d'humbles religieuses, entièrement séparées du monde, ne pouvaient guère être soupçonnées de conspirer avec les papistes. Les détails suivants, dont la plupart sont extraits des rapports envoyés au duc par les commissaires, ont, pour plus d'un motif, droit à notre sérieuse attention. En premier lieu, il n'y est jamais question de ce relâchement de discipline dont il est d'usage d'accuser les couvents de cette époque. Ils servent plutôt d'apologie aux mœurs vraiment monastiques de ces vaillantes filles de l'Allemagne. De plus, ils sont caractéristiques au point de vue de l'esprit qui dominait alors, et prouvent de la manière la plus frappante qu'au siècle de Luther « toute tolérance chrétienne pour la foi des autres » était chose absolument inconnue. L'esprit de ce temps était vraiment rude et impitoyable.

Pour triompher de la longue résistance des Dominicaines de Sainte-Marie, près de Wildberg où, depuis longtemps, « messe, moine, prêtre, idoles, cloches, cierges et autres superstitions » avaient été abolis; pour assurer « la victoire nécessaire de l'Eglise Évangélique », Balthasar de Guttlingen avait proposé au duc en 1556 de faire atteler sans retard un chariot, et de transporter loin du couvent deux des religieuses les plus récalcitrantes; en vain il avait fait appel à tout son art de persuasion pour convaincre ces femmes entêtées de leurs erreurs abominables et de l'idolâtrie de leur culte; en vain, il leur avait démontré combien il était plus facile de vivre sous la « Réforme » que sous le papisme, il n'avait pu rien en obtenir. En 1559, d'après le rapport du commissaire, des « conférences privées » avaient été essayées auprès de chaque religieuse; avec les plus jeunes surtout, « toutes sortes d'arguments persuasifs avaient été employés ». Mais, « assemblées ou prises séparément, » toutes avaient obstinément refusé d'apostasier et de renoncer à leurs vœux ³. Si l'on tolérait plus longtemps l'entêtement de ces nonnes, écrivait à Stuttgart le prédicant qui leur

¹ SCHNURER, pp. 239-243.

² HARTMANN, *M. Alber*, pp. 167-168.

³ ROTHENHAUSLER, pp. 37 et suiv. *Beilagen*, pp. 158-166.

avait été imposé, elles iraient répéter partout que la nouvelle religion n'était pas capable de convaincre les esprits; il serait honteux au duc « de se laisser jouer par des femmes ¹ ».

Dans une éloquente supplique, les pauvres religieuses firent appel à leurs familles qui toutes appartenaient à la noblesse, les conjurant d'intervenir auprès du souverain. Depuis bien des années, écrivent-elles, de bon cœur et du plein consentement de leurs parents et de leurs amis, elles avaient embrassé l'état religieux; par la grâce de Dieu, elles s'étaient toujours acquittées de leurs obligations avec tout le zèle possible et s'étaient comportées dans leurs actes, vie et mœurs, comme elles en avaient la confiance, de manière à n'offenser personne et à ne donner aucun scandale. Maintenant que le Luthéranisme et des sectes de tout genre s'étaient introduits en Allemagne, quo la sainte messe et les sacrements étaient abolis, on était venu les sommer à diverses reprises de se soumettre aux ordres du duc et d'accepter le nouveau règlement. Elles avaient répondu qu'elles n'avaient pas le droit d'apostasier la sainte et universelle croyance de l'Église qui, depuis mille ans, s'imposait au respect de tous, remontait aux Apôtres et avait procuré tant de gloire à Dieu; qu'elles se refusaient à en adopter une nouvelle; qu'au reste elles promettaient de se soumettre à tout ce que déciderait le Concile de Trente. Alors on avait enlevé le Saint-Sacrement de leur église, interdit la communion sous une seule espèce et aboli la messe; on avait installé chez elles un prédicant dont on les avait forcées d'écouter les instructions. « Et maintenant, » ajoutaient-elles, « malgré nous, malgré notre saint état et nos règles, on prétend nous chasser du cloître, nous exiler, ou nous contraindre, au grand péril de nos âmes, malgré notre volonté, notre cœur, notre conscience, à renier notre foi et à sortir de l'unité de la sainte Église Catholique ² ».

Sous le duc Ulrich, pendant plus de onze ans, on avait tout fait pour décider les Clarisses de Pfullingen à confesser l'Évangile, à honorer dans le duc leur chef suprême et légitime, ayant seul droit sur les consciences; pendant tout ce temps, elles avaient été privées de la messe, des sacrements, de tout livre spirituel; onze sœurs étaient mortes sans obtenir la permission de recevoir les consolations suprêmes de la religion; mais en dépit de tant d'afflictions et de privations cruelles, pas une d'elles ne s'était laissé persuader³. Enfin toutes

¹ ROTHENHAUSLER, *Beilagen*, pp. 175-177.

² ROTHENHAUSLER, pp. 173-175.

³ Voy. notre troisième vol. p. 310.

ensemble avaient été chassées du couvent. Mais à l'époque de l'Interim, Christophe les avait rappelées, sans toutefois leur rendre leurs biens et propriétés. Au reste il ne tarda pas à les persécuter de nouveau. « Il nous revient de bonne source de tristes nouvelles de Pfullingen, » écrivait l'Empereur Ferdinand à Christophe le 9 mars 1559. « L'abbesse et quatorze ou quinze pieuses religieuses sont indignement persécutées. Cependant, non seulement elles se sont montrées jusqu'à ce jour zélées dans leur dévotion et dans l'observance de leur très vénérable culte, au vu et su de tout le monde, et dans ces temps difficiles d'apostasie et d'erreur, mais encore elles ont été tellement irréprochables dans leur conduite, leurs mœurs, leur genre de vie, que personne au monde ne peut leur adresser le moindre reproche. On assure que, malgré tout ce qui leur avait été promis, elles sont sans cesse troublées dans l'exercice de leur religion et que, même dans les angoisses de la mort, on leur défend de faire appeler un prêtre. De plus, on veut les contraindre à quitter leur saint habit et à recevoir la communion des mains des prédicants. On les menace, si elles s'y refusent, de les expulser du pays sans leur permettre de prendre un pfenning sur les revenus du monastère. On force l'abbesse et ses religieuses à assister au prêche deux fois la semaine dans l'église du couvent. Contre la volonté des sœurs, un prédicant de la nouvelle religion leur a été imposé, et l'abbesse est obligée de lui donner toutes les semaines un demi-florin de salaire. Votre Grâce ne fera-t-elle point cesser ces persécutions ? » Christophe fut extrêmement froissé de cette lettre. Son chancelier proposa d'y répondre en ces termes : « Les religieuses de Pfullingen, étant les sujettes du prince, ne sont nullement autorisées à s'écarter en rien de la religion et des cérémonies qu'il a instituées, et n'ont pas le droit de professer un culte différent du sien. Jusqu'à présent le prince a usé d'indulgence et de bonté envers ces têtes égarées ; il les a traitées et supportées avec une mansuétude toute paternelle et pleine de compassion ; il a pris soin de les faire instruire par des prédicants zélés et pieux, éclairés dans la science de la parole de Dieu, pour le salut de leurs âmes ; il a veillé lui-même à leur instruction. Elles n'ont été ni menacées, ni contraintes quant à la cène. » La lettre impériale était d'autant plus blessante pour le duc qu'ainsi qu'il en avait été informé elle n'avait pas été écrite avec l'assentiment ni à la prière des religieuses. Ses conseillers, toutefois, ne trouvèrent pas opportun d'y répondre. Mieux valait, dirent-ils, garder le silence jus-

¹ BESOLD, *Virg. Sacrarum Mon.*, pp. 163-165.

qu'à nouvelle injonction ; « car il serait à craindre que l'Empereur n'ordonnât une enquête et que Sa Grâce ne fût entraînée par là dans de graves embarras¹. » Le plus sage était d'imposer au plus tôt la réforme à tous les couvents de femmes, et de prendre enfin « des mesures énergiques ». Les couvents ne servaient qu'à favoriser l'idolâtrie et l'apostasie, et scandalisaient grandement les consciences².

Ces « mesures énergiques » furent inaugurées à Pfullingen.

Interrogées par les commissaires, les religieuses, toutes ensemble, déclarèrent « qu'elles n'avaient aucun mépris pour la Confession d'Augsbourg ni pour la réforme et religion établies, mais qu'elles espéraient n'être pas obligées de les accepter malgré leur conscience. On leur avait ôté la messe et les exercices de leur culte. « Depuis bientôt quatre ans, » attestait le prédicant installé à Pfullingen, « tous les dimanches et jours de fête, et de plus une fois dans la semaine, j'ai prêché au couvent sans aucun succès, bien que toutes les sœurs aient assisté à tous mes sermons ; ces vieilles personnes sont extrêmement entêtées ; cependant quelques-unes pourraient peut-être être gagnées si l'on s'y prenait habilement. » Mais aucune ne fut « gagnée ». Plus tard, les sœurs supplièrent le duc d'enjoindre à l'intendant qu'il leur avait imposé de cesser de les tourmenter par ses discours impies et insultants. Leur supplique se terminait par ces mots : « Nous sommes avancées en âge, nous supplions qu'on veuille bien nous laisser mourir en paix³. »

En beaucoup d'autres couvents, les commissaires de Christophe rencontrèrent les mêmes oppositions.

Les Dominicaines de Gnadenzell, à Ossenhausen, furent interrogées séparément : « mais vieilles et jeunes n'avaient qu'un même refrain : il leur était impossible d'agir contre leur conscience. Si on les traînait hors du couvent, elles seraient bien obligées de céder à la violence ; mais elles refuseraient toujours d'apostasier. A Weiler, près Esslingen, le culte catholique avait été interdit aux Dominicaines qui n'avaient pas même la permission d'aller au dehors assister aux offices, et devaient assister au prêche protestant ; cependant aucune ne voulut jamais apostasier. Puisque la foi est chose libre, puisqu'elle est un don de Dieu, disaient-elles, et qu'on leur avait assuré de plusieurs côtés que le duc avait l'intention de ne contraindre personne à changer de religion, on devait user de miséricorde envers de pauvres femmes, et les laisser libres d'observer leurs

¹ BESOLD, *Virg. Sacrarum Mon.*, pp. 166-169.

² BESOLD, pp. 171-172.

³ ROTHENHÄUSLER, pp. 23 et suiv. *Beilagen*, Documents, pp. 144-149.

règles d'après l'ancienne tradition, et comme leurs privilèges et les édits tout récemment accordés par l'Empereur leur en donnaient le droit. N'avait-il pas été décidé par le traité de Passau et le recez d'Augsbourg qu'on ne troublerait la conscience de personne au sujet de la religion?

Chez les Dominicaines de Steinheim sur la Murr, une seule religieuse apostasia. Protégées par l'Empereur et par les patrons du couvent, les comtes de Hohenlohe, les pauvres religieuses espéraient encore échapper à la « réforme ». Mais en 1553 le duc fit tout à coup occuper leur maison par des régiments de fantassins et de reîtres; ils brisèrent les fenêtres, les portes de l'église, et commirent toutes sortes d'indignités dans le lieu saint. Il fallut céder à la force. Les sœurs en appelèrent à la clémence du duc. Christophe leur promit qu'on les laisserait libres, elles et leurs vassaux, de pratiquer leur culte à Steinheim et à Ritenau; mais on ne tint aucun compte de cette promesse. « Le 14 juillet 1556, » écrit une sœur dans son journal, « les conseillers princiers nous ont interdit l'exercice de notre religion, la messe, les cloches, etc., et nous ont ordonné de signer la Confession d'Augsbourg. Nous avons protesté hautement, disant qu'on ne tenait pas envers nous la promesse qu'on nous avait faite. Nous avons aussi demandé un délai d'un mois : on nous l'a refusé, disant qu'il fallait signer à l'heure même, sous peine d'encourir la disgrâce du duc et de le forcer à employer la violence envers nous. Alors nous avons dit que nous n'étions que de pauvres femmes, que nous ne pouvions résister à la force; mais que, pour ce qui était de nous, nous resterions au fond de nos cœurs fidèles à nos vœux et à notre profession religieuse, et que nous supplions une fois encore qu'on n'opprimât point notre conscience. » Le culte catholique fut aboli dans le couvent; un prédicant vint s'y installer. Au mois de novembre de l'année suivante, les commissaires se présentèrent de nouveau, exigeant des sœurs la signature du nouveau formulaire et la promesse de se marier. Il avait été décidé longtemps auparavant, sous le règne d'Ulrich, « que les personnes consacrées à Dieu qui auraient la chrétienne intention de renoncer à leur état et de quitter leur couvent toucheraient une pension viagère, et pourraient adopter n'importe quelle profession, pourvu qu'elles ne retournassent jamais au papisme; auquel cas leur pension serait immédiatement supprimée¹ ». On voulut mettre cette loi en vigueur à Steinheim. Les commissaires écrivent dans leur rapport : « On promet aux religieuses qui consentiraient à abandonner leurs

¹ PRESSEL, *Ambrosius Blaurer*, pp. 359-364.

vœux pour adhérer à la Confession d'Augsbourg qu'elles pourraient jouir, leur vie durant, de la dot qu'elles avaient apportée au monastère en y entrant. Mais on prévint celles qui s'obstineraient à demeurer dans le papisme qu'elles seraient obligées de quitter le pays. » A cette menace, la prieure et ses religieuses répondirent d'une commune voix qu'en ce qui concernait la foi il leur était impossible de rien changer à leur résolution, parce que leur conscience le leur défendait absolument, mais qu'elles étaient persuadées que le duc ne voudrait contraindre personne. Elles protestèrent de nouveau contre le prédicant qui leur avait été imposé. « Cependant lorsque son prédécesseur était malade, » dit le journal des sœurs, « nous lui avons porté à manger et à boire deux fois par jour, pendant six semaines. Qu'il repose en paix, amen! » Les commissaires, au nom du duc, annoncèrent aux religieuses qu'elles étaient relevées de leurs vœux, libérées de tous les devoirs de leur profession et que la prieure n'avait pas à intervenir dans cette question. « Alors nous nous sommes toutes levées, » rapporte le journal déjà cité, « et nous avons déclaré que nous n'avions jamais recherché une pareille faveur, mais que ce que nous demandions avec instance, c'était la permission de vivre et de mourir sous l'obéissance de notre prieure; qu'elle avait toujours été pour nous la meilleure des mères, que nous ne désirions qu'une chose, c'était de rester avec elle; sur quoi notre digne Mère a déclaré qu'elle voulait vivre et mourir avec nous. » En 1560, nouvelle tentative pour convertir « ces entêtées ». « Le dimanche de *Lætare*, 24 mars, Georges de Helms-tadt, Sébastien Harnalt et Hippolyte Resch sont venus nous visiter, » rapporte le journal; « ils nous ont signifié la volonté du prince, disant qu'il nous fallait accepter la Confession d'Augsbourg et la réforme du Wurtemberg, et que l'exercice public ou secret de notre religion nous était interdit; que désormais nous n'avions plus aucun droit sur rien de ce qui nous appartenait. Ensuite ils ont fait prêter serment à notre intendant. Le lendemain matin, ils ont pris à part chacune d'entre nous, faisant aux plus jeunes les plus séduisantes promesses, pourvu qu'elles consentissent à sortir du couvent. Toutes lui ont répété la même chose, disant : Nous demandons humblement à Sa Grâce la permission de vivre dans notre monastère et de pratiquer toutes ensemble notre religion; nous ne pouvons accepter aucun des articles qu'on nous propose, car notre conscience s'y oppose, nous les repoussons tous. » Là-dessus les conseillers ont déclaré qu'obéissance devait être montrée au prince. Nous avons répondu : « On nous fait violence, mais nous en appelons à Dieu et au monde entier! » On exigea des vassaux de l'abbaye qu'ils pré-

tassent serment au duc. En vain le bailli, la municipalité et toute la commune déclarèrent-ils qu'ils n'avaient nulle plainte à formuler quant à la manière dont ils avaient été régis jusque-là; qu'ils se trouvaient heureux, qu'ils ne voulaient reconnaître d'autre autorité que celle de l'abbesse, qu'elle était leur véritable supérieure, comme de bonnes lettres scellées du sceau de plusieurs membres de l'Empire en faisaient foi : leur protestation fut inutile. Une troupe de hallebardiers et soixante-dix reîtres se chargèrent de leur apprendre leur devoir. Le bailli, ses conseillers, le juge furent conduits à Marbach et jetés en prison. On menaça les vassaux de l'abbaye, s'ils refusaient plus longtemps de prêter serment au duc, de chasser du pays femmes et enfants, de piller de saccager le village et de massacrer tous les hommes ¹.

Que pouvait le gouvernement contre « cette engeance monacale, cette vermine inutile, ces femmes entêtées », irréprochables dans leur conduite, qui souffraient patiemment qu'on abolit leur culte, qu'on les privât de toutes les consolations de la religion ne refusaient pas d'assister, tout du long de l'année, au prêché des prédicants, mais qui, fidèlement, fermement, vaillamment, persévéraient dans leur foi et dans leur genre de vie, soutenant envers et contre tous que, dans les questions de conscience, le duc n'était pas leur seigneur et n'avait aucun droit sur elles? On leur avait enlevé leurs propriétés, leurs revenus, provenant de nombreuses dotations, on avait annulé tous leurs droits et privilèges; fallait-il aller jusqu'au bout et les trainer hors de leurs couvents?

Les conseillers ecclésiastiques luthériens étaient d'avis d'expulser toutes celles qui persisteraient dans leur révolte, ou de les incarcérer toutes ensemble dans un même monastère. Mais Jean Brenz, Jacques Andrea et quelques conseillers laïques virent un danger dans ce dernier parti : « Il est à craindre, » disent-ils dans un mémoire présenté au duc, « que ces religieuses ne se laissent pas transporter de bon cœur en un autre lieu; elles pousseront des cris lamentables, ce seront d'interminables pleurnicheries, elles refuseront d'habiter un couvent commun; elles auront recours à leurs amis de la noblesse et de la bourgeoisie; elles invoqueront les privilèges impériaux jadis accordés à leurs maisons, et répéteront que

¹ Voy. ce journal publié pour la première fois en entier d'après l'original conservé dans les archives de Stuttgart, Documents, pp. 178-193, PFAFF (*Miszellen*, pp. 49-67) en avait cité la plus grande partie en changeant l'orthographe et en omettant certains passages. « Les pauvres sœurs, » dit-il, « ont conquis toute notre sympathie. » Le livre de Rothenhäusler contient aussi des détails circonstanciés sur le traitement infligé aux religieuses de Blaubeuren, Kirchheim, Lichtenstern, Rechnetshofen, Herrenberg, Laufen, Ebingen et Markgröningen.

l'Empereur est leur protecteur et patron suprême, que le duc lui doit obéissance et que c'est agir contrairement aux lois de l'Empire que de les expulser de leurs abbayes et communautés privilégiées. Leurs démarches et protestations pourront susciter mille embarras, querelles, criailleries. Le prince fera mieux de leur interdire sévèrement, non seulement les cérémonies papistes, mais encore leurs livres de prières et de lecture, les tableaux, images, missels. En cas de maladie, il faudra les obliger, sous peine de sévères punitions, à faire appeler un prédicant. On devra aussi leur ordonner de ne plus élire d'abbesse ou de prieure à l'avenir, et de renoncer à toute administration temporelle. L'intendant luthérien et sa femme devront, dans l'intérêt d'une bonne surveillance et pour faciliter les conversations édifiantes, prendre leurs repas avec les sœurs et ne laisser pénétrer près d'elles que des servantes luthériennes; de plus, il faudra défendre à ces servantes de remettre sans permission aucune lettre ou message. La clef de la porte d'entrée restera aux mains de l'intendant ou de sa femme. On enjoindra au surintendant de faire avec grand zèle de fréquentes inspections dans les couvents, d'y surveiller tout ce qui s'y passe, et d'édifier souvent les religieuses par des colloques chrétiens, car sans doute, près de ces femmes possédées et ensorcelées, ces sortes de conférences privées seront plus utiles que le prêche. Si, malgré tant de sages mesures, elles persistent dans leur refus d'obéissance, le duc sera suffisamment autorisé, par l'ordre de Dieu, à sévir pour tout de bon contre ces entêtées, pour l'exemple et l'instruction des autres¹. »

Nous lisons, dans un écrit du temps intitulé : *Plainte chrétienne et consolante, suivie d'un avertissement chrétien* : « Si jamais, parmi les détenteurs protestants de la puissance temporelle, il y a place un jour, comme nous l'espérons bien, pour un sentiment humain et chrétien, comme ils rougiront en pensant à toutes les mesures tyranniques, à toute l'inutile rigueur qui ont été employées dans les villes et principautés sans exception, et souvent pendant dix, vingt ans et plus, contre de pauvres religieuses sans défense, sans appui, souvent malades ou très avancées en âge ! Car malgré leur conscience et leurs touchants appels à la miséricorde de Dieu, on les a tourmentées cruellement pour les décider à l'apostasie. Combien ces princes sont peu logiques avec eux-mêmes lorsqu'ils vont répétant partout que leur Evangile, c'est la liberté chrétienne, et qu'ils ne veulent point l'oppression des consciences ! Non, il n'y a jamais eu

¹ BESOLD, *Virg. Sacrarum Mon.*, pp. 237-240.

de pires tyrans que ceux qui n'ont pas eu honte, depuis tant d'années, de torturer les âmes, de ravir à de pauvres femmes la suprême consolation des derniers sacrements et tous les secours qu'elles peuvent trouver dans les conseils de leurs directeurs spirituels, dans leurs livres d'heures et de lecture et qui, même en présence de la mort, en dépit des prières les plus émouvantes, leur ont refusé le saint viatique ! Les âmes de plus de mille saintes femmes consacrées à Dieu crient vers lui, en appellent à son tribunal souverain, car ces pauvres créatures n'ont jamais fait de tort à personne, elles n'ont jamais rien demandé, sinon la permission de vivre et de mourir derrière les murs clos de leurs couvents, dans leur religion, et dans la plus dure pauvreté, puisqu'on les a dépouillées de tous leurs biens ! »

« Pieux chrétien, dis-moi, même si tu n'appartiens pas à notre Eglise, quel heureux résultat est-il sorti de tant d'actes tyranniques ? L'argent ravi aux églises et aux couvents s'est dissipé comme la poussière, car la malédiction d'en haut était en lui, et les Protestants eux-mêmes l'ont avoué mille fois. Les pauvres ont-ils gagné quelque chose à tous ces larcins ? La misère de l'indigent a-t-elle été adoucie, ou plutôt n'est-elle pas devenue plus pesante, plus commune qu'elle ne l'était avant la scission, dans ces temps chrétiens où tous n'avaient qu'une même foi ? Interroge les populations de l'Allemagne, la réponse est certaine, et tu pourras l'entendre toi-même dans chaque village, dans chaque ville que tu traverseras ! La paix est-elle enfin venue pour tous, ou bien voyons-nous régner les querelles, la discorde, les inimitiés chez les grands, les petits, les savants, les ignorants, les clercs, les laïques ? La paix est-elle du moins au foyer ? Et que dis-tu de l'éducation de notre jeunesse ? La jeune génération peut-elle être plus indisciplinée qu'elle ne l'est aujourd'hui ? Tandis donc que les nouveaux croyants se disputent pour la foi et tous les ans établissent des confessions de foi différentes, tandis que chaque parti prétend mériter seul le nom d'évangélique, l'homme du peuple ne sait plus auquel entendre ni ce qu'il doit croire, et la charité chrétienne périt. L'incrédulité, le blasphème, les imprécations sont tellement passés dans les mœurs qu'un très grand nombre de prédicants, dont beaucoup ont bonne intention et font de très méritoires efforts, désespèrent presque du salut de ce peuple. »

« Dis-moi, chrétien, au cœur bon et loyal, dis-moi, franchement, quel bien est-il sorti de ce nouvel Evangile flottant et contradictoire ? Pendant que les savants, qui se font gloire de l'Evangile, se querellent et se maudissent les uns les autres, attisant la haine

au cœur d'un peuple crédule, les princes se détestent et se jalou-
sent, ils veulent tenir le glaive spirituel et négligent le glaive tem-
porel, et le Saint-Empire, la patrie bien-aimée, affaiblie, humiliée,
devient la risée de l'étranger ¹. »

¹ *Christliche Klage-und Trostschrift für alle bedrängten Christenmenschen* (1578), pp. 7-9, 11, 12, par l'auteur des *Klage der Armen und Dürftigen*, livre publié en 1579 à Ingolstadt.

CHAPITRE VI

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EMPIRE. — LA « RÉSERVE ECCLÉSIASTIQUE ».
DIÈTE D'AUGSBOURG .
1559.

I

Le fait n'était que trop certain : l'Empire « affaibli, humilié, était devenu la risée des nations étrangères ».

A dater du jour où l'on avait officiellement renoncé à l'espérance de voir reflourir la paix religieuse, la Papauté avait perdu l'influence universelle qu'elle avait jusque-là exercée, et l'Empire chrétien, dans le sens où l'avaient entendu nos pères, cessa d'exister. Sous l'égide de la « prétendue liberté allemande », toute insubordination, toute résistance envers le chef suprême de l'Empire fut excusée, et peu à peu se forma ce funeste système politique qui devait aboutir à la dissolution de l'Empire, transformer les princes souverains en maîtres indépendants et trop souvent en tyrans de leurs sujets, médiatiser la nation allemande, et lui ravir sa puissance et sa gloire. Les intérêts généraux de la patrie furent abandonnés de la plus honteuse manière ; les tristes querelles des partis religieux dévorèrent les forces vives de la nation. « Le peuple allemand, » écrivait en 1570 Lazare de Schwendi, « voit son antique renom décliner, la puissance impériale n'existe presque plus, ce n'est plus qu'un fantôme. » Neuf ans auparavant (1561), l'ambassadeur d'Espagne, le conte Luna, écrivait à Philippe II : « En vérité, l'Allemagne est dans un pitoyable état ; non seulement les affaires religieuses y vont de mal en pis, mais le souverain n'est plus obéi ; personne ne lui reste fidèle, et le prestige du roi romain est plus que médiocre, il est nul ¹. »

Depuis que Charles-Quint, sous lequel l'Empire semblait avoir atteint l'apogée de sa gloire, s'était retiré de la scène politique, l'Allemagne avait perdu sa prépondérance sur les grandes puissances européennes ; elle avait même cessé d'y tenir son rang, et n'était

¹ SCHMIDT, *Allgemeine Zeitschrift für Gesch.*, t. VIII, pp. 21-22.

plus mêlée à la politique extérieure. Sous Maximilien I^{er}, la Suisse s'était détachée de l'Empire; sous Charles-Quint, les états de l'Ordre Teutonique étaient devenus fief polonais; la trahison de Maurice de Saxe avait entraîné le premier partage de l'Allemagne; du côté de la France, les trois plus importantes villes frontières étaient perdues pour l'Empire; un instant on avait même pu craindre que Strasbourg, la clef de l'Alsace et du Haut-Rhin, ne devint citée française. Les rois de France briguaient la couronne impériale; ils étaient à la tête de tous les ennemis de l'Allemagne; en 1557, on tremblait encore, du côté du Rhin, de voir réussir « les grands complots français ¹ ». L'ambassadeur de Venise, Frédéric Badoero, mandait à la République, cette année-là même, que l'Electeur palatin, Frédéric II, faisait tous ses efforts pour former une ligue entre les Electeurs du Rhin et Henri II ².

La situation intérieure était tout aussi lamentable. Le vénitien Michel Soriano, accrédité à la cour de Ferdinand, tenait l'Allemagne « pour l'état le plus corrompu et le plus mal policé de l'Europe ³ ». « Le désordre augmente en dépit de la paix d'Augsbourg; une inimitié amère et sans remède divise tous les esprits, » écrivait Guillaume Mélander à l'un de ses amis de Paris vers la fin de 1556; « plus de sécurité publique, ce qui nuit extrêmement au commerce et à l'industrie; des bandes de malfaiteurs parcourent les provinces et rançonnent impunément les habitants des plaines ⁴. »

Les délégués envoyés par les cités à la Diète de Ratisbonne (1557) se plaignent, dans leur adresse à Ferdinand, « qu'en dépit de tous les édits, jamais les vols, les attentats n'ont été plus fréquents sur les routes impériales, et que les choses en sont venues à un tel point que, dans quelques contrées, les honnêtes gens osent à peine quitter le seuil de leur maison, encore bien moins exposer leur personne et leurs biens aux hasards d'un long voyage ». « En l'espace de quelques jours, un grand nombre de fourgons de marchandises exportées des Pays-Bas, de la Suisse ou d'autres pays alliés de l'Empire ont été attaqués en route et pillés; et, ce qui est encore plus grave, beaucoup de personnes inoffensives et honorables ont été traînées en prison, puis lâchement assassinées. Quelquefois des

¹ Voy. SCHUMACHER, t. I, p. 305.

² «... è stato autore di far una lega che è tenuta segreta, tra loro elettori del Reno e S. M. Christianissima. L'Imperadore fa queste cose dissimulando. » ALBÉRI, Ser. I, vol. III, p. 216.

³ « Guastissimo et corruttissimo. » Voy. SCHMIDT, *Neuere Gesch.*, t. II, pp. 146, 149.

⁴ *Miszellaneen gemeinnützigen Inhaltes*, pp. 72, 73.

hameaux, des villages entiers sont devenus la proie des flammes. » Ces exécrables forfaits étaient généralement commis par des lansquenets licenciés, errants çà et là dans les campagnes. Les souverains chrétiens s'indignaient de voir l'Allemagne tolérer un pareil état de choses : « C'est là, » répétaient-ils, « une tache ineffaçable sur son honneur. » Des bandes de pillards ruinaient le commerce; aussi les denrées les plus nécessaires à la vie se vendaient-elles à des prix exorbitants, et voyait-on dépérir les métiers et l'industrie, surtout dans certaines contrées ¹.

« Les nouvelles douanes établies sur mer et sur terre ont grande part à cette triste décadence, » disent les délégués des villes en un second mémoire. « Beaucoup de marchands, surtout dans les cités, découragés par des charges et des vexations intolérables, renoncent aux affaires, faute de pouvoir payer les taxes. Le jour où l'industrie et le commerce seront tout à fait ruinés dans le saint Empire ou seront en telle décadence que quelques riches négociants auront toute liberté de les monopoliser, ce ne sera pas seulement un grand malheur pour les bonnes villes, mais aussi pour tous les citoyens ². » Les députés de la noblesse de la Basse-Autriche fournirent à la Diète les plus lamentables renseignements sur les ravages exercés par les Turcs en pays allemand, et racontèrent comment des milliers de chrétiens avaient été cruellement massacrés ou trainés en captivité ³.

Tant de maux n'empêchaient point les princes protestants de déclarer à la Diète, en présence du roi, que ce qu'il y avait de plus pressé à faire pour le moment c'était de supprimer la Réserve ecclésiastique, parce que cette question, plus que toute autre, intéressait la patrie.

Le traité de paix d'Augsbourg avait expressément stipulé que tout archevêque, évêque ou prélat, « sans nul préjudice de ses honneurs, » serait libre de passer à la Confession d'Augsbourg aussitôt que sa conscience lui en ferait un devoir; mais qu'en ce cas il perdrait les bénéfices et revenus dont il avait joui depuis son élection en sa qualité de prélat catholique, et cesserait d'en bénéficier à dater du jour de son abjuration ⁴. Dans cet article, les Protestants prétendaient voir une intolérable tyrannie. Il était à craindre, disaient-ils, que

¹ *Frankfurter Reichstagsacten*, LXIV B, fol. 206-208.

² * *Reichstagsacten*, LXIV B, fol. 204-206. Le délégué de Francfort, Antoine zum Jungen, envoya au Conseil, le 7 mars 1557, copie de ces deux adresses (fol. 292).

³ * *Reichstagsacten*, LXVI A, fol. 47-107. Voy. LXVI B, fol. 78-101, la motion des ambassadeurs de Hongrie et de Bohême.

⁴ Sur la Réserve ecclésiastique et son importance, voy. notre troisième volume, pp. 779-781.

les prélats, menacés de perdre leurs biens et revenus, hésitassent à obéir à leur conscience; la Réserve était un grand obstacle à la conciliation religieuse : « Beaucoup de dignes et pieux chrétiens, de peur de perdre leurs dignités et biens, craindront de confesser la vérité et d'élever la voix dans les questions intéressant la réforme chrétienne et la concorde générale. De plus, quel affront pour les Luthériens, quelle humiliation pour tous les convertis, s'ils se voient privés de leurs juridiction, dignités et charges pour avoir confessé la parole de Dieu, et si on les traite comme s'ils n'étaient plus dignes d'appartenir à l'état ecclésiastique auquel cependant ils ne peuvent renoncer! Si la Réserve est maintenue, il sera impossible aux Protestants de rien faire d'utile pour les intérêts de l'Empire, de rien conclure de définitif quant à la conciliation religieuse ¹. » Christoph de Wurtemberg avait enjoint à ses ambassadeurs non seulement de faire tous leurs efforts pour que la Réserve fût supprimée, « puisqu'elle était incompatible avec la saine raison et avec la parole de Dieu, » mais encore d'insister pour que les évêques fussent déliés de leur serment envers le Pape. « Si la liberté chrétienne n'est d'abord conquise, » leur avait-il dit, « la paix religieuse est impossible ². » Les ambassadeurs protestants ainsi dirigés ne cessaient de répéter que les princes n'insistaient tant pour l'indépendance complète des évêques que dans l'intérêt général de la liberté de conscience et pour qu'entre tous les membres d'Empire une entente cordiale pût enfin s'établir.

Mais par ces grands mots de « conciliation, de concorde religieuse, d'entente cordiale », les princes n'entendaient autre chose que la persécution et l'extinction totale du Catholicisme. Dans une instruction sur la Réserve, Mélanchthon avait déclaré dès 1555 que le seul moyen d'arriver à l'unité, c'était de déterminer un nombre toujours plus grand d'évêques, de princes et de cités catholiques à embrasser la vraie doctrine ³. L'Electeur palatin, écrivant au duc de Wurtemberg, lui avait assuré que, si tous deux persistaient à réclamer avec courage la complète liberté religieuse, « les moissons seraient bientôt mûres ⁴ ».

Mais les princes protestants rencontrèrent chez l'Empereur une invincible résistance. Aussi répétaient-ils que Ferdinand « était encore imbu des abominables sophismes papistes, qu'il était pris et tout embarrassé dans les filets de la prêtraille ». L'Empereur avait

¹ Voy. ERSTENBERGER, 18^a, — 22.

² SATTLER, t. IV, pp. 24 et suiv. KUGLER, t. II, pp. 26 et suiv.

³ *Corp. Reform.*, t. VIII, p. 478.

⁴ KUGLER, t. II, p. 29, note.

demandé à la Diète des secours contre les Turcs ; le sultan convoitait la Hongrie, royaume si nécessaire à l'Empire ; de plus, il menaçait la Transylvanie, seul boulevard qui protégeât l'Allemagne contre l'invasion ¹. L'aide des membres d'Empire, en ce pressant péril, était donc indispensable, et cependant Ferdinand déclara qu'il aimerait mieux renoncer à tout secours et assister au démembrement de l'Empire que de jamais consentir à la suppression de la Réserve .

Les Protestants comprenaient comme les Catholiques « les excellentes raisons » qu'avait l'Empereur pour parler ainsi. « Il est à craindre, » avait dit le Conseil de Francfort dans l'instruction remise à son ambassadeur, « que les Electeurs et princes de la Confession d'Augsbourg n'aient en vue, en combattant la Réserve, que la liberté de se livrer à toutes sortes de complots ; non seulement ils convoitent les états des princes ecclésiastiques, mais encore et avec le temps ceux de leurs Grâces Electorales ; car ils sont plus touchés des intérêts temporels que des éternels. » Le Conseil recommandait donc à son délégué de ne point se mettre de leur parti ². Celui-ci écrivait de Francfort : « La Réserve ne sera pas supprimée, car non seulement le roi, mais les membres ecclésiastiques la soutiennent ³. » Au début, Auguste de Saxe ne voulait même pas qu'il fût parlé de la Réserve à la Diète, disant que cette question ne regardait en rien les princes protestants ⁴. Peut-être se méfiait-il de l'Electeur palatin et du duc de Wurtemberg. Ce dernier, en effet, écrivant à Philippe de Hesse, cherche à se disculper de l'intention qu'on lui prête, ainsi qu'à l'Electeur palatin, de vouloir s'emparer des évêchés pour les placer sous le gouvernement des princes laïques ⁵.

L'attitude de Ferdinand fut digne et ferme. Il rappela aux Protestants que, lors de la conclusion du traité de paix, une longue querelle s'était élevée au sujet de la Réserve. A cette époque, il avait énuméré toutes les graves et plausibles raisons qu'on avait, en bonne justice, de l'accorder au clergé. Les lois, les constitutions du Saint Empire, et surtout le recez de Passau, devaient être respectés ; il avait conseillé aux princes de céder de bon cœur, et d'insérer la loi nouvelle parmi les articles du traité. Bien que les Protestants eussent fait quelques objections, la loi avait passé, et cela du plein

¹ Déclaration du roi aux membres d'Empire. Voy. RIESS, pp. 181-183.

² SCHMIDT, *Neuere Gesch.*, t. III, p. 16.

³ * *Reichstagsacten*, LXIV A, fol. 281.

⁴ * *Reichstagsacten*, LXIV, fol. 292.

⁵ Lettre du 23 février 1558, dans NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. I, p. 161.

consentement des deux partis. Non seulement les membres de la Confession d'Augsbourg n'avaient pas protesté, mais ils avaient adressé au roi, à la fin de la session, de plus chauds remerciements que les membres de l'ancienne religion. Comme ces derniers, ils avaient donné leur pleine approbation à tous les articles du recez ; comme eux, ils s'étaient engagés à les respecter inviolablement. Leurs réclamations actuelles, après tant et de si difficiles débats, allaient compromettre la paix à grand'peine établie et donner lieu aux membres de l'ancienne religion de penser que leurs adversaires voulaient troubler la concorde et tout remettre dans l'ancienne confusion. Quant à lui, il n'hésitait pas à déclarer que, même si l'on pouvait rétablir les choses au point où elles étaient avant la signature de la paix, jamais il ne céderait sur ce point ¹.

A cela les ambassadeurs des princes protestants répondirent « que jamais, à Augsbourg, ils n'avaient accepté la Réserve; qu'elle n'avait été insérée dans le recez que sur l'ordre formel du roi. Les remerciements qu'ils lui avaient offerts n'impliquaient pas qu'ils l'eussent approuvée; la Réserve n'était pas un article du traité, elle ne touchait en rien à ses points essentiels, elle compromettait au contraire les fruits qu'on en attendait, en ôtant aux pasteurs le moyen d'entreprendre la réforme chrétienne, et même en leur interdisant, sous des peines sévères, d'en prendre l'initiative. Si à Augsbourg les Confessionnistes n'avaient pas protesté, dans le texte officiel du traité, c'est qu'ils avaient été rassurés par les paroles que le roi y avait ajoutées, paroles qui attestaient que, sur cette question, les membres d'Empire des deux religions n'avaient pu tomber d'accord. L'opposition qu'ils avaient si souvent exprimée leur avait paru ainsi suffisamment attestée ² ».

En unissant leurs efforts pour la suppression de la Réserve, les princes protestants avaient surtout en vue la propagation de leur doctrine et l'intérêt de leurs fils puînés, qu'ils voulaient voir pourvus d'évêchés et de bénéfices. Mais Ferdinand ne pouvait, sans nuire à son autorité déjà si compromise, livrer les abbayes et évêchés aux princes laïques héréditaires. Depuis des siècles, les princes électifs avaient été les plus fermes appuis du trône impérial, au lieu que les princes héréditaires, toujours uniquement préoccupés de conquérir une complète indépendance, n'avaient jamais songé qu'à leurs intérêts. De plus, le roi regardait avec raison la Réserve comme un des derniers remparts de l'Église Catholique; il

¹ ERSTENBERGER, pp. 23-24, 29-30.

² ERSTENBERGER, pp. 25-28.

savait que la prise de possession des abbayes et évêchés par les laïques aurait eu pour conséquence immédiate l'introduction du Protestantisme dans tous les domaines ecclésiastiques, en vertu du principe alors en vigueur : tel maître, telle religion. La foi catholique eût été partout opprimée, puisque la plupart des princes temporels étaient déjà luthériens. Ferdinand avait, on le voit, « d'excellentes raisons » pour maintenir la Réserve.

Le 12 mars, les ambassadeurs des princes protestants firent savoir au roi qu'ils avaient reçu de leurs maîtres l'ordre de déclarer hautement qu'en aucun temps ils n'avaient approuvé la Réserve, et que jamais leur conscience ne leur permettrait d'y souscrire; ils étaient forcés de prévenir l'Empereur que lorsqu'un ecclésiastique se verrait dépouillé de sa charge, de ses dignités, revenus, biens et bénéfices pour avoir embrassé la nouvelle religion, jamais ils ne pourraient souscrire à l'arrêt qui le frapperait. Cependant, leur intention n'était pas de remettre en question les articles du traité de paix ni de réveiller d'anciennes querelles. La Réserve ne touchait pas à la substance du traité et ne créait pour eux nulle obligation envers les autres membres d'Empire, puisqu'elle ne se rapportait qu'à des lois et ordonnances établies par le clergé catholique sous sa propre responsabilité¹. Christophe de Wurtemberg fut plus hardi dans sa résistance. Dans une réunion privée, son ambassadeur dit en son nom que, dans le cas où la Réserve ne serait ni supprimée ni modifiée, le devoir des princes serait de protester et de signifier au roi que « lorsqu'il se trouverait dans le clergé catholique des prélats désireux de se joindre à la nouvelle religion, et menacés, pour ce fait, de perdre leurs bénéfices, dignités et biens, il serait impossible aux Protestants de ne pas prendre leur défense ». Un pareil langage eût été logique s'ils eussent été vraiment décidés à combattre pour la Réserve; mais ils n'allaient pas aussi loin; aussi la proposition de Christophe fut-elle repoussée².

Malgré la protestation du 12 mars, le traité de paix d'Augsbourg fut confirmé intégralement le 16. Le roi de Bohême Maximilien, fils de Ferdinand, écrivait au duc de Wurtemberg pour le consoler de cet échec : « J'avais espéré que mon père se montrerait plus traitable; mais je n'ai pas de peine à deviner les personnages qui l'ont influencé; ils recevront en temps voulu leur récompense³. Mais que sait-on? tout peut encore prendre une meilleure tournure⁴. »

¹ ERSTENBERGER, 30b-32.

² RITTER, *Augsburger Religionsfriede*, pp. 251-253.

³ LE BRET, t. IX, p. 85.

⁴ PFISTER, *Herzog Christoph.*, t. I, p. 336.

Effectivement, un événement inattendu put faire espérer un instant que Ferdinand changerait d'avis.

Après l'abdication de Charles-Quint, les Electeurs s'étaient réunis à Francfort-sur-le-Mein pour procéder à l'élection d'un nouveau roi des Romains, et Ferdinand avait été proclamé. Il avait juré de maintenir la paix publique et religieuse, ainsi que toutes les décisions et lois du traité d'Augsbourg, et de n'opprimer ni laisser opprimer la conscience de personne à ce sujet. Les Electeurs protestants avaient été d'avis qu'il ne devait plus prêter le serment par lequel le nouvel élu s'engageait « à protéger la Chrétienté, le Saint-Siège, la Papauté et l'Eglise chrétienne ». Ferdinand avait déclaré qu'il entendait ne rien changer à l'ancienne formule, et il avait obtenu, bien qu'à grand'peine, le consentement des Electeurs. Mais comme Charles-Quint avait abdicqué sans le consentement du Pape, et que Ferdinand avait été couronné sans demander l'assentiment de Paul IV, une violente querelle avait éclaté entre le nouvel Empereur et le Saint-Siège¹.

Comprenant l'Empire chrétien dans le sens où le moyen-âge l'avait toujours envisagé, Paul IV soutenait qu'un Empereur ne peut abdiquer sans le consentement du Pape, que les Electeurs avaient outrepassé leurs droits en acceptant l'abdication de Charles-Quint et que, par conséquent, l'élection de Ferdinand était nulle. Il fallait premièrement la casser, après quoi, il ne refuserait pas de donner sa sanction, car il se plaisait à reconnaître à Ferdinand de grandes qualités et de réels mérites. Ce qui, aux yeux du Pape, rendait aussi l'élection illégale, c'était la part qu'y avaient prise des apostats, des hérétiques. On dit qu'un jour, dans un consistoire, il s'était écrié avec emportement que Charles-Quint, à coup sûr, avait perdu la raison le jour où il avait renoncé à la puissance suprême. Le vice-chancelier impérial Seld, racontant cette scène à Ferdinand, dit que le Pape ce jour-là était entré dans une telle fureur que plusieurs avaient mis sur le compte de l'âge ou des infirmités une colère si passionnée et que sans doute le Saint-Père n'avait plus bien son bon sens². La querelle était dans toute sa vivacité au

¹ Une lettre de Pierre Martyr à Calvin (12 avril 1558) montre comment les Protestants jugeaient l'élévation de Ferdinand à l'Empire : « Inauguratio novi Imperatoris forma et ratione insolita et hactenus inaudita omnibus admirationem incredibilem peperit. Hac enim (ut loquuntur) coronatione *Antichristi Romani auctoritas videtur disjecta, plus quam hactenus unquam fuerit* : et quo pacto electores archiepiscopi adduci potuerint, ut ejusmodi consenserint inaugurationi, nullus propemodum intelligit. » *Calvini Opp.*, XVII, p. 144.

² Pour plus de détails sur cette querelle, voy. l'article de E. Reimann dans les *Forschungen zur deutschen Gesch.*, t. V, pp. 291-335.

moment où s'ouvrait la Diète d'Augsbourg (1^{er} janvier 1559). Ferdinand et Paul IV étaient encore extrêmement irrités l'un contre l'autre, et les Protestants espéraient qu'il leur serait plus aisé, en de telles circonstances, d'obtenir de l'Empereur « l'affranchissement du clergé ».

II

Tandis que les princes regardaient la suppression de la Réserve ecclésiastique comme une question de la plus haute importance, à laquelle plus qu'à toute autre était attaché le salut de la patrie, les Français et les Russes pillaient et saccageaient l'Allemagne. L'évêque de Liège, Robert, fit parvenir à l'Empereur et à la Diète un mémoire où il décrivait les attentats commis par les Français. Son évêché, saccagé par des bandes de pillards, était réduit à la plus extrême détresse. Le tiers de ses possessions était déjà aux mains de l'ennemi; si l'on ne se décidait à agir avec énergie, le pays de Liège aurait le même sort que les évêchés de Lorraine, car la France le regardait comme la clef précieuse qui pourrait lui ouvrir un chemin facile vers d'autres territoires allemands¹. Les anciens « régents et bourgeois » de Metz, destitués par Henri II, se plaignaient également des procédés tyranniques et cruels des Français. « Notre cité jadis si florissante, si policée, si célèbre, » écrivaient-ils, « est tombée dans l'état le plus misérable et gémit sous un joug écrasant. Près de quinze cents maisons ont été abattues, et leurs matériaux employés à la construction de fortifications nouvelles; six couvents ont été rasés, un grand nombre de bourgeois sont victimes de violences odieuses. Les Français ont cruellement torturé, puis fait pendre en place publique des moines franciscains soupçonnés d'être d'intelligence avec l'Empereur. Jusque-là, toutes nos plaintes sont restées inutiles; en vain nous en avons appelé à l'Empereur, à l'Empire; il est grand temps, cependant, de venir au secours de notre ville opprimée et ruinée². »

Ces plaintes furent lues en séance publique le 30 mars 1559, et Ferdinand insista pour qu'elles fussent prises en sérieuse considération, « afin que l'étranger comprit enfin que le Saint-Empire n'était pas disposé à souffrir toujours patiemment la spoliation et les outrages ».

¹ * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIX, fol. 54-56, voy. HÄBERLIN, t. IV, pp. 118-119.

² * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIX, fol., 57-67.

Dans les préliminaires de la paix de Câteau-Cambrésis, conclue entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, Ferdinand, peu de temps auparavant, s'était efforcé d'obtenir des Français la renonciation aux évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, dont ils s'étaient emparés contre toute justice en 1552¹. Mais comme ses réclamations n'avaient eu aucun résultat, il pria les membres d'Empire de se charger de cette importante négociation, et d'insister auprès du roi de France pour la restitution des évêchés. Henri II avait envoyé deux ambassadeurs à la Diète; il les avait chargés d'exprimer de sa part à l'assemblée les sentiments d'affection dont il était animé pour la nation allemande et tout son désir de la servir. « En vous rendant à Augsbourg, » leur avait dit le roi, « vous ne manquerez pas d'aller remercier le duc de Wurtemberg, le Landgrave de Hesse et le duc Jean-Frédéric de Saxe pour les services rendus et l'amitié témoignée l'année précédente. Vous leur promettez les bons offices du roi en tout ce qui pourra contribuer à la grandeur de leurs maisons. » « Si, poussés par l'Empereur, la Diète réclame les évêchés, vous répondrez que vous n'avez pas reçu de pleins pouvoirs pour cette affaire, mais que vous ne doutez pas que l'Empereur, s'il se tourne directement vers votre maître, n'ait promptement à se louer de ses bonnes intentions pour la liberté et la grandeur de la patrie allemande². »

On connaissait de longue date, en Allemagne, la valeur de « ce beau parler français »; cependant, cette fois encore, il ne manqua pas de produire sur plusieurs princes une agréable impression, et de faire prévaloir l'opinion qu'il serait imprudent « de porter un coup trop rude au roi de France ». L'Electeur palatin, surtout, insistait pour qu'on ne repoussât pas les courtoises assurances d'Henri II. Il fallait, à son avis, les accueillir avec gratitude et, quant à la restitution des évêchés, tout s'arrangerait certainement pour le mieux par la suite, « pourvu qu'on y mit de la douceur, de la modération et que les ambassadeurs français fussent congédiés avec une réponse obligeante³ ».

¹ Voyez cette relation dans КЛУCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 57. Sur la trahison des princes en 1552, voy. notre troisième volume, pp. 690-691.

² RIBIER, t. II, p. 785. Voy. BARTHOLD, *Deutschland und die Huguenotten*, t. I, pp. 264-265. Henri recommandait à ses ambassadeurs d'avoir recours en toute occasion à l'assistance et au conseil « des nombreux princes, seigneurs, généraux, capitaines, qui étaient ses pensionnaires, et auxquels il envoyait d'importantes sommes. Il leur dit aussi d'offrir aux conseillers et serviteurs de ces princes, de vingt à vingt-cinq pensions, de 200 thalers chacune. RAUMER, *Briefe aus Paris*, t. I, p. 33.

³ Instructions de Frédéric à ses ambassadeurs, voy. КЛУCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 50, 58, 60.

« Nous n'avons rien à redouter de l'Allemagne, » mandaient au roi ses ambassadeurs; « elle est dans une situation pitoyable; elle a bien trop à faire chez elle, pour songer à de lointaines entreprises. La lenteur des Allemands, la confusion de leurs débats, la longueur de leurs Diètes nous permettront de fortifier si bien Metz et les autres villes conquises, que l'Empire sera forcé de renoncer à tout espoir de jamais les recouvrer ¹. »

Après de longues délibérations, l'assemblée décida à l'unanimité qu'une ambassade solennelle serait envoyée à Paris pour réclamer la restitution des trois évêchés et d'une partie du pays de Liège, le Saint-Empire devant être maintenu dans son antique renommée et puissance; deux ambassadeurs, autant que possible deux princes, l'un appartenant à l'ancienne religion, l'autre à la nouvelle, partiraient pour Paris. Christophe de Wurtemberg et le cardinal-archevêque Otto d'Augsbourg obtinrent la majorité des suffrages; mais Christophe refusa de faire route avec le prélat et demanda qu'Albert de Bavière lui fût adjoint. Celui-ci déclara à son tour que, dans les temps difficiles que l'on traversait, il n'entreprendrait un si long voyage qu'à la condition que l'Empereur et la Diète le prissent sous leur protection spéciale, lui et tous les intérêts qu'il laissait derrière lui, et s'engageassent, en cas de révolution, « à défendre les terres, les sujets, l'épouse et les enfants de Sa Grâce² ». Albert demandait de plus 12.000 florins par mois pour frais et indemnités de voyage; la Diète ne voulut pas même lui en accorder 4.000³, de sorte que la dispute à ce sujet fut « chose pitoyable ». « Je crains bien, » écrivait le délégué de Francfort, Daniel zum Jungen, le 19 mai, « que cette lésinerie allemande n'excite une certaine gaieté en France et ailleurs. » Le 4 juillet, il ajoutait : « L'ambassade est une question difficile et dispendieuse qui présente de grandes difficultés, à cause de l'indemnité demandée⁴. » Lorsqu'enfin, après la mort d'Henri II, Louis Madruzzi, évêque de Trente, et Louis, comte de Stolberg et de Königstein, furent députés au nouveau souverain François II, Christophe et le comte palatin des Deux-Ponts exprimèrent des doutes sur les intentions de ces deux princes, qu'ils soupçonnaient d'éprouver trop de sympathie pour la France⁵. Ils furent magnifiquement reçus à Paris. François II les assura de toute la joie qu'il avait de leur arrivée; ils étaient envoyés par son bon

¹ RAUMER, *Briefe*, t. I, p. 34.

² * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 139.

³ SCHMIDT, *Neuere Gesch.*, t. III, p. 97. BUCHOLZ, t. VII, p. 135.

⁴ * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 44-63.

⁵ KUGLER, t. II, p. 136, note.

ami l'Empereur au meilleur ami de Sa Majesté impériale, c'en était assez pour qu'ils lui fussent très chers; de plus, il voulut bien avouer que les évêchés et villes de Lorraine appartenaient à l'Empire, et que l'Allemagne n'avait pas un seul territoire allemand en sa possession¹; il ajouta qu'il lui était impossible pour le moment de restituer les évêchés et les cités conquises; mais que, pour ne pas donner une mauvaise opinion de lui au peuple allemand, ami de la France, à la prochaine Diète il comptait s'expliquer nettement sur les droits qu'il croyait avoir sur ces pays².

« En réalité, tout ce discours n'était qu'un insultant badinage, et le Saint-Empire, hors d'état de s'en venger, fut contraint de dévorer son humiliation en silence³. »

Lorsque la guerre de religion éclata en France, l'Empire fut pour quelque temps à l'abri des entreprises françaises; mais il devint le sol fécond d'où les meneurs de la révolution politique et religieuse, non moins que leurs soldats dépravés, tiraient principalement leur subsistance. Les mercenaires allemands combattaient dans l'un et l'autre camp.

III

Ce n'était pas seulement en France que l'Empire était réduit à tout subir : en Russie, en Scandinavie, il était sur le point de perdre ses colonies.

Le czar Ivan le Terrible, guidé par les conseils de capitaines expérimentés, polonais et italiens, avait mis sur pied une armée de soixante mille hommes organisée sur le modèle des armées de l'Occident. Ses belles pièces d'artillerie, fondues dans le métal le plus pur, excitaient, à Moscou, l'admiration de l'ambassadeur d'Elisabeth d'Angleterre⁴. Au prix d'épouvantables massacres, Ivan, en 1552, avait renversé l'Empire du grand Mogol, à Kasan. Deux ans plus tard, Astrakan et toute la Cabardie, jusqu'au Caucase, étaient devenus sa conquête. Dès lors, il n'avait plus eu qu'une ambition :

¹ ... « libenter etiam agnoscit, sacrum Germanicae nationis imperium nihil unquam antea nostra memoria quicquam quod esset Gallicorum finium occupasse. »

² Voy. ces dépêches dans la *Zeitschrift für preussische Gesch. und Landeskunde*, 10^e année (Berlin, 1873), pp. 337-354. Voy. Buscholz, t. VII, pp. 463 et suiv. BARTHOLD, t. I, pp. 310-312.

³ « Comme malheureusement, » dit Barthold (t. I, p. 312), « la décadence de l'Empire allemand rendait absolument impossible l'unité et le sentiment national indispensables pour une véritable guerre d'Empire, l'ambassade solennelle fut pitoyablement moquée. »

⁴ HERMANN, *Gesch. des russischen Staates*, t. III, p. 354.

soumettre la Livonie et se rendre maître de la Baltique. Le clergé moscovite persuadait au peuple que les conquêtes d'Ivan avaient été prédites dans l'Apocalypse, et que le czar allait acquérir plus de gloire à lui seul que tous les princes de la terre réunis. Dans un message au sultan, Ivan avait pris le titre « d'Empereur des Allemands ». La Russie, selon lui, était un califat chrétien ; le czar était maître absolu de la foi comme de la vie et des biens de ses sujets.

Déjà, sous Charles-Quint, le grand maître de l'Ordre Teutonique avait averti l'Empereur et les membres d'Empire de ce qui se préparait au nord. « Si le Moscovite s'empare un jour de la Livonie, » avait-il dit, « s'il est maître de la Baltique, les pays avoisinants, la Lithuanie, la Pologne, la Prusse et la Suède, seront pour lui de faciles conquêtes ¹. » Mais en Allemagne, nul moyen de s'opposer à ses progrès ; le Saint-Empire, profondément ébranlé, était impuissant ; l'Ordre Teutonique, jadis si redoutable aux ennemis de l'Allemagne, ne se souvenait même plus de ses anciennes prouesses. Ses chevaliers, plongés dans le luxe et les plaisirs, se souciaient fort peu d'acquérir de la gloire. « Leur principale occupation, » constate avec douleur le chroniqueur Russow, « c'est de courir le cerf, de jouer aux dés, ou de faire de brillantes chevauchées ². » Une querelle s'était élevée entre l'archevêque de Riga, secrètement protestant, le margrave Guillaume de Brandebourg ³ et les chevaliers teutons, depuis le jour où l'archevêque, sans égard pour la loi qui excluait les princes de l'épiscopat, avait pris pour coadjuteur le duc Christophe de Mecklembourg, dans le but, comme on le croyait, de consommer la ruine de la Livonie. La guerre ayant éclaté, l'archevêque avait été fait prisonnier ainsi que son coadjuteur, et s'était tourné vers le roi Auguste de Pologne pour en obtenir du secours. Patron temporel de l'archevêque comme l'avaient été ses ancêtres, Auguste avait dirigé vers la frontière livonienne une armée si considérable que les chevaliers tout alarmés avaient trouvé prudent de rétablir l'archevêque et son coadjuteur et de conclure une ligue offensive et défensive avec la couronne de Pologne. Ivan qui, dès 1554, avait pris le titre de seigneur de Livonie ⁴, saisit avec empressement ce prétexte pour envahir les états des chevaliers teutons. En juin 1558, il s'empara de Narva, de Wesenberg, de Neuhausen et de Dorpat ; ensuite il ordonna à l'archevêque de Novgorod d'avoir à « purifier » au plus tôt la cité des religions luthérienne et catho-

¹ KARAMSIN, *Geschichte des russischen Reiches* (trad. allemande, Riga, 1825), t. VII. p. 478, note 269.

² *Chronica der Provinz Lyffland* (Barth, 1584), p. 32^B.

³ Voy. notre troisième volume, pp. 443-444.

⁴ SCHLÖZER, *Verfall*, p. 153.

lique. « La sainte foi orthodoxe » fut imposée à la population. Les églises luthériennes furent incendiées, les catholiques et les juifs noyés. Gotthard de Ketteler, élu coadjuteur du grand-maitre en 1558, conjura les rois de Suède et de Danemark de venir au secours de la Livonie; membre du Saint Empire, il suppliait également la Diète, alors réunie à Augsbourg, de songer à ce qu'elle devait aux opprimés. Il écrivait : « Les Russes se sont livrés ici à des actes de férocité inouïs; ils n'ont pas même épargné les cadavres qui reposent dans la paix de Dieu; ils ont traîné en captivité éternelle un grand nombre d'hommes de tout âge, femmes et enfants; ils les traitent comme un vil bétail; ils ont déshonoré avec la dernière barbarie un grand nombre de vierges et de femmes vertueuses, incendié les villages, dévasté les terres et les habitations, dépouillé les pauvres de leur avoir et de leurs biens, massacré après mille tortures les petits enfants innocents que, pour dire l'atroce vérité, ils ont eu la férocité de hacher en morceaux ¹. »

Lorsque ces nouvelles parvinrent à Augsbourg, il ne fut question pendant quelque temps que de la puissance formidable du Moscovite et de la cruauté de cette armée barbare, qui semblait trouver une joie particulière dans les supplices féroces infligés aux vaincus. Mais quant à venir au secours des Allemands, leurs frères, qui imploraient à grands cris aide et assistance, les membres d'Empire ne s'en préoccupaient point, et rien de vraiment sérieux ne fut décidé. La Diète pria l'Empereur d'intervenir auprès du czar, de le supplier de faire trêve à ses envahissements, de restituer ce dont il s'était injustement emparé, de ne plus opprimer à l'avenir un peuple sans défense; et « pour que les nobles de Livonie puissent sentir les effets de « la tendre compassion de l'Empire, » 100.000 florins furent votés « à titre de secours bénévolé » pour leur venir en aide en un péril si imminent ». Les cités de Hambourg et de Lubeck furent priées d'avancer cette somme sans faire payer d'intérêts. Les membres d'Empire promettaient de les rembourser, non seulement bientôt, mais avant la Saint-Jean de l'année suivante; mais les deux villes refusèrent tout emprunt; aucun secours ne parvint aux Livoniens, qui ne reçurent jamais un liard de la somme votée « à titre de secours bénévolé ² ». Abandonné de l'Empire, leur malheureux pays n'eut plus qu'à se résigner à devenir le prix du plus fort dans la lutte qui allait s'engager entre la Russie, la Pologne, la Suède et le Danemark.

¹ *Monumenta Livoniae*, t. V, pp. 562-563.

² * *Aufzeichnung von 1560: Kriegsnothen in Livland*, fol. 2-3. — HÄBERLIN, t. IV, pp. 136-138.

Le sentiment de l'honneur et des intérêts de la patrie commune, l'amour de la gloire et de sa prospérité étaient tellement éteints dans tous les cœurs qu'un membre du Saint Empire, l'Électeur palatin, traitait l'affaire de Livonie de question indifférente, répétant qu'elle ne concernait qu'indirectement l'Empire, et recommandant à ses ambassadeurs de s'opposer de toutes leurs forces à l'envoi de secours. « L'Empire, » disait-il, « ne peut être continuellement engagé dans des guerres périlleuses et lointaines, qui ne le concernent en rien ¹. »

L'été suivant, le czar poursuivit donc en toute liberté son expédition de conquête et de pillage. Les membres d'Empire du nord de l'Allemagne, surtout du Brandebourg, vivaient dans des trances continuelles, sachant trop bien que si les Moscovites s'emparaient de la Livonie ils seraient pour leurs populations ce qu'avaient été les Infidèles pour les peuples du midi. On parla bien de temps en temps, en Allemagne, d'envoyer des troupes en Livonie ou du moins quelques secours d'argent ; mais ce ne furent que mots en l'air ; en réalité, on ne fit rien. L'ambassadeur envoyé à Moscou par Ferdinand revint sans avoir rien obtenu. Tandis que l'Esthonie tombait sous la domination de la Suède, les Livoniens, le 28 novembre 1561, se soumettaient à Auguste de Pologne ; « car la pauvre noblesse et tous les habitants étaient abandonnés par l'Empereur, et restaient non seulement sans secours et sans consolation, malgré leurs plaintes et leurs supplications, non seulement livrés à la férocité sauvage, aux incendies, aux pillages, aux dévastations des Russes, mais encore ils se voyaient trahis par ceux-là mêmes qui auraient dû accourir pour les délivrer. » Le grand-maître de l'Ordre Teutonique, Gotthard Ketteler, devint, à l'exemple d'Albert de Prusse, vassal polonais et duc héréditaire de Courlande et de Sémigalle ; il remit à Auguste son manteau et sa croix, insignes de ses anciennes dignités, ainsi que les chartes et les lettres impériales et royales qui étaient en sa possession, et le roi lui promit en échange de protéger dans toute la contrée la Confession d'Augsbourg, de laisser au pays sa constitution et de veiller à ce que sa soumission à la Pologne « ne lui attirât aucune fâcheuse affaire du côté du Saint Empire romain de nation germanique ² ».

C'est ainsi que la Livonie fut perdue pour l'Ordre Teutonique, pour l'Eglise Catholique et pour l'Allemagne. « Et sans doute, » écrit à cette date un juriste animé d'un véritable esprit de patriotisme,

¹ KLUCKHORN, *Briefe*, t. I, p. 65.

² Sur Gotthard Ketteler, voy. l'article de J. S. SEIBERTZ dans la *Zeitschrift für vaterländisches Gesch. and Alterthumskunde*, p. 29 (Munster, 1871), cahier 2.

« nos historiens futurs auront bientôt autre chose à raconter sur les larcins faits au Saint-Empire, pour peu que dure notre apathie et que les querelles religieuses continuent à affaiblir notre malheureuse patrie ¹. »

Quand il fut question, à la Diète, de voter des secours pour le refoulement des Turcs, quelques membres semblèrent disposés à se montrer généreux, sentant bien que l'Empereur, par ses pays héréditaires, protégeait seul la frontière occidentale contre l'ennemi, et que, par conséquent, l'Empire ne pouvait l'abandonner. Mais personne ne voulut s'engager à fournir des contributions pendant tout le temps que durerait la campagne, bien que Ferdinand réclamât cette promesse avec instance, promettant que, si on lui donnait satisfaction, il enverrait ses deux fils vaincre ou mourir sur le champ de bataille et que, s'il le fallait, lui-même « exposerait sa vieille peau ² ». Christophe de Wurtemberg proposait de confisquer les biens des chevaliers teutons et de Saint-Jean, ou bien les revenus des couvents de moines et de religieuses; il trouvait aussi que les juifs devaient être fortement imposés ³. Quant à l'Electeur palatin, comme il l'écrivait à son gendre Frédéric de Saxe, il était de ceux « qui n'ont absolument rien à donner ⁴ ». D'ailleurs, à son avis, la question était d'un intérêt secondaire. Si la Maison d'Autriche ne s'était pas emparée de la Hongrie pour satisfaire son ambition, elle n'eût pas eu besoin de tant d'argent.

C'était là comprendre bien mal les intérêts allemands, puisque ce n'était que grâce à la Hongrie que l'Allemagne pouvait espérer échapper aux invasions et au joug des Musulmans. Pendant ces tergiversations, le bruit courut qu'un armistice avec les Turcs allait peut-être se conclure; on se contenta donc de statuer dans le recez d'Empire que les sommes consenties à Ratisbonne, mais non encore recueillies, seraient remises à l'Empereur, et que, pour la construction et l'entretien des forteresses de la frontière hongroise, 50.000 florins lui seraient alloués pendant trois ans. « Quant au recouvrement des pays conquis, il était impossible d'y songer au milieu des querelles, des méfiances, des discussions qui occupaient exclusivement l'assemblée et croissaient tous les jours. »

¹ *Miscellaneen gemeinnützigen Inhalts*, p. 93.

² * Dépêche du délégué de Francfort Daniel zum Jungen, 6 mars 1559, *Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 4-3.

³ HABERLIN, t. IV, 51.

⁴ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 88.

IV

« L'interminable dispute qui se prolonge en Allemagne, » écrivait dès 1556 le vénitien Michel Soriano, « a surtout la religion pour objet; chacun des deux partis est convaincu que l'autre a juré sa ruine. » Albert de Bavière se plaignait, en cette même année, des armements considérables de Bade et du Palatinat; lui-même était accusé d'organiser une ligue pour l'extermination des membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg¹. On allait jusqu'à soupçonner Ferdinand de n'avoir sollicité des secours contre les Turcs que pour marcher contre les princes luthériens. « Je me demande, » écrivait à ce sujet Zasius à Christophe de Wurtemberg, « comment une telle pensée a pu germer dans un esprit où subsiste encore une étincelle de raison ! Je suis chaque jour plus persuadé, et j'en ressens une sorte de désespoir, qu'il existe des gens assez pervers pour chercher à anéantir de propos délibéré tout ce qu'on s'efforce de faire pour assurer la paix et la sécurité publique. Ce qui m'est le plus douloureux, c'est que ces insinuations détestables, quelque grossières et dénuées de fondement qu'elles soient, trouvent toujours du crédit parmi nous. Que peut-on imaginer de plus odieux ou de moins vraisemblable que le dessein qu'on prête à Ferdinand ? Comment jetterait-il lui-même le trouble dans l'Empire, alors que personne n'aurait à en souffrir plus que lui et ses enfants ? Comment serait-il en mesure de soutenir une telle entreprise et, en admettant qu'il y fût préparé, comment ne craindrait-il pas les représailles de ses redoutables voisins de Hongrie ? Il semble qu'un enfant de sept ans pourrait se rendre compte de ces choses ! Ferdinand, dans tout le cours de son règne, a-t-il jamais donné à un membre d'Empire le droit de s'imaginer qu'il nourrissait de pareils desseins ? Comment violerait-il la Paix Publique après l'avoir lui-même établie et consolidée au prix de tant d'efforts ? » « En résumé, » conclut Zasius, « si Dieu ne change la disposition des esprits, je crains bien que tout ne s'effondre autour de nous ; il n'y a presque plus de gens de bien ; tout le monde semble travailler nuit et jour à la destruction de l'ordre social². »

En 1556, grâce aux efforts de Ferdinand, la ligue de Landsberg (union défensive confessionnelle pour le maintien de l'ordre et pour la protection réciproque de ses membres) s'était formée entre l'Em-

¹ KUGLER, t. II, p. 3.

² SCHMIDT, *Neuere Gesch.*, t. III, pp. 30-34.

pereur, le duc de Bavière, la cité d'Augsbourg et l'archevêque de Salzbourg. Plus tard, la ligue vit encore son importance s'accroître par l'adhésion des évêques de Bamberg et de Wurzburg; du côté protestant, Nuremberg vint se joindre à elle; mais tous les efforts de l'Empereur pour y attirer les membres les plus influents de la Confession d'Augsbourg, Christophe de Wurtemberg, les Electeurs Auguste de Saxe et Joachim de Brandebourg, furent inutiles. Christophe et Philippe de Hesse détournèrent de toutes leurs forces Auguste de s'allier à l'Empereur et aux membres d'Empire catholiques, lui répétant que s'unir aux papistes était chose non seulement suspecte et dangereuse, mais criminelle devant Dieu et inacceptable pour la conscience. Le duc citait l'Écriture pour prouver « qu'il est défendu de venir en aide aux impies et de s'allier avec ceux qui haïssent le Seigneur »; il soutenait à l'Electeur que faire partie de la ligue serait accréditer les bruits fâcheux qui commençaient à se répandre « sur le commerce criminel qu'il entretenait avec l'Antechrist ¹ ».

« Pendant la Diète d'Augsbourg, l'air retentissait de rumeurs alarmantes sur les prétendus attentats prémédités par les Catholiques contre les Confessionnistes. » Lors du couronnement de l'Empereur (1558), les Electeurs des deux religions s'étaient engagés par serment à maintenir la paix religieuse; tous avaient juré de ne point se garder rancune les uns aux autres sous prétexte de religion, mais au contraire de se traiter avec toutes sortes d'égards, et de se venir mutuellement en aide, si l'un d'eux, contrairement à la paix jurée, devenait l'objet d'injustes attaques, et cependant on entendait partout répéter : Le clergé fait des emprunts considérables, il se prépare à la guerre; depuis que la paix de Cambrésis a réconcilié la France et l'Espagne, les Catholiques ne songent qu'à l'extermination de la doctrine évangélique. « La gent ointe et sa cabale, » écrivait Christophe de Wurtemberg en mai 1559, « couve quelque perfide dessein. Ayons l'œil ouvert ². »

Ebrard de la Thann, ambassadeur de Jean-Frédéric de Saxe, dit un jour en pleine Diète « que le Pape et les papistes étaient les plus dangereux, les plus amers, les plus irréconciliables ennemis de la Confession d'Augsbourg, et que tous les cardinaux, évêques et prêtres, s'étaient liés au Pape par les serments les plus exécrables

¹ Voy. cette dépêche dans NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. I, pp. 222-233. SATTLER, t. IV, Documents, pp. 161-162. — KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 141-144. Sur la ligue de Landsberg et son extension, voy. MAURENBRECHER, pp. 31-36, 61-67, 78-83.

² Voy. KUGLER, t. II, pp. 104-105.

pour consommer sa ruine ». Ayant subi en public un pareil outrage, les membres d'Empire catholiques cessèrent de prendre part aux délibérations. Le délégué de Francfort, Daniel zum Jungen, redoutait « une nouvelle révolution », car l'ambassadeur du duc de Saxe avait dit à l'Empereur, qui lui reprochait la violence de son langage, « qu'il n'avait fait que se conformer à ses instructions, et qu'il fallait s'attendre à bien autre chose¹ ». Dans un message adressé aux Protestants, les Catholiques les supplièrent de songer à l'extrême gravité que pouvaient avoir leurs actes en des temps si périlleux ; à l'importance qu'avait pour le Saint-Empire le maintien de l'union ; ils dirent en quel abîme des paroles calomniatrices, injurieuses et blessantes comme celles d'Ebrard de la Thann pouvaient jeter la patrie, et qu'il fallait à tout prix éviter de pareils éclats si l'on ne voulait irrémédiablement compromettre la bonne entente mutuelle². Les Protestants parurent touchés de ces avertissements ; ils exprimèrent leur déplaisir des propos injurieux qui avaient été tenus ; Ebrard reçut de l'Empereur, en séance publique, un blâme sévère³.

Néanmoins, « presque toutes les séances où les affaires de religion étaient discutées étaient orageuses, et les esprits demeuraient pleins d'aigreur et de méfiance ». Chacun des partis reprochait à l'autre l'insuccès du Colloque de Worms ; on s'accusait réciproquement d'avoir violé la paix d'Augsbourg ; on délibérait à perte de vue pour savoir si la querelle religieuse pourrait être conciliée par un nouveau colloque, par une assemblée nationale, ou par un concile. L'Electeur palatin recommandait à son ambassadeur, le 7 mars, « de bien faire comprendre à l'Empereur et aux papistes qu'on était résolu à ne plus accepter de concile national, ni de colloque, et que l'avis général était que ces remèdes usés n'aboutiraient à rien : « Quand bien même le Pape, malgré son sentiment intime, autoriserait un concile général ou national, du moment qu'il en voudrait être le juge, on n'aurait à attendre de sa colère infernale et antichrétienne que condamnation de la vraie religion chrétienne et que blasphèmes exécrables, semblables à ceux que, depuis sept ans, lui et sa bande de démons, cardinaux, évêques, moines et prêtres ont déjà vomis contre nous. » Aussi les Confessionnistes étaient-ils décidés à ne se laisser entraîner par l'adverse partie en aucune conférence, à ne retrancher aucun article de leur Confession, à rejeter, à anathéma-

¹ * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 58, 62.

² * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 136.

³ SCHMIDT, *Neuere Gesch.*, t. III, p. 92.

tiser toutes les doctrines qui y seraient contraires¹. » Comme l'Empereur, convaincu, depuis Worms, de l'inefficacité de tout essai de conciliation et d'accord en cela avec tous les membres d'Empire catholiques, regardait le Concile comme le meilleur et le plus sûr moyen de rétablir l'unité de la foi, les Protestants déclarèrent qu'ils ne l'accepteraient qu'à la condition qu'il ne serait pas convoqué par le Pape ni soumis à son autorité ; que les évêques seraient déliés de leur serment envers lui ; que rien n'y serait décidé que « d'après la parole de Dieu » ; que les Confessionnistes y auraient la priorité, et qu'avant qu'il ne s'ouvrît tous les décrets déjà promulgués seraient déclarés « nuls et non avenues² ».

C'est ainsi que tous purent se convaincre de ce que les clairvoyants savaient depuis longtemps, c'est-à-dire « qu'une entente avec les membres d'Empire séparés de l'Eglise était chose impossible à obtenir, d'autant plus qu'ils étaient en guerre et dispute perpétuelle les uns avec les autres ». Tant de paroles mordantes furent échangées, on en vint à de telles injures jusque dans les hôtelleries, que l'Empereur crut faire sagement de renoncer à faire accepter le Concile aux Confessionnistes³. Dans le recez d'Empire, on adopta la formule suivante : « La discussion des questions religieuses est remise à une prochaine et meilleure occasion. »

Le but que les princes protestants poursuivaient avec le plus d'ardeur, alors comme à l'époque de la Diète de Ratisbonne, c'était la suppression de la Réserve ecclésiastique ; mais ils s'étaient trompés en se flattant que la querelle de Paul IV et de Ferdinand rendrait ce dernier plus accessible à leurs désirs.

Christophe de Wurtemberg, pour combattre la Réserve, insista sur les graves erreurs de la doctrine catholique, sur les scandales si fréquents dans le clergé, sur l'injustice criante qu'il y aurait à contraindre un prélat de sortir de charge dans le cas où il se serait chrétiennement acquitté de tous ses devoirs et qu'il aurait fidèlement nourri ses ouailles du pain de la parole de Dieu. « Non seulement, » dit-il, « les fidèles se verraient ainsi privés des instructions de leur pasteur, mais on les contraindrait d'en écouter un autre, dont la doctrine et les mœurs seraient en complète opposition avec la parole divine⁴. » A l'entendre, on eût pu croire que tout prélat ayant abjuré la foi catholique était irréprochable, et que ses ouailles n'avaient rien de mieux à faire que d'adopter la religion de leur

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 15-19.

² PLANCK, *Anecdota ad hist. concilii Trident.*, fasc. 25.

³ * *Von Reichshandlungen zu Augsburg 1559 und 1566*, fol. 7.

⁴ KUGLER, t. II, pp. 125-126, note.

évêque du moment où la fantaisie lui prendrait d'abolir la doctrine, le culte et les cérémonies catholiques ; libre à elles, si elles s'y refusaient, de chercher asile en un autre pays, comme la paix de religion leur en reconnaissait le droit.

L'Electeur palatin Frédéric III, outre la suppression de la Réserve, réclamait une « explication nette au sujet de la manière dont les articles de la paix d'Ausbourg devaient être entendus pour les simples sujets ». « Il est louable, » dit-il le 1^{er} mai au conseil privé des Protestants, « de combattre pour la liberté du clergé, mais il ne faut pas oublier les pauvres gens qui, dans la paix d'Augsbourg, semblent très mal partagés. On doit avoir autant égard à eux qu'aux grands et puissants personnages¹, car aussi bien que les princes ils doivent bénéficier de la liberté religieuse. » D'autre part, Frédéric jugeait indispensable de bien stipuler que le droit de changer de religion ne devait être accordé qu'aux sujets catholiques qui désireraient adhérer à la Confession d'Augsbourg, et qu'il fallait le refuser aux Protestants demandant à rentrer dans le giron de l'Eglise Catholique. C'est dans ce sens qu'il entendait « l'explication nette » qu'il fallait obtenir de l'Empereur. Reprenant les termes d'une instruction que son prédécesseur Otto Henri avait jadis donnée à ses ambassadeurs, il répétait « que la paix de religion ne devait pas être entendue en ce sens que les Luthériens fussent jamais libres d'embrasser la religion papiste dès que la fantaisie leur en prendrait, puisque évidemment une telle liberté ne pouvait être concédée à personne : « Aussi voulons-nous que vous soyez bien avertis de nos intentions et de nos ordres sur ce point, afin que vous ne laissiez tellement la porte ouverte qu'il soit jamais loisible à mes sujets ou à ceux d'autrui d'apostasier si bon leur semble. » L'Electeur motivait ainsi sa ligne de conduite : « Puisque nous sommes persuadés que notre religion est la seule vraie, il est clair qu'il nous est impossible de tolérer que nos sujets l'abandonnent et la désertent. » « Nous ne pourrions devant Dieu prendre une telle responsabilité, d'autant plus que cette question de conscience pourrait amener des troubles et du désordre dans nos états². »

Frédéric avait coutume de dire : « Les consciences de mes sujets sont à moi, » exprimant ainsi le principe du plus pur « césaropapisme³ ». Il trouvait dans cet axiome la justification de tous les attentats commis contre la liberté de conscience.

Il ne pouvait être question « de persécution » que lorsque les

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 93. Voy. t. I, pp. 21-22.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 21-22, note.

³ WITTMANN, p. 49.

membres d'Empire catholiques, d'après le droit que leur reconnaissait le traité d'Augsbourg, prétendaient maintenir l'unité de foi dans leurs territoires et refusaient de concéder à leurs sujets l'exercice de la nouvelle religion ; qu'à eux aussi appartient le droit de donner « la règle et la loi » dans les choses spirituelles, les pouvoirs protestants ne voulaient à aucun prix l'admettre, et criaient aussitôt à la captation des consciences.

Pressés par Frédéric, les princes, les comtes protestants et leurs ambassadeurs résolurent d'insister encore une fois auprès de l'Empereur pour obtenir de lui le retrait de la Réserve. Seuls les chargés de pouvoir de l'Electeur de Saxe reçurent ordre de s'abstenir. La grande majorité des délégués des cités protestantes s'abstint également ; aussi, comme l'écrivait à Francfort le délégué de cette ville, leur en fit-on d'amers reproches. Au nom des princes, le conseiller de l'Electeur palatin, Valentin d'Erbach, tenta de leur faire changer d'avis en leur représentant que la suppression de la Réserve était le meilleur moyen de propager l'Evangile. Ou bien les cités n'avaient pas compris de quoi il s'agissait, ou bien leur intention n'était pas droite. En refusant d'appuyer leur supplique, elles faisaient aux Confessionnistes un sensible affront. Qu'allaient penser de leur attitude l'Empereur et les papistes ? Tous allaient s'écrier que, ni dans la doctrine, ni sur n'importe quel sujet, les Protestants ne parvenaient à s'entendre, et ce serait pour tous une amère mortification. Que voulaient-elles en définitive ? Personne ne pouvait le dire au juste ; elles n'étaient en vérité « ni chair ni poisson ». L'Electeur palatin invita les délégués à venir dans son hôtellerie entendre la lecture de l'adresse rédigée par les personnages les plus influents de son parti. Là se trouvèrent réunis les conseillers de l'Electeur de Brandebourg et de quelques autres princes ; mais ceux de l'Electeur de Saxe ne parurent point. Se conformant aux ordres de leur maître, ils déclarèrent s'en tenir au recez d'Augsbourg. Par toutes sortes d'arguments et d'insinuations, on s'efforça de faire changer d'avis aux députés des villes, bien que, contrairement à la promesse qui leur avait été faite, l'adresse ne leur fût pas lue. Quelques-uns prétendirent ne pouvoir rien décider dans une question aussi grave avant d'avoir reçu de nouvelles instructions ; d'autres, qu'ils demanderaient plein pouvoir pour agir¹. Le délégué d'Augsbourg refusa absolument de signer, disant que, par un traité conclu avec son évêque, sa ville était suffisamment protégée contre toute agression. Celui de Nuremberg fut tout aussi ferme, alléguant que « le

¹ * Relation de Daniel zum Jungen, 13 mai 1559, *Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 33-36.

papisme était maintenant entièrement extirpé du territoire de la cité». Seules Ratisbonnes, Strasbourg, Schweinfurt et Eisenach consentirent à s'unir aux princes ¹. L'adresse fut remise à l'Empereur. Elle éclatait en violents reproches contre lui et tous les catholiques. « Il n'appartient à aucun pouvoir terrestre, » y était-il dit, « quels que soient son rang et sa haute dignité, de lier la conscience des hommes, et surtout de les empêcher par la menace de châtimens d'adopter la vraie religion en les pressant de rester attachés à une doctrine idolâtre et impie. En refusant si longtemps d'abolir la Réserve, l'Empereur insulte à Dieu même; il outrage la pure doctrine de l'Evangile; il attire de plus en plus sur la nation allemande la colère du Tout-Puissant, comme le font assez voir les attentats tyranniques, la férocité de l'ennemi héréditaire, ainsi que beaucoup d'autres calamités. » Ce qu'ils réclamaient, eux, les représentants de la vraie foi, était évidemment dans l'intérêt des Catholiques, car ils ne voulaient qu'affranchir le clergé, lié et garrotté par l'obligation où il était d'obéir au Pape et de voter dans les questions religieuses contre sa conscience ².

L'apreté de ces reproches était chose inouïe jusque-là; mais les Catholiques commençaient à s'accoutumer à de pareilles insultes. Cependant les prélats protestèrent contre les termes d'idolâtrie et d'impiété et contre l'insultante affirmation que, dans les affaires de religion, leurs votes étaient dictés par la peur ³. Pour l'Empereur, il répondit avec calme et dignité qu'à son avis la querelle nouvellement soulevée touchait à l'essence même de la doctrine catholique. Il était resté attaché à l'ancienne religion, dans laquelle il était né et avait été nourri; il l'avait reçue de ses pieux grands parents, et non seulement d'eux, mais de ses prédécesseurs, grâce auxquels la nation allemande était toujours demeurée dans une glorieuse prospérité, réputation et richesse, dans la discipline chrétienne, la piété et l'unité de foi. Aussi, malgré tous les obstacles qu'on pourrait lui opposer, était-il résolu d'y rester fidèle jusqu'à la mort. Il ne renoncerait pas à la Réserve; jamais non plus il ne conviendrait que sa religion fût une idolâtrie, une doctrine d'erreur par laquelle toute réforme chrétienne, toute paix, tout salut, toute prospérité publique fussent rendus impossibles. Puisque la Réserve ne concernait pas les membres de la Confession d'Augsbourg, comme eux-mêmes l'avaient, puisqu'ils n'en avaient pas la responsabilité et qu'elle ne regardait que les membres catholiques, ils devaient de bon

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 66-67.

² Voy. ERSTENBERGER, 33ⁿ, 37.

³ BUCHOLTZ, t. VII, p. 449.

cœur la laisser subsister, et s'en rapporter simplement à lui, d'autant plus qu'ils s'étaient engagés, lors de la signature de la paix, à ne pas l'attaquer sur cet article, et à ne pas chercher à lui imposer leur volonté ¹.

Les signataires de l'adresse crurent devoir répondre, et leur réponse mécontenta extrêmement les délégués des villes ; ils se plaignirent amèrement du procédé des « grands personnages » à leur égard. Dans les questions religieuses, ils se permettaient d'empiéter de telle façon sur leurs droits qu'il semblait, en vérité, que les villes dussent accepter sans restriction tout ce qu'il leur plaisait de décider. En second lieu, ils n'approuvaient nullement les termes irrespectueux de l'adresse ; leurs maîtres n'en accepteraient certainement pas la responsabilité. Si les conseillers des Electeurs prétendaient trancher les questions religieuses sans leur aveu, ils sauraient bien y mettre ordre. Quant à eux, ils avaient insisté pour que les termes de l'adresse fussent adoucis, mais il n'avait pas été possible de rien obtenir. « Bien plus, il nous a été dit, » écrivait le délégué de Francfort, « que, si les conseillers de l'Electeur de Saxe avaient reçu plus tôt les ordres de leur maître, l'adresse eût été bien autrement hardie. On a tenu contre nous beaucoup de propos inutiles et blessants, disant par exemple : Si les cités ont tellement peur de froisser l'Empereur, que sera-ce donc quand il s'agira de signer le recez ? C'est alors qu'elles auront à casser une noix plus dure ! Du reste, on nous a tellement pressés dans cette question que nous n'avons pas même eu le loisir de nous concerter sur ce que nous avons à faire ². »

Comme la plupart des villes luthériennes avaient blâmé les termes de l'adresse et, à de rares exceptions près, n'avaient pas voulu complaire aux princes et aux seigneurs en réclamant avec eux la suppression de la Réserve, ceux-ci, à leur tour, se montrèrent peu disposés à demander que l'article du traité de paix relatif à « la tolérance des deux cultes dans certaines cités de confessions mixtes » fût modifié en faveur de la nouvelle religion. Les autorités protestantes de ces villes regardaient comme une tyrannie l'obligation de tolérer chez elles l'exercice du culte catholique. Le Conseil de Francfort, dès 1556, avait bien recommandé à son délégué de combattre cette loi : « Du moment où la paix d'Augsbourg garantit à tous les membres d'Empire la pleine liberté de régler la religion selon leur conscience dans l'intérieur de leurs états, pourquoi les cités seraient-

¹ ERSTENBERGER, 37^e 39.

² * Relation de Daniel zum Jungen, 15 juin 1559, *Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 52.

elles obligées de tolérer les abus papistes à côté de leur très orthodoxe religion? Il y a là une injustice criante, une véritable tyrannie des consciences, non seulement à cause de l'impiété abominable et scandaleuse que les villes sont condamnées à avoir sous les yeux, mais aussi à cause du danger de tolérer en un même lieu des doctrines contradictoires, ce qui peut provoquer toutes sortes de troubles. » Le député avait mission d'agir auprès de ses confrères et des Électeurs et princes pour que cette injuste restriction à la liberté religieuse des villes fût enfin retranchée¹. Le 11 mai 1559, le Conseil de Francfort renouvela ses instances; il espérait d'autant plus obtenir gain de cause « que maintenant, » écrivait-il, « trois Électeurs temporels ont embrassé notre religion et par conséquent sont bien disposés pour nous² ». Les députés des villes exposèrent donc leur désir aux Confessionnistes, mais parmi ceux-ci, un seul, l'Électeur Frédéric, parut disposé à les écouter. « Sa conscience, » leur dit-il, « lui faisait un devoir de refuser la tolérance aux Catholiques. Son prédécesseur, Otto Henri, avait songé avant lui à affranchir les villes de la contrainte qui leur était imposée. Désireux de marcher sur ses traces, il les aiderait de tout son cœur à se débarrasser du papisme. Il fallait à tout prix obtenir cette grâce de l'Empereur. » « Mais au moment du vote, » mandait à son Conseil le délégué de Francfort, « je n'ai rencontré personne qui se souciât de suivre sur ce point Sa Grâce Electorale³. »

V

Le recez de la Diète confirma tous les articles de la paix d'Augsbourg, sans pourtant que les plus importantes décisions de ce célèbre traité cessassent d'être autre chose « que des mots sur le papier ». A la vérité, la Réserve ecclésiastique ne fut pas supprimée, mais cela n'empêcha point les princes protestants, malgré les vives protestations des Catholiques, d'accaparer pour les cadets de famille tantôt un évêché, tantôt un autre, d'y introduire leur religion et, grâce aux « dociles instruments » dont ils achetaient le zèle, de s'établir insensiblement en leur possession par la ruse ou par la violence⁴. Pendant la Diète, Auguste de Saxe avait jugé prudent « de ne pas faire grand tapage au sujet de la Réserve », disant qu'il fallait

¹ * *Reichstagsacten*, LXVIⁿ, fol. 14-21.

² * *Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 27ⁿ.

³ *Reichstagsacten*, t. LXVII, fol. 63.

⁴ Voy. p. 83, note 3.

agir avec grande précaution, et tourner la difficulté « par des moyens chrétiens ». Mais à cette date, grâce à ces « moyens chrétiens », il avait déjà presque entièrement « incorporé » à ses états l'évêché de Meissen. Le doyen du chapitre, Jean de Haugwitz, lui avait servi de « docile instrument » en cette circonstance. Par un traité secrètement conclu avec le prince, Jean avait renoncé pour l'évêché à l'immédiatité d'Empire; il s'était engagé « à y implanter, établir et maintenir par ses propres efforts et autant que cela lui serait possible la véritable religion chrétienne, qui y était encore inconnue, telle qu'elle était pratiquée dans l'Electorat », à la condition qu'Auguste obtiendrait pour lui l'administration spirituelle du diocèse avec le titre d'évêque. Mais pour que son élection fût sanctionnée à Rome, ce chanoine « très chrétien » jura solennellement « de conserver et de faire paître le troupeau qui lui était confié dans le bercail catholique, de ne laisser aliéner aucune propriété ni privilège de l'évêché, et de témoigner une obéissance pleine de respect à tous ses supérieurs, mais particulièrement au Pape ¹. Il remit ses pleins pouvoirs à un délégué, le chargeant de porter en son nom au Saint Père le serment de fidélité d'usage afin d'obtenir son agrément. Le Pape abusé confirma l'élection, Jean apostasia quelque temps après pour complaire à Auguste. Depuis, il avait coutume de plaisanter sur les trois péchés mortels qu'il avait commis dans sa vie, et dont jamais, disait-il, il ne pourrait obtenir le pardon; car il s'était fait protestant, il s'était marié et, malgré les lois de l'Eglise, il avait épousé une proche parente ².

En dépit de la paix de religion, l'évêché de Meissen fut perdu pour l'Eglise et pour l'Empire.

L'Electeur ne s'en tint pas là. Les membres d'Empire protestants eux-mêmes se plainquirent, mais en vain, que la Saxe, contrairement aux articles de la paix de religion, se fût approprié l'évêché de Naumbourg ³; peu à peu les archevêchés de Magdebourg et de Brême, les évêchés d'Havelberg, de Brandebourg, de Lebus, de Cammin, de Schwerin, de Verden, de Lubeck, d'Osnabruck, de Ratzebourg, d'Haberstadt et de Minden furent soustraits à l'Eglise par la violence ou la ruse; tout ce qui était catholique, ou comme on disait alors, « tout ce qui était entaché de l'abominable idolâtrie papiste, » fut partout « affranchi », de par « l'expresse volonté de Dieu ». Les Catholiques protestèrent en vain; ni l'Empereur ni eux n'étaient

¹ RICHTER, *Verdienste*, pp. 54-60.

² RICHTER, *Verdienste*, p. 63.

³ Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

assez puissants pour résister avec avantage à la loi du plus fort; et pendant tout ce temps les Protestants ne cessaient de leur reprocher « de violer la sainte paix jurée, et d'ourdir contre eux de criminels complots ».

Dès 1559, pendant la Diète d'Augsbourg, les Catholiques avaient dit : « Si les attentats continuels des Protestants, directement opposés aux articles de la paix de religion, ne sont réprimés par des mesures légales et par les arrêts de la Chambre Impériale, cette paix n'aboutira qu'à la ruine complète et définitive de la religion catholique. » Mais cette ruine, c'était précisément ce que souhaitaient avec passion les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg. C'était le but de leurs plus ardents désirs, comme le font assez comprendre les procès-verbaux de quelques-unes de leurs assemblées. Au dernier de leurs colloques, à Worms, ils l'avaient eux-mêmes franchement avoué ¹.

Un certain nombre de Protestants désiraient même voir se rallumer la guerre civile, et s'efforçaient d'organiser une ligue générale entre tous les membres d'Empire luthériens. Mélanchthon, consulté à ce sujet, se prononça nettement contre ce plan, qu'il ne regardait même pas comme réalisable. « S'élever contre la paix religieuse que l'Empereur a juré de maintenir serait une iniquité criante, » écrit-il en un Mémoire daté du 18 décembre 1559. « Les arguments que certains gens font valoir en faveur de la guerre ne sont de nulle valeur. Quand ils répètent : Les persécuteurs de notre foi ne se laisseront pas de nous poursuivre, et nous sommes obligés de prévenir leur agression, car nous ne pouvons attendre tranquillement le coup dont nous sommes menacés, ce sont là discours séditieux de gens avides de désordres. Se défendre en cas d'agression injuste est chose certainement permise; mais les maisons de Saxe, de Brandebourg et de Hesse, unies par des intérêts communs d'héritage, n'ont pas besoin de contracter des alliances nouvelles, et je ne puis comprendre non plus ce qu'on attend de cette ligue; j'espérais que les villes de Saxe, de Souabe et du Rhin avaient acquis quelque expérience pendant la précédente guerre (la guerre de Smalkalde), et qu'elles ne seraient plus d'humeur à s'unir pour la défense de la religion. Je suis presque certain que la Poméranie, le duc de Lunébourg, et les princes d'Anhalt ne se laisseront pas entraîner. Il faut envisager le péril et les conséquences d'une semblable aventure. Si l'on organise une ligue, si deux ou trois membres d'Empire entre-

¹ (Gravamina Catholicorum. 10 juillet 1559, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXVIII, fol. 92-106.) Voy. LEHMANN, p. 89.

prennent une guerre que rien ne justifie, les autres seront forcés de suivre, quelque envie qu'ils aient de rester tranquilles. Il y a des gens qui n'aperçoivent jamais le but vers lequel ils marchent; ils ne redoutent rien au commencement; mais qu'ils réfléchissent que, si la guerre éclate, tout l'Empire allemand sera bouleversé, qu'on verra les Electeurs et les princes combattre les uns contre les autres, pour finir enfin par devenir les vassaux des puissances étrangères, car les uns iront à la France, les autres à la Bourgogne, les autres aux Turcs, et, en résumé, il est impossible de prévoir l'issue d'une pareille campagne. A-t-on si vite oublié la guerre de 1547? Si Dieu ne fût intervenu dans sa miséricorde, que serait-il arrivé? Si les seigneurs de Saxe, du Wurtemberg et de Hesse avaient été victorieux, ils se seraient certainement disputés ensuite, et l'on aurait vu la barbarie revenir en Allemagne. Mais Dieu, dans sa bonté, a détourné de nous un si grand malheur. De plus, les Electeurs, princes et villes sont sur beaucoup de points en désaccord, de sorte que je ne puis comprendre comment ils feraient pour se liguier, car jamais ils ne pourraient s'entendre dès qu'il s'agirait du commandement. Aucun ne consentirait à voir son rival l'emporter sur lui; nul ne voudrait laisser l'argent dans la bourse de son voisin; il en serait comme dans l'ancienne guerre, lorsque les princes s'accusaient réciproquement de tirer à eux tout l'argent et tout le profit ¹. »

De nombreux dissentiments politiques, de mutuelles défiances, des rivalités jalouses, mais surtout les querelles, tous les ans plus passionnées, des sectes épuisaient le Protestantisme, et c'est ce qui explique en grande partie qu'une guerre entreprise pour des motifs religieux, ou simplement au nom de la religion, cette guerre que beaucoup avaient redoutée aussitôt après la signature de la paix de religion, ait été si longue à éclater.

Mais est-il donc impossible, demandaient avant comme après la Diète beaucoup de princes protestants, d'accommoder les querelles entre les véritables disciples du pur Evangile? N'y a-t-il aucun moyen pacifique et chrétien de s'entendre et de s'unir? Les cœurs évangéliques ne peuvent-ils devenir un seul cœur pour combattre la Papauté idolâtre et antichrétienne? Philippe de Hesse, pendant la Diète, avait conseillé de réunir en synode général tous les membres d'Empire protestants, et d'inviter les Zwingliens de Suisse à y prendre part ². Christophe de Wurtemberg était du même avis, mais il voulait que seuls les membres de la Confession

¹ *Corp. Reform.*, t. IX, pp. 987-989.

² NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. I, p. 193.

d'Augsbourg y assistassent. Jean Brenz, le plus influent théologien de Wurtemberg, ne voulait point du synode. « Jamais, » disait-il, « les Confessionnistes ne se mettront d'accord pour savoir à qui il appartient en dernier ressort de décider sur les questions controversées : chacun voudra juger, personne ne voudra se soumettre. De plus, il est à craindre que, par la faute de théologiens jeunes, ardents et querelleurs, les disputes ne s'aigrissent encore davantage ¹. »

Tout aussi affirmatif que lui, Mélanchthon, comme il l'avait fait longtemps auparavant, déconseillait de tout son pouvoir la réunion d'un synode protestant, affirmant qu'il ne serait qu'aggraver le mal. Il écrivait : « Un grand nombre des nôtres, en particulier l'Electeur de Brandebourg, les ducs de Lunébourg, de Poméranie et de Prusse, les princes d'Anhalt, les villes de Nuremberg, de Breslau, de Lubeck, de Lunébourg n'enverront jamais leurs délégués au synode. Et qui sera chargé de le convoquer? A qui donnera-t-on la priorité? Quel ordre suivra-t-on pour les discussions? Quels articles seront exposés? Un anti-synode est à craindre. On répète : Il faut rédiger une formule de doctrine que tous puissent adopter et que les pouvoirs protestants puissent imposer aux consciences de leurs sujets; mais c'est là une utopie, car les potentats eux-mêmes sont inconstants et, pour dire toute la vérité, il semble impossible de dresser une confession de foi où les sophistes maudits ne puissent toujours découvrir une erreur, une omission, quelque motif de blâme ou de dispute. Aussi, j'en suis certain, les Electeurs et princes y regarderont-ils à deux fois avant de se jeter tête baissée dans une aventure aussi scabreuse ². »

¹ Mémoire de Brenz, 18 mai 1559, dans SATTLER, t. IV, doc. n° 54. Ce mémoire se termine par le distique suivant :

Curando quaedam fieri pejora videmus
Vulnera, quae melius non tetigisse juvat.

² *Corp. Reform*, t. IX, pp. 989-993.

CHAPITRE VII

LES QUERELLES PROTESTANTES JUGÉES PAR MÉLANCHTHON. — MORT DE MÉLANCHTHON (1560). — LES FLACINIENS DANS LE DUCHÉ DE SAXE.

I

Nul plus que Mélanchthon ne souffrait des épreuves de la nouvelle Église; nul mieux que lui n'était au courant des amers dissentiments qui la déchiraient. Pendant de longues années il avait été considéré et vénéré comme la plus pure lumière de l'Église Évangélique, après Luther. Maintenant il se voyait décrié par beaucoup de ses anciens amis et partisans, qui tous se donnaient pour les seuls vrais disciples de Luther, et s'accordaient à l'appeler « un traître, un mame-louk, l'âme damnée de Satan, la peste de l'Église¹ ». Flacius et ses amis allaient jusqu'à demander à grands cris son excommunication, et le traitaient ouvertement « d'hérétique et de faussaire ». « L'orthodoxie des docteurs de Wittemberg, » disait Flacius, « habite avec Tannhauser la montagne de Vénus² ». Les attaques dirigées contre lui devinrent enfin « si fréquentes et si furieuses » qu'écrivant au landgrave Philippe de Hesse Mélanchthon n'hésite pas à traiter ses adversaires luthériens de « vampires » et de « sophistes idolâtres ». Il gémit sur la discorde générale, sur « le délire des intelligences », sur « la haine amère et digne de Caïn qui empoisonne tous les cœurs ». « Quand bien même, » dit-il « je pourrais verser autant de larmes que les eaux gonflées de l'Elbe contiennent de gouttes d'eau, je n'aurais pas encore suffisamment exprimé ma douleur³. » La situation de la nouvelle Église lui paraissait désespérée. « A quoi bon prendre la plume, » écrivait-il à son ami Hardenberg, « je me sens incapable de proposer quelque chose qui puisse remédier au mal⁴. »

¹ Dépêche de Wittemberg, 23 août 1559. Voy. *Erinnerungsblatt an Melanchthon* (1760), p. 5.

² WILKENS, p. 32.

³ Voyez ces paroles et beaucoup d'autres analogues dans DÖLLINGER, t. I, pp. 394 et suiv.

⁴ *Corp. Reform.*, t. VIII, p. 504, « Mélanchthon, » dit GILLET (t. I, p. 33),

Comme avec les années lui-même avait modifié ses opinions théologiques sur plusieurs points importants, surtout en ce qui concerne le libre arbitre et la présence réelle, on aurait pu s'attendre à le trouver indulgent pour les autres. Mais en avançant en âge, et dans la chaleur de la lutte, il était devenu, comme ses adversaires le lui reprochaient avec raison, de plus en plus amer et intolérant. Lorsque l'autorité refusait de punir rigoureusement quiconque propageait des dogmes selon lui entachés d'hérésie, il appelait aussitôt sur les sectaires les châtimens de Dieu ; il ne cessait de réclamer la proscription des Anabaptistes ; il avait approuvé le supplice de Servet et celui d'un certain Osiandriste, condamné à mort pour avoir soutenu que le sang du Christ ne peut suffire à notre justification ; il faisait un devoir à l'autorité de décréter la peine capitale contre Thébald Thammer, lequel avait émis l'opinion que les païens peuvent parvenir au salut ; il eût voulu voir les princes châtier et mettre à la raison tous les disciples de Schwencfeld. Même ceux de ses adversaires confessionnistes qui regardaient la foi comme seule nécessaire au salut, mais non point « la nouvelle obéissance », méritaient, selon lui, d'être condamnés par le pouvoir civil aux plus cruels châtimens corporels ¹.

« L'indignation, l'anxiété, l'excès de travail dévorent et consomment ma vie, » écrivait-il ². La dépravation morale, qui gagnait chaque jour du terrain, remplissait son âme d'une poignante douleur.

« vivait trop à la cour des princes, surtout trop à la cour de Saxe, pour n'avoir pas pénétré à fond les mobiles peu avouables qui servaient de levier à l'ambition des princes. Il voyait les rancunes personnelles, les haines de parti y jouer un rôle au moins aussi considérable que le zèle pour la pure doctrine. L'influence funeste de ces querelles, qui menaçaient de corrompre et de perdre l'Église, devait surtout l'épouvanter. Tout moyen semblait bon, pourvu qu'il fournit une arme capable de perdre un adversaire. Quel temps fut jamais plus fécond en abus odieux de la confiance donnée, en perfides dénonciations, basées sur des paroles en l'air, en attentats violents contre le droit et la coutume que ces années de lutte pour obtenir une doctrine pure et non falsifiée ! Soustraction de lettres, renseignements perfides donnés sur des hôtes sans méfiance, larcins littéraires, tous ces moyens étaient alors regardés comme licites. »

¹ *Corp. Reform.*, t. VIII, p. 523, et t. IX, pp. 125, 133, 579, 798. Dans un article intitulé *Mélancthon juriste*, A. HAEMEL dit : « Mélancthon voulait que le pouvoir civil eût à cœur de proscrire toute croyance fautive, de poursuivre et de châtier toute profession de cette croyance en parole ou en action, et qu'il contraignit les sujets à pratiquer la seule vraie religion. La liberté religieuse est foulée aux pieds à chaque article de cette profession dogmatique d'intolérance. » « Lorsque Mélancthon écrit à Calvin au sujet du supplice de Servet : « Nos officiers ont bien agi en condamnant à mort le blasphémateur après sentence et selon le droit » (*Corp. Reform.*, t. VIII, p. 362), ce n'est pas là, comme on l'a dit, le transport passionné d'un moment, c'est la dure conséquence d'une doctrine impitoyable. »

² *Der Wittenberger Profesoren kurzer Bericht*, p. 22. Voy. DÖLLINGER, t. I, p. 404.

« Chez le plus grand nombre, » écrivait-il en 1558, « la licence est telle qu'on ne peut même songer à la réprimer. On se persuade qu'on a la foi, qu'on est membre vivant de l'Église, et dès lors on vit en pleine sécurité, dans une barbarie cyclopéenne; le démon prend possession des âmes, et le démon pousse les hommes à l'adultère, au meurtre, à toutes sortes d'abominables forfaits. Cette effrayante corruption des mœurs, cette effroyable licence, cette barbarie cyclopéenne, si nous n'y portons remède par la sérieuse correction de nos mœurs, nous attirera de terribles châtimens. Déjà nous voyons se succéder les calamités publiques, les guerres civiles, les séditions, la disette. » Et cependant Mélanchthon redoutait pour son pays des maux plus irrémédiables, lorsqu'il voyait, parmi la jeunesse, l'indiscipline, l'insubordination et la perversité la plus raffinée croître tous les jours ¹.

Le lamentable état où l'Église était plongée lui faisait souhaiter depuis longtemps la mort ². En 1560, il tomba gravement malade; à peine voulait-il accepter l'espoir de guérir. Une éclipse de soleil, la conjonction de Saturne avec Mars, tout lui semblait présager sa fin prochaine³. « Heureux d'être délivré d'un siècle de sophismes, » il expira à Wittemberg le 19 avril 1560, à l'âge de soixante-trois ans. Une affiche que fit placarder le vice-recteur de l'Université apprit à tous dans quelles cruelles angoisses il avait terminé ses jours ⁴.

Ce n'était pas sans raison qu'il avait tant gémi de l'indiscipline de la jeunesse. Peu de mois après sa mort, l'Université punissait « l'odieux attentat » d'une troupe d'étudiants qui, au milieu de la nuit, avaient assailli la maison du « maître vénéré », dans laquelle habitait encore Gaspard Peucer, son gendre, alors recteur de l'Université⁵. Toutes les fenêtres avaient été brisées, la maison saccagée. La rage des ennemis théologiques de Mélanchthon ne connut bien-

¹ Voy. DÖLLINGER, t. I, p. 403.

² *Corp. Reform.*, t. VIII, pp. 674, 882.

³ SCHMIDT, *Melanchthon*, p. 662.

⁴ « Aerumnosam vitam egit in perpetuis laboribus, fatigationibus, afflictionibus, exagationibus, criminationibus, insidiis et morsibus, quibus a summis, infimis, exteris, indigenis, hostibus et discipulis sine fine et modo impetitus et laceratus est. » STROBEL, *Neue Beiträge*, I^b, p. 103.

⁵ «... Facinus perpetratum cum contumelia scelerate adversus piæ sanctæque memoriæ carissimum præceptorem nostrum et ejus honestissimam familiam. » STROBEL, *Neue Beiträge*, I^b, pp. 106-108. Pour bien comprendre jusqu'où allait la haine des ennemis de Mélanchthon, voy. STROBEL I^a, pp. 175-176. Paul Eber, professeur à Wittemberg, dit dans sa préface au *Comment. ep. ad Corinth.* : « Qui quasi parum a suis alumnis et discipulis esset flagellatus dum viveret, etiam mortuus conquiescere non potest, quin ex iis, quibuscum non modo publice doctrinam, sed privatim etiam quæ habuit et potuit concilia et secreta sua communicavit, quibus

tôt plus de bornes. « De nouveaux écrits viennent de paraître contre Philippe, » écrit Camerarius en janvier 1561 au duc Albert de Prusse; « je me demande avec anxiété jusqu'où ira l'impudence de ses adversaires, et quelle sera la fin de toutes ces querelles, qui ruinent cette paix divine que le Fils de Dieu était venu apporter au monde ¹. »

II

Les Flaciniens de l'Université d'Iéna s'intitulaient « les vrais théologiens du saint combat, les instruments choisis par la colère divine pour maintenir dans toute son intégrité, parmi les éclairs et le tonnerre, la doctrine seule orthodoxe de Luther et pour extirper l'ivraie satanique semée par les disciples de Mélanchthon ». « Le poison sacramentaire, » disaient-ils, « pénètre dans le Palatinat, dans la Hesse, le Wurtemberg et fait tous les jours de nouvelles victimes. L'Adiaphorisme est la principale cause de tout le mal. C'est la bête de l'Apocalypse, la hyène féroce qui veut ramener l'Allemagne sous le joug de l'Antechrist. L'autorité et le peuple chrétien ont le devoir de la mettre à mort sans pitié, et de prononcer l'anathème sur les impénitents, fussent-ils des anges, et les premiers des Apôtres. C'est uniquement parce que l'autorité n'a pas sévi que tant de sectes lèvent la tête, que tant de corruptions se sont glissées dans la doctrine. Les docteurs de l'Église sont obligés en conscience de convoquer un synode général, de donner une solution aux points de doctrine controversés; ensuite les princes extirperont de l'Église le levain empoisonné de Satan ¹. » Les Flaciniens se regardaient comme les seuls « docteurs de l'Église ² ».

Ils jouissaient encore de la plus haute faveur à la cour de Jean-Frédéric de Saxe, où Flacius était écouté comme un oracle. Nommé « surintendant de tous les surintendants, pasteurs et ecclésiastiques », il avait été chargé par le duc de veiller à l'intégrité de la doctrine ³. Le recez de Francfort, rejeté par les Flaciniens et considéré par

etiam cor suum, et licuisset ex pectore exemtum impertivisset, aliqui in exangue corpus sepulti sæviant, vindictæ studio tanto et acerbitate tanta, ut credam, si coram ipsis miserum et jam putrescens cadaver Philippi expositum sit, eos dentibus more canum irruituros, et frustulatum carnem ejus laceraturos esse. » Camerarius termine sa biographie de Mélanchthon par ces paroles : « Tota farrago hujus libri, quid aliud complectitur, quam curas, labores, sollicitudines, dolores, denique miserias Ph. Melanchthonis ? »

¹ VOIGT, *Briefwechsel*, p. 132.

² VOY. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. I, pp. 34, 114-126.

³ WILKENS, p. 107.

eux comme l'œuvre du démon, était toujours l'objet de l'exécration de Jean-Frédéric. Il lui était impossible, écrivait-il le 8 juillet à Philippe de Hesse, de changer là-dessus de sentiment ; car il ne pouvait admettre que Dieu fût privé de sa gloire, tandis que le démon serait glorifié à sa place ¹.

Pendant ce temps, à Iéna même et dans tout le duché, au « grand scandale du peuple », des querelles religieuses éclataient de toutes parts. Un théologien, Victorien Stiegel, ardent adversaire de Flacius, avait présenté au duc un écrit où étaient condamnées les hérésies contenues dans le Livre de réfutation. L'Évangile, selon ce docteur, était une loi de pénitence et de rémission des péchés, or, la Réfutation le niait, et déclarait que le repentir et l'aveu de nos péchés humains n'est qu'une œuvre morte. Rejeter toute coopération de la volonté dans la conversion du pécheur, soutenir l'action de la grâce, même dans les âmes qui lui résistent, c'était manifestement contredire le dix-huitième article de la Confession d'Augsbourg, lequel enseigne que nous sommes justifiés dès l'instant où nous donnons notre assentiment à la parole révélée. Stiegel supplia le duc de ne pas faire violence à sa conscience en lui imposant le Livre de réfutation et de souffrir qu'il s'en tint à son « mauvais catéchisme ² ». Jean-Frédéric vit dans ces paroles une preuve évidente d'hérésie, ainsi qu'une présomption criminelle. Le 24 mars 1559, un mandat d'arrêt était lancé contre Stiegel et son ami Flügel, surintendant de Iéna. « Le saint jour de Pâques, » écrivait Juste Jonas le Jeune au duc Albert de Prusse, « cent arquebusiers et soixante cavaliers environ sont entrés à Iéna entre deux et trois heures du matin. Avec un grand fracas ils ont brisé à coups de hache la porte de Victorinus et lui ont dit, ainsi qu'à sa femme, qui était accourue en chemise : « Misérables, nous vous tenons enfin, et nous allons vous conduire au seul logis qui vous convienne ! » La pauvre dame effrayée se lamentait et criait : « Au meurtre ! ou m'assassine ! » Alors quelqu'un de cette troupe de Judas approcha de son cœur une arquebuse et lui dit : « Tais-toi, tais-toi, concubine de prêtre, où je te fais passer une balle au travers du corps ³ ! » Stiegel et Huber ont été traités comme de vils malfaiteurs, on les a fait monter à demi nus dans une charrette en les accablant de mauvais traitements ; ils ont été conduits d'abord au Lenchtenberg, puis au Grimmenstein. » Un bourgeois considéré de Weimar qui, prétendait-on, avait mal

¹ VOY. NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. I, p. 199.

² SALIG, t. III, p. 480.

³ Communiqué par VOIGT. VOY. RAUMER, *Hist. Taschenbuch*, 1831, pp. 289-290.

parlé du Livre de réfutation, fut jeté en prison. Grâce à l'intervention de quelques princes protestants, Stiegel et Hugel recouvrèrent leur liberté au mois de septembre, mais ce ne fut qu'après s'être engagés à ne plus discuter à l'avenir les opinions du duc et à ne pas quitter Iéna avant que les points d'accusation portés contre eux n'eussent été examinés. Le diacre Winter fut élu surintendant. D'accord avec Simon Museus et Jean Wigand, tous deux professeurs de théologie, il excommunia deux professeurs laïques, Wesenbeck et Dürfeld, soupçonnés d'hérésie et d'attachement aux doctrines de Stiegel. D'autres membres de l'Université, conseillers et bourgeois, ainsi que leurs femmes, furent excommuniés pour les mêmes motifs¹. « Du vivant de Luther, » écrivait Wesenbeck au duc de Saxe, « on permettait même à des bourreaux, à des papistes, de tenir un enfant sur les fonts du baptême, et cela à Wittemberg même; maintenant on ne veut plus de moi pour parrain, bien que je sois bon confessioniste². » Des haines profondes divisaient étudiants et bourgeois. Wesenbeck était publiquement insulté par les étudiants et disait n'être pas plus en sécurité qu'un proscrit dont la vie est mise à prix³. De leur côté, Winter et ses diacres se plaignaient au duc, qu'ils appelaient « le représentant de Dieu sur la terre », que leur attachement à la pure doctrine les exposassent à la violence d'adversaires animés de l'esprit de Caïn, altérés de sang comme lui, et osant appeler le Livre de réfutation « un amas de mensonges⁴ ».

Dans l'espoir d'accommoder les querelles, le duc, au mois d'août 1560, autorisa une dispute publique à Weimar entre Flacius et Stiegel; la moitié des habitants d'Iéna s'y trouva. Durant seize séances consécutives, en présence de Jean-Frédéric, la doctrine du péché originel fut discutée. Flacius nia le libre arbitre, et soutint que non seulement le péché originel appartient en propre à la nature humaine, mais qu'il en est la substance même. Selon lui l'homme, dans les choses spirituelles, est bien inférieur à un bloc de marbre ou à une statue, car un bloc ou une statue sont incapables d'offenser ou de haïr Dieu : « L'homme est au-dessous de la lune, car la lune accepte la lumière du soleil, au lieu que l'homme est absolument mort et inerte pour le bien ; par le péché originel, sa ressemblance avec Dieu a été entièrement effacée et il est devenu semblable au démon. »

¹ MÜLLER, *Staatscabinet*, t. I, p. 134.

² SALIG, t. III, p. 586.

³ MÜLLER, *Staatscabinet*, t. I, p. 51.

⁴ MÜLLER, *Staatscabinet*, t. I, pp. 135-140.

Flacius repoussa toutes les objections basées sur la physiologie ou l'anthropologie que lui opposait Stiegel; il prétendit que toutes étaient empruntées à la philosophie, à la raison, aveugle pour toutes les choses divines. La raison, à ses yeux, n'était qu'une brute infâme qu'il fallait assommer, « comme Luther l'avait dit excellemment ». Lorsque Stiegel soutenait que le Saint-Esprit opère dans les hommes autrement que dans un bloc de marbre, lorsqu'il attribuait à la volonté une certaine synergie et citait de nombreux textes de la Bible en faveur du libre arbitre, Flacius répondait, avec Luther, que des préceptes ou des conseils de la Bible il est impossible de rien conclure en faveur de la liberté humaine. Après la treizième séance, le duc, pour de nombreux motifs, ordonna aux docteurs de clore le débat pour le présent, annonçant qu'un peu plus tard la dispute serait reprise. Stiegel déclara que rien ne le ferait jamais changer d'avis, même « la corde que le bourreau lui passerait autour du cou ». Quant à Flacius, il continua à soutenir que le péché originel est la substance même de l'homme déchu. « Car, » disait-il, « s'il n'est pas une substance, c'est donc un accident; or une substance ne peut être corrompue par un accident, et cependant tous les Luthériens conviennent que la substance de l'homme n'est plus intacte. » A dater de cette dispute, les Luthériens se séparèrent en Substantialistes et Accidentistes. Les mineurs du Harz s'abordaient en se demandant : « Es-tu accidentiste ou substantialiste ? » et souvent de sanglantes luttes suivaient la question ¹.

De la dispute de Weimar date le déclin du crédit des Flaciniens à la cour ducale. Schröter, médecin très écouté de Jean-Frédéric, ne se gênait point pour appeler Flacius « un fripon, un coquin, dont les écrits, pleins de mensonges et de calomnies, ne pouvaient avoir qu'une influence néfaste ² ». Le chancelier Bruck se rapprocha du parti de Stiegel. Des pamphlets, des vers burlesques, des pasquinades contre les Flaciniens étaient journellement placardés sur les murs, aux chaires des églises, aux abattoirs, aux portes des maisons. « S'ils étaient tous pendus à la même corde, » disait une satire du temps, « ce serait une fameuse aubaine pour les seigneurs de Saxe ³ ! » Les Flaciniens, de leur côté, regardaient leurs adversaires comme une engeance diabolique; ils n'appelaient Bruck

¹ Sur ce sujet voy. SALIG, t. III, pp. 588-615. DÖLLINGER, t. III, pp. 441-449. MÖHLER, *Neue Untersuchungen*, pp. 45 et suiv.

² SALIG, t. III, p. 629.

³ WILKENS, pp. 111-112.

que « l'émissaire de Satan », et disaient que Stiegel s'en servait pour couvrir son ignominie ¹.

A la requête de son médecin et de son chancelier, le duc réunit en consistoire quatre ecclésiastiques et quatre laïques, qu'il chargea, sous sa direction, de décider sur toutes les affaires ecclésiastiques, et de prononcer le ban ecclésiastique contre quiconque s'écarterait de la pure doctrine. Nul écrit signé d'un ecclésiastique ou d'un laïque ne devait plus être imprimé sans avoir passé à la censure de ce consistoire. Les Flaciniens, qui en avaient été exclus, présentèrent au duc une adresse où ils le menaçaient des plus rigoureux châtimens du ciel s'il continuait à s'immiscer dans les choses spirituelles; il était invité à réfléchir au sort de Saül et d'Azarias. Déjà, à Weinsor, on avait vu des aspics, des serpents ramper dans les vergers; les fossés de la ville étaient remplis de sang, les cigognes s'étaient envolées de la cité pour aller s'abattre sur les potences; on avait vu distinctement le turban turc sur la tête de quelques abeilles; tout cela présageait évidemment de grandes et prochaines calamités, car Dieu avait coutume de punir les injures et les mauvais traitements infligés à ses serviteurs; les quarante enfants de Béthel déchirés par les ours en étaient la preuve².

« Cette inquisition de la prêtraille » faisait désirer à Jean-Frédéric que tous les princes protestants se réunissent dans un synode général pour faire enfin aboutir la conciliation religieuse.

L'Electeur palatin et le duc Christophe de Wurtemberg regardaient le synode comme d'autant plus nécessaire pour les intérêts politiques et religieux que, depuis l'avènement de Pie V au trône pontifical (décembre 1559), le Pape et l'Empereur s'étaient réconciliés, et que tous deux, avec l'assentiment des membres d'Empire catholiques, étaient entrés en pourparlers, quant à l'organisation d'un prochain concile général.

Ces négociations nous permettront d'examiner en détail la situation politique et religieuse à cette date; mais pour les mieux comprendre nous commencerons par étudier les mœurs et la religion dans les pays héréditaires de l'Empereur et dans les territoires restés jusque-là fidèles à l'Eglise romaine.

¹ Voy. cette satire dans WELLER, t. II, pp. 38-42.

² SALIG, t. III, pp. 636-639.

CHAPITRE VIII

ANARCHIE RELIGIEUSE ET MORALE EN AUTRICHE.

Comme dans tout le reste de l'Autriche, le nouvel évangile de la justification par la foi seule avait trouvé de nombreux adhérents dans les pays héréditaires de l'Empereur. « La liberté évangélique, telle que les nouveaux prédicants la proposent, » disait un jour le roi Ferdinand au franciscain Egenolf, « semble à quantité de gens un très doux oreiller pour la conscience. Chaque année le nombre des Evangéliques s'accroît dans toutes les classes de la société. On a mille sympathies pour une religion qui autorise à s'emparer des biens des églises et des couvents; on aime à entendre dire que le chrétien n'est plus obligé ni de faire de pieuses fondations, ni de jeûner, ni de marmotter des prières (pour me servir de l'ordinaire expression). On se plaît à croire que l'aveu de nos péchés fait à un prêtre est une abomination maudite, et que la pratique des bonnes œuvres n'est pas nécessaire au salut ¹. »

Depuis qu'avec l'autorisation de l'évêque de Vienne, Georges Slatkonja, homme sans énergie et sans caractère, le prêtre marié Paul Speratus s'était élevé, dans la chaire de St-Etienne, contre le célibat des prêtres et les « exécrables vœux monastiques, » depuis qu'il avait exhorté les moines à sortir de leurs couvents et à prendre femme, et qu'il avait publiquement enseigné la doctrine de Luther sur la justification par la foi seule, l'apostasie était devenue chose « officiellement admise ». « D'autant plus, » disait Ferdinand, « que les désordres, le luxe, l'amour du bien-être, tous les abus, en un mot, qui scandalisent le peuple dans la plupart des membres du clergé, servent d'excuse à la défection. Outre cela, depuis que les sectes et les doctrines nouvelles se sont introduites et implantées dans le pays, le mal a encore empiré; les bons prêtres n'ont plus aucune influence, le service divin et les sacrements sont tombés dans le dernier mépris; presque nulle part, il n'y a plus ni lois, ni discipline; le peu-

¹ Cité dans l'Avvertissement intitulé : *Wider die sectirischen Rumohrmacher*, pp. 3-4.

ple, d'une année à l'autre, devient plus indocile et plus grossier¹. »

Les écrits de Luther et des autres novateurs religieux avaient été imprimés et propagés avec le plus grand zèle à Vienne et ailleurs, et les pamphlets, les caricatures contre les autorités ecclésiastiques et civiles étaient entre toutes les mains. Sous prétexte d'Évangile et de liberté chrétienne, des doctrines subversives, menaçant l'ordre social tout entier, passaient trop souvent de la théorie à la pratique.

On lit dans un édit de Ferdinand daté du 20 août 1527 : « Celui qui attaque ou méprise la divinité ou l'humanité de Jésus-Christ, sa sainte nativité, sa passion, sa résurrection, son ascension, par des discours injurieux, impies, par des prédications ou des écrits dangereux, encourra le supplice du feu. Celui qui méprise la pureté immaculée de la Vierge Marie, qui ose dire ou écrire qu'elle n'est point d'une autre condition que les autres femmes ou qu'elle a commis le péché mortel, sera puni dans son corps, sa vie ou ses biens. De même, quiconque aura brisé un crucifix ou quelque image de saint, ou les aura brûlés ou profanés; quiconque sera convaincu de polygamie ou d'avoir soutenu que tous les biens sont communs et qu'on ne doit pas obéissance à l'autorité, sera puni par les châtimens les plus rigoureux². »

« Plus la sédition menaçait d'éclater, » écrit un contemporain, « plus les incursions des Turcs devenaient fréquentes, plus les infidèles se montraient impitoyables, plus aussi les apostats étaient nombreux parmi les laïques et les ecclésiastiques, et plus les écoles dépérissaient. » « Comme le prêche et d'innombrables pamphlets avaient rendu l'état ecclésiastique méprisable aux yeux de tous, plus que jamais il y avait grande disette de prêtres, même en Tyrol où autrefois, avant que l'Évangile prétendu n'ait été prêché et n'ait rempli le monde de discorde, le sacerdoce avait été en grand honneur³. » L'évêque Georges de Brixen se plaignait, en 1529, qu'en l'espace de quatre ans deux jeunes gens seulement eussent reçu les ordres dans tout son évêché. « Si Dieu n'y pourvoit, » disait-il, « les prêtres, non seulement les capables, mais aussi les incapables, feront bientôt complètement défaut⁴. » Onze ans plus tard, son successeur, l'évêque Christophe, se montre encore plus alarmé. Pour la célébration du culte, il ne sait comment obvier à la pénurie de prêtres. La plupart d'entre eux sont d'anciens religieux, déserteurs

¹ Voy. la note précédente.

² WIEDEMANN, t. I. pp. 25-47. *Wider ie sectirischen Rumohrmacher*, pp. 9-12.

³ *Wider die sectirischen Rumohrmacher*, p. 15.

⁴ SINNACHER, t. VII, pp. 275-276.

de leurs couvents, qui viennent un jour et repartent le lendemain ¹. « Une grande partie du clergé se montre favorable aux doctrines nouvelles ². » « Seigneur mon Dieu ! » écrit Georges Kirchmair à propos des scandales du clergé de Brixen « les sept péchés capitaux sont devenus le pain quotidien de nos prêtres ³ ! » « Faute de bons pasteurs la religion dépérit, » écrit à Ferdinand, avec l'accent de la plus vive douleur, le théologien Jean Faber, chargé, en 1553, d'administrer le diocèse de Vienne. « Les Turcs ont incendié les églises, les curés ont été massacrés, je suis un évêque sans clergé. » A Vienne, les supérieurs des ordres mendiants ne font plus la moindre attention aux remontrances de leur évêque. Le chapitre de la cathédrale ne doit obéissance dans les choses temporelles et spirituelles, mais il prétend s'affranchir de tout joug et, selon lui, l'évêque doit n'être qu'un zéro. S'il n'accepte point ce rôle, il lui faut batailler et se quereller avec les frères mendiants, avec le chapitre, avec l'Université, ou bien se résigner à laisser faire et rester spectateur impuissant du scandale. Je n'ai pour ainsi dire plus d'autorité ⁴. » « L'évêque de Vienne, » écrivait un peu plus tard le successeur de Faber, Frédéric Nauséa, « n'a aucune autorité sur les chanoines ; ils se soucient fort peu du culte ; les laïques, animés de l'esprit du monde, causent partout du scandale, par leurs désordres et leur tenue indécente. L'évêque n'a plus la moindre influence sur les établissements d'instruction ni sur les écoles populaires ; les maîtres enseignent tout ce qui leur plaît, pourvu que rien dans leurs leçons ne se rapproche de la doctrine catholique. Bien que l'Université compte environ six cents étudiants, à peine si, dans un si grand nombre, un ou deux se préparent à recevoir les saints ordres ; aussi, partout grande pénurie de prêtres. ⁵ » « Les jeunes gens ne se soucient plus du sacerdoce, » écrivait de Vienne le jésuite Pierre Canisius en 1564 ; « en vingt ans, d'après ce que j'entends dire de tous côtés, à peine si deux élèves de l'Université ont été ordonnés. Les paroisses restent abandonnées ou bien sont à la discrétion d'apostats dépravés. Si Dieu n'envoie bientôt des ouvriers à sa vigne, les gens deviendront, je ne dis pas seulement hérétiques, mais semblables à des

¹ SINNACHER, t. VII, pp. 363-364.

² SINNACHER, t. VII, pp. 343-344.

³ KIRCHMAIR, p. 497. HIRN a décrit la situation religieuse du Tyrol à cette date selon les sources et avec toute l'étendue désirable (t. I, pp. 71-278).

⁴ WIEDEMANN, t. II, pp. 2-3.

⁵ Cahier de doléances de Nauséa, communiqué par SÉBASTIEN BRUNNER dans : *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-und Cistercienser-Orden*, année III, cahier 3, pp. 162-164.

animaux sans raison. Je m'étonne que parmi les bons chrétiens il n'y ait pas encore eu de martyrs. ¹ » « Vienne devient de jour en jour une autre Wittemberg, ou plutôt une seconde Genève, » écrit-il quatre ans plus tard; « aussi les catholiques songent-ils à s'expatrier, surtout les catholiques fervents de la cour de l'Empereur et de la reine ².

En confrontant les protocoles des enquêteurs envoyés dans les paroisses et dans les couvents en 1528, 1544, 1555, on constate la funeste influence de la révolution religieuse sur l'esprit du clergé. A chaque nouvelle enquête, d'effrayants exemples nous révèlent les progrès de la dépravation morale et l'agitation croissante des esprits. « La vie religieuse et l'état religieux, » rapportent les enquêteurs, « sont choses tellement inconnues, ou tombées en un tel oubli que l'idée d'entrer au couvent ne vient plus à personne. Les ordinaires, les pères provinciaux, les vicaires, les prélats restent fort indifférents à cet état de choses; ils n'acceptent aucun conseil, et ne voient point sans déplaisir qu'on s'occupe de relever un monastère. » « Le clergé séculier, » mande au roi en 1554 le nouveau converti Frédéric Staphylus, « est complètement perverti. Il y a presque autant de sectes que de paroisses; chaque curé change à son gré la doctrine et le culte. Sur cent pasteurs, à peine si j'en sais un qui n'ait pas au moins une femme. » Ferdinand écrivait lui-même en 1561 : « C'est avec la plus vive douleur que nous avons appris que presque dans tous les couvents le très saint-sacrement de l'autel est distribué aux fidèles sous les deux espèces, qu'on ne consacre plus d'hosties pendant le saint sacrifice, que la sainte Eucharistie n'est plus conservée dans les tabernacles; que le canon et les collectes de la messe sont omis ou tronqués selon le caprice des curés; que la prière pour les morts n'est plus en usage; et que les enfants sont baptisés sans cérémonies, avec de l'eau non bénite et sans que le saint chrême ait touché leur front. Le concubinage est presque général, non seulement parmi les curés, mais jusque dans les couvents, et beaucoup de religieux entretiennent et nourrissent leurs femmes, ou plutôt leurs concubines, à l'intérieur du cloître ou bien au dehors, au grand scandale des laïques. En beaucoup de localités tantôt des conventuels, tantôt des prédicants étrangers prêchent publiquement l'hérésie, et surtout attaquent notre très chrétienne et très orthodoxe foi catholique, détournant de la vérité non seule-

¹ * Au Père Jean Polanco, à Rome, 5 janvier 1554. Voy. plus haut, p. 27 note 4.

² Lettre à Lainez, 30 septembre 1558.

ment des religieux, mais de pauvres laïques. Contre ces abus, et d'autres tout aussi graves, il est urgent de sévir avec énergie. »
 « Les prêtres et prélats indignes sont en grande majorité. Le prieur de Klosterneuburg, entre autres, est attaché aux sectes nouvelles ; il entretient sa prétendue femme dans le cloître et hors du cloître, et s'enivre souvent de telle sorte que personne dans sa maison n'est rassuré dans son voisinage. Les religieux l'imitent dans ses excès. A Herzogenburg, tous ont passé aux sectes. Le prieur a plusieurs femmes. L'Abbé de Molk vit avec la femme d'un capitaine ; ses religieux ont passé à l'hérésie et sont perpétuellement en état d'ivresse. L'Abbé de Garsten et les religieux de Gleink sont mariés, et vivent dans la bonne chère et la débauche. Les conventuels de Saint-Florian mènent une vie scandaleuse, ne songent qu'au plaisir, à la danse et à la bonne chère. L'Abbé de Geras, qui habite tout seul dans son monastère avec sa concubine, entretient à ses frais un prédicant et un maître d'école protestants, fait administrer les sacrements selon le rite luthérien, porte des habits de soie et cultive assidûment la bouteille ¹. »

Cependant si les couvents et abbayes où la religion et les bonnes mœurs étaient en oubli formaient la majorité, il s'en trouvait encore où la règle était observée, où l'on ne voyait nul scandale. Les Franciscains d'Egenbourg étaient des religieux modèles. Jamais ils n'étaient plus de cinq ; ils observaient rigoureusement la règle, souffraient les attaques, les mépris et les railleries des sectaires, prêchaient et enseignaient sans relâche. C'est grâce à leur zèle que le Protestantisme qui avait fait de rapides progrès, disparut presque entièrement du pays ². La province franciscaine d'Autriche nous fournit la preuve du progrès simultané des nouvelles doctrines et de la corruption des mœurs. Jusqu'en 1540, les religieux tenaient un registre où étaient exactement conservés les noms de ceux de leurs frères qui s'étaient fait remarquer par leur sainte vie, leurs talents, leur science, ou par la part qu'ils avaient prise aux affaires publiques, et le nombre en était grand. A dater de 1540, en l'espace de cinquante ans, ce livre ne fait mention d'aucun religieux. Au couvent de Graz, le nom des supérieurs n'a pas même été conservé. Ce n'est qu'en 1585 que recommence, avec la réforme de l'ordre, une nouvelle série de personnages illustres ³.

¹ Voyez ces faits et de nombreux exemples analogues dans WIEDEMANN, t. I, pp. 157 et suiv.

² WIEDEMANN, t. III, p. 167.

³ HURTER, t. II, pp. 56-57. Voy. aussi, pour mieux comprendre l'influence exercée par les nouveautés religieuses sur les mœurs du clergé, le t. II, pp. 53, 63 et suiv.

« La conduite scandaleuse du clergé est la principale cause des sectes, » écrivait en 1561 un auteur qui s'intitule modestement « un pauvre laïque ignorant », « car l'expérience nous apprend que là où le peuple chrétien est instruit par des prêtres bons et pieux, il reste fidèle à la foi de l'Eglise ou revient à elle lorsqu'il s'est laissé séduire. En l'espace de peu d'années, un humble carme déchaussé de la Haute-Autriche a converti des centaines de personnes; le peuple court en troupes pour l'entendre. Il prêche les préceptes de l'Evangile et administre les sacrements. Il supporte avec une grande égalité d'âme la faim, les coups, les mauvais traitements, comme j'en ai été témoin moi-même, car un jour, ayant été blessé à la tête par une pierre qui fit couler son sang, je l'ai vu continuer tranquillement son sermon sur l'amour du prochain¹. »

« Les prêtres mondains et dépravés du haut clergé ont une grande part de responsabilité dans la démoralisation toujours croissante des populations des villes et des campagnes. Beaucoup de prélats et de supérieurs ecclésiastiques profitent du malheur des temps pour s'approprier les biens des abbayes; ils se marient, veulent être seigneurs temporels, mènent joyeuse vie avec le bien des églises et des pauvres, et appellent cela « servir l'Evangile ». « D'autres, » disait en chaire, quelques années plus tard, le jésuite Georges Scherer, « veulent bien rester extérieurement attachés à l'ancienne religion, mais se soucient peu de pourvoir de bons prêtres les chaires et les autels des paroisses qui leur sont confiés. Ils nomment aux cures les pasteurs les plus incapables, gens qui ne savent « ni chanter ni pondre », qui ne prêchent ni ne célèbrent, qui sont incapables d'administrer aucun sacrement, et mènent une vie si peu sacerdotale qu'ils scandalisent les gens jusqu'à la perte de leur âme; non seulement ces mauvais pontifes ne convertissent personne, mais ils fortifient les vices et les sectes par leur genre de vie criminel; non seulement ils n'édifient point, mais ils détruisent. Malheur à ces prélats criminels qui n'ont aucun souci de donner à leurs ouailles de dignes prédicateurs ! ils sont cause que des milliers de chrétiens courent à leur perte. Dieu leur demandera compte un jour de toutes les âmes que leur négligence a perdues ! » « Une bonne école, » continue Scherer, « est à coup sûr un inestimable bienfait pour un pays ; comment donc ne serait-ce pas une œuvre agréable à Dieu et digne d'un saint pontife d'établir des écoles, de les organiser, de les entretenir, de les encourager ? Oh le faux pasteur, qui ne se soucie point de la jeunesse, qui n'a aucun

¹ *Wider die sectirischen Rumohrmacher*, p. 22.

zèle pour encourager les arts libéraux, qui ne peut souffrir la compagnie de gens instruits et qui est cause qu'au lieu de l'instruction et des talents, la barbarie, la licence et la grossière ignorance progressent et règnent ! Autrefois on n'étudiait nulle part plus assidûment que dans les couvents, c'est là que se trouvaient les meilleures, les plus splendides bibliothèques. Maintenant le peu de livres que possèdent encore les religieux est rongé par les rats, les vers et la poussière ! Ces supérieurs, qui ne font pas observer les règles, qui ne les respectent pas, qui ne les lisent pas et ne les ont pas même entre les mains ; qui, bien loin d'engager à l'exacte observance et de maintenir leurs frères dans la discipline, mènent une conduite scandaleuse, se livrent jour et nuit à la débauche, aux excès de tout genre, et donnent à leurs compagnons de vie, à tous les prêtres, aux laïques, aux croyants, aux incroyants, aux Catholiques, aux sectaires, des exemples abominables, n'ont point un cœur paternel pour leurs frères ; ils ne les traitent pas comme des amis, mais plutôt comme on traite des serfs, des sujets vendus, des esclaves, des manants, des valets d'écurie. Ils laissent la licence s'établir dans leurs maisons ; les vices n'y sont point réprimés ; ils abusent du bien des églises et des couvents ; ils s'endettent, ils dépensent leurs revenus en ripailles, en orgies ; ils regardent comme leur propriété ce qui ne leur est que prêté, ils en disposent comme les seigneurs laïques usent de leur patrimoine¹. » « Il faut encore que je dise, » ajoute Scherer, « que les évêques et les prélats qui exercent deux juridictions, l'une temporelle et l'autre spirituelle, devraient avoir bien plus souci du spirituel que du temporel, car le spirituel n'a pas été établi pour le temporel, mais bien le temporel pour le spirituel. Un prélat plus occupé de chevaux, de chiens et de piqueurs que de la prière, de l'office, du saint-sacrifice ou de la prédication ; un supérieur qui prend plus de soin de bien recevoir ses hôtes que de paître ses ouailles, qui songe plus aux bons repas qu'au salut de son peuple, ne mérite guère d'être loué ; non plus que ces supérieurs ecclésiastiques, plus durs envers leurs sujets que ne le sont les laïques. Que devient alors le proverbe qui assure qu'il fait meilleur vivre sous la chape que sous l'armure² ? »

Pour le peuple, « la vie sous l'armure, » c'est-à-dire placée sous la domination des seigneurs laïques, était pourtant déjà bien rude³.

¹ *Eine Prälaten-Predigt*, dans l'édition de Munich des œuvres de SCHERER, t. II, pp. 364 et suiv.

² SCHERER, *Postille (Festtage)* p. 469. Voy. aussi son sermon pour le deuxième dimanche après Pâques, *Postille (Sonntage)*, pp. 506 et suiv.

³ WIEDEMANN, t. II, p. 646 dit non sans raison : « La noblesse autrichienne était

Un très grand nombre de nobles autrichiens entretenaient les mêmes espérances que la chevalerie d'Empire au commencement de la révolution sociale. Sickingen avait cherché à atteindre son but l'épée à la main; mais, avertie par son échec, la noblesse autrichienne voulait maintenant arriver à ses fins lentement, pas à pas, non par la révolte ouverte contre la maison souveraine, mais, selon l'expression de Ferdinand, « en minant sourdement son autorité dans les choses profanes comme dans les choses religieuses », en mettant soigneusement à profit toutes les circonstances favorables.

Le nouvel Evangile lui offrait le moyen « le plus sûr et le plus commode » d'accroître sa puissance et ses propriétés. « Tout ce qui est bien d'Eglise nous appartient, » déclarait un jour le seigneur Adam de Puchheim; « et voici ce que nous avons décidé : nous sommes à la fois seigneurs et évêques dans nos domaines ; nous avons droit d'élire ou de destituer les curés, nous sommes les seuls maîtres auxquels ils doivent obéissance ; les biens du clergé viennent de nos prédécesseurs, par conséquent, ils sont nôtres. Celui qui nous cherche querelle ou qui nous résiste sera promptement averti qu'il y a encore une force dans ce pays ¹. » Adam s'empara de la paroisse de Münchenreidt, placée sous la protection de l'Empereur, fit entourer l'église de pièces d'artillerie et avertit le curé « qu'il pouvait, si le cœur lui en disait, venir chercher son eau bénite ² ».

Les nobles usaient avec la même tyrannie de leurs droits de patronage et de seigneurs fonciers. Partout l'introduction du nouvel Evangile débuta par la confiscation des biens du clergé, le dépouillement des églises, l'abolition des fondations charitables et des abbayes ³. Bientôt des prédicants, venus surtout du nord de l'Allemagne, affluèrent dans les châteaux. « Attachés aux sectes les plus bizarres, se détestant cordialement les uns les autres, » ils ne parvenaient à s'entendre que sur un seul point : leur haine commune pour tout ce qui était catholique. La plupart du temps, ils n'obtenaient de leurs nobles protecteurs qu'une « fort maigre pitance », et se plaignaient amèrement de n'être guère mieux traités que des serfs : « Les seigneurs se conduisent partout en vrais tyrans. Ils se

alors d'une incroyable rudesse de mœurs. Elle exerçait dans ses terres le *jus gladii*, et pour faire respecter ses droits, faisait pendre, noyer, exécuter selon son bon plaisir. La *Carolina* couvrait ces actes odieux. Les fréquentes séditions des paysans se chargeaient souvent de les commenter. »

¹ *Auszüge aus raren Schriften*, p. 71.

² v. HAMMER-PURGSTALL, t. I. appendice, p. 199, n° 94.

³ L'ouvrage de Wiedemann fournit d'abondantes preuves des larcins faits aux paroisses.

font gloire d'être bons évangéliques, et pendant qu'ils font bombance, dilapident leurs revenus et celui des églises, ils se plaisent à voir les pasteurs pratiquer la sainte pauvreté apostolique; le pauvre curé, sa femme et ses enfants souffrent de la faim, et vivent dans l'angoisse et la misère.» A l'Autriche aussi pouvaient être appliquées les paroles de Mélanchthon : « Ceux qui se prétendent évangéliques tirent à eux les biens qui ont été donnés aux prédicateurs, aux écoles, aux églises, et sans lesquels nous finirons par redevenir payens ¹. » Le prédicant Nicolas Pretorius écrivait à propos de Salomon Pfefferkorn qui, à Gobelsburg, persécutait durement le culte catholique : « Il semble que je sois né pour vivre toujours sous une autorité impie, injuste, sacrilège et rapace. Mon seigneur agit comme presque tous ses pareils. Il accapare à son profit les riches biens ecclésiastiques, et ne donne aux curés qu'un mince salaire. Traiter indignement les curés et les congédier ensuite sans l'ombre d'un prétexte, telle est, depuis longtemps, son habitude. Les traitements sont mal payés et il est souvent arrivé qu'une commune restât six mois privée de pasteur ². » En beaucoup de villages, la paroisse était depuis cinq, dix, quinze ans sans prêtre et sans culte, de sorte que le peuple oubliait « toute notion chrétienne », ainsi que divers rapports d'enquêtes en font foi : « A Schratzenberg, depuis quatre ans il n'y a point de curé, la paroisse est abandonnée ; à Steinabrunn, même situation depuis onze ans ; le seigneur de Cinq-Eglises confisque à son profit tout le revenu ; le même seigneur s'est approprié le revenu de la paroisse de Stützenhofen. A Drösing, depuis huit ans, il n'y a point de pasteur, les habitants mènent une vie grossière et impie. A Geresdorf, depuis quinze ans, point de curé ; le presbytère tombe en ruines, l'église est délabrée ; le seigneur Hans Peltram jouit des revenus de la cure ; il a vendu le presbytère à un mineur, s'est emparé des ornements d'église, et avec les plus belles chasubles il a fait faire des habits à ses enfants ³. » Bien que les nobles fussent presque toujours cause du triste abandon des paroisses, ils étaient assez hypocrites pour répéter très haut, en citant l'Évangile, qu'il fallait absolument obliger les prédicants à s'élever en chaire contre un pareil état de choses. « Un grand nombre de paroisses sont sans pasteurs, » disaient-ils, « de sorte que le bas peuple

¹ Voy. WIEDEMANN, t. I, pp. 75 et suiv.

² «... nobilis, uti fere omnis Evangelicus Magistratus Austriacus solet, bonis ecclesiasticis utitur...», etc. Voy. RAUPACH, *Presbyt. Austr.*, p. 143, note 3.

³ WIEDEMANN, t. III (pp. 99, 171, 241-242, 265, 338, 403, note 2, 424, cite d'autres nombreux exemples de l'abandon de tout culte dans un grand nombre de paroisses.

devient si impie, si grossier, qu'il est presque impossible de le contenir; il est vraiment semblable à la brute depuis qu'il est privé de tout principe chrétien et de tout sacrement ¹. » « Sous l'influence de la nouvelle doctrine, » déclarait en 1556 la corporation des meuniers de Kamp, de Mödring et de Falkenthal, « le sentiment de l'honneur, la conscience et la loyauté ont disparu. Le culte est presque entièrement ruiné ². »

En 1556, une députation de la noblesse de la Basse-Autriche supplia le roi de prendre sous sa protection la prédication de la véritable parole de Dieu, et de remédier « aux superstitions abominables qui s'étaient glissées dans l'ancienne religion; son devoir était de faire adhérer tous ses sujets à la religion seule reconnue orthodoxe et d'avoir l'œil à ce que rien ne vint plus entraver à l'avenir la mission des prédicants et des maîtres d'écoles évangéliques. La pure parole de Dieu avait été remise en lumière dans toute son intégrité; il leur était impossible d'obéir plus longtemps à l'ancienne religion, qui n'était plus d'accord avec l'Évangile. » Ferdinand répondit avec calme qu'en sa qualité de souverain catholique il ne se croyait pas autorisé à renverser les saints préceptes et les lois de l'Église. Jamais il n'avait opprimé la conscience de personne, jamais il ne le voulait faire. Lui aussi souhaitait que la parole de Dieu fût prêchée en tous lieux dans toute son intégrité et d'après son sens véritable; mais selon que l'avaient enseignée les Apôtres, les saints martyrs, les docteurs et les pères de l'Église. S'il consentait à laisser prêcher cette divine parole d'après la conscience, la conviction, le sentiment de chacun, on verrait bientôt les hérésies, les sectes les plus extravagantes envahir les provinces de la Basse-Autriche. Chacun s'imaginerait avoir seul pénétré le sens des Écritures et, s'en rapportant à son propre jugement, déclarerait ne devoir obéissance à aucune créature et ne vouloir se soumettre qu'à Dieu seul. L'expérience avait suffisamment prouvé ce que devenait l'unité de la foi lorsque l'individu interprétait à sa guise la sainte parole de Dieu ³.

En effet, cette expérience l'Autriche l'avait faite depuis bien des années. En 1560, un nouvel édit du roi parut contre les dissidents, en particulier contre les Anabaptistes, les Zwingliens et les disciples de Schwenckfeld, toujours plus nombreux dans la contrée ⁴. Outre

¹ RAUPACH, *Evangel. Oesterreich*, t. II, pp. 73-82. Appendice. Voy. WIEDEMANN, t. I, pp. 56-86.

² WIEDEMANN, t. III, p. 133.

³ STULTZ, *Ausschusstag von 1556*, voy. *Archiv für österreichischer Geschichtsquellen*, t. VIII, pp. 160-167. WIEDEMANN, t. I, pp. 140-148.

⁴ WIEDEMANN, pp. 149-150.

ces dissidents, on y trouvait encore des Luthériens, des Mélanchthoniens, des Majoristes, des Osiandristes, et aussi des Stankarianistes, qui niaient la divinité du Christ dans l'œuvre de la rédemption. Les Flaciniens prirent peu à peu la haute main, mais ils ne tardèrent pas à se diviser en plusieurs sectes. De la doctrine de leur maître, que le péché originel est la substance même de l'homme, quelques-uns avaient conclu que l'homme déchu et non encore régénéré est la créature de Satan; que, par conséquent, les femmes enceintes portent Satan dans leur sein, et sont obligées de déclarer leur état en présence de tout le peuple¹.

Au milieu de la confusion générale, Ferdinand crut qu'en dehors de la réforme urgente du clergé régulier et séculier il était nécessaire de donner quelque satisfaction aux nouveaux croyants, et de leur faire des concessions, afin de les ramener plus sûrement dans le giron de l'Eglise. Par ces concessions, il entendait surtout la tolérance du «calice laïque» et du mariage des prêtres, et la suppression des lois sur le jeûne. Lorsqu'il fut question de la reprise du Concile, il entama avec Rome des négociations actives à ce sujet, et ses pressantes instances furent chaleureusement appuyées par son gendre, le duc Albert de Prusse.

¹ Nous reparlerons plus tard de ces sectes.

CHAPITRE IX

ANARCHIE RELIGIEUSE ET MORALE EN BAVIÈRE ET DANS LES TERRITOIRES ECCLÉSIASTIQUES.

I

De bonne heure, les nouvelles doctrines s'étaient propagées en Bavière. « Des ecclésiastiques, des laïques, des ouvriers, des apprentis, » lit-on dans un écrit daté de 1524, « ont prêché parmi nous l'Évangile de la corruption radicale de l'Église actuelle; ils nous ont dit, en s'appuyant sur des textes de la sainte Ecriture, qu'il n'existait point de différence entre les prêtres et les laïques, que nous ne devions plus souffrir la domination des prêtres, et que la confession, les jeûnes, les bonnes œuvres n'étaient pas nécessaires au salut. » « Plusieurs chrétiens résolus, en maintes localités de la Bavière, ont montré beaucoup de courage et d'habileté pour annoncer en secret la parole; ils l'ont même prêchée dans les marchés publics et dans les hôtelleries, répétant que la loi temporelle, elle aussi, était remplie d'abus, qu'il était grand temps qu'on eût pitié des pauvres; que dépouiller les riches de leur luxe et de leur superflu pour la gloire de Dieu, c'était faire œuvre pie, et que le saint Évangile et la parole divine, si longtemps obscurcis, mais enfin remis en pleine lumière dans les jours de bénédiction où nous vivions, faisait aux chrétiens un strict devoir de travailler à la réforme de la société ¹. »

Dès le printemps de 1522, les ducs Guillaume et Louis avaient publié un édit interdisant sous les peines les plus sévères les innovations religieuses. Rien que de funeste, y lisait-on, ne pouvait résulter du nouvel évangile; on n'avait à en attendre que la ruine de toutes les lois divines et humaines; par lui s'introduirait dans la foi chrétienne un déplorable et irrémédiable malentendu; la nouvelle doctrine permettrait à chacun d'interpréter à sa guise les

¹ *New Weis das heilig Evangelium zu predigen und zu lehren* (1524), p. 4.

saints Évangiles et les saintes lettres, et si l'on permettait sa diffusion, l'unité de la foi serait à jamais déchirée¹. Plusieurs prédicants subirent le dernier supplice pour avoir prêché, malgré les défenses des ducs. Un grand nombre d'Anabaptistes furent exécutés.

Nulle part, la discipline ecclésiastique n'était plus en vigueur. Les premières dignités de l'Eglise étaient le privilège exclusif des nobles; par conséquent c'était pour les évêques, comme beaucoup s'en plaignaient, « une besogne fort difficile que d'ôter les charges aux indignes ». « Nous avons les mains liées, » disait l'évêque Gabriel d'Eichstädt; « une grande partie du clergé se regarde comme au-dessus de tout contrôle. Nos chanoines veulent être complètement indépendants, et refusent de se soumettre à leur évêque en quoi que ce soit; les supérieurs de couvents invoquent leurs libertés et privilèges et se révoltent dès qu'on veut leur faire quelques représentations; les curés et vicaires trouvent tant d'appui auprès des conseillers laïques qu'il nous devient impossible de les atteindre. Le manque de bons prêtres se fait sentir tous les jours davantage². Depuis que le Luthéranisme a pris parmi nous tant d'accroissement, et que l'esprit d'insubordination a grandi comme à vue d'œil dans le clergé comme parmi les laïques, les vices pullulent jusque dans l'Eglise, et les prêtres, qui devraient être les guides des peuples, ne sont plus que d'aveugles conducteurs d'aveugles³. » Mais si Gabriel déplorait l'impossibilité de sévir où se trouvaient trop souvent les évêques, cela ne l'empêchait point d'attribuer à leur « scandaleuse incurie » la plus grande partie des malheurs de l'Eglise. « Je crains bien, » disait-il un jour à Kilian Leib, « que le Protestantisme ne soit un fléau de Dieu, et que vis-à-vis de lui nous ne soyons condamnés à l'impuissance. J'ai eu de sérieux entretiens avec plusieurs évêques, mais rien n'est pris à cœur⁴. »

Les chanoines, en Bavière comme partout ailleurs, causaient surtout du scandale; tous avaient hérité des vices d'une noblesse dépravée. La plupart du temps, ils acceptaient un canonicat sans avoir reçu l'ombre d'instruction religieuse. En général, ils n'étaient pas prêtres, et cependant ils contribuaient par leurs honteux désor-

¹ Voy. WINTER, t. I. pp. 310-315. Voy. aussi notre second volume, pp. 358-365.

² « Plures Ecclesiarum, » écrivait Kilian Leib en 1533, « in nostra Eystettensi alisque diocesis non poterunt habere pastores, sic sancta in dies religio deficiebat. » Même dans la partie de l'évêché restée extérieurement attachée à l'évêque, tous les liens de la discipline et de l'ordre semblaient rompus. Le chapitre menaçait de se dissoudre. Les assemblées du chapitre ou n'avaient pas lieu ou devenaient l'occasion de scandaleux excès. Voy. l'article de SUTNER dans l'*Eichstädter Pastoralblatt*, 1870, p. 171. Ce qui se passait dans le diocèse d'Eichstädt se passait ailleurs.

³ *Curieuse Nachrichten*, p. 87.

⁴ Voy. SUTNER, p. 177.

dres à inspirer au peuple le plus grand mépris pour l'état ecclésiastique ¹. » « Qu'il sera difficile de réformer les chapitres de nos cathédrales, » écrivait Jean Eck le 13 mai 1540 à Contarini, « surtout celles où les nobles seuls sont en possession des canonicats! Sur vingt-quatre, trente, et même quarante chanoines, à peine si cinq ou six sont prêtres; j'ai vu un chapitre il y a peu de jours, où ni l'évêque, ni le prévôt, ni le doyen n'avaient reçu les ordres. Quelques chanoines ne prient jamais; d'autres paraissent rarement au chœur; aucun d'eux ne se soucie de théologie ². » En 1549, le synode provincial de Salzbourg fit d'inutiles efforts pour démontrer au duc Guillaume que la cause principale de la corruption du haut clergé, c'était l'exclusion des bourgeois des hautes dignités ecclésiastiques³.

« Les décrets des synodes seront toujours impuissants, » répétaient les délégués du duc, « si l'on ne songe d'abord à réformer les mœurs du clergé, car une discipline corrompue est la mère des hérésies. » Quant au bas clergé, on comprendra jusqu'où allait son abaissement en lisant la supplique adressée au synode par un certain nombre de prêtres des campagnes demandant tous sans détour la permission de garder leurs concubines ⁴. Jean Eck écrivait en 1540 : « Le concubinage est presque général dans le clergé; il arrive fréquemment que des prêtres s'attachent à leurs concubines comme si elles étaient réellement leurs femmes. Les lois de l'abstinence et du jeûne ne sont plus observées par un grand nombre de prêtres; en secret, ils penchent vers l'hérésie; ils ne récitent plus leur bréviaire. Depuis que les écoles ecclésiastiques sont tombées dans une si lamentable décadence, on en voit qui sont tellement ignorants des articles les plus élémentaires de notre foi qu'on en reste confondu d'étonnement. L'Abbé de Fürstzell ne pourrait même dire combien il y a de sacrements. » « On a installé une salle de danse et une taverne dans le territoire de l'abbaye, » lit-on dans un protocole d'enquête; « mais en revanche on n'y trouve point d'école ⁵. » Ce qu'avait dit à Colmar le dominicain Fabri en 1540 s'appliquait parfaitement à la Bavière de 1550 : « La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Tout le culte du religieux se tourne vers l'argent; il oublie d'être pauvre selon l'esprit, il ne sait plus ce que c'est que la miséricorde envers les pauvres ⁶. »

¹ Voy. la lettre de Pierre Canisius au Cardinal Commendone, dans REIFFENBERG, *Mant. Dipl.*, p. 46.

² Raynald *ad annum 1540*, n° 8.

³ SUGENHEIM, *Baierns Zustände*, p. 97, note 46.

⁴ WINTER, t. II, pp. 160, 162-163.

⁵ SUGENHEIM, p. 165, note 178.

⁶ ROCHOLL, pp. 51-53.

Pendant on remarquait encore çà et là quelques pieuses communautés. Les Bénédictins de Metten, gouvernés depuis le commencement du siècle par des Abbés fervents et éclairés, mettaient le plus grand zèle à enrichir leur bibliothèque d'ouvrages précieux, et cultivaient les sciences avec succès. Le protestant Gaspard Bruschius fait l'éloge de l'Abbé Wolfgang (1526-1535), qu'il appelle un homme pieux et intérieur ; il vante aussi l'Abbé Carle (1535-1537) pour la pureté de ses mœurs et son amour de la science ¹. « Mais, » écrit Jean Eck, « le nombre des bons monastères devient de plus en plus rare, de même que, de tous côtés, le nombre des prêtres et des religieux fervents diminue, parce qu'il y a toujours moins de personnes qui se vouent à l'état ecclésiastique ou songent à entrer en religion. L'hérésie trouve de nombreux adeptes jusque dans les cloîtres, et, s'ils n'en étaient empêchés par le pouvoir civil, nous verrions un grand nombre de moines se marier, partager entre eux les biens du monastère, et donner leur conduite pour l'heureux fruit de la doctrine évangélique qu'on nous prêche actuellement. »

Le peuple perdait peu à peu la foi. Aux Etats de Landshut (1553), il est question des fréquents brisements d'images et de crucifix, de l'abandon des pèlerinages ², du mépris où le saint sacrifice est tombé ³ et de l'abandon de la confession, surtout dans la noblesse ⁴. Un prêtre, étant allé en pèlerinage à Altötting précédé d'un portecroix, fut assailli et mortellement blessé sur la route. En Bavière, les âmes semblaient être tombées dans une fatale léthargie. « La prière, l'assistance aux offices, les pèlerinages, enfin tout ce qui est dévot et chrétien n'était plus ou presque plus en usage ⁵. » A Augsbourg, le jour de la fête du Saint-Sacrement, vingt personnes seulement suivirent la procession ; la jeunesse catholique fréquentait les écoles protestantes et grandissait dans la foi nouvelle ⁶.

Sous le duc Albert V, qui avait succédé à son père Guillaume en 1550, le nombre des nouveaux croyants alla toujours en croissant. Albert, lorsqu'il prit la direction des affaires publiques, semblait être enclin au plaisir beaucoup plus que ne l'avait été son père : il aimait la bonne chère et les bons vins. En religion, il voulait, selon l'expression du temps, « rester l'homme du juste milieu » ; comme tous les princes de la Confession d'Augsbourg, il prétendait être évêque en

¹ Voy. MITTERMÜLLER, pp. 124-126.

² FREYBERG, *Landstände*, t. II, p. 318.

³ MEICHELBECK, *Chron. Benedicto-Buranum*, t. I, p. 233.

⁴ Voy. HEMMAUER, *Histor. Entwurf des Closters-Ober-Alltaich*, p. 329.

⁵ Voy. AGRICOLA, t. I, p. 63.

⁶ D'après GAUDENTIUS, *Documents*, t. I, p. 61.

ses domaines. On raconte qu'un jour, à Munich, jouant aux échecs avec l'Electeur de Saxe, il exigea que l'enjeu de la partie fût, s'il gagnait, le rétablissement du culte catholique en Saxe et, s'il perdait, l'introduction du Protestantisme en Bavière. La duchesse, effrayée du tour que prenaient les choses, se hâta de faire quérir son confesseur Wolfgang Schmilkhofen, religieux franciscain bien connu pour l'autorité et la hardiesse de son langage. Entrant brusquement et sans être annoncé dans la salle où jouaient les deux princes, le moine indigné renversa la table et l'échiquier, et s'adressant au duc : « Votre Grâce osera-t-elle abandonner au hasard des dés la foi qui sauve les âmes, la foi que ses ancêtres ont pratiquée et maintenue pendant tant de siècles ? Vous me passerez plutôt votre épée au travers du corps que de lever la main pour un jeu si infâme ! » Le duc, muet de surprise, cessa le jeu et, plus tard, donna de grands éloges à l'intrépidité du saint religieux ¹.

L'attitude conciliante qu'Albert avait cru devoir adopter ne servit qu'à encourager l'apostasie.

A Munich, plusieurs membres du conseil se déclarèrent pour les nouvelles doctrines ². A Straubing, le conseil nomma un instituteur qui avait fait ses études à Wittemberg et qui, pour employer l'expression d'un protocole d'enquête, « avait été corrompu jusqu'à la moelle par la doctrine pernicieuse ³ ». Malgré les ordres d'Albert, des écrits injurieux pour la foi catholique, des pamphlets, des libelles contre les lois et usages établis, contre les évêques, « créatures du diable, » contre la messe, « véritable queue du dragon infernal » ; des caricatures représentant le Pape-Antechrist et ses griffes de démon furent partout distribués, et détruisirent parmi les bourgeois l'antique respect pour l'ancien culte. Beaucoup ne se cachaient plus pour déclarer leurs sentiments et dire qu'ils ne voulaient plus avoir rien à faire avec « les bouffonneries et les sortilèges papistes ⁴ ». Quelques-uns des plus proches serviteurs du duc faisaient profession de Luthéranisme, ainsi que plusieurs grands vassaux de la couronne ducale, les comtes d'Orlenborg et de Haag à leur tête.

Les Etats de Bavière s'étant réunis vers la fin de 1553, les députés laïques supplièrent le duc d'autoriser la distribution de la Cène sous les deux espèces et la libre prédication de « l'Evangilo ». Albert re-

¹ SUGENHEIM, p. 51.

² WESTENRIEDER, *Calender für 1801*, p. 216.

³ *Vom Jammer, etc.*, f. 3b.

⁴ FREYBERG, *Landstände*, t. II, p. 329. MANNERT, *Gesch. Bayerns*, t. II, p. 53. ARETIN, *Maximilian*, pp. 72-82. — MAURENBRECHER, pp. 14-15.

fusa, ce qui n'empêcha point quelques nobles de chasser de leurs domaines les curés catholiques pour établir des prédicants à leur place. Les seigneurs de Brennbërg, dans le bailliage de Straubing, expulsèrent les Bénédictins de l'abbaye de Frauenzell et chargèrent des protestants laïques d'administrer les biens du couvent, « les seigneurs de la noblesse désirant vivement suivre l'exemple de leurs frères d'Autriche ». Oswald d'Eck, fils du chancelier, qui, sous le duc Guillaume, avait joué un rôle politique si considérable, avait une grande réputation de buveur. « Un jour, pendant qu'il était attablé verre en main, il lui échappa de dire que le bien d'Eglise était un mets friand du nouvel Evangile, et que le duc ferait fort bien d'en approvisionner sa cuisine, pourvu qu'il consentit à laisser quelques succulents débris à sa noblesse. »

Aux Etats de 1556, une commission composée de nobles et de bourgeois renouvela la pétition de 1553, au sujet du mariage des prêtres et de la suppression des lois du jeûne : les rapporteurs déclarèrent que les impôts ne seraient payés qu'après satisfaction obtenue. Leur langage était si insolent, si hardi, qu'à plusieurs reprises Albert protesta avec indignation.

Cependant comme il ne pouvait se passer d'argent, il publia en mars 1556 un édit dans lequel, sans égard pour les défenses de l'Eglise, il permettait aux nobles et à leurs sujets le « calice laïque » et l'usage de la viande les jours d'abstinence ; mais il déclarait en même temps que les prêtres ne pourraient jamais être contraints par la menace ou la violence à donner l'Eucharistie sous les deux espèces aux fidèles, et seraient laissés libres d'agir en cela selon leur conscience, car il ne voulait pas qu'aucun d'eux fût inquiété à ce sujet ».

Mais il apprit bientôt à ses dépens, comme il l'écrivit plus tard à l'archiduc Ferdinand, « que lorsqu'on donne un doigt à ces sortes de gens il faut bientôt leur abandonner toute la main ¹ ».

La même année, la fraction protestante de la noblesse, malgré la liberté de conscience que le duc avait cru si bien sauvegarder, insista pour qu'ordre fût donné aux prêtres de distribuer l'Eucharistie sous les deux espèces. Les pétitionnaires, en cas d'insuccès, menaçaient de nouveau de refuser les impôts. Albert promit d'envoyer les comtes d'Ortenbourg aux évêques pour s'entendre avec eux sur cette question. Interrogés, les évêques déclarèrent qu'il fallait attendre la décision du Concile, et qu'avant qu'il ne se fût prononcé, ils persisteraient à interdire tout changement dans les usages éta-

¹ ARETIN, *Maximilian*, p. 223.

blis. « Le calice laïque, » disaient-ils, « a partout engendré l'hérésie. Plusieurs prêtres ont contracté l'habitude de consacrer en dehors de la messe et de donner l'Eucharistie sans confession préalable; d'autres enseignent que, sous l'espèce du pain, il n'y a que le corps de Jésus-Christ; que sous l'espèce du vin, il n'y a que son sang, et que chaque espèce forme la moitié seulement du sacrement; d'autres ne regardent plus la sainte Eucharistie que comme un symbole. »

« Parmi nos curés et nos prêtres, » écrivait le duc, « on rencontre des Luthériens, des Zwingliens, des Flaciniens, des Anabaptistes; quelques-uns font revivre parmi nous les hérésies manichéennes; d'autres, les erreurs des Eunomiens; c'est à peine si l'on peut espérer pouvoir jamais arracher tant d'ivraie. » « Hommes et femmes de toutes conditions, » dit-il dans un document officiel publié le 29 juillet 1558, « se permettent, soit en secret, soit dans les maisons particulières, dans les assemblées, dans les boutiques et les hôtelleries et jusque dans les églises, de parler et de disputer, avec mille sarcasmes contre leurs propres pasteurs et prédicateurs, contre les guides de leurs âmes. Ils attaquent le mystère du très saint sacrement et les principaux articles de la foi chrétienne, blasphémement d'une façon criminelle et exécrable, et répandent de tous côtés le poison de l'erreur ¹. » Une enquête, ordonnée entre 1558 et 1559, montre en quel triste état étaient à cette date les mœurs chrétiennes. La plupart des prêtres séculiers de la Bavière vivaient en concubinage, au vu et su de tout le monde. Beaucoup ne voulaient plus admettre que deux sacrements. Par suite de la négligence des évêques, le sacrement de confirmation n'avait pas été administré de mémoire d'homme dans beaucoup de paroisses. Le nombre de ceux qui ne s'approchaient plus de la sainte table croissait d'année en année.

Le peuple « était devenu semblable à une bête fauve ».

Un prêtre avoua aux enquêteurs que, lorsqu'il allait à la campagne, « il était obligé de porter sur lui un mousquet chargé, parce qu'il se sentait à la merci d'un peuple méchant »; un autre raconta que, pendant la célébration du saint sacrifice, il lui était arrivé plus d'une fois d'être arraché de l'autel par des furieux, tandis que les vases sacrés étaient profanés par la populace. En plusieurs communes, un grand nombre de personnes, en l'espace de huit ou dix ans, n'avaient pas une seule fois mis le pied à l'église ¹. « J'ai entendu bien des curés se plaindre, » écrit l'auteur d'un mémoire publié en 1559, « que

¹ HUSCHBERG, p. 371, note 1.

très peu d'hommes assistassent encore aux offices du dimanche ; l'auditoire se compose en grande partie de vieilles femmes et d'enfants. Autrefois, à Pâques, des centaines de chrétiens se pressaient autour de la table sainte ; aujourd'hui, c'est à peine si sept ou dix personnes s'approchent des sacrements à cette époque de l'année. C'est avec une profonde douleur qu'on a vu un jour, en pleine rue, un prêtre portant le Saint-Sacrement à un malade assailli par de mauvais garnements qui déchirèrent ses habits et, après l'avoir fait tomber dans la boue, lui en salirent le visage. Un autre, tandis qu'il prêchait sur la Sainte Vierge, reçut une poire en pleine figure, ce qui provoqua les rires de toute l'assistance. A Schärding, depuis quelques années, le jour de Pâques, on vide un grand tonneau de bière à l'église. Un curé a vu son presbytère incendié pour avoir refusé de prêcher à la mode évangélique sur la résurrection de la chair ; s'il exhorte ses auditeurs à faire pénitence, ils le menacent de la potence, disant que ce sont là de vieux rabâchages et qu'il ne faut plus leur parler de toutes ces « mômeries papistes ». Au lieu d'aller à l'église, de se confesser et de jeûner, on fait bonne chère ; le blasphème, l'adultère, le meurtre deviennent fréquents, la licence règne partout, et les édits, les menaces des autorités ne servent absolument à rien ; il n'y a plus de crainte de Dieu, et la liberté évangélique dont on se vante n'est que le honteux manteau de tous les vices ². »

II

Comme l'Autriche et la Bavière, l'archevêché de Salzbourg, enclavé entre ces deux pays, se trouvait, sous le rapport religieux, dans la plus déplorable situation. Ernest de Bavière (+ 1554) et Michel de Khüenburg (+ 1560) avaient pourtant donné les plus nobles exemples. « Ernest était zélé, exemplaire, économe ; Michel, de mœurs irréprochables, exact à tous ses devoirs, bienfaisant envers les pauvres, surtout envers les étudiants ³. »

Les chanoines, au contraire, au dire d'un réformateur catholique, menaient une vie scandaleuse. « En général, ce sont des laïques, issus de la plus haute noblesse ; gens querelleurs et turbu-

¹ Pour plus de détails, Voy. SUGENHEIM. pp. 53-55. ARETIN, *Maximilian*, pp. 86-88.

² *Vom Jammer*, etc., feuilles 7, 10.

³ Voy. WOLF, *Geschichtliche Bilder*, pp. 176-177.

lents, qui auraient honte d'être prêtres et méprisent toute la cléricaille; ils ne paraissent point au chœur, mais souvent aux festins et aux orgies; la plupart seraient très disposés à se marier et à apostasier, comme quelques-uns ne se gênent point pour le faire entendre¹. » Les chanoines avaient accaparé tout le gouvernement ecclésiastique; les archevêques de Salzbourg, comme ceux de Vienne, n'étant plus que de véritables zéros. Parmi les simples prêtres, créatures des grands seigneurs, les scandales abondaient. Beaucoup n'avaient qu'un seul désir : se marier, ne plus entendre les confessions, ne plus porter les derniers sacrements aux malades. Les nobles, patrons des paroisses, ne songeaient de leur côté qu'à s'enrichir en mettant la main sur le bien d'Eglise². « Les gros bourgeois de Salzbourg, » écrit un chroniqueur, « dédaignent d'aller à la messe et ne se confessent plus. Ils se rendent dans les localités voisines pour assister au prétendu service divin des Luthériens, donnent à leurs enfants des maîtres sectaires, ou les envoient aux gymnases luthériens, de sorte qu'un très petit nombre de bourgeois est resté catholique. Il est à craindre que tout l'archevêché ne passe à l'hérésie. Les sujets ont fort peu de rapports avec les pasteurs pour les choses spirituelles. Dans les villages, sur mille habitants, à peine si, le dimanche, vingt ou trente paraissent à l'office; les jours de fête, en dehors du curateur, du juge, du sacristain, il n'y a personne³. » Lorsque l'archevêque de Salzbourg fut invité à se rendre au Concile, il s'excusa en disant qu'il lui était impossible de s'absenter « à cause de l'hérésie cachée dans beaucoup de cœurs ». On venait de l'informer d'un complot ourdi par les mineurs avec le Tyrol pour le massacre général des prêtres et des nobles⁴.

Les évêchés de Bamberg et de Wurzburg « pullulaient de prédicants sectaires », et les nobles ne se gênaient point pour dire ouvertement qu'il fallait prendre un grand parti, que les évêques allaient devenir princes laïques et que les seigneurs érigeraient en fiefs héréditaires les églises et les abbayes; qu'ensuite on installerait des prédicants de la « pure doctrine » dans les paroisses. Déjà ils avaient commencé, là où la chose avait été possible, à mettre la main sur le bien des monastères, sur les bénéfices et prébendes; plus d'une fondation charitable avait été supprimée, en totalité ou en partie⁵. Les lettres du jésuite Canisius sont pleines de lamen-

¹ Vom Jammer, etc., f. 11.

² Vom Jammer, etc., f. 9-10.

³ Tiré du tableau de la Réformation de Steinhauer, dans WOLF, *Geschichtl. Bilder*, pp. 177-179.

⁴ Bucholtz, t. VIII, p. 415.

⁵ Vom Jammer, etc., f. 12.

tations sur les scandales de Bamberg et sur les désordres du clergé de Wurzburg. Dans cette dernière ville, toutes les fonctions publiques étaient en désarroi ; l'évêque n'osait, sans une bonne escorte, quitter sa résidence pour se rendre à sa cathédrale ; peu de nobles franconiens étaient restés fidèles à l'Eglise.

Dans l'évêché de Fulda « un grand nombre de prédicants appartenant à diverses sectes travaillaient à convertir la noblesse et trouvaient très peu de résistance dans le clergé. Du reste ces prédicants se plaignaient hautement de l'abandon où les laissaient « les seigneurs de la chevalerie », leurs patrons, et leur reprochaient d'accaparer à leur profit le bien des églises et des abbayes sans laisser rien pour l'entretien des églises ; aussi étaient-elles dans le plus triste délabrement, et quelques-unes ressemblaient-elles « à des étables à porcs ». Les traitements des desservants étaient si minimes qu'ils vivaient presque dans la misère ; après leur mort, leurs femmes et leurs enfants étaient réduits à la mendicité. En beaucoup de localités la population leur était hostile et les regardait comme les plus vils des hommes ; on ne voulait plus de prêtres, plus de sacrements ; il n'y avait pas d'écoles, et les gens devenaient « de vraies brutes ¹ ». Les princes Abbés, toujours menacés par la Hesse, étaient forcés de laisser faire. « A Fulda, le mal avait été si loin, les esprits étaient tellement excités que les vassaux des Abbés Wolfgang et Guillaume (1570) réclamaient avec d'insolentes menaces l'abolition du culte catholique et l'établissement de la Confession d'Augsbourg ². »

L'archevêché de Mayence, surtout dans l'Eichsfeld, était tellement envahi par les novateurs qu'à peine s'il s'y trouvait encore quelque vestige de foi catholique. Dans plus d'une commune le nouvel évangile avait été introduit au moyen des mousquets et des piques. « Certains nobles, » lit-on dans un mémoire de l'archevêque, « ont osé s'emparer par la force des paroisses de l'Eichsfeld ; ils se sont arrogé le droit d'y établir des prédicants, détournant les pauvres sujets et vassaux de la religion catholique qu'eux et leurs pères avaient fidèlement observée jusque-là, et cela par toutes sortes de promesses, de pamphlets injurieux et même, quelquefois, de mauvais traitements. Quant au bien d'Eglise, ils s'en sont emparés ³. » Là comme ailleurs, le clergé, surtout le clergé régulier, était cause, par ses honteux désordres,

¹ Cité dans les : *Christenlichen Ermahnungen an die lieben Deutschen* (1571), f. 2, 5.

² Voy. KOMP, *Geschichte der Fuldaer Jesuitencollegs*, p. 7.

³ WOLF, *Eichsfeld*, pp. 171-181.

des progrès du Luthéranisme ¹. « Le clergé régulier se conduit de telle sorte, » écrivait en 1554 Melchior d'Ossa dans son journal, « que des payens et des Turcs, pour peu qu'ils eussent quelque raison, auraient honte d'agir comme eux. Les chanoines vont au chœur sans aucune dévotion, babillent tout le temps de l'office, et ne font attention à aucune leçon de la sainte Ecriture. Les plus graves questions théologiques sont le sujet de leurs plaisanteries. Beaucoup disent que plutôt que de se convertir ils se feront luthériens ². »

« La licence tolérée par la nouvelle religion, » écrivait en 1542 l'évêque d'Augsbourg Christophe de Stadion, prélat si zélé pour la réforme, « favorise grandement les mœurs détestables du clergé ³. » « Le Protestantisme latent de beaucoup de prêtres restés extérieurement catholiques, » écrivait l'archevêque de Trèves, Jean de Leyen, au jésuite Jean de Reidt, « fait beaucoup plus de tort à l'Eglise et aux Catholiques qu'une franche apostasie ⁴. »

Ferdinand disait en 1559 aux membres ecclésiastiques de la Diète d'Augsbourg : « Aujourd'hui qu'on hésite tant à réprimer les vices, on voit parmi nous beaucoup plus de révoltes et de misère que du temps de nos pères, alors que l'Eglise n'était pas à beaucoup près aussi attaquée qu'aujourd'hui. Un grand nombre d'abbayes, autrefois modèles de discipline chrétienne, de concorde et de paix, sont infectées par le vice ; les scandales y abondent et, en même temps, il y a un tel désordre dans l'administration que les revenus sont dévorés, en sorte que les pauvres gens sont privés des aumônes auxquelles ils ont droit. Les choses se passent au rebours des intentions des pieux fondateurs, et leurs dernières volontés sont méprisées. Et ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que beaucoup de pieux et honorables prêtres et religieux portent la peine de ces graves abus et subissent à cause d'eux toutes sortes d'outrages et de sanglants affronts. »

« On rogne tellement la portion aux curés et pasteurs des âmes, » avait ajouté l'Empereur, « ils finissent par être si bien dépouillés qu'il y a grande pénurie de prêtres instruits et capables, et qu'il devient extrêmement difficile d'en trouver pour annoncer la parole divine et administrer les sacrements. Là où ils s'établissent, ils ne peu-

¹ Voy. par exemple la *Reformatio Eccl. collegiatae ad St Martinum Heiligenstadii*, dans Wolf, *Eichsfeld*, pp. 80-86. Là sont censurés entre autres vices : « perpotationes, scortationes, concubinatus, rixae, contentiones. » Sur l'histoire de la ville épiscopale de Worms à cette date, voy. CORNELY, p. 76, RIESS, p. 207.

² LANGEN, *Melchior von Ossa*, pp. 151-155.

³ LAEMMER, *Mon. Vatic.*, p. 402. Voy. p. 412, l'opinion du cardinal-archevêque de Mayence à ce sujet.

* ⁴ Dépêche du 27 décembre 1560. Voy. plus haut p. 27, note 4

vent se maintenir longtemps, tant ils souffrent de la misère et de la faim; aussi se décident-ils à apostasier et sont-ils presque forcés de se tourner du côté où ils savent qu'ils seront les bienvenus. La plupart des écoles sont ruinées, aussi bien les Universités que les écoles communales; personne ne les assiste ni ne les soutient; beaucoup d'heureuses facultés restent stériles, les jeunes gens ne pouvant poursuivre leurs études faute de ressources et d'encouragement. Ceux qui en auraient le moyen et la bonne volonté ne trouvent point de bons et d'habiles professeurs. Les parents, lorsqu'ils voient leurs enfants disposés à se consacrer avec ardeur à l'étude de la sainte Ecriture, craignent qu'ils n'aient qu'un très maigre salaire à espérer dans l'avenir et les détournent de leur vocation. C'est ainsi qu'est foulée aux pieds la précieuse semence qui pourrait donner à l'Eglise de fidèles serviteurs. »

« Par la faute du clergé, la doctrine catholique, si belle et si pure, est mal interprétée dans beaucoup de pays restés fidèles à l'Eglise; ailleurs elle est absolument oubliée. L'homme du peuple n'a que trop de motifs, non seulement pour apostasier, mais pour mépriser le clergé. » « Nous ignorons comment nous et les membres d'Empire catholiques nous pourrons, en ces temps rudes et grossiers, maintenir parmi nos sujets la discipline chrétienne; car en d'autres pays on rend le chemin du salut si largo et si facile que tous veulent marcher dans ce chemin, et nous sommes réduits à assister avec douleur à ce qui se passe, à voir grandir la rébellion et la licence, sans pouvoir porter remède à rien ¹. »

« L'hérésie qui se propage dans toute l'Allemagne, » dit un mémoire catholique écrit à la même date, « est un châtement de Dieu. Nos maladies morales favorisent tous les jours ses progrès. Aussi longtemps qu'une réforme énergique n'aura pas remédié aux abus, les sectes se multiplieront à l'infini, et les évêchés n'auront point la paix ². »

III

Tandis qu'à la Diète d'Augsbourg l'Empereur et les membres d'Empire ecclésiastiques s'entretenaient ensemble de la nécessité d'entreprendre des réformes devenues si urgentes, une grave émeute éclatait à Trèves. « Si elle eût réussi, » écrivait l'archevêque, « d'après les renseignements très exacts qui m'ont été donnés,

¹ BUCHOLTZ, t. VII, pp. 432-435.

² BUCHOLTZ, t. VII, p. 435, note.

un grand pas eût été fait vers le but tant poursuivi par nos adversaires : ils auraient pénétré plus avant dans les « sentes aux prêtres » ; peu à peu le pays du Rhin eût été gagné à l'Évangile. Un grand nombre de prêtres ont secrètement abandonné la foi, méprisent les commandements de l'Église et déclarent avec impudence que si l'on ne veut pas leur permettre le mariage, ils embrasseront la religion nouvelle. Les séditions ont un parti puissant jusque dans les archevêchés voisins ¹. »

Pendant que l'archevêque et ses conseillers étaient à la Diète, Gaspard Olevian, originaire de Trèves, professeur à l'École de la Bourse et depuis longtemps calviniste en secret, commença à prêcher publiquement. « Il a parlé avec la dernière violence contre le culte des saints, le sacrement de l'autel, les pèlerinages, etc., » rapporte le greffier civil Dronkmam après avoir assisté à l'un de ses prêches. « Son discours n'avait d'autre but que de provoquer l'émeute. » Le Conseil, parce qu'Olevian avait cherché à soulever le peuple et s'était arrogé un droit qui ne lui appartenait pas, lui interdit la chaire ².

Mais l'un des bourgmestres, Pierre Steuss, et trois conseillers, dont deux, l'année précédente, avaient entretenu une correspondance avec Calvin, arrangèrent si bien les choses que la question religieuse fut soumise aux votes des corporations. Comme cela s'était déjà vu en Suisse du temps de Zwingle, de petits boutiquiers, des ouvriers furent chargés de décider à la pluralité des voix sur la véritable interprétation de la Sainte Écriture. Olevian, dans un manifeste ardent adressé aux corporations, dit qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et du salut des âmes, et qu'il se proposait d'expliquer bientôt sa doctrine, fondée sur la Sainte Écriture ³.

Le résultat du vote ne lui fut pas favorable. La plupart des tisseurs, des tailleurs et des forgerons se déclarèrent pour lui, mais les onze autres corporations s'abstinrent. Les colporteurs motivent comme il suit leur vote : « Jusqu'à ce jour, tous les chrétiens ont vécu paisiblement et saintement dans l'ancienne religion, et maintenant voilà qu'à cause de la foi nouvelle toutes les villes sont troublées et dans l'angoisse. C'est pourquoi notre honnête corporation supplie les honorables conseillers de donner congé à tous ceux qui, par leurs prédications et leurs doctrines, cherchent à soulever le peuple, de peur qu'il n'y ait du trouble dans notre ville. » « On ne devrait jamais discuter sur la foi au conseil, » dit le conseiller

* 1 Voy. la dépêche citée plus haut p. 122, note 4.

² MARX, *Olevian*, p. 21.

³ MARX, pp. 120-121, note.

Léonard Nussbaum, « surtout en ces temps périlleux, où tous les ans, et même tous les mois, surgissent des religions nouvelles ¹. »

Quoique la grande majorité des conseillers et des corporations se fût prononcée contre Olevian, celui-ci ne s'en montra point découragé. « L'intérêt de la gloire de Dieu » le contraignait à prêcher, déclara-t-il aux conseillers de l'archevêque; « il lui était impossible d'enfouir le talent que Dieu lui avait confié. »

Les nouveaux croyants se disaient : Si nous l'emportions à Trèves, un nouveau chemin nous serait ouvert dans l'Empire. Rien que dans la ville et la banlieue, on compte environ vingt abbayes et couvents; si l'Évangile y pénétrait, on y ferait un riche butin ².

Olevian ne gardait aucun ménagement; comme le disaient ses amis, « son cœur était embrasé de zèle pour l'Évangile ». Théodore de Bèze lui-même, bien des années après, lui reprochait l'ardeur inconsidérée de ce zèle et les violences de son langage. Olevian comprit que la première chose qu'il avait à faire c'était d'établir la légalité de ses réclamations. Pour y réussir, ses partisans remirent au Conseil une adresse où, se fondant sur le traité d'Augsbourg, ils revendiquaient pour la bourgeoisie le droit d'adhérer librement à la religion nouvelle ³.

Or les articles de cette paix leur déniaient positivement ce droit. Quand bien même tous les conseillers et tous les membres des corporations se fussent prononcés pour la Confession d'Augsbourg, les simples sujets n'eussent pas été autorisés à changer de religion. Ce n'était, en effet, qu'aux membres d'Empire laïques relevant directement de l'Empire, que ce droit avait été accordé, et Trèves, depuis des siècles, était soumise à l'autorité des Electeurs. Le 28 février 1559, le Conseil, dans une adresse à la Chambre Impériale, l'avait affirmé lui-même, déclarant que la cité, comme chacun le savait, ne relevait pas directement de l'Empire ⁴.

L'Electeur n'était point d'humeur à laisser entamer ses droits, mais ce fut en vain qu'il interdit le prêché sous les peines les plus sévères. Non seulement Olévian continua à soulever le peuple, mais un autre prédicant, Cunman Flinsbach, originaire de Deux-Ponts, ayant été invité à cesser ses prédications, écrivit à l'Electeur que, méprisant toutes les défenses, il continuerait à prêcher. Au Conseil, malgré les votes de la majorité, quelques membres attribuèrent

¹ MARX, *Olevian*, pp. 21-23.

² Voy. MARX, *Olevian*, p. 129, note 2.

³ Voy. HONTHEIM, t. II, p. 784.

⁴ HONTHEIM, t. II, p. 856.

aux deux prédicants « une église neutre, appartenant à la ville et à toute la bourgeoisie ». Olevian et Flinsbach, protégés par leurs partisans armés, furent escortés jusqu'à la chaire ¹.

Au moment où l'Électeur revint de la Diète, l'émeute était sur le point d'éclater. Il s'était flatté, écrivait-il au Landgrave Philippe, qu'à son retour les bourgeois turbulents et rebelles qui, pendant son absence, avaient attenté la paix civile et religieuse, rentreraient dans leur devoir ; mais le jour même de son arrivée, les insurgés, faisant grand tumulte, fermèrent les portes de la ville et barricadèrent les rues ; sa vie et celle des siens furent un moment en grand péril. Un prêtre très attaché à sa personne fut insulté en chaire et soustrait à grand'peine à la fureur des insurgés. « Nous ne saurions dire de quelle manière grossière ces prétendus prédicants nous ont injuriés, soit dans leurs prêches, soit par des libelles odieux, affichés publiquement ; comment ils ont calomnié dans leurs discours notre personne, nos vassaux, notre clergé, nos serviteurs et les bourgeois restés fidèles à la paix civile et religieuse. » « Nuit et jour, » écrit le Conseil, « les émeutiers armés se promènent dans les rues, proférant mille menaces, disant par exemple : Il faut que notre Confession triomphe, dùt-il ne pas rester pierre sur pierre de toute cette ville ². »

Par ordre de l'Électeur, Olevian et onze de ses partisans, les principaux meneurs de l'insurrection, furent arrêtés (11 octobre 1559).

Bien que le traité de paix portât expressément : « Aucun membre d'Empire n'en pourra contraindre un autre ou les sujets dudit à embrasser sa religion, et ne pourra prendre sous sa protection, ou défendre en aucune manière, le sujet d'un pays voisin en révolte contre son seigneur, » l'Électeur palatin, Frédéric III, avait promis au prédicant Flinsbach, au moment où celui-ci se rendait à Trèves, de le défendre, « en cas de persécution de son seigneur, contre tout ce qui pourrait le menacer ³ ».

Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de l'arrestation du 11 octobre, Frédéric se hâta d'envoyer une ambassade à Trèves. Bientôt on y vit arriver les délégués des ducs Christophe de Wurtemberg, de Wolfgang de Deux-Ponts, du Landgrave Philippe de Hesse et de deux autres princes luthériens, dont les prisonniers s'étaient hâtés de réclamer l'appui. Tous insistaient pour la mise en liberté des coupables, tous réclamaient pour eux le droit de pratiquer leur religion sans

¹ Relation du Conseil, 18 nov. 1559, HONTHEIM, t. II, pp. 822-829.

² NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. I, pp. 203-206. Relation du Conseil, dans HONTHEIM, t. II, pp. 822-829.

³ Pour plus de détails, Voy. MARX, *Olevian*, pp. 49-62.

être inquiétés, la permission de célébrer leur culte dans une église de la ville et l'autorisation d'y installer des prédicants. « Tant d'exigences semble vraiment étrange, » disaient les Catholiques, « de la part de ces princes qui, personne ne l'ignore, n'ont d'autredésir que d'extirper jusqu'au dernier vestige de Catholicisme dans leurs domaines et prétendent trouver dans la Confession d'Augsbourg la justification de leurs actes ! Mais Sa Grâce l'Electeur de Trèves, qui a tout aussi bien qu'eux le droit de décider sur la religion de ses sujets, leur a répondu comme il convient. » Fort heureusement pour l'Electeur, les ambassadeurs des princes luthériens acquirent la certitude que, dans cette affaire, le Calvinisme était en jeu ; or ils ne voulaient rien avoir à démêler avec lui. Ils furent obligés d'avouer que les accusés, sous prétexte de défendre la Confession d'Augsbourg, avaient conspiré contre la paix civile et religieuse, qu'ils avaient exercé dans le pays la haute et basse justice, et installé dans les paroisses des prédicants calvinistes ¹. »

La paix fut rétablie.

Les prédicants et les autres prisonniers furent exilés par ordre de l'Electeur et du Conseil, ainsi que tous les « Confessionnistes » qui refusèrent de rentrer dans l'ancienne religion. En tout, il y eut trente-cinq personnes atteintes.

Mais bien que l'orage fût pour le moment conjuré, l'Electeur, qui ne pouvait espérer aucun secours de ses collègues catholiques, vivait dans des transes continuelles. Au dedans, il craignait l'émeute, au dehors l'intervention des princes luthériens ses voisins. « Les Protestants, » disait-il en mai 1561 au nonce Commendone, « ne se contentent pas de la paix d'Augsbourg ; bien qu'elle ait été conclue au grand préjudice des Catholiques, ils n'en respectent pas les articles, et cependant ils contraignent les Catholiques à les observer, cherchant tous les jours à les interpréter à leur profit. » L'Electeur n'osait quitter son archevêché de peur d'exposer sa religion et ses états à un danger certain, auquel il serait impossible de remédier ².

Commendone, qui parcourait alors l'Allemagne chargé d'une mission du Saint-Père, a laissé des notes intéressantes sur la situation sans espoir qui faisait redouter à tous les Catholiques la ruine complète et prochaine de leur religion.

« Le nombre des hérétiques, » écrit-il, « croit de jour en jour ; non seulement ils sont en majorité parmi les princes laïques, mais dans les pays catholiques régis par des princes ou des évêques,

¹ MARX, *Olevian*, pp. 63-65.

² Voy. REIMANN, *Sendung des Nuntius Commendone*, p. 263.

l'hérésie divise et empoisonne tous les esprits, de sorte que les gouvernants peuvent à peine compter sur leurs sujets et n'obtiennent d'eux ni les contributions habituelles, ni l'obéissance qui leur est due. » « Le zèle des princes protestants est aussi étonnant que l'apathie des Catholiques. On dirait, en vérité, que ce sont les nôtres qui enseignent que la foi suffit sans les œuvres, tant ils semblent peu désireux de remédier aux maux actuels. Les Protestants, au contraire, bien qu'ils soient hors de la vérité, et pour cette raison ne puissent parvenir à s'entendre, se soutiennent les uns les autres pour se donner l'air d'être d'accord. Mais ce n'est pas seulement la paresse, l'indifférence qui rendent les nôtres impuissants, c'est la peur. Nos princes n'osent pas agir; ils s'accoutument à supporter les affronts les plus humiliants. » « Si l'on ne parvient à les unir et à les affranchir de la crainte servile qui les paralyse, il faut, selon moi, désespérer presque entièrement de la cause de la religion. »

Ceci était surtout vrai dans les évêchés. « En général, » dit encore Commendone, « les prélats n'ont qu'un seul conseiller ou serviteur dévoué; ils ne savent à qui se fier; beaucoup vont jusqu'à entretenir de fervents Protestants à leur cour et se servent d'eux dans leurs négociations avec les princes luthériens. Des hérétiques déclarés ou bien des personnages soi-disant « neutres », comme il s'en trouve tant en Allemagne, sont élus évêques ou coadjuteurs, ce qui laisse peu d'espoir de voir s'améliorer la situation de l'Eglise, ou du moins de voir les évêques et les chapitres s'intituler les fils obéissants du Saint-Siège. Aussi n'est-il pas étonnant que les chanoines d'un grand nombre d'églises se déclarent ouvertement pour la religion nouvelle. Quelques-uns sont poussés par l'ambition; voyant qu'ils ne peuvent être élus sans l'agrément des princes et qu'ils ne l'obtiendront qu'en se disant luthériens, ils se hâtent d'apostasier. Les chapitres vont jusqu'à charger les nouveaux évêques de l'administration des biens ecclésiastiques avant qu'ils n'aient obtenu la sanction papale. Du reste, on commence à moins se préoccuper de cette sanction. Beaucoup ne la solliciteraient même pas si leurs débiteurs (ou détenteurs du bien d'Eglise) n'exigeaient que cette formalité soit remplie et qu'on leur montre le rescrit du Pape; sans cela, point de traitement. Mais il est à croire que, là comme ailleurs, les hérétiques trouveront bientôt moyen de sortir d'embarras¹. »

Telle était la situation dans les territoires d'Empire restés sous la domination des princes catholiques ou à demi catholiques, au moment où Pie IV négociait avec l'Empire et les grandes puissances au sujet de la reprise du Concile général.

¹ REIMANN, *Sendung*, pp. 256 et suiv.

CHAPITRE X

NÉGOCIATIONS RELATIVES A LA REPRISE DU CONCILE DE TRENTE 1560-1561.

I

Après le pontificat de Paul IV, si désastreux pour l'Eglise, les cardinaux, assemblés en conclave (septembre 1559), avaient tracé d'avance au pontife futur les graves et impérieux devoirs qui allaient s'imposer à lui : Travailler de toutes ses forces au rétablissement de la concorde entre les princes chrétiens; veiller avec sollicitude à l'extirpation des hérésies, rouvrir le Concile général, et surtout procurer la réforme de l'Eglise et de la curie romaine¹. Jean-Angé Médicis, qui monta sur le trône pontifical sous le nom de Pie IV, s'était engagé à remplir ces difficiles obligations².

Avant son élection, il avait eu un long entretien avec le cardinal d'Augsbourg qui, de concert avec le jésuite Canisius, avait fait, sous Paul IV, de longs et inutiles efforts pour réconcilier Ferdinand avec le Saint-Siège et obtenir la reprise du Concile. « Le nouveau Pape, lui avait dit Otto, « devra se consacrer tout entier aux affaires de l'Eglise d'Allemagne. L'Allemagne est encore à moitié catholique, mais elle renie de plus en plus sa foi, et il est à craindre que, d'ici à trois ou quatre ans, elle ne l'abandonne entièrement si, du côté du siège apostolique, elle ne trouve consolation et appui. » Angelo de Médicis avait répondu : « Quant à vos Allemands, la première chose à faire, c'est de rouvrir le Concile et de voir si, par rapport au mariage des prêtres et au calice laïque, il sera possible de leur faire quelques concessions. Un Pape selon le cœur de Dieu ne manquera pas de tout faire pour leur donner satisfaction. N'en doutez pas, on viendra à bout de remédier au mal³. » Otto, pour sa part, ne croyait

¹ *Conventiones inter cardinales in conclavi inite.* Voy. SICKEL, pp. 12-13.

² *Raynald ad a. 1559, n° 37, 38.*

³ *Augustani Cardinalis confessio*, dans SICKEL, pp. 17-18. Voy. la relation de Vargas, 18 oct. 1559, dans DÖLLINGER, *Doc.*, t. I, p. 278.

pas que des concessions pussent ramener les Protestants; mais il avait témoigné au cardinal Médicis toute la joie qu'il éprouvait de le voir « si bien disposé pour l'Allemagne, si conciliant, si zélé pour le Concile et la réforme ». « Tout ce que Paul IV a compromis par un zèle maladroit, » écrivait-il le 1^{er} février 1560 au duc de Bavière avec lequel il était fort lié, « Sa Sainteté le répare par sa mansuétude. Pie IV est affable, pacifique, modeste, juste, paternel envers tous, concitoyens, voisins et sujets. Il est bon pour les riches comme pour les pauvres, très actif, et plein de droiture ¹. »

Le 25 mars 1560, une bulle pontificale annonçait à tous les chrétiens la réouverture du Concile de Trente²; par l'entremise de ses nonces, le Pape entra en négociations à ce sujet avec l'Empereur et Philippe II. La situation de l'Église de France, menacée d'un schisme, commandait de se hâter. Au duc Albert de Bavière qui, pour ménager les Protestants, conseillait de réunir préalablement la Diète, le cardinal Otto écrivait le 18 mai : « Sa Sainteté ne peut attendre plus longtemps, car non seulement la nation allemande, mais les autres puissances chrétiennes ont un urgent besoin du Concile. D'ailleurs, il n'est point de moyen plus sûr, plus efficace de prévenir tous les maux qui nous menacent. Je ne dis pas qu'auparavant il ne faille réfléchir à la meilleure manière de commencer, de continuer et de conclure; je suis aussi d'avis qu'on ne peut rien faire avant de s'être bien concerté; mais ce que j'entends dire de tous côtés me fait craindre que le malin esprit ne fasse tous ses efforts pour susciter des obstacles, obtenir des délais, et qu'on ne mette plus d'ardeur à disputer sur les préliminaires que d'énergie à presser les choses. Prenons garde de laisser perdre toutes les bonnes occasions qui s'offrent à nous et de faire ainsi le jeu de nos adversaires; une Diète de plus ou de moins ne décidera pas les membres d'Empire protestants à venir. Leur unique désir, c'est de le différer et d'y mettre des entraves : que de Diètes n'avons-nous pas vues s'achever sans avoir rien produit ³ ! »

Le 14 mai, la flotte turque détruisit presque entièrement la flotte chrétienne ⁴ aux environs de Dschwerbe. A Rome, on s'attendait à tout. « Sa Sainteté, » mandait Otto le 20 mai à Munich, « a donné ordre aujourd'hui de garnir les forts du côté de la mer, car si l'armada le voulait, il lui serait bien facile de tenter la conquête de Rome. Que Dieu protège la Chrétienté ! » Le cardinal n'en pressait

¹ Dans BADER, p. 130. Voy. p. 128.

² CYPRIANUS, *Tabellarium*, p. 91.

³ Dans BADER, pp. 166-167.

⁴ HAMMER, *Gesch. des osmanischen Reiches*, t. II, p. 301.

que plus vivement Albert d'agir sur l'Empereur, afin qu'il pressât les choses : « Une longue expérience nous a convaincu depuis nombre d'années du mal et même de l'extrême péril qui naissent des attermoiemens, des hésitations, des égards; non seulement l'Empire, mais la Chrétienté tout entière en ont grandement souffert. Il faut servir la cause de la religion le cœur rempli de confiance en Dieu, et non de crainte et d'anxiété; il faut mettre en lui notre inébranlable espérance, et aller en avant avec un intrépide courage. Soyons enflammés d'amour pour Dieu; fortifions-nous en attendant tout du Christ; alors, aucune puissance humaine, non, pas même la puissance du démon, ne pourra empêcher la cause de Dieu de triompher. Je ne crains que les délais, parce qu'ils servent les desseins de nos ennemis et leur fournissent un prétexte pour s'obstiner dans leur révolte ¹. »

Comme la réponse de l'Empereur et celle de Philippe II tardaient à venir, le Pape convoqua à Rome, le 3 juin, tous les ambassadeurs des puissances étrangères, et leur déclara qu'il était fermement résolu à rouvrir le Concile envers et contre tous : « Nous voulons le Concile, nous le voulons à tout prix, » leur dit-il; « nous le voulons libre et général. Si nous étions moins ferme dans ce dessein, nous risquerions de faire attendre trois ou quatre ans la Chrétienté, rien qu'à cause de la difficulté de s'entendre sur le lieu de la réunion. Pour éviter ces retards, le mieux sera de reprendre nos séances à Trente; plus tard, on pourra choisir tout autre endroit qui paraîtra préférable. » Le Pape dit ensuite aux ambassadeurs de Venise : « Le Concile jouira d'une pleine liberté et corrigera ce qui est à corriger, n'épargnant ni notre personne, ni notre administration; mais quant aux dogmes, nous sommes résolu à ne pas les laisser entamer, non plus que les droits du Saint-Père, qui doit rester à la tête de la Chrétienté comme il l'a été jusqu'à présent et comme il est nécessaire qu'il le soit toujours. Le Concile ne s'assemblera pas dans une ville dépendant directement de l'Eglise, car il a besoin de toute son indépendance, et rien ne doit embarrasser son action ². »

Mais l'Empereur, qui redoutait extrêmement de froisser les Protestants, souleva des objections nouvelles, et l'on put craindre un moment la ruine de toutes les espérances qu'on avait conçues.

Les conseillers de Ferdinand, dont une partie étaient secrètement protestants, le vice-chancelier Seld et le docteur Georges Gienger,

¹ BADER, pp. 166-170.

² Rapport de l'ambassadeur impérial, 3 juin 1560. Voy. SICKEL, p. 48. Voy. REIMANN, *Unterhandlungen*, pp. 594-595. RANKE, *Päpste*, t. I, p. 328. BUCHOLTZ, t. VIII, p. 374.

gouverneur d'Enns, s'étaient montrés dès le début peu favorables au Concile. Au conseil du 5 juin, ils supplièrent l'Empereur de réfléchir encore ; si, dans les choses temporelles, le Pape semblait conciliant, dans les spirituelles, il paraissait ne pas être à la hauteur de ses devoirs ; il ne travaillait pas pour la religion mais pour ses intérêts ; son plan était très défectueux ; il refusait d'organiser le Concile d'après les décrets de Constance et de Bâle ; peut-être, au fond, il ne le désirait pas, et souhaitait tout bas que l'Empereur y mît des entraves ; le roi d'Espagne semblait indécis ; le roi de France ne cherchait que son propre intérêt, les autres souverains ne s'en souciaient pas ; les prêtres redoutaient la réforme ; les Confessionnistes déconseillaient et détestaient toute idée de Concile. Les intérêts si contradictoires des Catholiques et des Protestants rendraient la promulgation des décrets très difficile : ce que le Pape déciderait par rapport aux uns et aux autres pourrait compromettre gravement la paix d'Augsbourg ¹. Un mémoire, remis plus tard à Ferdinand par le docteur Gienger, intime confident du prince impérial Maximilien (en secret favorable au Protestantisme), montre dans quelle voie ce docteur, très écouté de Ferdinand, cherchait à l'entraîner. « L'Empereur, » y est-il dit, « ne fait qu'exercer ses droits et que remplir son devoir toutes les fois qu'à l'exemple des rois d'Israël et des Empereurs chrétiens, de Constantin à Sigismond, il prend la défense de l'Eglise, mortellement blessée par l'indignité de ses ministres. Ces derniers sont les seuls coupables, car ils ont apostasié le vrai Christianisme pour retomber dans le paganisme, et ne songent qu'à leur intérêt personnel. » Gienger engageait l'Empereur à faire tous ses efforts pour obtenir du Pape le calice laïque et le mariage des prêtres ².

Bien que Ferdinand, dès l'avènement de Pie IV, eût supplié le Saint Père de rouvrir le Concile et de s'entendre à son sujet avec les rois et les princes chrétiens ³, maintenant que le Pape était résolu à suivre son conseil, il semblait indécis et montrait mille appréhensions. « Il ne faut pas tant se hâter, » disait-il, « de peur que, les choses n'étant pas mûres, ce qui s'est passé il y a huit ans, lorsque Maurice de Saxe, arrivant brusquement à Trente, contraignit les Pères à chercher leur salut dans la fuite, ne se renouvelle sous nos yeux. » Le 20 juin, il remettait au nonce Stanislas Hosus, évêque d'Ermland, un mémoire où il exprimait franchement toute sa

¹ Dans SICKEL, pp. 49-50.

² SICKEL, pp. 492-493. Voy. H. LOEWE, *Die Stellung des Kaisers Ferdinand I. zum Trienter Concil vom October 1561 bis zum Mai 1562*. Bonn, 1887.

³ Voy. REIMANN, *Unterhandlungen*, p. 591.

pensée. Il se plaint (le Pape actuel n'en était vraiment pas responsable) que le Concile n'eût pas été réuni longtemps auparavant; la scission religieuse durait depuis quatorze ans et, pendant un si long espace de temps, la religion catholique avait été bouleversée de fond en comble; toute discipline était éteinte; les mœurs des prêtres comme celles des laïques étaient tellement corrompues que la réforme serait incomparablement plus difficile et dangereuse à effectuer qu'elle ne l'eût été quelques années plus tôt. Le clergé avait des mœurs exécrables; sa conduite, à coup sûr, n'était pas plus recommandable que celle des prédicants; ce n'était pas assez d'être catholique de conviction si l'on était hérétique par ses actes. Le Concile était absolument nécessaire aussi bien au rétablissement de la discipline partout ruinée qu'à l'unité de la foi; on y parlerait aussi de la question turque; mais il ne fallait pas songer à l'ouvrir avant un an. Toutes les puissances chrétiennes devaient y être invitées; le Pape, lo présider en personne. Ce n'était pas à Trente, mais à Cologne, à Constance ou à Ratisbonne qu'il serait sage de le réunir. Il fallait le présenter comme une assemblée nouvelle, et non comme la continuation du Concile précédent, car sans cette précaution les Protestants demanderaient sans nul doute à être entendus sur les articles déjà fixés. Quant à lui, il lui serait impossible, sans s'exposer à voir la guerre civile éclater en Allemagne, de contraindre les membres d'Empire protestants à obéir aux décrets. Les Confessionnistes s'étaient plaints qu'au dernier Concile on ne leur eût pas laissé la liberté qu'avaient eue les Bohèmes au Concile de Bâle; qu'on les eût traités avec moins d'égards et de tolérance, et de n'avoir pas été assez souvent entendus en séance publique. Sur ces deux points, l'Empereur désirait que satisfaction leur fût donnée. Il comptait aussi supplier le Pape d'autoriser lo calice laïque et le mariage des prêtres jusqu'à la promulgation des décrets du Concile ¹. Comme Albert de Bavière, Ferdinand croyait à la nécessité d'une Diète préalable; mais en y conviant les princes, il se proposait de ne faire aucune allusion au Concile, de peur que ceux-ci ne refusassent d'y paraître ².

« Il est hors de doute, » écrivait le 13 juin le cardinal Otto à Albert de Bavière au sujet de ce mémoire, « que Sa Majesté a les meilleures intentions du monde; mais on ne saurait s'empêcher d'avoir grand pitié d'elle en voyant que, quand il s'agit des intérêts de la religion, elle a plus de confiance en la prudence humaine

¹ Dans SICKEL, pp. 55-69.

² REIMANN, *Unterhandlungen*, p. 596.

qu'en la divine Providence, et croit gagner beaucoup par des délais et des concessions, bien que rien au contraire ne puisse nous nuire davantage. » « Que le Tout-Puissant ait pitié de notre patrie bien aimée! le mal nous a déjà tellement atteints que, pauvres créatures ignorantes que nous sommes, nous ne savons même plus discerner le temps du salut. » « Si les Confessionistes se montrent si opposés au Concile, c'est qu'ils savent bien que la fausseté de leur doctrine y paraîtra au grand jour; mais il ne faut pas perdre courage pour cela et répéter : Le Concile est impossible! jamais les Confessionistes n'y consentiront; ils s'y opposeront de toutes leurs forces, ils l'emporteront sur nous, ils s'empareront de nos terres, de nos gens, ils détruiront nos dernières espérances! Non, par crainte d'une sédition injuste et que rien n'excuserait, l'autorité temporelle et spirituelle ne doit pas pousser elle-même à la roue et laisser s'accomplir le désir de ceux qui soutiennent une doctrine d'erreur. » « Oh! si nous tous à Rome, à Vienne et ailleurs nous réfléchissions au compte qu'un jour nous aurons à rendre à Dieu sur nos retards, notre inexcusable apathie, notre pusillanimité! On dit : Quel concile pourrait remédier à nos maux? l'affaire est depuis trop longtemps en suspens, elle a subi de trop longs délais! A cela je réponds : Il n'est jamais trop tard, pourvu qu'on se mette à l'œuvre animés d'une espérance surnaturelle, d'une foi sincère et persévérante, d'une ardente charité! En des cas tout aussi désespérés, l'Eglise a toujours eu recours à l'unique remède du Concile général, contre lequel le démon, les sectes, les hérétiques et les schismatiques ont épuisé en vain toutes les ressources de leurs ruses, de leurs cabales et de leurs perfidies; toujours ils ont été vaincus par la vérité catholique. » « Si l'on prête l'oreille aux objections de nos adversaires, jamais ils ne tomberont d'accord avec nous sur le lieu, le temps et la forme du Concile. Faut-il à cause de cela rester inertes et laisser en péril la Chrétienté tout entière? » « A coup sûr, il y a moyen de rendre inutiles les pièges et les intrigues du parti opposé. Aussi je conjure Votre Grâce, pour l'amour de Dieu, de fortifier Sa Majesté Impériale, de lui inspirer du courage, et surtout l'horreur des délais ¹. »

Mais l'Empereur continuait à « vivre dans l'angoisse », et presque tous les princes temporels et ecclésiastiques restés fidèles à l'Eglise partageaient ses inquiétudes. Le 18 octobre, Ferdinand écrivait à Rome qu'il doutait que les membres d'Empire de la Confession

¹ Voy. BADER, pp. 184-189.

d'Augsbourg, renonçassent, relativement au Concile, aux conditions dures et onéreuses qu'ils avaient posées à la Diète d'Augsbourg de 1559, même dans le cas où le Pape proclamerait un Concile entièrement nouveau; mais si le Saint-Siège persistait à présenter le synode comme la continuation du précédent, il avait la conviction que les Protestants, sous prétexte qu'ils n'avaient pas été traités la première fois comme ils se croyaient le droit de l'être et soutenant qu'ils avaient été injustement condamnés, auraient recours aux armes, exciteraient en tous lieux la révolte, et mettraient ciel et terre en mouvement pour accabler les Catholiques. Il ne fallait pas douter qu'en ce cas ils n'appelassent de puissants princes à leur aide¹.

Tandis que les Catholiques tremblaient et doutaient, les Protestants propageaient les bruits les plus sinistres « sur les horribles complots ourdis par les papistes contre les membres d'Empire Evangéliques². Albert de Prusse prétendit avoir reçu des renseignements sur une ligue formée contre l'Empereur et les princes catholiques pour l'extermination générale de tous les signataires de la Confession d'Augsbourg. L'Electeur palatin mandait à Jean-Frédéric de Saxe : « A la vérité, nos ennemis ne songent point à entreprendre pour le moment une grande expédition; mais ils se concertent, et veulent s'emparer des six passages les plus importants de l'Allemagne; c'est là le sujet de tous leurs discours, et ils n'attendent pour agir que le moment où le Concile, et bientôt après l'exécution de ses décrets, seront des faits accomplis³ ». Pour mieux prouver « l'odieuse tyrannie des papistes », Christophe de Wurtemberg envoyait à Auguste de Saxe copie d'une lettre de Maximilien à Ferdinand, dans laquelle le prince se plaignait que son père ne voulût plus lui permettre de garder auprès de lui son aumônier, le prédicant Sébastien Pfauser⁴. Longtemps auparavant, Christophe avait calculé qu'en cas de guerre il lui serait facile de rassembler en peu de temps 50.000 hommes de pied et 10.000 cavaliers et de les entretenir à ses frais sans être obligé de lever de nouveaux impôts; si seulement chaque membre protestant eût promis de tenir ses prédicants en bride et de les empêcher de faire du tapage, il eût été sûr de la victoire⁵. En 1560, il fut très sérieusement question de former une ligue protestante contre les pouvoirs papistes. Mais les Electeurs Joachim de Brandebourg et Auguste

¹ Voy. SICKEL, pp. 109-110.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 129, note.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 120.

⁴ CALINICH, *Fürsteutag*, p. 63.

⁵ Dépêche à l'Electeur Otto-Henri, 7 juin 1557, KUGLER, t. II, p. 480.

de Saxe ne voulurent pas tenter l'aventure. « Nous aurions beau prendre toutes les précautions possibles pour garder notre secret, » avait dit Auguste, « nous ne pourrions éviter que l'Empereur et les autres membres d'Empire n'en fussent avertis, et alors ceux de l'autre religion, unis aux potentats étrangers, saisiraient ce prétexte pour former des contre-ligues et toutes sortes de complots. L'expérience n'a que trop prouvé combien les ligues sont dangereuses, et dans quelles complications et calamités elles peuvent nous précipiter, même lorsqu'elles se forment dans un but de légitime défense. » « Les bruits qui circulent sur les prétendus armements de Ferdinand et du parti papiste ne sont que des contes en l'air, inventés par des gens turbulents, qui espèrent tirer quelque profit des troubles excités dans l'Empire ¹. »

« C'est chose déplorable, » écrivait le cardinal Otto le 20 juillet à Albert de Bavière, « que les bruits que les Confessionnistes font courir sur nos prétendus armements. Ils sont tellement prévenus contre nous que, ni par le Concile ni par aucune négociation, on ne peut espérer les ramener au sentiment de la justice. » « Mais s'ils ourdissent des complots non seulement en Allemagne, mais à l'étranger, qui donc pourrait nous faire un crime de songer à nous défendre ? Comment se fier à eux, quand ils répandent sans pudeur et avec persistance tant de faussetés contre nous, pour irriter les pauvres gens naïfs et ignorants et persécuter le peu de Catholiques restés fidèles à l'antique foi ? Je souffre de voir les pouvoirs ecclésiastiques et civils assister à toutes ces choses sans rien faire pour en combattre les effets. On a laissé beaucoup de bonnes occasions se perdre, on en perd encore tous les jours, à irréparable dommage de toute la Chrétienté. Je m'en plains à Dieu qui, je l'espère, nous donnera à tous sa grâce au temps marqué par sa Providence pour que nous puissions vivre en paix ; mais il faudra premièrement que les Catholiques s'unissent pour la défense commune ². »

Une brochure envoyée à Rome par un prédicant indigna profondément le cardinal Otto. Voici dans quels termes il y était parlé du Concile : « Nous ne voulons avoir rien à faire avec l'Antechrist, sa séquelle maudite et toute sa cabale diabolique. Les damnés sont damnés et resteront damnés pour toute l'éternité, même s'ils radotent nuit et jour sur l'Eglise et le Concile. Nous nous en tenons aux paroles de notre saint docteur Luther, qui a dit et écrit : « L'âne-pape nous a tous accablés de fardeaux impurs et infects ; il a pris

¹ CALINICH, *Fürstentag*, pp. 27, 28, 30.

² BADER, pp. 170-191.

l'Eglise pour ses latrines. Il fut un temps où l'on adorait comme divines toutes les ordures qu'il laissait tomber sous lui. De même que nous refuserions d'adorer le diable et de le reconnaître pour notre maître et seigneur, de même nous ne pouvons tolérer que son apôtre le Pape ou l'Antechrist soit notre chef et prétende nous gouverner, car son règne, c'est le mensonge et le meurtre, pour la perdition éternelle de nos corps et de nos âmes. Paraitre au Concile, c'est pactiser avec le Pape et le diable. Or, tous deux sont décidés d'avance à ne rien entendre, à tout condamner, à nous exterminer sans merci, à nous faire retourner à l'idolâtrie. Nous refusons de venir baiser les pieds du Pape ; nous ne lui dirons jamais : Vous êtes mon Seigneur et mon maître ! nous lui ferons plutôt la réponse que, dans la Sainte Ecriture, l'ange fait au démon : « Que Dieu te châtie, Satan ! » Ce sont là les propres paroles de Luther¹. »

II

Comme les membres d'Empire protestants avaient déclaré à diverses reprises, et tout récemment à Augsbourg, qu'ils refusaient absolument de reconnaître une assemblée ecclésiastique convoquée par le Pape, peu importait, relativement à eux, que le Concile fût présenté comme la continuation du précédent ou comme une assemblée nouvelle. Par l'entremise du nonce Zacharie Delfino, évêque de Lesina, le Pape, en octobre 1560, assura Ferdinand que le Concile serait conduit d'une manière à laquelle les Protestants eux-mêmes n'auraient rien à reprendre ; qu'ils seraient laissés libres, selon le désir qu'ils en avaient exprimé, d'y exposer toutes leurs opinions, tous leurs griefs, et qu'on les écouterait avec la plus grande attention. Le Pape, autant que sa conscience le lui permettrait, était disposé à leur faire toutes les concessions possibles, de manière à leur prouver qu'il n'avait vraiment d'autre désir que leur salut. Le Concile aurait pleine liberté de décider sur la réforme du clergé, ainsi que sur l'autorisation du calice laïque et du mariage des prêtres, sollicités par l'Empereur².

Après de longs pourparlers avec le nonce, Ferdinand consentit enfin à ce que le Concile se rouvrit dans le plus bref délai possible et au lieu que le Pape estimerait le plus convenable. Seulement il continuait à demander qu'il ne fût pas présenté comme la

¹ *Von den neuen Hurenblasen des vermeinten Concils zu Trient (1560) A* 2.³.
LUTHER, *Sämmtl. Werken*, t. XXV, pp. 123, 347-348.

² Instruction pour Delfino, dans POGIANI, *Epist.*, t. II, pp. 132-135. Voy. LE PLAT, t. I, p. 633.

continuation du précédent, et pour que les lettres de convocation fussent présentées aux Protestants par des nonces particuliers, placés sous la protection des ambassadeurs impériaux ¹.

Pie IV accéda à ses désirs.

Le 16 novembre 1560, le Cardinal Otto mandait à Albert de Bavière : « Au consistoire, le Pape a déclaré hier son intention de proclamer le Concile, et il a répété qu'il désirait se montrer envers tous, autant que la chose serait possible, pacifique et bienveillant. Surtout il se propose d'être si paternel, si loyal et débonnaire envers les Confessionnistes, qu'ils n'aient aucun sujet légitime de se plaindre, soit à Dieu, soit aux hommes, de la manière dont leurs réclamations seront accueillies et discutées, non plus que des articles qu'on jugera à propos de maintenir. Il se propose de charger un nonce de traiter avec eux en toute cordialité les questions sur lesquelles il sera nécessaire de s'entendre préalablement. Plaise à Dieu que Votre Grâce comprenne enfin combien les intentions de Sa Sainteté sont royales, justes, charitables, sans feintise, ni piège! Si les Confessionnistes répondent à son invitation, ils n'auront qu'à s'en féliciter, j'en suis persuadé, pourvu que la méfiance et les préventions trop enracinées dans leur cœur ne les aveuglent point. Ils n'ont rien à redouter de nous; notre parti ne songe à aucune entreprise; il ne fait aucun préparatif de guerre, il ne pense point à attaquer. Mais si, malgré nos avances et toutes les garanties qu'on leur offre, les Confessionnistes s'obstinent dans leurs projets hostiles et, pour éviter la censure à laquelle ils s'attendent, prennent l'initiative, et se soulèvent séditionnellement contre les Catholiques, ils s'exposeront, eux et toute l'Allemagne, aux plus effroyables calamités, car les nations étrangères ne laisseront pas opprimer le clergé; les Moscovites et les Turcs saisiront ce prétexte pour envahir, avec leurs formidables armées, Catholiques et Confessionnistes. C'est là ma grande terreur, et si Dieu n'a pitié de nous, rien malheureusement n'est plus certain. L'histoire n'offre que trop d'exemples des maux inévitables qu'attirent sur une nation l'apostasie et la guerre civile. » « Si les Confessionnistes, comme ils le prétendent, sont vraiment portés vers la paix, il ne tient qu'à eux de se montrer conciliants, équitables, de mettre leur confiance en Dieu et en la justice, d'exposer leurs griefs avec des sentiments de charité, au lieu d'apporter à la discussion un esprit de haine et des ressentiments amers. On n'usera envers eux d'aucun procédé injuste ou blessant; mais s'ils veulent s'emporter ou faire du tapage, qu'ils prennent garde

¹ Voy. REIMANN, *Unterhandlungen*, pp. 608-610.

que la chaudière ne se renverse sur eux! Les Catholiques trouveront au-dedans et au dehors de l'Empire, du côté de Dieu et du côté des hommes, plus de secours qu'ils ne se l'imaginent. Les étrangers n'attendront pas que la guerre vienne les trouver dans leur pays; ils aimeront mieux voler au secours des Catholiques d'Allemagne que d'assister à l'invasion de leurs propres états. La paix est préférable pour les deux partis; elle frayera beaucoup mieux la voie à la conciliation religieuse que la révolution et la violence¹. »

Par une bulle du 29 novembre, l'ouverture du Concile fut fixée au jour de Pâques de l'année suivante. La bulle ne disait pas nettement qu'il continuerait le synode précédent, mais seulement que « la suspension du Concile était levée ».

Le 21 décembre, le Cardinal Otto, écrivant au duc de Bavière, lui fait part une fois encore des espérances que fait naître en son cœur la reprise du Concile : « Dieu s'apprête à réaliser pleinement et réellement les bonnes, loyales, charitables et paternelles intentions du Saint Père; en envoyant son nonce aux Confessionnistes, Pie IV a voulu leur prouver, à eux et au monde entier, la charité dont son âme est pénétrée, et faire comprendre à tous ce qu'on peut attendre du Concile, c'est-à-dire la fin des haines, des ressentiments, des méfiances réciproques. Il désire que, pénétré de charité chrétienne et de douceur, chacun entende tranquillement les raisons de son adversaire et rende pleine justice à ses intentions, afin que, par la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, la paix soit enfin conclue, que tous les nuages qui obscurcissaient les divines vérités soient dissipés et les points en litige fixés au contentement de tous². »

Le Pape avait chargé le nonce Delfino d'aller inviter au Concile les évêques et princes de la Haute-Allemagne, et il avait envoyé le nonce Commendone, évêque de Zante, à ceux de la Basse-Allemagne. Selon le désir de l'Empereur, les deux nonces, accompagnés de ses ambassadeurs, s'étaient rendus en premier lieu à Naumbourg, où les princes protestants, réunis en une brillante assemblée, traitaient en ce moment des intérêts de leur religion.

¹ BADER, pp. 222-223.

² BADER, pp. 233-234.

CHAPITRE XI

QUERELLES ENTRE LES PRINCES PROTESTANTS A L'ASSEMBLÉE DE
NAUMBOURG. LES PROTESTANTS SONT INVITÉS AU CONCILE.

1561.

I

Depuis longtemps des négociations s'étaient engagées entre les membres d'Empire protestants touchant une conférence ayant pour but la conciliation de toutes les querelles religieuses et l'organisation d'une ligue pour la défense des intérêts protestants. L'Electeur palatin et Christophe de Wurtemberg avaient été les plus ardents à en presser la réalisation.

Auguste de Saxe avait d'abord déclaré « qu'il n'avait aucun goût pour les réunions de ce genre, et qu'il n'était point d'avis qu'on se liguât contre les papistes ¹ ». De nouvelles tentatives de conciliation lui semblaient superflues, « car il avait déjà ordonné à tous les surintendants, prédicants et docteurs de ses états de s'en tenir au recez de Francfort et de le prendre pour règle de foi dans tous les débats qui pourraient s'élever ² ». Joachim de Brandebourg partageait cette manière de voir. Selon lui, dans les circonstances actuelles, une nouvelle conférence ferait plus de mal que de bien ; non seulement elle rendrait plus violentes les disputes entre théologiens, mais elle deviendrait pour les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg une nouvelle source de malentendus ³. Philippe de Hesse, au contraire, était d'avis qu'un accord entre les théologiens n'était pas impossible à obtenir, pourvu que les princes présidassent les séances et interposassent leur autorité comme la Sainte Ecriture leur en reconnaissait le droit, qu'on ne s'occupât que de la véritable manière d'interpréter la Confession d'Augsbourg ; qu'on ne permit pas aux théologiens de prolonger les débats ; qu'on leur interdit sévèrement les pamphlets, les écrits

¹ Voy. plus haut, p. 136.

² Voy. CALINICH, *Fürstentag*, pp. 27 et suiv.

³ CALINICH, p. 63.

injurieux, et qu'on se bornât à leur fournir une explication nette et précise de la doctrine. Le Landgrave répéta plusieurs fois aux ambassadeurs de l'Electeur de Saxe : « Notre principal objet sera de chercher ensemble la meilleure manière de nous opposer au Concile dont il est de nouveau question et qu'il faut à tout prix empêcher ¹. » Philippe regardait la conférence comme un excellent moyen d'obtenir ce résultat.

Vers la fin de juin 1560, l'Electeur palatin Frédéric, Christophe de Wurtemberg et Jean-Frédéric de Saxe se réunirent à Hilsbach pour travailler ensemble à décider les membres d'Empire protestants à signer de nouveau d'un commun accord les articles de la Confession d'Augsbourg, « définitivement expliqués et fixés ». Pour vaincre les hésitations du Landgrave, Jean-Frédéric et le comte Wolfgang de Deux-Ponts se rendirent à Marbourg. Mais bien que Philippe parût approuver que la Confession d'Augsbourg demeurât le symbole autorisé de la croyance protestante, les deux princes s'aperçurent bien vite « qu'il n'était plus aussi fermement convaincu qu'autrefois de sa parfaite orthodoxie ». « Philippe, » mandait Wolfgang, « a parlé en faveur de l'hérésie zwinglienne; il ne s'est point gêné pour en faire ouvertement l'éloge à table, et cela en termes si hardis que les cheveux nous en dressaient sur la tête². » « Il a osé dire en présence de Jean-Frédéric que les théologiens de Weimar n'étaient, à parler franchement, que des misérables et des drôles, de sorte que l'Electeur en a été extrêmement scandalisé ³. » Cependant, au mois d'août, Philippe parut de nouveau disposé à signer la Confession d'Augsbourg avec les princes ses collègues ⁴. Auguste de Saxo promit aussi de prendre part à la conférence lorsqu'on lui eut assuré qu'on n'y discuterait point, qu'on ne condamnerait personne, et qu'on ne permettrait à aucun prince d'accuser les théologiens d'un autre souverain de falsification ou d'apostasie ⁵.

La conférence devait s'ouvrir à Naumbourg. Camérarius écrivait en janvier 1560 à Albert de Prusse : « Puissent les princes réussir à faire cesser les criminelles cabales des théologiens ! Si Dieu ne confond ces esprits turbulents, je crains bien que d'ici à peu un formidable cataclysme ne se produise ⁶. »

¹ CALINICH, pp. 33-34, 37.

² KUGLER, t. II, pp. 190-193.

³ KUGLER, t. II, pp. 196-197.

⁴ KUGLER, t. II, pp. 198.

⁵ CALINICH, *Fürstentag*, pp. 82-83.

⁶ VOIGT, *Briefwechsel*, p. 133.

Le 21 janvier, l'assemblée commença ses séances. L'Electeur palatin et Auguste de Saxe, les ducs Jean-Frédéric de Saxe, Christophe de Wurtemberg, Ulrich de Mecklembourg, le Landgrave Philippe de Hesse et le margrave Charles de Bade, l'Electeur de Brandebourg, le margrave Hans de Custrin, le duc de Poméranie, les délégués de beaucoup d'autres princes, un grand nombre de comtes et de seigneurs étaient présents.

Christophe de Wurtemberg espérait qu'après avoir obtenu la conciliation, on organiserait une ligue politique et « qu'un accord chrétien » se ferait entre l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Angleterre et l'Ecosse relativement au Concile ¹. Il insistait pour qu'une confession de foi nette et claire, expression définitive « de la pure doctrine chrétienne », fût adoptée pour être ensuite donnée pour symbole invariable à toutes les nations protestantes. « Ce corps de doctrine, » disait-il, « ne peut être la Bible, puisque à son sujet tant de malentendus se sont élevés ; ce ne peut être non plus la Confession d'Augsbourg, puisqu'elle a surtout été composée dans le but de réfuter le papisme et qu'elle a donné lieu à une foule de fausses interprétations. Surtout par rapport à l'Eucharistie une doctrine précise doit être adoptée ². »

Mais il fut impossible de s'entendre ; dès la première séance, les querelles éclatèrent. « L'Electeur Auguste tança vertement son cousin Jean-Frédéric de Saxe d'avoir omis de stipuler dans les lettres de convocation, comme la chose avait été convenue entr'eux auparavant, qu'on ne discuterait point sur les sectes. Lorsqu'il s'agit de signer la Confession d'Augsbourg, la querelle s'envenima. Les partis, en lutte les uns avec les autres et se lançant réciproquement l'anathème, prétendirent tous trouver la justification de leurs opinions dans le symbole de 1530, et chacun accusait son voisin de s'en être écarté. Du reste il eût été difficile de se mettre d'accord, car les changements notables apportés dans un grand nombre d'éditions permettaient à chacun d'interpréter le texte dans le sens de ses propres opinions ³. Quand il s'agit de décider quelle édition, quel exemplaire il conviendrait d'adopter définitivement, on s'aperçut que les membres d'Empire n'avaient plus entre les mains le texte primitif de 1530 ; il fallut choisir entre les éditions postérieures publiées par Mélanchthon, en 1530, 1531 et 1540 ; encore les plus anciennes, celles de 1530 et de 1531, l'une in-quarto et l'autre in-octavo, différaient-elles grandement l'une de l'autre. On acquit la certitude

¹ KUGLER, t. II, pp. 217-218, note.

² KUGLER, t. II, pp. 218-219, note.

³ Voy. plus haut p...

que le texte latin de l'édition in-quarto renfermait sur l'Eucharistie « une doctrine fortement entachée de papisme », et que la transsubstantiation y était admise ¹. Dans l'édition in-octavo, au contraire, les paroles sur le changement de substance avaient été retranchées. L'Electeur palatin, depuis longtemps calviniste en secret, refusa de signer l'édition in-quarto ; les autres princes ne voulurent pas davantage s'exposer au reproche de « pactiser avec le papisme » dans une question de cette importance. Frédéric déclara qu'il lui était impossible de signer la Confession de 1530, remaniée, selon lui, dans le but d'empêcher les Electeurs et princes d'y apposer leur nom en bonne conscience. L'accepter serait vouloir flatter le Pape et le légat, car la Confession de 1530 et l'apologie qui lui servait de commentaire parlaient de transsubstantiation d'une manière si conforme au dogme catholique que Sa Majesté impériale et tous les papistes de cette époque les avaient approuvés ².

Cela n'empêcha pas les princes, dans une « préface » placée en tête du texte approuvé et revêtu de leurs signatures, d'assurer l'Empereur qu'on les calomniait en prétendant qu'ils n'étaient plus d'accord et s'étaient écartés en certains points de la Confession de 1530 ; qu'ils ne s'étaient réunis que pour repousser tous ensemble cette accusation, et pour déclarer à la face du monde entier qu'ils entendaient persévérer jusqu'à la mort dans leur religion et créance ³.

La conduite d'Auguste, en cette circonstance, fut « singulière ».

Pendant les préliminaires de la conférence, Jean-Frédéric ayant été d'avis de signer à l'édition présentée à l'Empereur en 1530, Auguste avait déclaré dans une lettre autographe que, quant à lui, il n'en connaissait point d'autre, et que c'était celle-là que tout le monde devait adopter, puisqu'elle avait servi de base aux conventions précédentes et au traité d'Augsbourg ⁴. Mais à Naumbourg, dès la première séance, l'Electeur ne parla plus que de l'édition de 1540, bien que celle-ci s'écartât en plusieurs points importants du texte primitif ⁵. Il aurait d'autant plus de joie, dit-il, de la voir adoptée que, dans ses états, les enquêteurs envoyés de sa part s'en étaient toujours servis pour s'assurer de l'orthodoxie des

¹ Le texte ne parlait pas seulement d'une « corporalis præsentia », il contenait des expressions comme celles-ci : « mutato pane, panem verè in carnem mutari. » Voy. CALINICH, *Fürstentag*, p. 166.

² KLÜCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 156-157. Voy. CALINICH, *Fürstentag*, p. 160.

³ CALINICH, p. 167.

⁴ Le 11 sept. 1560. CALINICH, pp. 83-84.

⁵ Voy. plus haut, pp. 21-25.

curés¹. L'Electeur palatin, de son côté, dit que si l'on voulait s'écarter du texte primitif à cause de la transsubstantiation, il serait préférable d'adopter l'édition de 1540, d'un usage presque général dans les paroisses et les écoles. Lorsqu'il eût été décidé à la majorité des voix qu'on s'en tiendrait au texte de 1531, Auguste insista pour que, du moins, dans une « préface » placée en tête de leur profession de foi, les éditions postérieures fussent approuvées. L'Electeur Frédéric voulait en outre que le recez de Francfort fût également reconnu pour symbole orthodoxe de la religion protestante. Mais les ducs Jean-Frédéric de Saxe et Ulrich de Mecklembourg s'y opposèrent avec fermeté, insistant, au contraire, mais inutilement, pour que les articles de Smalkalde reçussent une sanction nouvelle.

Les Electeurs Auguste et Frédéric, chargés de rédiger la « préface », soumièrent leur travail à l'approbation de l'assemblée le 30 janvier 1561. Ce document portait « que les princes s'étaient réunis pour signer tous ensemble les textes de la Confession qui, en 1540 et 1542, avaient été publiés dans leur entier, expliqués et commentés d'après la Sainte Ecriture, et présentés en 1557 à l'Empereur et aux collocuteurs catholiques. Le désir des princes était de convaincre Sa Majesté et ceux de sa religion que « leur intention n'était pas de répandre et d'adopter une doctrine nouvelle, mais bien de s'en tenir à leur ancienne déclaration ». La préface ne disait rien des différences notables qui existaient entre les textes; les princes affirmaient ne s'être écartés en rien de la Confession de 1540, adoptée dans la plupart de leurs paroisses et écoles.

Les ducs de Saxe et de Mecklembourg furent très mécontents de ce projet de préface et refusèrent d'y souscrire. Selon eux, l'édition de 1540 favorisait habilement l'hérésie de Calvin. La préface se taisait sur les différends des princes en matière de foi, et cette dissimulation leur faisait peu d'honneur auprès des papistes². Toutes les corruptions qui s'étaient glissées dans l'Eglise luthérienne devaient être spécifiées, puis condamnées d'un commun accord; Jean-Frédéric insistait sur ce point, car il tenait beaucoup à faire condamner les opinions de son beau-père l'Electeur palatin. Des scènes « peu gracieuses » suivirent. « Au conseil des princes, surtout entre la Hesse et l'Electeur, » écrivait Aurifaber, chapelain de la cour de Saxe, « on s'est très mal comporté, on s'est laissé aller à toutes sortes de violences et de menaces³ ». L'Electeur Frédéric reprochait à son gendre

¹ CALINICH, p. 139.

² CALINICH, *Fürstentag*, pp. 78-82.

³ CALINICH, *Fürstentag*, p. 185, note.

d'avoir bouleversé les paroisses et les écoles, d'avoir cherché à détourner de lui des personnes de sa cour et de sa chancellerie, et jusqu'à sa propre épouse ¹. Le 3 février, sans même prendre congé de ses collègues, il quitta brusquement Naumbourg.

Après son départ, survinrent des événements « tout à fait inattendus ». L'Électeur palatin réussit à faire accepter par ses collègues, dans les termes du recez de Francfort, la doctrine de Mélancthon sur l'Eucharistie. Mais Jean-Frédéric ayant envoyé un projet de préface, où, relativement à la Cène, l'article de Smalkalde était approuvé, la plupart des princes, pour lui complaire, se déclarèrent satisfaits de son « interprétation et opinion », se réservant de publier un écrit particulier sur la question; la préface de Naumbourg ne pouvant plus être modifiée, ils espéraient que le duc, se contentant de leur déclaration, signerait avec eux.

Donc, l'écrit qu'ils se proposaient de publier, au lieu d'expliquer le texte, aurait renfermé autre chose que le texte.

Mais ni l'Électeur palatin, ni le duc de Saxe, les deux seuls princes qui savaient vraiment ce qu'ils voulaient, ne furent d'avis d'une semblable duplicité. Jean-Frédéric soutint qu'un écrit de ce genre avilirait les consciences et dans l'avenir servirait de prétexte aux interminables disputes des théologiens. Quant à lui, il déclara ne pouvoir renoncer aux opinions qu'il avait exprimées dans le projet présenté par lui; le duc de Mecklembourg et les principales villes de Saxe partageaient ses scrupules au sujet de la Préface qu'ils trouvaient « obscure, vague, ambiguë » ². Joachim de Brandebourg dit qu'il fallait obliger l'Électeur palatin à confesser la doctrine de l'Eucharistie d'après l'article de Smalkalde et que, s'il s'y refusait, il ne faudrait pas hésiter à se séparer de lui, et l'abandonner à sa destinée ³.

La conférence avait eu surtout la conciliation pour but : elle fut bien loin d'amener ce résultat; les dissidences, au contraire, s'y accusèrent avec plus de rudesse que jamais. Le vœu que plusieurs princes avaient exprimé et que la reine Élisabeth avait fait appuyer par ses ambassadeurs, l'organisation d'une ligue politique réunissant tous les princes protestants pour la défense commune de leurs intérêts, ne se réalisa point ⁴.

Comme dans la « Préface » adoptée toutes les éditions de la Confession d'Augsbourg étaient approuvées, la paix, pour cette

¹ KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 94.

² CALINICH, *Fürstentag*, pp. 311-315, 333.

³ CALINICH, pp. 386-387.

⁴ HEFFE, *Geschichte des deutschen Protestantismus*, t. I, Doc., pp. 132-135.

seule raison ne put se conclure, et ce fut en pure perte que les membres d'Empire, dans le recez de la conférence, remirent un décret de censure soumettant tout le spirituel au symbole de 1553. « Ni en secret ni publiquement, » disait ce décret, « aucun livre ne s'imprimera avant d'avoir été examiné par les censeurs que les princes vont partout établir, et qui seront chargés d'examiner si, non seulement dans la substance mais aussi dans la forme, il est de tout point d'accord avec la Confession. Aucun libelle attentant à la paix de l'Église ne sera plus toléré à l'avenir. »

Et néanmoins « les dissensions, les pamphlets, les scènes de violence dans les églises devinrent plus fréquents que jamais à dater de ce moment ». Le protestant Frédéric Sailer écrivait : « Hélas, la confusion des langues se renouvelle au milieu de nous. On se croirait à Babel, on entend résonner de tous côtés la trompette de la calomnie ¹. »

II

Tandis qu'à Naumbourg les princes ne parvenaient point à s'entendre sur le symbole de leur foi, les nonces Delfino et Commendone, accompagnés des ambassadeurs impériaux, vinrent les inviter à prendre part au Concile.

Avant l'ouverture de la conférence, il ne semble pas que Christophe de Wurtemberg ait eu l'intention de décliner cette invitation. Pendant la seconde session du Concile, en 1552, il avait envoyé à Trente une Confession de foi dressée par Jean Brenz, annonçant que ses théologiens viendraient prochainement en présenter la défense; c'était peu de temps avant que Maurice de Saxe n'eût contraint les Pères à se disperser. Lorsqu'en 1560 la question du Concile fut reprise, le duc, à Hilsbach, avait dit à l'Électeur palatin et à Jean-Frédéric : « Comment les membres de la Confession d'Augsbourg oseront-ils affirmer devant le Concile qu'ils ne font qu'un seul cœur, tandis qu'en réalité ils sont divisés en tant de fractions? Depuis 1530, nous n'avons cessé, à chaque Diète, d'en appeler à un Concile libre et chrétien devant lequel nous pourrions exposer et défendre notre foi; mais il faudrait auparavant nous mettre d'accord, sans cela nous subirons un lamentable échec². » On s'était flatté de s'unir au moyen de la conférence, mais cet espoir ayant été déçu, il était

¹ ARNOLD, t. II, p. 7.

² KUGLER, t. II, pp. 190-193.

facile de prévoir que, rien que pour cette raison, les membres d'Empire protestants n'enverraient point leurs délégués au Concile.

« Les nonces reçoivent ici un singulier accueil, » écrivait l'un des ambassadeurs impériaux à Ferdinand, « on les traite avec peu de respect ; ils sont hués par la canaille ¹. »

Le 31 janvier, les commissaires de l'Empereur délivrèrent aux membres de l'assemblée le message de leur maître dont voici la substance : « Les perpétuelles dissensions religieuses, les tristes méfiances qui en résultent ont été fatales à l'Empire : le Turc est plus insolent que jamais et menace de nouveau d'envahir la Chrétienté par terre et par mer. La Livonie est traitée avec la dernière barbarie par les Moscovites, ce qui jette l'alarme dans les pays voisins. Si les membres du Saint-Empire ne s'unissent pour la défense, nos terribles voisins se croiront le droit de nous envahir ; ils attaqueront l'Empire, et chacun prendra sans scrupule la part qui lui conviendra davantage. A l'intérieur, la paix, la justice, l'ordre public sont troublés ; toute crainte de Dieu, toute discipline chrétienne semblent éteintes ; le peuple, presque partout, a des mœurs si grossières, si impies, si farouches que, chez les infidèles eux-mêmes, on ne saurait rien voir de pire. Outre cela, l'accroissement quotidien des sectes pernicieuses est un fait notoire. Les unes nient la divinité du Christ ; les autres, son humanité sainte ; d'autres encore, le mystère de la Sainte-Trinité. L'Évangile est méprisé ; on s'efforce d'introduire en Allemagne la loi des Juifs ou celle des Turcs. Le moyen le plus régulier, le plus légitime, le plus sûr de mettre un terme à des querelles infinies et d'opérer la réforme des abus qui se sont introduits dans toutes les classes de la société, c'est le Concile ; aussi l'Empereur s'est-il donné toutes les peines possibles pour le faire aboutir et pour décider le monde chrétien tout entier à y prendre part. L'évêché et la ville de Trèves sont alliés de l'Empire, dévoués à l'Empereur, par conséquent on peut garantir la parfaite sécurité des membres du Saint-Empire. Les Protestants peuvent être sûrs qu'on leur montrera tous les égards imaginables. Le Pape a donné l'assurance à l'Empereur que toutes les questions y seraient traitées avec la plus grande bénignité et modération ². Sa Majesté s'engage à respecter la paix de religion ; elle ne sait rien qui la puisse menacer si tous ceux qui sont intéressés à son maintien, le chef aussi bien que les membres, sont résolus à la défendre. Comme elle est décidée à leur prêter, à eux et aux leurs, son paternel appui, elle a la confiance qu'ils réfléchiront mûrement à ce qu'ils ont à faire,

¹ BUCHOLTZ, t. VIII, p. 392, note.

² CALINICH, *Fürstentag*, pp. 190-192.

et choisiront le parti le plus avantageux au bien public¹.

A cette déclaration, les princes répondirent que le Pape, en convoquant le synode, n'avait pas eu égard aux conditions qu'ils avaient posées² et que, dans la forme où il le prescrivait, il était impossible que le Concile remédiât à la scission doctrinale, non plus qu'aux abus dont gémissait l'Église.

Les nonces ayant à grand-peine obtenu audience remirent à chacun des princes les brefs du Pape ainsi que la bulle de convocation. Delfino promit, au nom du Saint Père, que non seulement le Concile entendrait les Protestants sur les questions débattues, mais qu'il donnerait pleine satisfaction à toute réclamation raisonnable et légitime. Il dit que, puisqu'au sujet de la religion il y avait presque autant d'opinions que de têtes, autant d'évangiles que de docteurs, le devoir des princes était d'envoyer leurs délégués à Trente pour le rétablissement de l'unité, qu'ils y seraient reçus avec tous les égards possibles et entendus selon les formes. Commendone répéta que jamais moment plus opportun ne s'était offert pour travailler à la pacification de l'Église; que la paix venait d'être conclue entre la France et l'Espagne; que le Pape avait à cœur plus que personne la suppression de tous les abus; qu'il était résolu à rétablir la discipline ecclésiastique, et qu'il invitait les Protestants à réfléchir au parti qu'ils allaient prendre, car il s'agissait des intérêts et du salut des âmes, et si les fondements de la religion venaient à s'ébranler, les Empires ne tarderaient pas à disparaître³.

A peine les nonces étaient-ils revenus dans leur hôtellerie que les princes leur renvoyèrent les brefs cachetés qui leur avaient été remis, prétendant que le Pape les avait appelés ses « fils bien-aimés », et que depuis longtemps ils ne le considéraient plus comme leur père spirituel³. Ils ajoutèrent que le Saint Père n'avait pas le droit de convoquer le Concile et de s'ériger en juge des disputes religieuses, lui, l'auteur principal de toutes les hérésies, lui qui opprimait la vérité plus injustement que personne. On savait assez que la principale occupation des Papes était de soulever les peuples contre les peuples et d'agrandir leur pouvoir en affaiblissant les nations; car

¹ Voy. plus haut, pp. 83-84.

² RAYNALD, *ad a. 1561*, n° 25, 26. Voy. REIMANN, *Sendung des Nuntius Commendone*, pp. 244-245.

³ « Le 11 mars 1561, » écrivait le comte Gunther de Schwarzburg à Guillaume d'Orange, « les princes firent savoir aux ambassadeurs du Pape qu'ils ne savaient comment expliquer le titre de fils que leur donnait le Saint-Père; qu'ils espéraient que leurs mères avaient été d'honnêtes femmes et qu'ils avaient d'autres pères que lui. » GROEN VAN PRINSTERER, t. I, p. 52. Cette réponse, en tout cas, ne fut pas officielle. Voy. REIMANN, pp. 279-280.

ils avaient coutume de punir cruellement tous ceux qui ne s'avilissaient pas jusqu'à adorer leurs personnes et leurs idoles, tous ceux qui voulaient mener une vie pure et sans reproche.

Les princes ne s'étaient point entendus sur la question du texte véritablement orthodoxe de la Confession d'Augsbourg; mais vis-à-vis des nonces comme vis-à-vis de l'Empereur, ils feignirent d'être parfaitement d'accord. À les entendre, c'était à tort qu'on les accusait de n'être pas unis de sentiment, car non seulement la Confession d'Augsbourg présentée à l'Empereur en 1530, mais encore plusieurs autres écrits approuvés d'eux tous, avaient propagé et affirmé dans le monde entier la vérité de leur divine doctrine. Pour l'Eglise romaine, elle était tellement noyée dans les erreurs les plus grossières, les abus les plus révoltants, la doctrine de l'Évangile y était à tel point défigurée qu'elle ressemblait plus à une superstition payenne qu'à une société chrétienne. Dociles au commandement de Dieu, qui ordonnait expressément de fuir l'idolâtrie, les Electeurs et princes s'étaient vus forcés de se séparer d'elle; ils n'avaient nullement l'intention d'aller supplier le Pape de leur imposer de nouveau ses lois. A Ferdinand seul, à l'Empereur romain, leur unique maître, il appartenait de convoquer le Concile ¹.

A ces paroles amères, Commendone répondit avec calme et dignité que le Pape avait proclamé le Concile dans la forme qui de tout temps avait été en usage dans l'Eglise. L'Empereur, auquel les princes reconnaissaient seul le droit de convoquer un Concile, était trop éclairé pour ne pas savoir distinguer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel. Depuis son avènement, le Pape avait pris à cœur la réforme des abus. Il avait convoqué le Concile avec d'autant plus de joie qu'à ses yeux il offrait le meilleur moyen de bien s'entendre sur la réforme générale. C'était à juste titre qu'on reprochait aux nouveaux croyants les divergences et l'incertitude de leurs doctrines. Leur désunion était un fait connu du monde entier, et qui ressortait clairement de ces mêmes écrits théologiques auxquels les princes faisaient allusion et qui tous étaient remplis de doctrines contradictoires. « Les princes se disent convaincus de l'orthodoxie de leur doctrine, » ajouta le nonce, « et cependant sa nouveauté, la manière dont elle s'écarte de la croyance ancienne et universelle, la révolte prêchée contre l'autorité établie, tout cela doit au moins les faire réfléchir, surtout en une affaire où il ne s'agit de rien moins que du salut des âmes. » Bien que saint Paul, ce vase

¹ RAYNALD, *ad a.* 1561, n° 27. Voy. CALINICH, *Fürstentag*, pp. 201-206. — REIMANN, *Sendung*, pp. 243-246.

d'élection, n'eût pas reçu l'Évangile de la main des hommes mais par la révélation directe, selon son propre témoignage, c'est la révélation aussi qui lui dit d'aller à Jérusalem comparer son évangile avec celui de l'Apôtre Pierre, « afin de ne point courir inutilement, ou de n'être point dépassé ». Commendone suppliait les princes de se souvenir que, depuis les Apôtres, tous les anciens Pères et les plus illustres docteurs s'étaient toujours tournés vers l'Église romaine comme vers la maîtresse et la dispensatrice de la vérité, et que c'était d'elle que la nation allemande avait reçu la foi. Au nom de cette Mère de tous les peuples chrétiens, il les conjurait de se souvenir des paroles du Sauveur : « Combien de fois j'ai voulu rassembler tes fils comme la poule rassemble ses poussins sous son aile ! Et tu ne l'as pas voulu ! »

Les princes ne jugèrent pas nécessaire de répondre. Pourtant, dans le recez de Naumbourg, ils décidèrent qu'un certain nombre de théologiens et de conseillers se réuniraient à Erfurt pour délibérer plus à loisir sur la question du Concile. Leur grand désir était d'empêcher les prélats allemands de s'y rendre. A Vienne, on avait informé Commendone que les évêques, dont les vassaux penchaient pour la plupart vers le Protestantisme, n'oseraient jamais se rendre à Trente si les membres d'Empire protestants persistaient dans leur abstention. A Naumbourg, les secrétaires des princes ne cessaient de lui répéter que pas un seul de leurs seigneurs, pas un seul évêque allemand ne paraîtrait au Concile².

Pendant que Delfino partait pour la Haute-Allemagne, Commendone se rendit à Berlin, chez l'Électeur Joachim de Brandebourg qui n'avait pas assisté en personne à la conférence de Naumbourg, et qui l'accueillit avec la plus grande cordialité. En présence de ses conseillers et théologiens, il reçut respectueusement la bulle et le bref du Pape, loua les loyales intentions, la paternelle bonté de Pie IV et promit d'agir auprès des princes protestants, ses collègues, dans le sens de la paix, tout en déclarant qu'il ne lui serait pas possible de se prononcer pour le Concile si ces princes le rejetaient, et qu'en tout cas les théologiens de la Confession d'Augsbourg devaient avoir voix délibérative au Concile, Commendone lui ayant demandé « ce qu'il faudrait répondre aux autres sectes qui certainement ne manqueraient pas de réclamer le même droit, l'Électeur s'écria : « Il est clair qu'il faut le refuser à tous les sectaires, car ils ne sont pas, comme nous, en possession de la parole de Dieu. » Commendone objecta que

¹ REIMANN, *Sendung*, pp. 217-248. Voy. aussi pp. 273 et suiv.

² REIMANN, *Sendung*, pp. 243-250.

tous les hérétiques s'imaginaient la comprendre aussi bien que lui, et que c'était pour prévenir des confusions semblables que Dieu avait institué sur la terre une autorité infaillible. Joachim garda le silence. Le lendemain, il reprit l'entretien en disant : « Les sectes ne sauraient, en bonne justice, demander voix délibérative au Concile ; car, sans nous arrêter à prouver qu'elles sont fausses, aucune d'elles n'est en opposition directe avec l'autorité de l'Eglise romaine comme les Confessionistes, qui ne veulent autre chose que la suppression des abus et la restauration de la pureté primitive de l'Évangile. » « Mais toutes les sectes en disent autant ! » répliqua Commendone ; « si pour obtenir droit de vote, il ne s'agissait que de porter plainte devant le Saint-Siège et que s'opposer à lui, la chose serait fort aisée ! » A la fin d'un long entretien, Joachim s'écria : « En vérité, vous m'avez donné beaucoup à réfléchir ! » Il promit de faire tous ses efforts pour décider les princes à envoyer au Concile des hommes de bonne volonté, animés d'intentions pacifiques ¹. Effectivement il s'efforça, mais en vain, de convaincre les princes qu'il ne convenait point de repousser le Concile avec tant d'arrogance et de mépris, et que leurs adversaires pourraient croire ou qu'ils l'avaient rejeté sans motif, ou qu'ils redoutaient ses jugements ². »

Les nonces réussirent si peu à persuader les évêques de leur devoir que Commendone mandait à Rome : « Je ne crois pas qu'un seul d'entre eux ait sérieusement l'intention de venir. Les princes hérétiques mettent tout en œuvre pour les en empêcher, afin de diminuer et d'affaiblir le plus possible l'autorité et le prestige du Concile ³. »

Les évêques craignaient qu'en leur absence leurs états ne restassent exposés aux attentats des Protestants, ou que leurs sujets ne fussent excités à la révolte. L'Empereur expliqua au Pape qu'il leur serait en effet difficile de s'éloigner si les Princes persistaient à refuser ses avances, et il le pria d'indiquer lui-même le moyen de les mettre à l'abri de toute agression ⁴.

« Tout notre espoir est en Dieu, » écrivait le cardinal Otto, « cet espoir seul nous permet d'attendre un grand bien du Concile dont dépend le salut de l'Église et de la foi chrétienne dans notre patrie déchirée et désolée. Mais pourquoi perdriions-nous courage ? Pourquoi n'espérerions-nous pas, nous aussi, contre toute espérance, à

¹ REIMANN, *Sendung*, pp. 251-259.

² DROYSEN, *Preussische Politik*, 2b, p. 287.

³ REIMANN, *Sendung*, pp. 260 et suiv.

⁴ BUCHHOLTZ, t. VIII, p. 412.

l'exemple de nos pères qui, dans les temps difficiles et quand la barque de Pierre menaçait de s'engloutir, ont fait preuve d'une si héroïque confiance? Ils ont triomphé de l'orage, grâce à cette humble mais active espérance. Imitons-les. Si nous n'avions pour appui que des hommes, fussent-ils rois, princes ou évêques, il faudrait, en effet, désespérer, car les hommes hésitent, ils sont indifférents, craintifs, anxieux, préoccupés de toutes sortes d'intérêts; on ne peut se fier en leurs promesses les plus solennelles; mais toute notre espérance est dans le Seigneur; attendons les effets de sa protection. Le Saint Père nous exhorte à mettre à profit toutes nos ressources, à aiguillonner toutes les énergies, mais surtout à recourir à Dieu ¹. »

La conduite de l'archevêque Sigismond de Magdebourg était bien faite pour prouver qu'en effet on ne pouvait ajouter foi aux plus solennelles promesses des hommes. Ce prélat avait remis à Commedone une lettre dans laquelle il acceptait humblement la bénédiction du Pape et remerciait Dieu d'avoir donné Saint-Père un caractère si énergique et une si tendre affection pour la nation allemande. Il avait promis de venir à Trente, bien qu'il sût que le Pape serait entouré de beaucoup d'hommes d'un plus grand mérite que lui, mais persuadé que nul, du moins, ne le surpasserait en fidélité et en respect. C'était avec la plus filiale confiance, avait-il répété, qu'il se tournait vers le Pape; il brûlait de lui demander conseil et secours pour les affaires de son diocèse ². Cependant au moment même où il faisait ces chaudes protestations, l'archevêque était en secret luthérien, et avant qu'un an se fût écoulé il déclarait ouvertement son apostasie.

Le moment était grave et décisif.

« Tous les Catholiques sont persuadés, » écrivaient de Trente les ambassadeurs du roi de Pologne, « que du Concile dépend le salut de l'Eglise³. »

¹ Le 27 août 1561, au jésuite Jean de Reidt. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

² REIMANN, *Sendung*, pp. 256-257.

³ RAYNALD, *ad a.* 1562, n° 121.

CHAPITRE XII

RÉPRISE DU CONCILE DE TRENTE. — POURQUOI LES PRINCES
ECCLÉSIASTIQUES N'Y PARURENT POINT. — CALICE LAÏQUE ET CÉLIBAT
DES PRÊTRES. — LA RÉFORME DES PRINCES
(1562).

I

Depuis le jour où Pie II avait pris la résolution de rouvrir le Concile, il n'avait rien négligé pour atteindre son but; les obstacles, les difficultés ne l'avaient point rebuté. « Nous avons bonne intention, » disait-il à l'ambassadeur de Venise un jour que, très souffrant d'un accès de goutte, il lui donnait audience dans sa chambre: « mais hélas! nous sommes isolés! » « Jo fus ému de compassion, » rapporte l'ambassadeur, « en entendant le Saint-Père, étendu sur un lit de douleur, me dire une seconde fois : « Oui, nous sommes seuls pour mener à bien une si grande entreprise et porter notre lourd fardeau! » Pie II a vraiment tout le zèle qu'on est en droit d'attendre du premier pasteur de l'Eglise. Il n'épargne ni temps ni peine pour faire aboutir le Concile, cette œuvre si utile et si sainte¹ ».

Le 18 janvier 1562, le Concile, deux fois interrompu, reprit ses séances.

Toutes les puissances chrétiennes y avaient été invitées, tous les pouvoirs dissidents pressés de s'y rendre « dans un esprit d'union et de paix », pénétrés de la pensée « que la charité est le lien de la perfection et que tous les chrétiens ont été appelés par le Christ à ne former qu'un seul corps² ». Comme l'Empereur avait insisté pour

¹ Voy. RANKE, *Päpste*, t. I, pp. 328 et suiv.

² Voy. BUCHOLTZ, t. VIII, p. 419. L'archevêque de Prague écrivait le 10 mars 1562 à l'Empereur : « *Salvus conductus talis a concilio datur protestantibus, qualem ante decennium ipsi sibi conscripserunt et in hac forma dari voluerunt, imo, sunt qui certo affirmant hanc formulam publicæ fidei ab ipso Brentio conscriptam esse.* » Voy. SICKEL, p. 276; voy. p. 275, la relation de l'ambassadeur impérial.

que la promulgation des nouveaux décrets fût ajournée, espérant, par cette concession, décider les Protestants à répondre à l'appel du Saint Père, les légats, avec l'approbation du Pape, proposèrent de commencer par la mise à l'index des livres condamnés, pensant que les Luthériens viendraient prendre au Concile la défense de leurs doctrines. Mais ni le Pape ni Ferdinand ne purent ébranler leur résolution, bien que des décrets d'Empire eussent garanti leur sécurité en termes qui ne pouvaient leur laisser aucune inquiétude, et qu'ils fussent, au fond, très persuadés que l'Empereur, en leur absence, ne violerait ni ne laisserait violer en aucune manière la paix de religion. Entre eux, ils n'appelaient le Concile que « le synode de Satan ».

Pendant toute la durée du Concile, des bruits alarmants circulèrent sur la formation d'un prétendu complot papiste pour l'extermination générale des Evangéliques. Aussi, du côté protestant, insistait-on sur la nécessité de prévenir les assassins et de déjouer « l'exécrable complot Catholique ». A les en croire, le Pape et les évêques étaient résolus de se défaire des Confessionnistes par le glaive ou le poison.

Le cardinal Otto, instruit de ces mensonges, écrivait à Albert de Bavière le 26 septembre 1562 : « On prétend tenir de bonne source que le cardinal de Trente a donné ordre à quelques welches d'assassiner plusieurs princes et Electeurs du Saint-Empire et que, dans ce dessein, le Pape a envoyé en Allemagne, muni de poisons subtils, un certain Ludovic Martello. Ce ne sont là que mensonges d'hérétiques ; ils montrent, par là, toute la noirceur de leur âme. Jamais paysan, à plus forte raison, jamais prince, n'eût ajouté foi, jadis, à d'aussi pitoyables contes. Pour les croire, il faudrait avoir une légèreté, je ne dis pas allemande, mais toute française. » Otto, quelque temps auparavant, avait écrit : « Dans toute l'Allemagne, je le dis avec une profonde douleur, le bruit se répand, chez les petits comme chez les grands, que le Pape veut faire exécuter les décrets du Concile, au moyen des échafauds et des supplices. En présence de ces calomnies nous ne pouvons nous dispenser, en vrais et loyaux Allemands que nous sommes, pour rendre hommage à la vérité et prouver notre amour et fidélité envers Dieu, de donner à nos frères et à notre pays cette simple et très véritable assurance : Le Pape regarde le Concile comme le meilleur moyen de remédier aux maux et abus de l'Eglise ; ni lui ni les siens ne songent à la guerre, les Catholiques n'ont aucune pensée hostile. Nos adversaires auraient grand tort d'ajouter foi aux bruits absurdes que de vils agitateurs propagent. Qu'ils s'informent, qu'ils envoient

partout leurs émissaires ! Les gazettes, les bruits qui se répandent font craindre que la plus meurtrière des guerres soit toute prête d'éclater. Que Notre Seigneur Jésus-Christ, notre cher Rédempteur et Sauveur, daigne en préserver notre Allemagne ! Mais il est indispensable que nous nous mettions en état de défense, car si l'un et l'autre parti ne gardent le glaive dans le fourreau, de terribles catastrophes vont se produire, et deux épées dans le fourreau s'empêchent l'une et l'autre d'en sortir. » « Jo suis extrêmement affligé de voir notre bien-aimée patrie dans un tel péril, dans une pareille détresse : en Dieu est vraiment notre unique recours ; mais je ne puis douter de sa miséricorde, de sa Providence : elle n'abandonne jamais ceux qui espèrent en elle. Votre Grâce peut m'en croire, Sa Sainteté n'a au cœur que les plus paternelles, équitables et loyales intentions. En mille ans, nous n'avons pas eu un Pape plus facile à persuader de toute réforme juste et nécessaire¹. »

Le Concile reprit ses séances, en dépit des efforts de Philippe de Hesse, qui avait fait un devoir aux princes protestants de tout faire pour y mettre obstacle². « Plusieurs membres d'Empire » eussent désiré que Ferdinand, exerçant le droit qui lui appartenait, s'y opposât de toutes ses forces, et déclarât non avenus les décrets précédemment rendus, et que le traité de Passau et la paix d'Augsbourg avaient annulés. « Si le Pape et ceux de son parti osaient réclamer l'exécution des décrets, contrairement à la volonté de l'Empereur », disaient-ils, « Ferdinand agirait loyalement et paternellement en abandonnant aux Confessionnistes le soin de faire avorter le plus tôt possible et pour toujours un pareil projet³. » Mais tous leurs efforts avaient été en pure perte. Aussi ces ennemis acharnés du Concile voulurent-ils du moins empêcher les princes ecclésiastiques de se rendre à Trente et ils y parvinrent, en dépit des prières et des exhortations du Pape. Le 3 mars 1562, les trois Electeurs ecclésiastiques écrivaient à l'Empereur : « Si les membres d'Empire confessionnistes n'acceptent pas Concile et que néanmoins nous y venions, des méfiances, des malentendus regrettables vont se produire. On s'imaginera que, sous prétexte de Concile, nous conspirons contre la paix d'Augsbourg, et ce soupçon se fortifiera d'autant plus que des contes absurdes ont été forgés par des hommes pervers touchant une prétendue conspira-

¹ * Le 24 janvier et le 26 septembre 1562, archives de Munich, *Augsburg. Correspondenz*, t. II, pp. 14 et suiv., pp. 27 et suiv., p. 191. Voy. dans GOLDAST, *Ein-sältig trewhertzig Bedenken* d'Otto, pp. 599-601.

² Voy. plus haut, pp. 140-141.

³ Dépêche de Ferdinand à ses ambassadeurs à Rome, 31 octobre 1560. Voy. SICKEL, pp. 124-125.

tion papiste¹. » Les archevêques de Trèves² et de Salzbourg³ écrivirent dans le même sens : « Abandonner nos diocèses, c'est nous exposer à les perdre⁴. » Assurer leur sécurité en s'unissant pour se défendre, triompher des obstacles en se soutenant mutuellement, servir l'Eglise à l'heure du danger, comme leur vocation leur en faisait un devoir, les princes ecclésiastiques s'en préoccupaient fort peu. Ils étaient princes et grands seigneurs, mais, en général, ils n'étaient plus prêtres. Le pouvoir temporel qui leur avait été prêté pour défendre et protéger leur autorité spirituelle était, pour l'Eglise, plutôt un péril qu'un appui. Avant l'ouverture du Concile, l'Empereur avait écrit à Rome : « Les évêques ne peuvent venir à Trente sans exposer leurs terres ; » mais plus tard, à la prière de Pie IV, il les avait vivement pressés de partir. Le 30 mars 1562, il chargeait ses ambassadeurs de bien faire comprendre aux légats que, pour sa part, il regardait comme très nécessaire que les évêques allemands prissent part au Concile; qu'il croyait avec eux que ce n'était qu'à cette condition qu'on pourrait en attendre d'heureux résultats; que ce n'était pas sa faute si les prélats restaient chez eux, et qu'il avait fait, pour les persuader, tout ce qui dépendait de lui. Il engageait le Pape et le Concile à faire une dernière tentative et à les inviter à venir au nom de la sainte obéissance. « Quoi qu'il en soit, » ajoutait l'instruction impériale, « qu'ils viennent ou qu'ils ne viennent pas, notre avis, sans aucun doute, c'est que l'entreprise commencée doit être poursuivie, et que l'absence des évêques ne doit pas être un obstacle au bien qu'on se propose⁵. » Les prélats furent une dernière fois invités à venir, mais aucun ne bougea. L'évêque de Lanciano dit un jour en séance publique à l'un des ambassadeurs de Ferdinand : « Pourquoi les évêques d'Allemagne sont-ils si peu de cas de leur mitre ? Pourquoi ne viennent-ils pas au synode, puisque, le jour de leur sacre, ils se sont engagés par serment à obéir au Saint-Siège et que le pouvoir temporel ne leur a été confié que parce qu'ils sont évêques ? » L'ambassadeur répondit que les prélats, sous le coup des menaces des Protestants, « n'osaient quitter leurs diocèses⁶ ».

Mais de leur abstention les Protestants voulaient absolument conclure que les Catholiques allemands ne se regardaient pas plus obligés qu'eux par les décrets de Trente : « Il est évident, » disaient-

¹ Voy. SICKEL, p. 274.

² Voy. plus haut, p. 127.

³ Voy. plus haut, pp. 120-121.

⁴ Voy. SICKEL, p. 183, note.

⁵ Voy. SICKEL, p. 287.

⁶ Voy. BUCHOLTZ, t. VIII, p. 562.

ils, « que l'assemblée welche ne peut être appelée Concile général et que les papistes ne se croient pas tenus d'obéir à des lois qui n'ont reçu la sanction d'aucun archevêque, évêque ou prélat du Saint-Empire. » La façon dont Albert de Bavière, et même l'Empereur envisageaient la question montre combien, à cette date, les princes catholiques avaient des notions peu exactes sur les Conciles : « Un synode, où les princes d'Empire protestants et les autres puissances protestantes, comme l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Suède et la Suisse ne sont pas représentés, » disaient-ils, « ne peut être considéré comme un Concile œcuménique¹. »

II

Parmi les points de réforme proposés par l'Empereur et par le duc Albert de Bavière, venait en premier lieu la question du « calice laïque ». Beaucoup de catholiques prétendaient qu'un très grand nombre de protestants seraient ramenés à l'Église par cette sage concession, et que nombre d'âmes hésitantes n'attendaient qu'elle pour revenir à la vraie foi. Le Concile, par ses premières déclarations, avait dogmatiquement établi que la réception des deux espèces n'a été rendue obligatoire par aucun commandement de Dieu, que l'Église a eu de justes motifs pour distribuer aux laïques et aux prêtres non célébrants la communion sous la seule espèce du pain et qu'elle n'a pas erré dans cette disposition, puisque Jésus-Christ est contenu tout entier sous l'espèce du pain comme sous celle du vin². Mais qu'elle pût, sans difficulté, accorder à tous les fidèles la communion sous les deux espèces, les Pères les plus opposés au calice laïque ne firent jamais difficulté de l'avouer et le général des jésuites, Lainez, le déclara hautement. Lorsque l'Abbé Richard Vercelli émit l'opinion que demander la communion sous les deux espèces c'était déjà pencher vers l'hérésie, le légat, voyant dans cette parole une offense pour l'Empereur, le réprimanda sévèrement et lui imposa silence. Il ne s'agissait, en effet, comme Lainez le fit très bien comprendre, que de l'opportunité pratique de cette concession : ni la décision du Concile, ni celle du Pape ne devaient, en cette matière, avoir un caractère d'infailibilité.

¹ Voy. les lettres d'Albert et de Ferdinand, dans SICKEL, pp. 130-139.

² L'Église enseigne que la sainte Eucharistie contient le corps de Jésus-Christ à l'état glorieux, c'est-à-dire, impassible et indivisible; il s'ensuit que Jésus-Christ est tout entier contenu sous l'espèce du vin comme sous celle du pain. La différence des espèces au saint sacrifice de la Messe représente d'une manière mystique la mort du Seigneur, qui s'est accomplie sur la croix le Vendredi Saint par la séparation de son sang d'avec son corps, encore passible et mortel.

Mais la question « de l'opportunité pratique » conduisit à de longs et orageux débats. « Aucun point n'a été discuté avec plus d'acrimonie et de tapage, » écrivaient les ambassadeurs impériaux. Les légats, et Pie IV lui-même, semblaient disposés à céder¹. L'Empereur fondait sur cette concession toute son espérance du retour des hérétiques au giron de l'Eglise. Ses orateurs disaient tout haut : « Si la communion sous les deux espèces est refusée, l'Empereur retirera immédiatement l'appui qu'il a prêté, et le Concile aura peut-être une issue malheureuse². » Malgré tant de périls et de menaces, les Pères, à une très forte majorité, se prononcèrent contre « le calice laïque ». Les légats ayant demandé s'il ne serait pas possible de l'obtenir à certaines conditions reçurent une réponse négative. Rien ne put déterminer les Pères à donner une autorisation positive. A la séance du 17 septembre 1662, ils remirent toute l'affaire entre les mains du Pape, le priant de décider dans sa sagesse, et de faire ce qu'il jugerait le plus utile au bien de la Chrétienté et au salut de ceux qui réclamaient avec tant d'instance la communion sous les deux espèces³.

Ce qui portait les Pères à refuser « le calice laïque » c'est qu'autorisé à plusieurs reprises par le Concile de Bâle et par Paul III, il n'avait jamais empêché l'apostasie; au contraire, il semblait l'avoir toujours favorisée.

« Le calice, » écrivait le cardinal Stanislas Hosius, en 1558, « est le premier pas vers la scission; la Confession d'Augsbourg est le second⁴. » « Ce n'est pas de lui qu'il s'agit, » écrivait-il plus tard au duc de Bavière, « c'est de l'article fondamental de notre foi, par lequel nous confessons une Eglise sainte et universelle. Quiconque croit fermement à la divine autorité de cette Eglise doit soumettre son jugement à tout ce qu'elle enseigne. Jamais elle n'a condamné l'usage des deux espèces; au contraire, elle a déclaré que la communion du chrétien qui a reçu soit une seule, soit deux espèces, contribue à son salut, pourvu qu'il s'en soit approché dans les dispositions requises, et non indignement. Ce qu'elle condamne, c'est l'erreur de ceux qui nient que Jésus-Christ, dont le corps est indivisible, soit contenu tout entier sous chacune des deux espèces, ou qui soutiennent que le calice est indispensable à l'intégrité du sacrement, et que le retrancher c'est exclure les chrétiens du salut en les autorisant à transgresser un commandement divin. Or il est fort à craindre que,

¹ GRISAR, *Erste Abhandl.*, pp. 676 et suiv.

² PALLAVICINI, lib. XVIII, c. 3, n° 2.

³ GRISAR, *Zweite Abhandl.*, pp. 89, 105-109.

⁴ RAYNALD, *ad a.* 1558, n° 17.

par la concession demandée, l'une de ces deux erreurs ne reçoive une sorte de sanction. La réclamation du calice n'est que le premier pas dans la révolte. Nous voyons qu'en Allemagne on n'est déjà plus satisfait de la Confession d'Augsbourg; on va d'une innovation à l'autre; le Calvinisme, qui nie la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, se répand de tous côtés. On commence aussi à soutenir que le Christ ne s'est point incarné dans le sein de la Vierge Marie¹. Voyez jusqu'où ils en sont déjà venus! Les uns nient la sainte humanité du Sauveur; les autres, comme Brenz l'a démontré dans son livre contre Pierre Martyr, sa divinité. Ce n'est pas tout d'un coup qu'on en est venu à ces énormités, c'est par degrés. On a commencé par se séparer de l'Eglise sur la question du calice; mais s'étant penché vers l'abîme, on n'a pu éviter d'y tomber². »

Plusieurs archevêques et évêques allemands consultés par l'Empereur, ceux de Mayence et de Cologne en particulier, se déclarèrent nettement contre la concession du calice. « Elle ne satisfera, » dirent-ils, « que ceux qui prétendent qu'une seule espèce contient moins que toutes les deux. On accusera l'Eglise d'avoir erré, d'être inconséquente. Il semblera que, dans le passé, elle ait pu se tromper dans l'administration de l'Eucharistie. De plus les chrétiens seront exposés à tomber dans l'hérésie nestorienne, qui enseigne que le corps du Seigneur est divisible. L'avantage qu'on en attend semble bien moindre que le péril qu'elle peut créer³. »

Lainez avait vu juste le jour où il avait dit qu'autoriser la communion sous les deux espèces serait rendre les dissidents plus exigeants que jamais⁴. Par un bref donné le 16 avril 1564, Pie IV, cédant malgré lui aux pressantes instances de l'Empereur et d'Albert de Bavière, autorisa les évêques allemands à permettre la communion sous les deux espèces aux laïques qui le demanderaient, pourvu qu'ils confessassent préalablement que Jésus-Christ est tout entier contenu sous l'espèce du pain comme sous celle du vin, et qu'ils renonçaient de bon cœur à tout ce qui pourrait les séparer jamais de la foi catholique et de l'obéissance envers à l'Eglise.

En Autriche, ce bref fut solennellement proclamé, et parut d'abord avantageux au maintien de l'ancien culte. Mais on s'aperçut dès cette même année (1564) que ceux qui l'avaient tant réclamé s'en servaient pour recruter des adeptes parmi les catholiques et

¹ BUCHOLTZ, t. VIII, p. 637.

² *Hosii Opp.*, t. II, pp. 213-216.

³ BUCHOLTZ, t. VIII, p. 664.

⁴ GRISAR, p. 68.

pour obtenir le libre exercice de la Confession d'Augsbourg. En Bavière, on fit la même expérience.

Une lettre de l'Electeur palatin à Guillaume de Saxe va nous montrer comment fut appréciée du côté protestant la condescendance du Saint-Siège. Frédéric, après avoir dit que le Pape, apôtre de Satan, tenait en captivité dans la prison du démon son père, quantité de chrétiens, contraints et forcés parsa tyrannie à la confession auriculaire, ajoute quesa prétendue bënëvolence est un poison si perfide que beaucoup degens simples nesont pas même en état d'en comprendre la subtilité ; qu'on se flattait d'avoir obtenu beaucoup, tandis qu'en réalité on était tombé tout droit dans le piège du démon et de son digne apôtre ¹. « Gardez-vous, » disait en chaire un prédicant, « du piège infernal de Rome ! Il faut que Dieu soit terriblement courroucé contre nous pour avoir permis au diable et à son apôtre vomide l'enfer d'abuser les âmes chrétiennes et de les attirer vers l'abîme en les déterminant à accepter le calice papiste ! Ceux qui l'ont fait se sont vendus au diable, je vous le dis en vérité ! » Ce prédicant qui s'intitulait « serviteur pacifique du Saint-Evangile » citait plusieurs passages de l'Ecriture à l'appui de son dire ².

III

Si le Concile eût autorisé le mariage des prêtres, le résultat eût été exactement semblable. « Quand bien même, » avait dit Luther en propres termes, « un, deux, cent, mille Conciles ou plus encore décideraient que les prêtres peuvent se marier sans désobéir à la parole de Dieu, j'aurais plus d'indulgence, plus de confiance en la grâce divine pour le prêtre qui aurait eu pendant sa vie une, deux ou trois concubines, que pour celui qui, par respect pour le décret d'un Concile, serait demeuré dans le célibat. Je voudrais dire à tous au nom de Dieu que personne ne doit se marier parce qu'un Concile l'y a autorisé, et cela sous peine de perdre son âme ; un prêtre n'a qu'une chose à faire : s'essayer d'abord à vivre dans la continence, puis, s'il sent qu'une telle vie lui est impossible, ne point se décourager à la vue de sa faiblesse et de son péché, et invoquer le secours du Seigneur ³. »

Le mariage des prêtres n'avait point grandi le respect du peuple protestant pour l'état ecclésiastique ; au contraire, on se plaignait de

¹ Lettre du 26 juillet 1564 ; voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 517-518.

² *Neue Funde und Auskötungen des Satans, etc., den getrewen Christen zur Warnung gestellt durch ein friedfertigen Diener des hl. Evangelii (1564.)* A³. C.

³ *Sämml. Werke*, l. XXIX, p. 23. Voy. notre second vol., p. 293.

tous côtés du mépris général dont les ministres étaient l'objet, comme Luther l'a lui-même maintes fois constaté : « On ne voit rien dans les ecclésiastiques qui mérite l'éloge, » avait-il écrit ; « ceux qui vivent dans l'état du mariage sont méprisés et chassés ; tous sont devenus le rebut, le fléau, les boucs émissaires des populations ¹. » Le peuple continuait à regarder comme illégitimes les mariages des clercs ; les juristes protestants de Wittemberg refusèrent pendant très longtemps de reconnaître la validité de ces unions et n'autorisaient point les enfants qui en étaient issus à recueillir l'héritage de leurs parents. « Jusqu'à présent, » écrivait Luther en 1536, « je n'ai pas rencontré un seul juriste qui ait voulu consentir à prendre mon parti contre le Pape dans cette question, de sorte qu'ils refusent de transmettre à mes enfants mon honneur et mon chétif héritage. Ils en usent de même avec tous les prêtres ². »

Dans les territoires gouvernés par des autorités catholiques, le mépris du peuple pour les prêtres de mauvaises mœurs aussi bien que pour les prêtres mariés ou vivant dans le concubinage avait prodigieusement augmenté. Tant d'ecclésiastiques menaient une vie scandaleuse que l'Empereur et le duc Albert de Bavière, « en des temps si difficiles et si tristes, » regardaient la suppression du célibat comme absolument nécessaire. Si le Pape ou le Concile, disaient-ils, pouvaient se résoudre à légitimer le mariage des clercs et qu'il n'y ait plus de tache infamante sur les prêtres mariés, le concubinage disparaîtrait bien vite, et le peuple reviendrait à son ancien respect pour ses pasteurs.

Ferdinand fit donc représenter aux Pères du Concile que le désir de voir le célibat aboli était devenu général dans le clergé catholique allemand, où, sur cent curés, à peine en eût-on trouvé un seul qui ne fût pas ou publiquement ou secrètement marié. Si ces curés devaient tous être destitués, les églises, faute de pasteurs, allaient être abandonnées, ou bien, pour ne pas perdre leurs moyens d'existence, les prêtres adhéreraient à la foi nouvelle et seraient cause commune avec les Protestants contre l'Église Catholique. La défection des pasteurs finirait par forcer les évêques eux-mêmes à abandonner leur troupeau. Mieux vallait amnistier les coupables que laisser les paroisses sans direction et livrer les âmes aux ennemis de l'Église ³.

L'ambassadeur du duc de Bavière s'exprima avec encore plus

¹ Voy. sur ce sujet de nombreuses citations de Luther, dans DÜLLINGER, t. I, pp. 298 et suiv.

² DE WETTE, *Luther's Briefe*, t. II, p. 36, voy. t. V, p. 716.

³ RAYNALD, *ad a.* 1562, n° 60; *ad a.* 1563, n° 138, 139; *ad a.* 1564, n° 29.

d'énergie. « Presque tous les prêtres d'Allemagne, » dit-il, « sont mariés ou vivent en concubinage, et cet état de choses choque si fort le peuple qu'il a pris en haine le sacerdoce et les prêtres, les docteurs et la doctrine et qu'il aime mieux adhérer à n'importe quelle secte que revenir à l'Eglise. Quelques évêques, il est vrai, ont cherché à remédier au mal, mais la plupart restent dans l'indifférence et l'apathie. Les anciennes lois ecclésiastiques ne peuvent plus être maintenues dans toute leur rigueur ; beaucoup de doctes personnages, très au fait des affaires d'Allemagne ¹, voient dans l'esprit du temps l'effet d'une puissance occulte qui pousse non seulement les gens de mœurs légères, mais les bons catholiques à renoncer plutôt aux bénéfices et à se marier, qu'à accepter un emploi ecclésiastique à condition de garder le célibat pour faire partie d'un corps aussi corrompu que l'est le clergé catholique. De là vient qu'un très petit nombre de gens instruits se présente pour recevoir les saints ordres ; de là l'effroyable ignorance du clergé, la force de l'hérésie et l'impuissance de l'Eglise à la combattre. On ne peut obvier au défaut de prêtres vraiment capables et instruits, on ne peut espérer le renouvellement moral du clergé que si, conformément à l'usage de l'antique Eglise, on admet les clercs mariés aux ordres majeurs, et on autorise les prêtres qui ont déjà pris femme à les conserver, comme la Sainte Ecriture le leur permet. Dieu n'a jamais exigé le célibat des prêtres ; l'histoire atteste que des chrétiens mariés ont été admis à la prêtrise, bien plus, qu'ils ont quelquefois exercé les fonctions épiscopales ². »

L'orateur rappelait aussi le constant usage de l'Eglise grecque. Cependant cette Eglise elle-même n'a jamais admis en principe le mariage des prêtres. Depuis le synode de Constantinople (692), elle a toujours enseigné que les chrétiens mariés peuvent recevoir les ordres et vivre ensuite dans l'état du mariage, pourvu qu'ils n'aient point contracté de secondes nocés et n'aient pas épousé de veuve ou de personne de mauvaises mœurs. Quant au prêtre qui se présente aux ordres majeurs étant encore célibataire, elle lui interdit le mariage ; elle défend au prêtre marié de contracter une seconde union ; enfin, elle exige que le prêtre marié élevé à l'épiscopat envoie sa femme dans un couvent ³.

En Allemagne, Frédéric Nauséa, évêque de Vienne, Jules Pflug, évêque de Naumbourg, Michel Holding, évêque de Mersebourg, émi-

¹ ... « esse nunc in Germania sæculum quandam occultam naturæ vim. »

² RAYNALD, *ad a.* 1562, n° 52.

³ HEFELE, *Conciliengesch.*, t. III, pp. 331-333.

rent l'opinion, dans un mémoire adressé à Ferdinand, qu'en égard aux nombreux et déplorables scandales qui désolaient l'Église et au besoin urgent de prêtres, le Concile serait sans doute bien inspiré en supprimant le célibat à certaines conditions¹. Mais l'archevêque de Cologne s'éleva contre une pareille condescendance, et dit à l'Empereur : « Jamais on n'a entendu dire dans l'Église de Dieu qu'un chrétien ayant reçu les ordres ait été autorisé à prendre femme ! » Les adversaires du mariage soutenaient que les scandales dont on se plaignait prouvaient aussi peu contre le célibat que l'adultère, dont les progrès épouvantaient tout le monde, prouvait quelque chose contre le mariage ; que non seulement les lois humaines, mais les lois divines étaient tous les jours plus honteusement transgressées, parce que la dépravation allait toujours en grandissant parmi le peuple, mais qu'à leur sens il ne s'en suivait, en aucune façon, que ces lois saintes dussent être abolies. Ils dirent encore que les prêtres mariés n'avaient pas la confiance des fidèles ; que les fonctions de juge au sacrement de pénitence exigent le célibat ; que permettre à ceux qui avaient pris femme, malgré leur serment et malgré les lois de l'Église, de regarder désormais leurs concubines comme leurs légitimes épouses, c'était récompenser le vice ; qu'il valait bien mieux appliquer aux coupables les peines portées par le droit canon contre leur crime, afin qu'il ne semblât point qu'il leur eût été avantageux de pécher. « D'ailleurs, » ajouta l'archevêque de Mayence, « l'immoralité existe non seulement dans le clergé catholique, mais aussi chez les prédicants engagés dans de prétendus mariages. Si l'on abandonne le célibat, il s'en suivra une totale transformation de l'état ecclésiastique et la dilapidation des biens de l'Église. » Les conseillers de l'Empereur, les trois Electeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Salzbourg et le duc de Bavière, s'étant réunis à Vienne au mois d'août 1563, convinrent « que, pour la question du célibat on ne s'en remettrait pas au Concile, mais au Pape seul, et qu'on lui représenterait qu'aux prêtres qui avaient déjà reçu les ordres on ne devait pas permettre de prendre femme, puisque cela ne s'était jamais vu dans l'Église depuis les temps apostoliques ; mais qu'en égard à l'extrême pénurie de clercs, il serait peut-être opportun d'admettre aux fonctions ecclésiastiques de fervents chrétiens mariés, mais seulement dans les paroisses, afin que le premier honneur, les prélatu- »

¹ Voy. SCHMIDT, *Neuere Gesch.*, t. IV, pp. 42-47. Nauséa, en 1543, avait déjà proposé à Paul III de supprimer le caractère obligatoire du célibat des prêtres. Voy. METSNER, *Fr. Nausea*, pp. 78-80.

les canonicats, les bénéfices fussent réservés aux prêtres célibataires ¹.

Au Concile, pas un seul évêque ne se prononça en faveur du mariage des prêtres; seul un prélat hongrois, André Dudith, qui se fit plus tard protestant et se maria, se proposait, dit-on, de prononcer un discours en faveur du mariage ². Le Concile décida « que lorsque, pour les fonctions du culte dévolues aux quatre ordres mineurs, on ne pourrait se procurer de clercs non mariés, on pourrait admettre à leur défaut des clercs mariés, pourvu que leur conduite fût honorable, qu'ils n'aient pas été mariés deux fois et fussent jugés vraiment capables de s'acquitter de leurs fonctions; mais que les prêtres ayant reçu les ordres majeurs et les religieux ayant prononcé le vœu solennel de chasteté seraient, comme par le passé, obligés au célibat ³. Des peines sévères furent décrétées contre les concubinaires ⁴. Pour la formation d'un clergé de mœurs irréprochables, le Concile imposa à tous les évêques l'obligation de fonder un séminaire dans leurs diocèses ⁵.

IV

La réforme du clergé dans tous les degrés de la hiérarchie était ardemment désirée par le Pape et par toutes les puissances catholiques, Ferdinand réclamait avec instance la réforme de la curie romaine et du sacré collège, la résidence obligatoire des évêques dans leurs diocèses, l'adoption de mesures rigoureuses contre la simonie et la dilapidation des biens du clergé, l'interdiction du cumul des bénéfices, la réforme des couvents et le retrait de leurs exemptions, l'abolition du droit d'étole, la publication d'un exposé clair et précis du dogme catholique et, tout particulièrement, l'établissement de bonnes écoles et la fondation de bourses pour les étudiants pauvres ⁶. Le Pape se montrait disposé à toutes les réformes. « Agissez pour le mieux, » écrivait-il à l'un des légats; « notre concours ne vous fera jamais défaut pour faire exécuter tout ce que

¹ BUCHOLTZ, t. VIII, pp. 668-680. Voy. l'instruction de l'évêque de Munster (mars 1563), dans HÜSING, p. 165.

² *Excusatio ad Maximilianum Caesarem*, p. 38. C'est à tort que de Thou assure qu'il prononça réellement ce discours. Voy. MENZEL, t. II, p. 393, note.

³ Sessio XXIII, cap. 17. Sessio XXIV, cap. 9.

⁴ Sessio XXIV, cap. 8. Sessio XXV, cap. 15.

⁵ Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

⁶ RAYNALD, *ad a.* 1562, n° 59. SCHELHORN, *Amoenitates*, t. I, pp. 501-515. Voy. l'article de REIMANN, *Forschungen zur deutschen Gesch.*, t. VIII, pp. 177-186. BUCHOLTZ, t. VIII, pp. 445-454.

paraîtra réclamer l'intérêt de la gloire de Dieu et le bien général. » « Dans toutes les choses équitables; » Pie IV tenait compte des réclamations de la puissance temporelle. Il enjoignit aux légats de ne pas perdre un temps précieux à le consulter sur chaque question, mais de tout faire décider par le synode. Quant à la réforme du sacré collège, il leur recommanda d'agir sans faiblesse : « Nulle mesure, » répétait-il, « ne me paraîtra trop rigoureuse, car j'entends que, sur ce point, pleine satisfaction soit donnée au Concile comme aux princes ¹. »

« Sa Sainteté, » écrivait de Rome le cardinal Otto, le 17 septembre 1563, « montre une infatigable ardeur pour toutes les réformes, aussi bien en ce qui touche sa personne et sa cour que pour tous les autres intérêts de l'Église ; il désire ramener tous les membres du haut et du bas clergé à l'ancienne observance et austérité de mœurs ; mais ce dessein, si louable et si juste, la restauration des lois et ordonnances de l'Église dans les diocèses, en un mot la réforme du clergé tout entier, portera peu de fruits si les princes et les gouvernements n'acceptent, eux aussi, une réforme complète, et si l'Église n'est premièrement délivrée des chaînes pesantes qui la retiennent plus ou moins captive dans tous les pays chrétiens. Car ce n'est point exagérer que d'affirmer que, même dans les états catholiques, les évêques sont à peine maîtres chez eux, et que les princes et leurs fonctionnaires gouvernent à leur place ². »

En général, le fait était exact.

Le Protestantisme avait déclaré que la puissance temporelle est seule de droit divin. Que l'autorité de l'Église ne fût qu'un écoulement de ce pouvoir et que les princes et conseils des villes eussent reçu de Dieu même la mission d'administrer les Eglises nationales, les princes catholiques ne pouvaient naturellement l'admettre ; mais eux aussi, non seulement depuis Luther, mais bien longtemps auparavant, avaient constamment travaillé à remettre au pouvoir laïque, selon les principes que les juristes romains leur avaient inculqués au moins les intérêts temporels des évêchés. Ils s'étaient arrogé le droit de disposer à leur gré du bien d'Église, de pourvoir à tous les emplois, d'exercer leur contrôle sur toutes les ordonnances du clergé ³. « Les laïques, princes et nobles, » lit-on dans un écrit daté du 1524, « veulent être les maîtres, accaparer les gros bénéfices, dis-

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. VIII; pp. 476-477, 601-602.

² * Au P. Jean de Reidt, à Cologne. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

³ Dès les XIV^e et XV^e siècles, bien des princes avaient réclamé le droit d'exercer le « pouvoir papal » à l'intérieur de leurs territoires. Voy. notre premier vol. pp. 478-479.

poser des charges ecclésiastiques, tout en s'acquittant peu ou point des devoirs qui correspondent aux dignités qu'ils usurpent. Ils placent à la tête des paroisses les prêtres qui leur conviennent, c'est-à-dire ceux qui achètent le plus cher leur protection ; ils troublent la paix des abbayes et des couvents, mènent une vie fastueuse, font bonne chère et mènent grand train ; en un mot, ils se comportent absolument comme s'ils étaient les maîtres dans l'Eglise, tout en se plaignant continuellement de la corruption du clergé. Oh ! pharisiens, vous êtes le pire fléau dont Dieu ait jamais affligé son peuple ! » « Les princes, » dit un contemporain, « cherchent sans cesse querelle à l'Eglise ; ils accablent le clergé de reproches, oubliant qu'eux-mêmes, par tous les moyens en leur pouvoir, ont établi dans les plus hautes charges la plus grande partie de ce clergé, et assurément la plus corrompue. Cependant ils ne rougissent pas d'outrager l'Eglise après lui avoir eux-mêmes donné le baiser de Judas ¹. » Le duc catholique de Saxe, Georges le Barbu, avait dit non moins judicieusement ² : « Nous brigüons pour nos frères et nos amis les sièges épiscopaux et les plus hauts honneurs de l'Eglise ; nous ne pensons qu'à la manière de faire pénétrer les nôtres dans le bercail, que ce soit par le seuil ou par le toit, peu nous importe. Cette manière d'agir nous est devenue si naturelle qu'on nous croirait pressés de tomber le plus tôt possible en enfer par ce chemin. Les seigneurs semblent avoir acquis les propriétés ecclésiastiques de leurs deniers ou les posséder en bien propre et par droit d'héritage. »

« Nous autres princes laïques, » avait-il ajouté, « nous avons entre les mains les biens des couvents et des abbayes, et la cupidité nous tourmente continuellement à leur sujet, de sorte que trop souvent nous sommes beaucoup plus préoccupés de savoir à qui appartient telle ou telle abbaye pour nous efforcer de mettre la main sur ses revenus afin d'être en état de maintenir notre rang, que de nous informer si l'on y mène une vie chrétienne et si la règle y est observée. L'ambition qui nous dévore, si elle a rempli nos coffres, a porté un grave préjudice, en ces temps de désordre, à plus d'une communauté. Dans ces questions, nous avons entièrement perdu de vue la charité envers Dieu et envers notre prochain et nous ne nous sommes pas demandé si notre conduite n'entraînait pas nos frères dans un crime damnable. Nous n'avons pensé qu'au moyen de soutenir un train fastueux ². »

¹ Voy. notre second vol., pp. 321-322.

² Voy. HÖFLER, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheimer*, t. LVIII. Voy. notre second vol., pp. 349-350.

On aurait pu dire avec Luther de la plupart des princes catholiques : « Les cadets de famille, les princes, sont, au fond, d'excellents luthériens ; ils acceptent les présents et l'argent des couvents et des abbayes, s'emparent, dans les églises, de tous les objets précieux et convoitent, outre cela, les biens immobiliers du clergé, afin de s'en saisir au moment favorable. De plus, ils violent les droits du Saint-Siège, rançonnent et oppriment à plaisir les membres d'Empire ecclésiastiques. Qui donc leur a appris tout cela ? Les livres du Pape ? Oui, vas-y voir ! C'est Luther qui les a affranchis ! et cependant il n'a, pour sa peine, ni remerciement ni louange ¹. »

Toutes les fois que la nécessité des temps l'avait exigé, les Papes avaient chargé les princes de régler des intérêts purement ecclésiastiques. C'est ainsi qu'Adrien VI, à la suite du retard apporté par les évêques bavarois au rétablissement de la discipline, avait, en 1523, autorisé les ducs de Bavière à nommer une commission ecclésiastique, chargée, sans le concours des ordinaires, de décréter des peines sévères contre les auteurs de scandale, d'envoyer des enquêteurs dans les couvents et de faire destituer les supérieurs indignes ². Mais ce que des circonstances exceptionnelles avaient seules autorisé, les princes l'avaient peu à peu considéré comme un droit permanent, inhérent à leurs fonctions, soutenant que, lorsque la foi n'était pas directement en jeu, ils avaient le droit de s'immiscer dans les affaires temporelles du clergé.

Dans les territoires catholiques, on n'avait pas égard à ce principe fondamental du droit canon, qui déclare que l'Église, en son ensemble, possède les biens ; que ses divers représentants n'en ont que l'usufruit, et que, par conséquent, il ne peut jamais être question ni d'une confiscation légitime de ces biens, ni de leur retour à l'État. En Autriche et en Bavière, les princes souverains soutenaient que les propriétés ecclésiastiques sont domaniales et que les évêques ne sont que des fonctionnaires de l'État. Quelques prélats même étaient assez serviles pour appeler « biens domaniaux » les diocèses dont l'administration leur avait été confiée par l'Église, se déclarant tout haut les très humbles serviteurs des princes temporels ³.

Les baillis, prévôts, conseillers et autres parasites des princes catholiques étaient surtout cause de ce désordre : « Ces gens avides dilapident le bien d'Église, les donations faites par les pieux

¹ *Sämmtl., Werke*, XXX, p. 377.

² Voy. notre second vol., pp. 349-350.

³ Voy. BIEDERMANN, *Aus der kaiserlich-königlichen Praxis des 16. Jahrhunderts*, voy. *Zeitschrift für deutsche Kulturgesch.* de MÜLLER et FALKE, 1838, pp. 362 et suiv.

ancêtres en faveur des pauvres, les bains des âmes, les repas de Dieu, etc., et cela trop souvent avec plus de rapacité que les Luthériens eux-mêmes. » « Ils traitent les prêtres comme des serfs, déchirent les chartes et lettres de privilège des abbayes, font bombance dans les hôpitaux et maisons de charité dont ils épuisent les revenus pendant les visites qu'ils y font sans aucune nécessité, au grand préjudice des pauvres¹. » En Autriche, Ferdinand, qui s'était si amèrement plaint au Concile de l'avidité honteuse de quelques prélats sans conscience, écrivait, en 1548, aux curateurs laïques : « Il me revient de bonne source que quelques-uns d'entre vous accaparent les biens ecclésiastiques et les confisquent en totalité ou en partie, selon leur fantaisie ou leur intérêt, sans avoir égard aux héritiers, aux dettes contractées et à d'autres circonstances. Par ce grave et inique abus, le clergé est devenu méfiant, et refuse maintenant de se charger des paroisses et des abbayes. Elles restent donc sans pasteurs, et le peuple, en ces temps difficiles, est privé de la sainte parole et du service divin, au grand péril de son âme². » Avant son avènement Maximilien avait eu coutume de se plaindre très haut « de ces prélats cupides qui détournent à leur profit les biens et fondations ecclésiastiques du but pour lequel les pieux ancêtres les avaient fondés » ; mais une fois Empereur, il vendit le quart des biens ecclésiastiques de ses Etats, et sans aucun scrupule accabla les couvents de taxes écrasantes ; il conféra des bénéfices ecclésiastiques à des personnes séculières, le tout pour satisfaire ses courtisans. « Tantôt c'était un musicien de la cour et sa femme qu'il fallait richement pourvoir ; tantôt un architecte du prince, auquel un bénéfice depuis peu vacant était indispensable ; ou bien c'était le conseiller d'un comte d'Empire qui recevait une abbaye ou les revenus d'une paroisse³. » Maximilien affectait un grand mépris pour les prêtres ambitieux, toujours prêts à se mêler des affaires civiles : « Cela ne fait jamais de bien, » disait-il. Cependant lui-même, usurpant un pouvoir qui ne lui appartenait pas, trouvait bon de prescrire aux évêques et aux couvents, en les menaçant de sa colère en cas de désobéissance, le nombre de messes qu'ils devaient dire, les collectes qu'ils pouvaient recueillir, la manière de dire l'office ou d'administrer les sacrements. Au reste, « tout respect pour la religion, si ce n'est peut-être pour le caractère sacré des évêques et des prêtres, était totalement éteint en Autriche⁴. »

¹ *Christliche Klage-und Trostschrift*, voy. plus haut, p. 63, note 1.

² WIEDEMANN, t. I, pp. 96-97.

³ WIEDEMANN, pp. 206-208.

⁴ *Klehs's Denkschrift*, voy. HAMMER-PURGSTALL, t. I, *Documents*, pp. 308-313

L'abaissement des mœurs monastiques, l'étrange et coupable frivolité de la plupart des princes avaient fait prévaloir l'usage de donner entrée dans les couvents aux « chasseurs, fauconniers, palefreniers et autre valetaille du même genre ». Le clergé s'en plaignait continuellement : « Ces intrus, » disait-il, « font bombance jour et nuit, vont jusqu'à amener des femmes avec eux, et sont insatiables. » « Ils mènent une vie scandaleuse dans les abbayes; non-seulement il faut leur servir à toute heure du jour et de la nuit à manger et à boire, mais il faut encore donner tout ce qu'il y a de meilleur à eux et à tous ceux qu'il leur plaît d'amener avec eux, sans aucune nécessité. » En 1528, les ducs de Bavière avaient sévèrement interdit toute « licence et bouffonnerie » dans les cloîtres; mais leurs ordres n'avaient été que « poussière au vent ¹. »

Le clergé attribuait surtout « l'esprit d'insubordination et le mépris croissant du peuple pour les prêtres » au maintien du prétendu « droit de spoliation » exercé par les officiers des princes et des nobles. « N'avons-nous pas sujet de nous plaindre, » écrivait le clergé de Passau, « lorsqu'après la mort d'un curé, souvent même avant qu'il n'ait rendu l'âme, nous voyons sa cure envahie par les huis-siers des tribunaux laïques? Pendant plusieurs jours, ce ne sont que festins, que ripailles; il semble que ce soit jour de kermesse, et l'héritage du défunt se trouve tellement diminué par ces excès, que souvent c'est à peine si l'ordinaire peut obtenir la part qui lui revient, et les créanciers ne parviennent pas à se faire payer. De plus, ces gens de justice ont l'indécence de montrer ouvertement leur allégresse aux pauvres curés agonisants; ils ne leur cachent point qu'ils se proposent de mener bientôt chez eux joyeuse vie. » La diète de Bavière avait, à diverses reprises, flétri les mêmes abus : « S'il arrive qu'un curé ou un ecclésiastique ait quelque chose à laisser après lui, les autorités laïques mettent aussitôt la main sur son héritage; créanciers et héritiers réclament en vain ce qui leur est dû; pour toute réponse, on leur assigne des délais sans fin, on n'oppose à leurs réclamations que frais de justice exorbitants. La cause est si longtemps en suspens que bien souvent, avant qu'elle n'ait été jugée, tout l'héritage s'en est allé en fumée. » La noblesse s'appropriait, soit en totalité, soit en partie, les biens des cures et prieurés placés sous son patronage, et toutes les plaintes portées par les synodes sur ces abus restaient sans effet ².

En d'autres pays catholiques, surtout en France, dans le royaume

¹ Voy. SUGENHEIM, *Baierns Zustände*, pp. 265-266; voy. aussi notre second vol., pp. 361-365.

² Voy. SUGENHEIM, *Baierns Zustände*, pp. 267-271.

de Naples, en Sicile, en Espagne, l'Église était encore plus asservie.

Le Concile était donc pleinement dans son droit en posant pour condition de la « réforme générale » l'abolition des abus du pouvoir laïque. Le Pape, au printemps de 1563, avait dit à l'ambassadeur d'Espagne « qu'il était tout disposé à entreprendre la réforme générale, mais qu'il espérait bien que le roi Philippe et les autres princes temporels n'en seraient pas exclus ¹ ».

Sous peine d'excommunication, le Concile interdit aux princes de s'immiscer dans les affaires purement ecclésiastiques, exigea le respect des antiques prérogatives du clergé, déclara que la libre juridiction, la liberté de décider dans toutes les affaires se rattachant directement ou indirectement au for ecclésiastique, appartient exclusivement à l'Église, ordonna que les taxes prélevées par l'État, fussent réglées d'une manière plus conforme à l'équité; nia que les princes eussent le droit de conférer des bénéfices aux prélats ou chapitres et d'en offrir en aucun cas l'expectative. Il leur interdisait également de toucher aux biens et privilèges ecclésiastiques, non plus qu'aux propriétés et privilèges laïques placés sous le patronage de l'Église. Il s'opposa à ce que les fonctionnaires princiers, leurs valets, chevaux et chiens entrassent dans les presbytères ou dans les couvents et défendit aux princes de mettre l'exequatur au bas des décrets ecclésiastiques ².

Ces articles de réforme furent communiqués au mois d'août 1563 aux ambassadeurs des pouvoirs temporels. Ils excitèrent de leur part les protestations les plus passionnées. « Le Concile est en butte aux orages, » écrivait le cardinal Otto le 17 septembre; « il court grand risque d'être dissous; les potentats catholiques menacent de lui retirer leur appui. » « L'Empereur, quoique d'un caractère naturellement modéré, montre un extrême mécontentement, et prévoit de graves désordres si l'on ne renonce aux articles, ou si l'on n'en ajourne l'exécution; le roi d'Espagne parle de rappeler ses évêques dans le cas où le Concile toucherait le moins du monde à ses droits et prérogatives, ainsi qu'il lui plaît de nommer les attentats commis en Espagne contre l'Église. Le roi de France, ou plutôt les conseillers de cet enfant, se conduisent comme s'ils étaient à demi possédés du diable, et leur conduite nous fait craindre que la France ne se sépare bientôt complètement du Saint-Siège. Sans relâche, avec violence et passion, les princes, leurs conseillers et agents ont réclamé la réforme; mais dès qu'il est question de l'étendre à eux et à leur

¹ BUCHHOLTZ, t. VIII, p. 607, note.

² LE PLAT, t. VI, pp. 227-233. BUCHHOLTZ, *Urkundenband*, pp. 703-705.

gouvernement, ils crient comme si le feu était à la maison, et déclarent intangible tout ce qui émane d'eux et tout ce qu'ils appellent leurs droits¹. »

A peine Charles IX eut-il entendu parler des articles de réforme qu'il donna l'ordre à ses ambassadeurs de les combattre de toutes leurs forces, et, dans le cas où leur protestation serait inutile, de quitter Trente dans le plus bref délai ; ordre fut aussi donné aux évêques français, sans nul égard pour le Concile, de partir au plus tôt : « Les Pères, » écrivait Charles IX, « semblent vouloir rogner les griffes aux rois tout en aiguissant les leurs ; mais je n'ai point l'intention, même dans les plus petites choses, de laisser porter atteinte à mes droits et libertés ; que le Concile se contente de réformer le clergé ; il n'a pas à se mêler des affaires de l'État ; nous ne souffrirons jamais qu'il touche aux prérogatives royales². »

Le 22 septembre, en séance publique, l'ambassadeur de France, Ferrier prononça un discours qui produisit une vive impression. « Par le décret de réforme, » dit-il, « on s'est évidemment proposé d'anéantir les libertés de l'Église gallicane et l'autorité des rois très chrétiens. Depuis des siècles, ces rois ont rendu des édits de religion qui n'ont jamais porté atteinte aux dogmes chrétiens, qui ne touchent point aux libertés des évêques et ne les ont pas empêchés de résider toute l'année dans leurs diocèses, d'annoncer tous les jours la parole de Dieu, de vivre chastement, sagement et pieusement, et de faire profiter des richesses de l'Église les pauvres qui en sont les véritables maîtres. » Ferrier soutint que les rois très chrétiens avaient fondé presque toutes les églises de France et, comme souverains, avaient droit de disposer librement des biens et revenus du clergé comme de ceux de leurs autres sujets, du moment que l'intérêt et les besoins de l'État le réclamaient. Il ajouta que les rois de France ne tenaient pas des hommes, mais de Dieu même, cette prérogative. Dieu avait donné les rois aux sujets en ordonnant à ceux-ci d'obéir. Les Pères, par conséquent, ne devaient rien entreprendre contre les libertés gallicanes. « Dans le cas où ils l'oseraient, » dit l'ambassadeur en terminant, « nous avons ordre de protester, comme nous le faisons par avancé en ce moment. »

Le lendemain Charles Grassi, évêque de Montefiascone, répondit « qu'il était inouï que, dans un Concile œcuménique, l'ambassadeur d'un roi chrétien osât parler comme les tribuns de la Rome payenne. Ainsi donc, l'Église devait se déclarer satisfaite pourvu que les arrêtés royaux n'empêchassent point les évêques et les prêtres

¹ Voy. la lettre citée p. 165, note 2.

² Lettre de Charles IX, 28 avril 1563, voy. LE PLAT, t. VI, pp. 194-198.

d'annoncer la parole de Dieu et de distribuer des aumônes! Elle devait trouver bon que toute autorité et juridiction ecclésiastiques demeurassent entre les mains royales, que les biens de l'Eglise fussent confisqués, que les évêques et les prêtres fussent jugés par les tribunaux laïques, contrairement à la tradition apostolique, aux décrets des Papes et des Conciles, au Concile de Constance lui-même! Il n'était pas possible que l'ambassadeur de France eût parlé au nom de son souverain.» « Soutenir que le prince peut librement disposer des biens de ses sujets et qu'aucun évêque n'a le droit de lui résister quand il s'approprie le bien d'Eglise, c'est une impiété manifeste, » déclara à son tour le cardinal Morone ¹.

Les ambassadeurs impériaux écrivirent à Ferdinand que Ferrier, dans un très beau discours, avait dit beaucoup de choses excellentes sur la réforme, mais qu'il avait profondément blessé les Pères du Concile en parlant du prétendu droit que s'arrogeait le roi de France de disposer des biens ecclésiastiques, et en protestant trop vivement contre toute restriction du pouvoir royal². Ferrier, de son côté, écrivit à Paris que les ambassadeurs impériaux eux-mêmes, ceux d'Espagne et ceux de Venise, lui avaient unanimement exprimé toute la satisfaction que son discours leur avait causée. Aussi Ferrier déclara-t-il une seconde fois en séance publique « que les rois de France avaient le droit de disposer librement des biens du clergé comme de ceux de leurs autres sujets ³; que Charles IX était entièrement d'accord avec son représentant sur ce point, que les rois très chrétiens ne se laisseraient point lier les mains, et qu'ils se serviraient du bien de l'Eglise chaque fois qu'une urgente nécessité l'exigerait, c'est-à-dire toutes les fois qu'il s'agirait de payer les dettes royales, ou de pourvoir avec les revenus ecclésiastiques des bâtards, des favoris ou des maîtresses ⁴.

¹ Voy. ce discours dans LE PLAT, t. VI, pp. 233-237, 241-245.

² Voy. SICKEL, p. 606.

³ Voy. LE PLAT, pp. 249-250.

⁴ Giovanni Corroero, ambassadeur de la République à Paris de 1566 à 1569, dit en parlant de Charles IX. « Pare bella cosa a quella maestà, col distribuire cento sei vescovadi, quattordici arcivescovadi, sei in settecento abbazie, ed altrettanti priorati, potere, senza metter mano a la borsa, pagar debiti, far mercedi, maritar dame, e gratificar signori : è l'abuso è camminato tanto inanzi, che si fa così bene mercanzia di vescovadi e d'abbazie a quella corte, come si fa qui di pevere e di canuella. » ALBARI, ser. I, vol. IV, p. 192. Un bâtard de Charles IX, Charles de Valois, fut élu dans sa treizième année Abbé commendataire de Chaise-Dieu; même après son mariage il en touchait les revenus. Bussy d'Amboise, le gentilhomme le plus dépravé de son temps, favori d'Henri II, reçut en présent l'abbaye de Bourgueil. Henri IV abandonna à l'une de ses maîtresses les revenus de l'abbaye de Châtillon, où Saint Bernard avait été élevé. Il engagea une riche abbaye au protestant Rosny contre une somme de 50.000 thalers, payables à sa favorite, Made-moiselle d'Entraigues. Voy. MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*. De telles

Le gouverneur de la Basse-Autriche consulté par Ferdinand sur quelques articles de réforme déjà votés et sur la réforme des princes, exhorta l'Empereur, en termes énergiques, à ne rien concéder au Concile qui, selon lui, ne devait être toléré qu'à la condition d'être surveillé de très près par des commissaires temporels, afin que tout s'y passât régulièrement, et que rien n'y fût décidé qui pût porter atteinte aux droits des nations et des citoyens. Les enquêtes ecclésiastiques dont il avait été question ne pouvaient commencer que lorsque la conciliation religieuse aurait abouti ; jusque-là on ne saurait sur quoi les baser, ni comment effectuer les réformes. Le paragraphe stipulant que les évêques, dans les procès criminels impliquant des peines corporelles ou des confiscations de biens, ne seraient jugés que par le Pape, était inacceptable, injurieux au pouvoir souverain. L'Empereur ne devait pas admettre qu'une semblable atteinte fût portée à son autorité. L'article déclarant que la moitié au moins des canonicats serait abandonnée à des docteurs d'Université, provoquerait de grandes récriminations dans la noblesse, à laquelle ces canonicats avaient toujours été réservés. On ne pouvait admettre que des étrangers, des roturiers y eussent le même droit que les nobles. Jamais non plus les nobles ne consentiraient à ce que les églises pauvres fussent entretenues sur les bénéfices restés vacants ; or, sans leur assentiment, rien ne pouvait être décidé. Le décret ordonnant qu'aux paroisses (trop pauvres pour entretenir un curé certaines dîmes seraient attribuées, était à supprimer, car il était impossible de dépouiller des laïques de ce qu'ils avaient toujours regardé comme leur appartenant de droit. La réforme des princes voulait encore que les droits de patronage des laïques et leurs titres aux bénéfices fussent examinés et fixés par devant l'ordinaire compétent en ces matières ; cet article était à la fois préjudiciable à l'Empereur, aux seigneurs et aux sujets, car, dans le cas où les documents constatant ces droits auraient disparu, chacun tiendrait à conserver ce qui lui appartenait et refuserait infailliblement de s'en démettre ; de là des conflits dangereux, car personne, sans un arrêt des tribunaux, ne se laisserait dépouiller de son avoir et personne ne consentirait jamais à se soumettre aux décisions d'un tribunal étranger. Il était tout aussi impossible d'abandonner aux évêques l'administration des hôpitaux et des établissements de charité. Il importait que là non plus l'Empereur ne se laissât pas lier les mains ; le Concile abusait de ses droits lorsqu'il interdisait aux laïques d'élire un prélat ou un bénéficiaire, ou de toucher

« marques de faveur » faisaient soi-disant partie des droits inaliénables de la couronne.

les revenus des églises et des abbayes, car tous les biens de l'Eglise étaient domaniaux, ils appartenait de droit aux Empereurs, les abbayes ayant été fondées par les ancêtres de Sa Majesté et par des membres de la noblesse¹ ». Interdire l'accès des couvents aux officiers des princes laïques, à leurs palefreniers, à leurs chiens, à leurs chevaux, était une injustice, car la plupart pouvaient assurément supporter ces charges. Là non plus, l'Empereur ne devait céder aucun de ses droits. Soutenir que les prêtres ne pouvaient être jugés par les tribunaux laïques, c'était contredire la tradition, annuler les anciens privilèges. De plus, le Concile n'avait aucun motif suffisant pour décider qu'à l'avenir il n'y aurait plus de conflit entre les deux pouvoirs au sujet d'excommunication ou d'autres peines ecclésiastiques, car jamais l'autorité temporelle n'était intervenue que dans les cas où l'autorité spirituelle ne s'était pas conformée au droit canon et avait abusé de ses droits. Par conséquent c'était faire injure à l'Empereur, en tant que seigneur et souverain temporel, ainsi qu'aux autres autorités, que de leur retirer les moyens d'examiner et de rectifier les arrêts de l'autorité ecclésiastique. On ne pouvait davantage abolir l'*exequatur*. En un mot, le gouverneur autrichien ne voulait reconnaître à l'Eglise aucune liberté. Sa réponse se terminait ainsi : « L'Empereur, sans le consentement des Allemands, protestants ou catholiques, de la diète autrichienne et de tous les membres d'Empire, ne doit céder sur aucun point au Concile, de peur que des séditions ne viennent à éclater, et que les antipathies dont le clergé est l'objet n'aillent toujours en croissant². »

Ferdinand chargea ses ambassadeurs de communiquer cette réponse aux légats afin qu'ils comprissent mieux les grandes difficultés contre lesquelles il avait à lutter. « Si la Basse-Autriche élève de telles objections, combien, en Bohême, en Hongrie, et dans tout l'Empire, ne va-t-on pas se récrier davantage³ ! » Un chanoine de Mayence, qui avait traversé Trente en se rendant à Rome, assura aux ambassadeurs impériaux que rien que l'article donnant accès aux bourgeois dans les chapitres pouvait bouleverser l'Allemagne⁴.

On eût adouci bien des points de réforme eu égard aux changements des temps, aux difficultés survenues, si l'on eût eu quelque

¹ L'article du Concile dont il est ici question portait : « Caveant, ne suos officiales, familiares, milites eorumve equos, canes in episcoporum clericorumve ac beneficiorum quorumcumque domibus, aut religiosorum monasteriis distribuunt, sive pro eorum transitu aut victu quidquam ab eis exigant. »

² Mémoire du 13 octobre 1563, voy. BUCHOLTZ, *Urkundenband*, pp. 706-716.

³ BUCHOLTZ, t. VIII, p. 618.

⁴ BUCHOLTZ, t. VIII, p. 606.

loisir pour les examiner de nouveau ; mais les Protestants ne voulaient entendre parler d'aucune discussion sur les délimitations des deux pouvoirs, d'aucune loi supérieure réglant les rapports de l'Église et de l'État.

Le cardinal Morone dit aux ambassadeurs impériaux qui, au nom de Ferdinand, insistaient pour que les articles de réforme fussent ou complètement abandonnés ou du moins ajournés, qu'il s'étonnait de voir l'Empereur, si ardent d'ordinaire pour la répression des abus, se mettre maintenant du parti des princes. Tandis que le Pape, comme ses prérogatives lui en donnaient le droit, avait laissé la liberté au Concile de décider sur toutes les questions sans se croire obligé de les lui soumettre, l'Empereur supprimait sans hésiter tel ou tel article qui lui déplaisait ¹ ! « Le décret de réforme, » écrivait-il, « a d'abord été remis aux ambassadeurs des princes temporels afin que sur leurs observations on y apportât des modifications, et qu'ensuite il fût rendu aux Pères du Concile. Quelques articles ayant provoqué leurs critiques ont été ou corrigés ou complètement retranchés. Prenant à part chacun d'eux, nous les avons priés avec instance de nous dire toute leur pensée. Si donc il s'y trouve encore quelque chose qui les blesse, la faute n'en est pas à nous, mais à ceux qui se sont tus. Abandonner le projet, en remettre à plus tard la publication, nous ne le pourrions sans causer le plus grand scandale et sans remettre toute chose en question. Presque tous les évêques sont persuadés que la réforme du clergé est indispensable, mais qu'il faut commencer par écarter les obstacles qu'oppose à leur autorité le pouvoir temporel, car ils se plaignent de n'avoir aucune liberté d'action dans leurs diocèses. Si ces obstacles ne sont pas retranchés, non seulement la réforme sera incomplète, mais elle échouera totalement, et toutes les peines que Votre Majesté et nous avons prises seront vaines. » « Tout ce que renferme le projet est conforme non seulement au droit canon, mais encore aux lois précédemment édictées par de pieux Empereurs. A cause des circonstances difficiles où nous nous trouvons il se tait sur quantité d'injustices dont le clergé est victime, sur une foule d'attentats commis envers l'autorité ecclésiastique. On a évité avec le plus grand soin tout ce qui pouvait compromettre la paix ou retarder les efforts que nous devons tous faire pour repousser l'ennemi héréditaire de la Chrétienté. Comme les adversaires de notre religion n'ont pas de plus ardent désir que de voir l'épiscopat et le clergé proscrits et dépouillés, il convient que le Concile et les

¹ BUCHOLTZ, t. VIII, p. 610.

princes catholiques prennent leur défense et réclament pour eux la liberté de remplir leur devoir, d'autant plus que, grâce aux lois nouvelles ou précédemment édictées, nous espérons avoir à l'avenir pour évêques des hommes instruits, sages, irréprochables dans leurs mœurs, pieux, et dignes de tout respect. Le peuple ne saurait être ramené par des prélats sans autorité, des vices à la vertu, de l'hérésie à la véritable foi ¹. »

Mais les puissances temporelles ne voulurent rien entendre.

L'extrême lenteur des discussions jetait les plus vives alarmes parmi les Catholiques. L'ambassadeur de Venise, Girolamo Sorenzo, écrivait en 1563 : « Le cardinal Carpi, doyen du Sacré-Collège, homme véritablement éclairé et excellent, m'a avoué que, lors de sa dernière maladie, il suppliait Dieu de le retirer de ce monde, pour ne pas assister à la mort et aux funérailles de Rome. D'autres cardinaux, très dignes de respect, déplorent continuellement la détresse de l'Eglise en ces temps malheureux, et tiennent le mal pour d'autant plus grave qu'ils n'aperçoivent aucun moyen d'y porter remède, si ce n'est l'intervention directe de la miséricorde de Dieu ². »

« Mais c'est précisément quand tout semble perdu aux yeux des hommes, » écrivait le cardinal Otto, « que nous devons avoir le plus de confiance dans le secours de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, soutenant Pierre de sa main puissante, marche encore sur les eaux ³. »

Pendant ce temps, en Allemagne, les Protestants étaient plus que jamais désunis, les décrets de Naumbourg n'ayant fait qu'augmenter leurs malentendus et leurs querelles.

¹ 28 août 1563, voy. SICKEL, pp. 588-590.

² Relation du mois de juin 1563, dans ALBÉRI, ser. II, vol. IV, p. 82. Voy. aussi dans la relation de Galeazzo Cusano (17 mai 1553), la phrase suivante :... « che si puo comprar hormai la cera per far l'essequio al cadavero della chiesa... » SICKEL, p. 496.

³ Voy. plus haut, p. 165, note 2.

CHAPITRE XIII

EFFET PRODUIT PAR LES DÉCRETS DE NAUMBOURG. — SITUATION
MORALE ET RELIGIEUSE DANS LE NORD DE L'ALLEMAGNE

I

Plus que tous les autres sectaires, les Flaciniens avaient repoussé avec indignation les décrets de Naumbourg. « [On nous conseille d'unir nos forces contre le papisme au lieu de nous entredévorer, » avaient dit pendant le congrès des princes les théologiens de Weimar, « mais les véritables ennemis qu'il importe de détruire, ce sont les hérétiques; la Sainte Ecriture recommande de séparer le bon grain de l'ivraie, et les ennemis de l'intérieur sont plus à craindre que ceux du dehors ¹. » Les délégués des princes ecclésiastiques et laïques de la Basse-Saxe s'étant réunis à Lunébourg, Mörlin rédigea de nouveaux articles absolument opposés aux décrets de Naumbourg. » Il écrivait à un ami : « Maintenant nous allons assister à la rage de Wittemberg, au délire de Heidelberg! Tubingen! verra jaune! Mais que les entrailles de Codrus crèvent pourvu que la doctrine du Christ demeure intacte ²! »

Dans les chaires, dans les écrits de controverse, « l'intérim samaritain de Naumbourg, cette œuvre favorite du démon, » était l'objet des plus violentes diatribes. Après avoir été traité d'impie par les théologiens du duc de Saxe, Christophe de Wurtemberg se plaignit d'être en butte, lui et tous les princes de Naumbourg, à d'abominables outrages; on le traitait, disait-il, comme s'il eût été Bélial en personne, et comme si nul chrétien ne dût avoir commerce avec lui; il semblait qu'en signant les décrets il eût fait un pacte avec le diable ³.

« Que les princes ne s'imaginent pas, » écrivaient les Flaciniens de l'Université d'Iéna au duc Jean-Frédéric, « que parce qu'ils ont

¹ SALIG, t. III, pp. 674-675.

² MÖNCKEBERG, pp. 177-178, HACHFELD, p. 20.

³ Lettre au duc Jean-Frédéric, 21 novembre 1561, voy. PRESSEL, *Anecdota*, pp. 493-498.

accaparé le bien d'Eglise et usurpé le droit de nommer aux emplois ecclésiastiques, ils vont faire la loi aux théologiens et aux prédicants comme s'ils étaient leurs maîtres ! Ils prétendent que nous leur devons obéissance parce qu'ils nous paient sur les revenus de l'Etat; ils oublient que si les laïques peuvent commander à leurs pareils, les serviteurs de Jésus-Christ n'ont d'autre maître que le Christ. Le consistoire institué par le prince n'est autre chose que la papauté laïque prédite par Luther. » S'autorisant de l'exemple de Luther qui, disaient-ils, avait écrit avec dix fois plus de fiel encore contre les rois, les Flaciniens, dans cette même lettre, accusaient le duc « de mener le Christ en laisse », et l'avertissaient qu'il ne pourrait éviter l'excommunication qu'en s'humiliant comme Théodose ¹. Peu de temps après, le chancelier Bruck parut à Iéna (10 octobre 1561). Il fit comparaître en sa présence les auteurs de cette lettre. Il leur adressa les plus sanglants reproches, les traita de « scélérats maudits, de diables noirs, rouges, jaunes, de papistes exécrables ». « Misérables brouillons ! » s'écria-t-il, « puissent ceux que vous insultez vous perdre, vous couvrir d'infamie, vous exterminer à jamais ! » Mais sans se soucier le moins du monde de ce torrent d'injures, Musaeus, le 13 octobre, s'écria en chaire : « Puissants pitres de cour, vous qui prétendez nous avoir jusqu'ici protégés et défendus, éloignez-vous de nous pour jamais, car vous appartenez tous au diable² ! » Vers la fin de 1561, Musaeus, Mathieu Judex et Jean Wigand furent destitués. La vie de Flacius fut bientôt en péril. Déjà les étudiants menaçaient d'assaillir sa maison : il n'échappa qu'à grand'peine à leur colère en se hâtant de prendre la fuite ³.

Mais son départ ne rétablit point la paix.

Les prédicants flaciniens reprochèrent au duc de tolérer Stigel et Hugel « hérétiques dangereux », et selon leur usage anathématisèrent du haut de la chaire tous les docteurs opposés à leur manière de voir.

« Flacius et ses partisans, » écrivaient quelque temps après les professeurs d'Iéna, « ne parlent dans leurs prêches que des Synégistes, Adiaphoristes, Schwenkferdistes, Majoristes, Autonomistes, Philippistes, Calvinistes, etc., etc, dont ils attaquent et condamnent

¹ SALIG, t. III, p. 832. WILKENS, p. 113.

² Dépêche de Theophile Dasypodius, 9 novembre 1561. Voy. RITTER, *Flacius Illyricus*, pp. 130-133.

³ Un arrêt de proscription fut lancé à Nuremberg contre Flacius le 5 mai 1561. Dans le cas où il oserait rentrer dans la ville, on l'avertissait qu'on mettrait la main sur lui et que pendant quelque temps il serait si bien mis au secret que personne ne pourrait savoir où il était passé. Le Conseil l'accablait en même temps des plus basses injures. STROBEL, *Doc.*, t. I, pp. 406-412.

les doctrines. Epouvanté par ces apostrophes étranges et nouvelles, le pauvre peuple oublie son catéchisme et, désespérant de discerner jamais la vérité parmi tant d'opinions bizarres, déserte l'Eglise et méprise la parole de Dieu. On ne regarde plus les prédications que comme des contes ; on va les entendre comme on lit la gazette nouvelle. En pleine rue, sur les bancs du cabaret, en dégustant la bière ou le vin, on les tourne en dérision ; il en résulte tant de disputes et de tapage que l'autorité a fort affaire pour empêcher les émeutes. »

Les études, les sciences, les lettres, partout méprisées, abandonnées, étaient particulièrement odieuses aux Flaciniens. Musaeus appelle quelque part l'Université de Wittemberg « le cloaque empesté du diable ». Un surintendant dit un jour en chaire : « Ecoute-moi bien, bonne mère : si tu enfonçais un couteau dans le cœur de l'enfant que tu portes dans ton sein, tu ne ferais pas un aussi grand péché que si tu l'envoyais à Wittemberg ou à quelque autre Université ». Un autre soutenait « qu'il valait mieux envoyer son fils dans une maison publique qu'à l'Université ¹ ».

Dans l'Electorat de Saxe « tout était également discorde et querelle, désordre effroyable, corruption et dépravation générale. »

« Notre Eglise Evangélique tout entière, » écrivait en 1560 Paul Eber, professeur à Wittemberg, « est souillée de tant de crimes et cause tant de scandale qu'elle n'est rien moins que ce qu'elle se vante d'être. Si tu examines la conduite des docteurs évangéliques, tu reconnaîtras sans peine que plusieurs d'entre eux, par ambition, zèle jaloux, et de propos délibéré, corrompent la pure doctrine, propagent audacieusement l'erreur ou la défendent avec âpreté, entraînent le peuple dans de vaines disputes et sont animés d'implacables sentiments de haine et de jalousie ; d'autres font plier la doctrine tantôt ici, tantôt là au gré du caprice ou des passions de leurs maîtres ou de la populace ; d'autres encore détruisent par leur frivolité et leur vie scandaleuse ce qu'ils ont édifié par un sain enseignement. Si ensuite tu étudies le peuple évangélique, tu le verras partout abuser de la religion et de la liberté chrétienne de la manière la plus honteuse, mépriser le saint ministère, le service divin, se montrer ingrat envers les fidèles serviteurs de la parole, et mettre en oubli toute discipline ; tu pourras observer encore l'insubordination de la jeunesse et les germes tous les jours grandissants de ses vices. » « Les hommes de bien constatent avec épouvante le relâchement des mœurs, » disait-il deux ans plus tard ; « rien de plus lamentable que ce tumulte impudent, que

¹ HERPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. I, p. 75. ARNOLD, t. I, p. 950.

ces actes de violence, que ces larcins commis par de tout jeunes gens ayant à peine quitté leurs blouses d'enfant ¹. » A Wittemberg, les étudiants vivaient de telle manière qu'en 1562 on craignait la ruine totale des études et « l'avènement d'une barbarie monstrueuse ² ».

« Les jeunes gens ne savent plus ce que c'est que d'honorer la vieillesse, » écrivait en 1560 le collègue de Paul Eber, Georges Major; « bien plus, ils lui marquent le plus grand mépris. La société est complètement corrompue, le Jugement dernier est proche; toute autorité a péri dans l'Église comme dans la société civile. Les querelles incessantes des théologiens ont égaré le pauvre peuple. Il ne sait plus chez lequel des partis en lutte il doit chercher la vraie doctrine et la vérité. Les papistes nous reprochent d'avoir provoqué le schisme; je reconnais volontiers avec eux que le schisme est un malheur à jamais déplorable. Je reconnais encore que les cœurs simples sont tellement troublés qu'ils se demandent où est la vérité, et si, parmi tant d'infidèles, l'Église de Dieu peut encore subsister ³. » Un autre professeur de Wittemberg, Mathieu Blochinger, écrivait : « On entend maintenant chanter de tous côtés les louanges de nos ennemis (les Catholiques); ceux qui les prônent s'en excusent en disant qu'on ne sait plus ce qu'il faut croire au milieu des disputes de nos prédicants; et ce qui les fortifie dans cette opinion, ce sont les clameurs de tant d'insensés qui se plaisent à exploiter l'agitation populaire. Aussi vont-ils répétant : Les papistes sont unis entre eux, les Turcs eux-mêmes vivent dans la concorde; pour nous, nous passons nos jours dans une interminable dispute; nous nourrissons les uns contre les autres une haine sauvage et indomptable; le moindre petit souffle d'opinion nouvelle cause un orage nouveau et nous replonge dans le trouble et l'incertitude ⁴. »

II

A Brème, Hardenberg, [prédicant de la cathédrale, était fortement soupçonné de calvinisme depuis le jour où il avait refusé d'adhérer à la Confession d'Augsbourg et à l'Apologie, prétendant qu'il lui était impossible de s'attacher à autre chose qu'à la Bible. « La Con-

¹ DÖLLINGER, t. II, pp. 160-162.

² ARNOLD, t. I, pp. 715-716. Sur la dépravation des mœurs à Nuremberg et dans d'autres Universités, voy. J. JANSSEN, *Aus dem Universitätsleben des sechszehnten Jahrhundert.* Francfort-sur-le-Mein et Lucerne, 1886.

³ Voy. EDER, p. 51^a.

⁴ DÖLLINGER, t. II, pp. 171-172.

fession d'Augsbourg, » disait-il, « a été rédigée dans des circonstances particulières, dans le but évident de complaire à l'Empereur et au Pape qu'elle n'a réussi qu'à irriter davantage. Au sujet de l'Eucharistie, elle approuve purement et simplement la doctrine papiste, et l'Apologie va plus loin encore. Dans l'édition qu'on m'a présentée, les articles ne sont pas les mêmes que ceux de la première édition; ils ont été changés ou abrégés. Or, je me demande si quelqu'un a le droit de modifier une confession de foi que l'Empereur a solennellement approuvée, ainsi que tous les membres du Saint-Empire. » Hardenberg et ses partisans prétendaient que « l'abomination papiste » ne pourrait être extirpée qu'à dater du jour où la doctrine luthérienne sur la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ présents dans l'Eucharistie serait partout enseignée et tenue pour véritable ¹. Dans la ville, « des querelles détestables » troublaient la paix des citoyens, et la discorde était telle qu'on n'y connaissait plus les liens de parenté ou d'amitié. « Dans les boutiques de barbier, dans les clubs et les tavernes, on ne s'entretenait que de la nouvelle doctrine sur l'Eucharistie; on se demandait comment, depuis tant de siècles qu'on mangeait le corps du Christ, il en pouvait rester encore quelque chose, s'il était permis d'avoir des bottes, ou tel ou tel pourpoint, le jour où l'on recevait le dieu de pain de pasteurs? » Les adversaires d'Hardenberg l'accusaient d'avoir été jusqu'à dire que le Christ, abimé dans les angoisses de l'agonie, n'avait pas su au juste ce qu'il disait le jour où il avait institué l'Eucharistie ³. Au Conseil, la fraction strictement luthérienne nomma surintendant Tilmann Hessus; à peine élu, celui-ci déclara qu'il avait reçu d'en haut la mission de chasser l'hérétique Hardenberg, le scélérat maudit, l'enfant du démon, et tous ses vils partisans. « Quoi! » s'écria-t-il un jour, « si les prêtres de la cathédrale égorgeaient les citoyens de notre cité dans un affreux repaire, s'ils y violaient vos femmes et vos filles, le conseil les laisserait-il faire? Autoriserait-il ces forfaits? Eh bien, la cathédrale de Brème est devenue un bouge spirituel où règne le dévergondage le plus abject; là, chaque jour, des milliers d'âmes sont assassinées; là, le brandon incendiaire de la fausse doctrine est jeté au milieu de nous. Le Conseil est obligé en conscience de chasser du temple les blasphémateurs maudits! » A son tour Hessus, dans ses discours, criblait son adversaire des plus violents outrages, livrant tous ses

¹ *Wahrhafte Widerlegung*, p. 7.

² Voy. WILKENS, pp. 75, 81. Sur les troubles de Brème entre 1547 et 1556, voy. *Brem und Verdische Bibl.*, t. III, pp. 683-812.

³ Voy. BACKMEISTER, *Christliche Einleitung*, p. 118.

partisans à Satan, auquel, disait-il, leur chef appartenait depuis longtemps. Bientôt Hardenberg ne fut plus en sécurité dans sa propre maison. Toutes les nuits, il s'attendait à quelque assaut; il fut enfin obligé de se cacher chez un ami, tellement Hessus et les prédicants de son parti excitaient contre lui la haine populaire¹. Christian III, roi de Danemark, surnommé « le saint » par les strictes luthériens, eût mieux aimé, disait-il, voir en cendres le dôme de Brème que d'y tolérer une doctrine hérétique sur l'Eucharistie, et selon lui le Conseil était obligé de chasser l'impie². La diète du cercle de la Basse-Saxe décida à la grande majorité qu'Hardenberg devait être expulsé de Brème, « de peur que le terrible drame de Munster ne vint à s'y renouveler³ ».

Hardenberg chercha un refuge à Emden. Hessus quitta également la ville, mais son départ ne fit qu'augmenter le trouble, car Simon Musaeus, qui le remplaça, combattit avec une passion sans égale ses adversaires religieux et continua à entretenir l'agitation populaire. Musaeus s'était juré « de n'accorder aucun repos à son corps avant que la malheureuse Brème, dont la troupe impie des Sacramentaires avait fait une nouvelle Sodome, fût entièrement purifiée de toute erreur sur l'Eucharistie ». Il était résolu, disait-il, à poursuivre son but envers et contre tous, même s'il ne pouvait être obtenu « qu'au moyen du souffre et de la poix ». Il répétait tous les jours que le devoir du Conseil était de mettre à mort tous les Sacramentaires⁴.

Dans un nouveau règlement ecclésiastique, Musaeus reconnut à tous les prédicants de son parti le droit de prononcer l'excommunication contre les hérétiques et les blasphémateurs. Lorsque le Conseil, sur la proposition du bourgmestre Daniel de Buren, voulut lui adresser quelques représentations à ce sujet, disant que Luther s'était montré moins rigoureux, bien qu'à Wittemberg il y eût de son temps beaucoup d'erreurs à combattre, Musaeus répondit qu'il avait entendu de ses propres oreilles Luther excommunier en chaire le gouverneur de la ville pour cause d'impudicité, le poète Lemnius pour des vers inconvenants, et même le duc Georges de Saxe et l'archevêque de Mayence. Si l'excommunication devait causer du tapage, ou si les amis, beaux-frères ou cousins des coupables devenaient l'objet du mépris public, il ne fallait pas y faire grande attention; car une seule chose importait : soustraire les âmes aux pièges et à la rage du démon.

¹ *Corp. Reform.*, t. IX, 1080, note 1. Voy. DÖLLINGER, t. II, p. 462.

² WILKENS, p. 77.

³ Voy. ces délibérations dans LÜSCHER, *Hist. motuum*, t. II, pp. 245 et suiv.

⁴ WALTER, *Mittheilungen*, t. I, p. 60.

Le Conseil, dont la majorité était de l'avis de Musaeus, reprit contre les disciples d'Hardenberg le décret autrefois porté contre les Anabaptistes. Daniel de Buren, atteint par ce décret, convoqua alors tous ses partisans dans le dôme (19 janvier 1562). Un tumulte effroyable se produisit. « Le seigneur Omnes, » armé de haches et d'arquebuses, menaça de hacher en morceaux les conseillers accourus au bruit, ou bien de les jeter tous par la fenêtre. Ceux-ci, épouvantés, cédèrent. Musaeus et l'un de ses plus fougueux disciples furent expulsés, et les prédicants reçurent l'ordre de ne jamais prononcer le nom d'Hardenberg en chaire. Le Conseil décréta qu'à l'avenir les questions religieuses ne seraient plus discutées qu'avec l'assentiment de toute la commune. Douzo prédicants suivirent volontairement les bannis dans leur exil; un grand nombre d'habitants de Brême, parmi lesquels beaucoup de conseillers, allèrent chercher auprès des nobles de Basse-Saxe un refuge loin de « leur hérétique patrie ».

Hambourg et Lübeck rompirent toute relation commerciale avec Brême, leur ancienne alliée; Dantzig mit l'embargo sur ses navires, marchandises et expéditions. Beaucoup de seigneurs de Basse-Saxe et de Westphalie, en particulier les comtes d'Oldenbourg, d'Hloja et de la Frise occidentale, refusèrent l'entrée de leurs possessions aux habitants de Brême, devenue, disait-on, une seconde Munster. La guerre fut sur le point d'éclater entre les deux villes à propos de l'Eucharistie. Enfin, en 1568, la paix sembla rétablie. Mais « les rancunes personnelles, les propos insultants allaient leur train, et le commerce et l'industrie souffrirent plus qu'on ne saurait dire de ces funestes dissensions ».

A Brême le Calvinisme finit par l'emporter ¹.

III

Chassé de Brême, Tilmann Hessus se rendit à Magdebourg, où il ne tarda pas à être élu surintendant. Il rêvait de faire de cette ville, devenue « la véritable chancellerie de Dieu depuis les jours de l'Interim impio », la nouvelle Jérusalem de l'Allemagne. Il se proposait d'en chasser tous les corrupteurs de la pure doctrine luthérienne et d'effacer les derniers vestiges « du papisme maudit ».

¹ Voy. LÖSCHER, t. II, pp. 258 et suiv. HABERLIN, t. VI, pp. 351 et suiv. Voy. p. 390, en note, la liste des divers écrits de polémique publiés à cette époque. WALTER, pp. 62 et suiv.

Beaucoup se groupèrent autour de lui pour combattre les Catholiques.

L'édit de religion de 1554 avait déclaré que « les papistes endurcis » n'étaient plus des chrétiens, mais des idolâtres; que le cimetière où dorment et se reposent les bons chrétiens devait leur être fermé, parce qu'il ne pouvait y avoir aucun contact entre les ossements des justes et les restes impurs des ennemis déclarés de Jésus-Christ. Ce refus de sépulture chrétienne visait particulièrement « les prêtres de Baal, les moines, les religieuses, et toute l'engeance cléricale ». L'édit avait de plus ordonné que les parents et tuteurs qui n'empêcheraient pas les jeunes gens dont ils avaient la charge de se faire prêtres de l'Eglise romaine, d'entrer au couvent ou de recevoir un bénéfice, seraient exclus des sacrements et ne pourraient nommer un enfant au baptême ni être inhumés dans le cimetière commun, car il était écrit : « Ne prenez pas sur vous le joug des infidèles. Dieu défend d'adorer le démon¹. » Cependant, en 1557, les Catholiques avaient obtenu certains adoucissements. A Walmirstedt un contrat avait été passé entre le clergé catholique et la ville, en vertu duquel le chapitre et le clergé de l'église collégiale restaient en possession « de leurs propriétés et objets précieux », et étaient autorisés « à conserver à perpétuité leur culte, usages, cérémonies, sans crainte d'être jamais troublés dans leur religion ». Ce contrat était dû en grande partie à l'initiative de Pfeil, ancien syndic de Hambourg, qui, bien que protestant zélé, était d'avis d'accorder aux Catholiques une certaine tolérance, et voyait dans la concorde de tous les chrétiens l'unique salut de la ville. Mais Hessus combattit cette sage politique, décrivant Pfeil comme un faussaire, un hypocrite dont la condescendance était plus funeste à Magdebourg que dix sièges, et qui avait osé appeler la bigotterie de la prêtraille papiste « l'ancienne religion ». Pfeil lui ayant rappelé que cette expression se trouvait dans le recz de la Diète, Hessus répondit : « Le jour où l'Empereur, les Electeurs ou membres du Saint-Empire ont appelé ainsi le papisme, ils ont renié Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit². » Hessus trouva de fidèles auxiliaires, « d'irréconciliables ennemis de l'idolâtrie et des ministres de Baal, » dans les deux professeurs exilés d'Iéna, Mathieu Judex et Jean Wigand. Il les regardait tous deux comme les « vénérables proscrits de Jésus-Christ », et les exhortait à travailler avec lui « à rallumer le feu divin dans la bour-

¹ RICHTER, *Kirchenordnungen*, t. II, pp. 148-149.

² WILKENS, pp. 102-103.

geoisie». Judex et Wigand, les années précédentes, avaient fait retentir dans leurs écrits « la redoutable trompette de la vérité »; ils n'avaient cessé de livrer à Satan, « par l'ordre exprès et très juste du Seigneur, » tous ceux qui avaient quelque rapport avec l'Antechrist et les papistes, même dans les choses usuelles de la vie, comme le boire, le manger, le salut échangé dans la rue ¹.

Mais « le feu de la colère divine » ne devait pas seulement atteindre les papistes; les auteurs « des exécrables décrets de Naumbourg » méritaient aussi le châtement du ciel.

La conférence de Lunébourg avait cassé les décrets de Naumbourg, prescrit un nouveau symbole, lancé de nouveaux anathèmes; Tilmann Hessus voulut obliger les ministres et même les maîtres d'école à souscrire aux nouvelles ordonnances. Beaucoup s'y étant refusés et le Conseil ayant pris les réfractaires sous sa protection, Hessus déclara « qu'il saurait bien se faire obéir en dépit des Périculistes, Neutralistes et autres girouettes du Conseil, fussent les juristes impies en crever de haine et de rage ». « S'en indigne qui voudra, » s'écria-t-il, « le docteur Hessus s'en préoccupe fort peu! Que m'importe d'être en disgrâce auprès des juristes, pourvu que je reste dans la grâce de mon Dieu? » La querelle s'envenima plus encore lorsque le Conseil refusa d'honorer « comme des saints, des martyrs vénérables, des envoyés du Seigneur », les deux prédicants Judex et Wigand, et surtout lorsqu'il refusa de sanctionner l'élection de ce dernier à la cure de Saint Ulrich. Un disciple d'Hessus, dans une lettre rendue publique, exhorta les anciens de la communauté chrétienne « à ne pas se laisser intimider par les flèches du démon »; le Conseil avait blasphémé contre la Trinité, et ravissait au peuple les biens du ciel. Hessus, plus tard, convint lui-même que cette lettre était trop violente, qu'elle tombait sur les conseillers « comme la hache lourde et tranchante sur les branches rugueuses d'un arbre sauvage, ou comme un marteau de forge sur des quartiers de roche »; mais Isaïe, Osée et Moïse avaient traité les ennemis de Dieu plus durement encore, et « plus la verge était rude, mieux l'enfant était corrigé ». Il dit un jour en chaire que le Conseil, en faisant arrêter les agents chargés par Wigand de recueillir des votes en sa faveur, avait commis

¹ *Wie wir Christen dem antichristlichen Baal und römischen Abgott christlich widerstehen sollen* (1562), pp. 5-6. L'écrit de Wigand est intitulé : *Synopsis Antichristi Romani, spiritu oris Christi revelati*. Ienae, 1560; celui de Judex; *Gravissimum et severissimum Edictum et Mandatum æterni et omnipotentis Dei, quomodo quisque Christianus... sese adversus Papatum nimirum Antichristum... gerere et exhibere debeat* (1561). SCHLÜSSELBURG, t. XIII, pp. 236 et suiv., p. 313. Nous reviendrons sur ce dernier écrit.

un si grand péché qu'en l'espace de quarante ans il n'y en avait pas eu de plus monstrueux ¹. Les prédicants s'injuriaient et s'anathématisaient réciproquement, tandis qu'autour d'eux s'agitaient les passions populaires.

Les Etats de la Basse-Saxe, rapportant ces faits à la Diète du Cercle de Lunébourg, ajoutent : « La discorde, la sédition, l'oubli total de la religion, la ruine des écoles et de toute bonne police est à craindre; il faut à tout prix éteindre les haines qui troublent tous les rapports sociaux depuis nos funestes querelles théologiques. » Sous peine de bannissement et de châtimens corporels, la Diète défendit aux prédicants d'injurier leurs adversaires en chaire, et comme il devenait impossible de se débarrasser des libelles et des caricatures de tout genre dont le pays était inondé, personne, sans la permission du gouvernement, ne fut plus autorisé à faire imprimer n'importe quel écrit.

Le Conseil de Magdebourg informa Hessus de ce décret, ainsi que d'un arrêt, rendu à Halle par l'archiduc protestant Sigismond, lui enjoignant de se soumettre immédiatement. Hessus déclara qu'il n'en ferait rien; l'arrêt, dit-il, avait été rendu sans que le Seigneur eût été consulté; les princes s'étaient sans doute enivrés avant de se rendre au Conseil, et les légistes en avaient fait autant; il ne pouvait accepter « ce qu'ils avaient vomi ». En chaire, il répéta que l'arrêt était l'œuvre de magistrats impies, de gens pris de vin, qui, poussés par Satan, avaient ourdi contre lui un infernal complot; que la sentence portée par lui était un sacrilège, un blasphème; que les vrais croyants devaient à se tenir en garde contre les prédicants serviles du Conseil, « gens pervers, homicides d'âmes, renégats, tyrans, ennemis du Christ ». Ceux qu'ils traitaient ainsi ne se faisaient pas faute de riposter.

Tandis que le Conseil hésitait à suspendre les pasteurs, les disciples d'Hessus aperçurent tout à coup dans le ciel « quatre colonnes étincelantes, effrayantes à regarder; la terrible vision dura quelques heures; puis, un orage si violent se déchaîna sur Magdebourg que ceux qui en virent les éclairs tombèrent sans connaissance; un cordonnier resta pendant sept heures en de mortelles angoisses, appelant en gémissant au secours, et cinq incendies simultanés annoncèrent au peuple la colère de Dieu. Les prédicants se maudissaient les uns les autres, leurs auditeurs éprouvèrent d'horribles tortures de conscience; beaucoup tombèrent malades; l'excitation de leur esprit était telle que plusieurs perdirent la raison ».

Le Conseil ayant interdit la parole à Hessus, son vicaire, Bar-

¹ WILKENS, pp. 105-106, 111-116.

thélemi Strele, monta en chaire le dimanche suivant et prononça sur deux pasteurs, trois vicaires et tout le Conseil la grande excommunication ecclésiastique, s'écriant d'une voix tonnante : « Je retranche ces membres pourris de la communion du Christ; je leur ferme le ciel, j'ouvre l'enfer tout grand sous leurs pas, je les livre à Satan! Puisse-t-il les torturer dans leur corps jusqu'à ce que leur chair coupable tombe en pourriture! » Ensuite il exhorta le peuple à regarder les conseillers, les pasteurs excommuniés et tous ceux de leur parti comme « des payens et des infidèles ». L'un des « excommuniés », Otto Oemes, curé de Saint-Jacques, qui était parmi ses auditeurs, s'écria alors : « Tu mens, tu mens, misérable canaille! » Armé d'un grand coutelas, il monta les degrés de la chaire, et voulut forcer Strèle à descendre en l'empoignant par le cou; mais quelques assistants s'interposèrent. Le tumulte grandissait dans l'église; Strèle fut obligé de céder. Hessus passait pour avoir conseillé et préparé cette scène. « Si Dieu n'en avait décidé autrement, » écrivait le Conseil, « le désir de ce furieux eût été accompli et la sentence eût été exécutée avec les haches, les massues et les haliebardes; la fête promettait d'être vraiment joyeuse! » Hessus reçut l'ordre de quitter immédiatement sa cure, mais il refusa d'obéir. « Je ne reconnais plus en vous l'autorité légitime, » écrivit-il au Conseil, « vous et vos prêtres de mensonge, vous êtes excommuniés, vous appartenez désormais au diable, chez lequel vous demeurerez éternellement! » Comme on ne pouvait le réduire à l'obéissance, le Conseil, dans la nuit du 21 octobre, appela les habitants aux armes : la cure fut assaillie, Hessus conduit hors de la ville par la force armée; les prédicants de son parti subirent le même sort ¹.

La plus grande agitation continua de régner à Magdebourg.

En beaucoup de maisons, on trouva des mèches toutes préparées pour l'incendie. Le feu prit à plusieurs endroits de la ville. Les prédicants protégés par le Conseil refusaient d'admettre à la Cène ceux qui prenaient la défense d'Hessus ou blâmaient les mesures prises contre lui; les partisans du proscrit, à leur tour, se faisaient scrupule d'entrer dans les églises et refusaient de se confesser, disant que toutes les chaires retentissaient d'injures contre l'ancien surintendant, et qu'on voulait les forcer à renier sa doctrine. Il en résultait qu'un grand nombre de personnes restaient éloignées des sacre-

¹ WILKENS, pp. 116-120. Voy. ces lettres dans DÖLLINGER, t. II, pp. 463-465. ARNOLD, t. I, pp. 744-748. SALIG, t. III, pp. 918-939. Hessus écrivait à Flacius : « Venit hora ruinæ ecclesiæ Magdeburgensis ac profecto cum ingenti fragore, qui per universam Europam exaudietur, est collapsa. » *Unschuldige Nachrichten auf* 1711, pp. 798-799.

ments, n'assistaient plus aux prêches et n'étaient pas en sécurité dans la ville ¹. Hessus, écrivant à ses amis, leur recommande de ne pas recevoir la communion des mains des faux frères, et, s'ils ont absolument besoin de leurs services à l'article de la mort, d'exiger d'eux l'aveu de leurs torts envers lui; dans le cas où le sacrement leur serait refusé, il les assure qu'il vaut mille fois mieux mourir sans viatique que d'apostasier, parce que, dans un cas de pressante nécessité, « Dieu sait sauver les siens sans le secours du sacrement ² ». De nombreux pamphlets et écrits de controverse circulaient dans la ville et « échauffaient les cervelles ³ ». Nicolas d'Armsdorf, ancien évêque protestant de Naumbourg, écrivit au nom du Conseil un « Avertissement » dans lequel il appelait Hessus « tête obstinée, fanatique », ses partisans « des séditeux », et l'excommunication de Strele une « perfidie diabolique ». Dans sa réponse, Hessus l'accusa de s'être laissé corrompre par le Conseil; mais Armsdorf repoussa bien loin cette calomnie, disant « qu'il n'avait jamais été assez heureux pour recevoir en ce monde une récompense quelconque ⁴ ».

En 1568, les esprits n'étaient pas encore calmés; André de Meyendorf écrivait à cette date au théologien Martin Chemnitz, chargé par le Conseil de réconcilier les partis, « qu'à Magdebourg, depuis déjà six ans, les prédicants proscrits, et avec eux toute saine doctrine, avaient été calomniés; qu'une foule de pieux et d'innocents chrétiens avaient été persécutés et même forcés de s'expatrier; qu'il était impossible d'espérer le retour de la concorde, car l'on n'avait pas affaire à des gens dociles et de bonne foi, prêts à reconnaître leurs erreurs, mais à des orgueilleux, à des entêtés, toujours prompts à calomnier et à persécuter leurs adversaires ⁵ ».

Ce qu'avait constaté l'assemblée de Lunébourg en 1560, la « ruine totale de la religion et des écoles, l'absence de toute bonne police et discipline, conséquence naturelle des troubles et des querelles religieuses », n'était pas seulement vrai pour Magdebourg, mais pour tout le diocèse; une enquête ecclésiastique ordonnée par l'archevêque protestant Sigismond, entre 1562 et 1564, ne le prouve que trop.

En effet, les enquêteurs constatent partout la plus profonde corruption des mœurs, et, parmi les ministres de la religion, la plus grossière ignorance. Citons-en quelques exemples pris au hasard: « André

¹ LEUCKFELD, *Hist. Heshusiana*.

² SALIG, t. III, pp. 944-944.

³ Voy. la liste de ces écrits dans LEUCKFELD, pp. 34-36.

⁴ SALIG, t. III, pp. 944-947.

⁵ LEUCKFELD, pp. 37-43.

Müller, curé de Buckaw, a été ordonné à Wittemberg; il a très mal soutenu ses examens, ignore presque absolument les points les plus essentiels de la doctrine chrétienne et se déclare hors d'état de les comprendre. Le curé de Brumby a répondu aux questions qui lui ont été adressées sur la sainte Trinité, que Dieu le Saint-Esprit a été créé par Dieu le Père; que Dieu le Père et la Mère de Dieu forment la première personne divine; que Dieu le Fils tient entre eux le juste milieu, à peu près comme Calbe tient le milieu entre Halle et Walmirstedt. » « Maurice Dalchaw, curé de Kulhusen, a été ordonné à Berlin; il a prêté serment, a été nommé par la paroisse, qu'il administre depuis onze ans; c'est un homme tout à fait ignorant, incapable de distinguer les personnes de la sainte Trinité; en un mot, c'est un seigneur allemand, qui ne sait pas un seul mot de latin; » « Bernard Geller, curé de Gudensweg, a été ordonné à Brunswick; il a répondu très peu de chose aux questions qui lui ont été adressées sur la doctrine chrétienne; il a été autrefois vitrier, puis sacristain; enfin il s'est fait curé ». « Siriacus Moller, curé de Schwarz, a été ordonné à Wittemberg; il a fort imparfaitement répondu quant au symbole, particulièrement sur Dieu. Il a été autrefois domestique dans une taverne de Calbe, a épousé une femme de mauvaise vie, méchante, jalouse, querelleuse et vaine, toujours mêlée à des disputes et à des intrigues. » « Ernest Kütze, curé d'Ebendorf, a été ordonné à Stendal; il a quelque instruction mais il a subi plusieurs peines infamantes pour cause d'ivrognerie, de coups et mauvais traitements. Il sera très nécessaire d'avoir l'œil sur lui ¹. »

Au dire des enquêteurs, la noblesse, les villes et les villages ne suivent d'autre loi que leur fantaisie dans les choses religieuses; magistrats, gentilshommes et communes mettent la main sur le bien d'Eglise et refusent de payer les traitements des pasteurs et sacristains ². Le curé d'Aken se plaint de l'absence de ses paroissiens aux offices, de leurs railleries et bouffonneries sur la Cène, de leurs propos sur la magie, de leur commerce avec les démons, des jurons, blasphèmes et mots grossiers en usage dans le pays; du mépris des sacrements. Il déplore aussi la coutume des fiancés, qui font publier leurs bans à l'Eglise, puis se considèrent comme mariés, sans autre cérémonie. A Schönebeck, ville de deux cents ménages environ, » les gens sont pour la plupart rudes et farouches, fort indifférents aux choses de Dieu ». « A Jerichow, en l'espace d'un ou deux ans, deux hommes seulement ont reçu la Cène. Le seigneur justicier de Frohse dit que les habitants de ce

¹ DANNEIL, II, 1, 8, 52, 70; III, 3, 24, 34-36, 68.

² DANNEIL, I, VI, II, XXXVIII, 3, XVII, XXIV.

village sont des coquins et des misérables dont il se plaint de ne pouvoir venir à bout. » A Hohendodelene, village de soixante-cinq ménages, on n'en eût pas compté dix où la prière fût en usage ; en général la population ne savait rien ou fort peu de chose sur les sacrements. « Dans tout le bailliage de Sandau, un grand nombre de paysans ne savent pas leurs prières ; la plupart n'est pas en état de réciter les dix commandements ni de donner quelque explication sur le baptême ou l'Eucharistie. Dans les villages de Cörbelitz et Wolterstorf, trois personnes tout au plus savent par cœur leur *Pater*. Quant au catéchisme, ils l'ignorent absolument ; l'esprit de la population est détestable. » En plus de vingt autres localités, les enquêteurs constatent que la population est « impie, rude, sauvage ». Ils disent des habitants d'Aldenhausen « qu'ils sont tellement ignorants de toute prière qu'on pourrait croire le Christianisme entièrement éteint parmi eux ¹ ».

IV

Dans la marche de Brandebourg, on comptait, parmi les théologiens et prédicants, des strictes Luthériens, des Flaciniens, des Mélancthonienens, des Majoristes, des Osiandristes, des partisans et des adversaires du recez de Francfort et des décrets de Naumbourg. Toutes les sectes recherchaient la faveur de l'Electeur Joachim, et s'efforçaient de perdre ses adversaires dans son esprit. Là aussi les chaires retentissaient d'injures et de menaces. Agricola qui, depuis l'Intérim, s'était nettement déclaré contre le strict Luthéranisme, appelait son ancien ami Mélancthon « le fils de Satan », et disait delui, peu de temps après sa mort : « Si Philippe n'a pas changé de sentiments avant d'expirer, il est damné, il appartient au diable corps et âme, et pour l'éternité ². » « La façon dont nos pasteurs se traitent mutuellement est vraiment honteuse, » lisons-nous dans une lettre écrite de Berlin à cette date. « En chaire, ils s'injurient, ils s'acharnent les uns contre les autres. Ceux de Sainte-Marie se sont jeté des pierres à la tête sur la place du marché-neuf, et c'est à grand'peine qu'on est parvenu à les séparer ³. »

À l'Université de Francfort sur l'Oder, les plus furieuses querelles théologiques divisaient maîtres et étudiants.

André Musculus, qui y professait la théologie, défendait avec cha-

¹ DANNEIL, I, 26, 28, 29, 35-36; II, 17, 21, 30, 47, 51, 77-78, 83-84, 91, 96, 109, 112, 113, 139; III, pp. 9, 10, 16, 22, 25, 27, etc.

² KAWERAU, *Agricola*, pp. 318, 321. Voy. plus haut, pp. 38-40.

³ MOEISEN, *Beiträge*, p. 121.

leur la doctrine luthérienne « de la fatalité stoïque », c'est-à-dire du serf arbitre; son zèle s'attachait surtout à flétrir la « nouvelle obéissance » imposée par le recez de Francfort en 1558. « Tous ceux qui la défendent appartiennent au diable, » disait-il, « ainsi que ceux qui soutiennent que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut. Quiconque conseille les bonnes œuvres est à Satan, et suit son maître. » Musculus était brouillé à mort avec son collègue de l'Université, Abdias Prétorius, prédicant mélanchthonien, pasteur « de la nouvelle obéissance ». Il le dénonçait en chaire comme un séducteur de la jeunesse, et déclarait à une députation du sénat académique, venue pour le supplier de modérer son langage, qu'il ne se laisserait gouverner par personne dans les questions de la foi, et que ceux qui ne partageaient point ses opinions sur les bonnes œuvres méritaient d'être expulsés de la ville.

L'Electeur, au début, penchait vers Prétorius ; il le consultait volontiers dans toutes ses difficultés, soit religieuses soit politiques. En 1561, il défendit à Musculus de prêcher sur les bonnes œuvres, annonçant en même temps à ses sujets que tous ceux qui, dans les villes ou les campagnes, s'attaqueraient à Prétorius ou publieraient contre lui quelque libelle ou caricature seraient arrêtés et sévèrement punis. Mais après comme avant ces menaces, Musculus continua de s'emporter contre son adversaire, attaquant aussi le Conseil avec la plus extrême violence et traitant tous ses membres de « vils débauchés et de blasphémateurs sacramentaires ».

À la querelle sur les bonnes œuvres vint s'ajouter la dispute sur la Cène. Prétorius, soutenu par le Conseil, voulait que le corps de Jésus-Christ ne fût adoré qu'au moment de la Communion ; Musculus, au contraire, soutenait qu'il devait être adoré pendant tout le temps que les saintes espèces demeurent exposées sur l'autel. Il s'écria un jour en chaire : « Dites à ceux qui prétendent qu'on ne doit pas adorer le sacrement : Retirez-vous de moi, démons maudits et infâmes ! Car ce sont des scélérats, des voleurs de grand chemin, des blasphémateurs maudits, des fornicateurs, des ivrognes, ceux qui refusent au Christ l'honneur qui lui est dû ! Vous tous qui m'écoutez, venez à notre aide, protégez-nous et tombez sur le Conseil ! Faites l'office de bons et lourds fléaux, séparez le grain de la paille ! » Le Conseil informa l'Electeur, en 1561, que l'agitation était grande dans la ville et qu'on s'attendait à tout.

L'Université constatait à son tour que la querelle théologique gagnait le peuple, que les têtes s'échauffaient ; que des émeutes étaient à prévoir, et que la ruine de la Haute Ecole était probable¹.

¹ SPIEKER, *Musculus*, pp. 51 et suiv.

La très grande majorité des étudiants tenait pour Prétorius et traitait Musculus de « pécheur impénitent ». Dans la nuit du 5 février 1562, ils se rassemblèrent devant sa porte et le sommèrent de comparaître. Le chef de la bande, avec force imprécations, condamna à mort en son lieu et placé, un mannequin de paille. Au milieu des huées et des rires, on mit le mannequin sur la roue, puis on le jeta aux chiens. Un autre jour, les étudiants lancèrent des pierres à la tête du maître détesté tandis qu'il se rendait à son cours; deux fois sa maison fut assaillie. Poursuivi par d'implacables haines, Musculus, allant un jour à l'église pour la réception d'un diacre, fut obligé de se faire escorter par des soldats¹.

Mais depuis quelque temps il avait réussi à gagner les bonnes grâces de l'Électeur.

Joachim enjoignit au Conseil de ne plus s'opposer à l'élévation de l'hostie pendant le service divin²; un mandat d'arrêt fut lancé contre Prétorius³, qui, persécuté par les « Musculistes », fut obligé de chercher un abri à Wittemberg au commencement de 1563⁴. Depuis lors, l'Électeur ne vit plus en lui qu'un « corrupteur de la vraie religion ». Ayant entendu dire que Georges Buchholzer, prévôt de Berlin, propageait sa doctrine, il voulut « faire un exemple et frapper un grand coup », bien que, peu de temps auparavant, il eût pris Buchholzer sous sa protection, un jour, qu'à propos de la justification, Agricola l'avait excommunié en présence de tout le peuple. Le 19 avril 1563, il convoqua les fonctionnaires publics et les prédicants de la résidence pour leur donner lecture de son testament. « Je vous ai souvent entendu prêcher, » leur dit-il, « à mon tour je vais aujourd'hui vous faire un sermon. » Après leur avoir expliqué ses dernières volontés, il leur déclara qu'il regardait la doctrine de Musculus comme seule orthodoxe et véritable et lui donnait sa pleine et publique approbation. Alors, levant sa canne sur Buchholzer, il fit mine de vouloir le frapper et lui reprocha rudement de s'être laissé séduire par Prétorius : « Traître ! » s'écria-t-il, « si Luther sortait de sa tombe, il t'assommerait à coups de massue, toi et les tiens ! Seigneur Georges, sachez que je m'en tiens à la doctrine de Musculus ; je remets mon âme après ma mort à Notre Seigneur Dieu, mais quant à la vôtre et à la doctrine de Prétorius, je les donne au diable ! » Buchholzer tomba

¹ SPIEKER, pp. 70, 86, 89, 98.

² SPIEKER, pp. 75 et suiv.

³ Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 397, note 8.

⁴ *Prætorius, Endlicher Bericht von seiner Lehre* (1563), pp. 190, 383.

malade à la suite de cette scène, et mourut peu de temps après des suites de la frayeur qu'il avait eue ¹.

Le sénat académique de Francfort envoya des délégués à l'Electeur et aux membres des Etats réunis à Berlin, pour les informer que l'Université était proche de sa ruine, que les étudiants désertaient en masse, que Musculus calomniait et outrageait ses adversaires d'une façon odieuse, et que « le retour du vénéré Prétorius était extrêmement désirable ». Ceux-ci répondirent que, bien qu'ils ne fussent pas de grands savants, ils étaient convaincus que Prétorius avait raison, et qu'ils n'accorderaient rien à l'Electeur tant qu'il ne se serait pas engagé à rappeler à Francfort le docteur proscrit.

L'Electeur entra dans une telle fureur contre les délégués qu'ils en furent épouvantés. Plutôt que de faire un pareil affront à Musculus, leur déclara-t-il, il enverrait l'Université au diable, il y mettrait le feu de ses propres mains, il n'en resterait qu'un monceau de cendres. Du moment que lui, leur unique maître, avait déclaré orthodoxe la doctrine de Musculus, du moment qu'elle avait reçu sa sanction, ce qu'il avait décidé ne pouvait être aboli, dussent tous les délégués aller à Satan, de compagnie avec l'Université ².

Musculus continuait « à jeter de l'huile sur le feu ». « Il nous traite de scélérats », écrivaient en décembre 1565 les conseillers à

¹ GEPPERT, *Chronik von Berlin*, t. I, p. 57. MÜLLER UND KÜSTER, *Altes und neues Berlin*, t. I, p. 298. SPIEKER, *Musculus*, p. 96. Au-dessous d'une proposition théologique de Buchholzer, Joachim écrit : Qui enseigne cette proposition : *bona opera sunt necessaria*, blasphème et renie *doctrinam de Filio Dei, Paulum. Lutherum*, et est *incarnatus diabolus, Lucifer*; « c'est un séducteur des pauvres gens, c'est le *mancipium diaboli*, il sera éternellement torturé dans l'enfer avec Judas. » MÜLLER UND KÜSTER, *Altes und neues Berlin*, t. I, pp. 299 et suiv. SPIEKER, *Beschreibung der Marienkirche zu Francfurt an der Oder*. Une lettre de Buchholzer à Prétorius montre comment on entendait la polémique à cette époque. « Hier, je fus à la maison du D^r Schlegel; le messenger du diable, Vitus Bach (professeur à Francfort) y arriva. Je dis en l'apercevant : Voici le conseiller de Musculus, le noir souverain des rats, qui soutient *quod Christus mortuus est secundum utramque naturam et quod bona opera non sunt necessaria*. » Il répondit : Je suis le disciple de saint Musculus. Je lui demandai si *oratio* était aussi *necessaria*? Il demeura longtemps silencieux, puis il dit : non. Alors j'objectai : Cependant Jésus-Christ a dit : *Orate, ne intretis in tentationem. Orate est imperativus et habet in se necessitatem faciendi*. Il répondit : Jésus-Christ a dit cela *tanquam legislator*, cela ne nous regarde pas. Tout le monde éclata de rire. Je dis : Tu mens comme un maudit coquin ! Ensuite, quand je lui objectai *de Christi mandato*, il soutint que c'était *verba legislatoris*, que cela n'impliquait point d'obligation pour nous. Je lui demandai si les paroles *beati pauperes, beati miles*, etc., étaient aussi *verba necessitatis*. Il soutint qu'elles n'étaient pas *praecepta*, mais *exhortationes*. Je lui citai le *Contrarium expropositionibus Lutheri*, etc., il en fut accablé, se tut, et s'en alla. Je dis : L'enfant du diable s'en va, l'enfant goulu, l'enfant du singe fou. *Ita discessit cum magna ignominia. Ideo esto bono animo, nos vincemus illos nebulones*; ce sont de maudits coquins, *inepti ad disputandum indocti*. » Voy, SPIEKER, *Musculus*, p. 67.

² SPIEKER, pp. 99-100.

l'Electeur; « il parle du sacrement en termes inconvenants et séculiers. Il a dit en pleine chaire : Tu ne veux pas croire jusqu'à ce que tu aies le Christ dans ta gorge ou dans ta gueule ? Penses-tu donc que je vais te le montrer en robe bleue, tel qu'il était assis le jeudi saint au milieu de ses disciples ¹ ? »

Dans toute la contrée « le sacrement de l'amour » était le thème le plus ordinaire des disputes. Dans les repas, sur les bancs des brasseries, on discutait sur l'Eucharistie, et souvent on en venait aux mains. Impossible de se mettre d'accord sur l'espace de temps où Jésus-Christ reste présent dans la sainte hostie; sur ce que deviennent les saintes espèces une fois consommées; on se demandait si l'on était coupable de sacrilège en gardant, par inadvertance, une goutte de vin consacré dans sa barbe ². Un jour de Fête-Dieu, Jean Musculus, élu par son père André curé du faubourg de Lebus, ayant, par mégarde, renversé le calice, l'Electeur crut nécessaire de rassembler un synode, et déclara qu'il ne lui paraissait pas suffisant de condamner le coupable à la prison ou à l'exil; que, puisqu'il avait répandu le sang du Christ, le sien ne devait pas être épargné, et qu'il fallait lui couper deux ou trois doigts de la main ³.

Musculus regardait l'épouvantable et générale dépravation de l'Electorat de Brandebourg comme la conséquence naturelle de son dogme favori : « Les hommes ont été créés à l'image du démon. » Selon lui, ceux-là surtout étaient possédés du diable qui osaient affirmer que l'homme déchu a conservé dans sa nature quelque chose de bon. Musculus proférait d'horribles injures contre le Pape, et félicitait les jeunes gens lorsqu'ils le maudissaient en pleine rue; cependant il ne pouvait s'empêcher d'avouer que, sous le papisme, les mœurs étaient beaucoup plus douces, les chrétiens plus fervents et plus dociles. « Si nos ancêtres, » écrivait-il, « pouvaient revenir en ce monde, si surtout ils voyaient notre jeunesse, ils se voileraient la face, ou peut-être nous cracheraient-ils à la figure; ils ne comprendraient pas que nous, qui vivons en un temps de grâce et sommes éclairés par la pure clarté du nouvel Evangile, nous soyons devenus pires que les démons. Sodome et Gomorrhe, et même la montagne de Vénus, n'ont vu que des jeux d'enfant à côté de ce qui se passe actuellement. » « Tous, tant que nous sommes, nous convenons que la jeunesse n'a jamais été si pervertie depuis que le monde existe, et qu'elle ne saurait être pire. Le vice le plus commun, le plus horrible parmi les Evangéliques grands et petits, c'est le

¹ SPIEKER, p. 124.

² Voy. O. KRAMER, *Vom Nachtmahl des Herrn*, etc. (Francfort, 1569), pp. 3, 9.

³ HEFPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 386-387.

blasphème qui, non sans un dessein particulier de Dieu, était bien moins fréquent il y a quarante ans. Tous les autres vices se rattachent à celui-là. » « Nous sommes obligés d'avouer et de confesser que, bien que chez les autres peuples le mal soit en grand progrès, cependant, nulle part les mœurs ne sont plus exécrables que chez ceux qui se font gloire d'avoir reçu la parole de Dieu et le saint Evangile; toute crainte de Dieu, toute discipline, tout sentiment d'honneur semblent éteints parmi nous. »

Musculus rappelait encore en quelle estime les ancêtres catholiques avaient tenu les choses éternelles : « Nos pères demandaient conseil de tous côtés quand il s'agissait de leur salut; ils ne croyaient pas pouvoir prendre trop de peine pour éviter l'enfer. Ils faisaient pénitence, ils priaient, ils jeûnaient, ils secouraient les pauvres, ils faisaient de pieuses fondations. Au lieu que maintenant, on ne s'inquiète ni du ciel ni de l'enfer; on ne pense ni à Dieu ni au diable. » « Le Jugement dernier est certainement proche : reprenons donc la coutume de l'ancienne Eglise, et supplions Dieu avec instance de terminer ou d'adoucir la détresse présente et le châtement futur. Mais qui y songe ? La prière, l'assistance aux offices, tout cela n'est plus de mode ! »

« Monseigneur le gentilhomme est épicurien et grossier comme un porc; monsieur le bourgeois charge le pasteur de prier, de distribuer les sacrements, laisse qui veut faire pénitence et, quant à lui, ne pense qu'à la bonne chère, écorche et trompe son prochain, lui fait tort sans aucun scrupule. Le paysan a complètement oublié sa religion; il préfère le broc à l'eau bénite; si Dieu n'a encore un peu patience avec l'Allemagne, bientôt on comptera à l'église plus de piliers que de chrétiens. S'il y a encore des cœurs pieux qui fassent quelque chose pour l'Eglise, ils ne sont pas visibles. Les temples, les écoles, les hôpitaux sont dépouillés; la jeunesse est déplorablement négligée; le chemin des écoles est barré aux enfants des indigents, les chers pauvres du bon Dieu sont abandonnés ¹. »

Ainsi se lamentait Musculus, surintendant général de la Marche du Brandebourg.

V

Dans le duché de Prusse, la situation était identique. Le duc Albert qui, sans pouvoir remédier au mal, assistait impuissant aux

¹ *Fluchteufel*, B¹ B² D² F². *Treue Warnung und Ermahnung* B¹. Voy. DÖLLINGER, t. II, pp. 399-412. SPIEKER, pp. 180-181, 215-219, 247-253.

malheureuses discordes qui détruisaient autour de lui toute civilisation, devait être peu consolé lorsque ses amis, dans leurs lettres, lui démontraient que les choses allaient aussi mal ailleurs que chez lui. Le gendre de Mélanchthon, Gaspard Peucer, lui écrivait le 6 mai 1561 : « L'Allemagne est tellement déchirée par les querelles qui surgissent et s'aggravent tous les jours que je crains que la discipline ecclésiastique et l'ordre civil ne périssent ensemble. Je ne vois pas, en vérité, comment pourront être apaisées par des moyens humains ces discordes affreuses qui renaissent sans cesse les unes des autres¹. »

Funk, le chapelain d'Albert, qui, après la mort d'Osiander, jouit longtemps de la faveur du prince, ne contribuait pas peu à entretenir les disputes. « C'était un homme faux et rusé, employant toutes sortes d'artifices pour duper son seigneur ; il était connu partout pour un ivrogne, en quoi il imitait Osiander, son mauvais génie et son maître, qui, toute sa vie, avait aimé la bouteille et avait coutume, après boire, de tenir les plus ignobles propos sur les choses saintes². »

En 1561, un aventurier, « le faux margrave de Vérone, » Paul Scalichius, vint à la cour sur l'invitation du duc. Bientôt le prince l'admit à son conseil, où il se lia intimement avec Funk. Malgré la résistance de l'Université, Scalich fut autorisé à professer la théologie à Königsberg. Il soutenait les opinions « les plus étranges ». Dans l'un de ses ouvrages, pour concilier toutes les doctrines sur la Cène, il avança « que le Christ avait trois natures », cherchant à établir ce dogme nouveau à l'aide d'une profusion de figures géométriques. Il persuadait au duc qu'une doctrine toute céleste lui avait été révélée; qu'il avait des visions sur la Trinité, l'origine des anges et des démons et la puissance exercée sur les hommes par les esprits des ténèbres.

Peu à peu, le duc tomba complètement dans les pièges de ce charlatan. D'après les minutieuses prescriptions de Scalich, il se servait de certaines formules magiques, et portait toujours sur lui une médaille et une bague qu'il croyait pouvoir le protéger contre tout maléfice. Funk et Scalich s'entendirent bientôt comme larrons en foire et s'enrichirent tous deux aux dépens du pays. Scalich reçut d'Albert deux cents acres de terrain, des fermes, des moulins,

¹ VOIGT, *Briefwechsel*, p. 507.

² Voy. les aveux de Funk à ce sujet. Il déclare qu'il ne peut renoncer à boire sans mettre sa vie en danger. HASE, p. 175. Osiander rivalisait avec les courtisans d'Albert quand il s'agissait de boire. HARTKNOCH, p. 354. HASE, p. 129. Juste Menius n'appelait Funk que « la chope pleine », et lui reprochait de s'enivrer quotidiennement. SCHMIDT, *Justus Menius*, t. II, p. 168.

même la ville et le bailliage de Kreuzbourg. Les Etats s'en plaignirent. « Ces saints personnages, » déclarèrent-ils à la Diète de Prusse, « ont extorqué au duc toute espèce de présents : de riches habillements, des propriétés, des carrosses, de l'ambre précieux, des forêts, des céréales. Une bonne partie des domaines de l'Etat sont chargés d'hypothèques et livrés à des mains étrangères ; le trésor et les revenus du prince sont épuisés, et c'est à peine s'il lui reste de quoi suffire aux besoins journaliers. Des sommes fabuleuses, grossies d'intérêts énormes, sont réclamées tous les jours. » Scalich, au nom du duc, ayant emprunté dix mille florins à la ville de Königsberg, en retint sept mille pour son compte, en donna deux mille à un muletier, de sorte que mille seulement entrèrent dans la caisse ducale ¹. En Prusse, tout le monde criait misère, et se plaignait des nouveaux impôts et de la détresse générale.

Scalich prit la fuite à temps. Funck, mis au cachot et chargé de chaînes, fut condamné à mort par une cour de justice. Le duc avait depuis longtemps abandonné « l'hérésie d'Osiander, qu'il avait favorisée durant tant d'années », et Funk, son chapelain, avait rétracté du haut de la chaire son ancien enseignement. Cependant, dans l'acte d'accusation porté contre lui, les Etats lui font un crime d'avoir adhéré de cœur pendant de longues années à la doctrine « du grand hérétique Osiander » ; d'avoir protégé et établi l'hérésie par la violence, de sorte que beaucoup de pieux ecclésiastiques et docteurs « avaient été exilés à cause de lui ; » d'avoir conseillé, rédigé et propagé un formulaire religieux sans leur permission ; d'avoir retranché l'exorcisme des cérémonies du baptême, imposant aux pasteurs « un mode très défectueux d'administrer ce sacrement » ; enfin d'avoir fait jeter en prison ou exiler tous ceux qui avaient refusé d'accepter les nouvelles lois religieuses. Tous les efforts d'Albert pour sauver son chapelain furent inutiles : Funk et deux conseillers, ses complices, furent décapités comme malfaiteurs et perturbateurs de la paix publique. Pendant l'exécution, la foule rassemblée autour de l'échafaud entonna le cantique : « Viens, Esprit de lumière ! Eclaire-nous, céleste vérité ² ! »

A la requête des Etats, Mörlin, « cette colonne de la pure doctrine, » chassé douze ans auparavant par le duc, fut rappelé, et nommé évêque de Samland.

Assisté de Martin Chemnitz, théologien du Brunswick, Mörlin

¹ HARTENOCH, pp. 455-456. *Erläutertes Preussen*, t. III, pp. 284-297. BACZKO, t. IV, pp. 272 et suiv. HASE, pp. 294-329, 329, 350. VULPIUS, t. X, pp. 39-53. Vulpius ne cache point son intime conviction : Selon lui, Scalich était « la créature des Jésuites ! »

² HASE, pp. 354 et suiv.

dressa un nouveau formulaire « conforme de tous points à la Confession d'Augsbourg et aux articles de Smalkalde ¹ ». Ce formulaire condamnait explicitement, avec beaucoup d'autres erreurs, l'hérésie d'Osiander. Le duc lui donna solennellement sa sanction, et le déclara obligatoire pour la Prusse à perpétuité. Les prédicants et docteurs de théologie s'engagèrent par serment à n'enseigner que d'après lui².

Nous lisons dans un édit de religion publié peu de temps après : « Comme, en général, on entretient très chétivement les pauvres curés et qu'on a d'eux si peu de soin qu'ils n'ont guère que des croûtes de pain à manger, personne ne se présente pour étudier la théologie d'une manière sérieuse et intelligente ; les rares jeunes gens qui nous viennent n'ont pas même de quoi se nourrir ; aussi étudient-ils superficiellement, enseignant ensuite ce qu'eux-mêmes n'ont pas bien compris, de sorte qu'un aveugle en conduit un autre : c'est pourquoi la bonne doctrine est partout en oubli, Dieu retire sa bénédiction, et le pays s'appauvrit. Comme dit le prophète Aggée, nous mettons notre argent dans une bourse percée³. »

Albert ne survécut que deux ans à son chapelain. Ses dernières années furent assombries par la pensée du lamentable état où il laissait l'Eglise et son pays.

« Malheureusement, » répétait-il, « il y a peu de bons pasteurs parmi nous ; nous ne connaissons que des mercenaires, que des corbeaux avides. » Le mécontentement de ses sujets était si général qu'il se plaignait de n'avoir pas un seul ami sur lequel il pût compter, et répétait souvent que le métier de berger lui eût semblé beaucoup plus doux que celui de roi ⁴.

Dans sa famille, l'ancien grand-maitre de l'Ordre Teutonique n'avait rencontré « qu'épreuves et que contradictions ». Des sept enfants qu'il avait eus de Dorothée, princesse de Danemark, six étaient morts en bas âge, une seule fille lui était restée. Son fils unique, issu de son second mariage avec Anne-Marie de Brunswick, passait sa vie dans des terreurs continuelles, tremblant toujours d'être empoisonné par les gens de son entourage. « Ils ont tourmenté et torturé mon père jusqu'à le faire mourir, » disait-il avec amertume, « ils en useront de même avec moi. Puisse Dieu les en punir jusqu'à la troisième et quatrième génération ! » Souvent le prince s'abandonnait à de tels accès de colère qu'il jetait des brocs d'argent

¹ Connu plus tard sous le nom de *Corpus doctrinæ Prutenicum*.

² HASE, pp. 384 et suiv.

³ RICHTER, *Kirchenordnungen*, t. II, pp. 301-302.

⁴ HASE, pp. 235, 313.

à la tête de ses convives, ou bien il était en proie à une si profonde mélancolie qu'on craignait de le voir mettre fin à ses jours ¹.

Durant le règne d'Albert, le pays avait été le théâtre des continuelles disputes des prédicants. Un professeur de Königsberg, David Voit, craignait pour la Prusse, dès 1567, le retour de la barbarie ².

L'évêque Mörlin ne tarda pas à être persécuté de la manière la plus odieuse par les Mélanchthoniens de l'Université et par les Osian-dristes, encore nombreux dans la contrée. Comme Osiander, il fut en butte aux plus grossiers outrages jusqu'à ses derniers instants. « Il est mort en désespéré, » écrivait l'un de ses adversaires ; « peu de temps avant d'expirer, il rampait par terre comme un ours ; on l'a vu gratter le sol avec ses ongles ; on a été obligé d'ôter de sa chambre tous les instruments tranchants et de murer chez lui une porte qui communiquait à la rivière. » Après sa mort, une affiche placardée dans la cathédrale avertit les passants que « Mörlin venait de descendre dans les abîmes avec Lucifer ³ ».

Tilmann Hesus, élu évêque après lui, jouit d'un crédit illimité pendant la maladie du jeune duc. Il en profita pour excommunier ou destituer tous ses adversaires et pour faire nommer son ami Jean Wigand évêque de Poméranie. Mais peu après, il se prit de querelle avec Wigand et d'autres prédicants à propos d'une question de théologie. Il soutenait que l'humanité de Jésus-Christ était « toute-puissante, toute sage et digne d'adoration *in abstracto* aussi bien qu'*in concreto* », ce qui, selon Wigand, ne pouvait être admis que pour la nature de Jésus-Christ *in concreto*, c'est-à-dire dans son union avec la nature divine.

Bientôt, dans toutes les chaires, cette question devint le thème d'interminables querelles. « Plusieurs professeurs et recteurs, » écrivait Wigand, « enseignent maintenant aux enfants que l'*abstracto* est un composé de *abs* et de *tractum*, comme les fourrures de loup et de martre que portent les grands seigneurs ne sont que les pelures séparées des loups et des martres. »

« Une véritable avalanche de disputes » se précipita sur les étudiants et sur le peuple ⁴ et pénétra jusque dans les hôtelleries et les tavernes. « Dans les réunions populaires, dans les auberges, même dans

¹ HASE, pp. 79, 288, 395-396.

² « Deum oro, ut in his regionibus ecclesias, politicas et œconomias clementer servet, nec sinat fieri barbaricam vastitatem, quam cum multa alia, tum vero præcipue intestini motus portendunt. » Lettre à Camerarius. Voy. DÖLLINGER, t. II, p. 666, note.

³ *Erläutertes Preussen*, t. IV, pp. 747-748. Voy. LEUCKFELD, *Hist. Hesh.*, pp. 89-92.

⁴ WILKENS, pp. 206-214.

les échoppes, le premier, le plus ordinaire sujet de conversation, c'était l'*abstracto* et le *concreto*; on se querellait merveilleusement à ce sujet, et les prédicants soufflaient le feu de toute leur force, excitant leurs auditeurs contre quiconque ne pensait point comme eux ¹. » « Satan-Wigand, » écrivait son ancien ami André de Mayendorf, « est poussé par le démon à perdre Hesus; il rage et tonne contre lui comme un homme en délire, et crie à tue-tête : « Arrière cet homme ² ! »

Dans un synode présidé par Wigand et composé de vingt ministres, la solution suivante fut adoptée : « La proposition que l'humanité du Christ *in abstracto*, c'est-à-dire en elle-même, est toute puissante, est un blasphème que les Eglises rejettent avec horreur et qu'elles abolissent à jamais. Les intérêts de la foi exigent qu'Hesus, qui tient de pernicieux et scandaleux discours, les corrige, et fasse amende honorable; et comme la dispute remplit la Prusse entière, on publiera dans toutes les chaires, en usant toutefois de modération, que la proposition *in abstracto* a été condamnée, et que l'évêque de Samland a consenti à corriger ses discours pour la plus grande gloire de Dieu, afin que les âmes ne soient plus scandalisées à l'avenir. »

Mais Hesus refusa absolument de se soumettre au synode : « Si jamais vous me faites souscrire à ceci, je veux bien être pendu ! » s'écria-t-il; « ou bien j'attellerai mes chevaux, et je dirai bonne nuit à la Prusse : Hue ! hue ! que les hiboux et les farfadets y demeurent si bon leur semble ! » Il nia l'autorité du synode, prétendant que, d'après les lois de la Prusse, il n'appartenait qu'à un Concile général de juger un évêque, et que Wigand, en la personne duquel le diable avait présidé l'assemblée, avait voulu tendre un piège à tous les évêques futurs. « Notre synode, » répondit Wigand, « a tout autant d'autorité que celui de la maison de Zacharie, où trois personnes seulement ont sanctionné le dogme de la naissance du Christ. Et pourquoi l'enfant ne pourrait-il pas enseigner son père ? Une ânesse a bien enseigné Balaam ! » Hesus se défendit avec tant d'énergie et de violence, dans la chaire de Königsberg, que le peuple menaça de tirer sur les partisans de Wigand et de mettre la ville à feu et à sang.

La cour ducale fut longtemps indécise sur le parti qu'elle devait prendre, car un effroyable orage pouvait sortir de toute cette querelle. Enfin le duc, toujours en proie à la maladie qui le consumait, déclara, en vertu de l'autorité dont il était revêtu, que, puisque l'évêque

¹ HARTENOCH, p. 466.

² LEUCKFELD, pp. 145, 146.

de Samland refusait de se rétracter, il fallait se débarrasser de lui; il lui enjoignit de quitter le palais épiscopal le plus tôt possible ¹.

« Wigand m'a perdu par la ruse et la perfidie, » écrivait Hessus à la duchesse de Saxe, « et cela uniquement pour prendre ma place. Je n'aurais jamais cru qu'une pareille fausseté pût se loger dans l'âme d'un théologien ! Je suis comme cette étoile dont il est parlé dans l'Apocalypse, que la queue du dragon fait tomber du ciel et précipite sur la terre ². »

« Pour prévenir une révolution, remettre les prédicants dans le devoir, redresser les pasteurs des campagnes, faire disparaître de l'Université le levain de la haine et donner un chef à l'Eglise ³. » Wigand, en présence de toute la cour, fut chargé d'administrer l'évêché de Samland, et tous les partisans d'Hessus reçurent ordre de quitter le duché. « Des prédicants dignes et pieux, » écrivait André de Meyendorf, « ont été, par cette mesure, jetés dans une grande et cruelle détresse et forcés de s'expatrier avec leurs femmes et leurs enfants. Une abominable persécution déchire en ce moment l'Eglise de Prusse, et Wigand en est l'auteur ⁴. » Les pauvres femmes des pasteurs, en proie à la misère, les prédicants exilés firent parvenir au duc une foule de suppliques. Tous accusaient Wigand, « le persécuteur des innocents, » d'être la cause de leurs maux, d'avoir agi par cupidité, d'être avare, et même usurier ⁵. « Dans une âme comme la sienne, il n'y a de place que pour le diable, » écrivait au duc le chancelier de Tubingue Jacques Andréa; « il ne mérite que l'exil ⁶. » A son tour, Wigand appelait ses adversaires « possédés, fanatiques, fripons », et peignait la situation sous les couleurs les plus sombres : « Une troupe de hâbleurs et de brouillons trouble et égarent non seulement le peuple crédule, mais jusqu'aux personnes cultivées. Ils se précipitent comme des fous chez les habitants, dans les petites boutiques, dans les brasseries; ils vantent, ils propagent en tous lieux leurs opinions scandaleuses et fausses. Les enfants eux-mêmes, que le Christ a défendu de scandaliser, sont égarés par ces pervers, car on leur inculque dès le bas âge une fausse doctrine, on leur souffle la haine contre les maîtres de la parole. Les pamphlets troublent les têtes et excitent beaucoup de gens à se soulever contre l'autorité,

¹ WILKENS, pp. 212-219.

² TRIER, *Anmerkungen zum Concordienbuche*, p. 390.

³ WILKENS, p. 219.

⁴ DÖLLINGER, t. II, pp. 477-479.

⁵ STARK, *Lübeckische Kirchenhistorie*, Doc., p. 478.

⁶ DÖLLINGER, t. II, p. 478.

aussi bien à propos de religion qu'à propos de politique; libelles, injures, calomnies détestables sont placardés sur les portes; on les répand à profusion; on injurie, on attaque les passants en pleine rue: ces faits sont connus de tous ¹. »

« De plus, » répète-t-il en plusieurs de ses écrits, « le peuple évangélique devient épicurien; il ne se souvient plus de ce qu'il doit à Dieu, qui l'a délivré des ténèbres du papisme pour l'éclairer de la lumière de l'Évangile; il devient rude, cupide; il a toujours plus de passion pour le luxe; il s'adonne à la boisson. L'Église n'est plus assistée, et les prédicants n'ont plus même le moyen d'entretenir le toit de la maison de Dieu. » « Parce qu'on prêche aux gens qu'ils ne peuvent se sauver par les bonnes œuvres, ils ne veulent plus entendre parler d'aucune et négligent les pauvres. Beaucoup d'autorités civiles se jettent avec une avidité odieuse sur le bien d'Église, qui devrait servir à l'entretien des temples, des écoles, des hôpitaux, des établissements de bienfaisance; ils les réunissent sans scrupule à leurs propriétés, sans se soucier du droit. Les écoles sont ruinées; on entend de tous côtés de tristes nouvelles de notre jeunesse; elle est, dit-on, absolument incorrigible ². »

Les Calvinistes applaudirent bruyamment à la disgrâce d'Hessus, exilé surtout à cause de l'*abstractum* ³; ils l'avaient toujours regardé « comme la créature du démon, comme l'ennemi acharné du Christ ». De son côté, le proscrit avait écrit dans son *Loyal avertissement à mes chers Prussiens* ⁴: « Le meurtre et l'adultère ne sont qu'un jeu comparés au crime dont on se rend coupable en ayant commerce avec les Calvinistes. »

Les Calvinistes du Palatinat, surtout passaient pour d'odieux blasphémateurs. Les bruits qui circulaient sur leurs horribles sacrilèges épouvantaient le peuple luthérien. On racontait que, dans une orgie, ils avaient mangé des hosties avec des cuillers, bien plus, qu'ils les avaient foulées aux pieds ou jetées aux chiens, et s'étaient servis à table du vin consacré. On ajoutait que dans le Palatinat les enfants ne recevaient plus le baptême qu'à l'âge de sept ans ⁵.

¹ HARTKNOCH, pp. 480-481.

² Voy. DÖLLINGER, t. II, pp. 480-481.

³ WILKENS, p. 219.

⁴ WILKENS, p. 200.

⁵ WILKENS, p. 127.

CHAPITRE XIV

LE CALVINISME DANS LE PALATINAT.

Depuis que Frédéric III avait découvert que la Confession d'Augsbourg, dans sa forme primitive, enseignait sur l'Eucharistie la même doctrine que l'Eglise catholique, l'autorité du célèbre symbole avait été ébranlée dans son esprit. Plus tard, il s'était aperçu que les écrits de Luther renfermaient un grand nombre d'erreurs et de contradictions. Il se persuada qu'il était de son devoir de les combattre. La première chose à faire, selon lui, c'était de détruire « la grande hérésie » qui semblait être restée collée à Luther, « le dogme de la présence réelle, cette citadelle du papisme ». La nouvelle doctrine de l'ubiquité, soutenue par les théologiens de Wittemberg, lui répugnait singulièrement; à son sens, elle annulait complètement l'humanité du Christ, ou du moins elle en faisait « une chose subtile et vague, puisqu'il fallait la reconnaître dans les pierres, le bois, le feuillage, les gazons, les pommes, les poires, et tout ce qui vit; même dans les pourceaux infects et même, comme un docteur l'avait affirmé au vieux Landgrave, dans le grand tonneau de Stuttgart ¹ ».

Le genre de vie de ses coreligionnaires ne le satisfaisait pas davantage; il était forcé de s'avouer que la prédication de l'Evangile n'avait porté aucun fruit. « Depuis plus de quarante ans, » écrivait-il à son gendre Frédéric de Saxe, « la pure doctrine et la sainte parole de Dieu ont été prêchées par notre ordre dans nos états; nous nous sommes beaucoup vantés de notre zèle, et cependant nous n'avons pas encore compris ce que la vérité demande de nous. Bien que la doctrine soit pure, elle n'a apporté que peu d'amélioration dans nos mœurs; il semble même, à voir les choses par l'extérieur, que les papistes aient l'avantage sur nous, car, pour les excès du boire et du manger, pour le jeu, l'avarice, l'impudicité, les haines et l'envie, il est certain que nous les surpassons. » « J'ai peur, » écrivait-il un autre

¹ КЛУCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 587.

jour, « que le Dieu de toute justice, qui ne laisse jamais les crimes impunis, ne nous fasse bientôt sentir sa verge redoutable, à nous qui nous vantons si fort de posséder la très chrétienne Confession d'Augsbourg, et qui cependant nous livrons sans pudeur aux vices les plus grossiers, comme l'impudicité, la gloutonnerie, le blasphème, le jeu, l'avarice, l'usure, absolument comme si nous étions libres de vivre à notre guise. » Et ailleurs : « Les vices grossiers, comme l'excès du boire et du manger, le blasphème l'usure, qui sont en abomination chez les payens et chez ceux-là mêmes qui ne savent rien de Dieu, nous les regardons à peine comme des péchés ». « Nous faisons beaucoup de bruit de la Confession d'Augsbourg, nous en sommes fiers, et nous vivons néanmoins dans une telle licence et en même temps dans une si grande sécurité de conscience qu'il semble que nous nous servions de cette Confession comme d'un manteau pour couvrir nos vices, et que Dieu nous doive sa grâce et son pardon, uniquement parce que nous faisons profession d'en croire les articles ¹. »

L'Electeur ne tarda pas à se mettre en relation avec les plus célèbres théologiens zwingliens et calvinistes. Pour réformer l'Eglise palatine, il eut surtout recours aux lumières de deux professeurs calvinistes d'Heidelberg, Gaspard Olevian et Zacharie Ursinus. Par son ordre, les autels, tableaux, images qui ornaient encore les églises furent enlevés ; des tables remplacèrent les autels ; les fresques furent recouvertes de chaux ; les hosties remplacées par de petits pains ronds, les calices par des gobelets en bois grossier, les fonts baptismaux, par des cuvettes d'étain ; on ferma les orgues. Lorsque le duc Jean-Frédéric de Saxe voulut faire quelques représentations à l'Electeur à ce sujet, il répondit que le Christ et ses Apôtres ne s'étaient jamais servis de calice ; que toutes ces choses étaient des instruments d'idolâtrie, que les fonts baptismaux avaient servi à des pratiques idolâtres et à la magie ². Il appelait les hosties dont se servaient encore les Luthériens « le pain d'idolâtrie », et disait qu'ils les avaient supprimées parce que ses sujets étaient restés si attachés au dogme de l'Eucharistie que, malgré tout ce qu'on pouvait leur dire, ils y adoraient encore le Dieu vivant et véritable³. Frédéric regardait aussi les crucifix comme des idoles ; à plusieurs reprises, il chargea ses commissaires d'enlever toutes ces abominations, à l'extérieur comme à l'intérieur des églises ⁴. Il signifia

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 478, 486, 537.

² STRUVE, pp. 106-108.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 372, note.

⁴ Voy. SUDHOFF, pp. 140-141.

aux luthériens d'Amberg qu'il entendait détruire dans sa principauté tout ce qui avait servi au culte des idoles. En l'espace de huit jours, tout devait avoir disparu, sans en excepter les tableaux, qu'ils fussent l'œuvre de peintres médiocres ou d'artistes de génie. A Hirschau, un prédicant exécuta lui-même les ordres de l'Electeur, et fit briser, dans son église, tous les autels, tous les objets ayant servi au culte ¹.

Thomas Erast, professeur de médecine à Heidelberg, rédigea, sur l'ordre de Frédéric, un nouvel article sur l'Eucharistie, qui s'écartait beaucoup du dogme luthérien. L'année suivante parut le « Catéchisme d'Heidelberg », œuvre collective d'Ursinus et d'Olevian. Cet écrit fut regardé comme la solution d'une question que tout le monde se posait depuis quelque temps : L'Electeur est-il oui ou non calviniste? Publié au nom de Frédéric, le Catéchisme fut présenté à ses sujets comme *credo* définitif de l'Eglise palatine. Il fut adopté plus tard dans tous les pays allemands de la religion réformée, et le synode de Dortrecht lui reconnut l'autorité d'un symbole. Il reçut la sanction d'un synode palatin et parut précédé d'une préface le 9 juillet 1563. Frédéric inséra, dans une seconde édition, un article sur la messe qui se terminait par ces mots : « Au fond, la messe n'est autre chose que la négation de l'unique sacrifice de la croix, et qu'une diminution de la passion de Jésus-Christ. » Mais cela même ne lui parut pas suffisant, et il ajouta dans la troisième édition : « La messe est une idolâtrie maudite ². »

La jeunesse, dès l'époque de sa première instruction religieuse, apprit à considérer les Catholiques comme des idolâtres.

Une lettre de Frédéric à son gendre l'Electeur de Saxe (10 mai 1562) nous éclaire sur ses véritables sentiments. Il lui témoigne ses regrets de ce qu'à Lyon les Huguenots se soient contentés de chasser les moines et les prêtres et ne les aient pas tous massacrés ³.

Comme il ne voyait dans la religion et les cérémonies catholiques que l'œuvre du démon, on comprend qu'il ait entrepris une guerre d'extermination contre toutes les institutions de l'Eglise. Il se préoccupait peu du traité d'Augsbourg. Rien] que dans le Palati-

¹ MUCK, t. II, pp. 93-94.

² Voy. KLUCKHOHN, dans le *Münchener histor. Jahrbuch 1866*, pp. 500-502, et *Friedrich der Fromme*, p. 134. Voy. A. WOLTERS, *Der Heidelberger Catechismus in seiner ursprünglichen Gestalt, nebst der Geschichte seines Textes im Jahre 1563*, Bonn, 1864. NIEPMANN, *Der Heidelberger Catechismus von 1563*, Elberfeld, 1866.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 297. Voy. t. I, pp. 126-127.

nat rhénan, cinquante-cinq couvents et abbayes furent confisqués. L'évêque de Worms, d'après les registres des paroisses, porte à 900 le nombre des établissements religieux fermés par son ordre¹. Envers d'humbles religieuses sans défense, Frédéric agit plus brutalement encore que Christophe de Wurtemberg. A Himmelskron, à Liebenau, il fut impitoyable, bien que les pauvres persécutées le suppliasent de les laisser libres de pratiquer leur religion, puisqu'il permettait aux juifs de garder la leur². A Liebenau, la prieure, Anna de Seckendorf, et vingt-deux de ses religieuses déclarèrent aux commissaires électoraux « qu'elles ne renonceraient pas à la religion qui, depuis tant de siècles, avait été tenue pour très orthodoxe par leurs ancêtres; qu'elles voulaient y persévérer jusqu'à la mort, et garder leur saint habit, lequel ne pouvait scandaliser personne, puisqu'elles ne sortaient jamais; elles suppliaient très humblement Sa Grâce Electorale de ne pas contraindre leur conscience. Elles refusaient de recevoir un prédicant; elles en avaient déjà entendu un, il était inutile de leur en envoyer un autre. « On enseigne maintenant, » disaient-elles, « tant de doctrines différentes³ qu'il nous est impossible de nous y reconnaître. » Frédéric ne voulut rien entendre.

Sa fureur de destruction contre tous les monuments de l'ancien

¹ Voy. RITTER, *August von Sachsen und Friedrich III*, p. 310. Häusser, t. II, p. 27.

² Pour plus de détails sur ces faits, voy. FALK, pp. 50-73.

Rapport des commissaires électoraux, 25 mars 1563, voy. BÖTTINGHAUSEN, t. II, pp. 378-379. Sur les procédés de l'Electeur envers les religieuses de Marienkrone à Oppenheim, voy. l'article de F. FALK, dans *l'Histor. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, t. X (1889), pp. 47-66. Une religieuse de l'abbaye de Pforzheim nous a laissé le curieux récit des persécutions véritablement odieuses auxquelles son couvent fut en butte pendant huit années consécutives (1556-1564). Elle raconte les procédés des prédicants et des fonctionnaires du margrave de Bade Charles II envers de pauvres femmes inoffensives. Pendant six ans, on n'employa pas moins de dix-huit prédicants pour la conversion des sœurs, au nombre de quarante-six; aucune d'elles ne consentit à apostasier. « Cependant, » écrit l'humble religieuse, « de nous-mêmes nous ne pouvions rien! A Dieu seul soit honneur et gloire! » « Un des prédicants nous a injuriées de la manière la plus basse, se servant pour qualifier nos confesseurs de termes abominables, qu'il serait trop long de rapporter ici; il nous a tellement calomniées en chaire que nous avons été extrêmement surprises de n'être point assaillies et maltraitées par la populace. Un autre s'est servi de telles expressions en parlant du Saint-Sacrement que jamais je n'avais rien entendu de semblable. Il a aussi prêché contre le Pape, disant qu'il exigeait que des rêveries de moines et de nonnes fussent tenues pour très véritables dans l'Eglise et regardées comme révélées par le Saint-Esprit. Il a dit encore que tout notre effort était d'empêcher les gens de se plaindre, que nous dévorions les biens des pauvres, que nous étions ensorcelées et que nous courions en foule vers la damnation éternelle; il nous y a toutes envoyées, comme si Dieu lui eût révélé notre sentence. » « Un troisième a fait un prêche abominable sur nos vœux et nos règles; je me demandais où il pouvait avoir été chercher tout ce qu'il disait; etc. » « Toutes les fois que le

culte ne se donna pas (seulement carrière dans ses propres états, mais encore dans les églises et abbayes où le droit de patronage était partagé entre lui et d'autres princes. Il lui arriva même quelquefois de persécuter des couvents où il n'avait aucun droit d'intervenir. C'est ainsi qu'en octobre 1564, au village de Dirmstein qu'il possédait en commun avec l'évêque de Worms, il fit briser tous les autels et tableaux, détruire ou enlever tout ce qui ornait l'église. « Le nouveau Josué, le très pieux Frédéric, » comme l'appelaient les théologiens de sa cour, choisissait souvent, pour accomplir ces hauts faits, les moments de l'année particulièrement chers au cœur catholique. Un vendredi saint, il parut tout à coup, accompagné de plusieurs théologiens, à l'abbaye de Saint-Michel de Sinsheim. Cette abbaye avait été fondée par un évêque de Spire et n'avait aucun lien avec l'Electorat palatin ; mais, sans paraître s'en souvenir, l'Electeur, suivi de quelques ouvriers, fit forcer la grille du chœur de l'église abbatiale, donna ordre de briser les autels, les statues, les sculptures sur bois, fit enlever les ornements d'église, les trésors de sacristie, le *venerabile* (ostensoir), les hosties consacrées, les crucifix, les psautiers, les *gradualibus*, les antiphonaires, et fit dresser avec tous ces objets un immense bûcher auquel il fit mettre le feu en sa présence.

chancelier du margrave vient au couvent, il court au dortoir sans que nous ayons été averties de sa venue ; dès que nous l'entendons crier, nous nous sauvons, remplies d'épouvante. Alors il va dans les cellules, tantôt celle-ci, tantôt celle-là ; il semble avoir perdu la raison ; il se conduit de la manière la plus indécente ; nous n'aurions jamais pu sauver notre honneur si nous ne nous étions soutenues et défendues les unes les autres. » En vain les religieuses répétaient aux agents du margrave qu'autrefois on ne laissait aucun pauvre frapper inutilement à la porte du couvent et que maintenant on les chassait comme des chiens, qu'on ne leur donnait pas même un morceau de pain par charité, bien que le couvent eût été fondé pour distribuer des aumônes et secourût autrefois la plus grande partie des pauvres du pays. Les revenus du couvent furent confisqués, les autels, les statues brisés ; ce ne fut qu'au bout de huit ans que vint enfin pour les religieuses « le moment de la délivrance » ; c'est-à-dire le moment de s'expatrier. « Lorsque nous sortîmes du couvent, une telle foule de gens de tout âge s'assembla autour de nous que de ma vie je n'avais vu autant de monde. Tous pleuraient ; surtout les pauvres se lamentaient ; ils nous ont accompagnés pendant fort longtemps. » « Au moment du départ, les filles de notre intendant pleurèrent fort. Leur père s'emporta contre elles et leur donna de violents coups de pied et de poing, disant que, puisque le diable nous emmenait, il ne fallait pas tant pleurer sur nous. » Les pauvres expulsées se rendirent à Kilchberg (Königsberg) dans le comté de Hochberg, où elles trouvèrent un refuge chez des religieuses de leur ordre. En Saxe, les couvents de femmes n'eurent pas à endurer de moins durs traitements. Qu'on lise le récit de l'expulsion, dans WEBER (*Aus vier Jahrhunderten, Neue Folge*, t. III, pp. 19-21), des religieuses de Sainte-Croix, à Meissen. Toutes les tentatives pour les décider à apostasier étant restées inutiles, Auguste donna l'ordre, le 2 septembre 1557, de retirer tout moyen de subsistance aux sœurs qui, à la Saint-Martin, « n'auraient pas encore renoncé à l'idolâtrie et persisteraient dans leur erreur ».

Le jour suivant, il agit de même dans l'église paroissiale de Steinfurt, qui appartenait à l'abbaye. Un autre vendredi saint, il renouvela les mêmes actes dans la paroisse de Ladenbourg, annexée à l'évêché de Worms, et dans l'hôpital du même lieu. Il fit aussi brûler les bibliothèques. « Le 9 mai 1563, » lit-on dans un rapport du temps, « l'Electeur pénétra, suivi d'une troupe armée, dans l'abbaye de Neuhausen, qui relevait directement de l'Empire, et il en prit possession. Tout y fut saccagé et brisé en sa présence : autels, tableaux, orfèvrerie ; les psautiers, les manuscrits, les livres furent livrés aux flammes ; les seigneurs de l'abbaye conduits en prison ; leurs biens mobiliers et fonciers confisqués. » Dans les autres localités dont nous avons fait mention, l'Electeur s'était également approprié tout ce qui lui avait paru de quelque valeur¹. Le margrave luthérien Philibert de Bade se plaignit que, dans l'ancien comté de Sponheim, sur lequel lui et Frédéric avaient des droits égaux, l'Electeur, malgré le traité d'Augsbourg, eût opéré des changements dans le mode d'administration de la Cène, brisé les images et introduit l'hérésie calviniste². Les chevaliers, la bourgeoisie et le Conseil d'Oppenheim lui reprochèrent également d'être venu inspecter leurs paroisses avec ses prédicants, d'avoir illégalement destitué le pasteur luthérien et le maître d'école pour établir en leur place des personnes de son choix ; d'avoir ordonné le dépouillement des églises, enfin d'avoir exigé de nouveaux prélèvements sur le casuel de la paroisse³.

¹ Pour plus de détails, voy. STRUVE, pp. 170-187. Sur Sinsheim, voy. H. WILHELM, dans les publications de la Société des antiquités du grand-duché de Bade, t. I, pp. 258 et suiv. A Ladenbourg, les images avaient déjà été brisées en partie. Un prédicant du lieu s'abandonna en chaire à toutes les violences de langage imaginables contre l'évêque de Worms ; à plusieurs reprises, il brisa des statues ou tableaux à coups de poing, à coups de massue, en brûla d'autres ; il se vantait de tous ces actes. Pendant que l'évêque, la veille de Noël 1561, chantait les vêpres avec le curé et le chapelain, le prédicant vint troubler l'office aidé du maître d'école et de ses élèves, et accabla l'évêque d'injures. Lorsque ce dernier porta plainte à ce sujet à l'Electeur, Frédéric lui renvoya sa lettre cachetée. VOY. SCHUCH, *Polit. und Kirchengesch von Ladenburg* (Heidelberg, 1843), pp. 156-157.

² Les conseillers de Hesse au Landgrave Philippe, 19 avril 1566 ; voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 655. Sur la « réformation » effectuée par Frédéric à Oppenheim, voy. l'article de FALKE sur des actes et documents inédits dans les *Histor. Pol. Blätter*, t. C, pp. 255-267. On y lit entr'autres choses : « Sa Grâce Electorale a aboli les derniers vestiges de l'idolâtrie, la récitation des heures, etc. Les statues, tableaux, autels et tout ce qui avait servi au culte idolâtre, les vêtements, ornements, etc., tout a été enlevé. » A Oppenheim on exigea que non seulement les autels mais aussi les crucifix et « les autres idoles » placés devant la porte fussent brisés ; que les trois crucifix surmontant les tombeaux des seigneurs de Dienheim fussent enlevés. Les oratoires des champs furent aussi détruits ; permission fut donnée à tous d'enlever le bois, les ardoises, les pierres. »

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 658, note 1.

Mais nul ne se plaignit avec plus d'amertume que le cousin de Frédéric, le comte luthérien Wolfgang de Deux-Ponts. En février 1565, il avait envoyé à l'un des conseillers de l'Électeur un mémoire dans lequel Frédéric était accusé d'avoir contraint les ministres et la population du Palatinat à embrasser la secte calviniste et d'avoir menacé de l'exil quiconque refuserait de se soumettre ; en beaucoup de localités, avait-il dit, il n'y avait presque plus de pasteurs ; les églises, les prêches n'étaient plus fréquentés ; là où autrefois cinquante et même cent personnes étaient dans l'usage de recevoir la Cène, cinq ou six restaient fidèles à leur devoir ; personne ne prenait soin d'instruire la jeunesse ; il était à craindre que la religion d'Épicure ne fût bientôt la religion dominante du pays. L'Électeur confisquait les abbayes, employait le bien d'église à des usages profanes, mettait la main sur les riches ornements, l'ameublement des sacristies, les pièces d'orfèvrerie, faisait occuper les couvents par des Brabantois ou des Anglais attachés à la secte nouvelle, accablait ses sujets de taxes écrasantes, et contraignait par de tels procédés beaucoup d'honnêtes gens à s'expatrier avec femmes et enfants, les réduisant ainsi à la plus extrême misère ¹.

Longtemps auparavant, le comte palatin Wolfgang, le duc Christophe de Wurtemberg et le margrave Charles de Bade avaient, à diverses reprises, averti l'Électeur des périls que faisaient courir au Palatinat le Zwinglianisme et le Calvinisme, lui reprochant de soutenir des erreurs abominables. « Calvin, » disaient-ils, « a corrompu la doctrine de la Cène et du baptême ; il a nié que Dieu ait rendu le salut possible à tous les hommes, il a soutenu qu'aucun péché ne se commet que par la volonté de Dieu. » A tout cela Frédéric répondait, en citant des textes de la sainte Écriture, que son interprétation de la parole de Dieu était la seule exacte et qu'il avait tout aussi bien le droit de se croire dans la vérité que tant de théologiens et princes qui regardaient leurs opinions comme seules orthodoxes. « Pour nous, » avait-il dit, « nous ne nous en rapportons aux écrits de Zwingle, de Calvin et de Luther qu'autant qu'ils nous paraissent conformes à la parole de Dieu, et nous nous soucions fort peu du reste. » Son intention n'était pas de disputer ; il s'opposait seulement à ce que des prédicants turbulents et brouillons vinssent troubler ses sujets et faire triompher des doctrines d'erreur sous prétexte de défendre la Confession d'Augsbourg ; il entendait maintenir ses sujets dans la droite et saine doctrine de son Catéchisme, fondé sur la parole de Dieu, et sans se préoccuper de ce que le

¹ KLUCKHORN, *Briefe*, t. I, pp. 563-569. En dehors de ces griefs, Wolfgang en exposa beaucoup d'autres ; plusieurs étaient injustes, d'autres exagérés ; voy. les notes de l'éditeur.

monde en pourrait penser ¹ ». Il fit remarquer au landgrave de Hesse que les princes protestants ne s'en étaient pas tenus plus que lui au symbole d'Augsbourg ; que beaucoup de points de la Confession n'avaient pas été suffisamment expliqués, comme par exemple l'article sur la messe, et que ces points « avaient été rectifiés après coup dans la plupart des principautés ou villes ² ».

Pour convaincre Christophe de l'orthodoxie de son Catéchisme, Frédéric le décida à consentir à un colloque. Il eut lieu à l'abbaye de Maulbronn, dans le Wurtemberg, entre les théologiens des deux princes et en leur présence (avril 1564). Mais il ne fit qu'aggraver le mal et aigrir davantage les esprits. Les théologiens de Heidelberg répandirent le bruit que leurs adversaires avaient été complètement battus, que tous les assistants avaient été témoins de leur défaite, et que Christophe lui-même avait paru pencher du côté de Calvin ³; qu'en ce qui concernait la Cène Luther, peu de temps avant sa mort, dans un entretien qu'il avait eu avec Mélanchthon, avait avoué que la doctrine zwinglienne se rapprochait plus que la sienne de la doctrine des Pères, et qu'il avait prié Mélanchthon de rectifier après lui ce qui pouvait être défectueux dans ses écrits ⁴. D'autre part, Christophe, dans un mémoire sur le colloque rédigé par ses théologiens déclara qu'à Maulbronn, les docteurs de Heidelberg avaient usé de subterfuge, niant une chose un jour pour la concéder le lendemain, et prouvant bien surabondamment qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient. Le mémoire ajoutait que le duc et ses conseillers s'étaient sentis depuis lors très fortifiés dans leur foi, et qu'ils éprouvaient plus d'horreur que jamais pour les hérésies et blasphèmes de Calvin. L'un des plus exécrables consistait à soutenir que Jésus-Christ n'est pas vraiment présent sous l'espèce du pain, et que l'Eucharistie n'est qu'une invention humaine, une abominable idolâtrie. Sur la question de la divinité du Christ, les docteurs du Wurtemberg mettaient au même rang les Zwingliens et les Turcs ⁵.

Tandis que les théologiens du Wurtemberg disputaient avec ceux du Palatinat, les prédicants de Wittemberg combattaient l'un et l'autre parti. Ils repoussaient le Catéchisme, mais ne montraient pas moins d'horreur pour la doctrine du Wurtemberg sur l'ubiquité, qu'ils regardaient comme la plus pernicieuse hérésie. D'accord

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, Doc., pp. 5-11, 12-26. KUGLER, t. II, pp. 439 et suiv.

² VILMAR, p. 294. Doc. II.

³ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 73-94. KUGLER, t. II, pp. 433 et suiv.

⁴ Protocole du colloque de Maulbronn, acte reversal, fol. 217. Voyez ANTON, t. I, pp. 34-36.

⁵ *Christliche Erklärung*, etc., pp. 33, 195.

sur ce point avec les théologiens du Wurtemberg, ils soutenaient que, sur la fin de sa vie, Luther avait rétracté ses premières erreurs sur l'ubiquité, tandis que leurs adversaires prétendaient qu'il n'en était rien. « Nous nous sommes toujours efforcés, » répétaient à Christophe Brenz et Jacques Andréa, ses deux théologiens les plus influents, « de suivre pas à pas les traces de Luther : si l'on parvient à nous prouver que nous avons dévié, ne fût-ce que d'un iota, de la doctrine du maître, nous sommes prêts à nous rétracter¹. »

Christophe, prenant fait et cause pour ses théologiens, ne voulait pas convenir que sa doctrine sur l'ubiquité fût « nouvelle et inouïe » dans l'Eglise. Frédéric niait également avoir été entraîné par des nouveautés suspectes. Tandis que Frédéric raillait l'ubiquité², Christophe appelait la doctrine de Heidelberg sur le sacrement « un subtil et mortel poison, une hérésie funeste et exécrationnelle ».

Le traité de paix d'Augsbourg avait expressément déclaré que seuls les membres d'Empire de l'ancienne religion et ceux de la Confession d'Augsbourg pouvaient en bénéficier, et que tous ceux qui n'appartenaient pas à ces deux religions en étaient absolument exclus. Les paroles du texte : « membres de la Confession d'Augsbourg pratiquant la même foi, ayant les mêmes usages, lois et cérémonies, » ne pouvaient évidemment s'appliquer qu'à tous ceux qui adhéraient de cœur au corps de doctrine présenté à Charles-Quint en 1555; elles ne concernaient point ceux qui ne l'avaient accepté que pour la forme, rejetant et combattant ses dogmes au fond de leur cœur. Or tel était manifestement le cas de Frédéric III.

Quand il s'agissait de profiter du traité de paix, l'Electeur avait toujours à la bouche la Confession d'Augsbourg, et croyait mettre son Catéchisme à l'abri en se servant d'arguments de la force de celui-ci : « La Confession d'Augsbourg est de tout point conforme à la parole de Dieu; le Catéchisme, lui aussi, s'accorde très parfaitement avec cette divine parole; par conséquent, tout ce qui a été fait en faveur des Confessionnistes s'applique aux signataires du Catéchisme. Mais le traité n'avait jamais rien dit de la concordance exacte d'une doctrine avec la parole de Dieu; il ne s'était préoccupé que de sa concordance avec la Confession d'Augsbourg.

Toute la question était donc de savoir si l'Empereur et l'Empire allaient trouver valable l'argument de Frédéric, et si par conséquent le Calvinisme serait oui ou non légalement reconnu en Allemagne.

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 101 et suiv.

² Voy. plus haut, p. 203.

CHAPITRE XV

ATTITUDE DE MAXIMILIEN II PAR RAPPORT A LA RELIGION. — NÉGOCIATIONS
RELATIVES AU CALVINISME DANS LE PALATINAT.

Ferdinand assistait impuissant aux progrès du Protestantisme à l'étranger aussi bien qu'aux luttes religieuses à l'intérieur. Comme il le disait un jour à un religieux franciscain, il était trop occupé de refouler les Turcs et de réprimer l'hérésie dans ses pays héréditaires, pour avoir le temps de beaucoup songer à l'Allemagne¹. Le Pape avait énergiquement protesté contre le traité d'Augsbourg approuvé par l'Empereur, traité qui sanctionnait officiellement la scission religieuse et donnait force de loi à cet axiome arbitraire : « Tel maître, telle religion ; » mais d'ailleurs il rendait pleine justice aux bonnes intentions de Ferdinand, et il écrivait le 26 décembre 1556 à Maximilien : « Vous ne sauriez, au temps où nous vivons, trouver de meilleur modèle à imiter que celui de votre père, dont la piété et la crainte de Dieu sont connues de tous². » L'Empereur avouait que le Saint-Père lui reprochait à bon droit le peu de soin qu'il avait pris de faire élever son fils dans la religion catholique ; à diverses reprises, il exprima sa douleur de voir le jeune prince « infecté dès sa jeunesse du poison de l'hérésie nouvelle ». Wolfgang Stiesel, disciple de Luther et de Mélanchthon, avait été le premier instituteur de Maximilien³. Son aumônier, Jean-Sébastien Pfäuser, s'intitulait, il est vrai, prêtre de l'Eglise romaine et parlait en catholique toutes les fois que l'Empereur était présent, mais en réalité c'était un partisan déclaré de la religion nouvelle⁴. Mélanchthon avait approuvé ses principes ; il rejetait la messe, combattait la suprématie du Pape et, dans ses sermons, traitait les Catholiques de « fous, d'entêtés, de hâbleurs et de séducteurs des âmes ». « En 1558, le jour de Noël, il prêcha avec tant d'emportement contre le Saint-Siège et l'Eglise catholique que, même dans

¹ *Wider die sectirischen Rumohrmacher*, pp. 5-6.

² RAYNALD, *ad a. 1556*, nos 16 et 17.

³ SCHELHORN, *Ergötzlichkeiten*, t. I, pp. 90-94.

⁴ Sur Pfäuser, voy. STROBEL, *Doc.*, t. I, pp. 255, 346.

les villes zwingliennes, » écrivait l'archevêque de Salzbourg à l'Empereur, « un pareil langage n'eût pas été toléré ¹. » Comme il fallait s'y attendre, son élève Maximilien montra de bonne heure des sympathies pour la Confession d'Augsbourg². Dans ses lettres confidentielles aux princes protestants, surtout à Christophe de Wurtemberg, il s'exprime de manière à ne laisser aucun doute sur ses véritables sentiments. Il déclare qu'à son sens la Confession renferme la seule doctrine pure; il appelle les Catholiques « serviteurs du démon »; il parle d'une « démarche satanique » que vient de faire le Pape; il espère qu'entre les Protestants les trop nombreux dissentiments qui retardent l'union tant désirée ne tarderont pas à disparaître, et qu'une fois la concorde établie le Pape aura « le cou tordu ³ ». Il n'hésite pas à promettre à Christophe que la Réserve ecclésiastique sera supprimée dès son avènement au trône ⁴. Lorsqu'en 1559 l'Empereur exige le renvoi de Pfäuser, il refuse d'abord d'obéir, disant que, dans les choses de la foi, sa conscience lui fait un devoir de résister à son père. « On me persécute, » écrit-il le 9 avril 1559 au margrave de Brandebourg, Hans de Custrin; « mais si l'on va trop loin, comme j'ai tout lieu de le craindre, j'espère ne pas être abandonné par Votre Grâce, ni par les autres vrais chrétiens. » Le 2 février 1568, il mande au margrave « que la tyrannie de son père a été jusqu'à exiger le renvoi de Pfäuser, qu'il lui a déclaré avec emportement que, s'il ne le congédiait de lui-même, il le ferait arrêter et le traiterait comme méritent de l'être les misérables de son espèce ». Dans son angoisse, Maximilien va jusqu'à s'imaginer que les Catholiques en veulent à sa vie, à lui, propre fils de l'Empereur. « Les papistes se figurent sans doute qu'une fois débarrassés de moi leurs affaires iront à souhait, » écrit-il au margrave; « je prie Votre Grâce de ne pas prendre en mauvaise part mon inutile radotage; mais je ne puis m'ouvrir à personne, ni parler en liberté de ce qui me touche, si ce n'est à Dieu, à Votre Grâce et à quelques autres bons chrétiens. » « L'ambassadeur d'Espagne est très écouté à la cour de mon père; c'est surtout lui qui fait tourner la roue ⁵. » Pfäuser fut congédié, et Maximilien envoya l'un de ses plus

¹ WIEDEMANN, t. II, pp. 103-114. BUCHOLTZ, t. VIII, p. 208.

² Pour plus de détails, voy. REIMANN, *Religiöse Entwicklung Maximilian's II.*, pp. 1-28. MAURENBRECHER, *Kaiser Maximilian II, und die deutsche Reformation*, dans SYBEL, *Histor. Zeitschrift*, t. VII, pp. 351, 380, XXXII, pp. 221-297, et dans les *Beiträge zur deutschen Gesch.*, t. L, pp. 17-31. Voy. aussi *Märkische Forschungen*, t. XIII, p. 330.

³ Voy. plus haut, p. 34.

⁴ Voy. plus haut, p. 34.

⁵ MEYER, pp. 566-567. Voy. la correspondance complète échangée entre Maximilien et le margrave Hans de Custrin, publiée par MEYER dans la *Zeitschrift für preussische Gesch. und Landeskunde*, t. XV (Berlin, 1878), pp. 114-150.

sûrs confidants aux Electeurs de Saxe, du Brandebourg et du Palatinat, à Christophe de Wurtemberg, à Philippe de Hesse à Hans de Custrin, etc., en le chargeant de leur poser de sa part cette double question : « Comment devrait-il se comporter dans le cas où son père lui défendrait absolument d'avoir un aumônier protestant et voudrait le contraindre à assister à la messe, dont il avait horreur ? Sur quel appui pourrait-il compter s'il se voyait en butte à des persécutions plus tyranniques encore de la part de l'Empereur et du Pape ? Car à aucun prix il ne voulait souiller sa conscience des abominations papistes. » Ceux auxquels il s'adressait craignaient par-dessus tout de provoquer une rupture ouverte entre le père et le fils ; aussi répondirent-ils au jeune prince en termes ambigus, l'exhortant à demeurer ferme dans la foi et à se contenter d'un culte domestique et secret aussi longtemps que l'exercice public de sa religion lui serait interdit ¹.

Les princes espéraient évidemment que leurs affaires prendraient une tournure favorable à dater de l'avènement de Maximilien ; Christophe de Wurtemberg, lors d'une grave maladie de Ferdinand, s'était hâté de promettre sa voix au jeune souverain ² ; aussi l'Electeur Joachim de Brandebourg pressait-il l'Empereur de faire élire son fils le plus tôt possible. C'est à cause de ce grand objet que Maximilien prit le parti de jouer double jeu. Comprenant de quelle importance il était d'abuser les Catholiques, il eut de fréquents entretiens avec le nonce, l'évêque Hosius d'Ermland qui, désirant vivement le ramener à l'Eglise romaine, s'efforçait de le convaincre des nombreuses contradictions du Protestantisme. Le prince sut si bien dissimuler ses véritables sentiments qu'Hosius crut pouvoir compter sur l'heureux résultat de ses efforts ³. Lorsque le nonce Commendone traversa Vienne pour se rendre à Naumbourg, et qu'au nom du Pape il alla inviter Maximilien au Concile, il fut ravi de constater la grande déférence du jeune prince pour le Saint-Siège ; aussi écrivait-il plein de joie à Rome que le roi de Bohême, dans l'entretien qu'il venait d'avoir avec lui (12 janvier 1561), avait paru fort touché de la mansuétude toute paternelle dont le Pape avait fait preuve à son endroit en chargeant ses nonces d'inviter les princes protestants au Concile et en leur donnant dans ses brefs le nom de

¹ WEBER, *Archiv für sächsische Gesch.*, t. III, pp. 317-318. MEYER, pp. 563-570. KUGLER, t. II, pp. 636-638. ROMMEL, t. II, pp. 577-578. KRABBE, *Chyträus*, p. 194. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 1032-1034. Kluckhohn fixe définitivement l'époque de la démarche de Maximilien.

² Voy. plus haut, p. 134.

³ EICHORN, *Hosius*, t. I, pp. 354-382. Eichhorn va trop loin en avançant qu'Hosius convertit réellement Maximilien au Catholicisme. Voy. REIMANN, *Religiöse Entwicklung*, pp. 27 et suiv.

« fils bien-aimés ». C'était faire presque plus qu'il ne devait, » avait dit Maximilien ; « par cette conduite, le Pape a prouvé la générosité de son âme, la noblesse de son caractère. » « Le roi avait parlé longuement des princes allemands, de leurs intérêts, de leurs querelles, disant que, quant à lui, il regardait comme presque impossible qu'ils parvinssent jamais à s'entendre et à tomber d'accord sur une même profession de foi. Par rapport au Concile, il avait dit qu'il en attendait peu de chose quant à la conversion des princes, à cause de leur obstination ; mais que, pour sa part, il se promettait de soutenir le Pape en une si louable entreprise, et qu'il ne savait comment reconnaître la bonté infinie que Sa Sainteté lui témoignait, car il n'avait pas conscience d'avoir jamais rien fait pour la mériter ; mais il espérait dans l'avenir prouver ses sentiments par des actes ¹. En même temps, Maximilien assurait à l'ambassadeur de Philippe II qu'il avait engagé plusieurs princes protestants de ses amis à se rendre au Concile. Il lui confia aussi l'intention où il était d'envoyer en Espagne son fils aîné Rodolphe, alors, âgé de huit ans, étant d'avis que son éducation religieuse y serait mieux surveillée qu'en Allemagne et que, dans l'état de choses actuel, on ne pouvait trop faire pour mettre la foi en sécurité ².

Mais ce même 13 janvier, le lendemain de son entretien avec Commendone, qui partait pour Naumbourg avec l'évêque Delfino, Maximilien « prouva ses sentiments par des actes », d'une manière qui fait peu d'honneur à son caractère. Il écrivit à Christophe pour lui recommander de se méfier, à Naumbourg, « des deux compères qu'il lui envoyait ». Deux jours après, il lui parle avec mépris du « conciliabulum » ou Concile de Trente et ajoute au sujet des nonces : « Comme je ne doute pas que Votre Grâce n'ait l'expérience de ces sortes d'oiseaux de passage, je pense qu'elle saura fort bien se comporter en cette circonstance, car, en vérité, on ne peut se fier à eux. » Parlant comme s'il était déjà protestant, il exprime l'espoir que les princes de Naumbourg finissent par s'entendre et n'aient plus qu'une opinion et qu'un symbole : « Ce qui ne déplairait pas médiocrement à nos adversaires, comme Votre Grâce le peut aisément supposer, car leur grand argument et triomphe contre nous, c'est notre désunion, argument qui sera détruit par ce moyen ³. »

¹ « ... In fine mi disse, che non sapeva, come corrispondere a l'infinita benignità di nostro Signore verso di lui, et che conosceva; di non l'haver mai meritata, ma che sperava per l'avenire mostrar con l'opere l'animo suo. » Lettre de Commendone à Charles Borromée, 13 janvier 1561, dans POGIANI, *Epist.*, t. II, p. 219, note m.

² REIMANN, *Religiöse Entwicklung*, pp. 41-42.

³ Voy. LE BRET, t. IX, pp. 188-190. Les ambassadeurs d'Angleterre Knolles et Mundt écrivent en 1562 à la reine Elisabeth : « Maximilian bears himself so that

Ni les Protestants ni les Catholiques ne pouvaient se fier à un tel homme.

Lorsque l'Empereur en cette même année, commença à s'occuper activement de l'élection, les Electeurs ecclésiastiques insistèrent pour savoir si Maximilien était oui ou non bon catholique. Ferdinand fit part à son fils de leur inquiétude, l'invitant à dicter lui-même la réponse qu'il devait faire. Maximilien répondit « qu'il était fermement résolu à maintenir la religion catholique, à vivre et à mourir dans le sein de l'Eglise romaine ». « Je loue fort ta réponse, » lui écrivit Ferdinand, « et j'en conclus que tu ne t'écarteras jamais de la voie qu'ont suivie tes ancêtres ; je crois aussi que si tu avais au fond du cœur un autre sentiment, nulle considération humaine ne t'empêcherait de me le révéler. Je regarde comme très naturelle l'inquiétude des Electeurs ecclésiastiques, et j'avoue que si ta réponse eût été différente, ni par tendresse pour toi, ni pour tous les royaumes du monde, je n'eusse voulu te proposer ni te soutenir : tu peux en être persuadé. Je te supplie encore, avant que les négociations ne commencent, de me faire connaître le fond de ta pensée, de peur que tu ne nous exposes plus tard tous les deux à une grande humiliation ; je te le répète : sans l'assurance que tu me donnes, non seulement je ne soutiendrais pas ton élection, mais je serais le premier à la combattre. » Et pour la seconde fois, Maximilien jura à son père qu'il était fils très obéissant de l'Eglise romaine et voulait vivre et mourir catholique, à l'exemple de ses aïeux. Il renouvela solennellement ces assurances en présence de son frère, des conseillers impériaux et des ambassadeurs des Electeurs ecclésiastiques. Il recommença à aller à la messe, prit part aux processions et autres exercices du culte catholique, assurant à Ferdinand qu'il comprenait maintenant l'erreur des nouveaux croyants, et qu'il était convaincu que la plus grande partie de la population se convertirait si les scandales du clergé ne mettaient obstacle à un résultat si désirable. Une seule chose lui semblait impossible : abandonner le « calice laïque ¹ ».

Quant aux Electeurs luthériens, Maximilien n'avait rien à en redouter relativement à l'élection. Joachim de Brandebourg lui avait offert ses services ; Auguste de Saxe, aussitôt que l'Empereur avait posé la candidature de son fils, s'était empressé de lui assurer qu'en cette circonstance il se rangeait absolument de son côté ². Seul Frédéric III, l'Electeur calviniste du Palatinat, se prononça

the Protestants stand in good hope, the Papists do not despair, and he is liked by both. » *Calendar of State-Papers*, for. ser. 1362, p. 532.

¹ REIMANN, *Religiöse Entwicklung*, pp. 58-61.

² HÄBERLIN, t. IV, pp. 483 et suiv.

nettement contre Maximilien, car il attendait impatiemment la vacance du trône impérial pour tenter de ravir l'Empire à la maison d'Autriche. « Si nous voulons sauvegarder la liberté de l'Empire, » disait-on dans son entourage, « il est indispensable que la suprême charge passe à une autre dynastie ¹. » Or, étant donnés les dissentiments et les rancunes qui divisaient les membres protestants et les membres catholiques, l'élection d'un Empereur pendant un interrègne eût, selon toute vraisemblance, donné lieu à un second choix : de là, la guerre civile et l'intervention de l'étranger. Christophe de Wurtemberg essaya de faire comprendre ce péril à l'Electeur palatin et le pria de réfléchir à la responsabilité dont il se chargerait en refusant son suffrage ². Ne trouvant aucun écho chez les princes ses collègues, Frédéric renonça à la lutte. Maximilien fut élu à l'unanimité des suffrages le 21 novembre 1562, et son couronnement eut lieu le 30 novembre de la même année dans l'église de Saint Barthélemi. Comme tous ses prédécesseurs, il prêta serment de soumission et de fidélité au Pape et à l'Eglise romaine.

Au fond du cœur, il fut toujours attaché à la Confession d'Augsbourg, et resta l'ennemi acharné du Calvinisme.

Lors de la Diète électorale de Francfort, Christophe de Wurtemberg avait pressé ses coreligionnaires, et en particulier les Electeurs de Saxe et de Brandebourg, de faire une démarche auprès de l'Electeur palatin pour le conjurer de renoncer à ses erreurs. « Il est hors de doute, » leur avait-il dit, « que les doctrines calvinistes et zwingliennes prennent la haute main dans le Palatinat; or le Calvinisme est une hérésie détestable, opposée à la Confession d'Augsbourg; elle est exclue, comme toutes les autres sectes, de la paix de religion. En outre, comme plus d'un exemple nous le prouve, c'est un *spiritus seditiosus*; là où il se déclare, il ne vise qu'à renverser le pouvoir établi. De sorte que l'Electeur palatin, en le propageant, s'expose, non seulement aux agressions de l'étranger, mais à celles de ses propres sujets. Il est de notre devoir de l'éclairer. Il faut aussi lui faire sentir qu'il se couvrirait de ridicule si, après avoir adhéré, il n'y a que fort peu de temps, à la Confession d'Augsbourg, en signant avec nous les recez de Francfort et de Naumbourg, il reniait presque aussitôt après sa propre parole. » « Puisque la paix de religion a pour base la Confession d'Augsbourg, il est facile de comprendre à quel extrême péril et à combien de calamités Sa Grâce exposerait son pays et ses sujets en s'obstinant plus longtemps dans son erreur ³. »

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 243-247 et suiv., pp. 274, 286, 355. Voy. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 190-192.

² HÄBERLIN, t. IV, pp. 539-540.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 371-377.

Les Electeurs de Brandebourg et de Saxe ne suivirent pas le conseil de Christophe, bien que Maximilien les en eût priés. Le roi romain se borna à recommander aux Confessionnistes de veiller attentivement « à ce que le poison calviniste ou zwinglien ne pénétrât point dans leurs états, de peur que la paix de religion que l'Empereur, malgré le refus des Evangéliques d'accepter le Concile, avait promis de respecter loyalement, ne fût déchirée par leur faute, « ce qui pourrait attirer les plus grands malheurs sur la patrie bien-aimée¹ ». Peu de temps après, Maximilien, à Göppingen, déclara à Christophe que si, à la saint Jean de l'année suivante, les membres d'Empire protestants n'étaient pas encore parvenus à s'unir, il pourrait bien songer à les mettre à la raison². En avril et en juin 1563, Ferdinand et son fils supplièrent encore une fois l'Electeur palatin d'abjurer le Calvinisme³. Frédéric ne prit même pas la peine de leur répondre. Aussi lorsque Christophe et Wolfgang de Deux-Ponts prièrent le roi l'année suivante d'envoyer « un message particulier » à Frédéric, Maximilien refusa, et se plaignit amèrement de l'Electeur apostat, dont ni lui ni son père n'avaient jamais pu rien obtenir. « Il ajouta qu'il allait réfléchir au moyen qu'il conviendrait de prendre pour punir un si injurieux silence sans sortir de la légalité ni de la modération et sans compromettre la paix publique. » Il félicita ensuite les deux princes des mesures qu'ils disaient vouloir prendre pour préserver leurs territoires du « poison palatin », et promit « de s'employer auprès de Ferdinand pour qu'il les aidât dans un dessein si louable, jusqu'au moment où l'hérésie calviniste serait enfin définitivement retranchée par les efforts réunis de tous les membres d'Empire⁴ ».

Frédéric semblait fort peu redouter une semblable solution.

Après la mort de Ferdinand (25 juillet 1554), lorsque Maximilien eut pris en main le gouvernement, Frédéric, paraissant avoir oublié le célèbre Catéchisme, se présenta au nouveau souverain comme membre de la Confession d'Augsbourg, et prétendit même lui donner des conseils sur les devoirs que lui imposait la plus haute magistrature de la Chrétienté. Le premier et le plus important de ces devoirs, c'était, selon lui, la propagation de la vraie religion chrétienne, dont les articles infaillibles étaient exposés dans la Confession ; c'était encore l'anéantissement de l'Eglise Catholique ou, pour se servir de ses paroles, « la ruine de l'idolâtrie et de la superstition ». L'Electeur exhorta Maximilien à ne se laisser détourner de

¹ * *Eine Mainzer Aufzeichnung vom 27 November 1563*

² HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, p. 24. KUGLER, t. II, p. 436.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 398-399, 419-422.

⁴ KUGLER, t. II, p. 455.

ces tâches sacrées ni par le Pape ni par le démon. Il s'étonna que depuis longtemps les empereurs n'eussent pas fait servir leur puissance et l'autorité de leur nom à la destruction de l'abominable impiété et idolâtrie romaine : « Bien des gens, » dit-il, « conseilleront sans doute à l'Empereur d'user de douceur et d'indulgence, mais il agira sagement en fermant l'oreille à ces pernicieux conseils. L'Évangile défend de servir deux maîtres ; la vérité n'a rien de commun avec le mensonge ; la lumière chasse les ténèbres. Dieu veut voir aboli tout ce qui est contraire à sa loi. Quant à l'apaisement des querelles théologiques, l'Empereur n'a qu'une chose à faire : convoquer un concile, le présider en personne, et effacer des constitutions de l'Empire tout ce qui met obstacle au royaume de Dieu ¹. »

L'abolition de la Réserve ecclésiastique semblait à Frédéric le meilleur moyen d'affranchir définitivement l'Empire « de l'abomination et de l'idolâtrie papistes ». Il écrivait le 22 août 1564 à Auguste de Saxe, que « les trois Electeurs laïques et les princes du Saint-Empire devaient réfléchir sérieusement aux voies et moyens » par lesquels, aidés du jeune Empereur, ils pourraient s'en délivrer à jamais, pour la propagation et le triomphe de la véritable religion chrétienne ². »

Sans se préoccuper en rien de l'Empereur ou de l'Empire, Frédéric continuait ses attentats, aussi bien contre les Catholiques, leurs fondations, écoles, propriétés que contre les Luthériens. Aussi son plus jeune frère lui-même, le comte palatin Georges, désirait-il que la doctrine de l'Electeur fût soumise à l'examen des autres princes protestants. Wolfgang de Deux-Ponts était de son avis. « De cette manière, » écrivait-il à Christophe de Wurtemberg, « la secte maudite et ceux qui l'ont embrassée seront condamnés, et nous autres, qui l'avons en horreur, en serons pour toujours délivrés, devant Dieu et devant les hommes. L'autorité laïque doit faire son office et comprendre son devoir. Il ne faut pas hésiter à exclure de la paix de religion tout membre d'Empire coupable d'avoir donné son adhésion à la secte abominable de Calvin ³. »

Le 24 août 1585, le duc Christophe invita une fois encore tous les princes protestants à s'unir à lui pour la défense de la vraie religion. « Le Zwinglianisme, » écrivait-il, « fait d'effrayants progrès en divers pays et cherche secrètement et perfidement à s'insinuer partout. L'expérience n'a que trop montré quel venin subtil, quels abominables blasphèmes sont cachés dans cette hérésie détestable, et il est à craindre que ce monstre n'engendre de nouvelles abominations, puisque ceux d'Heidelberg ont eu l'audace d'écrire récem-

¹ STRUVE, pp. 145-149.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 520, 529-530.

³ KUGLER, t. II, p. 461.

ment que Jésus-Christ dans son sacrement n'est qu'une idole de pain, et dans notre cœur qu'une idole imaginaire et chimérique¹.

Tout faisait donc pressentir qu'à la Diète qui allait s'ouvrir à Augsbourg, sous la présidence de Maximilien, « un orage effroyable allait éclater sur la tête de Frédéric ».

¹ NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. II, pp. 89-96.

CHAPITRE XVI

DÉLIBÉRATIONS RELIGIEUSES A LA DIÈTE D'AUGSBOURG. L'ÉLECTEUR PALATIN ET LE CALVINISME. 1566.

L'Empereur avait désigné d'avance comme devant former l'objet principal des discussions de la Diète, « l'exacte définition des dogmes chrétiens et les mesures à prendre pour arrêter les progrès des sectes pernicieuses qui s'étaient introduites en Allemagne ».

Frédéric, qui ne pouvait douter que le Calvinisme ne fût au nombre de ces « sectes pernicieuses », se donna mille peines, avant l'ouverture de la Diète, pour détourner la question, et décider ses collègues protestants à s'unir à lui contre l'Eglise romaine. Le Protestantisme, à son sens, ne pouvait être rendu responsable des erreurs nouvelles; leur véritable cause, c'était « le blasphème et l'idolâtrie papistes ». Aussi, avant toute chose, importait-il de les détruire, car aussi longtemps que le Catholicisme serait toléré en Allemagne, toutes les sectes réclameraient pour leur propre compte la même indulgence et le même droit d'exister. Les membres d'Empire protestants, malgré quelques malentendus peu importants, quelques querelles théologiques insignifiantes, n'avaient, au fond, qu'un même symbole; aussi devaient-ils s'unir étroitement, fortifier les bonnes intentions de l'Empereur et obtenir de lui la suppression de la Réserve ecclésiastique ¹.

Mais les princes protestants conservaient peu d'espoir d'arriver jamais à cette union de sentiments qui devait, de toute nécessité, précéder leur lutte commune contre le Catholicisme. Le Landgrave Philippe reprochait à l'Electeur la querelle sur la personne du Christ et la doctrine palatine de l'Eucharistie, récemment propagée dans son électorat, erreurs qui allaient de nouveau « brouiller les choses ». « Les papistes, » disait-il, « ne vont pas manquer de dire qu'avant de les combattre nous devrions nous mettre d'ac-

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, p. 113. KLUCKHORN, *Briefe*, t. I, pp. 599-601.

cord ; aussi ne savons-nous véritablement pas ce que nous avons à faire, car nous prétendons réformer les autres et nous sommes divisés entre nous ; quel triomphe pour nos adversaires ! » Philippe promet cependant de travailler de toutes ses forces à la concorde et à l'abolition de la Réserve ¹. Auguste de Saxe craignait que trop d'insistance pour gagner ce dernier point ne troublât la paix d'Augsbourg, et trouvait les querelles, les haines, les ressentiments de ceux qui se faisaient gloire de l'Évangile plus à craindre que le papisme. « En ce moment, » écrivait-il, faisant évidemment allusion au Catéchisme de Frédéric, « on voit assez que les divisions, les erreurs, les fausses doctrines, loin d'avoir diminué, ont beaucoup augmenté parmi nous, ce qui a tellement aigri les esprits qu'ils sont plus portés à la discorde, à la division, à l'adoption d'idées et de confessions de foi bizarres, qu'au maintien de la vraie et pure religion ². » Au reste, Auguste n'était pas d'avis de traiter Frédéric autrement que tous ses collègues, car il redoutait tout ce qui pouvait provoquer une scission nouvelle ³. L'Électeur Joachim de Brandebourg trouvait que la doctrine palatine sur la Cène était un blasphème encore plus horrible que l'hérésie de Zwingle ; que les membres d'Empire ne devaient pas la tolérer, et que leur devoir était de déclarer bien haut que, sur la question de l'Eucharistie, ils se séparaient entièrement de Frédéric. Cependant il n'eût pas approuvé des mesures de rigueur, bien que tous les *contraria docentes* eussent été exclus de la paix de religion ⁴. Le duc Wolfgang de Deux-Ponts répondit à la déclaration de l'Électeur palatin qu'il ne s'agissait pas, comme il le prétendait, « de malentendus de peu d'importance, » mais bien de questions capitales, intéressant directement la gloire du Fils de Dieu et les conditions mêmes du salut ; que les vrais chrétiens ne [pouvaient avoir de rapports avec les hérétiques, et que les princes risqueraient leur bonheur présent et éternels s'ils s'unissaient pour combattre le papisme et se vantaient d'être d'accord, tandis qu'en réalité ils étaient désunis, comme le prouvaient surabondamment tant d'écrits de controverse répandus en tous lieux. Ceux qui avaient embrassé l'hérésie de Calvin s'étaient exclus eux-mêmes de la paix de religion. Wolfgang communiqua cette réponse aux gendres de l'Électeur, Jean-Frédéric et Jean-Guillaume de Saxe. Ce dernier déclara que, pour sa part, il condamnait le Zwinglianisme et qu'il ressentait « une compassion toute chrétienne » pour son beau-père, dont la conversion était peu à espérer ;

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 609-610.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 611-613.

³ Instruction à l'Électeur de Brandebourg, voy. KLUCKHOHN, t. II, pp. 1038-1039, note.

⁴ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 4039.

mais qu'à la Diète il ne souffrirait pas que son erreur s'abritât sous le manteau de la Confession d'Augsbourg, et qu'il n'épargnerait rien pour la combattre et la détruire¹. La réponse de Jean-Frédéric ne nous est pas connue; mais longtemps auparavant il avait déclaré sans détour à son beau-père que, s'il ne se convertissait, il irait tout droit au diable².

Christophe de Wurtemberg tremblait qu'un nouveau schisme n'éclatât entre les princes protestants, car évidemment l'Empereur ne manquerait pas de leur demander s'ils considéraient encore l'Electeur de Heidelberg comme leur coreligionnaire, s'ils étaient d'avis de l'admettre dans la paix de religion, et si le Catéchisme de Frédéric s'accordait de tout point avec la Confession de 1530? A ces questions, tout loyal évangélique ne pourrait, en son âme et conscience, répondre que par un non. Les théologiens de Christophe le pressaient d'exhorter les princes à obéir à leur conscience et de rompre avec Frédéric. Toutefois, ils ne lui conseillaient pas de lui jeter la première pierre, ce qui eût fourni prétexte aux mauvaises langues de lui reprocher plus tard d'avoir été le seul, ou du moins le premier, à provoquer le schisme; mieux valait laisser prendre les devants au comte Wolfgang, au duc Jean-Guillaume, aux ambassadeurs de Poméranie, de Mecklembourg, ou bien aux cités³.

L'ouverture de la Diète avait été fixée au 14 janvier 1566; mais l'Empereur dut attendre deux mois avant que tous les membres d'Empire et tous les délégués fussent arrivés, et ce ne fut que le 23 mars que l'assemblée ouvrit ses séances. Albert de Bavière commença par donner lecture de la déclaration impériale, dont voici la substance : « Ce que l'assemblée doit avoir le plus à cœur, c'est la situation actuelle de l'Eglise chrétienne. Tous les malheurs de l'Allemagne viennent des troubles religieux. Si, en 1555, grâce aux efforts de Ferdinand, la paix religieuse n'eût été conclue entre les membres d'Empire de l'ancienne religion et ceux de la Confession d'Augsbourg, des calamités sans nombre eussent accablé la patrie. Tous les moyens employés par l'Empereur et les membres d'Empire, après, la conclusion de la paix, pour concilier les différentes opinions religieuses sont restés infructueux, à cause de beaucoup d'obstacles survenus, et par l'impénétrable volonté de Dieu; mais aux récentes assemblées de Ratisbonne et d'Augsbourg, il a été convenu que, bien que l'union religieuse n'ait pas été obtenue, le traité de 1555 serait maintenu dans toute son intégrité. L'Empereur, lors de son couron-

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 603-607.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 150.

³ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, p. 114. KUGLER, t. II, pp. 478-480.

nement, a juré de le respecter et d'en observer fidèlement les articles; jusque-là il a tenu parole.

La déclaration se faisait sur cette conciliation entre Protestants et Catholiques dont il avait été question dans les lettres de convocation expédiées à tous les membres d'Empire. Elle insistait d'autant plus sur la question des sectes nouvelles. « Personne n'ignore, » disait-elle, « que depuis la paix, à côté des membres des deux religions, en faveur desquels a été conclu le traité d'Augsbourg, des sectes abominables et pernicieuses enseignant des doctrines dangereuses, ont causé d'affreux scandales et ont troublé les âmes chrétiennes; malheureusement ces sectes prennent tous les jours plus d'extension. Il est urgent de prendre des mesures vraiment efficaces, modérées et chrétiennes pour les détruire. L'Empereur demande donc aux membres d'Empire, avec une bonté toute paternelle mais avec de très vives instances, de lui indiquer les moyens à prendre pour remédier au mal 1. »

C'était par déférence pour le Pape que Maximilien avait renoncé à tenter un rapprochement entre les Catholiques et les Protestants, car Pie V, par l'entremise de son légat Commendone, lui avait interdit de la manière la plus sévère, et même sous peine d'excommunication et de déposition, de s'immiscer en quoi que ce fût dans les questions religieuses. Or, l'Empereur ne voulait pas rompre ouvertement avec l'Eglise; il faisait même parade, avec une certaine ostentation, de ses sentiments catholiques. « Relativement à la messe et aux cérémonies papistes, » écrivaient les ambassadeurs de Hesse à leur maître, « Maximilien se comporte exactement comme son père; il n'écoute que les sermons de son chapelain Cittardus, papiste dans l'âme 2. » Mais dans ses entretiens familiers avec les Protestants, l'Empereur ne cachait point ses sympathies pour la Confession d'Augsbourg. Il rejetait l'invocation des saints, appelait la messe et le Purgatoire « des contes de moine », et répétait souvent que c'était pécher gravement que d'obliger les consciences à de pareilles superstitions. Il avouait à Auguste de Saxe qu'il eût été heureux de détruire radicalement, et le plus tôt possible, « l'idolâtrie 3 ». Mais plus il se sentait attiré vers les Luthériens, plus les Calvinistes lui devenaient odieux. Son chapelain s'exprimait avec la dernière violence contre la doctrine calviniste de l'Eucharistie : « Il l'appelle sans aucun ménagement, » écrivait un ambassadeur palatin; « il l'appelle damnable, hérétique, blasphématoire, séditionnaire, œuvre de vils charlatans infatués de leurs propres chimères, rêve de sophistes, ne

1 * *Reichstagsacten*, t. LXX, fol. 74-106. Voy. HÄBERLIN, t. VI, pp. 445 et suiv.

2 KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 567, note.

3 *Archiv für sächsische Geschichte*, t. III, p. 335. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 222, 464, 465.

jugeant les choses de la foi que d'après la raison humaine et selon leurs caprices ¹. »

Le 29 mars, la Diète décida que, pour éviter des querelles interminables, les questions religieuses ne seraient point traitées en séance publique et que catholiques et protestants, se formant en camps séparés, présenteraient à l'Empereur par écrit leurs griefs réciproques ².

Les princes et les ambassadeurs protestants, à l'exclusion des conseillers de Frédéric, s'assemblèrent le 31 mars dans l'hôtellerie d'Auguste de Saxe, et décidèrent à l'unanimité qu'ils n'auraient aucun rapport avec l'Electeur palatin avant qu'il ne leur eût remis par écrit une déclaration capable de les satisfaire, particulièrement au sujet de l'Eucharistie ³; cependant, le 2 avril, Frédéric étant venu à la Diète prit part aux délibérations sans avoir eu besoin de s'expliquer; le 12 avril, il invita même ses collègues à se rendre dans son hôtellerie. Ce jour-là, ainsi que le jour suivant dans l'hôtellerie de l'Electeur Auguste, on essaya de s'entendre sur la supplique et le cahier de doléances que les Protestants se proposaient de présenter à l'Empereur. « Comme s'ils n'eussent été qu'un seul cœur, » tous étaient d'accord pour détester les « papistes idolâtres »; mais en dehors de cette haine commune, ils étaient bien éloignés d'être unis de sentiments. Le duc Christophe et le comte palatin Wolfgang en donnèrent la preuve le 17 avril dans une réunion de princes et d'ambassadeurs protestants. « Le chapelain de l'Electeur palatin, » dirent-ils, « a osé attaquer ici même, la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, en termes offensants et injurieux, appelant ceux qui ajoutent foi à cette très réelle présence « capharnaïtes cannibales », les criblant en public d'injures plus impudentes encore ⁴. » Une brochure contre Frédéric, propagée par les Luthériens pendant la Diète, se plaignait des mêmes attaques grossières. Frédéric répondit « que ces propos avaient été tenus contre sa volonté; qu'il était injuste de les lui attribuer et de faire une généralité de ce qui ne s'était passé qu'une fois. Chacun savait, au contraire, que les secrétaires et les prédicants de l'autre parti le traitaient journellement, lui et les siens; d'hérétiques, de fanatiques, de blasphémateurs, de docteurs de Satan, etc., et que celui-là était tenu parmi eux pour le plus docte qui s'entendait à le mieux cribler d'injures ⁵.

Mais bien que vivant entre eux dans une perpétuelle dispute, les

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 634.

² DONAWER, p. 37.

³ KUGLER, t. II, pp. 483-484.

⁴ Rapport de l'ambassadeur de Hesse, 19 avril 1566; voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 633.

⁵ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 728.

Protestants déclaraient unanimement, dans la supplique qu'ils présentèrent à l'Empereur, revêtue de toutes leurs signatures, qu'ils étaient parfaitement d'accord, et tous ensemble, avec une égale fureur, accablaient des plus sanglants outrages l'Eglise romaine et leurs collègues catholiques. A les entendre, ils n'étaient pas responsables de la scission qui s'était produite, ils n'avaient fait que s'affranchir, par l'ordre de Dieu, « des abominations païennes et de l'idolâtrie ». Comme depuis de longues années ils avaient été à même d'apprécier, dans une quantité d'édits et de déclarations, les loyales intentions de l'Empereur à leur égard et son zèle pour la vraie religion, ils avaient résolu, soucieux comme toujours de son bonheur temporel et éternel, de lui exposer tout ce que réclamait la pressante nécessité, pour la tranquillité des consciences. Tous les vrais et pieux chrétiens, non seulement en Allemagne, mais dans les pays voisins, avaient la confiance que l'Empereur trouverait moyen de frayer si bien la voie à la parole divine qu'avant peu l'abomination et l'idolâtrie papistes seraient entièrement abolies. Des savants dignes de toute confiance avaient sans aucun doute éclairé l'Empereur sur les origines du papisme, et lui avaient expliqué comment, par sa faute, toute la Chrétienté avait été troublée, la puissance impériale affaiblie, les princes excités les uns contre les autres, des serments impies imposés aux Empereurs, toutes sortes d'idolâtries établies, et particulièrement celle de la messe. Tout ceci, maint écrit publié par leurs théologiens l'avaient depuis longtemps clairement démontré ; ils avaient dit comment, il y avait de cela quarante ans, le Dieu de miséricorde avait eu pitié de sa pauvre Eglise, avait éclairé d'une manière toute miraculeuse l'Empire allemand de nation germanique de la lumière de son immuable et divine parole, et avait illuminé la Chrétienté des rayons nouveaux et éblouissants de sa céleste lumière. Les Papes et leurs partisans avaient obstinément refusé d'avouer un si grand miracle ; ils avaient eu l'audace, luttant contre Dieu même et contre leur conscience, d'opprimer et d'étouffer par tous les moyens en leur pouvoir « l'irréfutable vérité ». La vraie doctrine, dans ce péril pressant, avait été clairement définie dans la Confession d'Augsbourg et l'Apologie. Les Confessionnistes ignoraient absolument de quelles hérésies l'Empereur avait voulu parler ; au reste, les sectes étaient l'ouvrage du démon et des papistes. Les Catholiques persécutaient la vérité révélée malgré leur conscience, et lui ôtaient toute liberté de se répandre. Au Pape et à ses serviteurs s'appliquaient parfaitement ces paroles du prophète Elie : « Je ne trouble pas Israël, c'est toi, c'est la maison de ton père qui la trouble, car vous avez abandonné la loi du Seigneur pour obéir à Baal. »

Toutes ces accusations portées contre leurs collègues catholiques, « serviteurs des idoles, » les Protestants prétendaient ne les formuler que « pour procurer la gloire de Dieu, la paix et la prospérité de l'Empire », et suppliaient l'Empereur « d'accepter paternellement et débonnairement ce qu'ils avaient chrétiennement et loyalement pensé ». Ils ne doutaient point que Maximilien, dans sa haute intelligence, n'eût déjà songé aux moyens d'abolir définitivement « l'idolâtrie ». Le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'était, à leur sens, la convocation d'un concile général, dont l'Empereur aurait la présidence ¹.

« Un concile comme celui qu'on propose, » disait-on du côté catholique, « serait une véritable tour de Babel; car si, dès maintenant, lorsqu'un petit nombre seulement de théologiens et de princes discutent sur la religion, les Protestants se séparent plus divisés, plus ennemis qu'ils ne l'étaient auparavant, qu'arriverait-il si de tous les pays allemands princes et prédicants se réunissaient pour établir la doctrine d'après la parole divine? Et qui donc, dans une assemblée de ce genre, déciderait en dernier ressort sur la véritable interprétation de la sainte Écriture? Tous n'invoqueront-ils pas son autorité dans leurs interminables controverses? Là se trouveraient rapprochés des Luthériens de la Confession rectifiée, d'autres Luthériens de la Confession non rectifiée; puis des Flaciniens, des disciples d'Hessus, de Strigel, de Wigand, de Schwenkfeld, des Adiaphoristes, des Synergistes, des Majoristes, des Musculistes, des Osiandristes et autres docteurs aux dogmes étranges, sans parler des Zwingliens, des Calvinistes, des nouveaux Ubiquistes; tous, comme nous le voyons tous les jours, se prennent aux cheveux, s'anathématisent réciproquement, se traitent d'hérétiques et, dans leurs écrits, s'envoient mutuellement au diable. Et si l'Empereur voulait faire acte d'autorité, qui voudrait obéir, et quel prince pourrait imposer une loi au delà des frontières de ses états? A peine les princes peuvent-ils venir à bout de leurs propres docteurs, comme eux-mêmes l'avouent! Qui pourrait réduire les villes libres à l'obéissance? Et que personne ne s'imagine qu'elles se mettraient d'accord avec les princes de leur religion! On verrait alors s'élever d'innombrables querelles, divisions, méfiances, haines, disputes; l'Allemagne deviendrait une vaste Babel; voilà quel serait le résultat d'un concile national, cela est évident pour les moins clairvoyants; les Confessionnistes eux-mêmes ne sauraient le nier, bien qu'ils affectent de désirer sincèrement un concile ². »

¹ DONAWER, pp. 47-82. LEHMANN, pp. 90-103.

² *Tractat über die rechte und einig christliche Schlichtung der Streithändel in Sachen christlichen Glaubens und Confession* (1566), pp. 4-5.

En attendant la convocation d'un concile national, les Protestants suppliaient l'Empereur de garantir aux habitants des territoires catholiques ayant adhéré ou se proposant d'adhérer prochainement à la Confession, le libre exercice de la nouvelle religion. De plus, ils réclamaient la suppression de la Réserve ecclésiastique.

L'Electeur palatin leur avait démontré depuis longtemps que cette mesure était le meilleur moyen de ruiner la religion catholique¹. Aussi les auteurs de la supplique répétaient-ils après lui que la Réserve était la principale cause de tout le mal. « Nous ne pouvons, » disaient-ils, « laisser subsister plus longtemps cet affront, cette tache permanente sur notre très orthodoxe religion. Nous sommes persuadés que cet article semble inique à la loyauté de beaucoup de membres de l'ancienne religion. Sa Majesté est obligée en conscience et devant Dieu de laisser à la vérité son libre cours, et de ne point barrer à ses sujets l'unique voie du salut. »

Mais les villes protestantes continuaient à douter que les princes, dans leur perpétuelle et tumultueuse insistance pour la suppression de la Réserve ecclésiastique, fussent guidés uniquement par l'intérêt du salut. Si, à la Diète de 1559, quelques villes s'étaient rattachées sur ce point à leur avis², ces mêmes villes revenaient maintenant à leur ancienne manière de voir. Lorsque les princes invitèrent leurs délégués à agir avec eux auprès de l'Empereur, ils refusèrent net, à la grande indignation des Electeurs et princes, comme l'écrivaient le 23 avril les députés de Francfort³. « Toutes les villes d'Empire sans exception, » écrivait Christophe de Wurtemberg, « se sont séparées de nous sur la question de la Réserve; si elles s'étaient franchement déclarées pour nous, nous aurions obtenu gain de cause. » Aussi Christophe se sentait-il peu disposé à traiter des affaires de la religion avec les cités⁴.

Malgré leur abstention, la supplique et le cahier de doléances furent remis à l'Empereur le 25 avril par l'Electeur de Saxe, qui les lui présenta comme étant l'œuvre collective de tous les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg.

Maximilien la soumit aussitôt à l'appréciation des membres catholiques, comme la chose avait été convenue avec les deux partis. Ceux-ci, après en avoir pris connaissance, répondirent avec un calme et une modération qui contrastaient singulièrement avec le

¹ Voy. plus haut, p. 219.

² Voy. plus haut, pp. 85-86.

³ * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXX, fol. 22.

⁴ KUGLER, t. II, p. 493.

ton amer de leurs adversaires « qu'ils n'avaient, quant à eux, nulle envie de s'engager dans une dispute reprise à satiété et sur laquelle tant de livres avaient déjà été écrits. Ils n'étaient pas non plus d'humeur à répondre aux reproches, aux injures, aux calomnies indignes de chrétiens dont ils étaient tous les jours l'objet. Ils étaient venus à Augsbourg avec l'ardent désir de restaurer, dans ces temps d'angoisse et de péril, la paix, le calme et la sécurité, et ils ne pouvaient s'empêcher de trouver étrange que, contrairement aux constantes traditions du Saint Empire, contrairement à la paix de religion et à toute convenance chrétienne, ils eussent été traités avec le dernier mépris dans des livres pleins de fiel, injurieux pour Sa Majesté impériale et pour une religion qui remontait au temps des Apôtres. Et leurs adversaires ne se contentaient pas d'attaquer les vivants, ils insultaient à leurs propres ancêtres, pieusement décédés dans le giron de la sainte Eglise romaine. Les Catholiques se refusaient à croire que ces écrits haineux fussent l'œuvre commune de tous les membres protestants; il était plus probable qu'ils avaient été forgés « par ces sortes de gens qui ne se plaisent que dans la calomnie et l'outrage et n'ont aucun souci d'établir et de cultiver la paix, ce bien si indispensable à la prospérité des Empires ». On ne pouvait faire une plus grande injure aux Catholiques, on ne pouvait les blesser plus profondément qu'en les contraignant à entendre dire en leur présence que leur religion n'était qu'une fable, une abomination scandaleuse, une idolâtrie payenne, condamnée par la parole de Dieu, que l'autorité légitime de l'Eglise et des Conciles était tyrannique, qu'ils vivaient en contradiction flagrante avec l'Evangile, qu'ils étaient cause de tous les désordres, de tous les maux qui affligeaient l'Eglise, et ne se souciaient point de la prospérité de la nation allemande. » Venait ensuite la réfutation des accusations portées contre l'ancienne foi : « Si l'Eglise n'avait reçu d'en haut aucune autorité, s'il fallait croire que le Dieu tout-puissant ne se soit souvenu de sa pauvre Eglise qu'il y a quarante et quelques années et qu'il ait attendu jusque-là pour allumer dans le Saint-Empire de nation germanique, d'une manière toute miraculeuse, une lumière seule infaillible pour la répandre ensuite dans toute la Chrétienté, c'est donc par un effet d'une vengeance incompréhensible du Tout-Puissant qu'après avoir racheté si cher le genre humain, envoyé son Saint-Esprit à l'Eglise chrétienne, il a si longtemps refusé une grâce si précieuse à nos pieux ancêtres et les a laissés vivre dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, abandonnant à la damnation éternelle tant de milliers d'âmes baptisées en son nom? » Les Catholiques n'espéraient point

que de nouvelles conférences ou qu'un concile national pût apporter quelque amélioration au mal présent, car jamais ces sortes de remèdes n'avaient produit de bons résultats. Ils étaient persuadés qu'un concile national troublerait les nations chrétiennes sans amener la réunion tant désirée. Si cependant l'Empereur, pour faire disparaître cette déplorable scission, croyait pouvoir obtenir la concorde soit par la réforme de la discipline ecclésiastique et la répression de beaucoup d'abus, griefs et désordres, soit par quelque autre moyen que l'Eglise catholique et le Concile de Trente pussent approuver, l'Empereur pouvait compter, en tout temps, sur leur zèle et sur leur concours.

Quant aux plaintes des Protestants sur les persécutions dont ils se disaient l'objet, quant aux injustices dont ils prétendaient être victimes, les Catholiques avaient à y opposer de bien plus graves et plus nombreux méfaits, car il semblait que l'unique ambition de leurs adversaires fût de s'emparer de tous les biens du clergé, églises, abbayes, établissements de bienfaisance; et cependant les chrétiens de l'ancienne religion avaient payé bien cher le droit de conserver le peu qui subsistait encore de tous les trésors du passé. Relativement à la Réserve et à la liberté de conscience, les Protestants étaient obligés de s'en tenir à la lettre du traité de paix. Quant aux Catholiques, il leur serait toujours impossible de considérer comme avantageuse à la paix publique une liberté religieuse illimitée, car, à leur sens, elle ouvrirait la porte toute grande aux rebelles, aux turbulents, aux anabaptistes, aux sacramentaires et autres hérétiques, et leur donnerait toute facilité de braver le pouvoir civil, de fomenter l'émeute et le désordre, et de se dérober en toute occasion à des châtimens mérités en invoquant la Confession d'Augsbourg. Quant aux sectes nouvelles, ils ne pouvaient que répéter que le traité de paix n'avait jamais fait mention que de la religion catholique et de la Confession d'Augsbourg, et que toutes les sectes en avaient été exclues. Comme dans l'antique Eglise universelle, ceux-là seuls étaient admis qui professaient une même foi, recevaient la même doctrine et participaient aux mêmes sacrements, il en résultait que nulle secte ne vivait dans son sein et par conséquent qu'il ne pouvait s'en trouver que dans la religion nouvelle, comme tant d'écrits récemment publiés le prouvaient surabondamment. Les Catholiques suppliaient donc l'Empereur d'exiger sur ce point des Confessionnistes une explication nette ¹.

Cependant des plaintes indignées parvenaient tous les jours à

¹ DONAWER, pp. 128-131. LEHMANN, pp. 105-112.

Maximilien au sujet de l'Électeur palatin. Ces plaintes ne venaient pas seulement des Catholiques, mais aussi des Protestants. L'évêque de Worms et les abbayes de Neuhausen et de Sinsheim lui reprochaient d'avoir envahi leurs possessions, d'avoir fait enlever, briser ou brûler dans les églises les trésors des sacristies, les bijoux, autels, images, manuscrits, livres. Du côté luthérien, le margrave Philibert de Bade, les chevaliers, le Conseil et la bourgeoisie d'Oppenheim se plaignaient des procédés violents et iniques de l'Électeur, de ses attentats dans les églises et de ce qu'il avait établi dans ses domaines, contrairement à la paix d'Augsbourg, la secte pernicieuse de Calvin ¹.

Maximilien remit toutes les pièces accusatrices à une commission d'enquête élue au sein de l'assemblée, et lorsqu'elle eut rendu son verdict, d'accord avec les membres d'Empire, il publia, le 14 mai, un arrêt sévère contre l'Électeur. Se fondant sur le rapport de la commission et sur ses ordres précédents, que Frédéric avait toujours méprisés, il le condamnait à restituer intégralement, avec une forte indemnité, tout ce qu'il avait injustement ravi à l'évêque de Worms, aux abbayes de Neuhausen et de Sinsheim, et à offrir des dédommements au margrave de Bade. Ordre lui était donné d'abolir dans ses états tout vestige de calvinisme, aussi bien dans la doctrine que dans la dispensation des sacrements; de supprimer le Catéchisme de Heidelberg et de destituer tout instituteur et prédicant sectaire. S'il refusait d'obéir, si lui et les siens s'obstinaient dans l'hérésie, l'Empereur déclarait qu'alors il ne pourrait se dispenser d'avoir recours à la force, dans l'intérêt de la paix religieuse et à cause du respect dû à ses ordres présents et passés, car il était impossible de tolérer plus longtemps une si audacieuse révolte ².

Frédéric ne fut nullement intimidé par ces graves menaces : « L'Empereur, » dit-il, après avoir entendu la lecture de son arrêt, « peut sévir contre les Turcs, mais non contre moi ³. » Avant comme après, il ne se gêna point pour appeler le culte catholique une « idolâtrie », et continua de trouver justes les attentats commis dans les abbayes de Neuhausen et de Sinsheim. Magistrat chrétien, son devoir, disait-il, était de propager la pure doctrine de l'Évangile, de la faire annoncer au peuple, d'abolir les derniers vestiges de l'idolâtrie et des idoles, de réformer et d'améliorer le culte et de nommer dans les paroisses des hommes qu'il savait imbus de saines

¹ Voy. plus haut, p. 208.

² Strauve, pp. 184 et suiv.

³ Voy. plus haut, p. 83, note 3.

doctrines ; par conséquent, il avait fait son devoir ¹. Il se montra très blessé de ce que le décret impérial lui eût été lu non seulement en présence des princes de la Confession d'Augsbourg, mais encore devant les prêtres, et surtout devant « les gens à barrette rouge, comme le cardinal d'Augsbourg, et autre canaille papiste ». Dans les choses de la conscience, déclara-t-il le 14 mai en présence de l'Empereur et des Electeurs et princes, il ne reconnaissait d'autre maître que Dieu ; il ne savait ce qu'on voulait dire en lui parlant de Calvinisme ; il était toujours resté fidèle au recez de Francfort et à la confession de Naumbourg ; son Catéchisme était tellement fondé sur la sainte Ecriture que jusque-là personne n'avait été capable de le trouver en défaut ; mais si quelqu'un, fût-ce le dernier garçon d'écurie, le plus petit valet de cuisine, ou l'Empereur en personne, lui en indiquait un meilleur, également fondé sur la parole de Dieu, il était prêt à s'y conformer ; rien n'était plus facile que d'apporter une Bible ². Le cardinal Otto lui ayant rappelé que son Catéchisme appelait le sacrifice de la messe une « exécration idolâtrie », Frédéric ne fit point difficulté d'avouer le fait.

Si l'Electeur se montrait si rassuré, c'est qu'il connaissait à fond la faiblesse de l'Empereur, l'impuissance des Catholiques et les dissentiments des Protestants. « De crainte de faire plaisir aux papistes, ils ne voudront pas me condamner, » disait-il ; « ils ne trancheront pas dans leur propre chair ³. » Un écrit publié sous ce titre : *Avertissement chrétien sur les moyens par lesquels, avec l'aide de Dieu, l'erreur pourrait être extirpée et l'unité de foi rétablie*, fut non seulement publiquement vendu, mais dédié « aux honorables membres du Saint-Empire » ; plusieurs d'entre eux en firent publiquement l'éloge dans leurs hôtelleries. Il y était dit à la fin qu'on ne pouvait espérer voir la paix et l'union refleurir que lorsque le papisme aurait été extirpé de tous les pays allemands ⁴.

La politique cauteleuse d'Auguste de Saxe servit beaucoup à tirer Frédéric de la situation périlleuse où il se trouvait.

Auguste avait donné sa pleine approbation à l'arrêt du 14 mai ; il en avait accepté toutes les conséquences ; cependant il quitta tout à

¹ Voy. la relation de Meichsen dans SENCKENBERG, *Sammlung von ungedruckten und raren Schriften*, t. I, pp. 313-315.

² КЛУЦКОПН, *Briefe*, t. I, pp. 313-315. STRUVE, pp. 187 et suiv. L'anecdote souvent répétée que Frédéric, après avoir écouté le décret impérial, se serait éloigné, puis serait revenu bientôt suivi de son fils Jean-Casimir, [portant une Bible, est une histoire inventée après coup. КЛУЦКОПН (t. I, p. 662) prouve aussi qu'Auguste de Saxe n'a pas prononcé les paroles qu'on lui attribue souvent : « Fritz, tu as plus de religion que nous tous ! »

³ Voy. plus haut, p. 83, note 3.

⁴ ERSTENBERGER, p. 118.

coup Augsbourg sans laisser d'instruction ni d'indication quelconque à ses conseillers quant à la manière dont ils devraient se comporter dans l'affaire du Palatinat. Ceux-ci, parmi lesquels se trouvaient Craco et Lindemann, tous deux calvinistes en secret, prirent naturellement parti pour Frédéric. Le 17 mai, l'Empereur les fit mander tous deux en sa présence, ainsi que les délégués des Electeurs absents et les représentants du Brandebourg, du comte palatin de Deux-Ponts, des ducs de Wurtemberg et de Mecklembourg et du margrave de Bade. Après leur avoir exposé la situation, leur rappelant comment Frédéric avait introduit dans ses états une secte dangereuse et proscrite; comment il avait refusé d'en convenir; comment il n'avait adhéré à la Confession d'Augsbourg qu'avec cette restriction: « en tant qu'elle me paraîtra conforme à la sainte Ecriture, » l'Empereur leur dit que, pour détruire cette secte et prévenir à temps de nouvelles catastrophes, il les prioit de lui déclarer franchement s'il considérait toujours l'Electeur comme leur coreligionnaire afin qu'il pût se diriger d'après leur réponse. Les conseillers d'Augusterépondirent que, n'ayant point d'instruction sur ce point, il leur fallait, avant de se prononcer, réclamer l'avis de leur maître; que de plus ils désiraient, à cause de l'importance exceptionnelle de la question, en conférer d'abord avec les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg. Les princes approuvèrent cette réponse, et prièrent l'Empereur de leur accorder un délai qui leur permit de réfléchir, promettant de lui apporter leur décision le lendemain. Maximilien accorda le délai, mais il leur recommanda de se presser, parce que l'Electeur Frédéric était sur le point de partir, et qu'il était indispensable que cette affaire fût terminée pendant la Diète, « afin que le poison calviniste n'étendit pas plus loin ses ravages »; car il savait de bonne source que beaucoup de membres d'Empire étaient en secret attachés à cette secte et attendaient avec impatience la décision de la majorité¹.

« Nous ne doutons pas, » écrivaient les ambassadeurs de l'Electorat de Saxe à leur maître, « que toutes ces nouvelles difficultés ne nous aient été préparées par les papistes. « La question était grave; car répondre que Frédéric était des leurs, c'était se dire Zwinglien; d'autre part, le désavouer, c'était le condamner, l'exclure de la paix religieuse et provoquer un nouveau schisme. De plus c'était irriter les calvinistes de l'étranger et s'attirer leurs représailles. L'essentiel semblait être de gagner du temps. Pour cela, il leur parut opportun de demander une nouvelle conférence reli-

¹ Rapport des conseillers de Saxe, voy. КЛУCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp 666-669. Voy. t. II, pp. 1041-1042. DONAWER, pp. 93-94.

gieuse, où Frédéric pourrait s'expliquer, où sa doctrine serait examinée avec le plus grand soin. Dans le cas où l'Electeur de Saxe serait d'un autre avis, il serait toujours temps de revenir sur ses pas ¹. Frédéric désirait l'examen, ou, comme il le disait, « le jugement d'un concile impartial ». « Si l'on ose condamner ma doctrine sans l'avoir examinée, » répétait-il d'un ton menaçant, « si l'on prétend me persécuter à son sujet, je suis décidé à employer pour me défendre tous les moyens en mon pouvoir² ». « Le prince Electeur semble d'humeur intrépide, » mandaient à leur conseil les délégués de Francfort; « ses prédicants prêchent toutes les semaines dans son hôtellerie et beaucoup de gens vont l'entendre ³. »

Lorsque les princes du Wurtemberg, de Deux-Ponts, du Mecklembourg et les ambassadeurs du Brandebourg insistèrent pour qu'on répondît à l'Empereur que Frédéric n'appartenait plus à la Confession d'Augsbourg, lorsqu'ils dirent qu'il fallait l'exclure de la paix de religion et que le décret du 14 mai l'avait déjà convaincu de calvinisme, les conseillers d'Auguste leur firent opposition, ainsi que les délégués de la Hesse et quelques autres. Ils prétendirent qu'il fallait être sur ses gardes, qu'il pourrait bien arriver quelque jour que, pour de légères dissidences, des membres d'Empire fussent exclus à leur tour de la paix de religion, et qu'on devait se garder de faire le jeu des papistes. Les délégués du Wurtemberg, de Deux-Ponts, du Mecklembourg ayant proposé de présenter à Frédéric une confession de foi remplie de savants arguments contre la doctrine de Calvin, les conseillers de Saxe la repoussèrent, disant qu'il y était question de transsubstantiation et d'ubiquité; des voix nombreuses se rattachèrent à leur avis. Après beaucoup de paroles « aigres et mordantes », il fut enfin décidé, le 19 mai, qu'on répondrait à l'Empereur que Frédéric, dans l'article fondamental de la justification aussi bien que sur un grand nombre d'autres points, était dans la vérité, mais qu'il n'en était pas de même pour la Cène; que cependant ils n'étaient pas d'avis d'exclure de la paix religieuse ni Frédéric, ni tout autre prince allemand ou étranger qui se trouveraient en désaccord avec eux sur quelques points isolés. Frédéric avait promis de se laisser avertir et reprendre d'après l'Écriture sainte dans une assemblée compétente; et avant de se séparer, les Protestants comptaient s'entendre avec lui sur la forme et les conditions du futur colloque.

L'Empereur accusa le conseiller de Saxe, Lindemann, de la nou-

¹ KLUCKHOHN, t. I, pp. 669 et suiv.

² DONAWER, pp. 94-96.

³ • Reichstagsacten, t. LXX, fol. 59.

velle tournure que prenaient les choses. « Lindemann a gâté toute l'affaire, » écrivit-il au duc de Bavière. « Si l'on eût pu prévoir ce qui allait se passer, mieux eût valu mille fois ne pas toucher à cette question. En vérité, dans le temps où nous vivons, on ne peut attendre de personne un peu de consistance dans les idées. Le docteur Lindemann est bon calviniste et bon zwinglien ; je crois que le diable l'y pousse, car je suis bien persuadé qu'il n'agit pas selon le cœur du pieux Electeur de Saxe ¹. Mais celui-ci a pour habitude de laisser ses conseillers agir à leur guise, même quand leurs actes sont en contradiction avec son sentiment personnel ². » Zasius, conseiller de l'Empereur, pria le duc de Bavière, auquel Auguste était allé rendre visite, de conjurer l'Electeur de mieux éclairer ses conseillers à l'avenir, afin qu'ils ne s'écartassent point de la ligne de conduite « si édifiante, si sage, si digne d'éloges » que leur maître avait suivie à Augsbourg. « Leur vote a beaucoup d'importance, » disait Zasius, « tout dépend de la manière nette et franche dont cette affaire sera conduite. L'Empereur persistera dans ses bonnes intentions avec plus de cœur et de courage s'il se sent appuyé. Si l'on n'est décidé à se conduire sensément, mieux vaut mille fois ne point toucher à la question, tout tolérer et laisser faire. Mais prendre ce parti, c'est consentir à ce que le Calvinisme se propage dans toute l'Allemagne, et dès maintenant nous voyons qu'il a déjà séduit beaucoup d'excellents esprits. » « Pour donner le change aux consciences, on prétend que si Frédéric est exclu de la paix et déclaré hérétique, les chrétiens persécutés de France ou des Pays-Bas seront plus rudement traités. D'abord cela est faux ; ensuite, comme dans ces pays il n'y a guère, en fait de Protestants, que des Huguenots ou d'abominables sacramentaires, il n'y aurait vraiment pas un grand mal à cela ³. » Le 18 mai, Zasius écrivait encore : « Le chapelain de l'Electeur a prêché le 15 mai, lendemain de la publication du décret impérial, avec une étrange audace et d'une façon très injurieuse, non seulement contre le papisme, mais contre la Confession d'Augsbourg. Et néanmoins les princes ne peuvent se résoudre à exclure le Palatin de leur société ! Si je comprends bien les choses, on est décidé à ne pastriquer le renard, malgré toutes les calomnies que profère contre

¹ *Briefwechsel Maximilian's*, p. 149. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 217.

² Voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 1041-1042.

³ « Ergo reducantur in viam vel sint nobis ethnici et tanquam publicani. » Voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 663-667. Zasius était l'auteur de cette lettre ; voy. v. BEZOLD, *Briefe Casimir's*, t. I, p. 9, note 1. Relativement au passage sur les Huguenots, voy. GILLET, dans l'*Hist. Zeitschrift* de SYBEL, t. XIX, p. 78, note.

les princes et leur religion le prédicant calviniste. Je crains, pour beaucoup de raisons, que cette Diète ne fortifie extrêmement le Zwinglianisme, et cela plus que personne ne le prévoit. Ce serait là, sans doute, le signal de la ruine définitive de la Germanie, car cette secte n'a en vue que la révolution et le meurtre, comme le prouvent les événements de France. J'ai peur que les Calvinistes ne soient les plus forts, et que bientôt les Luthériens eux-mêmes ne soient plus en sécurité dans leurs Églises; plusieurs fois déjà, nous avons vu l'hérésie engendrer des calamités effroyables; pendant le prêche ou pendant le service divin, on a vu des chrétiens s'entre-égorger. Que Dieu nous préserve de voir jamais les ennemis de l'Eucharistie, altérés de notre sang, l'emporter un jour sur nous ! » Les théologiens luthériens exprimaient quelque temps après les mêmes appréhensions. « L'esprit calviniste, vraiment judaïque et calviniste à la fois, » écrivait Samuel Ruber, « n'aura point de repos et ne sera pas satisfait qu'il ne se soit repu de notre sang et de celui de nos enfants, et qu'il n'ait bouleversé la terre entière ². »

Répondant à la déclaration des princes protestants, l'Empereur, le 22 mai, les pria de nouveau de se souvenir que la paix de religion n'avait été conclue qu'entre les membres de l'ancienne foi et ceux de la Confession d'Augsbourg; que, par l'exclusion de toutes les autres sectes et opinions, les deux partis avaient entendu se mettre à l'abri de nouveaux troubles religieux, et que sa haute mission lui imposait le devoir de veiller à ce que la paix d'Augsbourg fût maintenue et obéie. Il ne savait, disait-il, comment accorder leur déclaration avec le décret du 14 mai, publié avec l'approbation et d'après les conclusions de toute l'assemblée, non plus qu'avec leurs protestations privées, verbales ou écrites. Il était impossible, devant Dieu et devant les hommes, d'abriter en même temps sous le même manteau ceux qui adhéraient de cœur à tous les articles de la paix d'Augsbourg et ceux qui, sur plusieurs points, et non les moins importants, comme celui de la Cène, se trouvaient en plein désaccord avec elle. On ne pouvait en conscience donner aux nations étrangères, par une tolérance imprudente, toute liberté de propager de dangereuses erreurs. Comment parviendrait-on jamais à fixer définitivement les dogmes, si personne, à quelque secte qu'il appartint, n'était obligé de rendre compte de sa foi? Depuis les temps apostoliques, toutes les hérésies qui s'étaient produites s'étaient toujours trouvées d'accord en beaucoup de points avec l'Église universelle; les sectes actuelles, même l'Anabaptisme,

¹ KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 466-467.

² *Rettung, etc. Vorrede A. 3^e. Voy. CELESTINUS, Prüfung, F. 2^e.*

avaient, sur quelques articles, la même foi que les Catholiques; toutes prétendaient également se fonder sur l'Écriture; mais si, à cause de quelques points de rapport, on tolérait les doctrines les plus subversives, il ignorait comment le Saint-Empire et la nation allemande pourraient subsister. Quant à Frédéric, le décret rendu par tous les Électeurs et princes, et lu en la présence même du coupable, devait être exécuté. Dans le cas où il consentirait à se laisser instruire et reprendre, il faudrait immédiatement se mettre à l'œuvre, afin qu'il se convertît non seulement des lèvres, mais du fond du cœur, et que, renonçant à sa doctrine, il s'engageât à se conformer aux croyances, cérémonies et usages des Confessionnistes. Mais s'il s'obstinait dans l'hérésie, l'Empereur n'aurait plus qu'à consulter la Diète sur les mesures sévères qu'il conviendrait de prendre à son égard ¹.

Dans les délibérations qui suivirent ce discours, Christophe et le comte palatin Wolfgang insistèrent de nouveau pour qu'une confession de foi fût présentée à Frédéric et qu'il fût sommé de se conformer, lui et ses théologiens, aux décisions du colloque qui allait s'ouvrir. Les conseillers du Brandebourg et quelques autres se rangèrent à cet avis; mais la majorité des suffrages se rallia à l'opinion des conseillers de Saxe qui prétendirent « que présenter une confession de foi à Frédéric pouvait être dangereux; que ce serait donner lieu à des disputes nouvelles et s'exposer à de graves embarras; quant au colloque, il fallait, à leur avis, le préparer longtemps à l'avance. Surtout le mot de « soumission » ne devait pas être prononcé. Les membres d'Empire feraient bien d'envoyer leurs conseillers en un lieu désigné d'avance pour convenir de la manière dont serait organisé le colloque, car, dans une question de cette gravité, la forme avait autant d'importance que le fond. Pour le moment, l'essentiel était de représenter à l'Électeur que sa doctrine de la Cène était hérétique, de le sommer de se rétracter ou de le décider à se laisser corriger par un colloque chrétien, chargé de confronter sa doctrine avec la parole de Dieu.

Au nom et en présence des membres d'Empire, les conseillers d'Auguste de Saxe déclarèrent donc à Frédéric « que ses opinions sur la Cène étaient hérétiques, pouvaient entraîner de graves dissidences, de grands scandales dans les Églises et attirer de terribles catastrophes dans ses états et parmi ses sujets, car ses prédicants et théologiens s'exprimaient d'une manière plus hardie et plus choquante sur la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, dans les chaires, les écoles et jusque dans les assemblées de la présente Diète,

¹ DONAWER, pp. 103-109.

que Calvin et OEcolumpado eux-mêmes. Sur le sacrement du baptême, l'Électeur professait aussi d'autres opinions que les Confessionnistes. Les prédicants orthodoxes avaient été chassés du Palatinat, et Frédéric avait défendu à ceux de ses sujets qui habitaient les principautés voisines de recevoir les sacrements des mains des pasteurs luthériens. Il fallait exiger de lui la promesse de renoncer à de pareils procédés et d'interdire à ses docteurs, du moins jusqu'au colloque prochain, de publier aucun écrit théologique. Tous les ordres qu'il avait publiés contre ses sujets luthériens étaient dès ce moment abolis¹.

Mais Frédéric répondit sans se troubler que sa doctrine n'était pas hérétique; que ses opinions s'accordaient de tout point avec la Confession d'Augsbourg; que si l'on se décidait à un colloque ses prédicants rendraient compte de leur doctrine de façon à satisfaire tout le monde, et que, dans sa principauté, il ne se laisserait jamais donner aucun ordre.

« Des murmures et un mécontentement général ont répondu à ces paroles audacieuses, » lit-on dans un mémoire du temps. « A la fin, il a été décidé qu'on s'entendrait plus tard avec les conseillers de Frédéric sur la question du colloque². »

Cette discussion avait lieu le 24 mai. Ce jour-là même Frédéric quitta Augsbourg. Il pouvait partir sans aucune inquiétude, car ses collègues lui avaient communiqué un message qu'ils comptaient remettre à l'Empereur, et qui le mettait en parfaite sécurité.

Cet important document, daté du 26 mai, portait qu'il n'entrerait pas dans les vues des princes protestants de condamner en bloc tous ceux qui, soit en Allemagne, soit à l'étranger, se trouvaient en désaccord avec eux sur quelques articles de foi, quand même ils seraient forcés d'avouer que ces personnes faisaient profession de Calvinisme, car ils ne voulaient à aucun prix provoquer des persécutions, d'autant plus que, sous prétexte de détruire le Calvinisme, on pourrait, un jour ou l'autre, les obliger eux-mêmes à admettre la transsubstantiation. Ils ne voulaient point servir les intérêts des papistes; ils ne considéraient pas le décret du 14 mai, auquel peu d'entre eux avaient souscrit, comme applicable à tous les membres d'Empire; ils se refusaient à y voir un motif d'exclure l'Électeur de la paix d'Augsbourg. Le décret, à leurs yeux, n'était qu'un avertissement, qu'une invitation à abjurer et à fuir le Calvinisme. D'ailleurs, Frédéric ayant accepté le colloque, les décisions étaient encore incertaines, et il leur était impossible de prévoir ce qui arriverait si l'Électeur refusait de se laisser convaincre et éclairer; c'était à l'Em-

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 676-681.

² Voy. DONAWER, pp. 110-112.

pereur de réfléchir à la chose, d'aviser et de décider à loisir ce qu'il jugerait le plus à propos de faire ¹. »

Maximilien fut très mécontent de ce message, et maudit une fois de plus l'inconsistance des Confessionnistes. « Impossible de se fier à des gens si mobiles, » écrivait-il le 24 mai au duc Albert de Bavière; « mais après tout il faut se féliciter du tour qu'ont pris les choses, car j'ai appris à connaître leur fidélité et je sais maintenant à quoi je puis m'attendre de leur part; que Dieu leur donne un meilleur esprit! Je ne donnerais pas une pelure de rave de leur Confession, car nous en verrons bientôt sortir le Zwinglianisme et l'anarchie. Je prie Dieu qu'il leur donne un meilleur esprit, mais ils sont bien aveugles! » « Toutefois je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Mecklembourg s'est bien conduit dans toute cette affaire; quant à Lindemann, c'est un misérable ². »

Mais il était impossible à Maximilien de résister ouvertement « à ces gens indécis et mobiles », car il avait absolument besoin de leur argent pour arrêter les progrès toujours plus alarmants des Turcs. Il répondit donc qu'en demandant une explication nette aux membres d'Empire, il n'avait pas eu Frédéric uniquement en vue, et n'avait jamais songé à sévir d'une manière spéciale contre lui; que son but avait plutôt été de mettre la nation allemande en garde contre d'abominables et pernicieuses sectes venues de l'étranger, puisqu'on n'en pouvait attendre que la ruine totale de la foi chrétienne et la détresse de tous les citoyens; son intention avait été aussi de maintenir la question religieuse au point où elle en était en 1553, au moment où le traité avait exclu toutes les sectes de la paix; quant au décret du 14 mai, il était résolu à le faire exécuter ³.

« Mais en réalité l'affaire du Palatin, embrouillée à dessein, le décret, les débats, les discours, les commissions, tout cela n'aboutit absolument à rien. » On n'obligea même pas Frédéric à restituer ce qu'il avait pris aux abbayes de Sinsheim et de Neuhausen. Le colloque où il devait être corrigé « d'après la parole de Dieu » n'eut pas lieu, et l'Electeur, sans être aucunement gêné par l'Empereur ou l'Empire, put travailler en paix à la diffusion du Calvinisme.

Ce que Zasius avait appréhendé se vérifia à la lettre : la Diète d'Augsbourg fortifia le Calvinisme en Allemagne ⁴, surtout après qu'un dernier effort pour le repousser eut échoué en Saxe par la propre faute des Luthériens.

¹ Voy. DONAWER, pp. 112-117.

² Briefwechsel, p. 150. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 255.

³ DONAWER, pp. 117-121.

⁴ HESSUS, dans une lettre à Chemnitz, exprime aussi la crainte qu'après la Diète le Calvinisme ne fasse de rapides progrès. LEUCKFELD, *Hist. Heshus*, pp. 70-71.

CHAPITRE XVII

LA CONSPIRATION DE GRUMBACH

Vers la fin de la Diète de 1566, les députés de Francfort écrivaient au sujet de l'affaire du Palatinat : « Plaise à Dieu que la paix puisse s'établir solidement dans les pays allemands ! Mais un terrible orage gronde à l'horizon. Que le Dieu tout-puissant daigne le dissiper par sa grâce ¹ ! »

Depuis longtemps « un terrible orage » menaçait en effet l'Allemagne.

Un grave dissentiment s'était élevé entre les cours de Dresde et de Weimar. L'ambitieux Jean-Frédéric, jaloux de rendre à la maison Ernestine son ancien éclat, rêvait, non seulement de recouvrer les titres et les possessions de ses ancêtres, mais encore, soutenu par sa noblesse, de renverser la constitution de l'Empire, de ceindre la couronne impériale, puis, « nouveau Théodose, » de faire triompher dans tout l'Empire « le pur Luthéranisme ».

Le chevalier Guillaume de Grumbach entretenait dans ses vastes espérances l'Electeur et son chancelier Christian Bruck.

Digne ami et compagnon d'armes du farouche Albert-Alcibiade, Grumbach, à son exemple, s'était emparé contre toute justice des terres de l'évêque de Wurzbourg, son seigneur. Mais après la défaite de son ami, sa proie lui avait échappé, et ses possessions héréditaires, enclavées dans l'évêché, avaient été confisquées. Il était parvenu à obtenir de la Chambre Impériale un arrêt de restitution ; mais l'évêque de Wurzbourg y avait mis opposition, traitant Grumbach « d'aventurier déloyal, indigne d'être même entendu en justice, encore bien moins d'être réintégré dans ses biens ; de traître, qui n'avait plus aucun titre à la protection des lois ² ». De violents libelles « pour et contre Grumbach » avaient été répandus. Exaspéré par l'insuccès, le chevalier avait enfin déclaré (février 1558)

¹ * *Reichstagsacten*, t. LXX, fol. 63.

² VOIGT, *Grumbach*, livre I, p. 136. BECK, t. I, p. 422.

qu'en refusant de lui rendre ses terres on le poussait à de justes représailles, et qu'on pourrait bien s'en repentir par la suite, car il était résolu à recouvrer ce qui lui appartenait¹ ». Autrefois le chancelier du margrave Albert avait dit : « Les prêtres ne donnent rien de bon cœur; pour en obtenir quelque chose, il faut leur enfoncer le bonnet sur les oreilles; alors ils donnent plus qu'on ne leur avait demandé². » Grumbach se souvint de cette maxime. Furieux contre l'évêque de Wurzburg, il disait que « s'il pouvait lui arracher le cœur, il n'en laisserait pas échapper l'occasion³ ». Appelé à faire partie du conseil de Jean-Frédéric en 1557 et tranquille sous sa protection⁴, il se mit tout joyeux à l'œuvre, espérant organiser « une bonne danse de prêtres, et fournir de la besogne aux historiens futurs ». Il disait que, si la valeureuse noblesse d'Empire voulait prendre parti pour lui, la chose n'en irait que plus gaiement, et que la défaite du généreux François de Sickingen, « ce modèle accompli des plus admirables vertus, » allait être vengée d'une façon exemplaire et sanglante. Vainement Ferdinand ordonna-t-il à Jean-Frédéric, à mainte reprise, de lui livrer le « perturbateur de la paix⁵ ».

Ce que Grumbach désirait par-dessus tout, c'était de se venger de l'évêque de Wurzburg. Après s'être entendu à Cobourg avec quelques-uns de ses plus zélés partisans, il les envoya en Franconie. Trompant la vigilance de l'évêque, ceux-ci pénétrèrent secrètement à Wurzburg, surprirent le prélat le 15 avril au moment où il sortait de la ville avec une petite escorte pour retourner au château de Frauenberg, et l'assassinèrent lâchement. Quelques gentilshommes de sa suite moururent des blessures reçues dans cet infâme guet-

¹ VOIGT, p. 175.

² BECK, t. I, p. 416.

³ GROPP, t. I, p. 678.

⁴ BECK, t. I, p. 432.

⁵ 14 février 1558. BECK, t. I, p. 438. Grumbach avait encore d'autres « projets et affaires ». Lorsqu'à la mort du margrave Albert-Alcibiade le nouveau souverain de Franconie, Georges-Frédéric, eut refusé de payer les dettes d'Albert (influencé, comme on le croit, par le margrave Hans de Custrin qui souhaitait vivement marier sa fille à l'un des princes d'Anspach et mettre par là dans sa famille les propriétés du défunt margrave), Grumbach, en mai 1557, avait formé le dessein de lever des troupes, d'attaquer les évêques de Bamberg, de Wurzburg et la ville de Nuremberg, et de les contraindre à acquitter toutes les dettes d'Albert. L'Electeur de Brandebourg et le prince-Electeur Jean-Georges voyaient ce projet sans déplaisir, et pensaient que le jeune prince d'Anspach ferait bien de donner 800 thalers pour le bon succès de l'entreprise. Seul le margrave Hans avait soulevé des objections, disant que Georges-Frédéric pourrait très bien, si l'affaire ne marchait pas tout droit, tomber, lui aussi, dans d'écrasantes dettes. » *Märkische Forschungen*, t. XIII, pp. 332-333.

apens ¹. Grumbach, tout en jurant qu'il n'avait pas prémédité ce meurtre et n'avait voulu que ² se saisir de la personne de l'évêque, retint les assassins dans son voisinage et, plus d'une fois, prit publiquement leur défense.

« Le forfait de Wurzbourg » produisit dans tout l'Empire une sensation profonde. On sentait que, pour châtier le coupable, personne n'avait en main une autorité suffisante. « Nous vivons en vérité dans un temps rude et farouche, » écrivait un contemporain ; « de toutes parts éclatent des querelles religieuses ; le vol, le brigandage sont à l'ordre du jour. Les crimes les plus odieux, les embûches les plus lâches sont parmi nous des faits quotidiens ³. »

Après le meurtre de l'évêque de Wurzbourg, Grumbach, ne se sentant pas en sécurité, alla demander asile et protection à Henri II ; plus tard il revint à la cour de Jean-Frédéric chargé par le roi de lever des troupes en Allemagne. En mars 1559, il chercha à persuader à Jean-Frédéric et à son frère Jean-Guillaume que l'occasion était on ne peut plus favorable pour le recouvrement de leurs états et que le roi de France et le duc de Holstein étaient tout disposés à les soutenir dans cette grande entreprise. « Si l'Empereur en témoigne du mécontentement, » disait-il, « s'il invoque la paix publique et appelle à son aide les cercles d'Empire, il ne viendra jamais à bout de les rallier ; d'ailleurs nous saurons, au moyen des grands feudataires de Bohême, lui tailler tant de besogne qu'il ne saura bientôt plus auquel entendre ⁴. »

Mais en Saxe « les moissons n'étaient pas encore mûres ». Pour achever de convaincre le duc, Grumbach eut recours au surnaturel. Il se mit en relations avec un illuminé nommé Hans Tausendschön : « Ce pieux personnage était fréquemment consolé par l'apparition de deux anges, grands comme des enfants de trois ans, vêtus de gris, coiffés de chapeaux noirs, et tenant à la main des bâtons blancs ; ces esprits célestes, cachés sous une forme humaine, le faisaient tous les jours assister à des choses vraiment merveilleuses. » Jean-Frédéric fit venir à Weimar l'homme de Dieu favorisé de si hautes faveurs, et peu à peu lui donna toute sa confiance. Tout ce que les anges communiquaient à Tausendschön de la part du Seigneur devint pour lui article de foi. Il vit un jour « dans un cristal très

¹ Ce meurtre fut en effet un acte de vengeance privée ; le meurtrier se nommait Christophe Kretzer. BECK, t. I, p. 413. WEGELE, p. 431.

² GRÜNER, pp. 271-282. Le 15 avril 1562, Grumbach affirma par serment que son intention n'avait été que de se saisir de l'évêque, mais qu'il n'avait pas prémédité sa mort, bien qu'il eût été en droit de le châtier de sa propre main. KÖHLER, t. III, p. 301.

³ VOIGT, *Grumbach*, livre I, p. 185. Voy. plus haut haut, pp. 65-66.

⁴ ORTLOFF, t. I, pp. 178-179, 528-533.

pur » non seulement un chapeau d'Electeur, mais une couronne impériale. En décembre 1562, Grumbach lui annonça de la part des « anges » que l'Empereur, qui n'était pas dans la vraie foi et détournait son peuple de la parole de Dieu, avait encouru le courroux du Seigneur et que le chevalier avait reçu d'en haut l'ordre de le faire périr. Le plus jeune fils de Grumbach n'attendait qu'un dernier signal pour décharger son arquebuse sur le souverain impie. Peut-être serait-ce dans la forêt d'Haguenau, quand l'Empereur irait y chasser. De ce fait, le duc pouvait conclure combien les arrêts du Seigneur étaient admirables, puisqu'il châtiât les persécuteurs de sa parole par la main de personnes de petite condition, afin qu'on pût concevoir une plus haute idée de sa toute-puissance. Grumbach ajouta que les ducs catholiques, Henri de Brunswick et Albert de Bavière, allaient très probablement être atteints par la vengeance céleste qui armerait contre eux la main de personnes de basse extraction, car eux aussi persécutaient la parole de Dieu ; les prêtres idolâtres, les « hordes impies » mettaient en eux toute leur confiance. De plus il était probable que Dieu opérerait promptement de grands changements dans les affaires d'Auguste de Saxe. Avant six mois, d'après l'oracle des « anges », Jean-Frédéric serait en possession de l'électorat qui lui avait été ravi. Mais auparavant un grand événement allait frapper tous les esprits ; avant trois semaines l'évêque de Wurzburg aurait cessé de vivre, et son évêché serait donné à un seigneur laïque. Les anges engageaient Grumbach à entreprendre « une louable et chevaleresque expédition à Wurzburg, car Dieu lui accorderait une grâce toute spéciale pour soumettre les prêtres ¹ ».

Avec l'assentiment du duc, Grumbach enrôla des soldats, et le 16 septembre 1563 lui et ses vieux compagnons de rapine, Guillaume de Stein et Ernest de Mandelsloe, publièrent une sorte de manifeste où ils déclaraient qu'après avoir vainement tenté d'obtenir justice, lui et ses amis s'étaient vus forcés de prendre eux-mêmes leur cause en main et d'aller attaquer l'ennemi chez lui. Vers la fin de septembre, à la tête de trois cents cavaliers et de cinq cents fantassins, Grumbach envahit l'évêché de Wurtzburg. « Un grand nombre de gentilshommes étaient venus, pleins de joie, se joindre à lui, pour « cette noble chasse aux prêtres ». L'homme aux anges faisait partie de l'expédition ; invisible aux yeux de tous, il conduisait au combat un escadron de cavaliers noirs, également invisibles. En l'absence de l'évêque, qui avait en vain réclamé l'assistance des princes ses voisins, Wurzburg fut prise (4 octobre 1563), et tout

¹ ORTLOFF, t. I, pp. 313-324, 373.

ce qui appartenait « à la prêtraille » devint la proie du vainqueur. Le bourgmestre et les conseillers furent contraints de prêter serment d'hommage. Le chapitre et les conseillers de l'évêque durent en passer par tout ce que voulut Grumbach et signer au nom de leur légitime seigneur un traité qui le dépouillait. Pour rendre les prêtres dociles, on commença « par les piller comme il faut », sans oublier de rançonner les riches bourgeois. « En ces jours-là, » dit un mémoire du temps, « il se passa des choses barbares et inouïes dans notre cité ; on y fit un butin si considérable qu'il n'y eut pas assez de chevaux pour emporter les coffres ; la ville a subi des pertes immenses, car il ne s'est trouvé personne pour soustraire seulement une cuiller à ces brigands. Il semblait que ce fût jour de foire à Wurzburg ; nombre de marchands venus de Nuremberg et d'Augsbourg ont été dépouillés de tout leur avoir, sans parler d'autres abominations. Une troupe de lansquenets s'affublèrent d'ornements sacerdotaux, suspendirent des cloches de vache aux chasubles et se livrèrent à toutes sortes de bouffonneries sacrilèges. Dans la rue, de dignes compères poursuivaient les femmes ; et comme elles les repoussaient avec horreur, ils les chassaient de leurs demeures et allaient à la maison publique sommer les filles de joie de les suivre. « La ville, » mandait Grumbach au duc Jean-Frédéric le 9 octobre, « a subi pour environ 200.000 florins de dommage ; mais tout ce qui lui est arrivé est l'effet de la colère divine ; tout s'est exactement passé comme les anges l'avaient prédit ¹. »

Selon les termes du traité arraché à la terreur des chanoines et des conseillers de l'évêque, non seulement Grumbach devait recouvrer ses biens et toucher une grosse indemnité, mais Ernest de Mandelsloe et Guillaume de Stein, ses compagnons, devaient, eux aussi, recevoir de forts dédommagements pour leur peine. L'évêque, cédant à la nécessité, ratifia ce traité ; mais l'Empereur lui défendit expressément d'en exécuter les articles, disant « qu'il lui avait été arraché par la plus odieuse tyrannie ». Le ban d'Empire fut lancé contre le perturbateur de la paix publique et contre ses complices, et Jean-Frédéric, chez lequel Grumbach s'était réfugié, reçut l'ordre de les chasser immédiatement de ses états ; mais il ne prit pas même la peine de répondre à l'Empereur, tant il était convaincu que les événements prédits par les « anges » étaient

¹ *Kurtzer Bericht vom Würzburger Handel (1563)*, pp. 4-7. GROPP, t. I, pp. 218 et suiv. ORTLOFF, t. I, pp. 402-428. VOIGT, 2^e livre, pp. 112-120. Louis de Nassau écrivait le 1^{er} novembre 1563 à son frère le prince Guillaume d'Orange que Grumbach et ses compagnons avaient emporté de Wurzburg pour plus de 1.000.000 florins de butin. VOY. GROEN VON PRINSTERER, *Suppl.*, 14*.

sur le point de s'accomplir. Les astres consultés lui promettaient la confusion de ses ennemis, et bientôt de nouvelles révélations ne lui permirent plus de douter qu'avant peu la maison d'Autriche et l'Électeur de Saxe seraient forcés de reconnaître son autorité ¹. Au moment de la prise de Wurzburg, Auguste de Saxe écrivait : « Si l'on ne vient promptement à bout d'éteindre pour tout de bon l'incendie, nous en verrons sortir des maux incalculables ². »

On craignait un soulèvement général de la noblesse, une seconde guerre de Sickingen ³. « Nous avons eu la guerre des paysans, » disait-on, « ensuite la guerre des princes; maintenant nous allons avoir la guerre des nobles. » Le 27 janvier 1564, à l'instigation de Christophe de Wurtemberg, plusieurs princes, représentés par leurs conseillers, conclurent à Maulbronn un traité par lequel ils se promettaient réciproquement aide et assistance dans le cas où ils seraient attaqués « par la chevalerie ⁴ ». En Bavière beaucoup de nobles protestants s'étaient ligués secrètement « pour l'affranchissement de la Confession d'Augsbourg ⁵ ». Heureusement on découvrit à temps leur complot. Le duc Albert écrivait à Christophe de Wurtemberg qu'il savait de bonne source que Grumbach et ses compagnons travaillaient à grouper autour d'eux les nobles bavarois, et se proposaient d'envahir, avec leur secours, d'abord la Bavière, ensuite l'évêché de Salzbourg, où déjà les paysans se soulevaient. Grumbach, ajoutait-il, cherche à rallier à son parti la noblesse de toutes les principautés allemandes ⁶.

Grumbach organisait son armée. Il envoyait des lettres circulaires aux Électeurs et princes, à toute la noblesse. Il proposait à tout brave gentilhomme l'occasion d'acquérir de la gloire; aux princes, il rappelait sa conduite loyale, pacifique et sans reproches. Toutes ses tentatives pour se faire rendre justice ayant échoué, il prétendait être dans son droit en agissant comme il le faisait. Si le traité de Wurzburg n'était ponctuellement exécuté, déclarait-il plutôt que de languir plus longtemps dans la misère et dans l'exil, il était résolu à exposer son corps, sa vie et ses biens et à s'en re-

¹ Quand tu verras la mort de Ferdinand,
Et qu'un autre après lui aura ceint la couronne,
En ce temps-là Auguste perdra son électorat,
Les ducs de Saxe croîtront en puissance,
Nombre d'évêques perdront terres et gens, etc.

² DROISEN, *Aus den dänischen Büchern*, p. 16.

³ BUCHOLTZ, t. VII, p. 473, note. BECK, t. I, p. 456. SATTLER, t. IV, p. 204. HÄBERLIN, t. V, p. 602.

⁴ HÄBERLIN, t. V, pp. 642-644.

⁵ Sur cette conspiration, voy. dans ce volume, livre III, chap. vi.

⁶ ARETIN, *Maximilian*, p. 436.

mettre à Dieu du triomphe de sa cause. Il appelait la chevalerie à son aide; il ne s'agissait de rien moins que de l'affranchissement de toute la noblesse de l'Empire, et du redressement des injustices qu'elle subissait depuis trop longtemps. Ce qui lui était arrivé à lui et aux siens pouvait arriver demain à d'autres, puisque partout on tolérait que les plus forts oppriment les plus faibles. Les nobles étaient menacés aujourd'hui dans leur honneur, dans leur indépendance; demain ils seraient réduits au servage; aussi tous devaient-ils faire cause commune avec lui, et lui envoyer promptement leur adhésion et leurs secours ¹.

A la même date, « les anges de Weimar » annoncèrent que la campagne devait commencer du côté d'Erfurt. Jean-Frédéric « était plein de confiance ». « La parole de Dieu et les écrits de Luther, » écrivait-il le 5 mai à Grumbach, « le remplissaient d'une pleine et joyeuse sécurité. » Ce que les anges avaient prédit touchant les grandes victoires que Dieu allait remporter par leur moyen allait s'accomplir. Grumbach lui répondit que, lui aussi, croyait « le conseil des anges juste et divin ». Dans l'explication donnée par Luther sur les bons et les mauvais esprits, la campagne qui se préparait était pleinement justifiée ².

Que le nouvel Empereur apportât aux affaires de l'Etat plus d'activité encore que Ferdinand son père; qu'il poursuivit avec fermeté l'exécution du ban, les proscrits ne voulaient voir dans ces faits que la preuve indubitable de sa chute prochaine. Ce fut en vain que les frères de Jean-Frédéric l'exhortèrent à se soumettre, à rompre avec l'aventurier qu'il s'obstinait à protéger: le duc, tout pénétré de la sainteté de la mission qu'il croyait avoir reçue d'en haut, leur expliqua longuement comment jusque-là tous les desseins perfides du démon avaient été heureusement déjoués. De quelles ruses étranges Satan ne s'était-il pas servi lors du colloque de Worms, dont lui, le duc, avait été exclu pour n'avoir pu tolérer la présence des Adiphoristes et autres sectaires! En ce temps-là, tous lui avaient crié « crucifige ». A Francfort, le diable avait essayé de faire prononcer l'amnistie; au moyen d'un recez d'Empire, il s'était flatté de rétablir toutes les abominations et corruptions que, par la grâce du Tout-Puisant, les vrais chrétiens avaient rejetées avec horreur, refusant d'en être plus longtemps souillés. Là encore les ruses du diable avaient été vaines; ce que voyant, il avait poussé les princes à se réunir à Naumbourg sous prétexte de signer de nouveau la Confession d'Augsbourg. Mais quand on avait voulu prendre la défense

¹ HÄBERLIN, t. VI, pp. 2-23.

² ORTLOFF, t. II, pp. 41-42. GRUNER, p. 245.

de la véritable Confession, beaucoup de difficultés s'étaient présentées, et les esprits s'étaient troublés. On n'avait pas voulu entendre le langage de la vérité. Heureusement le Seigneur avait soutenu les siens par sa grâce, bien que la conduite des vrais croyants, en ce temps-là, leur eût attiré de rudes reproches et qu'ils eussent été attachés avec le Christ sur la croix. Redoutant de voir la maison de Saxe recouvrer son ancienne gloire, Satan avait ensuite allumé un grand incendie parmi les théologiens de Saxe et troublé les Eglises et les écoles au moyen des théologiens de Flacius; tout, alors, avait été de nouveau remis en question; les haines et les disputes avaient séparé amis et voisins. La discorde avait troublé villes et villages; mais ce nouveau complot de Satan avait échoué comme les autres. Maintenant le démon reprenait courage, et s'acharnait contre la pure doctrine et la maison de Saxe: « Et bien qu'on dise très haut qu'il faut obéir à l'Empereur en toutes choses si l'on veut rester fidèle à Dieu, je prie Vos Grâces de me dire si, dans un cas semblable, ce ne serait point pécher contre les dix commandements que de faire la volonté de l'Empereur? » Vos grâces n'oseront certainement pas, d'une manière téméraire et criminelle, rompre de propos délibéré avec la parole de Dieu et la pure doctrine. » « Mais si, malgré cet éclaircissement, vous avez l'intention de faire votre cour à Satan, d'obéir à la lettre de l'Empereur et de suivre le conseil des méchants, vous n'avez qu'à agir comme bon vous semble; mais vous trouverez bon que, pour ma part, je cherche à agir selon ma conscience et à prendre les mesures qui me paraissent utiles et équitables; je suis assez éclairé, Dieu merci, pour être en état d'agir avec une conscience droite en toute cette affaire ¹. »

Le 27 septembre, « les anges » prédirent très nettement l'avènement de Jean-Frédéric au trône impérial. « Que Dieu nous donne un Empereur meilleur que le nôtre pour servir la cause du pauvre peuple et celle de l'Évangile! Notre pays va être bouleversé de fond en comble; un terrible orage s'apprête, car celui auquel Dieu a révélé ses volontés sera forcé de conquérir son royaume à la pointe de l'épée ². »

Sur les instances de Grumbach, le duc avait transféré sa résidence de Weimar à Gotha, ville bien fortifiée et protégée par le donjon du Grimmenstein. Afin de se procurer l'argent nécessaire à leur entreprise, les conjurés, avec l'approbation de leur maître, avaient formé toutes sortes de projets: tantôt il avait été question d'attaquer les

¹ BECK, t. II, pp. 263-269.

² ORTLOFF, t. II, p. 204.

marchands de Nuremberg en route pour la foire de Leipsig, tantôt de se saisir de l'évêque de Metz et d'exiger de lui une forte rançon¹. Les « anges » avaient aussi engagé le duc à s'adonner aux sciences occultes; aussi entretenait-il à sa cour plusieurs alchimistes; et, par son ordre, deux prédicants travaillaient assidûment à la découverte de la pierre philosophale².

Un manifeste signé d'un grand nombre de comtes, de seigneurs et de gentilshommes était déjà tout préparé. La noblesse y exposait ses griefs et les motifs de la guerre: les attentats des princes laïques et ecclésiastiques, ceux en particulier d'Auguste de Saxe, « qui s'abreuvait du sang des pauvres et opprimait la noblesse, » réclamaient une prompte répression. L'Electeur retenait injustement l'héritage des ducs de Saxe, fils de l'ancien souverain du pays, et ne se proposait rien moins que de soumettre toute l'Allemagne à son pouvoir tyrannique. Les nobles s'étaient unis pour prévenir cet ambitieux dessein par des actes énergiques. Ils avaient élu chef et régent le duc Jean-Frédéric, et leur sainte entreprise n'avait d'autre but que la gloire de Dieu et la diffusion de la pure doctrine. Les évêques, moines et prêtres allaient être « réformés » dans tout l'Empire, et l'odieux abus des biens ecclésiastiques supprimé. A une entreprise si louable, tous les princes, comtes, toute la noblesse de l'Allemagne devaient s'empresser de se joindre³.

On espérait circonvenir jusqu'à l'Empereur lui-même. Grumbach envoya à Vienne David Baumgartner, patricien d'Augsbourg, que ses énormes dettes avaient fait autrefois chasser de sa ville natale. Il le chargea d'assurer Maximilien des loyales intentions de la noblesse allemande et de lui démontrer que Stein et Mandelsloe étaient tout particulièrement dévoués à la maison d'Autriche et qu'ils avaient été contraints de résister à l'Electeur de Saxe parce que celui-ci songeait à détrôner le souverain légitime. Déjà Auguste s'était emparé des évêchés de Meissen, de Mersebourg et d'Halberstadt, et voulait dépouiller son cousin Jean-Frédéric du peu qu'il possédait encore. Si Maximilien venait à mourir, nul doute qu'il ne chassât son héritier du trône; aussi l'Empereur serait-il bien inspiré en permettant ou donnant toute liberté à la noblesse d'exécuter le haut-fait qu'elle méditait. Pris au dépourvu, attaqué à l'improviste, Auguste serait chassé de ses états, qui seraient restitués à son pieux cousin. Les fidèles serviteurs du duc, Grumbach Stein et Mandelsloe, fourniraient de l'argent et des troupes; grâce

¹ ORTLOFF, l. II, pp. 162 et suiv., 169.

² ORTLOFF, t. III., pp. 271 et suiv.

³ ORTLOFF, t. II, pp. 230-240. Après la prise de Gotha, le brouillon de ce manifeste tomba entre les mains des vainqueurs; voy. p. 230, note.

à eux, l'Empereur serait bientôt le maître obéi de tout l'Empire, et chacun pourrait y obtenir justice et voir prospérer ses affaires ¹. Si Maximilien entraît dans ce plan, la noblesse allemande se rangerait tout entière autour de lui ².

« Pour rendre son principal ennemi incapable de nuire, » Grumbach tenta à plusieurs reprises de faire assassiner ou empoisonner Auguste. Le comte Gunther de Schwarzburg rapportait à l'Électeur en 1565 que Grumbach lui avait dit un jour : « Auguste menace tous les jours ma vie et celle des miens, mais d'ici à la Noël j'espère lui régler son compte, car j'ai pour lui une haine parfaite ³. » En Allemagne, le bruit courut plusieurs fois que l'Électeur avait péri, victime d'un odieux attentat ⁴.

Aussi longtemps que les conjurés se crurent trop faibles pour tenter « une action d'éclat », ils se contentèrent de voler sur les grandes routes. Une cinquantaine de gentilshommes prenaient part à leurs brigandages, qui se pratiquaient particulièrement dans l'électorat de Saxe ⁵.

Le 13 mai 1566, le ban d'Empire fut prononcé à Augsbourg avec toutes les formalités légales contre Grumbach et ses compagnons. Préoccupé avant tout du péril turc, Maximilien n'avait plus voulu entendre parler d'indulgence ⁶. Une députation d'Électeurs et de princes se rendit auprès de Jean-Frédéric pour le sommer d'obéir et de livrer Grumbach. Le duc méprisa prières et menaces.

Non seulement la « valeureuse noblesse », mais aussi le commun peuple était invité tous les jours à travailler au renversement de la constitution et à « l'exaltation universelle de l'Évangile de Luther ». Le 10 juin 1566, Hans Beyer, intime confident du duc, rédigea pour Grumbach un « mémoire » relatif à l'organisation d'un vaste *Bundschuh*. Hans disait qu'il fallait en finir et courir aux armes, et que le plus tôt serait le mieux ; le meilleur moyen d'arriver promptement au but, c'était de soulever le peuple. Lorsque tous les prêtres papistes auraient été exterminés et qu'un chef « vraiment chrétien » aurait été élu, la Confession d'Augsbourg serait partout établie. Les biens du clergé serviraient à couvrir les frais de la guerre. Luther avait prophétisé la ruine du Pape ; sa parole devait inspirer la plus entière confiance ; mais il fallait n'épargner personne : cardinaux, évêques, abbés, moines et prêtres devaient tous être massacrés sans pitié. Le

¹ BECK, t. I, pp. 508-509.

² BECK, t. I, p. 571.

³ BECK, t. I, pp. 474 et suiv.

⁴ V. WEBER, *Anna*, pp. 10-12.

⁵ ORTLOFF, t. II, pp. 322 et suiv., 366-385, et t. III, pp. 7, 40-41.

⁶ Voy. WEGELE (*Würzburger Reichstagsacten*), p. 436.

mieux serait de commencer par surprendre Erfurt; tout alors deviendrait facile. La devise brodée sur les étendards de l'armée révolutionnaire expliquait au peuple le but et la raison de l'entreprise ¹.

« On cherchait à s'assurer de tous côtés des auxiliaires. » Les Dithmarses paraissaient disposés à entrer dans le complot et à fournir des secours, dans l'espoir de recouvrer leurs libertés, que les ducs de Holstein leur avaient ravies. Le roi de Suède, par l'entremise de son chancelier, s'offrit à soutenir les rebelles. Jean-Frédéric l'engageait à entretenir en Allemagne, à l'exemple du roi de France, un certain nombre de capitaines, de chevaux et de cavaliers, afin qu'à un moment donné on pût avoir sous la main des troupes toutes prêtes ². Des relations furent nouées avec les nobles révoltés des Pays-Bas, et « plusieurs grands personnages de France, las du joug de leur souverain » promirent « d'accourir au bon moment. On se flattait d'autant plus de réussir que l'Empereur était alors engagé dans une guerre pleine de hasards contre les Infidèles. « Les anges, » cette année-là, allèrent jusqu'à donner à Jean-Frédéric l'espoir de réunir un jour sous son sceptre deux empires et un royaume. D'après le plan de Grumbach, des régiments devaient être enrôlés en Westphalie et sur le Rhin. On commencerait par le pillage des évêchés, puis la Franconie serait envahie, l'évêque de Wurzburg dépouillé, l'Electeur de Saxe mis au pied du mur, et Mulhausen, Nordhausen, Erfurt forcées de payer de fortes rançons. En même temps des régiments levés dans la Marche du Brandebourg et en Poméranie surprendraient l'Electeur Joachim II, et le chasse-

¹ ORTLOFF, t. III, pp. 153-157. Des deux côtés de l'étendard dont Hans avait fourni le dessin, se voit le *bundshuh*. D'un côté, sur le ruban placé au-dessus du sabot on lit : *Facere justitiam, etc.*, et sous le sabot : « Pour le maintien de la pure parole de Dieu et la diffusion de la Confession d'Augsbourg. Pour rendre aux Allemands leurs anciennes franchises. Pour obtenir le droit de vivre chrétiennement dans la crainte de Dieu, l'ordre et l'honneur. 1566. » De l'autre côté, on lit au-dessus du sabot : « Malheur, malheur au Pape, malheur à vous, cardinaux, évêques, Abbés, à vous tous, moines et prêtres! » et sous le sabot : « I, Rois. ch. 17. Lorsque tout le peuple le vit, il tomba la face contre terre, et s'écria : Le Seigneur est Dieu! le Seigneur est Dieu! Mais Elie leur dit : Saisissez-vous des prophètes de Baal, et qu'aucun d'eux ne vous échappe. Et ils s'en saisirent. » Le docteur M. Luther, cet autre Elie, a dit : « *Vivus eram pestis, moriens ero mors tua, papa.* » Voy. ORTLOFF, t. III, p. 164, note 1.

² ORTLOFF, t. III, p. 263. BECK, t. I, p. 570. « Le plus grand péril nous menace du côté de la Suède, » écrivait l'Electeur Auguste le 21 février au roi Frédéric de Danemark. « Il ressort clairement des lettres qu'on a pu saisir que le complot suédois n'est pas seulement dirigé contre Votre Majesté et nous, mais aussi contre Sa Majesté Impériale. » Le margrave Hans de Custrin et le duc Jean-Albert de Mecklembourg étaient au nombre des conjurés. *Aus den dänischen Büchern*, pp. 74-75. Voy. pp. 68-72.

raient de ses états; ensuite les conjurés, après avoir opéré la jonction de leurs armées, proclameraient Jean-Frédéric Electeur, et peut-être Empereur¹. Des bannières portant la couronne impériale étaient déjà toutes prêtes².

Malheureusement « les anges » se trompèrent quand, au moment précis de commencer l'entreprise, le 12 décembre, la Chambre impériale prononçait le ban d'Empire contre Jean-Frédéric, et Maximilien chargeait l'Electeur Auguste d'exécuter lui-même au plus tôt la sentence, assisté de Jean-Guillaume, frère du proscrit. Jean-Frédéric écouta avec la plus grande indifférence le héraut d'Empire venu pour lui signifier son arrêt; il reçut avec le même calme l'envoyé de l'Electeur de Saxe. Il ordonna qu'on lui fit voir son artillerie, « afin qu'il sût bien de quels moyens de défense il pouvait disposer »; puis il dit: « Auguste n'a qu'à se présenter, vous voyez, j'ai fait rôir et brasser pour bien le recevoir. » Sur un oracle de son prophète, il prit ce jour-là même le titre d'« Electeur né », n'appela plus son conseil que « la chancellerie de Saxe », et fit placer dans ses armes le glaive électoral. Il commanda aussi des épées d'or pour récompenser ses capitaines, semblant ne redouter en aucune façon la prompté exécution du ban d'Empire. Cependant, dès le 24 décembre, Gotha était cernée par l'armée électoralé, et quelques semaines plus tard, Auguste et Jean-Guillaume étaient aux portes de la ville.

Jean-Frédéric harangua ses troupes et les habitants de Gotha. Il leur affirma que l'Electeur n'avait qu'un but: « l'oppression de la vraie religion et de l'Évangile. » Il les exhorta à se défendre énergiquement, et ranima les courages en promettant l'arrivée de prochains secours. Jean-Guillaume ayant convoqué les Etats à Saalfeld pour leur exposer la situation et le péril du pays, Jean-Frédéric les supplia de le soutenir, disant que son frère s'était laissé corrompre par les papistes, qu'il le trahissait; que les infâmes prêtres de Baal avaient ourdi contre lui un exécrationnable complot. Tous les jours les assiégés s'attendaient à l'arrivée d'Ernest de Mandelsloe, que le duc conjurait de se hâter et de venir surprendre l'ennemi dans son camp, tandis que, plein de sécurité, il faisait bonne chère et ne s'attendait à rien. Grumbach vantait le riche butin amassé dans les coffres, et qui serait une facile proie; ce ne serait pas avec des cuillers,

¹ BECK, t. I, pp. 493-494. ORTLOFF, t. II, p. 296. DROYSEN, *Aus den dänischen Büchern*, pp. 37 et suiv. Dès 1550, le duc Jean-Frédéric avait formé un vaste plan de guerre pour l'extirpation des prêtres papistes. Voy. notre troisième vol., pp. 690-693.

² On les découvrit plus tard à Gotha. Voy. v. BEZOLD, *Briefe Johann Casimir's*, t. II, p. 150, n° 196.

écrivait-il, mais avec des boisseaux qu'on puiserait l'or ; la soie et le velours se mesureraient aux longues piques des lansquenets. Quant au ban d'Empire, Maximilien, parjure à son serment, indigne de la couronne et de la dignité suprême, serait bientôt puni d'avoir osé le prononcer ¹.

Quand tout espoir de secours fut perdu, le duc et Grumbach prirent un parti désespéré : faire transporter au Grimmenstein toutes les munitions de guerre, tout l'argent qui se trouvait encore dans la ville, ordonner aux troupes valides de s'y enfermer, chasser le reste de la population hors des murs, mettre le feu aux quatre coins de Gotha, et attendre l'ennemi de pied ferme. Mais une sédition éclata dans la garnison au moment où cette courageuse résolution allait être exécutée. Les insurgés firent prisonnier le général de Brandenstein, commandant de la forteresse, assaillirent le Grimmenstein. se saisirent du chancelier Bruck, de Guillaume de Stein, et autres ardents partisans de Grumbach. Jean-Frédéric essaya en vain de protester. Trainé hors de son lit, il fut transporté sur une civière à l'hôtel de ville, où se trouvaient déjà les autres prisonniers, aux cris de « Voici la fiancée » ! On lui lia les pieds et les mains ; ensuite une députation composée de nobles, de gens de guerre et de bourgeois alla présenter les clefs de la ville à Auguste de Saxe (13 avril 1567). La garnison se rendit ; la bourgeoisie fit amende honorable à genoux, et jura foi et hommage au duc Jean-Guillaume ². Jean-Frédéric fut livré à son vainqueur, recommandé à la merci de l'Empereur et conduit à Dresde. Captif et proscrit, il espérait encore ; au donjon de Meissen, où il passa la nuit, il écrivit au crayon sur la muraille : « Tout finira par bien tourner ! » Le prédicant Roth, qui l'accompagnait, dit avoir entendu raconter que le duc savait « par révélations singulières³, » qu'il finirait par recouvrer ses états et ses sujets et parviendrait au rang suprême. De Dresde, Frédéric fut conduit à Vienne et condamné à la prison perpétuelle. Il subit sa sentence d'abord à Vienne-Neustadt, puis à Steyer, dans la Haute-Autriche.

L'interrogatoire des prisonniers débuta par « d'affreux supplices ». Auguste et Jean-Frédéric, cachés derrière un rideau de soie, prirent un barbare plaisir à voir torturer ces malheureux. Là encore, et pendant toute la procédure, « on put constater combien, en ces temps malheureux, les mœurs étaient devenues féroces et comme l'Évan-

¹ VOIGT, *Grumbach*, deuxième partie, pp. 200-210. ORTLOFF, t. III, pp. 457, 537. BECK, t. I, pp. 531, 536-538, 544.

² Dans la ville et au Grimmenstein on trouva d'énormes approvisionnements, voy. GLAFÉY, pp. 233-234.

³ ORTLOFF, t. IV, pp. 275-276.

gile bien-aimé était peu entré dans le cœur de ces princes, qui l'avaient sans cesse à la bouche ». Le chancelier Bruck supplia à deux genoux Gunther de Schwazburg d'intercéder pour lui auprès des princes afin que, si la vie ne lui était pas donnée, il pût du moins conserver son épée et être exempté de la torture. Quelques années auparavant, le comte s'était cru lésé par Bruck dans la vente d'une seigneurie; ravi d'avoir une occasion de se venger, il répondit avec emportement : « Misérable, souviens-toi du tort que tu m'as fait! Point de grâce pour toi, tu seras traité comme tu le mérites! » Le docteur Craco, conseiller de l'Electeur de Saxe, fut non moins impitoyable. Bruck le conjura également d'intervenir en sa faveur, invoquant le souvenir de son père, l'ancien chancelier, « ce loyal et fidèle serviteur de la maison de Saxe et de la cause évangélique. » Il lui rappela aussi qu'il avait été autrefois son élève. Mais pour toute réponse, Craco l'accabla d'insultes. S'il avait appris jadis quelque chose de lui, n'avait-il pas reçu un bon salaire? Quant à l'ancien chancelier, s'il avait été honnête homme, pourquoi son fils n'avait-il pas marché sur ses traces¹? Au temps de sa faveur, Bruck, pour des griefs insignifiants, avait fait charger de chaînes un secrétaire du duc, et deux fois avait assisté à son supplice, pressant le bourreau de tendre encore et toujours plus les membres de l'infortuné, tellement que celui-ci avait déclaré « que s'il continuait plus longtemps l'accusé craquerait certainement comme une corde de violon, car le sang lui sortait déjà du museau² ». Ce même secrétaire assistait ce jour-là à la torture de son ancien persécuteur. Pendant quatre jours consécutifs Grumbach et Bruck furent interrogés et torturés l'un après l'autre. « Ils ont poussés des cris si horribles, » écrit un témoin oculaire, « qu'on les entendait de tout le château. » Craco se souvint sans doute de cette scène d'horreur lorsque, plus tard, par ordre d'Auguste de Saxe, il dut lui-même subir un semblable supplice.

La sentence de Grumbach portait que ses crimes avaient mérité les châtimens les plus rigoureux, mais que l'Electeur, « dont la bonté naturelle était connue de tous, » voulait bien user d'indulgence à son endroit, et le condamnait « simplement » à être écartelé vif. Bruck, sans qu'il fût fait mention de la « bonté naturelle » de l'Electeur, fut condamné à la même peine; Guillaume de Stein à être décapité, puis écartelé; Hans de Reyer et le prophète aux anges à être pendus.

Le 18 avril, sur la place du marché, en présence de l'Electeur et des princes, comtes, gentilshommes, soldats et bourgeois, et d'une

¹ GRUNER, p. 286. BECK, t. I, p. 572.

² KÖHLER, t. XII, pp. 405-406. BECK, t. I, p. 489.

multitude de peuple, la terrible exécution eut lieu. A dix heures du matin, Grumbach, vieillard de soixante-quatre ans, goutteux et infirme, fut porté dans une vieille litière par huit valets de bourreau; au moment où il montait les degrés de l'échafaud, les trompettes retentirent : « Les bourreaux, » dit un témoin oculaire, « lui ont d'abord arraché le cœur, puis ils ont frappé à coups redoublés sur sa bouche; ensuite son corps a été séparé en quatre morceaux. » Bruck suppliait qu'on lui tranchât la tête avant de l'écarteler; mais on n'eut point égard à sa prière, car les bourreaux voulaient que tout se passât exactement « comme Sa Grâce Electorale l'avait ordonné ». Pendant son supplice, il disait à haute voix : « Seigneur très miséricordieux, ayez pitié de mon âme ! » Les autres condamnés subirent ensuite leurs diverses peines. Hans Beyer mérita par sa fermeté que le rapport dise de lui : « Il est mort fort patiemment et a fait une belle fin. » Un paysan acheta les planches qui avaient servi à construire l'échafaud et en fit une chambre pour sa maison.

Auguste, afin de perpétuer le souvenir de ces événements, fit frapper à Gotha une médaille commémorative, portant cette inscription : « La bonne cause triomphe. » Le poète du « Rossignol » rima les vers suivants : »

Auguste enfin rentre au logis
 Content d'avoir si bien agi;
 Les diables aussi s'ébattaient,
 Dansaient, chantaient et jubilaient!
 Les enfants des petits enfants
 Vengeront ces actes sanglants
 Quand serons morts depuis longtemps.
 En Allemagne est allumé
 Un feu si bien accommodé
 Que jamais on ne l'éteindra,
 Et que toujours il flambera ¹.

¹ Voy. VOIGT, 2^e partie, pp. 246 et suiv. BECK, t. I, pp. 569-584. MENZEL, t. II, pp. 434-435. Voy. dans ORTLOFF (t. IV, pp. 546-560) l'indication des chansons et des vers relatifs à la conspiration de Grumbach. Sur « le Rossignol », en particulier, voy. KOCH, t. II, pp. 7 et suiv., pp. 165-166. CALINICH, *Aus dem 16. Jahrhundert*, pp. 262-278. L'auteur de ces vers, réédités pour la première fois par Lessing, est l'ancien diacre d'Heidelberg Guillaume Klebitz, cité dans ce volume à la p. 44. Sur les menaces de Maximilien à l'Electeur palatin Frédéric III à propos du « Rossignol », voy. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 291-293. Au sujet de Gaspard Weidling, cité par KOCH (t. II, p. 21) et sur lequel il avoue manquer de renseignements précis, on trouvera des documents intéressants dans les archives de Francfort (*Reichssachen*, 1566-1568). C'était un marchand déconsidéré, emprisonné à Francfort pour vol sur la voie publique et pour avoir pris part au complot de Grumbach. Dans une dépêche datée de Vienne le 11 août 1567 l'Empereur ordonne au Conseil de Francfort de faire arrêter « le poète du Rossignol » Guillaume Cléovitus, dont la femme et les enfants habitaient la ville.

L'incendie, en effet, continua ses ravages.

L'Empereur ne comprit toute la gravité du complot de Grumbach que par les actes et documents envoyés à Vienne par la chancellerie ducale. Lorsqu'en mai 1567 les membres d'Empire les plus influents, et à leur tête les trois Electeurs ecclésiastiques, vinrent implorer la grâce de Jean-Frédéric, Maximilien répondit qu'il s'était convaincu lui-même, en examinant les papiers secrets, que le mal avait été plus grand qu'on n'en avait d'abord été averti; que le duc n'avait pas seulement pris part à la conspiration, mais qu'il en avait été le chef; qu'il avait eu le dessein, longuement prémédité, de bouleverser l'Allemagne et d'y allumer un tel incendie que, si le complot eût réussi, l'Empire eût été plongé dans une détresse sans nom, dans la ruine et la désolation, « car sa personne et son autorité n'eussent pas été épargnées ¹ ». Le 11 août 1567, Maximilien déclarait à la Diète d'Erfurt qu'il avait été informé qu'Ernest de Mendelsloe, le principal proscrit, et ses partisans ne cessaient d'ourdir de détestables intrigues pour exciter de nouveaux troubles, émeutes et rébellions dans le Saint-Empire; qu'ils soulevaient les sujets contre leurs maîtres légitimes et les vassaux contre leurs seigneurs ». L'Empereur dit avoir reçu aussi des renseignements très précis sur les projets de plusieurs membres d'Empire qui avaient joué un rôle dans la dernière rébellion, et conspiraient jusqu'à ce jour. Cependant après l'issue fatale de la conspiration du duc de Saxe, on n'en vit plus de semblables parmi les princes luthériens. La cour de Heidelberg, alliée de la France², devint le point de ralliement de tous les efforts révolutionnaires pour le renversement de la constitution et la destruction totale de l'Eglise Catholique.

¹ GRUNER, *Urkunden*, n° 21. En 1571, les trois princes ecclésiastiques, bien que leurs possessions, d'après le plan de Grumbach, eussent été désignées, comme devant être la première proie des conjurés, s'unirent pour solliciter instamment, près de l'Electeur Auguste, la grâce de Jean-Frédéric. « Leur requête, » écrit Menzel (t. II, p. 436), « est très intéressante au point de vue de l'esprit catholique de cette époque. On n'y découvre aucune trace du fanatisme papiste. »

² KOCH, *Quellen*, t. II, p. 51.

LIVRE II

INFLUENCE DU CALVINISME FRANÇAIS. — PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION
INTERNATIONALE. — FAIBLESSE CROISSANTE DE L'EMPIRE.

1560-1575

CHAPITRE PREMIER

LES PRINCES ALLEMANDS ET LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION EN FRANCE.

De tous les princes du Saint-Empire, l'Electeur palatin Frédéric III, élevé dans l'amour de la civilisation et de la politique françaises, était de beaucoup le plus dévoué à la France, surtout depuis qu'il s'était attaché à la doctrine de Calvin. Une lettre de lui à Jean-Frédéric de Saxe (5 mars 1560) prouve que de bonne heure il avait été instruit des complots des Huguenots. « Un grand coup sera bientôt frappé, » écrivait-il à son gendre. « D'ici au dimanche de *Reminiscere*, tous les prêtres de France seront massacrés. » Bien qu'il ne puisse, dit-il, approuver de pareils actes, bien qu'il les trouve séditions, il ignore pourtant quels sont les desseins de Dieu sur la France et dans ses propres états. Il prie Jean-Frédéric de garder le secret sur tout ce qu'il lui confie : « Je n'ai pas voulu que Votre Grâce ignorât ce qui se passe, je tenais à ce qu'elle sût que je suis engagé dans l'affaire ¹. » Deux ans plus tard (mai 1562), il déplore que les Huguenots de Lyon se soient contentés de chasser les moines et les prêtres et leur aient fait grâce de la vie ². La première guerre de religion venait d'éclater en France ³. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny, les deux principaux chefs des Huguenots, s'étaient tournés vers l'Allemagne et vers l'Angleterre protestantes pour en obtenir des secours; ils attendaient vingt mille fantassins et

¹ КЛУСКНОН, *Briefe*, t. I, pp. 126-127.

² Voy. plus haut, p. 75.

³ Le vicomte de Meaux dit au sujet des progrès du Calvinisme en France : « Ce qui accrédita le Protestantisme, ce fut d'abord le courage de ses sectateurs, ce furent aussi les mœurs de ses ennemis. » « La maîtresse de François I^{er} avait favorisé les Protestants; la maîtresse de Henri II les poursuivait. » L'établissement public et en quelque sorte officiel des maîtresses royales remonte à François I^{er}. Le moment où la forte race des Valois allait avec ses entours s'abîmer et se perdre dans une débauche effrénée était précisément celui où elle se trouvait chargée de tenir tête à l'hérésie. Comment Dieu et les hommes l'auraient-ils estimée digne d'une telle tâche? Il est permis de voir dans les guerres de religion et leurs horreurs le résultat et le châtement des folles joies de la renaissance : des excès furent punis par d'autres excès » (pp. 41-42).

Plusieurs gentilshommes huguenots ayant déclaré qu'en bonne conscience ils ne pouvaient prendre les armes contre leur roi, un synode, composé de soixante prédicants, déclara que, « toutes les fois qu'il s'agit de défendre la religion, la révolte est juste, légitime et nécessaire ».

Le duc François de Guise, chef des catholiques, était regardé par les Huguenots comme « l'un des plus grands tyrans et ennemis de Dieu qui aient jamais existé ». Déjà, lors de la conspiration d'Amboise (1559), ils avaient tenté de se débarrasser de lui et de toute sa lignée. Jean Sturm écrivait à Franz Hotoman : « Je sais que tu te vantes qu'avant peu personne ne sera en vie dans la maison de Lorraine et de Guise, et que tu as trouvé dans un verset de la sainte Ecriture la preuve que tous les membres de cette famille doivent être exterminés. » A Genève, la citadelle du Calvinisme, le meurtre des tyrans était publiquement prêché¹. Le théologien calviniste Théodore de Bèze, qui avait assisté à la bataille de Dreux et conseillait le massacre de tous les chefs du parti catholique, conjurait le ciel, dans ses prédications et dans les prières qu'il faisait en public, de délivrer la France de la tyrannie du duc de Guise. A Rouen, une première tentative de meurtre avait échoué; mais pendant le siège d'Orléans (18 février 1563), le duc périt victime d'un odieux assassinat. Le meurtrier, Jean Poltrot de Méré, conduit en la présence de la reine Catherine de Médicis, ne fit point difficulté d'avouer que Théodore de Bèze et Coligny l'avaient tous deux poussé à l'assassinat². Chantonay, ambassadeur de Philippe II, affirma que le crime avait été prémédité à Heidelberg, chez l'Electeur Frédéric, mais que Christophe de Wurtemberg n'avait pas voulu y donner son assentiment. L'ambassadeur d'Angleterre, Thomas Smith, écrivait de Blois, le 26 février 1563, à la reine Elisabeth : « Poltrot a été poussé par Soubise, et Théodore de Bèze l'a fortifié dans son dessein. A l'armée tous font l'éloge du duc, tous le pleurent; c'était le plus grand homme de guerre de France ou, pour mieux dire, de la Chrétienté, il était également aimé des soldats et des nobles³. » Coligny se défendit d'avoir armé la main de Poltrot et soutint qu'il n'avait fait que lui donner de l'argent pour faire son métier d'espion; au fond, il regardait la mort du chef des Catholiques « comme le plus grand bonheur qui ait pu advenir au royaume, à l'Eglise de Dieu, à lui et à sa maison⁴ ». Le huguenot Hubert Languet, entré plus

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 98.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 34-37, 98, 114.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 122-127. BARTHOLD, p. 483.

⁴ *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 304. Th. de Bèze regardait la mort du duc de Guise comme un juste châtement du ciel. « Si dans la chaleur d'une guerre si légitime, »

tard au service de l'Electeur Auguste, exprima au chancelier de ce dernier toute sa joie de ce qu'en Saxe Coligny n'eût point été soupçonné d'avoir provoqué le meurtre poussé par des rancunes personnelles. « Il est plus glorieux pour Poltrot, » lui dit-il, « d'avoir accompli l'acte héroïque par lequel il a sauvé sa patrie, non pour obtenir une récompense terrestre, mais avec un plein désintéressement et de son propre mouvement ¹. »

Catherine de Médicis, elle aussi, fut soupçonnée de complicité dans l'assassinat du duc. « Les Guises voulaient usurper le trône, » disait-elle un jour au maréchal de Tavannes; « mais j'ai déjoué leur projet à Orléans ². » Aussitôt après l'événement, elle entra en négociations avec les Huguenots, et après avoir demandé aux princes protestants si elle pourrait compter sur leur appui dans le cas où elle adhérerait à la Confession d'Augsbourg ³, elle alla jusqu'à vouloir nommer le duc Christophe de Wurtemberg gouverneur général de France; mais celui-ci repoussa ses offres ⁴. Elle se mit dans les bonnes grâces du prince de Condé captif, par l'entremise d'une dame galante de la cour, et la princesse de Condé en mourut de chagrin ⁵. Le 12 mars 1563, Condé conclut avec elle un traité, plus tard ratifié par Charles IX, et connu sous le nom de traité d'Amboise. En dehors de Paris et du lieu où résidait la cour, le culte réformé était toléré dans les possessions des grands feudataires de la couronne. Condé, dans ce traité, était appelé « fidèle sujet et loyal serviteur du roi. » La reine Elisabeth, furieuse de sa défection, le regardait comme un traître « et disait qu'il n'était bon qu'à être jeté aux chiens ⁶ ». Pour faire rentrer les Huguenots dans les biens qu'ils avaient perdus, on confisqua des propriétés ecclésiastiques pour plus de 900.000 livres. Catherine assista à la profanation ignoble et sacrilège des calices, ornements sacerdotaux, orfèvrerie d'église, dont les Calvinistes s'étaient emparés. Elle se consolait dans des fêtes brillantes des calamités qu'entraînait après elle la guerre de religion, calamités qu'un contemporain, Michel de Castelnau, a décrites de la manière sui-

écrivait-il, « j'avais su le moyen, soit par une embûche, soit par la violence, de me défaire du duc, je me serais cru justifié d'agir ainsi envers un ennemi, et je ne m'en serais pas excusé. » SCHLOSSER, *Theodor Beza*, pp. 172-173.

¹ *Epist.*, lib. II, p. 239.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 130.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 72-73.

⁴ SATTLER, t. IV, p. 193. Doc, n° 70.

⁵ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 137-138. BARTHOLD, pp. 511-512. v. POLENZ, t. I, pp. 247-248. Brantôme écrivait au sujet de Condé : « Le bon prince estait bien aussi mondain qu'un autre et aymait autant la femme d'autrui que la sienne, tenant fort du naturel de ceux de la race des Bourbons, qui ont esté fort d'amoureuse complexion. » *Œuvres*, t. VI, p. 333.

⁶ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 140.

vante : « Les champs, autrefois mieux cultivés chez nous que partout ailleurs, sont en friche. La plupart des villes et des villages sont ruinés ; beaucoup ont été incendiés. Les pauvres habitants des campagnes s'enfuient çà et là comme des troupeaux effarouchés. Nos marchands, nos artisans ont abandonné leurs affaires ou leur métier pour courir aux armes. La noblesse est divisée de sentiments, le clergé persécuté, personne n'est en sécurité de sa vie et de sa propriété. Tous les jours, nouveaux pillages, meurtres et viols. La foi et la piété ont entièrement péri. Sous prétexte de religion, des blasphémateurs impies se livrent impunément à leurs criminels caprices. Ce qu'avaient amassé des siècles d'économie et de labeur, la licence l'a détruit en peu de jours ¹. »

Le roi fut obligé de payer les soldes arriérées des lansquenets allemands. Ils ne reçurent point, à beaucoup près, l'argent qui leur avait été promis, et cependant ils emmenèrent avec eux deux mille chariots chargés du butin qu'ils avaient récolté pendant une campagne de six mois, et ils en avaient vendu pour des sommes considérables. L'incendie, la dévastation, le pillage, surtout dans les plaines de la Champagne et de la Lorraine, signalèrent leur retraite. « La vue d'un chapeau allemand suffit pour exaspérer nos paysans, » écrivait Hubert Languet. « Nous sommes enfin délivrés des Allemands, » ajoute-t-il le 29 juin 1563 ; « ils ont laissé partout un sinistre renom ². » Le maréchal de Hesse autorisa le pillage et l'incendie dans l'archevêché de Trèves comme en France. Treize ans après, les habitants de ce pays se plaignaient encore à la Diète des traitements qu'ils avaient subis ³.

Tout d'abord, Coligny ne voulait point entendre parler de paix, mais il ne tarda pas à se réconcilier avec le roi et la reine, à la condition, écrivait l'ambassadeur d'Espagne, qu'on lui laisserait toute liberté d'action dans les Flandres espagnoles. D'intelligence avec Catherine, Coligny joua un rôle important dans la révolution des Pays-Bas. « Les Flandres, » assurait Charles IX, « appartiennent de droit à la couronne de France ⁴. »

¹ *Mémoires*, liv. V, ch. I.

² *Epist.*, lib. II, p. 248.

³ BARTHOLD, pp. 519-525.

⁴ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 142, 169-170, 289.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS ET SON CONTRE-COUP

EN ALLEMAGNE

1565-1568

I

A l'époque de l'abdication de Charles-Quint et pendant les premières années du règne de Philippe II, les Flandres allemandes avaient joui d'une prospérité non pareille. Ce qu'Enéas Sylvius avait dit d'Augsbourg au quinzième siècle, « qu'elle surpassait en richesse toutes les villes du monde, » pouvait, au seizième, s'appliquer à Anvers. Plus de mille marchands étrangers s'y étaient établis. Souvent deux mille cinq cents navires étaient à la fois à l'ancre dans le port de la Schelde; cinq cents bâtiments y abordaient journellement, et les jours de marché, huit cents; deux mille fourgons de marchandises et dix mille charrettes y entraient toutes les semaines. La population, en comptant celle des faubourgs, s'élevait à 200.000 habitants environ. On y faisait plus d'affaires en un mois qu'en deux ans à Venise à l'époque de sa plus grande prospérité. En 1566, on évaluait à 1.600.000 ducats les cargaisons de sucre et d'épices importées de Lisbonne; la même année, le commerce de soie brute ou travaillée, de camelot et d'étoffe tissée d'or, rapporta plus de 3.000.000 ducats. Les taxes des douanes pour les vins français et allemands rapportaient annuellement deux millions et demi de ducats, et pour les céréales, rien que par les ports de la Baltique, un million et demi. En 1556, l'italien Louis Guiccardini évaluait à 250.000 ducats les bénéfices du commerce des laines importées d'Angleterre. Le commerce du drap et de la toile rapportait plus de 5 millions de ducats. A Bruges, en 1566, on importa pour 600.000 ducats de laine espagnole. Mais ce qui faisait l'admiration des étrangers, c'est que l'activité commerciale et le bien-être matériel, loin d'être le privilège exclusif de quelques villes, s'étendait à toutes les provinces flamandes. Le vénitien Cavalhy

écrivait : « Ce pays est si riche et le commerce y est si prospère qu'il n'est si faible intelligence ou si petite condition qui ne bénéficie de la prospérité générale et ne se trouve heureuse dans sa sphère. » Courtray, Tournay et Lille fabriquaient surtout du drap; Valenciennes, surtout du camelot; Bruxelles était célèbre pour ses manufactures de tapis. « Les tapis de Bruxelles, » dit Soriano, « montrent jusqu'où peut aller l'habileté des artisans. Comme les maîtres de la mosaïque composent leurs tableaux avec de petits cailloux, ceux-ci ont l'art, avec des brins de soie et de laine, de donner à leur travail non seulement l'éclat des couleurs, mais encore la lumière et les ombres. Ils sont aussi habiles à mettre leurs personnages en relief que les plus célèbres artistes ¹. » Dans les riches provinces de Flandre, on ne comptait pas moins de 300 villes, de 150 bourgades et de 6.000 gros villages.

Survint la révolution politique et religieuse. Elle détruisit en peu de temps cette admirable prospérité; elle ruina l'agriculture, le commerce et l'industrie; elle changea les villes en déserts et plongea les Flandres, pour de longues années, dans un état voisin de la barbarie.

Déjà, sous Charles-Quint, on pouvait apercevoir à l'horizon les signes avant-coureurs du terrible cataclysme. « L'amour excessif du bien-être, engendré par la richesse, avait peu à peu corrompu l'esprit profondément religieux de la population. » Les mœurs étaient devenues si détestables que la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas depuis vingt-huit ans, écrivait à l'Empereur que la vie lui était insupportable au milieu d'une population où toute crainte de Dieu et des hommes semblait éteinte ². Marguerite de Parme, élue régente par Philippe II, redoutait dès 1560 l'explosion d'une révolution ³.

Avec l'assentiment des États généraux, Charles-Quint avait publié des édits rigoureux contre tous ceux « qui oseraient introduire dans les Flandres les doctrines de Wittemberg ou de Genève ». Toutefois la nouvelle religion n'avait pas tardé à y faire de nombreux adeptes, surtout parmi les nobles perdus de dettes, qui espéraient voir leur situation s'améliorer par la confiscation des

¹ Voy. FISCHER, *Gesch. des teutschen Handels*, t. II, pp. 636 et suiv., t. III, pp. 380 et suiv., pp. 430 et suiv. HÖFLER, *Betrachtungen*, pp. 6-7.

² WEISS, *Papiers d'état de Granvelle*, t. IV, p. 469.

³ GACHARD, *Corresp. de Marguerite de Parme*, t. I, p. 260. Sur les commentements de la révolution des Pays-Bas et les griefs du peuple contre le gouvernement espagnol depuis le départ de Philippe II (août 1559), voy. M. RITTER, *Anfänge*, pp. 387 et suiv.

biens ecclésiastiques et se flattaient d'être les maîtres le jour où le gouvernement espagnol serait renversé.

Guillaume de Nassau, prince d'Orange, principal chef du parti de la noblesse, avait, par ses prodigalités folles, accumulé de si énormes dettes qu'elles s'élevaient déjà à 800.000 florins lors de l'avènement de Philippe II. Depuis, ses embarras d'argent n'avaient fait que grandir, si bien qu'il avouait un jour à son frère Louis de Nassau qu'il n'était plus même en état de subvenir aux dépenses de sa maison¹. Déçu dans l'espérance longtemps caressée d'être élu gouverneur des Pays-Bas, il opposait une résistance systématique à tous les désirs de Philippe II. Dans son *Apologie*, il se vante d'avoir toujours eu l'ambition d'affranchir son pays de l'« engeance espagnole ». Bien qu'élevé dans le Luthéranisme, il se donnait pour catholique à la cour de Bruxelles, et ne parlait qu'avec mépris « des sectes exécrables », et surtout des ministres, qu'il traitait de séducteurs du peuple et de bandits. Il avait écrit au Pape pour l'assurer qu'il se proposait de combattre par tous les moyens en son pouvoir « l'hérésie empestée de Calvin ». Mais, à l'époque de son mariage avec la princesse Anne, fille de Maurice de Saxe, il fit à l'Electeur Auguste la confidence de ses profondes et secrètes sympathies pour la religion protestante. « Malheureusement, » disait-il, « il ne m'a pas encore été possible de faire prêcher la sainte parole dans les Flandres ; mais je compte laisser à ma femme toute liberté de suivre sa religion ; elle aura un chapelain protestant, recevra le sacrement selon le rite luthérien, et les enfants qui naîtraient de notre union seront élevés dans sa religion. » A la même date, il écrivait à Philippe II qu'il avait exigé que la princesse Anne abjurât le protestantisme ; qu'il n'aurait pu tolérer que sa femme ne fût pas catholique, et qu'il ne voulait pas qu'elle ne le fût qu'extérieurement, et veillerait à ce qu'elle s'attachât du fond du cœur à l'antique foi. En un mot, la religion n'était pour le prince d'Orange qu'une question politique. A l'entendre, il ne fallait pas s'en préoccuper beaucoup, surtout quand il s'agissait d'acquérir de l'influence et du pouvoir. Il disait à l'un de ses amis pendant les fêtes de son mariage qu'il ne désirait pas voir Anne s'absorber dans la lecture mélancolique de la Bible, et qu'il remplacerait ce livre austère par le roman d'Amadis ou d'autres récits d'amour, plus capables de la récréer². Il faisait si peu mystère de ses principes immoraux qu'au

¹ Sur les dettes colossales des gentilshommes flamands, voy. JUSTE, *Hist. de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, pp. 251 et suiv., GROEN van Prinsterer, t. I, pp. 37 et suiv. ; voy. la lettre de Guillaume d'Orange, t. I, p. 400. Voy. GERLACHE, *Hist. du royaume des Pays-Bas*, p. 71.

² Voy. Groen van Prinsterer, t. I, pp. 93, 104, 119, GACHARD, *Cor. de Guil-*

rapport de Christophe de Wurtemberg il dit un jour, à Francfort, pendant la conférence des princes (1568), « que le mariage n'avait été institué et ne devait être respecté qu'afin qu'on pût être bien sûr d'avoir des héritiers de son sang, mais que ce n'était point un péché d'avoir des maîtresses ». Auguste de Saxe, au dire de Christophe, lui avait entendu tenir ce propos aussi bien que lui ¹.

Par son mariage, Orange s'était flatté de grouper autour de lui les princes protestants pour la réussite de ses plans révolutionnaires. « Cette union, » écrivait un agent diplomatique anglais (4 août 1561), « a été le point de départ de sa grandeur ². »

En Flandre, dès 1563, on exprimait tout haut l'espoir de voir bientôt « la poire mûrir ». Le 1^{er} novembre, Louis de Nassau annonçant à son frère Guillaume que Wurzburg vient de tomber au pouvoir de Grumbach et de ses compagnons, le presse d'enrôler des lansquenets : « Plus de quatre cents gentilshommes, » lui écrit-il, « sont déjà ligués et confédérés; tous ont juré d'exposer leurs corps et leurs biens pour la bonne cause, et de combattre s'il le faut l'Empereur lui-même. » Le moment, ajoutait-il, était on ne peut plus propice : Guillaume devait s'efforcer d'attirer de son côté les chefs de guerre qui avaient servi sous Grumbach. Quant à lui, il espérait bien être nommé général en chef du cercle de Westphalie, et serait ainsi en état d'avoir sous la main en temps opportun, sans exciter aucune méfiance, bon nombre de gens de guerre ³. Le prince d'Orange approuva ses vues. La même année, le comte Gunther de Schwarzburg écrivait au prince de Sondershausen : « On fait ici courir le bruit que les Protestants, craignant que le roi d'Espagne ne prête main forte au Pape pour l'exécution des décrets du Concile, prendront l'initiative et envahiront le Brabant. » ⁴ L'année suivante, Guillaume d'Orange

laume le Taciturne, t. I, p. 430. REIFFENBERG, *Corresp.*, pp. 260, 279. PROSPER LEVESQUE, *Mémoires de Granvelle*, t. I, p. 251. RAUMER, *Histor. Taschenbuch*, 1836, p. 175. Sur la conduite peu loyale du prince d'Orange à l'époque de son mariage avec Anne de Saxe, voy. KOLLIGS, *Wilhelm von Oranien und die Anfänge des Aufstands der Niederlande* (Bonn, 1884), pp. 8-20. Le 12 mai 1566, Guillaume écrivait encore à Pie V : « C'est mon désir et ma volonté d'être toute ma vie le très humble et très obéissant serviteur et fils de l'Eglise et du Saint-Siège et de persévérer dans cette volonté, dans cette soumission et cette obéissance, comme l'ont fait mes ayeux. » Voy. le texte de cette lettre et une seconde lettre du 8 juin 1566 où il proteste de nouveau au Saint-Père de sa sollicitude pour le maintien de l'ancienne religion catholique, dans les *Stimmen aus Maria Laach*, t. XXI, pp. 219-220. Cependant, GROEN VAN PRINSTERER dit, en parlant de lui : « Il était protestant de cœur et de conviction, » t. II, XVIII.

¹ Voy. M. RITTER, *Anfänge*, p. 410, note 2.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 71.

³ ... « On pourrait, sous ombre de ceci, avoir toujours une bonne quantité de gens de guerre à la main, sans aucun soupçon, y mettant vous et nous autres quelque somme par an avecques. » GROEN VAN PRINSTERER, *Supplément*, 14*-15*.

⁴ GROEN VAN PRINSTERER, t. I, p. 99.

attendait avec impatience la réconciliation de la Suède et du Danemark qui devait donner toute liberté à Gunther et à d'autres chefs d'armée de le rejoindre. On pourrait alors se voir et se concerter ¹.

Pendant ce temps, des émissaires français et anglais excitaient sourdement la révolte et conspiraient avec le prince Orange. Des pamphlets, des libelles préparés à Londres étaient abondamment répandus parmi le peuple, invité à se soulever contre la tyrannie de Philippe II et du cardinal Granvelle, premier ministre de la régente ². Le nombre des sectaires croissait tous les ans. Déjà, autour de certaines chaires, les auditeurs ne venaient plus qu'armés; plusieurs couvents furent pillés et incendiés. En 1555, on découvrit à Anvers et à Bruges l'existence d'une secte où la polygamie était autorisée; les hommes y épousaient autant de femmes qu'ils en pouvaient nourrir, quatre pour le moins. Lorsque les femmes témoignaient quelque répugnance pour les coutumes de la secte, le prédicant avait le droit de les condamner à mort. « Il est grand temps de remédier au mal, » écrivait l'évêque de Gand en 1565, « si l'on ne veut voir ici une nouvelle Munster; et la révolution serait, chez nous, beaucoup plus terrible qu'ailleurs, parce qu'elle se propagerait, comme un incendie, de province en province. Les Anabaptistes sont très nombreux parmi nous; viennent ensuite les Calvinistes qui excitent, comme eux, le peuple à la révolte ³. »

Peu de mois auparavant, un synode calviniste français s'était réuni à la Ferté-sous-Jouarre (27 avril 1564). Sur la proposition de Théodore de Bèze il y avait été question des Pays-Bas. L'assemblée avait décidé à la majorité des voix que le moment était venu de prendre les armes pour défendre la bonne cause ⁴.

Néanmoins on se tint encore tranquille pendant quelque temps. A dater du jour où Guillaume d'Orange, d'intelligence avec le comte d'Egmont, qu'il avait su attacher à ses intérêts, eut obtenu de Philippe II la destitution de Granvelle (1564), « l'Etat perdit son pilote ², » et la régente devint le jouet du parti révolutionnaire. Les nobles prirent en main le gouvernement, pour le plus

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. II, p. 22.

² Pour plus de détails, voy. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 164-205.

³ HEYMAN, *Epistolæ*, p. 62.

⁴ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 206-207.

⁵ Voy. dans JANSSEN, *Schiller als Historiker* (Fribourg, 1879), pp. 56-57, l'opinion des historiens modernes, en partie protestants, sur le cardinal Granvelle. Groen van Prinsterer lui-même déclare peu fondées les accusations portées contre lui et fait cette juste remarque : « Le principal grief de ses antagonistes c'est qu'il avait l'œil trop ouvert sur leurs desseins. » *Archives*, t. I, p. 191.

grand malheur du pays. Tout devint vénal : charges, honneurs, privilèges appartinrent au plus offrant ; la justice même se vendit, et le trésor royal fut dilapidé. « Les courtisans et les seigneurs, » écrit Pontus Païen, « se livrent à la débauche. S'il leur arrive de loin en loin de se lever de bonne heure, c'est pour aller à la chasse ; ils s'enivrent le jour et consacrent les nuits au jeu et à la mascarade, pour ne rien dire de pis ¹. » Bientôt, en beaucoup de localités, des prédications incendiaires jetèrent les esprits dans la plus dangereuse agitation.

A l'époque où Granvelle était encore au pouvoir, les édits de religion condamnant les sectaires à des peines rigoureuses n'avaient été que très rarement exécutés. Pour nuire au cardinal dans l'esprit du roi, Orange et ses amis s'étaient même plaints à lui des complaisances de son ministre pour l'hérésie et du peu de zèle qu'il montrait pour les intérêts de la vraie religion ².

Les évêques d'Ypres, de Namur, de Gand, de Saint-Omer, assistés de plusieurs théologiens, s'étant assemblés à Bruxelles pour traiter ensemble des affaires religieuses, adressèrent une supplique à Philippe II pour le conjurer d'adoucir les édits et d'avertir l'inquisition épiscopale, la seule qui existât dans les Pays-Bas, d'agir sur l'esprit populaire « plutôt par des voies d'indulgence et de paternelle bonté que par des mesures rigoureuses ³ ». Le roi ne voulut rien écouter, et continua à exiger l'inexorable exécution des édits. Bien qu'à dater de ce moment il n'y ait plus eu d'exécutions capitales, les rebelles se servirent des édits comme d'un épouvantail propre à jeter la terreur dans toute la population. « L'intolérance et la tyrannie espagnoles deviennent tous les jours plus insupportables, » écrivait-on. « On scrute, on punit les pensées les plus secrètes des consciences. » D'ardentes prédications révolutionnaires, où il n'était question que des secours que l'on pouvait attendre de l'étranger, du crime du roi, traître à ses serments, du devoir qui s'imposait aux chrétiens de secouer un joug odieux et de refuser au souverain l'obéissance, portaient à son comble l'excitation des esprits.

Lorsque parvinrent en Flandre, vers la fin de 1565, de nouveaux ordres de Philippe touchant l'exécution des édits, le parti dévoué

¹ PONTUS PAÏEN, *Mémoires*, p. 66.

² *Mémoires de Granvelle*, t. II, p. 33. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 381. GROEN VAN PRINSTERER, t. I, pp. 71 et suiv. Voy. la pièce intitulée *Contre l'escript du prince d'Orange*, *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (Bruxelles, 1841), t. IV, p. 114.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 264.

au roi, inquiet de ce qui allait se passer, eût désiré les tenir secrets, gagner du temps, prévenir le roi du péril. Mais Guillaume, dont la rigueur royale servait les projets, déclara « qu'on n'en pouvait retarder la publication sans se rendre coupable d'une résistance criminelle ». Il exigea que la régente donnât l'ordre immédiat aux gouverneurs des diverses provinces flamandes et aux tribunaux de prêter main forte aux inquisiteurs épiscopaux. Content d'avoir obtenu ce qu'il voulait, il dit ce jour-là même à l'un de ses intimes confidents : « Nous sommes au début d'une magnifique tragédie ¹. » En janvier 1566, il publia pour les provinces soumises à son autorité un décret rigoureux en faveur de l'inquisition ².

Au bout de peu de mois, l'incendie révolutionnaire éclatait de toutes parts. Guillaume d'Orange avait atteint son but ³.

II

Dès le mois de juillet ou d'août 1565, Louis de Nassau et son frère s'étaient efforcés d'organiser une ligue parmi les nobles de Flandre ; en décembre, le « Compromis » fut signé à Bruxelles, d'abord par un petit nombre, ensuite par des centaines de gentilshommes ⁴. Le manifeste révolutionnaire des conjurés, qui ne tarda pas à être publié, était conçu dans les termes les plus amers et les plus violents. Il attaquait jusqu'à la personne du roi, lequel, parjure à ses serments les plus sacrés, avait établi l'inquisition espagnole pour s'enrichir aux dépens de ses sujets en confisquant leurs biens ⁵.

Poursuivant systématiquement leur plan, les rebelles attirèrent peu à peu les classes populaires dans leur complot ; plus de cinq mille pamphlets contre l'Eglise et contre le trône furent répandus dans les villes comme dans les campagnes. Le comte Henri de Bréderode, gentilhomme de mœurs corrompues ⁶, ardent calviniste, qui eût voulu voir « les évêques infâmes chassés du pays comme des

¹ *Vita Viglii*, p. 45.

² Voy. H.-J. ALLARD, *Een Plakkaat des Zwiijgers ten gunste der Inquisitie*.

³ Januari 1565, stilò curiæ (1566). Utrecht, 1886.

⁴ « Depuis icelles (les ordonnances royales) publiées par lettres de Son Altesse, escriptes aux evesques, consaulx et bonnes villes, c'est chose incroyable quelles flammes jecta le feu d'aparavant caché soubz les cendres. » HOPPERUS, *Recueil et Mémorial*, p. 62.

⁵ Voy. RITTER, *Anfänge*, pp. 416 et suiv.

⁶ DE GERLACHE, *Hist. du royaume des Pays-Bas*, t. I, pp. 83 et suiv., donne une excellente analyse du Compromis.

⁷ Voy. HOLZWARTH, t. I, p. 258. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 269, 356, note.

chiens enragés ¹ », établit dans sa ville fortifiée de Viane un entrepôt général de tous les écrits et pamphlets les plus capables de propager les idées révolutionnaires dans les Pays-Bas.

En mars 1566, la régente fut instruite des relations entretenues par les conjurés avec la France, l'Angleterre et l'Allemagne, des ressources dont ils disposaient et de leur plan de campagne. A Bruxelles, le 5 avril, Bréderode, précédant une foule considérable, se dirigea vers le palais de la régente, et lui présenta, au nom de quatre cents gentilshommes, une adresse dont Louis de Nassau était l'auteur. Elle protestait contre l'inquisition et les édits de religion, réclamait leur suppression immédiate, l'envoi d'une ambassade à Philippe II, et sollicitait la prompte convocation des Etats généraux ². Les gueux étaient sûrs de la victoire. Marguerite promit de faire part au roi des désirs qui lui étaient exprimés et de les appuyer de tout son pouvoir; d'autant plus volontiers, dit-elle, que les pétitionnaires déclaraient que leur intention n'était pas d'opérer de changement dans la religion, et se disaient résolus à maintenir et à défendre l'ancien culte. En effet, bien qu'ils entretenissent avec les protestants de l'étranger « d'actives et amicales relations » et que beaucoup d'entre eux eussent depuis longtemps apostasié, Louis de Nassau et l'intime ami du prince d'Orange, Philippe de Marnix, tous deux protestants zélés, avaient eu recours à cet artifice pour atteindre plus sûrement leur but ³.

« Le carrosse commençait à rouler. »

Une ligue analogue à celle de la noblesse ne tarda pas à se former parmi les habitants des villes : ceux qui en faisaient partie s'habillaient de gris, couleur adoptée par les gueux. Des réunions, présidées par les nobles, attisaient continuellement le feu. Un grand nombre de prédicants calvinistes accouraient de Genève et de France pour attaquer et détruire par de hardis discours « le blasphème papiste et l'idolâtrie maudite ». Leurs efforts furent couronnés de succès. A Bruxelles, à Anvers, la révolte fut ouvertement prêchée; Anvers, devenue depuis longtemps le foyer des intrigues démagogiques et religieuses, recérait dans ses murs un grand nombre de réfugiés et d'aventuriers flamands ou étrangers. Les nobles applaudissaient à « la sainte entreprise ». « A ciel ouvert,

¹ Comme il l'écrivait au frère d'Orange Louis de Nassau, GROEN VAN PRINSTERER, t. I, p. 248.

² A l'approche de cette foule, le comte Berlaymont aurait murmuré à l'oreille de la régente épouvantée : « Ne craignez rien, ce n'est qu'un tas de gueux ! » de là le surnom des révoltés.

³ GROEN VAN PRINSTERER, t. II, pp. 84-85, 91. Voy. HOLZWARTH, t. I, pp. 275-278.

devant des milliers d'auditeurs accourus des environs et la plupart armés, des harangues incendiaires étaient débitées. A partir des mois de juin et de juillet, » les « prédicants » calvinistes « évangélisèrent » toutes les provinces. Des savants et des ignorants, étrangers ou flamands, des prêtres, des religieux apostats, des tailleurs, des cordonniers, des artisans de tous états répétaient à satiété que le temps de la moisson était venu, qu'il fallait en finir avec « les bouffonneries catholiques, avec toute l'engeance des prêtres ». Pourquoi ne détruirait-on pas, tout ce qui avait servi au culte des idoles ? Pourquoi, dans la détresse où l'on gémissait, ne partagerait-on pas entre soi les riches trésors d'église ? » Des placards et des feuilles volantes, lus avidement par le peuple, répétaient à l'envi : « La parole de Dieu exige le massacre des prêtres et des moines. » « On doit avoir aussi peu compassion des prêtres qu'Elie des pontifes de Baal. » « Les moines et les papistes ont été livrés aux enfants de Dieu, comme autrefois le peuple idolâtre d'Egypte aux enfants d'Israël. »

Aussitôt après l'assemblée de Saint-Trond (juillet 1566), où deux mille gentilshommes environ réclamèrent la liberté de conscience pour tous et prirent ensemble la résolution de résister aux ordres du roi, les horreurs des brisements d'images commencèrent.

« L'assemblée de Saint-Trond, » dit l'historien protestant Bor, « ne permet pas de douter que les brisements d'images n'aient été ou prémédités ou tacitement permis par les confédérés. »

Le comte de Brederode fit enlever des églises de Viane, au son du tambour, les autels et les images. Le comte de Culembourg assista en personne à « l'épuration » de son église, fit servir un festin à ses soldats sur les ruines de la maison de Dieu, et donna en pâture à son perroquet des hosties consacrées. A Oudenarde, les fanatiques briseurs d'images s'autorisèrent des ordres qu'ils avaient reçus des confédérés, et les montrèrent. A Leyden, deux nobles étaient à la tête des insurgés et portaient au cou les insignes des gueux. A Bruxelles, le Conseil fournit la preuve à la régente que le comte Louis de Nassau et deux intimes amis du prince d'Orange avaient eux-mêmes provoqué le brisement des images. Les prédicants, eux aussi, avaient déployé un grand zèle à Gand et surtout à Anvers. Gand était devenu le centre tumultueux des passions de la populace. Parmi les plus ardents meneurs, on remarquait le prédicant Hermann Modet, toujours accompagné de ses trois femmes. La cathédrale fut saccagée de fond en comble, car « la parole de Dieu ordonnait de détruire toutes les demeures de l'idolâtrie ». Les autels furent brisés ; les images, statues, orgues, verrières détruites ; les

tableaux lacérés ou barbouillés; les riches ornements et broderies mis en pièces, les calices, monstrances et autres objets précieux enlevés, les tombes profanées, les cadavres dépouillés et jetés çà et là. Une foule en délire se précipitait d'église en église, de couvent en couvent au cri de « vive les gueux »! Ces horreurs se prolongèrent pendant trois jours et trois nuits consécutives, tandis que des prêtres sans défense, des religieux, des religieuses subissaient les plus odieux traitements. « Il n'y eut pas une seule église, pas une seule chapelle, pas un hôpital, pas un cloître où tout ne fut brisé et saccagé, » atteste le protestant Wesenbeck. Dans la seule Flandre, quatre cents églises furent détruites; d'innombrables bibliothèques et les plus précieux manuscrits livrés aux flammes. « Ici, tous les crimes se commettent impunément, » écrivait la régente au roi, « tout est toléré, à l'exception de la religion catholique et de laquelle on ose se dire catholique ¹. »

Le roi écrivit le 27 novembre 1566 à Granvelle : « Je ne saurais vous exprimer la profonde douleur dont j'ai été pénétré en apprenant le pillage et la dévastation des églises de Flandre. Nulle perte personnelle n'aurait pu me causer autant de douleur que le moindre outrage fait à Notre Seigneur ou à ses images saintes, puisque son service et sa gloire me tiennent plus au cœur que toutes les choses de ce monde ². »

Depuis bien longtemps, Granvelle suppliait le roi de venir lui-même rétablir l'ordre dans les Pays-Bas. Sa présence, lui avait-il écrit, aurait seule le pouvoir de contenir les partis, de donner quelque sécurité au peuple et de l'éclairer sur les véritables intentions de ceux qui l'égarèrent. Des rapports mensongers et perfides lui avaient persuadé que le roi voulait abolir les libertés flamandes et introduire l'inquisition espagnole; Granvelle conjurait Philippe II de venir au milieu de ses sujets, non plus accompagné de ces grands d'Espagne qui leur étaient devenus odieux, mais entouré de gentilshommes allemands. Il lui conseillait d'organiser un corps de troupes flamandes commandé par des généraux flamands, de n'appliquer les édits religieux dans toute leur rigueur que pour faire quelques exemples et punir quelques prédicants séditieux, les auteurs de troubles les plus ardents, mais de ne point sévir contre des égarés ou des gens

¹ Pour plus de détails sur ces faits et sur les sources à consulter, voy. HOLZWARTH t. I, pp. 354-377, 460-465. JANSSEN, *Schiller als Historiker*, pp. 80-85. Sur l'agitation populaire savamment excitée par des émissaires étrangers et sur les brisements d'images, voy. KOCH, *Untersuchungen*, pp. 70 et suiv. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 355-371. RATHSGBER, « *Annalen der niederländischen Malerei*, » donne la liste exacte des églises et des œuvres d'art détruites en ces terribles journées.

² GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 489.

repentants; d'avoir égard aux privilèges et libertés du pays, au caractère des habitants, d'agir avec mesure, prudence et modération¹. Mais Philippe n'avait tenu aucun compte de ces sages avis; il avait cru pouvoir régler, du fond de son palais d'Espagne, des intérêts très compliqués, demandant des ménagements extrêmes. Fier de s'intituler « le plus puissant monarque de son siècle », il n'acceptait aucun conseil. « Lorsque le torrent de la révolution fut sorti de son lit, » et que des centaines de couvents et d'églises dévastés l'eurent averti des terribles effets de la fureur populaire, le cardinal fit de nouveaux efforts pour le convaincre. Il n'y a plus à hésiter, lui disait-il. Il faut venir restaurer l'ordre et gagner l'affection des Flamands par une politique d'indulgence et de bonté. Même après tout ce qui s'est passé, le roi doit, autant que possible, respecter les libertés nationales et laisser beaucoup de coupables impunis plutôt que de s'exposer à châtier des innocents ou même des égarés. Granvelle prit surtout la défense d'Egmont, qui n'avait été que le trop docile instrument d'Orange : « Répandre le sang de ses vassaux, » disait-il, « c'est s'affaiblir soi-même². »

Pie V, lui aussi, exhortait le roi à se rendre au plus tôt dans les Pays-Bas pour y prendre la direction des affaires. Mais Philippe ne voulut rien entendre. Il éclata en reproches contre le légat, repoussant avec hauteur toute intervention dans ses affaires personnelles³. Puisque les révoltés des Pays-Bas avaient pris les armes, lui aussi trancherait la question par les armes. Le pays serait pacifié, mais par la terreur et les supplices.

Tandis qu'il repoussait les avertissements du Pape, l'invitant à l'indulgence au nom de la religion, Philippe prêtait une oreille complaisante aux conseils de Frère Laurent de Villavicencio, moine fanatique, qui lui répétait sans cesse : « Le roi David n'a pas eu pitié des ennemis de Dieu; il les a tous exterminés, sans en épargner un seul. Moïse et les enfants d'Israël ont, en un seul jour, massacré trois mille rebelles; un ange, en une nuit, a mis à mort plus de soixante mille ennemis du Seigneur. En agissant ainsi, ils n'ont pas été cruels; ils ont cru ne pas devoir faire grâce à ceux qui outrageaient la gloire de Dieu. Votre Majesté est roi comme David, chef de peuple comme Moïse; Votre Majesté est l'ange du Seigneur,

¹ Voy. les lettres de Granvelle dans GROEN VAN PRINSTERER, t. I, LXXXVI, pp. 151, 169. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, CLXXII, p. 201.

² GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 518, 534, 560, 594, 599, et t. II, LI, Sur Egmont, voy. t. I, CLXXIV, et GROEN VAN PRINSTERER, t. III, p. 411, et *Suppl.* 43.*

³ GACHARD, t. I, p. 488. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 470. Voy. HOLZWARTE, t. I, p. 401.

car c'est ainsi que l'Écriture appelle les rois. Les ennemis du Dieu vivant, ce sont les hérétiques, ces blasphémateurs sacrilèges, ces idolâtres, ces bêtes fauves qui, sans aucun doute, détruiront dans les Flandres le sanctuaire du Dieu tout-puissant, si l'on n'arrête à temps leur rage, et les forfaits dignes de larmes qu'ils accomplissent en tous lieux ¹. »

Après les horreurs des brisements d'images, une sorte d'apaisement parut se faire dans les Flandres. Une grande partie des gentilshommes confédérés se retirèrent d'eux-mêmes d'un mouvement qui avait conduit à de telles abominations. Beaucoup se rattachèrent loyalement à la cause du roi. Cependant, en janvier 1567, les dépêches de la régente peignent encore la situation sous les couleurs les plus sombres : « Les choses vont de mal en pis, » écrit-elle, « et cela dans toutes les provinces. Les riches s'expatrient ². » Au fond, l'apaisement n'était qu'à la surface. En décembre 1560, les chefs du parti calviniste, nobles ou prédicants, se réunirent à Amsterdam, puis à Anvers, pour aviser au moyen de résister à Philippe dans le cas où il songerait à porter la guerre dans les Pays-Bas. Ils comptaient sur les Suisses, qui devaient barrer le passage des troupes espagnoles dans les défilés des Alpes; sur les Anglais qui trouveraient un point de ralliement dans l'île de Walcher ou à Anvers; sur les Huguenots français qui devaient leur prêter main forte à Valenciennes. A Anvers, dans un consistoire calviniste, lecture fut donnée d'un message envoyé par un juif espagnol accrédité auprès de Soliman. Le sultan faisait dire aux Calvinistes des Pays-Bas « de poursuivre hardiment l'entreprise commencée avec tant de générosité », et cela avec d'autant plus de courage qu'il préparait lui-même une grande expédition, et qu'avant peu les armées ottomanes donneraient tant de besogne au roi d'Espagne qu'il n'aurait pas même le loisir de penser aux Pays-Bas ³.

Le parti révolutionnaire était étroitement lié à la conjuration de Grumbach et de ses complices.

Après la défaite du chevalier, l'Empereur avait dit confidentiellement à l'ambassadeur d'Espagne, que dans les papiers de Grumbach saisis à Gotha, on avait découvert tous les secrets des conjurés; que l'extermination des princes d'Empire avait été résolue; que les confé-

¹ GACHARD, t. II, XLIII, XLV.

² Castillo écrivait d'Anvers le 17 janv. 1577, que la plupart des riches de sa connaissance avaient quitté la ville. « La canaille est presque centuplée; la mélancolie et la défiance sont sur toutes les figures. » GROEN VAN PRINSTERER, supplément 44.

³ Pour plus de détails voy. HOLZWARTH, t. II, pp. 101, 109-121. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, pp. 380-493.

dérés prétendaient n'être inspirés que par les motifs les plus purs, par le zèle le plus désintéressé, n'agir qu'en vue de la prospérité et de la grandeur de l'Empire, mais qu'en réalité ils avaient formé le dessein de fonder une monarchie héréditaire en Allemagne, et d'effacer pour toujours jusqu'au souvenir de l'élection et des Electeurs. « Leur zèle prétendu pour le bien public n'avait d'autre but que de m'abuser, » écrivait l'Empereur ; « j'ai appris qu'ils étaient d'intelligence avec les Flamands révoltés. Dieu merci, notre armée a marché sur Gotha aussitôt que l'ordre lui en a été donné. Si elle avait tardé seulement de quelques mois, si on avait attendu jusqu'au printemps, comme quelques-uns le conseillaient, l'incendie se serait tellement propagé qu'il n'y aurait plus eu moyen de s'en rendre maître¹. » L'Empereur écrivit aussi à Philippe pour l'informer des découvertes qu'il venait de faire. « Sans la prompte résolution qui a été prise, » lui disait-il, « les conjurés pouvaient compter sur une armée si considérable qu'ils auraient été en état d'envahir et de saccager non seulement l'Allemagne, mais encore les Flandres, où ils auraient tendu la main aux rebelles. Une attaque simultanée et l'union de leurs mouvements avaient été concertées. Les deux partis comptaient fermement l'un sur l'autre, de telle sorte que tous les emprisonnements opérés jusque-là par Votre Majesté et ceux qui ont eu lieu depuis n'auraient pu suffire à prévenir le mal. » Maximilien ajoutait en s'appuyant sur les pièces découvertes à Gotha : « Les Flamands et les proscrits avaient ourdi les plus terribles complots ; s'ils avaient pu nous exterminer, moi et le roi d'Espagne, ils n'y auraient pas manqué ; mais Dieu, nous inspirant une résolution énergique, nous a tirés de ce péril². »

III

Le comte Louis de Nassau, frère de Guillaume d'Orange, était l'un des chefs les plus ardents du parti révolutionnaire. « Au commencement de la révolution, » rappelait plus tard avec orgueil le comte Jean de Nassau, « c'est lui qui a montré le plus d'énergie ; il s'est donné mille peines pour faire réussir notre entreprise, aussi bien dans les Flandres qu'en Allemagne et dans les états de plusieurs membres d'Empire évangeliques. » « C'est grâce à lui que l'Electeur

¹ Voy. Koch, *Quellen*, t. II, p. 39.

² Koch, *Quellen*, t. II, pp. 40-43, et t. I, p. 34.

Auguste de Saxe et le vieux margrave Philippo de Hesse ont été éclairés et gagnés à la bonne cause ¹. »

¹ Pendant le siège de Gotha, Louis, porteur d'un message d'Orange, était venu en effet trouver Auguste de Saxe. Vers le milieu de février, il rendait compte de sa mission à Philippe de Hesse. Auguste conseillait au prince d'Orange de se déclarer promptement pour la Confession d'Augsbourg, de conserver son gouvernement, et de promettre à Philippe II de maintenir les Pays-Bas dans une exacte obéissance. Si, dédaignant ces avances, le roi continuait à vouloir la lutte, Orange n'aurait plus qu'à poursuivre sa route, et s'il était attaqué, l'Electeur promettait de le soutenir en bon et fidèle ami. « Il serait temps d'apprendre à nager lorsque l'eau passerait par-dessus la vanne. » Quant à l'armée de Gotha, Auguste s'engageait à la surveiller, afin qu'elle ne passât point au service de l'Espagne. Il s'était informé des forces militaires sur lesquelles on pouvait compter, et Louis ayant montré ses registres et assuré qu'il serait facile de mettre en campagne plus de six mille chevaux et quatre régiments de lansquenets, Gunther de Schwarzbourg avait promis de fournir, de son côté, quatre mille reîtres. Lui et l'Electeur espéraient voir toute l'armée de Gotha embrasser le parti d'Orange. « Déjà, » rapportait Louis, « beaucoup de capitaines ont demandé à porter les insignes de guerre adoptés par les gueux ². »

Ces pourparlers ne furent pas ignorés de l'Empereur. Un de ses agents lui écrivait du camp de Gotha le 19 février 1567 : « Votre Majesté a déjà acquis la certitude que les Flamands ourdissent de tous côtés des complots, et que les deux fils aînés du landgrave de Hesse sont présentement à leur service, ainsi que le duc Jules de Brunswick, fils du duc Henri. Le comte de Nassau est venu ces jours-ci au camp pour enrôler des soldats. Il parle avec l'Electeur au sujet des fantassins et des reîtres qu'il désire prendre à sa solde à l'issue de la campagne³. » Lorsque l'Empereur fit à ce sujet des représentations à Auguste, il nia énergiquement le fait et se défendit d'avoir trempé dans une affaire si peu loyale. A l'entendre, il n'avait jamais pris aucune part à la révolte des Flamands : « Je ne nie pas, » écrivit-il le 29 mars à Maximilien, « que le comte de Nassau ne soit venu chez moi ; il est très vrai que je lui ai parlé, mais il n'a pas été question de lui fournir des renforts et il ne m'a pas pressé d'embrasser le parti des rebelles ;

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, pp. 481, 491-492.

² GROEN VAN PRINSTERER, *Suppl.*, 55^e-56^e.

³ KOCH, *Quellen*, t. 36.

il n'a rien dit non plus qui pût me faire supposer qu'il approuvât la rébellion des sujets contre leurs maîtres héréditaires. » « Si le comte m'avait parlé dans ce sens, l'Empereur connaît assez ma loyauté pour être persuadé que je lui aurais répondu comme le voulait l'attachement très respectueux que j'ai toujours témoigné à Sa Majesté et le devoir que j'ai envers elle. Il n'entre pas dans mes idées d'intervenir jamais dans la politique des autres, surtout quand il s'agit de la religion. » « D'ailleurs, Votre Majesté sait assez quels sont mes sentiments pour la Maison d'Autriche et aussi pour Sa Majesté d'Espagne; depuis que je gouverne, non seulement je n'ai jamais agi contrairement à leurs intérêts, mais encore et de tout mon pouvoir, je leur ai témoigné mon dévouement par tous les services affectionnés que j'ai été à même de leur rendre. » « Que Votre Majesté veuille donc ne pas ajouter foi à de telles calomnies. » Auguste s'informait ensuite des intentions de l'Empereur au sujet de l'armée de Gotha. « Ne serait-il pas sage de la faire passer au service de l'Espagne, pour prévenir plus sûrement les projets des révoltés¹ ? »

Ainsi parlait l'Electeur, qui promettait à Louis si peu de temps auparavant « de veiller à ce que l'armée de Gotha ne servit point les intérêts du roi d'Espagne ». Du reste, Philippe l'avait en fort médiocre estime. Dès le 15 octobre 1566, la régente Marguerite écrivait à Madrid qu'on ne parlait de rien moins que du partage des Pays-Bas : « Le comte Brederode aurait la Hollande, » écrivait-elle; « les ducs de Clèves et de Lorraine se partageraient le duché de Gueldre; le Brabant serait au prince d'Orange; la Flandre, l'Artois et le Hainaut à la France; la Frise et l'Over-Yssel à l'Electeur de Saxe². » Auguste n'ait avoir jamais eu connaissance de semblables projets. Cependant ces bruits continuèrent à circuler. En mai 1568, l'Empereur lui écrivit de nouveau : « Certaines gens persistent à dire que Votre Grâce est d'intelligence avec le prince d'Orange et que vous songez à envahir la Frise³. »

Tandis que, dans un grand nombre de territoires protestants on enrôlait des soldats pour envahir les Flandres, alors partie intégrante de l'Empire, Maximilien autorisait Philippe II à lever une armée sur le sol allemand pour dompter la révolte. Le roi d'Espagne, déclarait-il, était un des membres les plus puissants du Saint Empire. Les dix-sept provinces flamandes qui formaient le cercle de

¹ GROEN VAN PRINSTERER. *Suppl.*, 59-63.

² GACHARD, *Correspondance*, t. I, p. 473.

³ GROEN VAN PRINSTERER, t. III, pp. 218. En 1569, le roi Philippe écrivait : « Je crois que c'est au duc de Saxe et à Schwendi que nous devons la guerre. » GACHARD, *Corresp.*, t. II, p. 54, note 1.

Bourgogne payaient d'importantes contributions; Philippe, dans les assemblées d'Empire, avait le siège et la voix; sur ses revenus personnels il avait, lors de la dernière expédition contre les Turcs, fourni des sommes considérables; enfin, l'Empereur ne pouvait consentir à ce que des provinces relevant de l'Empire fussent ravagées par des rebelles.

Des pamphlets, des feuilles volantes, répandus en masse par les protestants, appelèrent Maximilien « le nouveau Julien l'Apostat, on l'accusait d'être l'ami de l'Espagne¹ ». « De tous les côtés, » dit une chronique contemporaine, « ces pamphlets furent propagés; on reprochait à l'Empereur ses alliances infâmes avec les pires ennemis de la Chrétienté². » D'autre part, parmi les membres d'Empire, on fit courir le bruit que l'Empereur n'était pas sincère, qu'au fond il était pour les Flamands, et qu'il avait dit confidentiellement au comte Gunther de Schwarzbourg qu'il était obligé de montrer certains égards à l'Espagne parce que ses fils y étaient élevés et qu'il en attendait d'importants secours contre les Turcs, mais que si Philippe publiait des édits rigoureux, le devoir serait de lui résister³. Le duc d'Albe, chargé par le roi d'Espagne « de faire expier aux Flamands par le fer et le feu leur rébellion criminelle envers Dieu et envers le roi », soupçonnait, lui aussi, l'Empereur d'être en secret d'intelligence avec les rebelles.

A son départ d'Espagne, le duc d'Albe avait reçu du roi l'ordre de faire arrêter les gentilshommes flamands les plus compromis et de les châtier d'une façon exemplaire⁴. A la tête d'environ 24.000 hommes, il entra en conquérant dans les provinces révoltées, et peu de temps après (5 septembre 1567) il établit le fameux comité révolutionnaire connu sous le nom de « conseil de sang ». Bientôt la terreur plana sur toute la contrée; des milliers de citoyens s'expatrièrent; d'innombrables victimes montèrent sur les échafauds ou furent envoyées en exil. « Chaque jour, » écrivait le duc d'Albe au roi le 19 janvier 1568, « on procède aux perquisitions, citations, confiscations, contre les auteurs des derniers troubles⁵. » Comme on conjurait le duc d'Albe d'accorder une amnistie générale, il s'écria : « L'amnistie serait prématurée, elle

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. III, p. 218. En 1569, le roi Philippe écrivait : « Je crois que c'est au duc Auguste et à Schwendi que nous devons la guerre. » GACHARD, *Corresp.*, t. II, p. 54, note 1.

² Voy. la poésie intitulée : *l'Épithaphe*. KOCH, *Quellen*, t. I, pp. 38-42; t. II, pp. 7-26, 163.

³ SPANGENBERG, *Sächsische Chronica*, p. 708.

⁴ GROEN VAN PRINSTERER, *Suppl.* 58*.

⁵ Lettres du duc d'Albe à Philippe, 9 juin 1568. Voy. GACHARD, *Corresp.*, t. II, p. 29.

est impossible; il faut auparavant que les villes soient domptées, de fortes amendes imposées aux particuliers, les revenus royaux mis en sécurité, les privilèges de la noblesse restreints. Avant qu'on puisse parler de pardon, les citoyens doivent être matés par la terreur. Alors les cités se soumettront sans résistance; ceux qui ont à se racheter offriront de fortes rançons et la Diète n'osera pas s'opposer aux propositions qui lui seront faites relativement aux revenus royaux ¹. »

IV

Pendant ce temps, l'Empire ressentait le contre-coup des événements de Flandre, et des prédicants, des émissaires flamands, faisaient appel à la compassion des Protestants pour leurs frères persécutés.

« Les Pays-Bas sont dans la dernière détresse, » écrivait le Conseil de Cologne le 21 mars 1567; « les citoyens ont souffert dans leurs corps et dans leurs biens, et tout cela par la faute de prédicants turbulents et hérétiques. Tous les bons chrétiens devraient méditer cet exemple, mais l'on craint que ces mêmes habileurs ne propagent aussi dans nos pays, surtout à Cologne, leurs pernicieuses doctrines ². » Avant même que le duc d'Albe ne fût arrivé, des bandes d'émigrants, se rendant d'Utrecht et de Saint-Trond à Cologne, excitaient, chemin faisant, les populations à la révolte. Désireux de faire de Cologne le centre de leurs opérations, ils enrôlaient des soldats dans toute la contrée, et les nouvelles recrues pillaient et dévastaient le pays. Guillaume d'Orange lui-même, qui s'appretait alors à résister ouvertement au duc d'Albe, rançonna les habitants de Cologne, le Conseil et le chapitre. On craignait que le Bas-Rhin tout entier ne fût enveloppé dans la révolution. Le duc d'Albe, en termes menaçants, se plaignit au Conseil que des secours eussent été accordés « à des rebelles dignes de châtement, et qu'ils eussent trouvé hospitalité, abri, impunité dans leur ville ». L'Université et le clergé pressaient le Conseil de prendre des mesures énergiques contre les sectaires qui tous les jours affluaient des Pays-Bas. « Les troubles, l'hérésie, l'émeute, des impôts exorbitants menaçaient la cité ³. » Dans le duché de Clèves, un nouveau roi anabaptiste, le cordonnier Jean Wilhelmsen, terrorisait depuis plusieurs années toute la

¹ GACHARD, t. II, p. 4-6. VOY. HOLZWARTH, t. II, pp. 249 et suiv.

² ENNEN, t. IV, p. 775.

³ ENNEN, t. IV, pp. 838-844.

contrée. Lui et ses « sujets » se livraient impunément au meurtre et au pillage. Le roi avait autorisé la polygamie, et composé un livre sur « les grands et scandaleux abus de l'état impur du mariage ». Le livre de la *Restitution*, de Rothmann, avait été réédité par lui ¹. « Prendre et dérober n'est pas un crime, » disait-il; « c'est plutôt exercer un droit; dans le nouveau royaume de Dieu, tous les biens temporels sont à Jésus-Christ; or, nous sommes ses Apôtres, par conséquent ces biens nous appartiennent comme à lui ². »

« Depuis les affaires de Flandre, » écrit un contemporain, « le Saint-Empire était dans une agitation perpétuelle, et le vent pestilentiel que, depuis de longues années, soufflent dans nos pays les discordes religieuses, l'insubordination de la noblesse et du peuple, la ruine générale de la discipline, des mœurs et de la fortune publique, était encore excité par les rumeurs qui circulaient au sujet des intrigues et conspirations des Evangéliques contre les Catholiques, et *vice versa* ³. »

« Cette année même, » disait-on, « une vaste conspiration contre les Catholiques va s'organiser; le margrave Hans de Brandebourg enrôle des lansquenets; la Pologne, la Suède, le Mecklembourg, Anhalt, un grand nombre de comtes, de gentilshommes et toutes sortes de gens turbulents se sont ligüés pour l'extermination générale des Catholiques. » Le duc Albert de Bavière sera châtié le premier. Lui, l'archevêque de Salzbourg et le cardinal d'Augsbourg n'ont qu'à se bien tenir, car le duc de Bavière est le principal chef des prêtres; l'archevêque de Salzbourg, l'homme puissant et riche; le cardinal, celui qui poursuit avec le plus d'ardeur la ruine de la Confession d'Augsbourg et le triomphe de la Papauté. L'incendie, le pillage, le vol, la proscription, la perte de leurs biens, voilà ce qui les attend, personne ne sera épargné, ni eux, ni les leurs ⁴. »

Les querelles des membres d'Empire entre eux étaient surveillées et exploitées par la France. Dès le printemps de 1567, les ambassadeurs de Charles IX s'étaient présentés chez les princes protestants pour les informer des projets des puissances catholiques et proposer une entente cordiale, une alliance offensive et défensive entre

¹ Voy. sur le livre de Rothmann notre troisième volume, p. 331.

² BOUTERWEK, Pour ce qui se rapporte aux Anabaptistes, voy. *Zeitschr. des bergischen Geschichtsvereins*, t. I, pp. 314-315. Ce ne fut qu'en 1574 que le roi du nouveau royaume de Dieu fut trahi. Il comparut devant la justice avec ses complices, et fut brûlé vif à Clèves en 1580. Voy. SCHOLTEN, *Die Stadt Cleve* (Clèves, 1881), p. 392.

³ *Von Abnehmen christenlichen Glaubens und friedfertigen gottseligen Wesens durch einen Liebhaber der Wahrheit gestellt* (1571), pp. 9-10.

⁴ КЛУКПОНН, *Briefe*, t. II, p. 73, note 1.

les protestants d'Allemagne et la couronne de France. Un libelle de provenance française prétendait que les rois d'Espagne et de Portugal, les ducs de Savoie et de Bavière, le Pape et Maximilien lui-même s'étaient unis pour l'extirpation des Huguenots et des Luthériens; que l'Electeur palatin et Auguste de Saxe allaient être renversés; que les deux frères de l'Empereur seraient élus en leur place; que tous les princes qui s'opposeraient aux alliés seraient détronés, les prédicants chassés, les partisans des nouvelles doctrines contraints d'assister à la messe ou mis hors d'état de nuire par la confiscation de leurs biens, l'exil ou même la peine capitale; qu'un « patriarche », nommé par le Pape, allait imposer la religion catholique à tout l'Empire, et qu'Albert de Bavière, élu premier ministre du Pape, commanderait en son nom à l'Eglise d'Allemagne ¹.

Il n'y avait pas un mot de vrai dans ces étranges rumeurs; mais ce fut en vain que l'Empereur et le duc Albert essayèrent de les démentir, et les rigoureuses poursuites décrétées contre leurs auteurs ne les empêchèrent point de se propager.

Plus que tous ses collègues, l'Electeur palatin prêtait une oreille complaisante aux ouvertures françaises. La position particulière où il était placé, sa frayeur de voir l'Empereur exécuter contre lui l'arrêt de la Chambre Impériale le portaient à s'appuyer sur l'étranger. Aussi prit-il l'initiative de la conférence de Maulbronn, qui réunit, en juillet 1567, le duc Christophe de Wurtemberg, le margrave Charles de Bade et lui. Les trois princes se promirent « de faire tous leurs efforts pour réunir tous les membres d'Empire protestants dans une ligue fraternelle, et pour les décider à l'alliance française; Charles IX devait être autorisé à enrôler des soldats en Allemagne en cas de guerre extérieure, pourvu qu'il promit de ne jamais attaquer les princes évangéliques, de ne pas prêter main-forte à l'Empereur pour l'exécution des décrets du Concile et de ne pas souffrir que jamais ces décrets y fussent mis en vigueur ² ». « On prétend, » écrivait l'Empereur à Albert de Bavière le 15 octobre 1567, « que l'Electeur palatin et le duc de Wurtemberg ont fait alliance avec la France : il faut avoir l'œil ouvert. » « L'Electeur Frédéric, » ajoute-t-il le 8 décembre, « se conduit selon son usage; je l'ai fait avertir loyalement et sérieusement; s'il ne se soumet, il s'attirera de fâcheuses affaires ³. »

Les princes de Maulbronn désiraient vivement décider Auguste de

¹ Voyez ces passages dans Кочн, t. II, pp. 133-137. КЛУСКНОН, *Briefe*, t. II, pp. 50-51. Voyez, v. BEZOLD, t. I, pp. 21.

² КЛУСКНОН, *Briefe*, t. II, pp. 66-67.

³ *Briefwechsel*, pp. 176-177.

Saxe à se joindre à eux; mais l'Electeur ne croyait pas aux prétendus complots des puissances catholiques. Ce n'étaient là, écrivait-il, que chimère et discours oisifs, rêves de gens turbulents, désireux d'exciter les méfiances et les malentendus entre l'Empereur, les Electeurs et les princes. La ligue qu'on lui proposait ferait beaucoup de tapage et peu de besogne, « à cause des querelles et controverses qui divisaient les membres d'Empire au sujet de la doctrine et de la foi, querelles qui n'avaient pu encore être apaisées puisque l'unité de doctrine n'était pas obtenue, ce qui, sans aucun doute, donnait plus que toute autre chose audace et espoir aux adversaires ». Il était facile de prévoir que la ligue projetée ne pourrait rien pour la concorde et que ses délibérations ne pourraient être tenues secrètes ¹.

Une seule fois, un même sentiment unit entr'eux tous les membres d'Empire : ce fut lorsque le duc d'Albe parut vouloir étendre à toute l'Allemagne son despotisme militaire. Le 15 novembre 1566, l'Empereur, par des lettres officielles, avait autorisé le roi d'Espagne à enrôler jusqu'à dix mille fantassins et trois mille cavaliers sur le sol allemand; un mandat secret, rendu par son conseil, avait aussi autorisé Philippe à poursuivre les rebelles dans les cercles d'Empire attenants aux Pays-Bas. En conséquence, les troupes espagnoles surprirent en avril 1568 une armée de gueux en déroute près du village de Dalhem (duché de Juliers), les taillèrent en pièces et se livrèrent à toutes sortes d'exactions et de rapines dans les environs. Le duc de Juliers-Clèves s'étant plaint de ces attentats ne reçut de Madrid que de vaines excuses. Quant à l'Empereur, il ne fit rien pour obtenir au moins une indemnité de guerre ². Sur ces entrefaites, le duc d'Albe, s'immisçant de plus en plus dans les affaires intérieures de l'Empire, prit parti pour le Conseil de Trèves dans une querelle survenue entre celui-ci et l'archevêque, et mit à la disposition de ce dernier quelques centaines d'arquebusiers. Un instant, on put craindre que Trèves, « cette clef du Rhin et de la Moselle, » ne se détachât de l'Empire ³. Alarmés par ces événements, tous les Electeurs et quelques princes avec eux envoyèrent une ambassade à Berlin pour supplier l'Empereur de travailler à la pacification des Pays-Bas et obtenir de Philippe II le rappel des troupes espagnoles. La Saxe et le Brandebourg, surtout, le pressaient de prendre la défense des Flandres impériales; tous les membres d'Empire offraient de l'aider dans cette entreprise et d'exposer pour lui corps et biens. Ils obtinrent enfin la promesse

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 180. Voy. KUGLER, t. II, pp. 517-520.

² Voy. *Zeitschr. des bergischen Geschichtsvereins*, t. VII, pp. 97-103.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 236.

qu'une députation, envoyée au nom de l'Empereur et des princes au duc d'Albe et à Guillaume d'Orange, s'efforceraient d'amener un accommodement entre les belligérants, tandis que le frère de Maximilien, l'archiduc Charles, serait envoyé en ambassade à Madrid pour déclarer au roi que, s'il ne changeait de politique, il ne serait bientôt plus possible de résister au parti qui demandait à grands cris la guerre. Philippe serait supplié de rappeler ses troupes, de prendre l'Empereur pour arbitre de la paix, et de permettre que des délégués nommés par Maximilien négociaient un armistice entre le duc d'Albe et Guillaume d'Orange.

Mais jamais il ne fut possible d'obtenir de l'Empereur une réponse claire. Après avoir consenti à l'ambassade, il dit au représentant de Philippe II, résidant à sa cour, qu'il craignait fort que l'envoi d'un archiduc à Madrid ne fût d'aucune utilité. En 1568, Philippe étant resté veuf, Maximilien songea à se l'attacher par une alliance de famille, et chargea l'archiduc Charles d'aller lui offrir la main de sa fille aînée. Avant même que Philippe eût répondu au sujet des Pays-Bas, l'Empereur lui donna à entendre « qu'il serait satisfait de toute réponse, pourvu qu'elle fût rédigée de manière à ce qu'il pût la montrer aux Electeurs ».

La réponse qu'il reçut d'Espagne fut pour lui « une amère pilule ».

Philippe repoussa toute intervention étrangère relative à la religion, déclarant qu'il était décidé à ne jamais tolérer que la moindre atteinte fût portée à l'Eglise Catholique romaine, à ses institutions ou à ses lois. Ses vassaux et sujets n'avaient aucun motif, aucun droit de se plaindre de lui, encore bien moins les princes allemands. La scission religieuse avait engendré des troubles, des calamités sans nombre dans tous les états de la Chrétienté. Il s'était cru obligé de faire un exemple dans les Flandres et de sévir avec vigueur, convaincu qu'il était indispensable de dompter la dangereuse audace des agitateurs populaires. Les rois avaient sur leurs sujets un pouvoir absolu. Il avait toujours entretenu de bons rapports de voisinage avec les princes, mais il ne pouvait s'empêcher d'être surpris qu'ils voulussent intervenir entre lui et ses peuples. Il avait accordé à leurs sujets toutes libertés et facilités de commerce ; plusieurs fois il eût été dans son droit en envahissant leurs territoires, mais sa grande modération l'en avait toujours détourné. On n'avait pas même usé de représailles avec le comte d'Emden qui, à Gröningen et Over-Yssel, avait accordé libre passage aux rebelles et facilité l'entrée de convois de vivres ; il eût été alors bien facile au duc d'Albe d'occuper la Frise occidentale ; mais il s'en était abstenu, se souvenant que ce petit pays appartenait à l'Empire et

ne voulant point s'approcher de trop près de l'Empereur. Lorsque le prince d'Orange avait proposé de se jeter sur les pays de Cambrai et de Liège, il s'y était opposé. L'intérêt que les princes portaient à Guillaume était tout à fait injustifiable; Orange avait violé tous ses serments. Vassal du roi, gouverneur de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Bourgogne, membre du Conseil d'Etat, il avait trahi ses devoirs, il s'était mis à la tête des rebelles; il était cause de tous les malheurs survenus, de tous les attentats impies commis dans les églises, de toutes les révoltes criminelles contre Dieu et contre le roi. Lui faire grâce et le réintégrer dans ses biens était incompatible avec le devoir, avec la dignité royale. Philippe, dans une lettre particulière, fit part à l'Empereur de la surprise et du chagrin que lui avait causés sa démarche. Qu'Orange ait pu rassembler en Allemagne une si grande armée contre son souverain et son maître, qu'il ait trouvé de l'appui chez les princes, les cités et les sujets de l'Empire sans que la puissance impériale ait songé un instant à y mettre obstacle, c'étaient là des faits qu'il ne pouvait excuser. Il déplorait aussi que l'on ait fait à un rebelle l'honneur d'envoyer un archiduc, et le propre frère de l'Empereur, intercéder en sa faveur en Espagne. Mais ce qui lui était le plus sensible, comme il le répéta à l'archiduc, c'était l'attitude peu franche de Maximilien relativement à la religion; il le suppliait de ne pas refuser à la foi la protection qui lui était due, de rester dans le vrai et droit chemin, en un mot de remplir son devoir de prince chrétien et de fidèle catholique.

« La pilule était amère, » et pourtant l'Empereur l'avalait.

Relativement aux Pays-Bas, il écrivit à Philippe qu'il trouvait ses déclarations fondées, en grande partie, sur la raison et la justice, mais qu'il n'osait communiquer mot à mot la réponse royale aux Electeurs. Cette réponse timide lui attira une seconde semonce de Philippe. A son sens, aucune considération humaine ne pouvait empêcher Maximilien de déclarer ouvertement aux membres d'Empire ses véritables sentiments; il lui était impossible de comprendre comment les princes pourraient se scandaliser de le voir fermement attaché à la foi de ses pères. En même temps, Philippe chargeait le duc d'Albe d'envoyer aux Electeurs de Trèves et de Mayence copie exacte de sa réponse, afin que ces princes fussent bien éclairés sur sa véritable pensée ¹.

Quant à ce qui regardait la religion, l'Empereur ne se fit pas

¹ RITTER, *August von Sachsen und Friedrich III. von der Pfalz*. pp. 338-346.
V. BEZOLD, t. I, pp. 37-40. HOLZWARTH, t. II, pp. 311-332.

scrupule de donner au roi les plus fermes assurances ¹; ce qui ne l'empêcha point, en octobre 1568, d'exprimer avec tant de chaleur à l'ambassadeur de Saxe sa sympathie pour les Protestants, sympathie qui lui avait attiré, disait-il, des contrariétés et des reproches, non seulement de la part du Pape et de Philippe II, mais de la part de son propre frère, qu'Auguste l'encouragea à donner enfin franchement son adhésion à la Confession d'Augsbourg, à braver ouvertement « le moine payen qui trônait à Rome, à se débarrasser de toutes ses attaches avec la prêtraille ² ». L'Electeur palatin, lui aussi, pressait Maximilien de laisser à « la vraie religion » toute liberté de s'établir à sa cour, de ne plus se laisser égarer « par les créatures de Satan » et de résister franchement aux exigences du légat ³. Bien qu'il se dit bon catholique, l'Empereur avait eu beaucoup de peine à recevoir à sa cour le légat Commendone. « N'est-ce pas une honte, » lui écrivait Albert de Bavière, « que les ambassadeurs turcs et ceux d'autres peuples barbares soient accueillis en Allemagne avec les plus grandes marques de respect, tandis qu'on fait ici mille difficultés pour recevoir l'envoyé du Saint-Siège ⁴ ? »

Le caractère peu franc de l'Empereur éveillait les méfiances de tous les partis. Le duc d'Albe, écrivant à Philippe le 18 septembre 1568, lui exprime son mépris pour sa faiblesse et sa dissimulation, et le soupçonne de songer à conquérir les Pays-Bas en s'appuyant sur la France ⁵. L'ambassadeur d'Espagne à Vienne finit par déclarer à Maximilien, de la part du duc d'Albe, que, pour ôter aux princes d'Empire toute envie de témoigner leurs sympathies aux révoltés de Flandre, l'Espagne pourrait bien un jour encourager la noblesse allemande à assaillir la Saxe, le Palatinat et autres territoires princiers qu'ils convoitaient depuis longtemps; que si jusqu'à ce jour on n'avait pas voulu les y encourager, ce n'avait été que par égard pour lui, mais que, bientôt peut-être, on s'y verrait forcé ⁶.

¹ KOCH, *Quellen*, t. II, p. 100.

² WEBER, *Des Kurfürsten August Verhandlungen*, p. 336.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 272-275.

⁴ WIMMER, pp. 72 et suiv. v. ARETIN, *Bayerns auswärtige Verhältnisse*, p. 60.

⁵ v. BEZOLD, t. I, pp. 61-62.

⁶ v. BEZOLD, t. I, pp. 33-34. Granvelle écrivait le 3 novembre 1568 à Philippe II : « Si les électeurs du Rhin et d'autres princes allemands, malgré le préjudice que leur a causé la première expédition du prince d'Orange, persistent à le favoriser, le roi pourrait occuper leurs États jusqu'au Rhin, en les traitant comme rebelles à Dieu et hérétiques. » GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 46.

CHAPITRE III

LES PRINCES ALLEMANDS A LA SOLDE DE L'ÉTRANGER.

NOUVELLE CAMPAGNE EN FRANCE.

SECONDE GUERRE DES HUGUENOTS. — DÉPLORABLE SITUATION DE L'EMPIRE.

1569-1569.

I

Si le caractère de l'Empereur inspirait peu de confiance aux Electeurs et aux princes, ils ne pouvaient guère se fier davantage les uns aux autres. La plupart étaient à la solde des souverains étrangers, et leurs conseillers eux-mêmes touchaient des sommes importantes. La France et l'Espagne, en particulier, luttèrent de générosité à leur égard, dans l'espoir de les attacher à leurs intérêts. « Les Français exploitent les troubles de l'Allemagne, » écrivait le vénitien Giovanni Michiele en 1561, « et grâce aux pensions qu'ils prodiguent, ils arrivent à leur but. Le comte palatin, le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse, les ducs de Saxe, fils de Jean-Frédéric, le margrave de Bado et beaucoup d'autres princes ont fort à se louer de la libéralité française¹. » Charles IX distribuait annuellement à ses pensionnaires allemands plus de cent mille livres². Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, avait cru devoir dépasser encore cette somme. En 1566, ayant reçu de Philippe II 75.000 ducats destinés à satisfaire la cupidité des princes, elle écrivait à Madrid qu'elle avait été informée que la France donnait bien davantage³. L'Electeur de Brandebourg, le prince électoral Jean-Georges, le margrave Hans de Brandebourg étaient, bien que protestants, pensionnés par l'Espagne⁴. Le duc Adolphe de Holstein, outre ce qu'il tirait de

¹ TOMMASEO, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, t. I, 444.

² Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 69*.

³ Voy. REIFFENBERG, p. 219.

⁴ REIFFENBERG, p. 41; v. BEZOLD, t. I, p. 59. Voy. SUGENHEIM, *Frankreichs Einfluss*, t. I, p. 289.

Philippe II, recevait une pension d'Elisabeth d'Angleterre, la plus irréconciliable ennemie du roi ¹. Le duc François de Saxe-Luxembourg, les ducs Ernest, Erick et Philippe de Brunswick², les comtes de Schauenburg, de Schwarzburg, de Westerburg et d'Eberstein³, étaient également à la solde de l'Espagne. Les ducs de Saxe, Jean-Frédéric et Jean-Guillaume, recevaient annuellement 13.000 florins de la France⁴; le landgrave Guillaume de Hesse touchait 10.000 livres de pension⁵. Les ducs Christophe et Louis de Wurtemberg acceptaient également l'argent de l'étranger⁶.

Le comte palatin Georges de Veldenz, parent collatéral de la dynastie palatine, était le plus habile et le plus faux de tous ces princes cupides. Pensionnaire de la France depuis 1564, il avait offert à Charles IX, en 1567, de l'aider à soumettre les Huguenots avec son armée déjà tout organisée. Sa proposition ayant été repoussée, il s'était empressé d'offrir ses services à Guillaume d'Orange en même temps qu'il se mettait à la disposition du duc d'Albe pour marcher contre ce prince⁷. Ce qui lui eût été le plus agréable, c'eût été d'exécuter l'arrêt porté par la Chambre Impériale contre son cousin l'Electeur palatin, et l'Empereur l'en eût volontiers chargé⁸; mais cette exécution ayant été ajournée, Georges nia énergiquement avoir jamais eu la pensée de s'y prêter, répétant au prince d'Orange en 1566 qu'il était « allemand de cœur et d'âme », entièrement dévoué à la Confession d'Augsbourg, qu'il ne se prêterait pas à un acte abominable, qu'il n'opprimerait point la vraie religion et ne servirait jamais l'idolâtrie, surtout quand il s'agirait de ruiner et d'opprimer un membre du Saint-Empire⁹. Le comte Wolfgang de Deux-Ponts, disait-il, lui avait fait comprendre que seconder l'Empereur en cette entreprise serait compromettre son honneur, offenser Dieu, trahir la patrie, et s'exposer au perpétuel reproche de sa conscience¹⁰. Ce même Wolfgang, l'année précédente, avait caressé des projets tout semblables, et offert ses services à Philippe II contre les calvinistes flamands¹¹.

Avant que la « correspondance et l'entente » entre Charles IX et les

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. III, XXXII, p. 492.

² REIFFENBERG, p. 159, GROEN V. PRINSTERER, 3, XXXII.

³ LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, t. I, pp. 99-100.

⁴ ARNDT, *Archiv der sächsischen Geschichte*, t. III, p. 212.

⁵ VOY. V. BEZOLD, t. I, p. 45, note 3.

⁶ SUGENHEIM, *Frankreichs Einfluss*, t. I, p. 290.

⁷ GROEN V. PRINSTERER, t. III, pp. 172-173.

⁸ KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 327. V. BEZOLD, t. I, pp. 32-33.

⁹ GROEN VAN PRINSTERER, t. III, p. 256. VOY. t. III, pp. 172-173.

¹⁰ GROEN V. PRINSTERER, t. III, pp. 261-263.

¹¹ Lettre de Philippe, 15 mars 1567. VOY. REIFFENBERG, p. 223.

princes protestants aient pu s'organiser parfaitement, une nouvelle guerre de religion éclata en France au printemps de 1567, et l'Electeur palatin, hier le plus chaud partisan de l'alliance française, s'empressa d'offrir ses services à ses coreligionnaires contre Charles IX. Comme il se donnait pour « l'instrument choisi de Dieu pour l'extermination de l'idolâtrie papiste » et disait agir sous l'inspiration directe du Saint-Esprit, il souhaitait ardemment favoriser à l'étranger l'extension « du saint Evangile », et, comme il le disait, « calviniser le monde ¹ ». Aussi l'esprit de guerre et de conquête régnait-il à la cour de Heidelberg, surtout depuis la Diète d'Augsbourg de 1566. Du reste, ce n'était plus lui, « le pieux Josias, » qui gouvernait, c'était le docteur Olévian et deux conseillers calvinistes, Christophe Ehem, ennemi juré de la Maison d'Autriche, et Venceslas Zuleger, célèbre pour la haine profonde qu'il portait au papisme. L'Electeur était complètement dominé par ces trois fanatiques. « Avec Olévian et Ehem, » écrivait confidentiellement le docteur Ursinus à son ami Crato, « les choses se passent tout juste comme tu le pressens. Olévian gouverne Zuleger et Ehem, et ce dernier fait marcher Josias². » Le second fils de Frédéric, Jean-Casimir, intimement uni aux deux conseillers, était le principal moteur de la politique belliqueuse.

Jean-Casimir n'avait reçu aucune instruction, et ne s'était jamais soucié d'acquérir que les qualités qui font le chevalier accompli. Tout enfant, il se faisait remarquer à la cour de Nancy par son penchant prononcé pour la boisson. « Tu bois ta raison et ton intelligence, » disait à cet adolescent de quatorze ans son père, justement alarmé³. Le prince disait de lui-même à la fin de sa vie : « Je n'ai jamais été qu'un pauvre page et, depuis ma jeunesse, j'ai été fort adonné au vin. » Il était né, disaient les astrologues, sous l'influence de Mars. Neveu d'Albert Alcibiade, il avait « du sang de margrave dans les veines », et ressemblait de caractère et de visage à son oncle, le sauvage incendiaire. Le monde avait besoin, selon lui, d'un nouvel Albert et d'un autre Maurice de Saxe. Grand admirateur de ces princes, ses modèles, le mobile religieux tenait fort peu de place dans sa vie. S'il semblait dévoué à la cause évangélique, c'est qu'elle lui paraissait propre à favoriser ses desseins ambitieux et cupides⁴.

Lorsqu'en 1567 la lutte s'engagea dans les Pays-Bas, et qu'en

¹ «..... n'ay trouvé au Prince Palatin que affections cherres de calviniser le monde. » Lettre de Leonhard de Ebbe à Louis de Nassau, 2 mars 1573. Voy. GROEN v. PRINSTERER, t. VI, p. 71.

² KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 431.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 51.

⁴ Voy. l'excellent portrait que v. Bezold a tracé de Casimir, t. I, pp. 13-17.

France le prince de Condé eut levé l'étendard de la révolte, on enrôla à la fois, sur le sol allemand, pour le roi d'Espagne et pour Orange, pour Charles IX et pour les Huguenots. Jean-Guillaume de Saxe, luthérien rigide, gendre de l'Electeur palatin et pensionnaire de la France, marcha au secours du « roi papiste ». Jean-Casimir, au contraire, accompagné de son épouse, rejoignit l'armée de Condé et se prononça pour les Huguenots contre le roi de France. L'Empereur envoya un ambassadeur à la cour de Heidelberg pour interdire une expédition à l'étranger, exigeant le licenciement des troupes au nom de la paix publique et en vertu de son autorité suprême, mais cette démarche ne servit à rien, non plus que les exhortations de plusieurs princes protestants. En vain Guillaume de Hesse écrivait-il le 22 octobre 1567 à Frédéric qu'il serait criminel de secourir les Huguenots; que leur prétendue guerre de religion n'était qu'un prétexte; que Condé n'avait d'autre dessein que de dépouiller le roi auquel il avait juré fidélité, et peut-être d'usurper son trône; que ce n'était point là défendre la foi; que l'Evangile condamnait de pareils projets, et qu'il ne fallait voir dans la guerre huguenote qu'une rébellion ouverte, qu'un crime, qu'une trahison digne de châtement. « D'ailleurs, » avait-il ajouté, « soutenir les rebelles, serait s'exposer aux justes reproches des papistes qui ne manqueraient pas de deviner le véritable but poursuivi sous prétexte de religion, et s'armeraient contre nous, comme depuis longtemps ils en ont le désir. La vraie religion serait persécutée, le pays mis à feu et à sang. » Zuleger, au nom de l'Electeur palatin, étant allé trouver Guillaume d'Orange et son frère pour les presser de marcher contre Charles IX, ceux-ci répondirent qu'il fallait bien se garder de provoquer en Allemagne un incendie qu'ensuite on ne pourrait étouffer qu'au prix des plus onéreux sacrifices; qu'on devait avoir grand soin de ne pas exciter les ressentiments des « grands potentats », car pour les combattre ce ne serait pas assez de deux ou trois, mais de tous les princes de la Confession d'Augsbourg ¹.

Au mois de décembre 1567, la campagne de France débuta par l'effroyable dévastation des domaines du comte palatin Wolfgang. Le pauvre peuple dut alors expier l'attitude hostile que ce prince avait prise à la Diète d'Augsbourg vis-à-vis de son cousin calviniste

¹ КЛУCKНОУХ, *Briefe*, pp. 115-142. Guillaume écrivait au prince d'Orange, le premier novembre 1567, que la cause de leurs coreligionnaires en France « ressemblait plus à une rébellion qu'à une juste protestation ». GROEN V. PRINSTERER, t. III, pp. 138-125. « Omnes humores nostræ republicæ sunt in maximo motu, deus avertat ne inde fortis et indissolubilis sequatur apoplexia, » écrivait-il le 12 novembre 1567 à Christophe de Wurtemberg. КЛУCKНОУХ, t. II, p. 127, note 2.

Frédéric. Les bandes indisciplinées de Casimir firent preuve d'une férocité si atroce envers ennemis et alliés qu'ils méritèrent le surnom de « barbares tudesques », et que les Huguenots eux-mêmes furent ravis le jour où ils se virent délivrés de « leurs bons amis ». Après la paix de Lonjumeau (23 mars 1568), l'armée de Jean-Casimir et celle de son beau-frère Jean-Guillaume furent sur le point d'en venir aux mains ¹.

La paix de Lonjumeau fut de courte durée. Royalistes et Huguenots recommencèrent bientôt après à recruter des soldats en Allemagne « où », disait Charles IX. « pour son argent, on peut se procurer tout ce qu'on veut, l'Empereur n'étant plus qu'un fantôme ». Pour obtenir toute liberté d'enrôler des soldats dans les états ecclésiastiques, Charles prétendait n'avoir accordé la liberté de religion aux Huguenots que contraint par la nécessité, et seulement jusqu'au moment où il serait en état de les réduire à l'obéissance ². Le prince de Condé conclut un traité avec Elisabeth d'Angleterre. En 1563, la reine, furieuse d'avoir été déçue par lui, l'avait accablé de reproches et d'injures³; maintenant elle lui rendait toute sa faveur et lui accordait de nouveaux secours. Condé, en échange, lui livrait les ports de Normandie; au duc d'Hubert Languet, il lui promit aussi Calais⁴. En Allemagne, l'Electeur palatin et Wolfgang de Deux-Ponts se hâtèrent d'offrir leurs services au chef des Huguenots. Autrefois, Wolfgang avait affecté une haine toute particulière pour « la secte calviniste ». « Un bon chrétien, » avait-il dit, « ne peut avoir nul commerce avec ces hérétiques maudits et séditeux; » mais lorsqu'en 1568 Condé et Coligny vinrent lui faire de brillantes offres, il se déclara prêt à les soutenir et s'engagea à leur conduire, au mois de septembre, six mille reîtres allemands et trois régiments de fantassins. Jadis amer adversaire de l'Electeur palatin, il se réconcilia avec lui; Frédéric lui avança de l'argent, et obtint pour lui de la reine d'Angleterre la promesse d'importants secours ⁵.

L'Alsace et les évêchés voisins furent aussi cruellement traités par les bandes farouches de Wolfgang qu'en 1567 les sujets du prince l'avaient été par les Français. Pour se venger du passé et mettre l'avenir en sécurité, Charles IX songeait à porter la guerre en Allemagne. Dès les premiers mois de 1568, le duc d'Aumale commença à traiter en pays ennemis les territoires de Strasbourg, de

¹ VON BEZOLD, t. I, p. 29.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 174.

³ Voy. plus haut.

⁴ *Epist.*, lib. I, p. 73. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 174-177.

⁵ BACHMANN, *Herzog Wolfgang's Kriegsverrichtungen*, pp. 25 et suiv.

l'électorat palatin et de Veldenz. Georges Hans de Veldenz, écrivant au margrave Charles de Bade, lui raconte les dévastations affreuses des troupes françaises et la cruauté dont les habitants, même les femmes et les enfants ont été victimes. « Toute la population se sauve, » écrit-il, « le même jour, les corps de dix-huit enfants ont été trouvés mutilés dans les chemins; à tout moment on découvre dans la forêt de nouveaux cadavres; un grand nombre d'habitants ont été massacrés. Beaucoup ont eu les pieds rôtis dans un brasier jusqu'à ce qu'ils aient consenti à livrer tout ce qu'ils possédaient. » « Dans une si grande détresse, nous avons envoyé nos délégués au duc d'Aumale, et il nous a fort consolés, en nous assurant qu'il ne nous serait fait aucun mal. Mais il n'est pas maître de ses soldats, qui depuis longtemps n'ont pas touché leur solde, de sorte qu'il en est réduit à feindre d'ignorer ce qui se passe. On prétend aussi qu'ordre a été donné aux chefs de traiter notre pays comme les Allemands ont traité jadis celui de France et qu'on les a autorisés à emmener avec eux tout le butin qu'ils pourraient faire. Cet ordre a été ponctuellement obéi. D'un seul village, ils ont emmené 80 chevaux, 600 pièces de bétail et tout ce qu'ils ont pu trouver. Après quoi, le village a été livré aux flammes; en beaucoup d'autres lieux ils ont agi à peu près de même ¹. » Un espion français fait prisonnier avoua qu'il avait été question à la cour de France de conquérir l'Empire avec l'aide de l'Espagne, mais que Philippe II s'était opposé avec fermeté à un projet qui eût étendu jusqu'au delà du Rhin la puissance française, et que le duc d'Albe, tout en mettant son armée à la disposition de Charles IX, lui avait interdit de rien entreprendre contre le Saint-Empire ².

De tous côtés Maximilien recevait les plus lamentables renseignements sur l'état général de l'Empire, sur les forfaits des troupes de passage et des lansquenets licenciés errant çà et là dans les campagnes, prenant leurs quartiers chez les paysans, dans les bourgs, dans les petites villes ouvertes, et se livrant aux plus grossiers excès. « Des vagabonds, des mendiants, des bohémiens, des bateleurs et semblable engeance » allaient avec eux de compagnie. Ces hordes vraiment sauvages ne se contentaient pas de piller, de massacrer et de voler : elles détruisaient les récoltes encore sur pied en y mettant le feu. En Bavière, par exemple, « cette engeance d'enfer » s'était tellement accrue que le duc Albert ordonna à plusieurs reprises une chasse générale contre « les maudits ». « Le quinzième jour de chaque mois, » porte une ordonnance ducale datée du

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 295-296.

² V. BEZOLD, t. I, pp. 52-53.

1^{er} mai 1568, « les prévôts, juges et archers s'armeront pour repousser et chasser les oppresseurs de notre bon peuple. » « Ceux qu'on aura pu saisir, » porte un édit postérieur, « seront envoyés aux galères ou à la potence ¹. »

Les plaintes sur l'exploitation du pauvre peuple, sur la décadence du commerce et de l'industrie, sur les honteux trafics des gros marchands étaient générales : « Tout le monde est ici dans une étrange pénurie d'argent, » écrit Georges Ilung, gouverneur de Souabe ; « toutes les affaires restent stagnantes, aucun commerçant n'ose traiter avec un autre et ne peut obtenir d'argent de personne, tout cela au grand dommage, non seulement de l'intérêt public en Allemagne, mais encore de toute la Chrétienté. » « Comme les marchands qui transportent les bonnes monnaies hors de chez nous sont pourtant à la fin obligés de les faire revenir entre leurs mains à l'aide de chèques, les chèques se multiplient, et les marchands qui ne veulent pas se charger la conscience ne peuvent rentrer dans l'argent qu'ils ont gagné à l'étranger pour les divers articles de leur commerce sans perdre sur chaque chèque 6 7 ou 8 pour cent. » Georges Ilung, que l'Empereur avait chargé d'effectuer en Souabe un prêt de 400.000 florins « contre de sûres et loyales garanties », écrivait d'Augsbourg, en décembre 1569, qu'il lui avait été impossible, malgré tous ses efforts, de trouver nulle part à emprunter. « J'ai appris », écrivait-il, « que beaucoup de gros commerçants de ce pays, en dépit des ordonnances financières et des lois de l'Empire, ont envoyé à Venise et de là en Turquie plus de 500.000 florins en quatre mois à 172 pour 100 d'intérêt. » « Par la faute de l'autorité, les choses en sont venues à un tel point que non seulement ici on n'a point d'argent courant, mais que nulle part on ne peut obtenir de chèques. » D'après des rapports dignes de foi, il y avait alors à Constantinople et à Alexandrie plus de thalers et de florins que dans l'Empire romain tout entier : « De sorte que le Turc ne nous fait plus la guerre avec son argent, mais avec le nôtre, qui lui a été livré sans vergogne pour un gain criminel ². »

II

« Ce qui est affreux à dire, » écrivait de Rome au duc de Bavière le cardinal Otto Truchsess le 29 janvier 1569, « c'est que nous devons nous attendre à de graves désordres dans l'Empire, d'autant

¹ WESTENRIEDER, *Beiträge*, t. VIII, pp. 293-300.

² *Reichstags handlungen de anno 1570*, t. I, pp. 529-531. Archives de Francfort.

plus certainement que Sa Majesté Impériale assiste impassible à tout ce qui se passe, et ne songe pas à fortifier son autorité en s'unissant à Votre Grâce et à d'autres loyaux seigneurs amis de la paix, pour le maintien de la justice et de la tranquillité publique. Nos adversaires, cela est évident, ne convoitent pas seulement les biens du clergé, mais la couronne impériale, le sceptre et l'autorité. C'est là, sans aucun doute, que tendent tous leurs désirs, et on leur en fournit le prétexte et l'occasion en temporisant, en biaisant, en restant assis, en n'agissant point. Il est grandement temps de nous réveiller de notre apathie et de faire notre devoir; soutenus par la grâce d'en haut. Dieu merci, nous le pouvons encore, nous ne manquons pas de ressources, nous sommes en état de nous défendre et de nous garantir contre tout injuste attentat; mais il nous faut enfin mettre la cognée à la racine de l'arbre, courageusement, virilement, d'une façon vraiment sensée. Nous nous y déciderons un jour, mais le mieux serait de nous presser, et de ne pas assister plus longtemps sans rien faire à la ruine, à l'humiliation des nôtres. Les complots de nos ennemis s'étendent à l'intérieur et à l'extérieur; tous les jours grandissent leur audace, leur arrogance, leur insubordination. Ils croient possible tout ce qu'ils imaginent. » « Sur mon honneur, » écrivait encore le cardinal le 12 février, à Vienne, « on préfère maintenant les Turcs aux prêtres de la sainte Eglise, fussent-ils évêques ou légats! Voilà pourtant où nous en sommes réduits! » « N'est-il pas déplorable que toutes les mesures contre la vraie religion soient maintenues, et qu'on s'imagine marcher vers le succès en cédant, en temporisant, en louvoyant sans cesse? Il y a là de quoi épouvanter! Plût à Dieu qu'il me fût possible de me transporter, ne fût-ce que pour une heure, auprès de Votre Grâce! Combien je souhaiterais m'entretenir librement avec elle de tout ce qui nous tient au cœur! Le Saint Père a bonne intention, bonne volonté, bon cœur et vaste intelligence, mais l'expérience lui fait défaut. Cependant il n'y a point de doute que si les Catholiques l'en priaient instamment Sa Sainteté ne nous accordât ses conseils, son assistance et tous les secours dont elle peut disposer. En vérité, on dort trop longtemps à Vienne! il serait temps de s'entendre pour la défense commune, et de s'unir au petit nombre de ceux qui ont de la résolution et du cœur. Si l'on faisait appel à tous les braves de l'intérieur et du dehors, nous pourrions encore compter sur un bon renfort et sur une ressource précieuse. Le parti opposé ne chôme point : ce qu'il imagine, il l'exécute et il sait prendre les devants. Pourquoi les bons ne tentent-ils rien pour la défense de la patrie, tandis qu'ils en ont encore le moyen et que le péril est si grave? La prudence

humaine, les ménagements à garder, le danger auquel on s'expose, toutes ces raisons ne sont bonnes qu'à retarder notre effort et à rendre notre affaire plus mauvaise, car nos adversaires profitent de nos délais pour nous opprimer davantage. S'ils voyaient quelques hommes résolus se mettre sur la défensive, ils baisseraient bientôt le ton; si l'on pouvait réunir les forces des deux grands chefs et des autres potentats catholiques, la partie serait vite gagnée. Quand même plusieurs souverains chrétiens refuseraient de se laisser persuader, mon avis est que les autres, ceux qui ont vraiment au cœur la crainte de Dieu, doivent s'unir sans rien craindre, et mettre toute leur confiance dans le Tout Puissant, car Dieu ne peut manquer de venir à notre aide dans une cause si juste. Alors, ligués pour la défense commune, unissant leurs lumières, exposant corps et biens pour le bon droit, les bons auront belle chance, sinon certitude de vaincre! Mais rester oisif, s'observer les uns les autres, trembler, ne penser ni au moyen de réussir, ni aux mesures à prendre, accroître ainsi l'audace des adversaires, les craindre et douter de la bonté de Dieu, tout cela ne peut nous conduire qu'à notre ruine¹. »

Albert, répondant au cardinal, dit être entièrement de son avis. « Mais que pouvons-nous faire, » écrit-il, « nous et les princes catholiques de bonne volonté? Votre Grâce sait assez comment les choses se passent! » Le cardinal savait, en effet, qu'à Vienne on montrait peu de confiance aux Catholiques, et qu'on usait de ménagements envers l'autre parti, dont on recherchait visiblement la faveur. « Avec le temps, » écrit Albert, « on s'apercevra sans doute du peu de solidité du sol sur lequel on bâtit, on se repentira de son erreur; mais en l'état actuel des choses, nous n'avons qu'à nous recommander à Dieu, car si le conseil et le secours ne nous viennent de lui, nous ne savons, en vérité, comment la sagesse et l'effort des hommes pourraient nous être de quelque utilité. Nous nous recommandons à la bienveillance toute paternelle de Sa Sainteté. Si, au milieu des événements redoutables et inattendus qui peuvent survenir, nous nous trouvions tout à coup en un extrême péril, nous ne manquerions pas de chercher conseil et assistance auprès d'elle, et nous sommes persuadé qu'elle ne nous abandonnerait pas, car nous n'avons jamais donné à personne, en dehors de ce qui concerne l'intérêt de la religion, aucun sujet de nous être hostile. » Faisant allusion à l'Empereur, Albert dit au cardinal qu'il sait aussi bien que lui ce qui rend une ligue impossible : « Nous aurions mauvaise grâce à faire une démarche dans ce sens auprès des grands potentats; nous savons trop bien qu'elle n'aboutirait

¹ WIMMER, pp. 84-89.

point et nous exposerait au contraire à toutes sortes de périls. » L'Électeur palatin n'avait pas craint de proposer aux gouverneurs des cercles les plus proches de ses états de s'unir à lui, dans l'intérêt de l'Empire, contre le roi de France, auquel, disait-il, il fallait porter un triple coup : « L'avenir nous dira si sa demande a été accueillie, et si ce plan doit se réaliser. Votre Grâce saura apprécier combien il est légitime et juste! En somme, ces gens-là sont plus obéis que l'Empereur lui-même, et leur pouvoir semble augmenter en proportion de la froideur qu'on leur témoigne ¹. »

A la cour palatine, les esprits étaient dans une agitation fiévreuse. Frédéric, toujours sous l'influence de ses conseillers, soutenait le prince d'Orange par d'importants secours, cherchait à entraîner l'Électeur de Saxo et d'autres princes protestants dans une nouvelle expédition française et travaillait avec ardeur à obtenir l'appui de l'Angleterre. Il eût voulu voir cette puissance, le Danemark, la Suède et les princes d'Empire protestants se liguier « pour la ruine des papistes et la défense de la foi évangélique ». On espérait que l'Angleterre fournirait surtout de l'argent; l'Allemagne, des troupes, et que la reine Elisabeth donnerait en cautionnement une somme considérable pour l'équipement d'une puissante armée, destinée à combattre « les ennemis de l'Évangile ». Le conseiller palatin Ehem était persuadé que la France aiderait les « bons chrétiens » à repousser le duc d'Albe, et trouverait moyen de faire servir aux intérêts de la Révolution, au triomphe de la bonne cause, la révolte des Maures. Grâce aux efforts et au zèle de l'Électeur Frédéric, une « conférence évangélique » s'ouvrit à Erfurt (septembre 1569). Là, le projet de la ligue fut longuement discuté. Mais le Brandebourg et la Saxo émirent des doutes sur son opportunité. Ils craignaient qu'Elisabeth n'eût des opinions religieuses quelque peu différentes des leurs; de plus, il leur semblait dangereux d'organiser une confédération qui pût être soupçonnée de vouloir attenter à l'autorité de l'Empereur ou à la constitution de l'Empire. « D'ailleurs, » dit l'Électeur de Brandebourg, « rien actuellement ne peut nous faire supposer que les Catholiques songent à violer la paix d'une façon quelconque. » Un délégué des Huguenots proposa la formation « d'une ligue perpétuelle, offensive et défensive » où entreraient les princes allemands, les villes libres et les villes hanséatiques, avec le concours et l'appui de l'Angleterre, de l'Écosse et des royaumes du nord. Sa proposition fut repoussée ².

¹ WIMMER, pp. 90-91.

² NEUDECKER, t. II, pp. 163-181. HEPPE, *Gesch. des deutschen Protestantismus*, t. II, pp. 196-203. RITTER, *August von Sachsen und Friedrich III*, p. 333. VON BEZOLD, t. I, pp. 54 et suiv.

Cependant, comme le duc de Bavière en fut informé, la conférence ne se termina pas sans que d'importantes résolutions n'eussent été adoptées. « Les délégués des princes et des Electeurs, » écrivait Albert le 21 novembre 1569 au duc d'Albe, « sont persuadés que l'Espagne, la France, le Pape et autres puissances alliées se sont unis contre les Protestants, et que les deux souverains catholiques ont décidé qu'aussitôt que le roi de France aurait triomphé de ses ennemis du dedans, l'Électeur palatin serait attaqué le premier, ainsi que d'autres princes, coupables comme lui de s'être élevés contre Sa Majesté très chrétienne. C'est sur cette nouvelle qu'ils se sont réunis. Ils sont convenus, comme je l'ai appris d'une personne digne de foi, qu'au moment où ils seraient avertis que la partie allait commencer, ils mettraient en commun toutes leurs ressources pour venir en aide aux princes menacés et rendre tous ceux qui ne voudraient pas les suivre de bon cœur hors d'état de seconder leurs adversaires en portant la guerre dans leurs états. Tous les Électeurs et princes cherchent à réunir le plus d'argent possible; déjà plusieurs d'entr'eux ont emprunté des sommes importantes à gros intérêts. » « Un cri universel s'élève du côté du nord. Partout on répète que les chrétiens évangéliques ne peuvent être abandonnés; que la conscience impose le devoir de les secourir. Les prédicants excitent le peuple par des discours ardents; ils lui persuadent que les papistes ont préparé un bain de sang aux Évangéliques et qu'il faut prévenir leurs attentats; partout on ajoute foi au prétendu complot papiste; aussi plusieurs ambassadeurs conseillent-ils à leurs maîtres de ne pas hésiter davantage, de se décider à temps et de prendre l'initiative. Les choses ne peuvent manquer de tourner à la guerre. L'un après l'autre les évêques seront attaqués: après leur défaite, les évêchés seront confiés à des mains laïques, ce qui servira singulièrement les intérêts des enfants des princes; c'est ainsi, disent nos adversaires, que la paix, l'union et la parole de Dieu seront protégées en Allemagne et pourront ensuite s'étendre aux autres pays¹. »

Dans la crainte de voir se réaliser les espérances des Calvinistes, Albert de Bavière travaillait avec ardeur à fortifier la ligue de Landsberg. Comme les années précédentes, il s'efforçait de décider les Electeurs de Saxe, de Brandebourg et le duc de Wurtemberg à en faire partie. Il envoya aussi ses ambassadeurs aux trois Electeurs ecclésiastiques, aux évêques de Munster, de Liège, de Strasbourg et de Spire, et chercha à obtenir l'adhésion des cercles de Bourgogne et de Lorraine². Il écrivait au duc d'Albe le 18 décembre 1569 :

¹ SUGENHEIM, *Bayerns Zustände*, pp. 574-575, note 14.

² v. BEZOLD, t. 1, pp. 63-64.

« Nous sommes en train de fortifier la ligne défensive de Landsberg, et cela en prenant bien garde de ne pas exciter de méfiances, soit du côté luthérien soit du côté catholique. Au reste, nous ne nous associons que pour maintenir et défendre la paix publique et la paix de religion. » Mais du côté catholique, on souleva des objections quant à l'admission des Pays-Bas et de la Lorraine ; l'Empereur, vers lequel le duc d'Albe s'était tourné, à la prière d'Albert, par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne, s'opposa formellement à l'entrée des Pays-Bas dans la ligue. L'ambassadeur d'Espagne écrivait au duc d'Albe : « Maximilien a d'abord trouvé la chose toute simple et toute naturelle, mais après s'être entretenu fort longuement avec quelques-uns de ses conseillers intimes, il a tout à coup rejeté très loin cette idée. » Le duc Albert, plein de dépit, écrivait au duc d'Albe que l'Empereur avait été jusqu'à lui ordonner, en lui parlant des grands dangers que pourrait avoir une résolution contraire, de ne pas même faire mention des Pays-Bas aux Etats de la ligue qui allaient s'ouvrir à Munich¹. » Albe entra à ce sujet dans une violente colère. « La réponse impériale, » écrivit-il à Philippe, « m'a fort excité la bile. Il ne convient point à un homme de mon rang, qui traite d'affaires importantes avec un grand souverain, de se mettre en une telle fureur, mais en vérité, je ne sais plus ce que je dois dire. D'une part, l'Empereur lie les mains à Votre Majesté et semble vouloir l'empêcher d'être maître en ses états ; de l'autre, il prétend ne pouvoir s'opposer à l'insolence des rebelles. Il souffre que les Protestants organisent leur ligue, il s'en réjouit, et se laisse entièrement diriger par l'Electeur de Saxe. Ses conseillers ne sont que les très humbles serviteurs d'Auguste, et ne font que ce qui lui plait². »

Mais en réalité Maximilien n'était plus sous l'influence de la Saxe ; l'intimité qui avait existé entre Auguste et lui s'était refroidie depuis que l'Electeur, tout en refusant de servir les plans ambitieux des princes palatins, s'était rapproché d'eux.

La cour de Heidelberg souhaitait depuis longtemps s'unir par une alliance de famille à la maison électorale de Saxe. En 1568, Frédéric demanda pour son fils Casimir la main de la princesse Elisabeth. Auguste ne consentit au mariage que lorsque Guillaume de Hesse lui eut assuré que Jean-Casimir « n'était pas, au fond du cœur, très chaud partisan de la doctrine calviniste ». Le jeune prince, pour achever de le rassurer, signa une confession de foi où

¹ SCGENHEIM, *Bayerns Zustände*, p. 576.

² Lettre du 15 janvier 1570 à Philippe. Voy. ГАСПАРД, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 119.

la doctrine calviniste de la Cène avait été si habilement dissimulée qu'Auguste, peu versé dans les questions théologiques, put croire que ce document était « purement et exactement conforme à la doctrine luthérienne ¹ ».

« Ce mariage, qui rapproche la Saxe et le Palatinat, déplait extrêmement à l'Empereur, » écrivait l'ambassadeur de Venise le 20 janvier 1567; « on craint que le Danemark et la Suède ne se joignent à la ligue des princes allemands ². » Maximilien s'aperçut bientôt des funestes effets de cette alliance. En novembre 1569, ayant envoyé ses ambassadeurs à Dresde pour s'entendre avec Auguste au sujet de la Diète qui allait s'ouvrir à Spire, ceux-ci n'obtinrent pas même une audience. Auguste les pria de l'excuser, disant qu'il était accablé d'infirmités, que sa chambre était « tout encombrée d'onguents et de médicaments, et qu'il lui était impossible de recevoir ». On les congédia chargés d'une lettre dans laquelle l'Electeur refusait de venir à la Diète. Les événements étaient actuellement si menaçants, écrivait-il, qu'il trouvait imprudent de quitter ses foyers; de plus, il n'était pas en état de faire une si forte dépense. D'ailleurs, les intérêts qui allaient se traiter ne méritaient vraiment pas une si longue promenade. Qu'irait-il faire là bas tout seul, puisque le vieil Electeur de Brandebourg ne pouvait venir à cause de son âge et que l'on ignorait ce que ferait l'Electeur Frédéric? Pour la question religieuse, on ne ferait certainement pas grande besogne; les membres d'Empire catholiques refuseraient d'entrer dans la Confession d'Augsbourg et les Confessionnistes ne se feraient point catholiques. Ce serait donc une méchante affaire que cette Diète; la religion n'en recevrait aucun bénéfice, elle n'aurait d'autre résultat que de diviser plus que jamais les Electeurs ³. »

Vers le milieu de décembre, l'Empereur tenta une dernière fois de le faire changer de résolution. Son intention, lui fit-il dire, était de se rendre en personne chez Sa Grâce, de s'entretenir confidentiellement avec elle, et il avait le consolant espoir que cette visite ne lui serait pas moins agréable qu'à lui; l'Electeur pourrait en désigner lui-même le temps et le lieu ⁴: Auguste ne répondit même pas.

L'Electeur de Brandebourg ne donna pas une réponse plus consolante. Malgré les instances et les démarches répétées des ambas-

¹ KLUCKHOHN, *Ehe Johann Casimir's*, pp. 83-96.

² v. BEZOLD, t. I, p. 43, note 3.

³ * Relations des ambassadeurs impériaux, Busla Félix de Hassenstein et Timothée Jung. Archives de Francfort, *Reichstagshandlungen* de anno 1570, t. II, fol. 115-121.

⁴ * Instruction de l'Empereur à Georges Proskowsky, seigneur de Proskaw dd. Prague 1569... Dec. Copie *loc. cit.*, fol. 138-140.

sadeurs impériaux, le priant, si ces infirmités le retenaient chez lui, de se faire du moins représenter par le prince Jean-Georges. Joachim fit la sourde oreille. « Tout est si inquiétant dans la situation actuelle, » répondit-il, « que personne ne peut savoir où il en sera au printemps prochain. » Mais le moins disposé à se rendre à l'invitation impériale, ce fut à coup sûr l'Electeur palatin ¹.

Maximilien disait avec chagrin : « Mes ordres, mes prières ne valent plus un fêtu de paille aux yeux de la plupart de mes sujets. Tout est insubordination et désordre. Que faire ? »

Le général en chef Lazare de Schwendi avait été chargé de répondre à cette question. Avant de partir pour Spire, l'Empereur lui avait demandé de rédiger un mémoire sur la situation actuelle et sur les moyens de prévenir les maux qui menaçaient le Saint-Empire.

¹ * Relations des commissaires du Brandebourg, 9 décembre 1569. Rapport du comte Henri de Starhemberg, 16 janvier 1570, et du comte Ulric de Montfort, 25 janvier 1570. Copies *loc. cit.*, fol. 125-131, 160-163, 173.

CHAPITRE IV

DIÈTE DE SPIRE.

1570

I

Le 5 mars 1570, Lazare de Schwendi envoyait à l'Empereur le mémoire que celui-ci lui avait demandé et qu'il avait intitulé : *Mémoire et discours sur l'état actuel et le gouvernement du Saint-Empire, notre bien-aimée patrie*. Ce mémoire était accompagné d'une lettre particulière où Maximilien était supplié de se mettre promptement et virilement à l'œuvre, de montrer de la décision et de l'énergie. « Le monde, » lui écrivait Schwendi, « est devenu si méchant, si corrompu qu'il n'est plus possible de le gouverner uniquement par la bonté et la douceur. L'insubordination, la licence, l'esprit de révolte se sont tellement implantés en Allemagne qu'il ne faut plus se flatter de remédier au mal en usant de ménagement et d'indulgence. L'autorité veut être respectée et crainte, sans cela point de réforme ni d'amélioration possibles. A l'heure actuelle, le nom d'Empereur n'est pas un vain titre de gloire. Les choses en sont venues à ce point que le souverain et le petit nombre de membres d'Empire obéissants et fidèles ont grand'peine à se défendre et à se maintenir, au milieu des séditions, des violences, des excitations de toutes sortes. Les princes se méfient les uns des autres; la discorde religieuse, le plus grand de tous les fléaux, a fini par exposer l'Allemagne aux attaques de l'étranger, aux attentats de toute nature. L'Empire ébranlé, surtout par la fatale scission religieuse qui engendre en tous lieux des querelles, des désordres, des crimes, ne pourra que très difficilement revenir à son ancien état, à son antique splendeur; mais il existe certainement des moyens d'éviter la ruine totale de la chose publique, ruine qui, pour le moment, semble imminente. Ces moyens, l'Empereur doit les employer sans retard, en s'ai-

dant des conseils des principaux membres d'Empire et de tous les gens sensés qui chérissent encore la patrie. »

Au fond du cœur, Schwendi était dévoué à la Confession d'Augsbourg. Il détestait le Saint-Siège, qu'il rendait responsable de la décadence de l'Empire. Il eût voulu que le serment exigé, par les Papes, des évêques et des prêtres « fût une bonne fois aboli et supprimé par un décret d'Empire ». Il pensait que c'était à Maximilien, qui exerçait en Allemagne la suprême autorité, de les obliger à bien s'acquitter de leurs devoirs, et qu'il lui appartenait d'abolir les nombreux abus existants. « Quant aux nouveaux croyants, » disait-il, « tous doivent adhérer à la Confession d'Augsbourg; on ne doit plus tolérer en Allemagne de secte ou de doctrine nouvelle. » La situation des territoires protestants lui paraissait désespérée : « Dans la plupart d'entr'eux, le changement de religion s'est effectué à la faveur de désordres affreux; des cérémonies, des traditions respectables ont été abolies; parmi les prédicants et les théologiens, la discorde, l'esprit révolutionnaire ont si bien pris la haute main qu'aucun d'eux ne fait cas que de sa propre opinion. Les docteurs introduisent sans cesse des nouveautés et condamnent tout ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes imaginé; de là une confusion inexprimable, des scandales sans nombre, des sectes, des schismes à l'infini. Pour remédier à tant de maux, les autorités protestantes doivent se réunir et s'entendre, établir un règlement ecclésiastique obligeant la conscience de tous; prescrire à leurs prédicants une doctrine et des lois précises, et les soumettre, sous peine de châtiement, à des lois fermes, nettes, absolues. Les injures que les ministres se renvoient les uns aux autres dans leurs prêches ou dans leurs écrits doivent être sévèrement interdites sous peine de châtiements rigoureux; aucun livre sectaire, attaquant la religion catholique ou la Confession d'Augsbourg, ne doit plus être imprimé avant d'avoir passé par la censure des autorités compétentes. Comme, pour le moment, il est impossible d'espérer un accord entre les partis en lutte, il est urgent d'exiger avant tout le maintien et l'observation réciproques de la paix de religion. Toute alliance des princes avec l'étranger doit être abolie par un décret d'Empire, et les contrats particuliers conclus par les princes catholiques ou protestants, contrats qui fournissent aux nations étrangères de continuel prétextes de s'immiscer dans nos affaires, doivent être annulés.

« Quant au gouvernement extérieur et à l'ordre civil, l'Empereur, sans perdre de temps, doit pourvoir à la succession au trône, afin qu'après sa mort, il n'y ait aucun interrègne. En outre, il faut

de toute nécessité obtenir de la Chambre impériale un mode de procédure plus rapide; actuellement le tribunal suprême n'est plus que l'ombre de lui-même. Si quelquefois on obtient justice, ce n'est que très lentement et péniblement. Les anciens procès ne sont pas expédiés; il en survient sans cesse de nouveaux, de sorte que, si l'on n'y porte remède, la justice ne sera bientôt plus qu'un inextricable chaos. »

« Quant au système militaire, il est tout à refaire, car la licence effrénée des lansquenets et les enrôlements perpétuels des souverains étrangers sur le sol allemand créent un péril incessant pour la patrie. Dès aujourd'hui nos forces sont au service des étrangers plutôt qu'au service de l'Empereur et des autres pouvoirs légitimes. Il en résulte que les lois ne sont plus obéies, qu'il n'y a plus ni discipline, ni dévouement à la chose publique. » Une licence vraiment sauvage règne en Allemagne. Les nations étrangères, grâce aux levées d'hommes qu'elles ont toute facilité d'effectuer sur notre sol, sont libres de tenter toutes sortes de coups de main dans l'Empire et d'y allumer la guerre civile. Obéissant à l'impulsion qui leur est donnée, les Allemands se combattent les uns les autres et se laissent conduire à l'abattoir comme des moutons, de sorte que rien n'a moins de valeur, actuellement, que notre chair et notre sang. Nous sommes devenus la risée de tous les peuples; l'Empire et l'Empereur ont perdu leur antique prestige. Il est donc absolument nécessaire de faire une loi qui interdise aux souverains étrangers de lever des troupes dans nos territoires sans l'assentiment de l'Empereur et des Electeurs. Quant aux reîtres et fantassins, il faut les soumettre à un code militaire rigoureux, et défendre aux conseillers des Electeurs et princes d'accepter des gratifications et des pensions des souverains étrangers. »

« L'organisation des cercles demande aussi une réforme. L'Empereur doit en être le chef : un prince d'Empire lui sera adjoint et sera son lieutenant général. Dans chaque cercle, un arsenal sera établi. A Strasbourg ou dans toute autre ville, il sera bon de créer à frais communs un arsenal central, garni d'une bonne artillerie, de munitions abondantes et de tout ce qui est nécessaire à la guerre. Chaque cercle sera pourvu d'une caisse militaire. Si l'Empereur, les Electeurs et princes redevenaient maîtres des lansquenets allemands, l'Empire n'aurait plus rien à redouter de l'étranger dont les forces seraient singulièrement diminuées si nos soldats leur faisaient défaut. Grâce à ces sages mesures, non seulement nous serons à l'abri de ses entreprises, mais nous

serons nous-mêmes craints et respectés. L'Empereur et les Electeurs interviendront dans les conflits entre puissances et deviendront les arbitres de la paix. Mais si l'on marche dans l'ancienne ornière, si, comme par le passé, on traite les affaires avec mille hésitations, délais, paperasses et ambassades, l'Empire restera la risée de l'Europe; il sera continuellement attaqué, morcelé, un jour ici, demain là. Ne voit-on pas que le roi de France reste le tranquille possesseur des pays ravis à l'Empire contre toute justice? Et cependant les guerres civiles qui déchirent le sol français nous ont déjà fourni plus d'une bonne occasion de reconquérir ce qui nous a été ravi.»

« Grâce à cette nouvelle organisation, grâce aux munitions sagement amassées, on serait en état de tenir tête aux Turcs. Pour achever la construction des forteresses à la frontière hongroise, les membres d'Empire ont le devoir de mettre à la disposition de l'Empereur des sommes importantes, car si jamais les Turcs venaient à s'emparer de cette frontière sans qu'il fût possible de s'y opposer, toutes les calamités imaginables fondraient sur nous. Dans les expéditions précédentes, ce n'est pas tant l'argent qui a fait défaut que l'expérience, que la pratique de la guerre. Une armée permanente, entretenue aux frais de l'Empire, permettrait à notre noblesse d'acquérir cette expérience si nécessaire, et c'est là que pourraient se former des généraux expérimentés.»

« Il est aussi très important de réveiller dans les chevaliers teutons l'ancien zèle, l'ardeur belliqueuse d'autrefois. Leur ordre a été fondé pour combattre les infidèles, et jadis il s'est glorieusement acquitté de cette mission; mais depuis longtemps il reste inutile à la patrie et à la Chrétienté. Plongé dans le luxe, l'oisiveté, la mollesse, il reste tranquillement au gîte. L'Empereur et l'Empire doivent l'exciter à porter la guerre sur la frontière hongroise. Pourquoi n'imiteraient-ils pas les chevaliers de Malte qui luttent si vaillamment contre les Turcs? En leur abandonnant une ville de Hongrie pour en faire leur résidence, en leur promettant toutes les conquêtes qu'on pourrait faire pendant les campagnes, on leur rendrait du courage, et peut-être verrait-on reflourir parmi eux la vaillance, la loyauté, la discipline et les mœurs d'autrefois. Les choses alors changeraient de face. L'ordre deviendrait pour la jeune noblesse une école de chevalerie, d'honneur; on s'y rendrait avec empressement; et c'est là qu'en cas de guerre on trouverait les meilleurs chefs.»

En concluant, Schwendi recommandait à l'Empereur et aux membres d'Empire de veiller à ce que les Pays-Bas ne se séparent pas de l'Empire pour aller se placer sous l'autorité d'une

puissance étrangère, perdre leurs libertés et leurs traditions. Il était d'avis de comprendre les Flamands dans la paix de religion; surtout il conseillait de prendre bien garde, par des agressions maladroites, d'irriter les nations étrangères, et de leur fournir un prétexte de prendre l'offensive ¹.

Muni de ce mémoire, Maximilien se rendit à Spire.

Tandis qu'il était en chemin, le mariage du comte palatin Jean-Casimir avec la princesse de Saxe Elisabeth était célébré en grande pompe à Heidelberg (5 juin 1570). L'Electeur Auguste et l'Electrice Anne y assistaient, ainsi que les margraves Georges-Frédéric de Brandebourg-Anspach, Charles de Bade-Durlach, le jeune Louis de Wurtemberg, les landgraves Guillaume, Philippe et Georges de Hesse, le duc Adolphe de Holstein, ainsi qu'un grand nombre de comtes, de seigneurs et de gentilshommes. Une « magnificence toute royale » fut déployée en cette circonstance. On cite des banquets où plus de deux cents plats furent servis aux convives; on avait fait venir à grands frais d'Allemagne et de l'étranger les vins les plus exquis, les mets les plus recherchés. « Des tournois, des mascarades, toutes sortes de divertissements jetaient tous les jours les hôtes de l'Electeur dans l'étonnement et la joie; tout le monde semblait heureux. » On n'avait rien épargné pour rendre la fête merveilleuse, et la jeune comtesse palatine était « si splendidement parée, couverte de tant de pierreries, de chaînes d'or, de bagues, qu'on l'eût prise pour une fille de roi ². » L'ambassadeur de Venise remarqua surtout que, le soir du mariage, l'Electrice Anne avait ouvert le bal avec huit des principaux seigneurs de la cour portant des flambeaux, tandis qu'ordinairement l'Impératrice elle-même, en de telles occasions, n'était conduite que par deux cavaliers ³.

Pour « des fêtes si extravagantes », si peu en rapport avec les préoccupations du moment et la déplorable situation où se trouvait l'Empire, les princes n'épargnaient rien, ils avaient toujours du loisir; mais quand il s'agissait des intérêts de l'Etat ou d'assister à la Diète dans une ville toute voisine, ils déclaraient n'avoir ni temps ni ressources. Auguste de Saxe ne parut pas à Spire; l'Electeur Frédéric n'assista qu'à la première séance et revint bien vite à Heidelberg; ce ne fut que de loin en loin qu'on le vit prendre part aux débats et, quant aux autres princes, ses brillants convives, ils retournèrent pour la plupart chez eux aussitôt après les fêtes du mariage.

¹ Voyez-en la copie aux archives de Francfort. *Reichstagshandlungen* de anno 1570, t. I, pp. 126-171.

² *Curieuse-Nachrichten*, pp. 43-44.

³ v. BEZOLD, t. I, p. 70, note 1.

Du côté catholique, on disait qu'une anti-diète avait eu lieu à Heidelberg, et que de graves résolutions avaient été prises au sujet de l'Empereur et du Pape ¹.

II

« Tout dans l'Empire semble hors des gonds, » lisons-nous dans la déclaration impériale lue par le secrétaire d'Empire Erstenberger à l'ouverture de la Diète de Spire (13 juillet 1570). Au lieu de l'ancienne prospérité, nous voyons partout la détresse; les plus grands malheurs nous menacent. Les bonnes lois ne manquent pas, les Diètes, les unes après les autres, ont établi la paix sur des bases excellentes et rendu de sages arrêts; mais les lois ne sont pas obéies, les décrets ne sont pas exécutés; l'esprit d'insubordination et de révolte domine à un tel degré que ni ordres, ni exhortation, ni remontrance ne sont écoutés. On n'a égard ni à l'autorité de l'Empereur, ni à l'intérêt de la patrie, et cet esprit d'indépendance a gagné toutes les classes de la société; les chefs de guerre en sont plus atteints que les autres: chacun suit son sentiment, chacun poursuit son propre intérêt et cherche à léser le plus faible. La chose va si loin qu'il n'est presque personne, même dans les classes moyennes et parmi les simples particuliers, qui n'ait quelque relation ou intrigue avec l'étranger, qui n'accepte son or, et ne recherche son propre intérêt en servant nos ennemis. On recrute pour l'étranger reîtres et lansquenets, on n'a pas honte de l'attirer sur le sol de l'Empire, dans les territoires de princes pacifiques; les pauvres sujets sont pillés et rançonnés par les troupes, et cela avec une telle rapacité, une licence si sauvage que nos lansquenets, en ces circonstances, semblent n'être plus allemands et n'avoir pas affaire à leurs amis, à leurs concitoyens, mais à des ennemis, à des étrangers. Dans une pareille situation, l'Empire ne peut subsister. Si les enrôlements continuent à être tolérés comme ils le sont aujourd'hui, les souverains étrangers mettront bientôt le pied chez nous. Si nous voulons rétablir la paix et la justice, il faut premièrement réprimer l'esprit d'insubordination, il faut restaurer l'antique loyauté, la chevaleresque vaillance de la Germanie. Il faut défendre aux rois et princes étrangers de lever des troupes sur notre sol sans l'assentiment de l'Empereur; il faut faire de bonnes lois militaires et obliger les gens de guerre à les observer. » Se fondant sur le mémoire de Schwendi, l'Empereur demandait que, pour le maintien

¹ Voy. KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 344.

n'est jamais prêt au moment où l'on en éprouve le plus urgent besoin. »

Mais les membres d'Empire déclarèrent que l'organisation actuelle des cercles leur paraissait bonne, pourvu qu'elle fût mieux observée; qu'il leur semblait dangereux d'entretenir une armée permanente; quant à un dépôt ou arsenal militaire, il semblait difficile de désigner un lieu convenable où, dans un cas pressant, on pût trouver ce qui était nécessaire, sans compter qu'avec un tel système les membres d'Empire ne pourraient jamais disposer librement de leur artillerie. Un général en chef ne pourrait guère se mouvoir sans porter atteinte à la paix de religion ou à la paix publique, car, sans aucun doute, il favoriserait une religion aux dépens d'une autre ¹.

« Le système militaire resta donc dans l'ancienne ornière, et il en fut de même pour les réformes judiciaires que l'Empereur jugeait urgentes et pour lesquelles il avait réclamé le concours des membres d'Empire. »

« Quant à la justice, » écrivait le délégué de Francfort Charles de Glauburg le 13 septembre, « on se met tout bellement au travail; et parce que la bonne matrone, par suite d'une longue négligence et faute de soin est tombée dans un étrange état de langueur et semble incurable, on ne sait vraiment comment s'y prendre pour se donner du moins l'air de penser sérieusement à la guérir. Tous les jours, les députés des Electeurs et princes confèrent ensemble sur ce sujet pendant deux bonnes heures ². »

A chaque Diète, depuis des temps immémoriaux, des plaintes étaient apportées par les juges et assesseurs de la Chambre Impériale et des tribunaux relativement à l'insuffisance de leurs traitements qui, au reste, n'étaient jamais exactement payés, à l'amoncellement des procès, tandis que d'autre part les membres d'Empire et les particuliers se plaignaient des lenteurs et des abus.

C'est ainsi qu'à la Diète d'Augsbourg de 1566, les juges s'étaient plaints que, malgré les sommes importantes votées pour l'entretien du souverain tribunal, il leur fût impossible de toucher leurs émoluments. Même quand ils en recevaient une partie, leur situation restait précaire, car à Spire et dans les environs, non seulement les céréales, le vin, les denrées les plus nécessaires à la vie avaient enchéri de moitié en l'espace de quelques années, mais les bourgeois avaient tellement augmenté le prix des loyers, les ouvriers et commerçants tellement élevé le prix des marchandises ou du travail

¹ Koch, t. II, pp. 62-63. HÄBERLIN, t. VIII, pp. 196-197.

² * Reichstagsacten, t. LXXIV, fol. 15^b.

que les assesseurs et les juges de la Chambre Impériale n'étaient plus en état de se suffire avec leurs maigres ressources ; beaucoup étaient forcés d'engager leur petit patrimoine ; de plus, les procès devenaient si nombreux qu'ils ne suffisaient plus à la besogne ; aussi, la Diète d'Augsbourg avait-elle porté le nombre des titulaires à trente-deux, de vingt-quatre qu'ils étaient auparavant, afin que les affaires fussent plus convenablement traitées et expédiées plus rapidement.

Malgré ces mesures, durant les quatre dernières années, les procès étaient devenus encore plus nombreux et la confusion plus grande. Le chiffre des procès non expédiés s'élevait, en 1570, à plus de 5000, sans compter les nombreuses causes fiscales en suspens. On se plaignait partout que, par la faute des juges, de grands retards fussent apportés aux affaires et que, dans l'intervalle, les témoins eussent « tout le loisir de partir pour l'autre monde », de sorte que beaucoup d'institutions, de corporations, de sujets opprimés se voyaient privés des pièces justificatives qui auraient pu leur assurer gain de cause. « Si l'on ne remédie à tous ces abus, » déclara l'Empereur, « on arrivera à une complète stagnation dans les choses de la justice. » La Diète porta à trente-neuf le nombre des juges ; mais la loi n'eut aucun bon résultat, comme on put le voir par les plaintes qui se renouvelèrent sans interruption pendant plus de vingt-cinq ans. Les juges continuaient à se lamenter, prétendant qu'ils n'avaient jamais eu plus de besogne. « Autrefois, » disaient-ils, « nous ne siégions que trois fois par semaine ; à présent, nous siégeons tous les jours, et cela du matin au soir. » Cependant les diverses enquêtes ordonnées par l'Empereur leur firent en général beaucoup d'honneur. On vantait partout leur savoir et leur zèle, mais on racontait aussi sur leurs lenteurs « d'étranges histoires, qui excitaient l'hilarité générale ¹ ». Un jour, à propos d'un procès depuis plus de trente ans en suspens entre l'abbaye d'Heilbronn et l'évêque de Wurzburg, la Chambre ayant enfin invité l'Abbé, le prieur et les religieux à comparaître devant elle ou à se faire représenter par un avocat, il lui avait été répondu « qu'il était impossible de se rendre à cet appel, vu que depuis bien longtemps il n'y avait plus à Heilbronn ni Abbé, ni prieur, ni communauté, en un mot plus de couvent ² ».

¹ *Von Rechts- und Justizsachen* (Augsbourg, 1662), pp. 23, 119. Voy. HÄBERLIN, t. VI, pp. 266-270, et t. VIII, pp. 229-252, et t. XIX, p. 314.

² MUCK, t. II, p. 423.

III

La situation de l'Allemagne était plus déplorable encore au dehors qu'à l'intérieur. Il fallait se résigner à subir le mépris de l'étranger. Les discordes intérieures, la complète impuissance de l'Empereur rendaient toute représaille impossible. La France, la Pologne, la Moscovie n'avaient rien à redouter du côté des Allemands; leur sécurité était complète. A cela point de remède, et les membres d'Empire n'étaient pas disposés à se tourmenter longtemps à ce sujet. « Quant au recouvrement de ce que nous avons perdu, » écrivait le délégué de Francfort le 29 septembre, « on ne perdra pas beaucoup de temps à s'en entretenir; si l'on pouvait seulement conserver ce qu'on possède, on serait fort satisfait; quant à reprendre à l'ennemi ce qu'il nous a pris, la chose paraît bien difficile ¹. »

Le grand-maître de l'Ordre teutonique, Hund de Wenkheim, se plaignit à la Diète de ce qui s'était passé en Prusse, et demanda conseil quant aux moyens de revendiquer ses droits auprès du roi de Pologne. Puisque la Chambre impériale les avait reconnus, que ne songeait-on à exécuter sa sentence? Mais le grand-maître prêcha dans le désert. Les membres d'Empire s'écrièrent d'une commune voix qu'il fallait se garder d'irriter le roi de Pologne, que ce serait le pousser à faire alliance avec les Turcs, que c'était un redoutable seigneur, en état de mettre sur pied des milliers de cavaliers et que l'Empereur ne pouvait s'attaquer à un ennemi si puissant. Il valait mieux essayer de traiter cette affaire à l'amiable; « sans aucun doute, » le roi se montrerait disposé à donner satisfaction à Maximilien. Dans le cas où l'on n'obtiendrait rien, Sa Majesté aviserait aux mesures à prendre ². « Ce qu'il y a de surprenant dans tout cela, » écrivait l'ambassadeur de Wurtemberg, « c'est qu'on a résisté au grand maître au sujet du recouvrement de la Prusse jusque sur les bancs des princes laïques. Ont-ils donc oublié qu'en 1559 les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg, dans un cas tout semblable, ont tous déclaré que le margrave Albert de Brandebourg devait être déposé ³? »

La perte de la Livonie n'émut pas davantage les membres du Saint-Empire. Le 2 novembre les Electeurs informèrent le conseil

¹ * *Reichstagsacten*, t. LXXIV, fol. 28.

² * *Reichstagshandlungen* de anno 1570, t. I, fol. 482^b, 467. Voy. SCHMIDT, *Neuere Gesch.* t. IV, pp. 191-193. КОЧИ, *Quellen*, t. II, pp. 70-71.

³ КОЧИ, *Quellen*, t. II, p. 73.

des princes qu'en ce qui concernait les puissances usurpatrices qui retenaient, contrairement à toute justice, les territoires du Saint-Empire, ils avaient réfléchi très sérieusement, et qu'après avoir pesé toutes choses ils avaient reconnu qu'étant données les circonstances présentes, les difficultés et les charges actuelles, l'Empire était hors d'état, pour le moment, de se comporter comme il l'eût fallu. Au conseil des princes on fut du même avis. « Que de fois, » s'écria le grand-maître, « les membres d'Empire ont été avertis par nous des projets ambitieux de la Russie ! Que de fois nous les avons conjurés d'agir ! Mais jamais on n'a pris la chose à cœur ; on n'a jamais voulu croire le péril aussi réel qu'il l'était effectivement ; maintenant il est à notre porte ! »

Pendant que les membres d'Empire délibéraient à Spire, le czar Ivan IV, ayant fait alliance avec le duc Magnus de Holstein, élu roi de Livonie sous le protectorat de la Russie en 1571, vint mettre le siège devant Revel. L'Empereur en informa la Diète : « Ce qui paraît certain, » dit-il, « c'est que le czar soudoie les pirates qui, depuis quelque temps, rôdent autour des Pays-Bas ; il est à craindre qu'ils n'attaquent à l'improviste les membres d'Empire du littoral ; aussi devons-nous réfléchir au moyen de parer l'assaut moscovite ; pourquoi regarderions-nous la perte de la Livonie comme définitive ? » Mais cette fois encore personne ne sembla disposé à « agir virilement ». Les membres d'Empire prétendirent qu'il leur était impossible de conseiller une si longue et si périlleuse entreprise dans les temps graves et difficiles qu'on traversait. « Pour défendre quelques princes isolés, » ils trouvaient imprudent de s'en prendre à un aussi puissant personnage qu'Ivan ; à leur avis, il fallait au contraire éviter tout ce qui pourrait lui fournir un prétexte de guerre, de peur d'engager l'Empire dans une campagne périlleuse, d'autant qu'on ne savait pas au juste la part que le czar avait prise au siège de Revel ; il serait sage d'avoir l'œil ouvert, et l'Empereur ferait bien de prendre de bonnes informations. S'il était avéré que le Moscovite et Magnus avaient le dessein bien arrêté d'insulter l'Empire, il faudrait faire comprendre au duc, par l'entremise d'un ambassadeur, qu'en sa qualité de prince allemand et de chrétien il avait le devoir de se séparer d'Ivan ; s'il ne voulait pas entendre raison, il serait temps alors de faire appel aux armées de la Basse et Haute Saxe. On pourrait aussi faire entendre à Ivan de la même façon que, comme chrétien, il était tenu d'entretenir avec l'Empire des rapports de bon voisinage et de restituer le bien d'autrui ; il était à croire qu'il se laisserait convaincre et adoucir par ces considérations. Dans

le cas contraire, l'Empereur convoquerait une nouvelle Diète et l'on réfléchissait au parti à prendre. Les villes maritimes seraient invitées à bien surveiller leurs ports; on défendait aux souverains voisins de fortifier l'ennemi par l'envoi de troupes auxiliaires, et à Lubeck de permettre le transport de vivres; mais il fallait se garder de prendre toutes ces mesures avant de s'être convaincu des intentions réelles d'Ivan, de peur que le Moscovite n'en prit ombrage et n'y cherchât un prétexte de guerre. « Le Danemarck avait des droits sur la Livonie; la Suède en avait sur Revel: on prierait ces puissances d'intervenir auprès du czar et de négocier un arrangement à l'amiable ¹.

Seuls, le Mecklembourg et la Poméranie furent d'avis de s'opposer aux empiétements moscovites. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient rien obtenir, ils déposèrent une protestation par laquelle ils se déclaraient dégagés de toute responsabilité dans le cas d'un grand revers, ayant fait tout ce qui était en leur pouvoir pour conjurer à temps le péril de la patrie ².

L'Empereur avait proposé d'élire un amiral chargé de surveiller les passages de la mer, d'exercer la justice maritime et d'assurer au littoral de la Baltique la protection de la marine allemande; il espérait ainsi opposer une digue puissante aux envahissements de l'étranger. Ce projet fut mal accueilli. Le conseil des princes eût été disposé à l'adopter, mais les Electeurs déclarèrent, le 8 décembre, que cette question était de la plus haute gravité et qu'il était impossible de la résoudre pour le moment ³.

Il fut ensuite question du « péril turc ». Pour l'entretien des garnisons des villes frontières et pour la construction de nouvelles fortresses, l'Empereur avait réclamé des subsides; toutes les voix se réunirent d'abord pour les refuser; puis on délibéra pour savoir s'il ne serait pas possible de les fournir au moyen d'un nouvel impôt.

« L'impôt sur le sel, » dit l'ambassadeur d'Autriche, « a été rejeté

¹ * *Reichstagshandlungen de anno 1570*, t. I, fol. 462-464, t. II, fol. 391-314 *Reichstagsacten*, t. LXXIV, fol. 34-35. Le duc d'Albe avait vu juste le jour où il conseillait aux membres d'Empire d'interdire à l'avenir l'exportation des canons, lances, fusils et autres armes en Russie, prévoyant bien que dès que la Russie se serait approprié l'éducation militaire et les ressources militaires de l'Europe, elle deviendrait un ennemi terrible, non seulement pour l'Empire mais pour tout l'Occident. ALTMEYER, *Histoire des relations commerciales et diplom. des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe pendant le XVI^e siècle* (Bruxelles, 1840), p. 373.

² * *Reichstagshandlungen*, t. II, fol. 391.

³ * *Reichstagshandlungen*, t. II, p. 601. On disait au conseil des princes qu'il était digne d'un roi d'instruire *classem*, et que c'était un *dictum, quod unica navis nunquam satis possit instrui, multo minus integra classis*. Voy. dans la proposition impériale le paragraphe relatif à l'élection d'un amiral, Koch, t. II, p. 36.

depuis longtemps, car les pauvres gens ont encore plus besoin de sel que les riches, et l'impôt peut créer un injuste privilège. En Autriche, on a essayé d'imposer les vins, mais jamais on n'a pu obtenir un peu de probité de la part des contribuables, et il en a été de même pour l'impôt sur le revenu ; chacun a été invité à évaluer ce qu'il possédait « selon sa conscience » et à payer cinq pour cent sur le total. Mais les consciences sont devenues si larges que de grandes injustices ont été commises. Ce qui chargerait le moins les citoyens serait certainement un impôt sur les bâtisses que toutes les classes de la société auraient à supporter, les princes ecclésiastiques et laïques comme les autres. Cet impôt permettrait certainement d'accorder à l'Empereur ce qu'il réclame. » Mais la majorité des conseillers princiers rejeta cette proposition : l'impôt ne fut pas voté ¹.

Trois semaines se passèrent à chercher le moyen « de venir en aide à l'Empereur ». « Ce qu'on finit par lui donner pour calmer ses anxiétés fut dérisoire, et comparable à quelques gouttes d'eau jetées sur une pierre brûlante ². »

Dans le cas d'une invasion inopinée, le conseil des princes eût voulu que l'Empereur convoquât la Diète « dans un lieu convenable », par exemple à Augsbourg ou à Ratisbonne, sans avoir à réclamer préalablement l'assentiment des Electeurs, mais aussi sans leur causer aucun préjudice, afin qu'en l'espace de trois ou quatre semaines « il fût possible de voler au secours des terres héréditaires « de Sa Majesté ». Mais les Electeurs soutinrent, au contraire, que, dans un cas d'urgente nécessité, Maximilien devait se tourner en premier lieu de leur côté, « afin qu'ensuite, selon l'usage, on pût proposer, délibérer et conclure ³ ».

Au sujet des Trois-Evêchés, « beaucoup de paroles furent prononcées, mais seulement pour la forme, car en France non plus qu'en Livonie, on ne pouvait songer à aucune action énergique et sérieuse ». L'assemblée se contenta de décider, le 7 novembre, que l'Empereur ferait vis-à-vis du roi de France « une démarche courtoise » ; qu'il lui représenterait que les membres d'Empire avaient eu de faciles occasions de recouvrer le bien injustement ravi, mais qu'inspirés par des motifs de compassion chrétienne ils avaient préféré épargner le royaume de France, très affligé en ces dernières années, et se confier dans les sentiments pleins d'équité du roi ⁴ ».

¹ * *Reichstagshandlungen*, t. I, fol. 469.

² Voy. le chapitre suivant.

³ * *Reichstagshandlungen*, t. II, fol. 597, 599, 600.

⁴ * *Reichstagshandlungen*, t. I, fol. 482^b.

Pendant toutes ces vaines délibérations, Charles IX concluait avec les Huguenots la paix de Saint-Germain (8 août 1570). Une amnistie générale était accordée aux Protestants; leurs biens leur étaient rendus, ils étaient déclarés admissibles à tous les emplois, la liberté de conscience et le libre exercice de leur culte leur étaient garantis. De plus une sûreté militaire restait entre leurs mains et quatre villes fortes leur étaient « baillées en garde » pour deux ans. Par une clause secrète du traité, le roi leur garantissait 2.000.000 livres, en remboursement des sommes empruntées en Allemagne et en Angleterre pour l'équipement des soldats de Condé et de Coligny².

Un délégué huguenot apporta à Spire la nouvelle de cette paix et lut un message rédigé par les principaux chefs du parti, dans lequel ils avouaient la devoir aux bons offices du comte palatin Wolfgang, à la bienveillance et au concours des Electeurs et princes de la Confession d'Augsbourg. Ils se déclaraient prêts, en retour, à leur en témoigner leur reconnaissance en toute occasion et les priaient de vouloir bien envoyer une ambassade solennelle à Charles IX pour le supplier de garder inviolablement les articles du traité². Les membres d'Empire y consentirent, se proposant en même temps de rappeler au roi « l'antique et longue amitié, correspondance et bon voisinage qui avaient toujours existé entre Sa Majesté royale, les Electeurs et princes allemands ». Afin que le roi sût bien quelle était pour lui leur sincère et loyale affection, ils le firent assurer de tout leur dévouement, lui promettant de l'assister « de leur conseil et de leur secours » dans le cas où, relativement au traité de paix, il serait inquiété de quelque manière que ce fût, comme dans le cas contraire et s'ils se trouvaient eux-mêmes dans l'embarras, ils se confiaient également « au bon vouloir et à la sincère amitié de Sa Majesté royale³ ».

En décembre 1570, peu de temps après le mariage de Charles IX avec l'archiduchesse Elisabeth, fille de Maximilien, les ambassadeurs furent reçus à la cour de France en audience solennelle. Leur interprète, Hubert Languet, félicita le couple royal, fulmina contre les intrigues de « l'évêque de Rome », et répéta au roi la promesse des princes de lui envoyer de puissants renforts dans le cas où il serait menacé par quelque ennemi au sujet du maintien de la paix⁴.

Un agent calviniste dit confidentiellement à l'ambassadeur toscan

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 209.

^{2*} *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXXV, fol. 119-121.

^{3*} *Reichstagsacten*, t. LXXV, fol. 125-128.

⁴ Voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 408, note, et aussi v. BEZOLD, t. I, p. 76, note 2.

que les princes avaient engagé les Huguenots à entraîner le roi de France dans une campagne contre le Pape; que l'Empereur cherchait à y décider Charles IX, et que la Toscane serait la première envahie ¹.

Sans égard pour les réclamations de l'Empereur, Pie V avait donné le grand-duché de Toscane à Cosme de Médicis, et le 18 février 1570 l'avait couronné à Rome ². Maximilien en avait été extrêmement froissé. Il était impuissant vis-à-vis de tous les ennemis de l'Empire. « Sans que rien lui fit obstacle, » l'étranger avait conquis des territoires allemands, foulant outrageusement aux pieds tous les droits de l'Empire. L'Empereur était resté impuissant vis-à-vis de la France, de l'Espagne, de la Russie, de la Pologne; aussi, comme pour prendre sa revanche des affronts qu'il avait subis, il voulut, du moins en paroles, faire sentir au Pape son autorité. Il dit donc à l'ambassadeur de la reine Elisabeth, la plus irréconciliable ennemie du Saint-Siège et de l'Eglise Catholique, « qu'il songeait pour le moment à ramener l'audacieux évêque de Rome aux anciennes coutumes des temps apostoliques ». « Dès qu'il sera question d'une expédition contre Rome, » ajouta-t-il, « les princes allemands ne me laisseront pas dans l'embarras ³. »

Il n'est pas douteux que les princes protestants, luthériens ou calvinistes, ne lui eussent prêté main forte avec empressement s'il s'était agi « de se débarrasser une bonne fois de l'Antechrist ». Le prince d'Orange avait dit en 1569, dans l'une de ses proclamations : « Nous luttons tous contre le démon, nous luttons, veux-je dire, contre l'Antechrist de Rome. Nous sommes obligés, en conscience, de fuir les ténèbres d'Egypte, c'est-à-dire le papisme. Dieu, s'adressant à toutes les nations, invite ses fidèles serviteurs à se ranger sous ses étendards ⁴. »

Dans le camp protestant, beaucoup regardaient comme le devoir le plus sacré de Maximilien et des membres d'Empire laïques de marcher sans retard sur Rome, et non seulement de mettre un terme à la domination du Pape, mais de se débarrasser des Electeurs et des princes ecclésiastiques en renversant la constitution. Le théologien Mathieu Judex excitait ces désirs et ces espérances par d'ardentes prédications. « Notre Maître et Seigneur, » écrivait-il, « enflamme en ce moment pour la lutte le courage de ses soldats; il les appelle aux armes de sa voix puissante, il les pousse à la vengeance, à

¹ VON BEZOLD, t. I, pp. 77-78.

² V. REUMONT, *Gesch. Toscana's*, t. I, p. 242.

³ BEZOLD, t. II, p. 75.

⁴ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 187.

l'extermination de ses ennemis. Plus on est enflammé contre eux d'une sainte colère, plus on lui devient agréable; nul châtement n'est assez cruel pour leur faire expier leurs forfaits. » « Non seulement les serviteurs de la parole divine doivent se servir des armes spirituelles contre l'Antechrist maudit, mais les détenteurs de la puissance temporelle, grands et petits, ont l'obligation, de par l'amour qu'ils ont pour la justice, de lui ôter deux fois, à la pointe de l'épée, tout ce qu'il leur a ravi. » « Le Pape a élevé sa tête au-dessus de l'Empereur, des rois, des princes, au-dessus même du Saint-Empire; il a foulé aux pieds les plus puissants monarques, il a excité les guerres les plus sanglantes contre nous, et pour son culte idolâtre il accapare encore aujourd'hui les trésors du monde entier. »

« Les pouvoirs chrétiens doivent exercer les mêmes représailles envers les cardinaux, évêques, prêtres à messes, moines et nonnes; ils doivent abolir à jamais leur culte idolâtrique, leurs blasphèmes, les autels de Baal et les homicides d'âmes, et forcer ces bandits à restituer tout ce qu'ils ont volé : dignités, trône, puissance et trésors. »

Tout cela, le théologien Judex, fort écouté de la jeunesse à l'Université de Jena, ne le trouvait pas encore suffisant pour châtier le Pape, les évêques et tout le clergé catholique. A l'entendre, rois et princes devaient étudier les lois divines et humaines, peser les droits et les intérêts de l'Etat afin de trouver un châtement vraiment approprié « à ces maudits, à ces séditions qui osaient attenter à la majesté de l'Empereur, des rois, des princes, et les opprimaient depuis tant de siècles; il fallait faire expier tous leurs crimes à ces barbares assassins des corps et des âmes, à ces bourreaux, à ces brigands sacrilèges, à ces sodomites, à ces ennemis de toute vertu et de toute pudeur. »

Le monde entier était instruit de leur ignominie; c'est pourquoi ceux qui s'étaient approprié le pouvoir contre l'ordre du Christ devaient être punis par l'épée; ceux qui avaient volé et pillé devaient être pendus ou roués vifs; ceux qui avaient attenté à la pudeur devaient périr sur le bûcher.

Pour justifier tant de supplices, Judex citait Luther et son livre de *la Papauté fondée par le diable*. Il rappelait l'image que Luther avait fait répandre, image imprimée d'abord à Wittemberg, puis à Jena, et sur laquelle étaient énumérés les divers châtements dont les papistes étaient dignes. On y voyait le Pape et les cardinaux attachés à la potence ou sur une croix, tandis que des diables tourbillonnaient autour des instruments de leur supplice et prenaient leurs âmes à l'instant de la mort pour les conduire en enfer. Au-dessous,

étaient écrits ces mots : *Salaire mérité par le Pape satanique et ses cardinaux*. Luther avait imaginé une seconde image, où l'on voyait Clément IV tranchant la tête à la façon d'un bourreau à Conradin, roi de Naples et de Sicile et fils de l'Empereur Conrad IV. Au-dessous cette inscription : « *Le Pape prouve sa reconnaissance aux Empereurs pour leurs innombrables bienfaits* ».

« Il résulte de tout ce que je vous ai dit souvent, » ajoutait Judex, « que toutes les autorités grandes et petites, agissent selon la justice et sont dignes d'éloges toutes les fois qu'elles exercent leur vengeance contre le Pape, qu'elles abolissent le culte des idoles et arrêtent le cours des actes barbares et sodomites des serviteurs de l'Antechrist. Leur ôter tout pouvoir politique, les dépouiller de ce qu'ils ont entassé; transformer les pseudo-évêchés en principautés laïques, donner les abbayes, les bénéfices et autres inventions maudites de l'Antechrist, non plus à ces pseudo-prêtres, mais bien plutôt à des fonctionnaires intelligents, capables de bien gouverner, de bien administrer, c'est faire œuvre pie. »

« Au contraire, toutes les autorités, grandes et petites, pèchent très grièvement quand elles ne font pas expier au papisme, comme on vient de le dire, tout le mal qu'il a commis, mais au lieu de cela l'abritent, le protègent, le défendent, le relèvent : c'est là pécher mortellement, c'est agir contre cette parole de l'Écriture : « Allez et payez-lui le double de ce que vous lui devez; » et contre cette autre parole : « Détruisez tous les lieux où les payens ont honoré leurs idoles. » Si ces autorités ne songent pas à châtier le Pape, si elles ne suppriment pas les évêchés, elles livreront leurs propres âmes et les âmes de leurs sujets aux loups ravisseurs, et ils se jetteront sur les pauvres brebis pour les égorger (Jean, X, Mathieu, VII, Actes, XX). Ces mauvais gouvernants sont plus coupables que les chefs de maisons publiques, que les propriétaires des plus abominables bouges, car ils prostituent la chasteté de leurs sujets. Les maisons de prêtres sont des maisons de prostitution. Les autorités doivent imiter l'exemple de Jésus, de Josias et de tant d'autres pieux monarques qui ont détruit l'idolâtrie par le fer et le feu¹. »

En 1568, un conseiller de l'Empereur avait donné à entendre à un confident de l'Électeur Frédéric² que son maître verrait sans déplaisir une expédition contre Rome. Cependant elle n'eut pas lieu,

¹ Gravissimum et severissimum edictum, etc. (Voy. plus haut, p. 183, note 1), dans SCHLÜSSELBURG, t. XIV, pp. 373-339. PLANCK (t. IV, p. 207, note 1.) appelle cet écrit un « très curieux document »; mais ces sortes de curiosités pathologiques étaient loin d'être rares, comme nous l'avons vu et le verrons encore dans la suite.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 255.

malgré tous les défis lancés par Maximilien, à « l'insolent évêque de Rome ».

Une autre campagne allait mettre le monde entier en émoi.

En février 1571, Pie V félicitait l'Empereur de s'être enfin décidé à s'unir à lui pour repousser les Turcs. Il mettait à sa disposition de l'argent et des troupes, pourvu que, dans le courant de l'année, il s'engagât à conclure avec lui une alliance positive. Il lui annonçait qu'il avait envoyé des ambassadeurs au roi de France et aux autres souverains chrétiens, parce qu'il n'avait qu'une ambition : diriger toutes les forces de l'Europe contre l'ennemi commun de la Chrétienté. « Nous voudrions, » écrivait-il, « liguier la terre entière contre l'ennemi héréditaire du nom chrétien ¹. »

¹ * Archives du Vatican, *Pii V Brevii*, t. XIX, fol. 360.

CHAPITRE V

GUERRES TURQUES.

1566-1572

La puissance des Turcs était en continuel progrès. A la mort de Soliman II, en 1566, plus des deux tiers de la Hongrie étaient entre leurs mains, et l'Autriche centrale était à tout moment menacée. Maximilien, à la tête de 80.000 fantassins et de 25.000 reîtres, s'était dirigé vers la Hongrie, mais il manquait d'expérience; il n'était point secondé par des chefs capables et intelligents, l'armée était mal disciplinée, rien n'avait été prévu, et l'Empereur avait dû se résigner à l'insuccès de cette brillante expédition, « à la grande joie de ses ennemis et à l'humiliation du nom chrétien ». En vain le vaillant Nicolas Zriny avait-t-il soutenu le plus longtemps possible le siège de Segedin : après sa mort héroïque (8 septembre 1566), la ville était tombée au pouvoir des Turcs. L'Empereur avait été obligé d'abandonner aussi Gyula et son territoire. Des séditions parmi les troupes, la trahison ou l'insubordination des chefs avaient amené des revers répétés. « Comment réussir à quelque chose avec ce peuple au cœur faux et déloyal ? » écrivait Maximilien du camp de Raab à Albert de Bavière; « Dieu le sait, j'ai travaillé jusqu'à en perdre la raison dans cette désorganisation de toutes choses, et j'en aurais long à vous écrire! En résumé, voici notre histoire : quand nos gens étaient nombreux, nous ne pouvions les décider à marcher; maintenant qu'il nous reste peu de monde, il nous faut une grande prudence; ceux qui ne savent rien de nos difficultés péroront à leur aise sur ce qu'il y aurait à faire. » Le 18 octobre, il se plaignait que les régiments de Bohême et de Silésie fussent partis malgré ses ordres. Il lui restait à peine 800 cavaliers; à la fin du mois, les secours fournis par l'Empire seraient épuisés, et il allait être dans l'impossibilité d'entretenir plus longtemps ses soldats. « Je ne puis non plus vous cacher, » disait-il en terminant, « qu'à mon profond chagrin mon frère Ferdinand nous a quittés mardi dernier, malgré

tout ce que j'ai pu lui dire au point de vue de son honneur et de son devoir. Je n'ai pu rien obtenir de lui ¹. »

Cette campagne, longue et dispendieuse, avait complètement épuisé les ressources de l'Empereur. En 1568, il s'était engagé à payer à Soliman un tribut annuel de 30.000 ducats. Tous les ans, il s'attendait à voir ses terres héréditaires envahies.

Pour échapper à ce perpétuel danger qui menaçait l'Empire autant que lui-même, pour utiliser la petite portion de Hongrie qu'il possédait encore, Maximilien n'avait plus qu'une ressource, comme il le déclara à la Diète de Spire : opposer une forte digue à l'invasion. Si l'on ne voulait attirer comme à dessein l'ennemi héréditaire en Allemagne, les ouvrages de fortification commencés, dont la dépense s'élevait tous les ans à plus d'un million de thalers, devaient être poursuivis. Ses possessions héréditaires ne lui fournissaient pas de quoi couvrir ces dépenses; aucun souverain de la Chrétienté n'avait à protéger une frontière d'une aussi vaste étendue. « L'Allemagne, » dit l'Empereur en séance publique, « est obligée de prendre sous sa protection les membres d'Empire et leurs sujets menacés à chaque instant, sur nos frontières. Elle ne doit pas oublier les persécutions, les épreuves, les tourments indicibles auxquels tant de pauvres chrétiens ont été en butte depuis tant d'années. » La frontière impériale et celle de l'archiduc Charles de Styrie avaient 200 milles allemands de diamètre et 300 milles de circonférence. Dans un aussi vaste espace, même en temps de paix, 96 localités étaient occupées par des troupes allemandes et hongroises, cavaliers et fantassins; la garde de ces frontières occupait plus de 21.000 hommes qu'il fallait entretenir toute l'année : leur solde coûtait par an un million quatre cent mille florins, et cette somme énorme se doublait lorsqu'un péril imminent exigeait des renforts. « Si l'on me refuse des subsides, » dit l'Empereur, « il ne me reste plus qu'à abandonner tout à la garde de Dieu; mais dans le cas où l'Allemagne serait envahie, je ne serais point responsable de ses malheurs, car je vous en ai avertis à temps ². »

A la suite de cette déclaration, les membres d'Empire se décidèrent enfin à mettre à la disposition de Maximilien les sommes déposées dans les caisses militaires en cas d'événements imprévus. De plus, ils votèrent une somme assez considérable, payable en six échéances jusqu'en 1575. Mais promettre et tenir étaient pour eux

¹ *Briefwechsel*, pp. 161-163, 165, 166-167. Sur le rôle joué par l'archiduc Ferdinand II dans la campagne turque et sur les griefs de l'Empereur contre lui, voy. *Hrx*, t. II, pp. 191-203.

² Koch, *Quellen*, t. II, pp. 66-67.

choses très différentes. Maximilien ne toucha presque rien, en dépit des décrets sévères portés contre les retardataires.

Déjà, en 1566, de semblables décrets avaient été rendus, et pourtant Georges Ilung, sénéchal de Souabe, chargé par l'Empereur de lui faire un rapport sur les secours fournis, écrivait avec découragement le 3 mai 1570, qu'il restait plus de 538.000 florins à recouvrer; que tous les jours les membres d'Empire lui faisaient dire que les séditions précédentes, les rançons qu'il avait fallu payer, les dévastations des troupes de passage, les mauvaises récoltes, le renchérissement extraordinaire des denrées avaient totalement épuisé leurs ressources et que, pour les mêmes motifs, ils ne pouvaient plus obtenir de leurs sujets les prestations annuelles, encore moins les impôts accoutumés. Lorsque le sénéchal leur reprochait leurs interminables délais, il recevait souvent d'insolentes réponses. C'est ainsi que l'Électeur palatin lui avoua franchement qu'à la Diète il avait protesté contre l'impôt turc; qu'il devait encore 44.000 florins, mais qu'il n'avait pas l'intention d'en fournir même la moitié. Dans la Haute et Basse Saxe, plusieurs princes laïques refusèrent de payer, disant que, ne mettant rien de côté pour leurs enfants, ils pouvaient encore moins économiser pour autrui. » Les Électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Cologne et la ville de Lubeck n'avaient encore rien donné à la fin d'avril 1570; Hambourg, qui devait 8.640 florins, n'en avait payé que 220. « Les Électeurs ecclésiastiques et les princes bien intentionnés, » écrivait Ilung à l'Empereur, « disent que si l'on ne contraint les membres d'Empire récalcitrants à payer ce qu'ils doivent, ils ne fourniront plus eux-mêmes aucun secours, de quelque nom que ce secours s'appelle; car ils ont trop souvent fait l'expérience que ceux qui ne payent rien ont plus de crédit à la cour que les sujets fidèles; qu'ils obtiennent tout ce qu'ils veulent, tandis qu'eux, les obéissants, ne sont pas écoutés et restent éternellement derrière la porte. »

« Tous ces retards et ces refus viennent de ce que les membres d'Empire ecclésiastiques et laïques, à peu d'exceptions près, sont de fort mauvais administrateurs; ils gaspillent leurs revenus, engagent leurs terres pour satisfaire leurs coupables besoins de luxe, et n'ont pour vivre et maintenir leur maison que ce qu'ils tirent du pauvre peuple par les impôts annuels dont ils l'accablent. L'avenir nous dira combien de temps Dieu supportera leur conduite et l'oppression du pauvre, dont les prières montent tous les jours devant sa face. »

Ilung rappelait à Maximilien que, sur les sommes déposées, il

avait déjà avancé plus de 270.000 florins pour couvrir les dépenses particulières de l'Empereur, qu'on ne les lui remboursait point, tandis que les soldats licenciés, pour lesquels ces secours avaient été votés, n'avaient pas encore touché ce qu'on leur devait depuis trois ans, ce qui jetait un extrême discrédit sur le gouvernement de l'Empereur ¹.

« N'est-ce pas une chose désespérante, » écrivait Lazare de Schwendi en 1570, « que le péril le plus effroyable qui se puisse imaginer laisse le monde entier froid et indifférent, et que les princes et seigneurs, sans paraître se douter que l'ennemi héréditaire est à leur porte, passent leur temps dans la débauche et les plaisirs, tandis que l'on trompe les pauvres sujets sur les sommes votées pour la guerre? Ceux qui crient le plus : « Courons aux armes! » passent leur temps à jouer, à boire. En vérité, il semble que tout soit prêt à s'effondrer autour de nous. » L'Electrice palatine écrivait quelque temps auparavant à l'un de ses gendres, « qu'on ne ferrailait contre les Turcs que dans les banquets, au bruit des verres, tandis que, pour le prélèvement de l'impôt turc, le pauvre peuple était sucé jusqu'à la moelle des os. » « Bientôt, » ajoutait-elle, « tous seront égaux; seigneurs et sujets seront mendiants; les pauvres crient vengeance au ciel, et Notre Seigneur Dieu entendra leurs gémissements. » « Nos malheureux sujets disent qu'ils donneraient volontiers, s'ils savaient que quelque chose dût s'organiser; mais le diable seul profite de tout l'argent qu'on recueille, et plus on attend, plus le Turc s'approche et nous menace ². »

« Ce que nous avons tous à attendre si l'ennemi héréditaire envahit l'Empire, » lit-on dans un *Appel aux armes pour l'expédition chrétienne contre les Turcs* daté de 1570, « ceux-là seuls pourraient le dire qui savent le fond des choses, et comment en Hongrie et en d'autres pays occupés et visités par les barbares, les pauvres habitants ont été traités, en temps de paix comme pendant la guerre. On a calculé, et ce calcul paraît exact, que le Turc, même en temps de paix, emmène, en captivité tous les ans, loin des pays héréditaires de l'Empereur, environ 20.000 chrétiens, sans parler des pillages et des abominations qui se commettent. Le meurtre, de lentes tortures par le feu, des crimes exécrables contre la pudeur sont des faits de tous les jours. Voilà ce qui se passe en temps de paix; que sera-ce donc en temps de guerre? » « Pendant la campagne, » rapportait

¹ *Message de l'Empereur à Ilsung, 5 avril 1570. Voy. la réponse d'Ilsung du 3 mai 1570, et sa reddition de comptes, ainsi que la reddition de comptes de Thomas de Sebottendorf; archives de Francfort, *Reichstagshandlungen de anno 1570*, t. II, pp. 223-225; t. I. pp. 193-214, 286, 303-306.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 722, 737.

l'Empereur, « nos ennemis, surtout les Tartares, s'acharnent sur les hommes et les femmes avec une férocité toute barbare. Ils font preuve d'une telle bestialité, d'une cruauté si atroce que, pour ne pas se souiller la conscience, il vaut mieux ne pas en parler, ne pas en écrire. Quelques-uns ne rougissent pas de dévorer les jeunes gens les plus gras ou de tout jeunes enfants, et la poitrine des jeunes filles leur fournit un régal délicieux. »

« L'ambition la plus haute de tout noble cœur, » dit encore *l'Appel aux chrétiens*, « devrait être la protection de la Chrétienté par l'union de toutes les forces, et le châtement des forfaits qui se commettent. Mais personne dans l'Empire ne semble s'en soucier; personne ne bouge, chacun attend que son voisin se mette en branle; la discorde règne et nous perdra tous ¹. »

Depuis la victoire remportée sur la flotte chrétienne par le chef des corsaires ottomans Chérédin Barberousse, les Turcs étaient maîtres de la Méditerranée. Ils menaçaient l'Italie par la Hongrie et la Grèce; leurs expéditions contre Malte et Chypre répandaient partout l'épouvante. « Je vous somme de me livrer Chypre, » avait écrit Soliman à la Seigneurie de Venise en 1570; « voyez si vous voulez me la donner de bon cœur ou s'il faut que j'emploie la violence. Gardez-vous de tirer ma terrible épée du fourreau, car la guerre que j'entreprendrai contre vous sera sans pitié. Ne vous confiez pas en vos trésors, car ils s'écouleront comme un torrent rapide. »

Venise était incapable de résister par ses seules forces à la puissance ottomane. Charles IX était l'allié des Turcs; Philippe II était entièrement absorbé par la révolution des Pays-Bas, et les Vénitiens lui étaient suspects, car, au moment décisif, on les avait vus trop souvent se conduire comme les « Turcs chrétiens » du temps passé.

Ce fut à ce moment que Pie V intervint. Il fut vraiment le libérateur de la Chrétienté.

Depuis son avènement, il avait travaillé sans relâche à liguer les princes chrétiens contre l'ennemi héréditaire. Dès la première année de son pontificat, le 9 mars 1566, il avait conjuré le monde chrétien de considérer l'extrême gravité du péril; il avait prescrit un jubilé solennel, exhortant tous les fidèles à la pénitence et à l'aumône, afin d'attirer sur l'armée chrétienne la bénédiction d'en haut. « Oublions toutes nos querelles dans le danger commun qui nous menace, »

¹ *Aufruf zum christlichen Heerzug wider die Türken* (1570), pp. 3, 5, 9. Koch. *Quellen*, t. I, pp. 86-103; voy. aussi les annotations, pp. 103-109. Voy. encore NESER DE FÜRSTENBERG, pp. 30, 40, 43.

écrivait-il aux princes protestants d'Allemagne; « nous courons à votre recherche comme le bon Pasteur après les brebis qu'il veut reconduire au bercail. L'union de toutes nos forces peut seule nous sauver. » Le Pape soutenait les chevaliers de Malte, envoyait de l'argent pour les fortifications des villes libres d'Italie, fournissait des contributions mensuelles aux chrétiens de Hongrie, et travaillait à unir pour la défense commune Maximilien, Philippe II et Charles IX. En 1567, il réclamait des couvents le dixième de leurs revenus, sans compter d'autres contributions. Il écrivait le 8 décembre 1567 au roi d'Espagne : « Comme les Turcs ont annoncé l'intention d'attaquer Malte au printemps prochain avec une flotte plus considérable que jamais, je compte venir en aide au grand-maître et lui envoyer des soldats et de l'argent. » Il engageait le roi à agir de même¹.

Lorsque Chypre fut attaquée, le Pape, nuit et jour, n'avait qu'une seule pensée : « Unir les forces de Venise, de l'Espagne et du Saint-Siège contre l'ennemi héréditaire. Il désirait ardemment voir participer toutes les puissances chrétiennes à cette sainte croisade. » « Lorsque je fus autorisé à parler au Saint-Père des bonnes intentions de l'Espagne touchant la ligue, » écrivait l'ambassadeur vénitien Michel Soriano, « et que je vins le trouver à cet effet, il leva les mains vers le ciel et remercia Dieu à haute voix. Il me dit qu'il allait consacrer à la grande affaire toute son attention, tout son zèle ». Le 1^{er} juillet 1570 avait lieu à Rome la première négociation entre les plénipotentiaires du Pape, de l'Espagne et de Venise. Pie V eut une peine extrême à mettre d'accord les deux grandes puissances maritimes de l'Europe; pendant les négociations, on lui rapporta certaines paroles menaçantes qu'avait laissé échapper l'Empereur²; il put craindre un moment de se trouver pris entre les princes protestants et les Huguenots; aussi envoya-t-il en toute hâte Jost Segesser, capitaine des gardes suisses, aux cantons catholiques pour en obtenir la promesse d'un secours de quatre à cinq mille hommes dans le cas où les Etats de l'Eglise seraient attaqués. Le chevalier, en délivrant son message, avait mission d'insister sur « la cruelle et périlleuse situation créée par les nouveaux croyants en Allemagne et en France », et sur les armements formidables des Turcs. Mais des émissaires français, ouvertement ou en secret, détruisirent tout l'effet de ses paroles. Charles IX, qui venait de renouveler ses traités de commerce et d'amitié avec le sultan et,

¹ * Archives du Vatican, Pii V, *Brevia cod.*, 12 fol. 19, 49ⁿ 56ⁿ, 92, n^o 175. Pii V *Epistolæ*, t. XIII, fol. 53.

² Voy. plus haut, p. 317.

plus que jamais, était son ami, non seulement refusa de faire partie de la ligue, mais chercha à persuader à ses nouveaux alliés protestants, Elisabeth d'Angleterre et les princes allemands, que les négociations romaines avaient bien plutôt pour but la ruine du Protestantisme que le refoulement des Turcs ¹.

A Rome, les négociations traînaient en longueur. Les puissances maritimes n'étaient d'accord ni sur les contributions à fournir, ni sur les chefs de l'expédition. Elles avaient encore une autre crainte. Si par malheur l'une d'elles venait à changer de sentiment et se retirait, aurait-elle, oui ou non, à redouter les censures ecclésiastiques? Le Vénitien Soriano était d'avis que ces censures intimideraient peu des gens capables de forfaire à l'honneur, de manquer à la parole donnée. La Seigneurie ne voulait pas qu'il fût même question d'une pareille éventualité ². On comprit plus tard le motif de sa feinte indignation : elle avait voulu se ménager la facilité de trahir tout à son aise. Déjà la nouvelle de la prise de Nicosia circulait à Rome; on racontait qu'avant la capitulation 20.000 hommes avaient été massacrés avec un atroce sang-froid, et cependant rien ne se décidait; ce ne fut que le 21 mai 1571 que le Pape put enfin féliciter Philippe II de l'heureuse conclusion de la Sainte-Ligue. Conformément au traité, 200 galères, 100 navires de transport, 50.000 fantassins, 4.500 cavaliers allaient être envoyés au secours des chrétiens. La moitié des dépenses serait supportée par l'Espagne, un tiers par Venise, un sixième par les Etats de l'Eglise. Don Juan d'Autriche était élu général en chef. Le 24 mai, la ligue fut solennellement jurée. Bien que Pie V, au début de l'expédition, ne possédât ni argent, ni vaisseaux, ni armes, il réussit à équiper douze galères, et sut utiliser, pour le triomphe de la grande cause, les ressources des petits états italiens ³. A plusieurs reprises, il supplia l'Empereur et le doge de travailler à la réforme du clergé. « Dieu, » disait-il, « n'écouterà que la prière de prêtres irréprochables, et la réforme importe au triomphe du nom chrétien ⁴. »

Contrairement aux espérances que le Pape avait conçues, l'Empereur refusa de prendre part à la « Sainte Ligue ⁵ ». Vers la fin de mai 1571, Charles IX envoya l'évêque apostat, François de Noailles, à Constantinople, pour obtenir du sultan des troupes et de l'argent;

¹ SEGESSER, t. II, pp. 86-89.

² *Negotiatio et conclusione di Lega... scritta* d. MICHEL SURIANO, dans B. SERENO, *Commentari della guerra di Cipro* (Monte-Cassino, 1845), pp. 393-417.

³ Archives du Vatican, Pii V, *Epistolæ*, t. XVI, fol. 38^b, 52, 98, 103, 104; voy. *Epist.*, fol. 136^b, 138^b, 158^b.

⁴ Archives du Vatican, Pii V, *Brevia*, t. XII, fol. 49^b, *Epist.*, t. XVI, fol. 38.

⁵ Voy. plus haut, p. 321.

le roi se proposait de marcher contre Philippe II, soutenu par les Huguenots de France et par Guillaume d'Orange¹. Noailles devait aussi travailler à rapprocher la France de l'Angleterre²; en passant par Venise, il avait mission de faire tous ses efforts pour détacher la République de la « Sainte Ligue³ ». Mais à peine arrivé à Venise, il fut témoin de l'ivresse populaire à la nouvelle de la victoire remportée par Don Juan sur la flotte turque dans la glorieuse journée de Lépante (7 octobre 1571).

Le Pape, en l'apprenant, versa des larmes de joie, et s'écria : « Il y eut un homme envoyé de Dieu qui s'appelait Jean ! » Le poète espagnol, Cervantes, blessé grièvement à Lépante, appelait cette victoire « la plus belle journée du siècle ».

Les Turcs, qui s'étaient imaginé que les chrétiens n'auraient plus jamais le courage de s'opposer à eux, voyaient leur flotte anéantie. Sur leurs 250 galères, deux cents étaient au pouvoir de l'ennemi ou coulées à fond. Le butin était immense.

L'empire turc reçut de la victoire de Lépante un coup dont il ne se releva jamais. Le Pape, s'abandonnant aux plus belles espérances, se flattait qu'en peu d'années l'ennemi héréditaire pourrait être complètement chassé de l'Europe. Le 27 octobre, il écrivit à Albert de Bavière pour l'engager, après de si magnifiques faits d'armes, à décider l'Empereur à se joindre aux vengeurs du nom chrétien. Il exhortait aussi les princes d'Empire à prendre part « à la sainte croisade ». Le 24 octobre, il s'adressait au roi de Pologne; le 17 décembre, à la Savoie, à Mantoue, Lucques, Gênes, Ferrare, Parme et Urbino. De tous côtés il implorait du secours⁴. Le duc d'Urbino secondait ses efforts avec le zèle le plus intelligent. « La guerre est d'autant plus urgente, » écrivait-il en janvier 1572, « que nous sommes vainqueurs et maîtres de la mer. Il s'agit maintenant de tirer parti de nos avantages et de poursuivre cette année même notre entreprise en faisant agir notre flotte. Quand même nous pourrions persuader à l'Empereur d'envahir avec nous la Hongrie, nous n'en retirerions aucun profit, nous perdrons l'avantage que nous assure la jonction de nos armées de terre et de mer. En Hongrie, nous ne pourrions contraindre l'ennemi à accepter la bataille; il a devant lui de vastes espaces, grâce auxquels il lui sera toujours facile de nous échapper; il a des forteresses qui arrêteront nos armées. Outre cela, les troupes de ses principaux alliés occupent la Hon-

¹ BAUMGARTEN, p. 200.

² BAUMGARTEN, p. 193.

³ H. MARTIN, *Hist. de France*, t. IX, p. 290.

⁴ PH V, *Brevia*, t. XIX, fol. 421, 563 et suiv.

grie, et les armées réunies du Pape, de l'Espagne et de Venise ne suffiraient pas à les vaincre. L'Empereur ne peut nous fournir qu'un très petit nombre de soldats, et il n'y a pas grand'chose à espérer des princes protestants, car ils ne voient pas d'un bon œil le triomphe de notre cause et pourraient aisément nous nuire en Hongrie. Je le répète : il faut conduire la guerre là où nos armées de terre et de mer peuvent se prêter un mutuel appui, là où nous sommes maîtres de la situation, c'est-à-dire en Orient. Si les Turcs sont attaqués à la fois par l'Empereur en Hongrie, et jusque dans l'Afrique par la Russie et la Pologne, nous devons nous en féliciter ; mais notre grande affaire, pour le moment, c'est de nous mettre immédiatement à l'œuvre, car se défendre ne suffit pas : pour vaincre, il faut de la résolution, de l'initiative. La première conquête à faire, c'est Galipôli, qui nous donnera la clef du détroit ¹ ». Le 16 février 1572, le Pape fit dire au grand maître des chevaliers de Saint-Jean d'avoir à préparer ses galères à Messène pour le commencement de mars ².

Mais le temps des actions d'éclat était passé.

Charles IX, influencé par sa mère Catherine de Médicis, trahit la Chrétienté.

Le Pape, le 12 décembre 1571, avait supplié le roi et toute la noblesse française de se joindre à la ligue contre l'ennemi commun ³ ; mais la cour de France ne songeait qu'à s'allier à la Turquie. Aussitôt après la bataille de Lépante, Charles IX s'était rapproché du sultan et s'était efforcé d'obtenir de lui pour Venise des conditions de paix avantageuses. Noailles reçut la mission de travailler « avec son habileté accoutumée » à exciter contre l'Espagne les ressentiments de Soliman, car le roi désirait ardemment « rogner les griffes à cette insolente puissance ». Il fut convenu qu'aussitôt qu'il aurait déclaré la guerre à Philippe II, les galères turques paraîtraient sur la côte de France et menaceraient le littoral espagnol ⁴. Noailles pressait le duc d'Anjou de déclarer la guerre à l'Espagne, et voulait que la Lombardie « fût son premier trophée ⁵ ». Pie V écrivait à Charles IX le 15 février 1572 : « J'ai la conviction que la sainte ligue remportera encore de glorieuses victoires et que la mémoire en sera éternelle ; mais éternelle aussi serait la honte de Votre Majesté si elle persistait à rester en dehors de notre sainte entreprise. Cette honte serait grande si le bruit qui se répand est

¹ *Cod. Ottobon.* 2310, fol. 203 et suiv.

² Pii V, *Epist.*, t. XVI, fol. 215^b.

³ Pii V, *Epist.* XVI, fol. 191-203.

⁴ SEGESSER, t. II, p. 131. BAUMGARTEN, pp. 196-198.

⁵ BAUMGARTEN, p. 198.

vrai; mais nous nous refusons à le croire, car on prétend que ceux qui se sont révoltés contre l'Eglise ont l'intention de nous attaquer et de diriger leurs armes vers l'un de nos alliés, et qu'ils sont approuvés de Votre Majesté. Nous ne pouvons non plus comprendre que Votre Majesté ait envoyé au barbare ennemi du nom chrétien ce Noailles, qui se dit évêque. »

Philippe II était très exactement renseigné sur les négociations entamées par Charles IX avec Constantinople, les Huguenots, les chefs de la révolution flamande et la reine d'Angleterre. Il se voyait menacé à la fois par l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, dans les Pyrénées et sur l'Océan; aussi lui était-il impossible d'envoyer des forces considérables en Orient. Déjà Venise entraînait en pourparlers avec Constantinople. Les Turcs, à la vérité, ne se relevèrent jamais de l'échec subi à Lépante; désormais, on ne les crut plus invincibles; mais les fruits qu'on aurait pu recueillir de la glorieuse campagne de 1571 furent perdus pour la Chrétienté, et le chagrin qu'en éprouva Pie V le conduisit au tombeau (1^{er} mai 1572).

Son successeur, Grégoire XIII, poursuivit avec une ardeur égale à la sienne la ligue de toutes les puissances chrétiennes contre l'Islamisme. Le 13 mai, à une heure très avancée de la soirée, dès les premiers instants de son pontificat, alors que Saint-Pierre retentissait encore du *Te Deum* solennel chanté après la cérémonie de son exaltation, le Pape s'entretenait déjà avec l'ambassadeur d'Espagne d'une nouvelle expédition contre les Turcs¹. « Sa Sainteté déploie un zèle et une activité extraordinaires pour organiser la ligue, » écrivait de Rome le cardinal d'Augsbourg à Albert de Bavière (21 février 1573). « A toute heure, on entend résonner les trompettes et les clairons des capitaines recruteurs². » Ce fut à ce moment qu'on apprit la trahison de Venise. La République avait conclu la paix avec le sultan : elle lui abandonnait Chypre, premier prétexte de la guerre, et promettait de lui fournir 100.000 ducats pendant trois ans. Cette nouvelle plongea le Saint Père dans la plus amère douleur : « Vous avez appris la félonie des Vénitiens, » dit-il aux cardinaux rassemblés autour de lui le 8 avril; « nous la pressentions depuis longtemps et nous en avions souvent averti l'ambassadeur de Venise, qui toujours avait affirmé que la République resterait fidèle. Nous avons fourni des secours, nous n'avions reculé devant aucun sacrifice, nous avons envoyé nos nonces tantôt à ce-

¹ * *Codex Barberini*, XXXVI, 20, fol. 40. Sur les efforts incessants de Grégoire XIII pour organiser la ligue contre les Turcs, voyez les pièces citées par THEINER, t. I, pp. 67-79.

² WIMMER, p. 96.

lui-ci, tantôt à celui-là pour enflammer tous les courages. Cette année même, le roi de Portugal voulait être des nôtres et nous annonçait l'arrivée de ses galères et de ses soldats. Maintenant tout est inutile ! Prions Dieu qu'il détourne de nous sa colère et qu'il ait pitié de son Eglise ! »

Après comme avant la trahison de Venise, la France resta l'alliée fidèle et l'appui le plus sûr du sultan. Charles IX s'en faisait gloire à Constantinople. La cour de Paris devint le centre de la révolution internationale, et sa politique astucieuse abusa pendant longtemps amis et ennemis.

* *Codez Barberini*, voy. la note précédente.

CHAPITRE VI

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE INTERNATIONAL JUSQU'EN 1574.

I

Depuis la paix de Saint-Germain, le parti huguenot dominait entièrement en France. Ses chefs s'étaient tellement emparés de l'esprit du roi qu'ils pouvaient pour ainsi dire le considérer comme un des leurs. Le nonce écrivait en octobre 1570 à l'ambassadeur d'Espagne Alava : « Catherine de Médicis ne croit pas en Dieu, non plus qu'aucun de ceux qui vivent dans son entourage ou dans celui du roi ¹. » A peine les négociations avec les Turcs étaient-elles entamées que Catherine conçut la pensée d'attacher l'Angleterre aux intérêts français par le mariage du duc d'Anjou, son troisième fils, avec la reine Elisabeth. On espérait, du côté protestant, que ce mariage entraînerait la victoire définitive du Protestantisme en Europe. « Si le duc d'Anjou est docile, » écrivait le ministre anglais Cecil en mars 1571, « il pourra, soutenu par l'Allemagne et les autres pays protestants, devenir le vaillant champion du Seigneur, pour l'éternelle confusion du papisme. » Un entretien qu'eut Charles IX avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris fit croire un moment que le roi songeait à rompre définitivement avec Rome ². Catherine fut extrêmement irritée lorsque le duc d'Anjou lui déclara qu'il n'épouserait Elisabeth que dans le cas où la reine autoriserait en Angleterre le libre exercice du culte catholique. Elle écrivait le 25 juillet à l'ambassadeur de France à Londres : « Ces sornettes ont sans doute été mises dans sa tête par ses mignons, mais je saurai bien m'en venger. » Effectivement, le plus influent d'entre eux, Lignerolles, était assassiné peu de temps après. Catherine, dans sa lettre à l'ambassadeur, ajoutait que, si elle ne venait pas à bout du duc d'An-

¹ BAUMGARTEN, pp. 33-34.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 270.

jou, elle essaierait de faire agréer à la reine son plus jeune fils, le duc d'Alençon, qui, disait-elle, ne serait point tant de difficultés ¹. Pour vaincre les résistances du duc d'Anjou, elle s'efforça d'obtenir pour lui la permission de pratiquer sa religion en secret. « Il n'est pas douteux, » écrivait-elle en Angleterre, « que la reine ne parvienne très promptement à convertir le prince. « Mais Elisabeth fut inflexible, et le mariage ne se fit pas ². Cependant, le 19 avril 1572, un traité fut conclu entre la France et l'Angleterre. Les deux puissances se promettaient un mutuel appui « dans le cas où l'une d'elles serait attaquée pour un motif quelconque ». Charles IX, qui songeait à porter la guerre dans les Pays-Bas, avait tout fait pour s'assurer l'appui d'Elisabeth.

La conquête des Pays-Bas et le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, tels étaient les deux plus chers désirs des Huguenots depuis la signature de la paix de Saint-Germain. Coligny avait fait de La Rochelle son centre d'action, sa capitale. Louis de Nassau, frère d'Orange, qui s'y était établi, y commandait plusieurs galères. Comme un vrai chef de pirates, il attaquait et pillait les vaisseaux espagnols chargés de marchandises et vendait publiquement son butin ³. Philippe II s'en plaignit à Charles IX, mais inutilement. « Mon intention est de soutenir le prince d'Orange, » déclarait le roi en mars 1571 à l'ambassadeur de Florence, « et j'entends m'occuper tout particulièrement des intérêts des Flamands. » Il entra en négociation avec Guillaume d'Orange. Louis de Nassau et Coligny lui faisaient espérer l'appui de deux Electeurs laïques dans le cas où il se déciderait à envahir les Pays-Bas. Tandis que les princes d'Orange répétaient à satiété dans leurs manifestes « que la liberté et l'indépendance de la patrie étaient l'unique but qu'ils poursuivaient », tous deux discutaient avec Charles IX les conditions des plus honteux marchés, conduite que leurs plus zélés partisans ont justement flétrie. Approuvé par Guillaume, Louis, dans une entrevue secrète qu'il eut avec le roi en juillet 1571, proposa le partage des Pays-Bas. La France devait avoir la Flandre et l'Artois ; l'Angleterre, la Zélande et Flessingue ; la Hollande, le Brabant ; les duchés de Gueldre et le Luxembourg devaient passer sous la domination d'Orange. « Electeur du Brabant et prince du Saint Empire, » Louis avait communiqué tous ces plans à Walsingham, ambassadeur d'Angleterre à Paris, et lui avait fait comprendre combien Elisabeth avait intérêt à les

¹ *Recueil des dépêches, rapports, etc.* Londres, 1838-1840, t. VII, p. 234.

² BAUMGARTEN, p. 61.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 290-292, note. BAUMGARTEN, p. 153.

encourager. « La Zélande, » lui avait-il dit, « mettrait la clef des Pays-Bas dans la main de la reine; alliée des princes allemands, elle pourrait alors s'opposer au dangereux esprit de conquête de la France. » Walsingham s'était montré favorable au « grand projet » et avait promis d'y intéresser sa souveraine. « Les princes allemands, » écrivait-il à Londres, « prévoient que la France, si elle obtient les provinces flamandes, deviendra trop puissante, c'est pour cela qu'on a proposé ce partage. Louis de Nassau a été choisi par Dieu pour accomplir les plus glorieux exploits et procurer sa gloire. La reine fera bien de l'y aider, afin que le feu qui commence déjà à jeter des étincelles devienne un grand brasier et que nous puissions tirer quelque avantage de sa chaleur ¹. »

Charles IX avait « l'esprit tout rempli de projets de conquêtes », et Coligny lui devenait de plus en plus cher. L'amiral fut invité à sa cour (septembre 1571) et fut chaleureusement accueilli à Blois. Le roi le combla d'honneurs et de présents; on alla jusqu'à lui abandonner les bénéfices et les revenus d'une riche abbaye. Charles l'appela dans son conseil, et lui donna le commandement de l'armée des Pays-Bas. Mais l'ambition de Coligny allait bien au delà.

Comme tous les chefs de la révolution internationale, rois ou princes, il rêvait l'humiliation de l'Espagne, la plus grande puissance catholique de l'Europe; lui-même confesse que, dans toutes ses entreprises, il a eu surtout cet objet en vue. En Angleterre, dans les cours protestantes de l'Allemagne, à Constantinople, ses agents travaillaient dans ce sens. Il entretenait des relations secrètes avec les Maures d'Espagne; dans les Indes Orientales, il s'efforçait de tarir les sources de la richesse espagnole et poussait les cantons protestants à s'allier avec la France contre Philippe II².

Au mois d'août 1571, Charles IX, répondant aux avances des princes allemands³, envoya à la cour de Saxe un négociateur habile, Gaspard de Schomberg, pour préparer une alliance défensive entre la France et les membres d'Empire protestants. Schomberg dit à l'Electeur Auguste « que le roi craignait extrêmement les persécutions du Pape et de ses alliés au sujet de la paix de religion qu'il voulait à tout prix maintenir; qu'il était tout dévoué aux maisons du Palatinat, de Saxe, de Brandebourg, de Hesse, de Brunswick et de Wurtemberg, et désirait très particulièrement entretenir avec elles une bonne et cordiale amitié, espérant en recevoir à son tour conso-

¹ JUSTE, *Hist. de la Révolution des Pays-Bas*, t. II, pp. 251-256. Voy. surtout KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 301-321.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 325-333. SEGESSER, t. II, p. 133.

³ Instruction pour Schomberg voy. GROEN VAN PRUNSTERER, t. IV, 1*... « sur les offres qu'il lui faisait le premier ».

lation et assistance, résolu à exposer pour elles tout ce qu'il possédait et à agir en toute circonstance dans leur intérêt, et comme il le ferait pour défendre sa propre couronne. Auguste répondit qu'il ne manquerait pas de s'entretenir de cette affaire importante avec les autres princes et que, si l'ambassadeur revenait dans un mois ou deux animé des mêmes intentions, il s'en entretiendrait plus amplement avec lui. Le 2 octobre 1571, Charles IX, donnant audience à un agent diplomatique de l'Electeur palatin, le pria de dire à son maître et à ses amis qu'il était tout disposé à s'unir à eux, et que le temps était venu de fixer avec précision les conditions de leur alliance. Et comme cet agent, le docteur Junius, prédicant calviniste, disait qu'il serait avantageux de décider Elisabeth d'Angleterre à faire partie de la ligue, le roi entra pleinement dans son sentiment. Chargé de ce message, Junius rentra en Allemagne, accompagné de Philippe Duplessis-Mornay, l'un des hommes les plus actifs et les plus intelligents du parti calviniste, et s'empessa d'aller assurer le prince d'Orange « des bonnes dispositions de la France ¹ ». Peu de temps après, en ce même mois d'octobre, Schomberg, muni de lettres du roi, de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, arrivait à la cour de Dresde pour y poursuivre les négociations.

Schomberg faisait de beaux rêves. « Le roi de France est seul digne de l'Empire, » répétait-il au duc d'Anjou ². Pour enflammer l'ardeur de Charles IX, Louis de Nassau faisait briller à ses yeux la couronne impériale comme le prix de ses efforts, comme la plus grande gloire que pût ambitionner la maison de Valois. « Il n'était pas seul, » disait-il, « à faire des vœux pour Charles; tous ceux qui avaient dans la question autorité et compétence partageaient ses espérances ³. » Guillaume de Hesse, de son côté, apprenait à la reine Catherine comment elle devait s'y prendre pour assurer au duc d'Anjou, son fils préféré, la couronne impériale, ce qui ne l'empêchait pas de dénoncer l'Electeur palatin à Auguste de Saxe comme entretenant des rapports suspects avec la France. Il disait vrai : Frédéric mettait tout en œuvre pour faire aboutir l'alliance franco-allemande, et témoignait en toute rencontre de ses sympathies françaises ⁴.

« L'Empire romain, » écrivait Guillaume de Hesse à l'Electeur Frédéric, « repose sur ces pieds de fer et d'argile dont a parlé le

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 334-335.

² Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, 16*.

³ GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, 81*. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 314.

⁴ Dépêches de Schomberg dans GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, 1*-9*. Voy. t. IV, p. 269. Voy. les négociations relatives à cette alliance dans KLUCKHORN, *Briefve*, t. II, pp. 427-437, 444 et suiv. Voy. v. BEZOLD, t. I, pp. 86-87.

prophète Daniel ¹. » Les membres d'Empire catholiques, surtout les membres ecclésiastiques, se sentaient entourés d'ennemis, et se méfiaient surtout de Frédéric, qu'ils soupçonnaient de comploter leur ruine ². Effectivement le chancelier de l'Electeur, Ehem, ne se gênait point pour dire tout haut que son maître espérait bien « annexer du moins l'évêché de Worms au Palatinat ³ ». « Les prêtres tremblent qu'on ne leur enlève leur pouvoir et leur pitance, » avait dit longtemps auparavant un conseiller de Frédéric. « La Saxe et la Hesse, qui nous conseillent de les laisser en paix, en parlent bien à leur aise, elles qui ont déjà mangé et digéré de succulents morceaux ⁴. » Frédéric, qui soutenait les Flamands et dont les continuel attentats irritaient Philippe II, craignait de son côté les représailles du duc d'Albe ⁵. « Le roi d'Espagne a plus d'un bon motif d'en vouloir au Palatinat, » écrivait Albert de Bavière à l'Empereur le 10 juillet 1572 ; « les prédicants calvinistes envoyés par Frédéric dans les Pays-Bas y ont fait le plus grand mal. Les membres d'Empire protestants menacent les membres d'Empire catholiques et Maximilien serait bien de faire acte d'autorité. En lui est la seule espérance de notre petite troupe catholique ⁶. »

Mais les princes protestants n'étaient pas d'accord entr'eux. Jules de Brunswick repoussait toute alliance avec l'étranger. « C'est à l'école de son beau-frère l'Electeur de Brandebourg qu'il a puisé ces manières de voir, » écrivait Schomberg. Jean-Georges de Brandebourg, qui avait succédé à son père le 2 janvier 1571, approuvait qu'on fournit à la France des secours en hommes et en argent, mais il était très opposé à une alliance positive, disant qu'une ligue était chose dangereuse, qu'elle pouvait provoquer une contre-ligue, que son père avait toujours refusé de prendre part à de semblables confédérations et que dans son testament il les avait formellement interdites. Ce fut ce qu'il répondit à l'ambassadeur palatin Ehem, chargé par Frédéric de lui soumettre le plan suivant : « Chacun des trois Electeurs fournira mille chevaux en cas de guerre au roi de France. Pour les soldes et l'équipement des soldats, ils donneront quarante mille florins ; en revanche, le roi leur promettra, en cas de guerre, trois mille chevaux et un régiment d'arquebusiers gascons avec leur soldo pour six mois. » Auguste de Saxe, lui non plus, n'était pas d'avis de mettre sur pied des troupes auxiliaires, mais seule-

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 477.

² v. BEZOLD, t. I, p. 92, note 1.

³ v. BEZOLD, t. I, p. 442, n° 293.

⁴ v. BEZOLD, t. I, pp. 65-66, note 4.

⁵ Voy. v. BEZOLD, t. I, p. 84, note 4.

⁶ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 468-469.

ment d'accorder à la France des secours en argent. Frédéric fut donc obligé de consoler l'ambassadeur français, venu pour négocier avec lui à Heidelberg, en lui faisant espérer de meilleurs jours.

Pendant ce temps, en France, le feu était aux poudres.

Après Coligny, le comte Louis de Nassau était l'homme le plus écouté à la cour de Charles IX. Il touchait une pension de 120.000 francs ; c'était grâce à lui que le contrat de mariage de Marguerite de Valois, sœur de roi, avec Henri de Navarre, avait été signé (11 avril 1572). « Ce n'est pas seulement au prince de Navarre, mais à tous les Huguenots que je donne ma sœur, » avait dit le roi, « moi aussi je les épouse ¹. » Le 11 mai, Charles écrivait à Noailles, son ambassadeur à Constantinople : « Vous direz au Grand Seigneur que je viens d'équiper une flotte sous prétexte de protéger mes ports et mon littoral, mais en réalité pour endormir le roi d'Espagne et pour ranimer le courage des Gueux, qui déjà se sont emparés de la Zélande et menacent maintenant la Hollande. J'ai aussi fait alliance avec l'Angleterre, ce qui a donné aux Espagnols une étrange jalousie, car ils sont fort mécontents des relations que j'entretiens avec les princes allemands ². » A la même date, Charles envoyait au roi catholique des protestations de fidélité. Il lui était tout dévoué, lui écrivait-il ; il ferait tout pour maintenir les Flandres sous son autorité, et son commerce avec Louis de Nassau n'avait d'autre but que de décider ce prince à entrer au service de l'Espagne. » Il donna les mêmes assurances au nonce ³.

« Les Gueux de mer, » protégés par Charles IX et par le prince d'Orange, étaient, au dire même des Protestants, les plus abominables pirates de tous les temps ; ils ne respiraient que pillage et que meurtre, et leur cruauté était telle qu'on en eût à peine trouvé l'équivalent chez les Turcs. C'était l'écume et le rebut de toutes les nations ; ils attaquaient indifféremment les pavillons espagnols, allemands, français, anglais, danois ou suédois. Leur cupidité était sans égale ; sous prétexte de faire retentir en tous lieux leur cri de guerre : « La parole de Dieu d'après Calvin ! » ils saccageaient les églises et les couvents, et faisaient subir de tels traitements aux moines et aux religieuses que l'histoire des peuples offre peu d'exemples de semblables monstruosité ⁴. En même temps, les « Gueux de buissons » (*Buschgeusen*) jetaient l'épouvante dans les provinces par

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 347, 363.

² NOAILLES, *Henri de Valois*, t. I, p. 9.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 355.

⁴ ALTMAYER, *Les Gueux de mer et la prise de Brielle*. Bruxelles, 1863. Voy. HOLZWARH, t. II, pp. 492 et suiv. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 408 et suiv.

leurs brigandages et les raffinements de leur impitoyable cruauté¹.

Le régime de terreur établi par le duc d'Albe était cause en grande partie de ces abominations. « Il semblait en vérité, » écrit un contemporain, « que le roi et les rebelles se fussent entendus pour attirer sur les Pays-Bas toutes les calamités à la fois, pour y détruire tout bonheur, tout bien-être, toute sécurité. D'innombrables procès qui, selon la coutume de ce temps, n'allaient jamais sans la torture, étaient poursuivis par le « Conseil sanglant », et les confiscations de biens suivaient toujours ses cruels arrêts; des familles entières étaient plongées dans une détresse sans espoir. « Les plaintes de milliers de veuves et d'orphelins, » écrivait Viglius, l'un des plus fidèles serviteurs de Philippe II, « s'élèvent vers le ciel. »

Violant le serment prêté le jour de son sacre, Philippe, malgré toutes les représentations du cardinal Granvelle, avait autorisé le duc d'Albe à imposer à la population de nouveaux impôts, injustes dans leur nature comme dans leur forme. Le duc avait exigé le centième des biens mobiliers et immobiliers, le vingtième de tous les héritages et le dixième pfennig de toute marchandise chaque fois qu'elle passait en de nouvelles mains. Ce dixième pfennig surtout excitait l'indignation universelle : comme les marchandises, en une même semaine, changeaient souvent dix fois de propriétaire, cette taxe équivalait à une confiscation générale de la fortune publique. Les protestations du conseil d'Etat, celles des Etats-Généraux ne furent point écoutées. Les évêques, à leur tour, supplièrent le roi et le duc d'Albe de renoncer à ces taxes iniques qui atteignaient particulièrement les petites gens et les pauvres. « Les évêques, » répondit le duc d'Albe, « n'entendent rien à cette question; ils ont été influencés par les conseils des villes. » Le 24 mars, les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges se tournèrent encore une fois vers Philippe, le conjurant de réfléchir que le dixième pfennig allait entraîner la dépopulation du pays, l'arrêt de tout commerce; qu'il était inconciliable avec la justice et le véritable intérêt de l'Etat; que quand bien même la diète les voterait, ce qui était douteux, le droit canon avait déclaré que, lorsqu'une loi est injuste et devient l'objet de la réprobation générale, le roi, en conscience, est obligé de l'abroger². Philippe ne voulut rien entendre. Le duc d'Albe prétendit que l'impôt n'était autre chose que l'alcabala espagnol, qui lui rapportait, rien que dans sa ville d'Alva, cinquante mille ducats

¹ L'ouvrage de WYNCKIUS, *Gensianismus Flandriae occidentalis*, nous fournit des détails sur les supplices barbares infligés par les Calvinistes aux religieux et aux prêtres, voy. le *Theatrum crudelitatum Haereticorum nostri temporis*, ouvrage orné de gravures. Anvers, 1588.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 391, 398, 400.

par an. « En Espagne, » écrivait Granvelle, « on s'entretient beaucoup du gouvernement du duc d'Albe. On assure qu'il n'aura jamais le courage d'y revenir, car il y est tellement exécré qu'on mettrait ciel et terre en mouvement pour exterminer la maison de Tolède ¹. »

Tout commerce fut arrêté dans 'es Pays-Bas. En vain, le duc d'Albe fit abandon du dixième pfennig pour le blé, la viande, le vin, la bière et les matières brutes servant à la fabrication, personne ne voulait plus travailler ; les denrées les plus nécessaires à la vie faisaient défaut. Comme la reine Elisabeth tardait à payer les sommes considérables qu'elle devait à la couronne d'Espagne, Albe interdit tout échange commercial avec l'Angleterre, et fit mettre l'embargo sur les navires et marchandises anglaises : c'était tarir dans sa source la fortune publique.

A dater de ce jour, l'Angleterre ne fit presque plus d'affaires qu'avec Hambourg, et les Flamands eurent en perspective la ruine totale de leur industrie.

« Le mécontentement, on pourrait dire le désespoir public, » écrivait Granvelle, « sert admirablement les projets du prince d'Orange, des Gueux de mer, et de tous les rebelles et ennemis du roi. »

Le 1^{er} avril 1572 les Gueux réussirent à s'emparer de la ville fortifiée de Brielle, dont ils firent un point important d'opération. Les églises, les couvents furent pillés et détruits, les crucifix et les images saintes foulés aux pieds et livrés aux flammes. Cent quatre-vingt-quatre prêtres furent ou décapités ou brûlés vifs ; dix-neuf moururent pendant la torture. Les Calvinistes flamands voulaient faire de Brielle une autre La Rochelle.

Au mois de mai, sans attendre l'arrivée des 1200 reîtres enrôlés en Allemagne, Louis de Nassau, d'intelligence avec Charles IX, envahit tout à coup les Pays-Bas. Le roi de France pressa alors Guillaume d'Orange de prendre les armes et de s'unir au comte palatin Jean-Casimir. Les troupes de volontaires français commandées par Louis de Nassau et d'autres chefs huguenots s'emparèrent, vers la fin de mai, de Valenciennes et de Mons. 8.000 Français devaient se joindre aux Anglais pour opérer une descente sur les côtes flamandes. La révolution éclata simultanément dans les provinces de Hollande, de Zélande, de Gueldre et de Frise. On contraignit quelques villes à se soumettre à Guillaume d'Orangé. Les Calvinistes firent subir d'atroces supplices aux prêtres, moines et religieuses. Le jour de la prise de Gorcum (27 juin 1572), les Gueux

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 407.

s'étaient engagés par serment à ne faire aucun mal aux prêtres; cependant dix-neuf d'entre eux furent exécutés après avoir subi d'horribles tortures. Tous avaient refusé d'apostasier. Leurs cadavres furent mis en pièces par les soldats. « Ces idolâtres et ces fabricants de dieu, » comme les appelaient les Calvinistes, moururent en héros, avec une constance qui fait songer aux martyrs des premiers siècles chrétiens¹.

Tandis que le duc d'Albe pressait le siège de Mons, Guillaume d'Orange, à la tête de 7.000 reîtres et de 17.000 lansquenets, arrivait sur le Rhin. Bien qu'il eût promis à tous la liberté de conscience, ses soldats massacrèrent prêtres et moines de la manière la plus barbare². Mille gentilshommes huguenots et un corps franc composé de 6.000 soldats, sous la conduite de Genlis, accoururent au secours de la ville assiégée; Charles IX en avait été informé. Deux mille soldats anglais débarquèrent à l'essingue dans le même dessein, et cependant ni l'Angleterre ni la France n'avaient encore fait aucune déclaration de guerre au légitime souverain des Pays-Bas. Le 17 juin 1572, l'armée de Genlis fut battue par l'armée du duc d'Albe, et Genlis fait prisonnier. On trouva dans ses papiers une lettre de Charles IX adressée à Louis de Nassau dans laquelle le roi promettait d'employer toutes ses ressources pour délivrer les Pays-Bas du joug espagnol³. A la même date, Philippe II avait reçu de lui les plus chaudes protestations d'amitié et l'expression de tous ses regrets « de ce que quelques-uns de ses vassaux se fussent joints aux rebelles ». « Je lui ai répondu comme si j'ajoutais foi à ses assurances, » écrivait Philippe II au duc d'Albe le 2 août⁴. A Paris, Coligny menaça l'ambassadeur d'Espagne, et lui déclara que s'il n'obtenait la mise en liberté des prisonniers français, il lui en coûterait la vie, et qu'aucun Espagnol ne serait en sécurité en France⁵.

Mons se rendit. Le duc d'Albe attendait encore d'Allemagne des renforts considérables. La reine Elisabeth, hésitant à rompre ouvertement avec l'Espagne, rappela ses troupes et ses vaisseaux.

Le moment de se prononcer était venu pour Charles IX. Coligny et les autres chefs huguenots ne cessaient de le pousser à déclarer la guerre à l'Espagne. L'occasion, disaient-ils, était on ne peut plus favorable. Les Turcs tenaient l'Empereur en échec, le

¹ Voy. HOLZWARTH, t. III, pp. 23-51.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, p. 63. « Mes gens, » écrivait Orange, « se sont plus attachés aux prêtres et moines. » Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. III, p. 482.

³ Lettre du 27 avril 1572, voy. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 269.

⁴ GACHARD, *Corresp.*, t. II, p. 271, n° 1151.

⁵ BAUMGARTEN, 204, 206. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 497.

Pape ne songeait qu'à organiser la campagne contre les Infidèles. Les princes protestants semblaient tout disposés à servir les desseins de la France. « L'Allemagne, qui nous a jadis battus, nous tend aujourd'hui la main et nous propose une alliance qui, d'une part, retire des forces aux Espagnols, et de l'autre double les nôtres. » « La guerre est une nécessité pour la France, » dit Duplessis-Mornay au conseil du roi; « il faut vider tant de sang corrompu et superflu qui pourrait créer quelque nouvelle maladie au corps de votre état, il faut en saigner, ou pour le moins en esventer la veine, entreprendre, dis-je, une guerre ¹. » « Déclarez la guerre à l'Espagne, » dit Coligny au roi d'un ton menaçant, « ou bien nous serons contraints de la déclarer à votre Majesté ². » Charles IX se laissa entraîner. On mit promptement les choses en mouvement; « à toute heure, on expédiait des ordres pour la cavalerie et l'infanterie ³. »

Catherine de Médicis trouvait la situation grosse de périls et n'eût voulu soutenir Orange que dans le cas où l'Angleterre et les princes allemands se fussent mis de la partie.

Dans l'entrevue de Cassel (juin 1572), Auguste de Saxe, Jean-Casimir au nom de son père, l'Electeur Frédéric et Guillaume de Hesse s'engagèrent à mettre en cas de nécessité 3.000 reîtres à la disposition du roi de France, et à supporter les frais de l'expédition jusqu'à la frontière. Schomberg fut envoyé aux princes allemands muni d'une instruction du roi datée du 10 août ⁴; de nouvelles négociations furent aussi entamées avec l'Angleterre.

Cependant Coligny, impatient de voir marcher les événements, n'hésita pas à déclarer à la reine Catherine qu'il commencerait la campagne sans attendre ses ordres. Il dit au conseil royal qu'il avait promis au prince d'Orange « tout secours et toute faveur, qu'il allait être obligé de sauver son honneur avec l'aide de ses amis, de ses parents et de ses serviteurs, et que, s'il le fallait, il irait lui-même au secours du prince d'Orange ⁵. Le 11 août, Guillaume d'Orange écrivait à son frère qu'au dire de Coligny on avait équipé pour lui environ 12.000 arquebusiers et 3.000 chevaux, et qu'il comptait prendre sans tarder le commandement de ces troupes ⁶; que Catherine de Médicis semblait avoir perdu toute influence sur le roi ⁷ que

¹ BAUMGARTEN, pp. 204-206. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 497.

² DU PLESSY-MORNAY, t. II, pp. 20-37.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 505.

⁴ Rapport de l'ambassadeur vénitien Giovanni Michiele Jans ALBÉRI, *Sér.* I, vol. IV, pp. 283 et suiv.

⁵ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 514.

⁶ Voy. BAUMGARTEN, pp. 211-220.

⁷ GROEN VAN PRINSTERER, t. III, p. 490.

Coligny gouvernait entièrement, et que déjà il était question de renvoyer la reine à Florence avec le duc d'Anjou, l'ennemi déclaré de l'amiral ¹.

Le 18 août, le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre fut célébré. « Les Huguenots méditent un grand coup, » écrivait l'ambassadeur florentin; « quand les fêtes du mariage seront terminées, la plupart se retireront et penseront à leurs intérêts dans le cas où le roi ne changerait pas d'opinion : on tient pour certain qu'ils sont tous parfaitement préparés pour la campagne de Flandre. » On armait dans presque toutes les provinces. 40.000 hommes environ n'attendaient qu'un ordre de Coligny.

Pendant ce temps, Catherine et le duc d'Anjou formaient le projet de se débarrasser de l'amiral en rejetant la responsabilité du crime sur les Guises et sur le duc d'Albe. Le 22 août, un coup d'arquebuse, parti d'une fenêtre du Louvre, atteignit Coligny, sans toutefois le blesser mortellement. Huit cents Protestants, le prince de Condé à leur tête, allèrent demander justice au roi. Le 23, les Huguenots exaspérés parlaient d'envahir le Louvre, de massacrer la famille royale et de proclamer roi Henri de Navarre.

La surexcitation générale des esprits produisit l'horrible carnage de la Saint-Barthélemy. Le massacre des Huguenots fut résolu moins pour des motifs de religion que parce qu'ils étaient le parti de la conspiration politique et militaire.

Dans les provinces comme à Paris, la persécution des Calvinistes, ordonnée par la reine athée Catherine de Médicis eut un caractère essentiellement politique ².

II

Les horreurs de la Saint-Barthélemy interrompirent pendant un certain temps les relations de la couronne de France avec les princes protestants. A dater de ce jour, Auguste de Saxe ne voulut plus avoir rien de commun avec la France; il se détacha aussi de Guillaume d'Orange. « Si nous sommes sincères, » écrivait-il le 10 octobre 1572 à l'Electeur palatin, « nous avouerons qu'il nous a toujours été nuisible de faire cause commune avec les protestants de l'étranger. » Auguste n'approuvait pas davantage les ligues particulières entre les membres protestants du Saint-Empire. « En Alle-

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, p. 518.

² Pour plus de détails, voy. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, pp. 521-598. BAUMGARTEN, pp. 224-237.

magne, » disait-il, « nous n'avons rien à craindre des princes catholiques aussi longtemps que nous-mêmes n'attenterons pas à la paix de religion ; cette paix oblige aussi l'Empereur et tous les membres d'Empire à prendre fait et cause pour ceux qui seront attaqués contre toute attente par les souverains de l'étranger ¹. »

Même dans le comté de Nassau, les prédicants luthériens n'étaient pas favorables au prince d'Orange. A Dillenbourg, le surintendant Bernhardi fut jeté en prison pour avoir soutenu « que la guerre des Pays-Bas était anti-chrétienne ; que les soldats qu'on y entraînait devaient être considérés comme de pauvres victimes conduites à l'abattoir, et que toute l'affaire n'était qu'un complot calviniste ². Les Luthériens étaient persuadés que si l'Espagne eût offert à Guillaume des grâces et des présents il eût fait peu de cas de la religion et du « saint Evangile ² ».

Effectivement, en 1572, les comtes Jean et Louis de Nassau vinrent trouver l'archevêque de Cologne, Salentin, pour le prier d'agir près de Philippe II en faveur de leur frère, dont il était le plus proche voisin. Pourvu que Philippe consentit à lui assurer une pension annuelle équivalente aux biens qu'il avait perdus, Orange s'engageait à quitter les Pays-Bas pour n'y plus jamais rentrer ; il offrait de rendre au roi toutes les villes conquises et d'y rétablir la religion catholique ³. Cette dernière promesse ne l'engageait à rien de bien difficile, car la masse du peuple flamand était restée fidèle à l'ancienne foi, et dix ans plus tard Orange écrivait aux bourgeois de Gand qu'il n'était que trop certain que dans les Pays-Bas, surtout en Flandre, il n'y avait pas une seule ville dans laquelle les Catholiques ne fussent en majorité, et que ce n'était que par la force qu'on parvenait à les maintenir dans la nouvelle religion ⁴.

¹ КЛУСКНОН, *Briefe*, t. II, pp. 468, 534-538.

² KELLER, *Nassau*, p. 399.

³ *Warung vor rebellischen Conspirationen unter dem Schein des Evangelii* (1572) C¹.

⁴ «... Entregaria a S. M. todas las villas rebeladas, con el establecimiento de la fee católica en ellas. » L'archevêque communiqua cette ouverture au duc d'Albe, qui ne voulut pas y donner suite. Orange fit venir l'un des plus célèbres professeurs de l'Université de Louvain et lui avoua, s'il faut en croire le récit du professeur à Morillon, « qu'il était malheureux, et que ses gens lui commandaient plutôt que lui à eux ; que, à la longue, il ne se pourrait soutenir ; et il lui confessa que cela savait-il bien, et que, s'il pouvait obtenir la grâce de son roy et du Pape, il se mettrait à deux genoux pour recevoir leur commandement. » Morillon, qui rapporte ceci le 16 décembre 1562 au cardinal Granville, ajoute : « A ce que je vois, il se ferait catholique pour ravoir son bien, pourvu que Philippe consentit à le satisfaire. » KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, pp. 195-196. Philippe ne voulut rien entendre, et les « fureurs » du duc d'Albe continuèrent. « Illa militum intolerabilis licentia, » écrivait les évêques le 13 mai 1573 au roi, « ac injustitia et concussionibus aliaque injuriæ vehementer etiam animos populi catholici alienatos paene ad desperationem

Au mois de septembre 1572, Louis de Nassau offrit au duc d'Albe de réunir son armée à celle de son frère et d'envahir la France, « pour le plus grand avantage et intérêt de la couronne d'Espagne ». Albe repoussa la proposition : « Je tiens Louis de Nassau pour un fort malhonnête homme, » dit-il ; « je vois qu'il ne se contente pas de trahir d'un côté, il veut trahir de l'autre ¹. » « Guillaume d'Orange et son frère, » disait le conseiller d'Etat français Jean de Morvilliers en avril 1573, « aimeraient mieux voir crouler le monde que de se tenir tranquilles en se contentant d'une fortune médiocre ². » Théodore de Bèze, au contraire, n'appelait Louis de Nassau que « le champion du Seigneur ».

La cour palatine fut la première à se rapprocher de la France. Le comte Jean Casimir dit à un plénipotentiaire français en avril 1573 qu'il était tout dévoué à la maison de Valois et qu'il regrettait fort d'avoir pris part à la seconde guerre de religion ; mais il avait été entraîné, disait-il, par de faux donneurs d'avis ; Dieu lui était témoin qu'il n'avait pas maintenant la moindre envie de conduire de nouvelles troupes aux Huguenots. Il brûlait, au contraire, de se voir bientôt à la tête de six mille cavaliers allemands, dont le roi resterait entièrement le maître ³. Louis de Nassau, repoussé par le duc d'Albe, se retourna, lui aussi, vers la France. A Francfort, pendant la foire de Pâques (1573), il entra en relations avec l'agent français Schomberg. Bien peu de temps auparavant, il avait parlé d'envahir la France pour venger les crimes de la Saint-Barthélemy, maintenant il offrait à Charles IX, par l'ordre duquel les Huguenots avaient été massacrés, deux provinces flamandes : la Hollande et la Zélande. Mais Orange, qui entendait les garder pour lui tout seul, ne voulait reconnaître au roi qu'un droit de patronage ; il lui cédait toutes les conquêtes qu'il pourrait faire dans les Pays-Bas avec son secours, pourvu qu'il s'engageât à donner trois cent mille florins ; tel fut le prix du marché ; Charles IX l'accepta, bien que ses finances fussent en fort mauvais état. Mais il savait un ré-

multos adduxit. » La faculté de théologie de l'Université de Louvain représenta courageusement au roi ses devoirs. Les évêques avaient déjà blâmé sévèrement les édits rigoureux portés contre les hérétiques, et blâmaient encore davantage les mesures arbitraires et violentes du duc d'Albe. Le successeur d'Albe, Requesens, se plaignait à Madrid de l'attitude des évêques : « La plupart sont de braves gens, mais ils n'ont pas le courage de faire exécuter la moindre chose en matière de religion. Je ne pardonne à aucun des hérétiques ; mais à quoi cela sert-il, si les évêques ne les dénoncent pas ? En tout ce que je fais, ils croient toujours voir l'inquisition. » KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, pp. 91-93, 472.

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, p. 75.

² GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 63*-64.

³ Voy. v. BEZOLD, t. I, pp. 104-105.

mède; il confisquerait les biens du clergé, et le Grand Turc, dans l'espoir de porter un coup décisif à l'Espagne, lui prêterait volontiers 300.000 couronnes tous les ans ¹. Louis de Nassau réussit aussi à attacher la cour palatine aux intérêts de son frère Guillaume. Au mois de mai, un plan de campagne semblait avoir été arrêté entre lui et Frédéric; mais il n'aboutit point ². Le conseiller palatin Zuleger proposait un nouveau morcellement des Pays-Bas. Il conseillait à Orange de céder à la reine Elisabeth les provinces de Zélande et de Hollande. « De cette manière, » lui disait-il, « la reine dominerait entièrement la mer et, grâce à l'argent anglais, l'un des fils de Votre Grâce pourrait à volonté conduire des troupes au prince d'Orange³. »

Mais Schomberg avait à s'acquitter d'une mission plus importante auprès des princes protestants.

Il confia au comte Louis que Charles IX, bien qu'en sa qualité de gendre de l'Empereur l'élévation de la maison d'Autriche « lui fût très avantageuse », verrait avec plaisir, « dans l'intérêt général, » un protestant élevé à l'Empire. Par là, dit-il, non seulement la liberté de l'élection serait obtenue, mais encore toutes sortes d'embarras, depuis longtemps inquiétants, seraient écartés. La maison d'Autriche avait la folle présomption de croire que l'Empire lui appartenait non par droit électif, mais par droit héréditaire. Si cette fois encore les princes protestants souffraient qu'un papiste fût élu, ils s'exposeraient à de grands périls, peut-être à être attaqués au moment où ils s'y attendraient le moins. Outre cela, les finances de la maison d'Autriche étaient tellement épuisées que, sans les contributions de l'Empire, il lui eût été presque impossible de maintenir le rang suprême avec quelque dignité. Dès à présent, les membres d'Empire, dans l'extrême pénurie où se trouvait la nation, ne pouvaient presque plus suffire aux charges qu'on leur imposait, et si le roi romain était de nouveau choisi dans la maison d'Autriche, les impôts deviendraient encore plus exorbitants, on les augmenterait arbitrairement, on les exigerait avec plus de rigueur. Pour tous ces motifs, le roi de France était disposé à favoriser l'élection d'un prince protestant. Non seulement il offrait ses services avec empressement, mais il s'engageait à fournir au prétendant des sommes importantes ⁴. »

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, pp. 211-220.

² v. BEZOLD, t. I, pp. 104-108.

³ GROEN VAN PRINSTERER, *Suppl.*, 135*.

⁴ «... Ces propositions furent faites aux princes, » écrit Schomberg au comte de Metz, « pour leur faire couler dans le cœur quelque bonne opinion de notre sincère bonne volonté à leur endroit; car cela donnera un honnête prétexte à nos amis de nous pouvoir mettre sur les rangs, comme ils sont délibérés de faire, étant tout

Au moment de cette ouverture, la France avait déjà « damé le pion à la maison d'Autriche » en Pologne. Le 9 mai 1573, le frère de Charles IX, Henri d'Anjou, avait été proclamé roi, et le prétendant de la maison de Habsbourg, l'archiduc Ernest, avait dû « se contenter du spectacle ». Le nouveau souverain, « dans l'intérêt du bien public, » désirait vivement, lui aussi, voir un prince protestant ceindre la couronne impériale, et promettait, dit en son nom Schomberg, de travailler de toutes ses forces dans ce sens. Il ne restait donc plus à écarter que le roi d'Espagne; mais une fois nommé, le nouvel Empereur, appuyé par la France, la Pologne et les membres d'Empire protestants, serait de force à leur tenir tête. Si cependant la Diète préférerait Charles IX à un prince allemand, le roi promettait la suppression des impôts, le maintien de toutes les libertés, la conclusion d'une paix honorable et solide avec les Turcs. Mais il fallait de toute nécessité entretenir une correspondance amicale avec la France et la Pologne, afin de contrebalancer et déjouer les complots perpétuels du roi d'Espagne en Allemagne ¹.

« Qui ne sait, » écrivait Schomberg en 1573 au comte de Retz, « que rien n'est plus utile aux Protestants dans leur lutte contre les Catholiques allemands, dont ils usurpent les biens, et qu'ils sentent protégés par le roi d'Espagne, la maison d'Autriche et les états italiens, que le contrepoids de la France? ² » « Les princes protestants, » écrivait le comte de Morvilliers en avril 1573 dans un mémoire adressé à Catherine de Médicis, « mettent tout en œuvre pour brouiller la France avec l'Espagne. On dirait que leur repos, leur grandeur, leur sécurité et tout l'espoir de voir leur religion s'étendre, dépendent entièrement d'une guerre entre ces deux puissances. » « Sous François I^{er}, les pensions françaises montaient à dix mille livres; maintenant elles constituent pour l'état français un véritable tribut régulier, car elles s'élèvent à plus de cent mille livres, et une fois qu'on les a promises, il faut les payer, quelque délabrées que soient les finances royales; on ne parvient pas à rassasier les princes, leur cupidité est étrange ³. Mais aussi, ils sont entièrement dévoués à la France. » Schomberg don-

assurés que les princes s'accorderont aussi peu de prendre un d'entr'eux que les Polonais se sont peu accordés de prendre un Piaste. » GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 110*.

¹ Dépêche de Louis de Nassau à Simon Bing, gentilhomme hessois, le 28 août 1573. Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 97* 107*.

² GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 113*.

³ GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 59* 61* 69*. Guillaume d'Orange dit un jour au confident de Jean-Casimir, La Huguerye, « qu'il ferait tout au monde pour mettre en mauvais ménage les rois de France et d'Espagne ». LA HUGUERIE, t. I, p. 279.

naît surtout les plus grands éloges à Guillaume de Hesse. « Celui-là, » écrivait-il au duc d'Anjou, « a vraiment la fleur de lys plantée au cœur. C'est l'ennemi de tous nos ennemis ¹. »

Depuis longtemps on se flattait en France que, par l'acquisition de la Pologne, on parviendrait à la couronne impériale, et par là à une monarchie française européenne. « Il nous faut la Pologne à tout prix, » répétait Shomberg avant l'élection d'Henri d'Anjou, « c'est le marche-pied qui nous fera monter plus haut. » « La France et la Pologne, » écrivait Montluc, « pourront, alliées aux Turcs, tenir en échec le reste de l'Europe. L'Empereur mort, la couronne romaine doit échoir au frère du roi d'Anjou qui s'unira par mariage à quelque puissant prince d'Empire sans avoir égard à la religion. Toutes les prophéties ont annoncé un nouveau Charlemagne à la maison de France. »

L'Electeur Frédéric et son fils Jean-Casimir entraient dans tous les plans de Schomberg touchant l'alliance française et la prochaine élection impériale; déjà les Palatins combinaient une sorte de capitulation en faveur de la dynastie étrangère ².

A cette même date, Louis et Jean de Nassau organisaient une ligue entre les comtes et seigneurs calvinistes du Rhin pour la sécularisation des évêchés rhénans ³. Frédéric se proposait d'en prendre la direction et de choisir pour lieutenants généraux ses deux fils Jean-Casimir et Christophe. « Notre ligue réussit à merveille, » écrivaient Louis et Jean à leur frère le prince d'Orange le 22 octobre 1573; « non seulement des comtes, mais des Electeurs, des princes, des cités, des gentilshommes, le roi de France lui-même et son frère le roi de Pologne, ainsi qu'un grand nombre de nos coreligionnaires polonais, sont des nôtres ⁴. » Frédéric espérait annexer au moins l'évêché de Worms ⁵ à ses états; l'évêque de Spire, disait-on, « avait déjà trouvé une femme »; l'archevêque de Mayence, Daniel de Brendel, passait pour être favorable aux Protestants; pour

¹ Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 54*.

² V. BEZOLD, t. I, pp. 111-115. Voy. p. 85, note 3, et p. 119, note 1. GROEN VAN PRINSTERER fait un mérite au prince d'Orange d'avoir voulu ôter la couronne impériale de la maison de Habsbourg pour la transférer à la maison de Valois. Guillaume, selon lui, voulait affranchir la Chrétienté du despotisme religieux et politique de la maison de Habsbourg. *Archives*, t. VIII, XLII.

³ V. BEZOLD, t. I, pp. 110, 129. La Huguerye dit au sujet de « la ligue des comtes » (LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, t. I, p. 213, note) : « Afin d'assurer et nouer la négociation, led. s^r électeur les assura d'estre leur chef et de leur donner au besoing ses deux fils, Casimir et Christophe, pour ses lieutenants généraux aux armées. Et fut ainsi l'affaire résolu et tenu pour fait, et toutes leurs promesses et signatures mises en main ded. s^r électeur. » *Mémoires*, t. I, pp. 166-167.

⁴ GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 224.

⁵ V. BEZOLD, t. I, p. 442, n^o 293.

décider l'archevêque de Cologne, Salentin d'Isenbourg, qui n'était pas prêtre à apostasier, l'Electeur pensait lui donner « une pension de France et une femme, » peut-être même sa propre fille¹. » Pendant l'hiver de 1573, le chancelier Ehem et Jean de Nassau entrèrent en pourparlers avec le prélat. Il fournissait des secours au duc d'Albe et touchait une pension de l'Espagne, ce qui ne l'empêchait pas, au dire de Ehem, « d'être mauvais espagnol ». Il se souciait fort peu du Pape, il détestait les prêtres, surtout les Jésuites. Il était arrogant, ambitieux, avare envers les pauvres, et désirait extrêmement se marier, mais il tenait à rester catholique. Il dit un jour à quelques gentilshommes qui étaient venus lui faire des propositions de la part des membres d'Empire protestants que, « s'il était sûr d'être bien soutenu sans être obligé de changer sa religion, il se marierait volontiers et conserverait l'évêché » ! Tandis que ces négociations se poursuivaient à Cologne, un nonce vint apporter à l'Electeur la lettre papale confirmant son élection. « Sa présence a produit ici un singulier effet, » écrit Ehem. « Le comte Jean de Nassau s'assit à la même table que le nonce et les deux jésuites qui l'accompagnaient; or l'un voulait mener l'Electeur au bon Dieu, l'autre au diable. » Salentin accueillit froidement l'envoyé du Saint Père; il le congédia presque immédiatement sans cérémonie, et avec quelque peu de dédain. Il resta l'allié de l'Espagne tout en acceptant la pension française, disant que les couronnes de France lui plaisaient plus que les thalers d'Espagne; qu'il était allemand, que la patrie lui tenait au cœur, et qu'il avait toujours chéri ses libertés². »

« O pauvre patrie allemande, » s'écriait un contemporain, « les princes t'ont toujours sur les lèvres et ils te trahissent sans vergogne; ils courent te vendre à l'étranger, au détriment et à la honte de toute la nation; il n'y a plus de loyauté parmi nous, nos princes

¹ v. BEZOLD, t. I, pp. 130-131, 442, note 2. LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, t. I, p. 211. LA HUGUERYE (t. I, pp. 202-204) donne d'abondants détails sur « les négociations palatines avec les évêques du Rhin, pour les faire prendre femme, et avec les armes, leur assurer leurs évêchés en patrimoine perpétuel ». « Et déjà avait gagné l'évesque de Speire, qui avait la femme toute trouvée; de l'évesque de Mayence ils en avaient bonne espérance; de celui de Trèves ils n'en faisaient point d'estat, *sinon pour en faire un butin*. Mays la peine se trouva aux deux évêques de Cologne et de Liège, près duquel on gagna un commandeur qui le gouvernait du tout, luy donnant espérance de lui faire espouser la damoiselle de Bourbon, qui estait à Heildeberg, et près de celui de Colongne, qui estait lors Salatin, comte d'Izemburg, comme celui de Liège, de la maison de Grosbech, son mareschal, avec de grands moyens; offrant ledt s'electeur aud. evesque de Colongne sa fille en mariage et de luy conserver l'évesché et électorat héréditaire en sa maison. Et estaient, quand je fus desesché, ces négociations en bons termes. »

² Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 337-341, 342-343. Sur les relations de Salentin avec l'Espagne à la même date, voy. GACHARD, *Gorresp. de Philippe II*, t. II, pp. 393, 444-446.

intriguent et complotent à droite et à gauche avec tel et tel potentat en guerre l'un avec l'autre, et cependant ils veulent être considérés comme d'honnêtes gens et comme les protecteurs de ce pauvre peuple qu'ils trompent et trahissent. Quant à la grandeur et à la dignité de l'Empire, ils n'en ont cure ¹ ! »

Ces reproches pouvaient s'appliquer à la cour palatine.

Philippell, menacé dans ses terres héréditaires de Bourgogne et forcé de se mettre sur la défensive, demanda aide et protection à l'Empereur, qui lui promit de lui faire parvenir un certain nombre de quintaux de poudre, et écrivit à l'Electeur palatin pour le prier de prendre sous sa protection les serviteurs espagnols et allemands chargés de conduire cet envoi à travers le Palatinat. Le 6 octobre 1573, les propres fils de l'Electeur, Jean-Casimir et Christophe, surprirent le convoi sur la route, menacèrent les conducteurs de la potence, refusèrent de lire les lettres impériales dont ils étaient porteurs, et envoyèrent dans les nuages la fumée de quinze chariots de poudre ². Les plaintes de Maximilien sur ce mépris de son autorité et de son honneur furent « paroles au vent ».

Bientôt de grands projets de ligue recommencèrent à occuper les esprits. A Spire, vers le milieu d'octobre, des négociations furent entamées pour la formation d'une vaste confédération dans laquelle devaient entrer l'Angleterre, l'Ecosse, les princes allemands, les Pays-Bas et les cantons suisses protestants. La reine d'Angleterre accepta les conditions proposées par l'Electeur palatin au nom des princes protestants, mais elle refusa de s'allier à la Suède et au Danemark ³. Charles IX offrit des secours en argent pour une expédition dans les Pays-Bas, et Jean Casimir les reçut à Metz pour les princes de Nassau ⁴. Ces derniers avaient maintenant « tout ce qu'il fallait pour commencer la danse ». « Vous toucherez la somme promise tout entière, au comptant, et à l'endroit qu'il vous plaira, » écrivait Schomberg à Louis de Nassau le 29 septembre ⁵. L'Electeur Frédéric espérait encore faire revenir Auguste de Saxe de ses préventions contre l'alliance française. En novembre, Jean-Casimir, au nom de son père, se rendit à Dresde pour lui représenter combien il importait de soutenir le prince d'Orange. Le roi de France avait donné 100.000 couronnes et l'on pouvait espérer que la reine d'Angleterre en ferait autant; elle paraissait disposée à arrêter les galères espagnoles, à envoyer des munitions et des troupes, et même

¹ *Franzosentrutz*, f. 3.

² Voy. *KLUCKHOHN*, t. II, pp. 598-607. Voy. v. *BEZOLD*, t. I, pp. 127-128.

³ *KERVYN DE LETTENHOVE*, t. III, pp. 283-294.

⁴ v. *BEZOLD*, t. I, pp. 109-110.

⁵ *GROEN VAN PRINSTERER*, t. IV, p. 207.

à prêter quelque argent, bien qu'en secret et de troisième main. On venait de lui demander de faire déposer en un lieu sûr deux ou trois cent mille couronnes; on était en négociation avec l'archevêque Salentin qu'on espérait retirer du parti du duc d'Albe, en obtenant pour lui une pension de la France. L'Electeur de Mayence avait aussi promis aux comtes de Nassau de soutenir leur cause et d'abandonner, pour les servir, la Majesté Impériale. Comme d'autre part l'alliance avec l'Ecosse était en bonne voie, on était encouragé de tous côtés, « à mettre la main à la charrue ¹ ». En décembre, Louis de Nassau écrivait à Orange que l'Electeur palatin avait tenté de se saisir de la personne du stathouder nouvellement élu en route pour son gouvernement ².

« Trahissant l'Empereur, » et malgré tous les avertissements qu'on put lui donner, le fils de Frédéric, Christophe, commença à lever ostensiblement cavaliers et fantassins pour l'expédition des Pays-Bas. L'Electeur feignit longtemps d'ignorer les projets de son fils. « Il nous semble étrange, » lui écrivait l'Empereur le 26 février, « que les fils de Ta Grâce, tantôt celui-ci, tantôt celui-là, bien que la plupart du temps ils soient à ta cour ou tout près de là, aillent et viennent, voyagent sans cesse et se mêlent d'affaires qui, non seulement vont droit à l'encontre de nos lois et constitutions, mais encore troublent et blessent beaucoup de paisibles membres d'Empire. Comment ces choses peuvent-elles être ignorées de Ta Grâce? » L'Empereur ajoutait que, si l'autorité paternelle ne suffisait pas à empêcher de pareils actes, l'Electeur, comme chef de cercle, avait toute facilité de barrer le chemin à ses fils ³. « Si les Allemands ne se mêlaient pas des affaires de Flandre, » écrivait Jean de Hoja, évêque de Munster, au landgrave Guillaume, « la paix se ferait indubitablement d'elle-même. Déjà la Flandre, le Brabant, le Hainaut et d'autres provinces du roi se sont soumises à son autorité et sont en paix avec lui. Les Hollandais et les Zélandais, s'ils voulaient en faire autant, s'en trouveraient aussi bien que leurs voisins. Tant que cet apaisement ne sera pas fait, une longue guerre est à craindre et si d'autres souverains étrangers viennent se joindre à l'Espagne, l'Empire pourra subir de tels revers que nos arrière-petits-fils auront encore à les déplorer ⁴.

Christophe ne renonça pas à son expédition, mais elle eut une issue fatale. Le 14 avril 1574, l'armée allemande fut presque entiè-

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 127* 131*.

² GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 278.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 630-631.

⁴ GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 350.

rement détruite près de Mocken. Christophe et les comtes Louis et Henri de Nassau périrent dans le combat ¹.

Peu de jours auparavant, Charles IX avait promis à l'Electeur Frédéric d'envoyer à Christophe des secours en argent. La mort du roi (30 mai 1574), changea la face des choses ². En France, de nouvelles séditions éclatèrent, et Jean-Casimir chercha à les exploiter à son profit. Le 1^{er} juin 1574, il conclut un traité avec le prince de Condé. Les chefs du parti huguenot lui offraient des sommes considérables, et de plus la séduisante perspective des Trois-Evêchés. Il fut convenu qu'il prendrait le commandement des troupes auxiliaires allemandes et que, dans le cas où le comte palatin ou d'autres membres de la Confession d'Augsbourg seraient attaqués pendant la campagne, les troupes françaises voleraient à son secours sans même attendre l'arrivée de l'armée royale ³. Les traités, comme l'Empereur le fit remarquer à l'Electeur Frédéric, étaient expressément dirigés contre les membres d'Empire catholiques ⁴. La guerre ne devait se terminer qu'après la conquête des Trois-Evêchés. De plus, après cette conquête, les alliés français s'engageaient à la protéger contre tous ceux qui chercheraient à la ravir soit à Casimir soit à ses héritiers ⁵.

A la cour impériale, les intrigues palatines amassaient des rancunes amères. Le conseiller Erstenberger écrivait le 22 mai 1574 au duc de Bavière : « Daigne le Tout-Puissant nous accorder sa grâce et son secours et mettre fin à ces malheureuses cabales, si funestes à notre patrie ! Puissent leurs auteurs avoir bientôt la récompense qu'ils méritent ! Voilà les heureux fruits de la sanglante religion de Calvin ! Elle se répand comme un ulcère parmi les peuples, puis elle attire d'irréparables malheurs sur les souverains et les sujets ⁶. »

Auguste de Saxe qui, à plusieurs reprises, avait fourni des secours à Frédéric et à son gendre Jean Casimir, se dégagna enfin entièrement de toute amitié et alliance avec les Palatins et répudia avec une énergique fermeté leur politique déloyale. « Si en ma

¹ GACHARD, *Corresp. Philippe II*, t. III, pp. 51-53.

² Blaise de Montluc dit au sujet de Charles IX dans ses *Commentaires* : « J'oserais dire que s'il eust vescu, il eust fait de grandes choses, et aux despens de ses voisins eust jetté la guerre de son royaume; et si le roy de Pologne (plus tard Henri III) eust voulu s'entendre avec luy, et mettre sus les grandes forces qu'il pouvait tirer de son royaume, tout leur eust obey, et l'Empire eust été remis en la maison de France ». *Collection*, XXII, p. 349.

³ КЛУCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 719-720.

⁴ КЛУCKHOHN, t. II, p. 719, et v. BEZOLD, t. I, p. 146, note 1.

⁵ КЛУCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 720-721.

⁶ КЛУCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 475, note 12.

qualité d'Electeur du Saint-Empire, » écrivait-il à l'Empereur le 9 septembre 1574, « on me demandait conseil à ce sujet, je ne pourrais répondre autre chose sinon que s'unir aux palatins, c'est agir contre les constitutions de l'Empire et fouler aux pieds ses lois. Quant à moi, je me sens plus obligé par le serment que j'ai prêté au Saint-Empire que par les liens qui m'attachent à ma propre famille¹. »

Auguste était depuis quelque temps l'ennemi acharné du Calvinisme; cette haine lui avait été inspirée par des événements qui demandent à être exposés avec quelque détail, parce qu'ils furent cause de grands revirements dans les affaires religieuses de la Saxe, et qu'ils exercèrent une influence décisive sur le développement du Protestantisme allemand.

Mais pour mieux les comprendre, il est nécessaire que nous disions quelque chose de la situation religieuse du Palatinat depuis la diète d'Augsbourg de 1566.

¹ КЛУСКООН, *Briefe*, t. II, p. 722.

CHAPITRE VII

LE CALVINISME DANS L'ÉLECTORAT PALATIN DEPUIS LA DIÈTE D'AUGSBOURG DE 1566.

I

Catholiques et Luthériens s'étaient flattés que la paix d'Augsbourg « détruirait entièrement dans le Palatinat la secte empoisonnée de Calvin : » ce fut le contraire qui arriva. Le Calvinisme s'y propagea dans un grand nombre de villes et de territoires; « de telle sorte, » disait avec douleur Tilmann Hessus, « qu'il est à craindre que l'Allemagne n'en soit bientôt entièrement infectée, et que la doctrine sans tache et seule capable de sauver les âmes du saint docteur Luther ne soit complètement étouffée dans ce pays ». La seule consolation d'Hessus, c'était de se dire que l'Electeur Palatin trouverait une forte résistance et, si Dieu le voulait, une résistance invincible, dans son propre pays, dans l'âme vaillante de son peuple, dans le dévouement de tous, prédicants, seigneurs et simples sujets, à la religion seule orthodoxe. « Plaise à Dieu, » écrivait-il, « qu'ils ne plient jamais le genou devant le Calvinisme blasphémateur, cette exécration du démon, et que jamais ils ne s'attachent au Baal de Calvin ni à la race de vipères qu'il a engendrée ¹ ! »

Les membres luthériens de la diète du Haut-Palatinat s'opposèrent à toute innovation, et furent encouragés dans leur résistance par Louis, fils aîné de l'Electeur et gouverneur de la province. Ils se plaignaient depuis longtemps de l'usage qui avait été fait des biens du clergé. Les biens immobiliers avaient été vendus à des prix dérisoires, les biens mobiliers étaient confisqués. On avait dépouillé les couvents de leurs précieux ouvrages d'orfèvrerie, et les monastères étaient dans un tel état de délabrement que la pluie et le vent y avaient libre accès et que, pour la plupart, ils étaient devenus

¹ Cité dans : *Warnung vor rebellischen Conspirationen unter dem Schein des Evangelii* (1572) D³.

inhabitables. Mais ce qui était plus déplorable encore, les anciennes fondations en faveur des nobles et des roturiers, celles surtout qui autrefois avaient adouci la misère du pauvre, avaient été partout supprimés. « L'Électeur, » disaient les membres de la diète, « ne peut sans noire assentiment faire aucune loi ni constitution, lever aucun impôt, imposer aucune taxe; il peut encore bien moins imposer à ses sujets une contrainte quelconque dans les choses de la religion, où le salut des âmes est intéressé. Si le prince consent à ne faire aucun changement dans notre culte, nous nous engageons de bon cœur à supporter le fardeau de ses dettes, ce qui ne s'est jamais vu jusque-là, et fera l'étonnement des étrangers, lorsqu'ils viendront à l'apprendre. » Mais Frédéric entendait être obéi sans condition. Il soutint qu'il n'imposait point de « nouveauté superflue », quo les réformes qu'il avait proscrites étaient « nécessaires et justes », que, dans sa façon de corriger les abus, il n'admettait pas qu'on lui fixât des limites; que la proposition de la diète, relative à ses dettes, lui était agréable, mais qu'il lui était impossible de la prendre au sérieux¹. Si elle persistait dans ses exigences il serait obligé d'en conclure qu'elle n'avait jamais eu la réelle intention de lui rendre service².

Dans son désir de « frayer la voie à l'Évangile », Frédéric, à la Diète d'Augsbourg de 1559, avait beaucoup insisté pour que les sujets eussent toute liberté de choisir entre les deux religions autorisées par le traité de paix, où, selon lui, les petites gens avaient été oubliés. Il avait défendu leur cause, et répété qu'il était juste de leur garantir la même liberté qu'aux grands personnages, aux princes et aux seigneurs. Mais quand il s'agissait de ses propres sujets, Frédéric ne voulait entendre parler de liberté ni pour les Catholiques ni pour les Luthériens. « Les consciences de mes sujets m'appartiennent, » disait-il, « je prends sur moi toute la responsabilité, j'agis comme je crois devoir le faire³. »

L'Électeur, ayant convoqué la diète le 3 novembre 1566, assembla préalablement son conseil pour délibérer sur la conduite qu'il conviendrait de tenir. Ses conseillers l'engagèrent à ne point se préoccuper de la résistance des États, à ne pas tolérer qu'ils lui fassent la loi, à les éconduire tout simplement, sans prendre la peine de disputer longuement avec eux. « S'ils invoquent la Confession d'Augsbourg, on pourra leur répondre, » dirent-ils, « que l'Électeur

¹ Voy. WITTMANN, pp. 28-32. Lettre de la comtesse palatine Elisabeth au Landgrave Guillaume, 22 mai 1563; voy. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I. p. 400.

² Voy. plus haut, pp. 84-85.

³ WITTMANN, p. 49.

ne fera jamais rien contre la parole de Dieu, rien non plus contre la Confession ni contre ce qu'elle a établi. » Relativement aux autels et images qui subsistaient encore dans les églises luthériennes, le théologien Olevian dit que l'idolâtrie devait être abolie par la hache ou par le feu, et qu'il serait à souhaiter que « les idoles » fussent brûlés publiquement sur la place du marché. Un autre conseiller ne fut pas du même avis, jugeant plus prudent d'amonceler les débris des idoles dans une salle close, et d'y faire mettre le feu; un troisième dit que l'idolâtrie était restée collée au Protestantisme, qu'elle en devait être arrachée, parce qu'un peu de levain aigri gâtait toute la pâte; mais qu'il fallait premièrement convertir les cœurs au moyen de bonnes prédications, et qu'ensuite on balayerait les idoles, comme on l'avait déjà fait dans le Bas-Palatinat; expulser immédiatement les prédicants luthériens opposés aux nouveautés ne lui semblait pas opportun; dans le Haut-Palatinat, on aurait besoin de 350 ecclésiastiques, et, d'autre part, dans le Bas-Palatinat il n'y avait en tout que sept pasteurs orthodoxes. Si on congédiait tous les autres, le pays resterait sans guides. Un seul d'entre les conseillers dit que la question était grave, et que de fréquents changements dans la religion étaient chose dangereuse. Il ne fut pas écouté¹.

Dès son arrivée à Amberg, l'Electeur avait abandonné les principales églises de la ville à ses prédicants et fait choix, pour les emplois civils, de fonctionnaires calvinistes. Comme les Etats s'en plaignaient, il répondit que quiconque n'était pas d'accord avec son seigneur au sujet de la religion était libre d'aller vivre où bon lui semblerait; qu'il n'était pas obligé de demander avis à tout le monde sur la manière de distribuer les charges et que, là non plus, il ne voulait pas avoir les mains liées; que la doctrine d'Heidelberg était conforme de tout point à la Confession d'Augsbourg. Dans une autre occasion il dit que « la Confession était fondée sur la Sainte Ecriture, mais qu'elle avait retenu beaucoup de doctrines d'idolâtrie ». Un colloque où les ministres calvinistes et ceux d'Amberg discutèrent longuement leurs opinions réciproques ne servit qu'à aigrir les esprits. Dans leurs prêches, les prédicants d'Amberg appelèrent leurs adversaires « hérétiques impies, séducteurs des âmes, loups, docteurs du diable, sacramentaires fanatiques, profanateurs du Saint-Sacrement, briseurs d'images. » Frédéric effrayé interdit sévèrement de semblables invectives, et décréta « la suppression de l'idolâtrie. » Les surplis, les nappes de communion, l'exorcisme dans le baptême, les chants en latin, les cloches de l'*Ave Maria*,

¹ WITTMANN, pp. 37-40.

de l'agonie du Christ, des ténèbres de la semaine sainte, les images et les crucifix furent interdits comme « entachés d'idolâtrie ». On se demanda même un moment si les barbes des prédicants luthériens ne devraient pas être coupées?

Une lettre de l'Empereur vint rendre le courage aux membres de la diète. Maximilien les exhortait à fuir comme par le passé les erreurs de Calvin, surtout la doctrine de l'Eucharistie, tout en se montrant obéissants envers leur souverain dans toutes les questions civiles. Il se refusait à croire que leur seigneur voulût charger leur conscience en les forçant à violer le traité d'Augsbourg au mépris de la constitution ecclésiastique établie par son prédécesseur Otto Henri; si cependant l'Electeur allait jusque-là, l'Empereur leur conseillait de protester au nom de la paix de religion, qui avait fait une loi à tous les membres d'Empire de pratiquer soit l'ancien culte, soit la religion de Luther, à l'exclusion de toute autre opinion ou secte¹. L'Electeur fut extrêmement irrité de cette intervention dans ses affaires. Il fit dire au messenger de Maximilien de s'en retourner au plus tôt vers son maître, et se plaignit à Vienne du procédé employé envers lui. Jusque-là, écrivit-il à l'Empereur, personne n'avait pu le convaincre d'hérésie ou d'erreur de doctrine; il était étonné que l'Empereur eût parlé du règlement ecclésiastique d'Otto Henri, puisque dans l'appendice de ce règlement, à l'endroit où il était parlé d'additions ou de retranchements possibles, le prince n'avait pas obligé ses descendants à suivre à la lettre ce qu'il avait établi, et que de son vivant lui-même y avait ajouté beaucoup de choses². Frédéric reprocha aux Etats d'avoir reçu la lettre impériale, qu'il trouvait malséante, et leur défendit de la manière la plus sévère d'y répondre de quelque manière que ce fût³. Mais il ne put jamais « briser ces dures cervelles ». Les Etats lui déclarèrent que tous les changements qu'on avait opérés jusque-là avaient été faits contre leur volonté, et que, faisant usage du droit que leur reconnaissait la paix de religion, au pis aller, ils quitteraient le pays.

« Je voudrais que ton père et tous ses faux prophètes fussent loin d'ici, » écrivait le 20 décembre 1566 la comtesse luthérienne Dorotheë, veuve de Frédéric II, à Suzanne, fille de l'Electeur actuel; « je voudrais ôter toute cette affaire de mon esprit; mais on souffre tant autour de moi que la chose est presque impossible. Au sujet de la religion, rien n'a encore été obtenu; les nôtres conservent leur

¹ WITTMANN, pp. 40-53.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 706, 717-719.

³ KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, p. 275.

position, Dieu soit loué ! On a permis, il y a trois semaines, aux membres de la diète de retourner chez eux ; avant de se séparer, ils ont déclaré à ton seigneur et père qu'en fin de compte ils refusaient d'adopter sa foi, et protesteraient contre tout ce que leur ordonnerait Sa Grâce en matière de religion. Là-dessus, ton seigneur et père est entré dans une grande fureur ; il les a tous fait charger de chaînes dans l'hôtellerie où ils habitent, et ils sont restés ainsi pendant trois ou quatre jours. Après cela, ils ont été mandés à la cour, et le chancelier leur a fait un très long chapitre, avec force menaces de les punir par le glaive ou autrement. On leur a imposé une forte amende qui doit être déposée le jour des rois. Pour toucher l'argent plus promptement, on traite en ce moment avec des marchands, des juifs et de gros banquiers. Où iront les proscrits ? On l'ignore, le bruit court que ce sera à Bâle ; en somme ton seigneur et père s'y prend mal pour attacher à lui le cœur de ses sujets. Il les châtie, puis il s'en va, et les laisse dans leur détresse. Voilà ce que lui enseigne le Dieu auquel il croit, voilà ce que lui dicte sa conscience anti-chrétienne¹ ! »

Aux premiers prêches des prédicants calvinistes, les assistants sortirent en tumulte des églises en poussant de grands cris². La présence de Frédéric protégea cependant les ministres des insultes et des huées de la populace ; mais quand l'un d'eux osa dire que les habitants d'Amberg n'auraient la paix que lorsque l'Electeur se serait décidé à faire tomber quelques têtes, le peuple commença à s'attrouper dans divers quartiers de la ville, et Frédéric eut beaucoup de peine à empêcher que l'on ne sonnât le tocsin³. L'ordre répété de détruire et de briser les images excita l'indignation générale. Dans beaucoup de localités, les bourgmestres refusèrent d'obéir. La comtesse Dorothee écrivait le 18 mars 1567 à la duchesse Suzanne : « L'abbaye d'Amberg a été envahie ; toutes sortes d'indignités et de sacrilèges y ont été commis ; mais aussitôt après, un messenger de l'Empereur s'est présenté et a invité l'Electeur à réfléchir à ce qui était arrivé à son gendre le duc Jean-Frédéric, disant qu'il se pourrait qu'un jour on en agit de même avec lui, car Maximilien ne laisserait pas impunies de telles indignités. Les conseillers de l'Electeur voulaient d'abord mettre l'ambassadeur aux fers, mais ensuite ils se ravisèrent, et firent cesser les pillages dans les églises. Les nouveaux prédicants ont aussi baissé le ton. Les charpentiers et les maçons avaient refusé de briser les autels et les images. Un seul,

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, pp. 738-741.

² Le comte palatin Reichart à Christophe de Wurtemberg, KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 712.

³ WITTMANN, p. 51. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 927.

appartenant à la nouvelle secte, a prétendu que c'était un plus grand péché de laisser les images dans les églises que de proférer les plus exécrables blasphèmes. Tu vois quelle est la beauté de leur sainte doctrine ¹. »

Mais rien ne put ébranler la résolution de l'Electeur. Les prédicants calvinistes imposés aux communes subirent des outrages, des railleries, des vexations, des menaces, des mauvais traitements de toutes sortes. Il ne pouvait être question, dans une telle situation, « d'évangéliser le peuple et de réformer les mœurs ». Aussi la licence, l'immoralité firent-elles des progrès effrayants. Partout où les parents refusaient de faire baptiser leurs enfants selon le rite calviniste, ils encouraient les peines les plus sévères, et quelquefois même on les jetait en prison. Une telle rigueur ne faisait que fortifier la résistance populaire ². La doctrine calviniste sur l'Eucharistie excitait surtout la plus vive horreur. En vain l'Electeur, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises, expliqua longuement au député du Conseil de Nabburg que cette doctrine était fondée sur la parole divine, et que Luther, qu'ils avaient toujours à la bouche, avait été lui-même si incertain de ce qu'il fallait croire à ce sujet que quatre fois il avait changé d'opinion ³.

Dans maintes localités les populations se soulevaient. Les injures, les provocations personnelles étaient des faits de tous les jours. « Les prédicants luthériens, » écrivait Frédéric, en 1575, à Guillaume de Hesse, « condamnent et calomnient publiquement notre doctrine, nos ministres, nous-mêmes; ils excitent nos sujets à la révolte; pour nos conseillers, c'est chose bien nouvelle que ce qui se passe ici. Plusieurs fois déjà, quelques centaines de mécontents ont passé d'un air de défi devant notre sénéchal, le raillant, le tournant en ridicule; ils lancent des pierres à nos prédicants dans les églises pendant le prêche ⁴. » A bout de patience les théologiens d'Heidelberg conseillèrent l'emploi de la force. On menaça Amberg d'une invasion armée. La princesse palatine Elisabeth, femme de Jean-Casimir, écrivait à Dresde : « Nos gentilshommes ont tous déclaré qu'à aucun prix ils ne marcheraient contre le Haut-Palatinaat, parce qu'ils ne voulaient pas combattre contre Dieu ⁵. »

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 12-13.

² WITTMANN, pp. 56-57.

³ WITTMANN, p. 63.

⁴ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 927.

⁵ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 836-837, 843.

II

« Outre ces amères tribulations, outre la résistance séditeuse du Haut-Palatinat, » l'Electeur avait à soutenir d'autres luttes, qui aboutirent enfin à une sanglante tragédie.

Adam Neuser, curé de Saint-Pierre à Heidelberg, Silvanus, prêchant et inquisiteur à Ladenbourg, Jacques Suter, curé de Weidenheim, et Mathias Vehe, diacre de Lautern, avaient conçu des doutes sur la Trinité en lisant les écrits d'Erasmus et de Sébastien Franck. Dans leurs prêches, ils s'arrangeaient de façon à ne jamais dire une seule parole ayant trait à la Trinité ou à l'Incarnation. Sylvan composa un traité intitulé : « *Du seul Dieu et Messie unique Jésus, vrai Christ, contre l'idole en trois personnes et le Dieu aux deux natures de l'Antechrist.* » Jésus, selon lui, n'a été appelé Dieu qu'à cause de ses héroïques vertus. C'est ainsi qu'Hercule avait eu des autels. Les quatre sectaires, craignant d'être inquiétés, résolurent de s'enfuir en Transylvanie et de se faire mahométans. Neuser écrivit au sultan qu'il avait beaucoup réfléchi sur les variations et sur les discordes interminables de la religion chrétienne, dans laquelle, actuellement, il y avait autant de *crédos* que de têtes ; qu'à la suite de ces réflexions, il s'était entièrement séparé de ses collègues, docteurs et interprètes de la Sainte Écriture, et que, par sa propre investigation, il s'était convaincu que le Christ n'était pas le Fils de Dieu, qu'il n'était pas de la même substance que le Père et qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, comme l'Alcoran l'avait enseigné. Il avait aussi découvert que la foi des Turcs s'accordait admirablement avec l'Évangile de Jésus-Christ, et que le royaume de Mahomet était celui dont Daniel avait prophétisé, et auquel l'empire de la terre était promis. Neuser conseillait au sultan d'envahir l'Allemagne. Il lui promettait de l'aider à propager sa foi. Si le sultan songeait à agrandir ses États, le moment était propice, car les prédicants chrétiens étaient en si mauvaise intelligence que le peuple commençait à douter de tout. « Nos docteurs eux-mêmes racontent que beaucoup de gens leur disent : Tout ce que vous nous enseignez est incertain et mensonger. De plus, le pauvre homme est tellement opprimé par ses gouvernants qu'il ne se gêne pas pour désirer tout haut l'arrivée des Turcs 1. »

Cette lettre et d'autres écrits compromettants furent découverts en 1570 et remis à l'Electeur. Aussitôt, il fit arrêter et emprisonner

¹ Voy. ces pièces dans ARNOLD, t. II, pp. 4125-4136. Voy. *Unschuldige Nachrichten zum Jahr 1702*, pp. 799-804.

les coupables et ordonna une enquête. Les théologiens de Heidelberg, Olevian, Ursinus, Bosquin et d'autres firent connaître leur verdict dans un long mémoire dont voici le résumé : « Bien que Neuser et Sylvan aient mérité la mort par leurs blasphèmes, un pouvoir chrétien n'est pas obligé de les faire lapider comme le veut la loi de Moïse; la corde ou le glaive suffisent. Avant l'exécution, les prisonniers seront soumis à la torture. Le prince espère que la souffrance leur arrachera des aveux sur leurs complices, parmi lesquels, vraisemblablement, se trouvent des hommes considérables 1. »

Mais avant l'exécution de sa sentence, Neuser parvint à se sauver. Il se fit mahométan, et mourut misérablement en Turquie. Il dit un jour à un ambassadeur de l'Empereur à Constantinople « que pour se préserver de l'arianisme il fallait commencer par détester le Calvinisme 2 ». Sylvan, aussi bien par écrit que dans les entretiens privés qu'il eut avec les théologiens de l'Electeur, donna des preuves évidentes du plus sincère repentir; cependant on ne lui fit pas grâce. Frédéric, qui penchait vers la clémence, ayant réclamé l'avis d'Auguste de Saxe et de ses conseillers politiques, tous opinèrent pour la mort; mais, par égard pour la rétractation du coupable, ils conseillaient de le faire décapiter et de lui épargner le bûcher; il était indispensable, à leur sens, « de punir l'horrible blasphème et le crime exécrationnel, pour l'exemple et l'effroi de tous 3 ». Frédéric écrivit de sa propre main la sentence de Sylvan. « Moi aussi, » disait-il, « je crois avoir les lumières du Saint-Esprit; je suis guidé en toutes choses par ce maître et ce docteur de la vérité. » On considéra Suter et Vehe comme ayant été séduits, et on se contenta de les exiler. Sylvan fut décapité le 23 mars 1572 sur la place du marché de Heidelberg 4. Martin Seidel, docteur et pédagogue antitrinitaire, prit la fuite à temps, comme Sylvan. Seidel avait enseigné que le nom de Messie ne convient pas à Jésus-Christ; que le Christ n'a fait autre chose que proclamer la loi naturelle, et que quiconque accomplit cette loi remplit tous les devoirs de la religion. Le conseiller de l'Electeur, Thomas Eraste, autrefois recteur de l'Université de Heidelberg, le même qui, autrefois, par ordre de l'Electeur, avait propagé le Calvinisme dans le Palatinat, fut soupçonné d'arianisme à cause des rapports fréquents qu'il entretenait avec Sylvan et Neuser. On l'obligea à donner des explications

¹ KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 380-381, et p. 474, notes 5 et 6.

² « Qui non vult fieri Arianus, caveat, ne fiat Calvinianus. » Voy. MYLIUS, *Predigten vom Türken*, p. 38, LEUCHTER, p. 224.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 424-425.

⁴ Pour plus de détails, voy. WUNDT, t. I, pp. 88-154.

sur sa croyance en présence d'une commission d'enquête présidée par l'Electeur ¹.

Les théologiens luthériens conclurent, de « l'horrible arianisme d'Heidelberg », que le Calvinisme conduisait droit au mahométisme ². Jacques Andreaë, chancelier de l'Université de Tubingue, démontra, dans une suite de sermons prêchés à Memmingen et que la presse répandit aussitôt, que la doctrine des théologiens palatins n'était « qu'un pont conduisant du Christianisme à l'Alcoran » et que ceux d'Heidelberg n'étaient pas seulement Calvinistes, Nestoriens et Ariens, mais « tout près de tomber dans l'abomination de Mahomet ». Les Calvinistes, à son avis, étaient les plus abominables menteurs que la terre eût jamais portés ³. Avec une violence toute semblable, Philippe Nicolai, prédicant d'Unna, en Westphalie, écrivait : « Le dragon calviuiste accouplé au mahométisme engendre des abominations inouïes ⁴. Le Palatinat électoral est le réceptacle des ordures du monde entier. Les Calvinistes sont les enfants du diable ⁵. » Georges Mylius, professeur de théologie à l'Université d'Iéna, chercha comme lui à prouver dans ses prédications « que la canaille calviniste d'Heidelberg avait fait alliance avec les Turcs, et que leur religion maudite n'était autre chose qu'un chemin spacieux et commode ouvrant la porte aux Turcs et à l'Alcoran ⁶ ».

Aussi les théologiens et les prédicants luthériens regardaient-ils comme la première de leurs obligations de combattre les sectaires d'Heidelberg et tous ceux qui de près ou de loin leur étaient attachés, dans tous les territoires allemands où « leur subtil poison s'était insinué », mais surtout en Saxe où « le pur évangile avait été annoncé en premier lieu par Luther, l'élu du Seigneur ». Tous se considéraient comme spécialement chargés de maintenir la vraie doctrine, d'extirper la semence diabolique de Calvin, et de décider l'Electeur Auguste à les seconder de tout son pouvoir « dans cette œuvre si sainte ⁷ ».

¹ HAUZ, *Die erste Gelchrtenschule*, pp. 22-25.

² Pamphlet anonyme, 1573.

³ Voy. КЛЮКНОН, *Friedrich der Fromme*, pp. 396-397. ARNOLD, t. II, p. 8. Le 3 janvier 1575, Ursinus écrivait à Bullinger : Nota sunt vobis nova convitia Schmidlini (J. Andreaë) quibus nos Arianismi et Mohametismi accusat; classicum canens, ad nos tanquam proditores et hostes ecclesiae et patriæ, et novos quosdam Turcos in media Germania exhortos, armis opprimendos. Voy. ИЕРРЕ, *Gesch. des deutschen Protestantismus*, p. 140.

⁴ ARNOLD, t. II, p. 8.

⁵ Cité dans l'écrit intitulé : *Wider die Teufelskinder, eine frumme Ermahnung*, p. 23.

⁶ *Zehn Predigten vom Türken*, pp. 30-38.

⁷ *Wider die Teufelskinder*, pp. 27-28.

CHAPITRE VIII

AFFAIRES RELIGIEUSES EN SAXE. — LES CRYPTOCALVINISTES.

I

Adater du moment où le duc Jean-Guillaume avait pris possession des états abandonnés de son frère Jean-Frédéric, après l'exécution du ban d'Empire (1567), il s'était posé en « ange de lumière, envoyé par Dieu même pour affermir en Saxe la pure doctrine de Luther ». Tous les théologiens dont les opinions n'étaient pas strictement luthériennes avaient été destitués. Parmi les nouveaux élus se trouvait Tilmann Hessus, qui appelait l'Electeur « un nouveau Constantin, un second Théodose, un autre Charlemagne ». Le catéchisme enseigné jusque-là en Saxe fut déclaré « impio, pernicieux et hérétique ». Le 16 janvier 1568, les prédicants furent placés dans l'alternative ou de signer l'édit de religion que le duc venait de publier, ou de s'expatrier. Les Flaciniens de Iéna attaquèrent violemment les théologiens de Wittemberg dans un traité sur la justification et les bonnes œuvres. Ceux-ci ripostèrent par un livre dont Nicolas Selnekker, chassé de Iéna et réfugié à Wittemberg, était l'auteur. Ce livre était écrit avec tant de conviction et de force que « personne n'eût jamais pu supposer que très peu de temps après Selnekker compterait parmi les plus ardents disciples de Flacius ¹ ». « L'injure et le tapage, les cris et les querelles recommencèrent de plus belle. » Dans les églises, dans les hôtelleries, autour des tables et des brocs, on se querellait sur les plus augustes mystères de la foi, et les libraires trouvaient leur compte à propager les livres de controverse et les pamphlets ².

Dans l'espoir d'amener une réconciliation, Auguste de Saxe et Jean-Guillaume autorisèrent les théologiens des deux partis à con-

¹ Voy. GILLET, *Crato*, t. I, pp. 379-381.

² SIXT, *Paul Eber*, p. 79. Le 10 janvier 1568, Gaspard Peucer écrivait à Crato : « Typographi se ad judicia et affectus hominum accommodant hujus sæculi, qui non utiles et bonos, sed maledicos et contentiosos libros requirunt. Talibus jam et præla occupantur et impletur fora ac tabernæ ac personant pulpita, convivia, congressus. » GILLET, *Crato*, t. I, p. 381, note.

férer ensemble sur la doctrine. Un colloque s'ouvrit à Altenbourg, en octobre 1568, et n'eut d'autre résultat qu'une discorde plus irrémédiable. « Le ciel même s'en émut. » Pendant qu'il avait lieu, l'Électrice Anne fut informée à diverses reprises que « des signes merveilleux » se produisaient de tous côtés. « Des incendies éclatèrent simultanément au château électoral, à l'hôtel de ville, au collège. L'église trembla dans ses fondements; le hibou poussa des cris sinistres tout près du château, d'énormes corbeaux firent un soir un tumulte effroyable; une autre fois, on entendit les chiens hurler « d'une façon horrible et lamentable ». Trois flèches surmontant le château de Leuchtenberg, près de Kahla, s'éboulerent sans que le feu fût pour rien dans cet accident ¹. » Pendant le colloque, les théologiens du duc de Saxe demandèrent que les principaux écrits de Mélanchthon fussent livrés aux flammes. Ceux de l'Électeur alléguèrent qu'ils avaient été en grande partie écrits et imprimés du vivant de Luther, « de sainte mémoire, » qui les avait tous loués et approuvés ². Jean-Guillaume, président du colloque, disait que, durant toute sa vie, il n'avait jamais rencontré de docteurs plus turbulents et plus difficiles à conduire que ceux auxquels il avait affaire. Bien qu'au commencement de chaque séance le saint nom de Dieu fût invoqué, les injures et les insultes étaient tous les jours si violentes « qu'on se serait cru à la comédie ³ ». Chacun des deux partis donnait au public des renseignements différents sur ce qui se passait au sein de l'assemblée. Pendant quatorze semaines on discuta uniquement sur la justification; l'un et l'autre parti proclama sa victoire et la honteuse défaite de ses adversaires hérétiques ⁴. Paul Eber, surintendant général, écrivait d'Altenberg : « L'Église est déchirée par de furieuses et irréconciliables querelles; les pauvres consciences sont troublées et perplexes sur tous les points de la doctrine; la plupart des chrétiens adoptent de plus en plus la morale d'Epicure. Les sujets, accablés tous les jours de charges plus écrasantes, sont presque réduits à la mendicité et commencent à maudire ceux pour lesquels on leur recommande de prier ⁵. »

« Quelle religion choisirons-nous? » demandait André Dudith, traitant de la situation générale du Protestantisme en 1569. « Non seulement toute Église particulière prétend être la seule vraie et

¹ V. WEBER, *Anna*, pp. 305-306.

² SIXT, p. 65.

³ WILKENS, p. 133.

⁴ Voy. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 206-227.

⁵ SIXT, pp. 79, 81. GILLET, t. I, p. 383, note 48.

excommunie toutes les autres, mais chaque jour les théologiens renient leur propre doctrine et repoussent aujourd'hui ce qu'ils enseignaient hier, de sorte qu'il est facile de savoir l'opinion qu'on en fera demain. » « Autrefois les Conciles ou les décrets des Papes mettaient un frein aux disputes des hommes; mais quel Concile, quel gouvernement, quelles lois pourraient nous mettre d'accord? car il n'y a plus de justice, l'impunité est assurée, la licence domine. » « Oserions-nous soutenir, » ajoutait Dudith parlant des persécutions dont les dissidents étaient l'objet, « que les armes dont nous nous servons sont toutes spirituelles, que nous ne voulons rien entreprendre contre les consciences, et qu'il faut laisser toute liberté aux âmes ? »

La haine d'Auguste de Saxe pour les Flaciniens s'était encore accrue pendant le colloque d'Altenbourg; aussi fit-il paraître un édit plaçant tous les ministres de son Electorat dans l'alternative ou de condamner nettement la doctrine de Flacius ou de s'expatrier. En 1567, il crut utile de faire un exemple en la personne d'un de ses vassaux, le comte Wolf de Schonburg, qui protégeait les Flaciniens et avait qualifié d'antichrétien un édit du prince. Il ne se contenta pas de confisquer ses propriétés, de la proscrire; il le fit enfermer dans un cachot de Dresde surnommé « l'Empereur », lequel, au rapport du geôlier, était depuis si longtemps dans un tel état d'infection qu'il n'était plus possible de le nettoyer. L'infortuné, condamné à périr asphyxié par l'odeur fétide qu'on y respirait, fut, au bout de quelques jours, « réduit à un état si lamentable que sa mort semblait imminente; il supplia le chancelier et les conseillers de l'Electeur d'intercéder en sa faveur auprès d'Auguste, promettant de payer une forte amende, de vendre tous ses biens pour s'acquitter, et demandant pour toute grâce qu'on le laissât libre dans sa conscience. Mais Auguste voulait une rétractation positive. « Quand bien même, » écrivait-il, « le comte languirait jusqu'à la mort dans son cachot, nous en serions aussi peu touchés que si nous avions attaché un chien à la potence; dès qu'il aura rendu l'âme, nous voulons et ordonnons que son cadavre demeure en sa prison, et qu'une voûte soit construite au-dessus. » Pour échapper à son horrible sort, le comte finit par déclarer, avec force démonstrations de repentir, « qu'il avait agi par esprit d'obstination, et demandait grâce et pardon pour le crime dont il s'était rendu coupable ».

¹ GILLET, *Crato*, t. II, pp. 271-272.

² Pour plus de détails sur les indignes traitements infligés au comte, voy. DISTEL, *Flacianismus*, pp. 27 et suiv. La prière que Jérôme Haubold, recteur de l'Ecole

En 1570, Auguste fit fondre un canon sur lequel il fit graver cette légende : « Les Flaciniens sont les émissaires de Satan ¹. »

« Les disciples de Flacius, » écrivait Nicolas Selnekker en 1570, « recherchent la faveur et l'applaudissement des gens de bas étage; dans les cabarets, les tavernes, les hôtelleries, ils tiennent les propos les plus inconvenants. Là on dispute ou tempête, et trop souvent les coups suivent les querelles. Aussi, le désordre, les émeutes, le mépris du saint ministère et de l'autorité légitime sont-ils les fruits ordinaires de cette doctrine exécrationnelle. » « Les églises retentissent de cris sauvages, le tapage dégénère en une perpétuelle émeute qu'il n'est presque plus possible de réprimer. » « Les auditeurs trouvent du plaisir à cet état de choses, et attisent continuellement le feu. De jour en jour le peuple devient plus impie. Il semble que d'ici à peu de temps le monde doive s'écrouler ². »

Comme les Flaciniens ne cessaient de répéter qu'Auguste était « un hérétique, un apostat, un tyran, et le plus odieux des mame-lucks, » le duc Jean-Guillaume craignit que l'Electeur, exaspéré, ne finit par vouloir se venger. Il demanda au Langrave Guillaume de l'assister de ses conseils dans la situation difficile où il se trouvait. Déjà les théologiens de Wittemberg et ceux de Leipsick avaient, dans un libelle, réclamé l'appui du bras séculier contre les docteurs de Iéna, et les habitants de cette ville disaient tout haut que si l'Electeur paraissait avec ses compagnies à leurs portes ils s'empresseraient de lui livrer tous les théologiens flaciniens; les étudiants prenaient une attitude menaçante et annonçaient l'intention de protéger les docteurs. Un jour on put lire ces paroles placardées à tous les carrefours de la ville : « Les étudiants, qui, ce soir, ne se trouveront pas en armes sur la place du marché, sont des lâches. » Plusieurs conseillers rapportèrent à Auguste, prétendant avoir été témoins du fait, qu'à Weimar, en présence du duc,

régionale de Schönburg, faisait réciter à ses élèves pendant la captivité du comte, est intéressante au point de vue de l'histoire religieuse de ce temps : « Seigneur, ne veux-tu plus nous regarder, ne nous exauceras-tu plus, nous as-tu donc rejetés pour jamais? Qui te louera dans la mort, qui te remerciera dans l'enfer?... Eh bien, si tu nous humilies, tu seras humilié avec nous; si tu nous laisses opprimer, tu seras opprimé avec nous. Comment pourrais-tu le vouloir? » P. 37, note 1.

¹ Voy. l'article de SCHMIDT, dans *Zeitschrift für die historische Theologie* de NIEDNER, 1849, pp. 73 et suiv. Voy. DISTEL, *Archiv für die sächsische Gesch.* Nouvelle suite, t. IV, pp. 367 et suiv. Au sujet des balles et boulets des Flaciniens sur lesquels étaient aussi gravés des sentences rimées, voy. DISTEL, *Flacianismus*, p. 15.

² *Christliche Verantwortung*, A-C-D⁴. « Les théologiens de Iéna, » écrit-il, « débitent du haut de la chaire, au château et ailleurs, toutes sortes d'insolences, » Le professeur Jean-Frédéric Célestinus, surtout, l'avait attaqué de la manière la plus violente; aussi Selnekker l'appelait-il « serpent venimeux, démon fanatique, homme en délire, être sans pudeur et menteur ignoble, etc. ». L².N.

on avait demandé à Dieu, à l'église, la confusion de l'Electeur; aussi ce dernier écrivit-il le 20 mai 1570 à l'Empereur pour le prier de ne pas trouver mauvais qu'il songeât à mettre un terme aux provocations outrageantes du duc et de ses théologiens. Maximilien lui répondit, comme il en informa le landgrave de Hesse, que dans le cas où Jean-Guillaume n'aurait pas égard à ses justes représentations, il l'abandonnait à sa destinée ¹. A la Diète de Spire (1570), l'Electeur obtint que les fils du duc prisonnier Jean-Frédéric fussent placés sous sa tutelle, et que l'héritage paternel leur fût restitué. Jean-Guillaume perdit ainsi la moitié de ses états.

II

Pendant ce temps, le Protestantisme acquérait un nouveau territoire dans l'Allemagne du Nord, de par le simple décret d'un prince souverain.

Le 11 juin 1568, le duc de Brunswick-Wolfenbuttel, Henri le Jeune, étant mort, Jean, son fils et son successeur, embrassa le Protestantisme, interdit dans ses domaines l'exercice du culte catholique et confisqua les biens des églises et des couvents. Par les soins du surintendant de Brunswick Martin Chemnitz et de Jacques Andreaë, chancelier de Tubingue, quo Christophe de Wurtemberg lui céda, pour la circonstance, un nouveau *Corpus doctrinæ* fut publié. Deux théologiens avaient paru suffisants au duc pour « le grand ouvrage », le Saint-Esprit, disait-il, pouvant tout aussi bien illuminer deux docteurs qu'un synode tout entier ². En 1569, la nouvelle constitution ecclésiastique fut présentée à la signature de tous les prédicants et instituteurs, après qu'on les eut averti que quiconque refuserait de signer serait exilé ³.

Jacques Andreaë, chargé par Christophe de Wurtemberg de tenter un dernier effort pour faire aboutir la conciliation religieuse tant désirée de tous les princes protestants, dressa une confession de foi qu'il crut capable de réunir enfin tous les esprits. Elle contenait l'exacte définition des cinq principaux articles sur lesquels il semblait le plus difficile de s'entendre : la justification, les bonnes

¹ HEPPE, *Geschichte des deutschen Protestantismus*, t. II, pp. 297, 317-330. GILLET, *Crato*, t. I, p. 402.

² HACHFELD, pp. 37 et suiv.

³ La première édition du règlement ecclésiastique fut rachetée tout entière au libraire parce qu'à la p. 67, à l'endroit où il est question des cérémonies du baptême, les paroles du symbole des apôtres, « qui a été conçu du Saint-Esprit, qui a souffert sous Ponce Pilate, » avaient été omises « par inadvertance ». STÜBNER, *Histor. Beschr.*, p. 46.

œuvres, les cérémonies, le libre arbitre et l'Eucharistie. Pleins de zèle pour la concorde, Jules et Guillaume de Hesse firent tous leurs efforts pour seconder le zèle d'Andréa. Les lettres de recommandation de l'Electeur Auguste lui valurent un bon accueil près des théologiens du Wurtemberg et de Leipsick. Le 22 septembre 1568, il écrivait au duc Christophe : « Ici, la plupart des docteurs ne font aucune difficulté d'avouer leurs opinions zwingliennes ¹; cependant ils ont encore du cœur, et comme ils n'ont point d'autorité, ils se taisent. » Andréa se flattait de les convertir, et ne les repoussa point lorsqu'ils demandèrent qu'avant toute chose le *Corpus doctrinæ* de Mélanchthon, adopté dans l'Electorat de Saxe, fût regardé désormais comme le vrai et définitif symbole de la foi protestante. Pour obtenir la paix, il n'hésita pas à le déclarer orthodoxe ². Aussi fut-il honni à Weimar. Le prédicant de la cour, Irénée, l'attaqua en chaire avec la dernière violence, appelant sa tentative de concorde « une infernale machination ³ », et répétant qu'il fallait le fuir comme le diable en personne. Ecrivant à l'Electeur de Saxe, Andréa cite cinquante-quatre épithètes injurieuses dont les théologiens de Weimar se sont servis pour l'insulter, soit en public, soit dans leurs lettres à Jules de Brunswick et à Guillaume de Hesse ⁴. Martin Chemnitz, qui l'avait aidé à rédiger la constitution religieuse du Brunswick, s'intéressait médiocrement au succès de la concorde. Parlant d'Andréa, il l'appelle « le nouvel apôtre, qui veut imposer de nouveaux dogmes à l'Eglise ». Craignant de le voir pencher vers les doctrines du Wittemberg, il écrivait à Mörlin : « On s'apprête à faire cesser les querelles par la violence et par le poing. On écartellera les Flaciniens, puis leurs partisans ; après quoi l'ordre et la paix régneront sur la terre ⁵. »

Mais Andréa ne tarda pas à se brouiller avec ceux qu'il avait espéré convertir. Pendant le colloque de Zerbst, réuni par ses soins, et où l'on devait s'entendre sur l'importance qu'il convenait d'attacher à l'autorité traditionnelle de Mélanchthon ⁶; une dispute eut

¹ KUGLER, t. II, p. 531.

² HEPPE, *Gesch. des deutschen Protestantismus*, t. II, pp. 247 et suiv. GILLET, t. I, pp. 396-397. Le *Corpus Doctrinæ*, de Mélanchthon, n'avait été, à l'origine, qu'une spéculation de librairie; plus tard, il acquit de l'autorité sous le titre de *Corpus Miniscum*. MÖNCKEBERG, p. 490.

³ HEPPE, Doc. II, p. 72.

⁴ Voy. CALINICH, *Kampf des Melancthonismus*, p. 22.

⁵ HACHFELD, pp. 106-107.

⁶ Une lettre du landgrave Guillaume de Hesse aux théologiens et conseillers délégués par lui à Zerbst mérite notre attention. Le Landgrave dit avoir beaucoup discuté avec les théologiens qui veulent que tous les écrits de Luther soient tenus pour saints. Le prince a essayé de leur prouver que ces livres contenaient d'abominables et grossières erreurs. Ils lui ont répondu : « Peut-être qu'au

lieu à Wittemberg à l'occasion de la promotion de quelques docteurs; ce jour-là, plusieurs doctrines calvinistes furent ouvertement soutenues, et le dogme de l'ubiquité reçut de violentes attaques. Andreaë, venu de Zerbst à Wittemberg, pour entendre la dispute, rejeta avec horreur les propositions avancées, qu'il qualifia d'antichrétiennes et de mahométanes. Témoignant la plus vive indignation, il quitta l'assemblée en menaçant d'écrire à toute la Saxe que les docteurs de Wittemberg étaient Zwingliens. « Les nouvelles thèses, » écrivait de son côté le calviniste Erast à Bullinger, « ont démontré victorieusement que nos amis ont maintenant la haute main, à l'église comme à l'école ¹. » Dès 1567, l'imprimeur de Wittemberg, Hans Luft, se plaignait de ne pouvoir se défaire des livres luthériens qui encombraient sa boutique, et disait que s'il avait fait imprimé vingt ou trente fois plus de livres calvinistes il les écoulait sans peine ².

Le plus docte et le plus influent des cryptocalvinistes, c'était Gaspard Peucer, professeur de médecine et d'histoire à l'Université. Après la mort de Mélanchthon, son beau-père, il avait été nommé recteur de la Haute Ecole. Médecin de la cour, il avait souvent l'occasion de s'entretenir avec l'Electeur, qui avait pris pour lui tant de confiance et d'amitié qu'il l'avait prié un jour d'être le parrain d'un de ses enfants. Georges Craco, conseiller du prince et son intime ami, était entièrement dévoué à Peucer depuis de longues années, et dans toutes les questions religieuses, il était toujours de son avis ³. Dès qu'un emploi était vacant, Craco, administrateur

commencement, avant que Luther n'eût atteint la perfection, il a pu errer, mais depuis qu'il est arrivé à la perfection, ces livres ne peuvent plus être discutés. » Alors nous lui avons demandé : A quelle époque la perfection de Luther a-t-elle commencé? Est-elle venue *annum tricesimum*, au moment du *librum matrimonii*, ou bien *circa annum quadragesimum*, lorsqu'il a écrit l'*indignum plane theologo librum*, comme eux-mêmes étaient contraints de l'appeler; ou bien est-ce *circa annum quadragesimum quartum*, c'est-à-dire dans la dernière année de sa vie, quand il a osé rejeter le *libero arbitrio* et a tout fait pour qu'on ne pût s'entendre avec le duc Henri? Ils n'ont jamais pu résoudre cette énigme. » NEUDECKER, *Neue Beiträge*, t. II, pp. 283-284. Le principal motif de l'animosité du landgrave contre Luther s'explique par une lettre de la comtesse palatine Elisabeth à sa mère l'Electrice Anne de Saxe. Elle écrit, le 21 juin 1575, qu'elle a été avec son mari Jean-Casimir rendre visite à Guillaume : « Il commença à s'entretenir avec moi du docteur Luther, qu'il traita de misérable, disant que c'était lui qui avait conseillé à son père de prendre une seconde femme, et il a parlé fort irrévérencieusement de Luther. Alors je lui dis que ce qu'il racontait était faux, que Luther n'avait rien fait de semblable. Le landgrave me dit qu'il avait sa lettre autographe. Je répondis que probablement on avait forgé cette lettre en abusant du nom de Luther sans qu'il en eût été averti. » Le Landgrave alla aussitôt quérir la lettre, mais Elisabeth refusa de la lire ou de l'entendre lire. v. WEBER, *Anna*, pp. 401-402.

¹ GILLET, *Crato*, t. I, p. 407.

² ANTON, t. I, p. 57.

³ Craco (c'est ainsi qu'il écrivait son nom, et non Cracow ou Krakaw) n'était

de l'Université, ne manquait jamais de recevoir les candidats proposés par son ami, de sorte que les Mélanchthoniens, ou, comme on les appelait aussi, les Philippistes, y furent bientôt en majorité. A Dresde, les prédicants de la cour, Christian Schütz et Jean Stössel, surintendant de Pirna, étaient aussi de fervents adeptes du parti cryptocalviniste.

Dans le nouveau catéchisme publié en 1571 par la faculté de théologie de Wittemberg, la doctrine de l'Eucharistie est tout autrement présentée que dans le catéchisme luthérien. Il n'y est pas question de la manducation du corps de Jésus-Christ, et le dogme de l'ubiquité est rejeté, sous prétexte que le corps du Sauveur n'est qu'au ciel. Dans l'introduction ¹, Peucer exprime le vœu que le nouveau formulaire, « qui n'est autre chose que l'abrégé du *Corpus doctrinæ* de Mélanchthon, » soit mis entre les mains de tous les étudiants des écoles latines et des gymnases, et serve d'introduction aux études théologiques. Peucer, nommé inspecteur général des hautes études, avertit le recteur, par une lettre particulière, d'avoir à se procurer immédiatement pour tous leurs étudiants des exemplaires du Catéchisme et de leur faire apprendre par cœur les passages imprimés en gros caractères.

Le nouveau formulaire souleva les plus violentes récriminations ². Les théologiens du Brunswick déclarèrent qu'il falsifiait la parole de Dieu et que c'était « purement et simplement un livre sacramentaire ³ ». Les docteurs de Iéna, Wigand, Hesus, Jean Célestinus et Thimothée Kirchner parlèrent d'une nouvelle irruption de l'esprit diabolique ». Dans un *Avertissement contre le Cathéchisme impur et sacramentaire de quelques docteurs de Wittemberg*, ils constatèrent que depuis longtemps l'Université enseignait d'abominables erreurs. « Ils veulent congédier Luther et renier sa sainte doctrine, et cependant ils font les innocents; leur doctrine est trompeuse, elle séduit les âmes, c'est une falsification évidente du Nouveau Testament, c'est une fantasmagorie de mensonge; ces faux docteurs ont juré de faire perdre la raison à la Chrétienté ⁴. »

point chancelier de l'Electeur, mais son conseiller intime et son chambellan. Voy. KLUCKHOHN, dans WEBER, *Archiv für sächsische Geschichte*, t. III, p. 144, note.

¹ Voy. GILLET, *Crato*, t. I, p. 416.

² Imprimé à Wittemberg et publié à Leipsick, il eut la même année (1571) deux autres éditions, et deux encore l'année suivante. KLOSE, *Der cryptocalvinistische Catechismus*, 1856.

³ CALINICH, *Kampf*, pp. 55-57. Le ministère luthérien de la ville de Hanovre accusait en 1575 les théologiens de Wittemberg d'avoir, à l'instigation du diable, troublé l'Eglise qui les avait élevés, et tenté de la séduire par leur doctrine empoisonnée. » *Zeitschr. des histor. Vereins für Niedersachsen*, 1870, p. 207.

⁴ *Warnung*, B. C³. Voy. CALINICH, *Kampf*, pp. 40-55.

Ainsi attaqués, les auteurs du Catéchisme publièrent en cette même année un traité intitulé : « *le Donjon de Wittemberg* ». Avec le même emportement, ils s'échauffèrent non seulement contre les Flaciniens, mais contre tous les théologiens de Wittemberg et de Saxe. Ils soutinrent que, par la faute « de l'horrible essaim de Flacius », les principaux articles de la doctrine chrétienne avaient été falsifiés avec une perfide et audacieuse persistance; que la pauvre jeunesse était séduite; que la nouvelle doctrine de Brenz sur l'ubiquité renouvelait l'hérésie de Schwenckfeld, qu'elle outrageait la vérité, et que Dieu ne la laisserait pas impunie; que « si les hommes se taisaient, les pierres parleraient ». « Martin Chemnitz, « le nouvel Aristarque du Brunswick, » avait, disaient-ils, été mordu par trois chiens enragés : l'orgueil, l'envie et l'ingratitude ¹. »

Pour se défendre, Chemnitz publia une nouvelle Confession de foi pour laquelle il obtint l'adhésion des églises de la Basse-Saxe, à l'exception de celle de Lunébourg, qui ne voulut pas même en prendre connaissance, alléguant que son surintendant actuel regardait comme dangereux que chaque Église et chaque prédicant eussent une confession de foi particulière ². *Le Donjon* rendit les théologiens de Iéna « plus furieux que jamais ». « Les docteurs de Wittemberg, » répétaient-ils, « foulent aux pieds l'enseignement de Luther, persiflent, outragent, condamnent cette doctrine divine de la manière la plus honteuse; ils avilissent la Chrétienté, ils se moquent du ciel même. Les docteurs français Calvin et Bèze leur ont enseigné leurs exécrationnelles mensonges. Ils ont trouvé moyen de réconcilier Mélanchthon avec Calvin et Bullinger, ces blasphémateurs du testament du Christ. Nous sommes seuls en possession de la pure doctrine, et nous entendons rejeter loin de nous toutes les folies, toutes les hérésies du Pape, des Turcs, des blasphémateurs du Saint-Sacrement, des disciples de Schwenckfeld, de Servet, d'Arius, des Antinomiens, des Interimistes, des Adiaphonistes, des Synergistes, des Majoristes, des Anabaptistes, des Manichéens, en un mot de tous les sectaires. « L'excommunication de tous leurs adversaires leur semblait un devoir rigoureux : « Parce que les fausses doctrines et les faux docteurs pullulent, s'ensuit-il qu'on ne doive pas les condamner? Alors pourquoi condamnons-nous les papistes qui sont plus nombreux que les sacramentaires? Pourquoi condamnons-nous les Turcs? Rougis, lâche chrétien! Est-ce là ce que t'enseigne la parole de Dieu ³? »

¹ PLANCK, 5b, pp. 578-583.

² PLANCK, 5b, p. 584.

³ *Von den Fallstricken*, A.⁴D.^{3.4} F.³G.⁴.

Les théologiens de Wittemberg finirent par persuader à Auguste, peu instruit des choses de la foi et sans opinion personnelle sur les questions dogmatiques que, lorsque leurs adversaires les accusaient de s'écarter de la doctrine de Luther, ils mentaient effrontément, et qu'ils étaient égarés par la plus basse jalousie. Cédant à leurs instances, l'Electeur convoqua un synode à Dresde; là, dans une confession de foi connue depuis sous le nom d'*Accord de Dresde*, la doctrine de Wittemberg fut de nouveau promulguée¹. Ursinus, professeur de Heidelberg, avec lequel plusieurs étudiants de l'Université entretenaient une correspondance active, écrivait en août 1572 à Bullinger : « L'Electeur ne comprend absolument rien à ces sortes de questions; mais il a promis de se prononcer en faveur de l'*Accord* et de ne persécuter personne sous prétexte de Zwinglianisme ou de Calvinisme, comme ils disent. Il s'est montré satisfait de ce que nous paraissions nous entendre assez bien avec ses théologiens². »

Le 3 mars 1573, mourut le duc Jean-Guillaume. Au commencement de son règne, dans un testament qui avait reçu la sanction de l'Empereur, il avait confié la tutelle de ses enfants à l'Electeur de Saxe; mais plus tard, annulant ce testament, il en avait fait un autre en faveur du comte palatin Louis et du duc Albert de Prusse, qu'il avait tous deux suppliés de ne rien changer à la religion du pays. Auguste, sans se préoccuper du second testament, prit possession de la régence aussitôt après la mort de Guillaume, et commença par expulser de l'Electorat Hesus et Wigand. En même temps, il ordonna une enquête religieuse; sous peine de renvoi, les prédicants furent invités à déclarer par écrit qu'ils acceptaient le *Corpus doctrinæ* de Mélanchthon et l'*Accord de Dresde*; qu'ils reconnaissaient la Confession d'Augsbourg, l'édition modifiée aussi bien que celle qui ne l'était pas, et détestaient du fond du cœur la secte séditeuse de Flacius. En l'espace de quelques semaines, neuf surintendants et cent deux prédicants furent destitués. Comme on n'avait personne pour les remplacer, on fut obligé de donner les emplois vacants aux jeunes boursiers de l'Université³.

Parmi les proscrits se trouvait Gaspard Melissander. Soupçonné d'attachement pour la doctrine de Flacius, il reçut l'ordre de quitter la Saxe. Pour obtenir sa grâce, la duchesse Suzanne, veuve du duc Jean-Guillaume, se jeta aux genoux de l'Electeur⁴; mais il fut

¹ CALINICH, *Kampf*, pp. 75-87.

² HEPPE, *Gesch. des deutschen Protestantismus*, t. II, Doc., p. 138.

³ LÖSCHER, *Hist. Motuum*, t. III, pp. 156 et suiv. GALETTI, *Gesch. Thüringens*, t. V, p. 222. GILLET, t. I, p. 434.

⁴ ANTON, pp. 68-69.

inflexible, et la duchesse elle-même fut invitée à quitter immédiatement le château de Weimar, « si elle ne voulait périr de faim et de soif ainsi que ses enfants, car défense avait été faite à tous les habitants de leur faire parvenir le moindre aliment ». On l'obligea à signer le *Corpus* de Mélanchthon, exigeant d'elle la promesse qu'elle ne recevrait jamais la Cène sans l'autorisation de l'Electeur. On n'eut aucun égard à la lettre impériale lui reconnaissant le droit de conserver toujours dans ses possessions des pasteurs et des maîtres d'école de sa religion, l'Electeur ayant décidé que la régence ne tolérerait aucune secte, de peur que, par la faute des Flaciniens, l'unité de foi ne fût de nouveau compromise. Ces rigueurs mirent en émoi toute la ville de Weimar. Hessus et Wigand rapportent que le diable apparut plusieurs fois dans les églises aux côtés du prédicant électoral Mirus ; qu'il avait une figure horrible, et que plusieurs personnes eurent le temps d'en faire un portrait qui fut gravé par la suite ¹.

« Flacius est maintenant le bouc émissaire de tous les chrétiens, » disaient ses partisans opprimés. En Thuringe en Saxe, mais surtout dans le comté de Mansfeld, on combattait pour et contre Flacius, non seulement dans les livres et dans les chaires, mais dans les hôtelleries, sur les places du marché, où souvent les disputes dégénéraient en rixes sanglantes. Les écoliers eux-mêmes se mêlaient à ces scènes de désordre. Il n'y avait presque plus de familles tranquilles et unies. Hessus et Wigand attaquaient les Flaciniens avec la dernière violence. Tous deux tiraient de la doctrine de Flacius sur le péché originel les conséquences les plus extravagantes, de sorte qu'une bonne partie du peuple finit par se persuader que ce serait faire œuvre pie que de s'armer un jour de pioches et de piques pour délivrer le pays de l'engeance satanique des Flaciniens pour se partager ensuite ses dépouilles. « J'ai expliqué plus de six fois la doctrine de Flacius, » disait Hessus en chaire. « Le diable a créé l'homme, le diable est le potier des hommes. » Wigand disait à son tour : « D'après la doctrine de Flacius, le péché originel est un animal intelligent qui rit, parle, coud, travaille, lit, écrit, prêche, baptise, distribue la communion ; car la substance de l'homme fait toutes ces choses ; or, puisque le Christ a revêtu la substance de l'homme, Flacius, par conséquent, enseigne que le Christ a été souillé par le péché originel ². » Plusieurs prédicants d'Eisleben et d'autres villes accusaient Flacius et son ami Spangenberg, doyen de Mansfeld, d'avoir soutenu que Satan avait créé l'homme, et

¹ WILKENS, pp. 189-192.

² PRÉGER, *Flacius*, t. II, pp. 318, 352-353.

que les femmes enceintes portent dans leur sein de jeunes démons ¹. Les comtes Volrad et Charles de Mansfeld tenaient pour Flacius. Volrad avait fondé une imprimerie spéciale destinée à multiplier les livres de Spangenberg et les faisait distribuer aux portes des églises ². Les deux frères étaient hués dans les rues; les fenêtres de leur château furent plus d'une fois brisées. Ils avaient installé dans les paroisses des prédicants substantialistes, et pendant le prêche, des scandales inouïs se produisaient. « Ce n'étaient que rixes, luttés violentes, grossièretés inouïes, coups, vacarmes, poires lancées aux visages et cris séditieux, tels enfin qu'on en peut attendre de ces blasphémateurs du sacrement, de ces briseurs d'images, Anabaptistes, Munzeristes, et rustres en délire. » La veuve d'un comte de Mansfeld se plaisait à exciter ces scènes déplorables « et voulait être louée de son zèle chrétien ». Un gentilhomme de Remilburg et un ancien échevin, qui avait eu un enfant de la sœur de sa femme et l'avait fait périr, étaient les principaux fauteurs de tous les troubles. Les comtes Jean-Georges, Jean-Albert et Jean Hoyer étaient tous trois du parti antisubstantialiste; à leur requête, le seigneur du pays, administrateur luthérien du Magdebourg, envoya de Halle à Mansfeld une petite armée de cavaliers et de fantassins chargée de mettre les turbulents à la raison (31 décembre 1575). Pillant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage, les soldats pénétrèrent dans les maisons des prédicants et s'emparèrent chez les bourgeois de Mansfeld des armes qu'ils y trouvèrent. Spangenberg parvint à se sauver. Sa mère, gravement malade, fut jetée brutalement hors de son lit; la magnifique bibliothèque de Spangenberg fut pillée et détruite. Tous les habitants de la ville furent interrogés séparément sur la foi. Treize conseillers et vingt-six bourgeois, ayant refusé de renier la doctrine qui leur avait été enseignée, furent jetés en prison. Pendant six semaines consécutives, ils souffrirent du froid et de la faim, tandis que le bourreau les accablait d'outrages et de menaces. Enfin on les contraignit à adopter la doctrine de l'administrateur de Magdebourg. Les conseillers furent conduits à Halle en charrette; les bourgeois, serrés les uns contre les autres, suivirent à pied. Les prédicants furent les plus maltraités. On les força de s'expatrier en plein hiver, par une température très rigoureuse; quelques-uns subirent les traitements les plus humiliants. L'un d'eux, dont les livres et tous les meubles avaient été jetés dans la rue, passa une nuit pluvieuse à la belle

¹ Bericht aus Spangenberg's Bekenntniss. Eisleben, 1573. B. L³. O². et suiv.

² Unschuldige Nachrichten auf 1712, p. 315.

étoile avec ses enfants. Des châtimens corporels furent infligés aux plus récalcitrans. L'un des comtes de Mansfeld donna un jour un si violent coup de poing à un bourgeois qui avait exprimé son attachement pour l'ancienne doctrine, que le sang jaillit. Les habitans furent menacés, s'ils ne se soumettaient, de perdre leur droit de pâture dans les biens communaux, et même de voir l'incendie consumer les bourgs et les villages de la vallée. On exhuma les cadavres des parents défunts des comtes de Mansfeld, pour les enterrer dans des lieux où le substantialisme n'eût jamais pénétré. Les discordes intérieures de la famille de Mansfeld ajoutaient encore à la détresse de leurs sujets¹.

Pendant que ses disciples subissaient une persécution si cruelle, Flacius, en proie à la misère, désespéré, « pauvre cerf aux abois, » comme il s'appelait lui-même, expirait à Francfort victime de l'implacable haine d'Auguste, « cet adiphoriste féroce, ce satrape sacramentaire² ». Ce qui lui avait été le plus sensible, à lui ainsi qu'à son ami Spangenberg, c'était la haine profonde des théologiens de Wittemberg pour la doctrine et pour la personne de Luther. « Non seulement ils se sont écartés de son enseignement en plus de dix articles, » écrivait Spangenberg, « mais ils parlent de lui d'une manière insultante. Ils l'appellent *philauticum*, ce qui veut dire : homme qui n'estime que lui-même, auquel rien ne plait que ce qu'il a dit ou fait; *philonicum* et *eristicum*, ce qui veut dire : tison de discorde, homme coiffé de sa propre opinion, qui jamais n'a trouvé rien à louer dans les autres et n'a voulu céder sur aucun point, ne cherchant que sa propre gloire et ne pouvant vivre en paix avec personne; *hyperbolicum*, c'est-à-dire homme aux préjugés étroits, qui appelle une puce un chameau, parle de mille choses, en pense à peine cinq, et bavarde au hasard sans se soucier de la vérité; *polypragmonicum*, ce qui signifie homme qui se mêle témérairement de toutes sortes d'affaires, qui en fait plus qu'on ne lui en demande et s'occupe de mille choses qui ne le regardent pas; *ostentatorem*

¹ *Gewisse neue Zeitung von der neuen vorhin unerhörten Hallischen Inquisition und trübsüßigen Zustand der Kirchen zu Manssfeld*; imprimé par G. Sherer, *Triumph der Wahrheit wider Lucam Osiander* (Ingolstadt, 1587), pp. 110-133. Voy. PLANCK, 5^e pp. 404-436. RICHARD, *Licht und Schatten*, pp. 128-129. Bien qu'en dise Richard, « l'atroce procédure, » ne doit pas être attribuée « aux rancunes du parti papiste. »

² Le « prédicant de la Concorde », Jacques Andrea, écrivait après la mort de Peucer qu'il ne doutait pas *quod nunc cum omnibus diabolis cœnaturus sit Illyricus, si modo domi sunt, et non asseclas ejus, Spangenbergium et reliquos, passim comitantur*. PLANCK, 5^e, p. 345, note 148. Hessus dépeignait Flacius comme un homme « qui triste et horrendum exemplum profligatissimæ petulantia, projectismæ impudentia et inauditæ pertinacia ediderit », pp. 404-405.

ingenii, c'est-à-dire homme infatué de ses idées et pressé de se faire voir et admirer, esprit brouillon, qui passe sa vie à soutenir ses sentiments et tient tout le monde dans une servitude tyrannique ¹. »

III

Le conseiller intime de l'Electeur, Georges Craco, parlait d'un ton de tranquille triomphe ² de la persécution des Flaciniens. Il était sûr de la faveur de son maître, ne se doutant guère que la victoire des cryptocalvinistes serait de courte durée. Le parti de ses adversaires s'était beaucoup fortifié à la cour de Dresde depuis la publication du *Catéchisme de Wittemberg* et du *Donjon*. Le surintendant Greser mandait à son gendre Selnekker que Wagner, prédicant de la cour, avait entendu dire à l'Electeur : « Je donnerais deux mille florins pour que ces livres n'eussent pas été imprimés ! Il ne faudrait pas me presser beaucoup pour que j'envoie au diable tous ces misérables ³ ! » Wagner étant mort, les efforts des théologiens de Wittemberg pour faire nommer à sa place un prédicant de leur opinion, échouèrent. Schütz, luthérien rigide, zélé pour l'ubiquité, et Georges Listenius, furent élus à sa place ; l'Electeur confia à ce dernier l'instruction religieuse du jeune prince Christian. A peine en faveur, Listenius, en chaire, tonna contre les docteurs de Wittemberg et contre son collègue Schütz. Son langage courageux, écrivait-il plus tard, avait mis ses jours en danger, mais il avait eu la satisfaction d'humilier ses adversaires, ce qui était un si éclatant, un si divin miracle qu'on n'en pourrait trouver un semblable dans l'histoire, et que la mémoire en serait éternelle ⁴.

Le jour de Noël, il devint évident pour tout le monde que l'Electeur « ne portait plus dans son cœur » les théologiens de Wittemberg. Il dit à Schütz : « Je crois qu'on trouverait tout autant de scélérats à Wittemberg que dans tout autre pays ! A propos du Catéchisme, j'ai dû en entendre de belles de la part de mes meilleurs amis ! Je ne veux pas, à cause de trois personnes, exposer mes terres et mes gens. Je ne puis souffrir qu'on abuse de ma faveur et qu'on soit Electeur à ma place ; j'entends régner seul. Je puis dire en toute vérité qu'il

¹ *Wahrhaftiger Bericht von den Wohlthaten die Gott durch Martinum Lutherum seliger, fürnämlich Deutschland erzeygt und von der schändlichen Undankbarkeit für solche grosse Gaben. Voy. LENGENBRUNNER, Erinnerung, 7^{a-b}*

² MENZEL, t. II, p. 471, note.

³ LÖSCHER, t. III, p. 158.

KLUCKHOHN, *Sturz der Kryptocalvinisten*, pp. 95-96.

n'y a point au monde de race plus mobile et moins sûre que celle des prêtres ¹ »

Auguste avait une très haute idée de ses fonctions de pontife suprême. En plusieurs circonstances il en donna la preuve. En 1566, il fit orner de peintures les panneaux d'un vieil autel dans l'église paroissiale de Wittemberg; ces panneaux existent encore. On y voit d'abord la descente du Saint-Esprit, où Luther figure sous les traits de saint Pierre. Dans le panneau représentant la Cène, les courtisans d'Auguste figurent les Apôtres, et l'Electeur le Sauveur au moment de l'institution de l'Eucharistie ². Le chapelain de la cour, Christian Schütz, écrivait un jour à Auguste que, lors de son entrée solennelle à Weimar, il avait été si frappé de son air de majesté « qu'il lui avait semblé se trouver en la présence de Dieu même ³ ».

IV

La catastrophe approchait. En janvier 1574 parut un traité sur l'Eucharistie intitulé *Exégèse* ⁴. La doctrine calviniste y était présentée comme étant la seule véritable, la seule qui dût rallier tous les chrétiens; sa contradiction avec la doctrine luthérienne éclatait aux yeux les moins clairvoyants ⁵. Le livre n'était pas l'œuvre d'un théologien de Wittemberg; il avait été composé par un médecin du Schleswig, ancien disciple de Mélanchthon ⁶, Joachim

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 419-420.

² *Beschreibende Darstellung der alten Bau- und Kunstdenkmäler der Königreichs Sachsen* (Dresde 1882), cahier I, pp. 88-89. Dans les fresques de l'église de Sainte Marie, à Pirna, Luther est représenté sous les traits de saint Luc et Mélanchthon sous ceux de saint Marc, cahier I, p. 63.

³ CALINICH, *Kampf*, p. 177.

⁴ *Exégésis perspicua controversiæ de cœna Domini*.

⁵ PLANCK, 5^b, p. 606.

⁶ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 423-421, et 467 et suiv. Même à cette date, comme Curæus s'en plaignait, le dogme catholique de la transsubstantiation était encore accepté dans toute la Saxe. « Etiam ad doctis, » écrivait-il en 1574, « non facile exiuitur. Populus vero... auribus et oculis haeret in panis intuitu; illum veneratur animo, gestu et adoratione ». HEPPE, t. II, p. 386, note. Les ministres de Rostock écrivaient en janvier 1569 au duc de Mecklembourg, que leurs auditeurs prenaient ouvertement la défense de la transsubstantiation papiste que le docteur Luther avait eu tant de peine à détruire, et qu'ils remettaient en question les prétendus miracles de Sternberg. WIGGENS, *Der Saliger'sche Abendmahlsstreit*, NIEDNER, *Zeitschrift*, 1848, p. 620. L'argument principal des Calvinistes était, comme le constatent les théologiens luthériens, que si l'on maintenait le dogme luthérien de l'Eucharistie, il serait difficile de se débarrasser des exécrables doctrines papistes sur le sacrifice, les processions, l'adoration du sacrement, etc. *Kurz Bekenntnis, übergeben zu Torgau* (1574), H^o, etc. « Les Calvinistes, » écrivait Backmeister, « appellent la Cène luthérienne *diabolica manducatio*, ils nous

Curäus. Les docteurs de Wittemberg en firent l'éloge, le recommandèrent en chaire, le propagèrent parmi la jeunesse des écoles et jusque dans des contrées éloignées. L'écrit ne portait ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur ; les caractères étaient français ou genevois. On avait eu soin de répandre le bruit qu'il sortait des presses de l'étranger. Malgré toutes ces précautions, on apprit bientôt que les libraires Vögelin de Leipsik, grands amis des docteurs compromis, l'avait imprimé et publié. L'Electeur, auquel le vieux comte de Henneberg avait démontré, dans une visite qu'il lui fit un jour, que ses théologiens le trompaient indignement, que tous étaient en secret calvinistes et que leur nouveau livre trahissait leur vraie manière de voir, entra dans une violente colère. « Si je me savais dans le corps une seule veine calviniste, » s'écria-t-il, « je demanderais au diable de me l'arracher ¹ ! »

Après en avoir délibéré en secret avec les États, l'Electeur ordonna une enquête (janvier 1574). Vögelin avoua qu'il avait imprimé l'*Exégèse*, et fut condamné à mille florins d'amende. Il dut s'estimer bien heureux d'en être quitte à si bon compte et quitta la Saxe, presque réduit à la mendicité ².

On usa d'une rigueur plus grande envers Peucer, Schütz, Craco et Stössel, dont on avait saisi plusieurs lettres confidentielles établissant leurs relations avec les calvinistes de Heidelberg et de Suisse et s'exprimant sur le compte de l'Electeur d'une façon très irrespectueuse, Schütz et Stössel avaient révélé ce que l'Electeur leur avait dit en confession ; ils s'étaient plaints de l'influence exercée par l'Electrice Anne ; ils avaient fait l'éloge de l'*Exégèse* et blâmé les mesures de rigueur dont Hermann, gendre de Peucer, avait été l'objet. Craco, lui aussi, avait trahi les secrets d'Auguste, et s'était exprimé en termes inconvenants sur le compte de l'Electrice. Le prince fut surtout blessé d'une lettre adressée par Stössel à Schütz ; cette lettre était tombée par hasard entre les mains de Listenius, qui s'était empressé de la lui remettre. Schütz était invité à se mettre

appellent cannibales et vampires. » *Christliche Anleitung*, p. 89. Il est aussi question, dans les *Articles de Torgau*. (v. p. 378), des blasphèmes, des scribes sacramentaires qui appelaient la manducation par la bouche un cannibalisme capharnaïte et barbare, f. H., f. H, 2b, et se demandaient comment les Luthériens pouvaient s'appeler autrement que mangeurs de chair humaine, capharnaïtes, vampires, mangeurs de Dieu, Thyeste, puisque, dans la sainte Cène, ils voyaient une nourriture corporelle et physique pour l'estomac, le gosier et le ventre. « Ils ont, » disaient-ils, « un Dieu pétri, un Dieu cuit, rôti, fabriqué dans le four, devenu pain ; un Dieu de sept pouces, qu'ils mangent, qu'ils mâchent, dont les débris restent dans leurs dents, qu'ils portent partout avec eux jusqu'à ce qu'ils le rejettent. » WILKENS pp. 63-64.

¹ PLANCK, 56, p. 617.

² HOSPINIAN, fol. 236. CALINICH, *Kampf*, pp. 112-113.

dans les bonnes grâces de l'Electrice Anne. « Si nous pouvions obtenir la faveur de la mère Anne, nous aurions bientôt son seigneur. » Peucer, consolant Schütz des épreuves du présent, avait écrit : « La vérité, qu'on n'a pu étouffer ni en France ni en Belgique malgré tant de sang versé, triomphera un jour ou l'autre dans ce pays ¹. »

En avril 1574, l'Electeur fit jeter en prison Craco, Peucer, Stössel et Schütz. Puis il convoqua à Torgau les membres les plus influents de la noblesse et leur révéla les crimes, les intrigues, les ruses dont il avait été la dupe. Il leur dit avec quelle hypocrisie ceux qu'il avait crus si fidèles avaient tenté d'introduire en Saxe la doctrine sacramentaire ; comment il avait été honteusement et perfidement joué par les quatre prisonniers, qu'il avait crus si pieux, si fidèles, et dont il connaissait à présent les vrais sentiments. Par la faute de ces misérables, de ces fourbes et de ces menteurs, lui et les seigneurs les plus pieux de Saxe avaient été soupçonnés d'hérésie ; on les accusait d'avoir renié la pure doctrine de Luther pour embrasser le Calvinisme. Les dissensions qui désolaient le pays ne venaient que de ces hypocrites, qui n'avaient pas voulu avouer franchement leurs erreurs et qui seuls avaient empêché l'union de se faire ; sans eux la secte pernicieuse n'eût jamais eu l'audace de construire son nid en Saxe. Il s'agissait maintenant d'arracher la plante vénéneuse jusqu'en ses dernières racines. La doctrine calviniste avait fait couler des flots de sang en France et dans les Pays-Bas, et l'Electeur était fermement convaincu que les prisonniers voulaient renouveler les mêmes horreurs en Saxe ; aussi leur prétendue sainteté le touchait-elle fort peu ².

Une confession de foi dressée par son ordre et connue plus tard sous le nom d'*Articles de Torgau* fut présentée aux théologiens. On menaça de la potence les entêtés qui refuseraient de la signer et de se laisser instruire. Les docteurs de Leipsick et de Wittenberg, mandés à Torgau, reçurent ordre de répondre par un oui ou non catégorique aux questions suivantes : Adhérez-vous de cœur à la doctrine de la Cène telle qu'elle est exposée dans les articles ci-dessus ? Détestez-vous du fond de l'âme toutes les erreurs des anciens et nouveaux sacramentaires ? Les tenez-vous pour exécrables

¹ Voir des extraits de ces lettres dans LÖSCHER, t. III, pp. 167-171. *Peuceri Historia Carcerum*, pp. 103 et suiv. Voy. GILLET, t. I, pp. 449-452. KLUCKHOHN, *Sturz der Cryptocalvinisten*, pp. 404-407. Dans une lettre adressée à la duchesse de Mecklembourg, datée du 3 juin 1574, l'Electrice Anne, parlant de la mort prématurée de son fils Adolphe, croit y voir un châtement du ciel, l'Electeur ayant choisi pour tenir cet enfant sur les fonts l'archic Calviniste Peucer. v. WEBER, *Anna*, p. 378.

² Voy. HUTTER, cap. VIII, fol. 68 et suiv. CALINICH, *Kampf*, pp. 128-131.

et impies ? Regardez-vous comme l'unique et éternelle vérité la doctrine contenue dans les livres de Luther, spécialement dans ceux qu'il a écrits contre les prophètes célestes ? Tenez-vous pour très véritable la dernière définition de l'Eucharistie ? enfin condamnez-vous comme exécration et sacramentaire l'odieuse *Exégèse* de Wittemberg ? Détestez-vous les extravagances que renferme cet écrit ?

Les théologiens de Leipsick signèrent. Mais les professeurs de Wittemberg, Widebram, Cruciger, Pezel et Möller les repoussèrent avec indignation, refusant surtout de reconnaître la « vérité divine » dans les écrits de controverse de Luther. La doctrine de ces livres n'avait, selon eux, rien de précis ; Luther avait dit un jour ceci, l'autre jour cela ; ses ouvrages de controverse étaient remplis d'imperfections, d'assertions contradictoires. Cruciger ne craignit pas de dire que les articles de Torgau n'étaient « qu'un informe chaos » que Luther eût été le premier à désavouer s'il eût vécu davantage ¹.

Les quatre théologiens et les deux professeurs des facultés de philosophie refusèrent également de signer. Ils furent jetés en prison et traités en criminels d'État ; plus tard ils reçurent l'ordre de s'expatrier ².

Le 20 juin le « tribunal de la foi » établi à Torgau pria l'Électeur de prescrire une enquête générale, déclarant qu'il était urgent de déraciner les derniers vestiges du Calvinisme. L'Électeur fut invité à nommer dans chaque Université quatre « réformateurs et inspecteurs », chargés, non seulement de veiller aux intérêts politiques, mais avant tout d'examiner l'orthodoxie de tous les citoyens, et d'empêcher qu'aucun écrit ne fût livré à l'impression, exposé à la vitrine d'un libraire, avant d'avoir reçu l'approbation du prince ³. Jusque sur les grandes routes, au dire de Guillaume de Hesse, le passant fut interrogé sur ses opinions religieuses ⁴.

« La pure doctrine, la justice, la liberté viennent enfin de triompher, » écrivait Lindemann, conseiller intime d'Auguste. Pour perpétuer le souvenir de cette victoire, l'Électeur fit frapper une médaille où il est représenté tenant une balance en main. Dans le plateau penchant, l'Enfant Jésus est couché ; on lit au-dessous : *Toutepuissance divine*. Dans le plateau qui monte, on voit les quatre théolo-

¹ Sur le peu de clarté des articles de Torgau, voy HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. II, pp. 430 et suiv. CALINICH, *Kampf*, pp. 140-143.

² Voy. HOSPINIAN, *Hist. Sacram*, t. II, p. 380.

³ CALINICH, *Kampf*, pp. 167-172.

⁴ ROMMEL, *Neuere Gesch. von Hessen*, t. I, p. 591.

giens de Wittemberg; le diable, au-dessus de leur tête, s'efforce en vain de faire redescendre le plateau. L'inscription porte : *Raison humaine*¹. Auguste se plut à symboliser d'une autre manière encore « le triomphe de la vérité ». Lorsque l'Empereur Maximilien, accompagné de l'Impératrice et de ses fils, vint le visiter à Dresde (avril 1575), dans le splendide feu d'artifice tiré en leur honneur on vit paraître quatre figures symboliques. L'une représentait Hercule domptant l'hydre avec cette inscription en lettres de feu : « De même qu'Hercule a dompté le monstre aux quatre têtes, de même Auguste, Électeur et duc de Saxe, héros glorieux de l'Évangile, a dompté, avec le secours de Dieu, la cabale calviniste qui s'était perfidement introduite dans ses états et s'y tenait cachée ². »

La conduite d'Auguste envers ses anciens favoris fut peu digne d'un héros. Craco fut enfermé dans un cachot infect au château de Pleissenbourg, près de Leipsick. Le gouverneur de la prison, par compassion pour sa lamentable situation, ayant essayé de lui procurer quelque soulagement, fut, par ordre de l'Électeur, déclaré traître et scélérat devant la porte du château, en présence de tout le peuple, puis chassé de la ville à coups de verges. A Gotha, Craco, qui s'était montré si impitoyable pendant le supplice de Brück³, dut lui-même rester quatre heures durant sur le chevalet; brisé par la torture, il expira sur un misérable grabat quelques jours plus tard⁴ (16 mars 1575). L'Électeur écrivit au roi de Danemark, son beau-frère, qu'il s'était laissé mourir de faim dans sa prison, bien qu'il sût parfaitement le contraire, et se permit même une grossière plaisanterie sur sa malheureuse victime⁵. Lesurintendant Stössel fit amende honorable, et prit l'engagement de ne prêcher à l'avenir que « la pure doctrine de Luther ». Le secrétaire de la chancellerie électorale écrivait à Auguste : « Lorsqu'il comparut devant nous, il était si tremblant, si abattu que si on lui eût fait une entaille dans la joue, le sang n'aurait certainement pas jailli. » En considération de son humble repentir, on lui fit espérer sa grâce; cependant, malgré la promesse de l'Électeur, il resta jusqu'à sa mort enfermé au château de Seufenberg; ses adversaires répandirent mille calomnies sur sa fin terrible et désespérée⁶. Schütz, l'ancien chapelain de l'Électeur, promit de ne plus rien publier à l'avenir, de ne se mêler

¹ TEUTZEL, *Saxonia numismatica*, p. 137.

² GILLET, t. I, pp. 465-466.

³ Voy. plus haut, pp. 252-253.

⁴ HOSPINIAN, p. 39b. WEISSE, t. IV, pp. 123-124. Pour plus de détails, voy. KLUCKHORN, *Sturz der Cryptocalvinisten*, pp. 110-127.

⁵ KLUCKHORN, *Sturz*, p. 127.

⁶ CALINICH, *Kampf*, pp. 178-182, v. HELBACH, pp. 257-259.

d'aucune cabale, de s'abstenir du prêché, de renoncer à tout ministère enseignant, et de garder dans sa maison une réclusion perpétuelle. Mais l'Électeur fut inflexible. « Schütz, » dit-il, « est un prêtre rusé et vaniteux, indécis, venimeux, fripon, qui mérite d'être rudement châtié. » Il le laissa languir en prison pendant douze ans ¹.

Peucer fut traité avec une rigueur atroce et exceptionnelle « pour n'avoir pas voulu abjurer la doctrine calviniste, qu'il avait depuis trente-trois ans dans le cœur » et pour avoir déclaré qu'il ne pouvait admettre le sentiment de Luther sur l'Eucharistie. Pendant de longues années, il resta dans son cachot. Le bourgmestre de Leipsick, Rauscher, venait continuellement, par ordre de l'Électeur, l'exhorter à renoncer à son « hérésie satanique ». Un jour, il vint lui lire son arrêt, qui était ainsi conçu : « Peucer s'est rendu coupable de certains actes que le prince ne peut ni ne veut laisser impunis ; il est autorisé à désigner lui-même le genre de mort qu'il pense avoir mérité ; sa mort est résolue. » « En entendant ces paroles, » écrivait Rauscher à l'Électeur, « Peucer se récria vivement et se débattit tant qu'il put, répétant qu'il n'avait pas mérité d'être traité de la sorte par Votre Grâce. Il pleurait, il semblait en proie à une violente lutte intérieure ; son âme était dans une amère angoisse, car il avait devant les yeux le supplice qu'il allait subir ; cependant il répéta qu'il lui était impossible d'agir contre sa conscience. Je lui dis que même si Votre Grâce lui laissait la vie, il devait s'attendre à être gardé dans la plus étroite captivité, parce que Votre Grâce ne consentirait jamais à passer dans son esprit pour moins instruit et moins habile que lui dans l'interprétation de la Sainte-Ecriture, et qu'il ne devait pas s'imaginer que Notre Seigneur Dieu bâtirait tout exprès pour lui un paradis particulier. » Un autre jour, Rauscher avertit le prisonnier qu'il devait s'attendre à de terribles supplices, qu'on lui apprendrait son devoir avec des pinces rougies, qu'on l'enfermerait dans un cachot souterrain, qu'il y serait rongé par les vers, asphyxié par une odeur fétide, qu'on jetterait son cadavre à la voirie, et que ses enfants seraient chassés comme des mendiants. Enfin, au nom de son maître, et d'une voix solennelle, il attira sur lui la malédiction de mille démons s'il ne changeait d'opinion, et ne se convertissait à ce que l'Électeur et ses théologiens tenaient pour vérité infaillible. Peucer ne céda point ; il continuait à répéter en pleurant qu'il ne pouvait agir contre sa conscience, mais qu'il s'engageait à ne jamais dire un mot à personne de ses opinions religieuses,

¹ CALINICH, pp. 137, 173-177.

encore bien moins à les enseigner. Si l'on voulait le mettre à mort, il suppliait qu'on le fit du moins promptement, il était déjà à moitié dans le tombeau, il aimait mieux en finir avec la vie que vivre plus longtemps dans l'angoisse. On lui ôta tout moyen d'écrire; toute lecture, même celle de la Bible, lui fut interdite. On l'obligea à payer son entretien dans la prison, et ces frais dévorèrent son revenu. L'anxiété et la douleur abrégèrent les jours de sa femme Madeleine, fille de Mélanchthon (septembre 1576). Comme il disait un jour à Rauscher que le désespoir de sa femme et de ses enfants lui était plus sensible que ses propres maux, celui-ci lui répondit qu'au sujet de sa femme il pouvait se calmer, parce qu'elle n'était plus de ce monde. « Alors le prisonnier éclata en plaintes et en reproches amers, disant que la pauvre dame était sans doute morte de douleur ¹. » L'Empereur, ému de pitié, écrivit à Auguste pour lui proposer de prendre Peucer à son service; mais Auguste répondit qu'il ne pouvait se passer de lui, et qu'il voulait à toute force le convertir. L'infortuné Peucer resta dans son cachot, sans qu'une seule parole de consolation lui fût adressée, constamment malade, torturé par l'angoisse que lui causaient ses enfants orphelins. Le bourgmestre Rauscher, les théologiens Selnekker et Andrea s'efforçaient en vain de l'amener à une rétractation ². Selnekker ne comprenait pas qu'il fût si difficile d'obéir à son souverain dans les choses de la foi. « Pour moi, » écrivait-il à l'Electeur, « j'irais très volontiers à quatre pattes à Dresde, rien que pour ôter de l'esprit de Votre Grâce le moindre soupçon sur mon orthodoxie ³. »

Pour découvrir les calvinistes déguisés et « leurs ruses perfides », l'Electeur eut recours aux sciences occultes. Le 26 mai 1576, il

¹ *Historia Carcerum*, pp. 330 et suiv. Peucer ayant fait une confession privée au pasteur Paul Pfeffinger, on engagea ce dernier à la révéler. L'honorable résistance de Pfeffinger rendit cette démarche inutile, p. 368. Pour plus de détails, voy. CALNICH, *Kampf*, pp. 202-247. ARNOLD, t. II, p. 19. HENKE, *Peucer und Krell*, pp. 31-33. Voy. pp. 33-40 la liste des sources et documents relatifs à Peucer. L'apologie qu'il composa pendant sa captivité a été publiée par HERMANN MÜLLER, dans la *Zeitschrift für preussische Gesch. und Landeskunde*, t. XIX (Berlin, 1877), pp. 90-135, 145-191. « A l'époque de la complète désorganisation des principes évangéliques, alors que prévalait une sorte d'inquisition en opposition choquante avec le principe protestant sur la liberté d'écrire, » dit l'auteur (pp. 91-92), « la persécution dont Peucer fut la victime atteignit les proportions d'un véritable drame, comme lui-même nomme à plusieurs reprises sa lamentable destinée. »

² PLANCK, 5^b, pp. 600, 601, note.

³ Lorsque Peucer était encore en faveur, Andréa avait adressé à la mère de l'Electeur et à plusieurs cours un avertissement où se trouve le passage suivant : « On exécute les brigands qui ont fait périr plusieurs personnes; mais Peucer a corrompu des milliers d'âmes. Il empoisonne comme avec un philtre l'âme de l'Electeur; comme un chien, il rampe devant son cabinet et ne laisse pénétrer personne qui soit d'une autre opinion que la sienne. » HENKE, *Peucer und Krell*, p. 24.

interrogea ses livres de géomancie au sujet d'un certain André Freyhub, professeur de théologie à Leipsick, qu'il soupçonnait de garder au fond de son cœur des opinions calvinistes, bien qu'il eût abjuré ses anciennes convictions. Les livres interrogés donnèrent un chiffre signifiant clairement *colère et jalousie*. L'Electeur voulut y voir la preuve que Freyhub, « dont la cervelle était obstinée et séditieuse, » avait fondé de grandes espérances sur « l'idole calviniste d'Heidelberg », et qu'il avait dessein d'assouvir sa soif de vengeance sur le docteur Selnekker, qu'il haïssait mortellement. Il vit encore très clairement par ces chiffres que Freyhub « avait le pied levé pour partir, et pensait à prendre son bâton de voyage pour passer dans un autre pays, laissant derrière lui l'odeur fétide d'un renégat » ; il lui fut aussi prouvé que le traître ne viendrait pas à bout de se sauver, car une ligne transversale prouvait qu'il butterait contre un obstacle. A la question : Freyhub a-t-il oui ou non entretenu une correspondance criminelle avec le docteur Peucer ? les figures donnèrent une réponse affirmative. « Il m'est facile d'en conclure, » dit l'Electeur, « que ces deux coquins ont échangé des lettres, car ce chiffre a répondu nettement *oui*, et c'est un des chiffres les plus sûrs. Il n'y a donc point de doute qu'ils n'aient ourdi ensemble nombre de trames perfides, et cela depuis longtemps. » Il fallait donc sévir. Ce même 26 mai, à 10 heures du matin, Freyhub fut arrêté, puis conduit en prison et bientôt après exilé ¹.

Auguste haïssait l'Electeur Frédéric, « l'idole calviniste de Heidelberg, » et l'antagonisme des deux princes joua un grand rôle dans l'histoire politique et religieuse de cette époque.

¹ RICHTER, *Die Punctirbücher*, pp. 22-23 (détails sur la science de la géomancie, pp. 16-17.) Sur le traitement infligé au chancelier électoral Kysewetter et le président de cour Jean de Czeschaw, tous deux poursuivis comme cryptocalvinistes, voy. KLUCKHOHN, *Archiv für sächsische Gesch.*, t. VII, pp. 144-147.

CHAPITRE IX

ANTAGONISME DES ÉLECTEURS DE SAXE ET DU PALATINAT. — LE COMTE PALATIN JEAN-CASIMIR « LE NOUVEAU GÉDÉON ». — CONDITIONS POSÉES PAR L'ÉLECTEUR PALATIN POUR L'ÉLECTION D'UN NOUVEAU ROI.

1575

I

L'Electeur Auguste ne doutait point que Craco, « ce scélérat maudit, » n'eût caché des plans révolutionnaires sous des prétextes religieux, à l'exemple des Huguenots et des Flamands, et que lui et le chancelier Ehem ne fussent les véritables inspirateurs « de l'exécration politique palatine ¹ ». En revanche, Frédéric prétendait qu'Auguste avait baissé dans l'estime de beaucoup d'honnêtes gens depuis le jour où il avait renié par ses actes tout ce qu'autrefois il avait approuvé et trouvé bon ². Frédéric avait sollicité la grâce des prisonniers, mais Auguste lui avait répondu avec hauteur que les Confessionnistes n'auraient jamais rien de commun avec les disciples de Calvin ; qu'il ne devait point se préoccuper de choses qui ne le concernaient en rien, et qu'il lui conseillait de surveiller plutôt de près ses propres amis, qui avaient déjà répandu tant de sang et pourraient bien un jour « lui préparer à lui-même un bain dont il lui serait impossible de sortir ». Frédéric lui ayant écrit que l'Eglise luthérienne avait retenu beaucoup d'erreurs papistes et qu'elle avait encore besoin d'une sérieuse réforme, Auguste lui répondit « que si lui et ses théologiens le tenaient pour papiste, lui, de son côté, l'engageait à réfléchir sur les heureux fruits que la doctrine calviniste avait portés dans les Pays-Bas et en France ». Frédéric riposta qu'il ne s'était jamais mêlé de politique, ni en France ni dans les Pays-Bas, et qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher ce qui s'était passé. En marge de cette lettre, Auguste écrivit : « Il

¹ V. BEZOLD, t. I, pp. 135-136.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 706.

semble qu'un enfant de trois ans pourrait se rendre compte des complots tramés depuis quelques années à Heidelberg, et nous dire s'ils n'ont pas eu pour objet la révolte des sujets contre leurs gouvernants, comme les plans et les cabales criminelles des amis de Frédéric le prouvent surabondamment¹. »

L'inimitié des deux princes ne fit que grandir lorsque, par l'intervention de Frédéric, Guillaume d'Orange eut épousé la princesse huguenote Charlotte de Montpensier, qui vivait à la cour de Heidelberg. Il n'avait pas été légalement séparé de sa première épouse, Anne de Saxe, nièce d'Auguste de Saxe, qu'il avait répudiée pour cause d'adultère; Anne était gardée à vue dans sa demeure, et le landgrave Guillaume avait même conseillé de faire murer sa chambre en grand secret, puis de faire courir le bruit qu'elle était morte. Par le second mariage du prince d'Orange, la honte de la princesse devint publique, à la grande humiliation des maisons de Saxe et de Hesse. Le landgrave soutenait que Frédéric avait perdu la raison². Auguste était furieux du « honteux mariage ». La géomancie vint à son aide et lui révéla que la nouvelle épouse était une ancienne courtisane, adonnée depuis son enfance au mensonge et au vol; qu'elle s'était échappée du couvent pour venir « dans la sainte maison de Heidelberg, où sa religion très chrétienne, sa chaste conduite et ses bonnes mœurs l'avaient fait recevoir à bras ouverts; qu'ensuite elle avait épousé le chef de tous les coquins, qui n'était pas digne d'une meilleure compagne, et qu'elle vivait actuellement dans un cercle de femmes de mauvaise vie et de débauchés³ ».

Auguste était aussi très irrité contre son gendre Jean-Casimir « qui maltraitait sa femme et conspirait continuellement avec l'étranger ».

La mort de Charles IX et l'avènement d'Henri III avaient retardé l'exécution des traités conclus par Jean-Casimir avec les chefs huguenots (juin 1574)⁴. De nouveaux arrangements furent pris. Le 11 avril 1574, le comte palatin promit à l'ambassadeur de la reine Elisabeth d'Angleterre de conduire en France une armée de quinze à seize mille hommes, de se diriger pendant la guerre selon les avis d'un général anglais, et de ne conclure la paix que

¹ HEPPE, *Gesch. des deutschen Protestantismus*, t. II, Doc., p. 111. CALINICH, *Kampf*, p. 139. KLÜCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 713-714, 890.

² Cette idée avait été approuvée par Orange. GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 192.

³ GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 300.

⁴ RICHTER, *Punctirbücher*, pp. 30-31. Voy. RAUMER, *Histor. Taschenbuch*, 1836, pp. 159 et suiv. KLÜCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 841, note 2, et *Friedrich der Fromme*, pp. 411, 416-417, note 21^a.

lorsque Calais serait en la possession de la reine¹. Elisabeth donna 150.000 couronnes « pour la bonne cause² ». A la même date, Guil-laumed'Orange traitait avec Henri III; aussi Casimir lui reprochait-il de n'avoir aucun zèle réel pour la religion et de n'être guidé que par son ambition et par le souci de ses propres intérêts. En juillet 1575, Condé reçut à Heidelberg, par l'entremise de l'Electeur, 50.000 couronnes avancées par Elisabeth pour exciter en France de nouveaux troubles, et Condé ne manqua pas de remercier chaudement la reine de l'appui qu'elle prêtait « à la sainte entreprise³ ». Au mois d'avril, Henri III fit de larges concessions aux Huguenots. Toute liberté de pratiquer leur religion leur fut garantie, toutes les places conquises furent laissées en leur possession. Théodore de Bèze ayant posé en principe « que la liberté de conscience est un dogme diabolique⁴ », les Huguenots obtinrent que seuls le culte calviniste et la religion catholique seraient autorisés en France, et demandèrent le châtiment des sectaires. Henri accorda tout ce qu'on voulut. Il promit même de « réformer l'Eglise catholique », et avilit tellement la dignité royale qu'il promit à la reine d'Angleterre de la prendre pour arbitre dans toutes les querelles qui pourraient survenir entre lui et ses sujets huguenots. Mais de si grands avantages ne parurent pas encore suffisants aux Protestants. Ils exigèrent que Lyon, Metz et Amiens leur fussent abandonnées comme cités de refuge⁵. Jean-Casimir avait promis Calais aux Anglais, mais pour son propre compte il réclamait Metz, et là ne se bornait pas son ambition. Dans une convention signée au mois de septembre entre lui et Condé, « chef de l'Eglise réformée de France⁶, » il fut stipulé que le prince palatin mettrait en campagne 8.000 cavaliers, 8.000 Suisses et de l'artillerie, et qu'en revanche il serait élu gouverneur à vie des trois évêchés; qu'il jouirait librement du temporel des trois villes sans aucune restriction, qu'il y introduirait la religion réformée, et qu'il en confierait la garde à des huguenots français⁷. « Les Trois Evêchés, » disait Jean-Casimir, « ne peuvent être confiés qu'à moi seul, dans l'intérêt même de la maison palatine⁸. »

Dans un contrat particulier, Condé et ses alliés s'engagèrent à assister l'Electeur Frédéric, en cas de nécessité, de leurs propres

¹ Voy. plus haut, pp. 350-351.

² KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, p. 489.

³ LA HUGUERYE, t. I, pp. 292, 294.

⁴ KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, p. 536.

⁵ Libertas conscientiarum diabolicum dogma.

⁶ KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, pp. 490-492.

⁷ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 919-921; et v. BEZOLD, t. I; pp. 164-165, note 2.

⁸ v. BEZOLD, t. I, p. 164.

personnes avec 6.000 hallebardiers et 2.000 cavaliers français; en revanche, Frédéric promit d'envoyer sans retard 6.000 cavaliers allemands sous la conduite de Jean-Casimir dans le cas où Condé et les siens auraient besoin de renforts après la paix. Frédéric, selon son habitude, assurait pendant ce temps à l'Empereur qu'il était absolument étranger aux plans de son fils, et qu'il ne lui avait fourni ni argent ni secours d'aucun genre ¹.

Le 4 décembre 1575, Jean-Casimir commença la campagne. « Ah! madame et bien-aimée mère, » écrivait la comtesse Elisabeth à l'Electrice de Saxe, « c'est le propre père de mon seigneur qui est cause de ce que mon seigneur entreprend; car le vieux seigneur a été tellement endoctriné par ses prêtres qu'il est persuadé que dans l'avenir mon seigneur sera couronné roi. De ma vie je n'ai entendu chose plus extravagante. Ah! plutôt à Dieu qu'il voulût se contenter des états que Dieu lui a donnés! J'ai moi-même ouï dire par l'ancien sénéchal de la cour que tout l'argent qu'a monsieur son père il veut l'engager pour les guerres des Pays-Bas et pour la France, de sorte que si la guerre était portée dans le Palatinat, ou si quelque grand malheur fondait sur nous, il ne nous resterait rien. On a tant prévenu monsieur mon père contre tout ceci qu'il blâme fort cette expédition. Personne ne se soucie de l'Empereur. Il semble vraiment qu'on veuille le pousser à bout, ainsi que mon père. J'ai le cœur navré de tout ce que j'entends dire; mais quant à eux, ils semblent croire que personne n'a le droit de les toucher. J'ai eu le courage de dire l'autre jour à mon seigneur qu'on finirait par irriter l'Empereur avec toutes ces bravades; je l'ai prié de réfléchir à l'affaire qu'il allait se mettre sur les bras. Mon seigneur m'a répondu que c'était l'ingratitude de l'Empereur qui l'avait exaspéré, et que ce qu'il avait eu la volonté de faire autrefois et n'avait pu exécuter, il voulait maintenant l'entreprendre et résister à l'Empereur une fois dans sa vie. Voilà les propos qu'ils tiennent sans cesse. Ils cherchent le malheur, et ils le rencontreront. Que Dieu nous vienne en aide ²! »

L'expédition de Jean Casimir débuta par des dévastations effroyables; même sur le sol allemand, en Lorraine, ses troupes ne se firent pas faute d'incendier et de piller. Hans de Schweinichen, qui servait sous le duc Henri de Liegnitz, écrivait à ce propos : « Partout où ses soldats campaient pour une nuit, le prince faisait mettre le feu aux maisons, de sorte que, lorsqu'on se levait le matin, on voyait

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 921-922, v. BEZOLD, t. I, p. 166.

² KLUCKHOHN, *Ehe Johann Casimir's*, pp. 122-123.

tout autour de soi dix ou douze beaux villages en feu. C'était pitié de voir traité de la sorte un pays si fertile et si bien cultivé ¹. »

On appelait une campagne de ce genre « la sainte croisade pour l'extirpation de l'Antechrist ». Le docteur Jacques Théodori avait composé « un cantique chrétien » en l'honneur de Jean-Casimir, et le faisait chanter aux soldats pour obtenir de Dieu « la délivrance des chrétiens de France et des Pays-Bas, la confusion du Pape et de toute sa bande impie ² ».

La dévastation du sol français fut plus épouvantable encore; la mésintelligence s'était mise entre Condé et Jean-Casimir, et leurs armées, « sans direction, sans discipline, ressemblaient à des hordes barbares »; tout le pays entre Orléans et Paris se changea en désert. En avril 1576, la paix fut conclue avec la France. « Dans toute ma conduite, » écrivait Jean Casimir à sa femme, « je n'ai jamais eu en vue que la gloire de Dieu et le bonheur de mes semblables³. » A son grand désappointement, il n'obtint point les Trois-Evêchés, sur lesquels il avait compté comme sur le salaire qui lui était dû; mais néanmoins il n'eut pas à se plaindre des compensations qui lui furent offertes. Il reçut le commandement d'une compagnie française et de 4,000 reîtres allemands, une pension de 40.000 francs, le duché d'Etampes, neuf seigneuries de Bourgogne, enfin le duché de Château-Thierry, « le meilleur morceau de tous, » disait-il, « car son revenu annuel est évalué à vingt mille francs. » A peine s'en vit-il le maître qu'il y persécuta la foi catholique et s'empressa d'y faire prêcher « la parole divine ». Le roi lui devait 1.700.000 francs pour la solde de ses troupes. Comme l'argent tardait à venir, il permit à ses soldats de se dédommager dans le long chemin du retour, et le paysan français fut encore une fois pillé et opprimé. La tête ceinte de lauriers, Jean-Casimir rentra en triomphe à Heidelberg le 25 août 1576. Son armée traînait derrière elle d'innombrables chariots de butin. Les prédicants et les orateurs célébrèrent à l'envi « le nouvel Alexandre, le vaillant Gédéon, l'ornement et la gloire de la Germanie et de la Gaule ». Aussi brûlait-il de remporter d'autres victoires dans les Pays-Bas, et d'y être encore une fois acclamé comme « le sauveur de la religion, l'élu de Dieu, le libérateur des peuples ⁴ ».

Seule, la comtesse palatine Elisabeth ne partageait point l'enthousiasme général: « La paix n'a aucune solidité, » écrivait-elle à sa mère, « car le roi de France a dit en secret à plusieurs personnes qui l'ont

¹ SCHWEINICHEN, t. I, p. 174.

² KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 373 et 473, note 17.

³ KLUCKHOHN, *Ehe Johann Casimir's*, p. 121.

⁴ V. BEZOLD, t. I, pp. 168 et suiv., 181-182. KERVYN DE LETTENHOVE, t. III, p. 633.

répété qu'elle exposait son royaume, qu'il n'avait pas l'intention d'en faire cadeau à mon seigneur, que ni lui ni ses frères ne tiendraient ce qu'ils avaient promis, mais qu'aussitôt qu'ils se sentiraient un peu plus forts, ils viendraient lui rendre sa visite. On ne peut pas le blâmer, car en vérité mon seigneur n'avait aucun bon motif de marcher contre lui. Nous nous sommes servis de la religion comme d'un manteau pour couvrir notre honte, mais il n'était pas difficile de comprendre notre véritable but, qui était de remplir nos escarcelles. Nous allons faire la leçon aux souverains étrangers, nous prétendons leur montrer comment ils doivent gouverner, et nous ne savons pas nous tirer d'affaire chez nous. » Elisabeth écrivait encore à son père : « On célèbre partout mon seigneur comme le prince le plus digne d'admiration que jamais ait vu le soleil. On dit que Notre Seigneur Dieu lui a confié une sainte mission. Mais je ne le puis croire, cela ne m'entre pas dans l'esprit; nous sommes tous enclins à faire un cas extraordinaire de nous-mêmes. Mon seigneur se laisse dire et à son seigneur père que l'Empereur et tous les Electeurs vont concevoir une grande frayeur de sa puissance; que tous lui demanderont comment ils doivent se comporter et ne se dirigeront plus que d'après ses avis. Aussi sommes-nous si enflés d'orgueil que cela n'est pas croyable; tout ceci me cause tant de souci et de chagrin que je ne saurais vous l'exprimer ¹. »

L'Empereur et les Electeurs ecclésiastiques commençaient à redouter l'esprit entreprenant et belliqueux de Jean-Frédéric; on craignait qu'il n'envahît l'archevêché de Cologne ², comme il le fit en effet quelques années plus tard.

II

On put juger de la haute opinion que les princes palatins se faisaient de leur puissance le jour où Maximilien s'ouvrit à Frédéric de l'ardent désir qu'il nourrissait depuis longtemps d'assurer à son fils aîné Rodolphe la succession à l'Empire. Frédéric eût préféré que, du vivant de l'Empereur, cette question ne fût pas abordée. Il avait espéré que pendant la vacance du trône la régence d'Empire serait donnée à un prince palatin, et comptait mettre son activité et son zèle au service de la cause calviniste. Aussi mit-il son vote à une condition : le nouvel élu s'engagerait

¹ KLUCKHOHN, *Ehe Johann Casimir's*, pp. 127-128.

² V. BEZOLD, t. I, p. 182, note 1.

par serment à « combattre l'Antechrist et sa bande impie ». Jean-Frédéric s'intitulait fièrement « le protecteur et le défenseur de l'Évangile ». Il continuait à refuser aux Catholiques toute tolérance, et contraignait ses sujets luthériens du Haut-Palatinat à embrasser la religion de Calvin. A l'époque de l'expédition française, il avait été question de marcher contre le Haut-Palatinat, et le théologien Ursinus s'était émerveillé que des gens assez hardis pour porter la guerre en France n'eussent pas le courage d'interdire à leurs propres sujets tout prédicant ennemi de la vérité, c'est-à-dire luthérien ¹.

Le comte palatin Louis, gouverneur du Haut-Palatinat et fils de l'Électeur, avait horreur des principes calvinistes de son père, et s'était exprimé de telle façon à ce sujet que Frédéric, en 1575, déclarait qu'il avait été plus rudement traité par son propre fils que par les Confessionnistes de la Diète d'Augsbourg en 1566 ². Mais toutes les fois que les Catholiques étaient en question, le père et le fils s'accordaient à merveille. Ni l'un ni l'autre n'admettaient qu'il pût jamais être permis à un protestant de revenir à l'ancienne foi, tous deux étaient d'avis que l'Empereur et les membres d'Empire catholiques étaient obligés de « donner pleine et entière liberté aux croyances nouvelles de se propager ». Lorsque Maximilien prescrivit pour le mois de mai 1575, d'abord à Francfort, ensuite à Ratisbonne, la Diète-Élective, Frédéric prit l'avis de son fils quant aux conditions qu'il conviendrait de poser au prétendant. Le Mémoire rédigé par Louis en cette circonstance demande non seulement la suppression de la Réserve ecclésiastique, mais encore « la correction, explication et extension » de la paix de religion pour les laïques; le droit pour toutes les villes, communes et seigneuries des territoires catholiques (qu'elles se rattachassent directement ou non à l'Empire), de pratiquer la religion protestante, et la suppression « du serment tyrannique qui, depuis le Concile, asservit plus que jamais la conscience des évêques ». « Toutes les vieilles abominations et idolâtries papistes, » dit encore ce Mémoire, « viennent d'être fortifiées par les vils flatteurs et les esclaves du Pape. Le Concile a approuvé le pernicieux et funeste institut des Jésuites. Or, les faits font assez connaître ce que cette nouvelle plaie de sauterelles et de scorpions spirituels, prédite par l'Apocalypse, a fait de ravages parmi nous en l'espace de peu d'années. Ses complots, ses intrigues sont connus de tout le monde ³. » Frédéric approuva de tout point les idées de son fils, et

¹ KLUCKHOHN, *Friedrich der Fromme*, pp. 393-394.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 874.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 804-811.

donna à ses ambassadeurs de plus amples instructions, quant à la manière dont ils auraient à se comporter pendant la Diète. Il leur enjoignit en premier lieu de réclamer l'érection d'une régence d'Empire, chargée de contrôler les actes du nouveau pouvoir; l'abolition de l'antique formule donnant à l'Empereur le titre de protecteur et de patron de l'Eglise romaine; la retenue au profit de l'Etat des sommes envoyées à Rome pour les annates et le pallium. Il leur recommanda de plus de chercher à obtenir des Electeurs une déclaration officielle établissant que non seulement les palatins, mais avec eux leurs coreligionnaires étrangers, zwingliens et calvinistes, suisses, français, anglais, écossais, polonais, picards ou autres seraient compris à l'avenir dans la paix de religion ¹.

Mais Louis et les conseillers palatins chargés de représenter Frédéric à Ratisbonne rencontrèrent peu d'accueil chez les Electeurs luthériens de Saxe et de Brandebourg. « On redoute extrêmement l'esprit calviniste, » écrivait un conseiller de l'archevêque de Mayence, « et ceux du Brandebourg ne se montrent pas moins violents que les Saxons contre une secte qui menace de tout bouleverser dans l'Empire ². » Auguste de Saxe se plaignit au comte Louis que, par le second mariage de Guillaume d'Orange, la cour de Heidelberg eût voulu faire affront à la maison de Saxe; et que, dans l'union de Jean-Casimir avec sa fille, on n'eût vu qu'un moyen de soulever ses sujets contre lui. Il reprocha aux princes palatins d'avoir, par leurs expéditions en France et en Hollande, excité contre l'Allemagne les ressentiments de l'Empereur et des rois de France et d'Espagne ³. « Presque tout le monde nous témoigne du mépris et de l'aversion, » écrivait le grand sénéchal palatin Louis de Sayn Wittgenstein; « un peu plus, on nous chasserait de la synagogue comme des samaritains. »

Les Electeurs de Saxe et du Brandebourg ne virent aucun motif pour changer l'ancienne formule de l'élection; mais, avec le Palatinat, ils demandèrent que la Déclaration supplémentaire que Ferdinand avait accordée aux Protestants à la Diète d'Augsbourg de 1555, relativement au libre exercice de la Confession d'Augsbourg dans les territoires ecclésiastiques, fût « incorporée » à cette formule, et que le nouveau roi s'engageât à la respecter. Mais les princes spirituels refusèrent de reconnaître la légalité de ce document, et soutinrent même que jamais il n'avait été approuvé

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 862-868, v. BEZOLD, t. I, pp. 189.

² Tiré d'un protocole de Mayence et de quelques lettres relatives à l'élection de 1575.

³ Lettre de Louis, 12 octobre 1575, KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 878. SENCKENBERG, *Sammlung von ungedruckten und raren Schriften*, t. III, p. 8.

par l'Empereur. En tout cas, ils déclarèrent ne pouvoir rien faire dans une question de cette importance sans l'assentiment et le conseil de tous les membres du Saint-Empire réunis¹. Déjà toutes les négociations étaient sur le point de se rompre, lorsque Auguste, après un long entretien avec l'Empereur, se déclara d'accord avec lui et décida le Brandebourg à le suivre; il fut convenu qu'il ne serait pas question de la Déclaration particulière dans la formule d'élection, à la condition que Maximilien promettrait « de rectifier et de redresser ce point » à la prochaine Diète².

L'Empereur était toujours prodigue de promesses, « mais quand il fallait en venir à l'exécution, c'était autre chose ». Peu de temps avant la Diète de Ratisbonne, les Protestants de Bohême en avaient fait l'expérience. Pour favoriser l'avènement de son fils au trône de Bohême, Maximilien leur avait fait les plus belles promesses : une fois Rodolphe élu, il ne parut plus s'en souvenir³.

Rodolphe fut proclamé roi, et, le 2 novembre 1575, Daniel, archevêque de Mayence, posa sur sa tête la couronne impériale⁴. « C'est bien malgré moi, » dit Maximilien aux ambassadeurs d'Aix-la-Chapelle, « que la Diète élective et le couronnement ont eu lieu à Ratisbonne; je n'ai jamais eu l'intention de retrancher quelque chose aux privilèges et traditions des villes d'Aix-la-Chapelle et de Francfort. Ce qui est arrivé a été commandé par une impérieuse nécessité, avec l'assentiment des Electeurs, qui ont pu se convaincre par eux-mêmes de la frêle santé et de l'apparence chétive de Sa Majesté⁵. »

La formule de serment dont se servit Rodolphe était la même que celle dont Maximilien avait fait usage avant lui⁶.

Pendant les préliminaires de l'élection aussi bien qu'à la Diète de l'année suivante, on put se rendre compte du mouvement qui s'opérait dans l'Empire en faveur de l'ancienne religion. La mésintelligence du Palatinat et de la Saxe paralysait l'action du Protestantisme et, d'autre part, le parti catholique reprenait quelques avantages. Non seulement il suscitait des embarras aux Protestants, mais il faisait d'énergiques efforts pour recouvrer les territoires

¹ Sur la Déclaration supplémentaire, voy., pour plus de détails dans ce volume le chapitre sur la Diète de Ratisbonne en 1576.

² KLUCKHORN, *Briefe*, t. II, pp. 893-899.

³ Voy. REMANN, *Der böhmische Landtag des Jahres 1575. Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III, pp. 259-280.

⁴ Les rapports du nonce Delfino, envoyés de Ratisbonne du 3 au 5 novembre 1575 sont très curieux à consulter; voy. THEINER, *Annal.*, t. II, pp. 463-470.

⁵ Charles de Glauburg au Conseil de Francfort, 5 novembre 1575, *Frankfurter Wahltagacten*, t. X, fol. 9.

⁶ Voy. plus haut, p. 217.

perdus depuis la paix de religion. Les Protestants ne se trompaient pas en attribuant aux Jésuites le changement qu'ils constataient. Amis et ennemis s'accordent en effet pour reconnaître que la Compagnie de Jésus a été en Allemagne le principal appui de l'Eglise persécutée.

« Il est hors de doute, » écrivait à cette date le prédicant Guillaume Seibert, « que c'est uniquement aux Jésuites qu'il faut attribuer l'état stationnaire et, dans beaucoup de territoires, le recul de l'Evangile; avant que cette engeance diabolique n'ait fait son nid parmi nous et ne se fût propagée, nous avions les plus sérieuses raisons d'espérer que les derniers vestiges de l'Antechrist et de l'idolâtrie papiste seraient rapidement extirpés de notre pays par les princes, les autorités et les vrais serviteurs de la parole ¹. » On écrivait du côté opposé : « Tout Catholique, pourvu qu'il attache quelque prix à sa foi et se félicite d'appartenir à l'Eglise unique et au siège apostolique, doit une éternelle et vive reconnaissance à la Compagnie de Jésus, sans laquelle, à voir les choses de nos yeux humains, le Catholicisme eût été balayé du sol du Saint-Empire. Depuis bientôt dix ans, les Jésuites ont rendu à notre cause d'incalculables services. Tout le monde peut facilement constater que partout où ils ont travaillé avec ce zèle et cette ardeur qui leur sont propres, ils ont été et sont encore à la tête des ouvriers et amis de la vraie réforme évangélique ². »

¹ SEIBERT, p. 21.

² *Christlicher Tractat*, pp. 5, 7.

LIVRE III

LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LES OBSTACLES QU'ELLE RENCONTRE
JUSQU'A LA PUBLICATION DU FORMULAIRE DE CONCORDE

en 1580

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS JÉSUITES EN ALLEMAGNE. — LES EXERCICES SPIRITUELS.

1

Les premiers efforts vraiment efficaces de la réforme catholique en Allemagne datent de l'apostolat de trois Pères de la Compagnie de Jésus : Pierre Faber, Claude Jajus et Nicolas Bobadilla.

Faber, né le 13 avril 1506 au village de Villardet, en Savoie, exerçait déjà le saint ministère à Worms à l'époque de la conférence religieuse de 1540. Tout d'abord, il n'avait pas songé à combattre et à réfuter la doctrine protestante; il ne voulait travailler qu'à la restauration de la vie catholique. « Je regrette profondément, » écrivait-il à un ami, « de voir que les grands et les puissants de la terre ne luttent que contre les erreurs de doctrine; et pourtant, comme je le répète souvent, il ne faut pas tenir le glaive des deux mains, il faut conserver une main libre pour rebâtir la sainte cité de Dieu. » « A quoi bon s'occuper des vérités dogmatiques et morales ? Elles sont immuables, c'est à la réforme des mœurs et de la vie qu'il faut s'attacher. Pourquoi ne pas revenir à la méthode ancienne et nouvelle à la fois de l'antiquité chrétienne et des anciens Pères ? Mais malheureusement mes plaintes n'avancent à rien ¹ ! » La corruption du clergé, qu'il était obligé de constater tous les jours, remplissait son âme d'une douleur profonde. Il écrivait à Ignace de Loyola : « Il faut encore s'étonner que le nombre des apostats ne soit pas beaucoup plus grand, car le peuple n'a que trop de motifs pour désertir l'ancienne religion. Les hérétiques interprètent mal les Saintes Ecritures; les prédicants entassent contre nous des accusations mensongères, mais là n'est point la vraie cause de la défection de tant de villes et de pays. Sa principale raison, c'est la vie scandaleuse de nos prêtres. Je ne sais si, à Worms, on pourrait en trouver deux ou trois qui ne soient

¹ REIFFENBERG, *Mantissa*, p. 13.

engagés dans des liens illégitimes ou adonnés à d'autres vices, au vu et su de tout le monde. Quelque chose me dit au fond de l'âme : Oh! s'il y avait seulement ici deux ou trois ouvriers vraiment zélés, ils feraient tout ce qu'ils voudraient de ce bon peuple ! »

Faber, par cela même qu'il apercevait avec tant de justesse la principale cause du mal, était animé de dispositions affectueuses et paternelles pour les nouveaux croyants. Tout en lui respirait la douceur et la charité. « Je porte toujours au cœur une blessure profonde, » écrivait-il à son supérieur général; « l'apostasie de l'Allemagne, cette perle précieuse de l'Eglise, cette gloire de la Chrétienté, est un malheur dont rien ne me console ². » « Ceux qui désirent être utiles aux hérétiques de notre temps, » écrivait-il au Père Lainez, plus tard Général de son ordre, « doivent avant tout se distinguer par une grande charité, et concevoir pour eux une véritable estime, chassant de leur cœur toute pensée qui pourrait le moins du monde diminuer cette estime. En même temps, il faut qu'ils s'attachent à gagner leur affection, afin qu'ils nous aiment à leur tour et conçoivent de nous une opinion favorable. Nous y parviendrons aisément si nous entretenons avec eux des rapports affables et si, dans des entretiens familiers, nous nous efforçons de les rapprocher de nous, sans toucher jamais aux questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Ce n'est point par ce qui divise qu'il faut commencer, c'est par ce qui unit. »

Faber pensait qu'il fallait aller de la correction des mœurs à la rectification de la doctrine : « Si nous avons à traiter avec quelqu'un que l'hérésie ait déjà atteint et dont les mœurs soient corrompues, commençons par employer tous les moyens en notre pouvoir pour l'affranchir de ses vices; corrigeons doucement la vie avant de dire un seul mot de doctrine. » « Comme les Luthériens, parmi beaucoup d'autres erreurs, sont tous attachés à cette hérésie capitale qui nie le mérite de tout acte humain, comme ils méprisent les bonnes œuvres et mettent leur unique espérance dans la foi, nous devons, dans nos entretiens avec eux, aller des œuvres à la doctrine, insistant constamment sur tout ce qui est capable de leur inspirer de l'amour et du zèle pour le bien. » « Un autre point sur lequel les docteurs et les prédicants luthériens s'appuient pour défendre leurs erreurs exige notre très sérieuse attention. Ils parlent sans cesse de l'excessive faiblesse de l'homme, faiblesse qui, selon eux, le rend absolument incapable d'accepter et de pratiquer les commandements et les prescriptions

¹ BARTOLI, *Opere* (Torino, 1825) t. V, p. 105.

² BARTOLI, t. V, p. 110. Voy. t. V, p. 116.

de l'Eglise, qui, à les entendre, dépassent de beaucoup les forces humaines. Il faut donc diriger et encourager nos frères séparés, et leur inspirer la ferme confiance qu'avec le secours de Dieu, ils seront en état, non seulement d'accomplir tout ce que Dieu et l'Eglise ordonnent, mais des choses beaucoup plus difficiles encore. Assurément ce lui qui ne leur parle que des devoirs de la vie chrétienne, des charmes de la vertu, du bonheur goûté dans la prière, de l'heure de la mort, de l'éternité, de l'enfer, et d'autres sujets semblables, sont plus pour leur salut que celui qui les écrase sous une masse de citations et d'arguments. Que Jésus-Christ, Sauveur de tous les hommes, lui qui sait que sa parole écrite ne suffit point pour changer les cœurs, daigne, par sa divine grâce, toucher et amollir leurs âmes¹ » Faber écrivait aux novices de Paris : « La science toute seule sert de peu pour convertir nos hérétiques dans les circonstances actuelles; nous n'avons point de meilleur moyen de les convaincre que nos bonnes actions et l'immolation totale de nous-mêmes. Efforcez-vous donc d'acquérir l'esprit vivant de la science unie à une irréprochable pureté de vie. Progressez dans l'imitation de Jésus-Christ, afin que vous puissiez devenir les guides de ceux de vos frères qui ont eu le malheur de tomber dans l'hérésie. Que le Seigneur vous donne la grâce de la persévérance dans l'amour de Dieu et dans la patience de Jésus-Christ² ! »

Le journal de Faber révèle son âme. Jamais il n'oublie de prier tout particulièrement pour Luther, Mélanchthon et Bucer, et pour les sept grandes villes hérétiques, schismatiques ou musulmanes du monde : Wittemberg, Moscou, Genève, Constantinople, Antioche, Jérusalem et Alexandrie; il ne cesse de demander à Dieu la grâce, pour lui et pour les religieux de son ordre, d'y célébrer un jour le saint sacrifice de la messe³. Pierre Canisius écrivait en 1543 à un ami : « Je n'ai jamais vu ni entendu un théologien capable de rivaliser avec Faber en science, en profondeur de pensée. Je ne connais point d'âme dont la vertu égale la sienne; il n'a qu'un unique désir : coopérer avec Jésus-Christ au salut des âmes; on n'entend sortir aucun mot de sa bouche, même dans le commerce d'une société intime, à table, dans les récréations, qui ne se rapporte à Dieu et à la piété. Il a acquis une telle réputation de vertu que beaucoup de religieux, d'évêques et de théologiens se sont mis sous sa conduite, entre autres Cochlaüs, qui se déclare incapable de jamais dire tout ce qu'il doit à ses leçons. Un grand nombre de prêtres et

¹ *Memoriale*, pp. 378-383. Voy. CORNELY, pp. 68-71.

² *Memoriale*, pp. 370-376.

³ *Memoriale*, pp. 19, 22, 29, 30, 310.

de personnes de toute condition ont, grâce à ses efforts, abandonné les compagnes de leurs péchés, tourné le dos au monde ou renoncé à leur vie de désordre ¹. » Un jour, à Aix-la-Chapelle, Faber étant monté en chaire parla avec tant de force et d'onction que beaucoup de ses auditeurs, touchés d'un ardent désir de perfection, le suivirent jusqu'à Cologne pour se faire instruire à fond des principaux articles de la foi catholique ².

Faber désirait avec ardeur porter l'Évangile aux peuples payens. Comme son maître Ignace, il regardait leur conversion comme l'un des principaux objectifs de son ordre.

Ainsi, le premier Jésuite appelé à réformer l'Église d'Allemagne portait déjà dans l'âme la pensée fondamentale du nouvel institut qui, loin de se borner à combattre l'hérésie, songeait dès l'origine à reculer les bornes de la Chrétienté, en même temps qu'à renouveler et à perfectionner la vie chrétienne chez les peuples restés fidèles à l'Église.

Claude Jajus, originaire du diocèse de Genève, montrait le même zèle que Faber dans ses catéchismes, en chaire et au confessionnal. Comme Faber, il était intimement convaincu que la scission religieuse ne devait pas être uniquement envisagée comme une querelle de théologiens, et qu'avant tout la conversion des cœurs était nécessaire, l'hérésie ayant pour origine, bien moins les erreurs de l'intelligence que la corruption des mœurs. Il fut expulsé de Ratisbonne en 1544. Comme on le menaçait de le jeter dans le Danube, il dit avec beaucoup de calme : « J'espère que du fond même de cette eau, Dieu me fera la grâce de parvenir au ciel ³ ! » Il écrivait à un gentilhomme italien qu'il donnerait avec joie tout son sang pour que la « noble et puissante nation allemande ne perdît pas entièrement le trésor de la foi ⁴ ». A Worms, il passait souvent des nuits entières au chevet des malades ; il n'acceptait aucun présent et vivait dans la pauvreté volontaire.

« Les premiers missionnaires de la nouvelle secte des Jésuites, » écrivait plus tard avec amertume le prédicant calviniste Seibert, « détournent beaucoup d'âmes du saint Évangile à Worms et en d'autres lieux. L'un d'eux, surtout, grand hypocrite, passant les jours et les nuits dans les églises ou dans les hôpitaux, mangeant et buvant à peine, dormant peu et ne se vantant point de ses bonnes œuvres, comme ont coutume de le faire les faux dévots, a l'art de

¹ RIESS, p. 33. CORNELY, p. 123.

² MEYER, *Aachensche Geschichte*, pp. 447 et suiv.

³ AGRICOLA, t. I, p. 10. BOERO, *Jaio*, p. 47.

⁴ BOERO, p. 90.

séduire les âmes. Son genre de vie saute aux yeux de tout le monde, de sorte que beaucoup d'infortunés retombent dans l'idolâtrie papiste pour la damnation éternelle de leurs âmes, entraînées par ce misérable hypocrite et d'autres rusés compères de sa troupe tondue ¹. »

« Pourquoi se fâcherait-on des discours des hommes, » disait Jajus, « ils s'envolent comme la paille légère au vent ! Seules la parole et la loi de Dieu demeurent éternellement. Souffrir la persécution pour Jésus-Christ, aimer la pauvreté et l'abaissement, voilà ce qui nous apporte une bénédiction dont le fruit sera éternel. » Ayant entendu dire que le roi Ferdinand voulait demander au Pape de le contraindre à accepter l'évêché de Trieste, il conjura Ignace de l'en dissuader, ne voulant à aucun prix être évêque, et regardant comme nuisible à l'action de son ordre l'acceptation des dignités ecclésiastiques ².

Le centre d'action de Jajus était à Ratisbonne; celui de Nicolas Bobadilla, son compagnon, à Vienne. Bobadilla était du diocèse de Valence, dans l'ancienne Castille. Ferdinand lui avait offert un logement dans son palais; mais il avait préféré rester à l'hôpital, où il vivait d'aumônes. « En nul autre endroit de l'Allemagne, » écrivait-il en 1542 à Ignace, « il n'y a plus à faire qu'ici. Le roi, la cour, le nonce apostolique sont contents de moi; je prêche ordinairement tous les dimanches et jours de fête; j'entends les confessions, j'administre les sacrements. Le roi me fait venir tous les jours pour traiter avec lui de questions spirituelles et des intérêts de la religion. » Bien que d'une constitution faible et déjà gravement atteint, le Père, en 1542³, voulut partir avec l'armée pour la Hongrie, et se fût estimé heureux de donner sa vie pour l'Eglise ⁴. En 1544, on le retrouve à Passau, où il eut le bonheur de convertir beaucoup de prêtres de mauvaises mœurs ⁵. Pendant la guerre de Smalkalde, il se dévoua aux blessés et aux malades, et fut atteint de la peste dans ce service; une autre fois, il fut blessé. Des évêchés lui furent offerts à diverses reprises, mais il les refusa toujours pour le même motif que Jajus, estimant qu'en les acceptant il n'eût rien fait d'utile ni pour lui ni pour son ordre ⁶.

Ces trois hommes et leurs compagnons offraient au monde l'éclatant exemple d'un dévouement fidèle et absolu à l'Eglise, d'une immolation totale à la cause catholique.

¹ SEIBERT, p. 13.

² Pour plus de détails voy. BOERO, pp. 120-127. Voy. surtout la lettre de Jajus à Ferdinand, pp. 133-136.

³ BOERO, *Bobadiglia*, pp. 16-17.

⁴ AGRICOLA, t. I, p. 9.

⁵ BOERO, *Bobadiglia*, pp. 43 et suiv. *Agricola*, t. I, pp. 15 et suiv.

Tous trois attribuaient le changement profond qui s'était opéré dans leur âme et les désirs qui la remplissaient entièrement à l'influence d'un petit livre qu'Ignace leur avait présenté non comme le fruit de profondes études théoriques, mais comme le résultat de ses expériences personnelles sur lui-même. Accueilli, recommandé, loué¹ par Paul III après un examen attentif et répété, regardé par les Protestants eux-mêmes comme un chef-d'œuvre psychologique de premier ordre, ce petit livre a été pour le peuple allemand, pour l'histoire de sa foi et de sa civilisation, l'un des écrits les plus importants des temps modernes. On le connaît généralement sous le titre abrégé d'*Exercices spirituels*, mais son titre complet est celui-ci : *Exercices spirituels par lesquels l'homme est conduit à se vaincre lui-même et à changer sa vie, sans se laisser déterminer par aucune attache déréglée*². »

Littérairement parlant, il est dépourvu de tout attrait.

Dans sa simplicité sans art, il forme même un contraste frappant avec les pédants ouvrages des humanistes du XVI^e siècle. C'est l'un des plus simples, des plus sobres livres ascétiques qui jamais aient été écrits; on n'y trouve point de rhétorique savante, point d'exagération, nulle emphase mystique.

Quant à sa substance même, au premier abord il semble n'offrir rien de nouveau, rien de particulièrement frappant. Il se borne à inviter le chrétien à se retirer entièrement du monde pendant quelques semaines ou pendant quelques jours, à perdre de vue ses soucis, ses affaires ordinaires, afin de se consacrer sans réserve à la prière mentale et vocale dans une solitude absolue. Là, il engage le retraitant à étudier attentivement le dessein de Dieu sur son âme, de manière à se mettre en complète harmonie avec la loi de son Créateur et sa volonté spéciale, soit en suivant une vocation particulière, soit par la réforme radicale et profonde de l'état de vie déjà embrassé.

Dans cette préoccupation de réforme, les *Exercices* répondaient admirablement au besoin qui s'imposait alors à tous les esprits. Ignace veut cette réforme si nécessaire; il la veut non dans la vie civile, non pour le Pape, l'Empereur, les évêques, les princes, mais pour chaque individu; il la veut jusqu'au plus intime de la vie. Il la place non dans des nouveautés doctrinales, mais dans les antiques pratiques du Christianisme : la prière, la pénitence, l'effort sur soi-même, le perfectionnement graduel de l'âme. Si le but et les

¹ Bref de Paul III, 31 juillet 1548.

² *Exercitia Spiritualia S. Ignatii de Loyola cum versione litterali ex autographo Hispanico notis illustrata*. Lutetiae Parisiorum. 1865. L'introduction et les notes sont dus au Père J. ROTHMAN.

principes d'Ignace sont aussi anciens que le Christianisme, les moyens qu'il conseille ne sont pas plus nouveaux. La réception des sacrements, les différentes manières de prier, l'examen de conscience, le silence, la méditation, indispensable pour purifier, éclairer, orienter l'âme vers son Dieu, tout cela, la vie de Jésus-Christ et de ses saints nous en avait offert l'exemple, tout cela avait été pratiqué par tous les siècles chrétiens.

Mais ce qui donne au petit livre son caractère, son originalité, sa valeur intrinsèque, c'est, outre l'admirable concision de la forme, la mise en œuvre psychologique de tout ce qu'avait conseillé jusque-là l'ascétisme chrétien de tous les siècles. Les *Exercices*, en effet, résument avec génie l'expérience des saints : ils nous offrent un système pratique, on pourrait dire un plan de campagne plein d'unité et de logique, un manuel complet de tactique spirituelle pour parvenir à la conquête de soi-même. Ignace concevait la lutte personnelle de l'individu contre ses passions comme faisant partie de ce combat grandiose où Dieu et la volonté pervertie de l'homme sont en lutte depuis la chute de l'ange; combat pendant lequel Jésus-Christ, qui en est le chef, marche devant nous portant l'étendard de la victoire. Ignace lui-même s'était enrôlé sous la bannière du divin Roi avec le brûlant enthousiasme, le chevaleresque sentiment d'honneur, l'héroïque dévouement d'un soldat; mais, comme au soldat véritable, la beauté, la grandeur du but ne lui firent jamais perdre de vue les périls et les difficultés de la lutte. D'un regard sans illusion, il avait scruté les côtés faibles de sa nature, et cherché les moyens de guérir les plaies de son âme en luttant contre lui-même avec une indomptable énergie. Peu à peu, l'orgueilleux chevalier s'était transformé en un humble prêtre, plein de douceur et de patience, et il en était venu à n'avoir plus au cœur qu'une unique ambition : prendre pour son partage la persécution et les opprobres pour l'amour de Jésus-Christ.

Comme principal moyen de réforme intérieure, le petit livre commence par nous proposer la prière méditée qui, de tout temps, a formé l'âme du vrai chrétien, mais surtout l'âme du religieux. Les sujets les plus importants de méditation que la révélation nous fournit sont au moins indiqués, et divisés en quatre parties ou semaines. Les sujets de la première semaine ne sont autres que ces vérités fondamentales que la raison admet et proclame sans le secours de la révélation, et qui constituent les assises inébranlables de toute religion, de toute vie intérieure. Ignace, pour les assimiler aux âmes, ne compte jamais sur les impressions vagues et fugitives du sentiment, mais sur le développement logique de la pensée. Or

le point de départ comme le but suprême de cette marche ascendante vers le vrai, c'est Dieu. L'homme a été créé pour servir Dieu, pour être un jour heureux en lui, et cette loi de son être doit le diriger dans l'usage qu'il fait des créatures, car s'il veut être un jour uni à Dieu, il faut nécessairement qu'il s'affranchisse de toute attache déréglée à ce qui est terrestre. Sur ce principe, qui seul nous offre une conception raisonnable et morale du monde et de la vie, Ignace élève son édifice. A son école, le chrétien médite tour à tour l'origine, la nature, les conséquences, le châtement du péché, ses rapports avec les passions humaines, ses racines intérieures et extérieures. Ces méditations sont disposées de manière à faire naître dans l'âme un sincère repentir, une contrition vive et profonde, à produire une complète conversion, et enfin une régénération totale par la digne réception du sacrement de pénitence.

La seconde semaine traite de la réforme de la vie, de l'acquisition de la vertu véritable. Ignace, dans une sorte de seconde méditation fondamentale, propose au chrétien l'exemple de Jésus-Christ, idéal de toute vertu, qui, dans sa vie, a présenté à l'homme d'une manière sensible le modèle qu'il doit s'efforcer de reproduire. Les autres méditations suivent avec simplicité le récit évangélique, depuis l'Incarnation jusqu'à la dernière Cène. Une fois seulement intervient, unissant entre eux les traits divers de tous les Exercices, une méditation où l'esprit du Christ et sa conduite envers les âmes sont placés dans un saisissant contraste avec les procédés ordinaires et les artifices du démon ¹.

La troisième semaine est consacrée à la méditation des souffrances du Sauveur; la quatrième, aux mystères de sa résurrection et de son ascension. Elles ont pour but de fortifier de plus en plus les résolutions que le chrétien vient de prendre pour la réforme de sa vie.

Enfin la méditation finale sur l'amour divin renferme, comme en un ardent foyer, les motifs les plus propres à décider une âme à se donner à Dieu, à se consacrer sans réserve à son service. Fortifié pas à pas dans l'imitation de Jésus-Christ par l'étude de sa vie; résolu, pour son amour, à un dépouillement total, à une immolation généreuse de tout lui-même, le chrétien, guidé par Ignace, s'offre enfin joyeusement, lui et tout ce qu'il possède; il donne tout, il apporte tout, « pour un unique amour, pour une grâce unique ² ».

¹ Dans le texte original espagnol cette méditation porte le titre de « dos Banderas », les deux Etendards.

² On désigne comme il suit l'objet particulier ainsi que le but de chacun des Exercices des quatre semaines : Deformata reformare, reformatata conformare, conformata confirmare, confirmata informare.

Tel est, en abrégé, le plan du petit livre.

Les *Additions*, condensées pour la plupart en courts aphorismes, offrent une méthode abrégée de prière mentale et vocale. Tantôt elles fournissent au retraitant toutes sortes de moyens excellents et pratiques pour prier avec plus d'attention et de facilité, tantôt elles lui donnent d'utiles avis sur les divers états d'âme qui se rencontrent dans la vie spirituelle; ici, ce sont de courtes indications sur la manière de mettre en pratique les résolutions adoptées; là, quelques règles sur le culte extérieur; enfin des principes généraux destinés à mettre ses pensées en parfaite harmonie avec l'enseignement et l'esprit de l'Eglise ¹.

C'est seulement dans cette partie des *Exercices* ¹ qu'Ignace, dans une certaine mesure, s'est placé en face des erreurs de son temps; mais il le fait d'une façon tout indirecte, nullement impérative, car il ne s'adresse qu'à des Catholiques. Assurément il leur recommande la plus complète soumission à l'autorité de l'Eglise, l'étude et la culture de la théologie scolastique et patristique, l'attachement au culte, le respect pour les commandements de l'Eglise, l'humilité, la prudence dans l'examen des questions controversées, particulièrement la grâce et la prédestination; mais son dernier mot est pour les exhorter à ne jamais perdre de vue, après l'amour de Dieu, cette crainte humble et filiale de l'offenser qui, de tout temps, a été le commencement de la sagesse.

Ni la simple lecture, ni l'étude théorique ne sauraient faire comprendre à personne la portée du petit livre. C'est tout simplement un guide pratique, destiné à nous apprendre à retirer de nos exercices spirituels tout le fruit qu'ils doivent produire, mais, comme tel, il a exercé une influence si extraordinaire sur les âmes qu'aucun autre écrit ascétique ne peut lui être comparé. Quiconque se déciderait à lui être fidèlement ses courtes indications expérimenterait en son âme une transformation analogue ou égale à celle dont Ignace fut le premier exemple. C'est ce qui est arrivé aux premiers compagnons du saint, et après eux à une multitude de prêtres du clergé séculier, à des religieux, à des princes de l'Eglise, à des savants, à des laïques de toute condition. Tous, par leur secours, se sont sentis transportés dans une atmosphère plus pure, arrachés aux sollicitudes du temps, élevés aux plus hautes pensées. Les esprits hésitants et troublés y ont retrouvé la plénitude de la foi, la paix avec Dieu et avec eux-mêmes. Les mondains, avides de jouissances et de plaisirs, ont été arrachés de l'abîme où

¹ *Regulae aliquot ut cum orthodoxa Ecclesia sentiamus.*

leurs passions les avaient précipités, et se sont acheminés vers un genre de vie meilleur. Des milliers d'âmes ont été retirées des flots amers et tumultueux de la lutte politique et religieuse de leur temps pour s'adonner à la prière fervente et aux soins de leur perfection. Tous, en un mot, ont été, grâce à eux, complètement régénérés, et fortifiés dans l'amour de leur Créateur et dans la charité envers leurs frères.

« C'est aux *Exercices*, auxquels beaucoup de gentilshommes allemands se sont soumis, » écrivait Faber parlant de son apostolat à Ratisbonne, « qu'il faut presque entièrement attribuer tout le bien qui s'est fait en Allemagne ¹. » Le prieur des Carmes, Gerhard, parle en 1543 des conversions extraordinaires opérées par Faber à Mayence au moyen des *Exercices* ². Jajus nous raconte également leurs effets surprenants à Augsbourg ³. Ceux qu'on avait élevés pour la dispute y puisèrent l'esprit d'union, l'unité de vue particuliers aux disciples de saint Ignace; des centaines de couvents revinrent à leur première ferveur et furent conduits à la vraie réforme évangélique. Le saint évêque de Genève, François de Sales, assurait que le livre des *Exercices* avait sauvé autant d'âmes qu'il contenait de lettres. « Aucun traité ne peut rivaliser avec les *Exercices* s'il s'agit de parvenir au véritable amendement de la vie, » disait le jurisconsulte viennois Thomas Scheible en 1564. « Tout homme qui en a fait l'expérience ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'il a été donné, par une grâce toute particulière de Dieu, à notre temps riche en discordes, mais si pauvre en véritable vie chrétienne et intérieure ⁴. »

Du côté protestant, on se faisait des *Exercices* la plus étrange idée.

Un calviniste qui se prétend catholique les appelle « un recueil d'artifices mystérieux et magiques, par lesquels les Jésuites, à certaines époques, se livrent à toutes sortes d'actes bizarres dans des cavernes souterraines, et dont ils reviennent blêmes et livides comme s'ils avaient lutté avec les esprits des ténèbres ⁵ ». « Les Jésuites, » affirmait un prédicant calviniste, « se livrent à des pratiques étranges qu'ils nomment les *Exercices*. A l'offertoire, comme on nous l'assure, l'encens est une sorte de vapeur, produite on ne sait comment, et dans laquelle les assistants s'imaginent voir le diable; alors ils

¹ *Memoriale*, p. 19.

² *Serarius*, p. 844.

³ BOERO, *Jaio*, pp. 243-244.

⁴ *Epistolæ selectæ*, pp. 27-28.

⁵ *Prob der Jesuiter*, p. 78.

commencent à beugler comme des bœufs et ils sont forcés de renier le Christ pour se donner au démon ¹. »

II

En 1540, les *Exercices* donnèrent au nouvel institut un homme que Dieu destinait à devenir l'un des plus remarquables et influents réformateurs catholiques du seizième siècle : Pierre de Hund, appelé aussi Causis, et plus tard Canisius, premier jésuite allemand, fondateur de collèges florissants à Vienne, Prague, Ingolstadt et Fribourg, et premier provincial de son ordre dans la Haute-Allemagne et en Autriche.

¹ SEIBERT, pp. 17-18.

CHAPITRE II

LE PÈRE CANISIUS ET SON ACTION EN ALLEMAGNE. — COMMENCEMENT DE LA POLÉMIQUE CONTRE LES JÉSUITES. — PREMIERS COLLÈGES DE JÉSUITES.

I

Pierre Canisius descendait de l'une des familles les plus riches et les plus considérées de Nimègue, ville du duché de Gueldre. Il était né le 8 mai 1521. Son père avait à plusieurs reprises exercé la charge de bourgmestre et rempli d'autres postes importants dans sa ville natale. C'est à son influence qu'il faut attribuer la résolution patriotique prise par les Etats de Gueldre à l'époque où le duc Charles voulut céder le duché à la France. Persuadés par son éloquente indignation, ils rejetèrent les propositions qui leur étaient faites et ne voulurent à aucun prix se séparer de l'Empire¹. Pierre Canisius reçut à Nimègue et au gymnase de Cologne une éducation soignée. Dans cette dernière ville, il se lia intimement avec Nicolas de Esche, prêtre du Brabant, dont il a parlé plus tard comme d'un éducateur modèle. « Il m'instruisait autant par ses exemples que par ses paroles, » écrivait-il bien longtemps après. « Il m'apprenait à fuir et à détester beaucoup plus que les barbarismes et les solécismes tout écart de la loi morale. Il me répétait sans cesse : « Une seule chose importe : le service de Dieu. Tout le reste est illusion. » « Pourvu que tu connaisses Jésus-Christ, il suffit, même si tu ne savais rien autre chose. » Tous les jours il faisait lire à son élève un chapitre de l'Évangile, et l'enfant devait faire choix d'un verset qu'il lui était recommandé de se rappeler de temps en temps pendant la journée².

¹ *Annales Noviomagenses* (Noviomagi, 1790) ad a. 1537, 1538, 1543.

² *Confessiones und Testamentum Canisii*, de la première il existe une copie dans la bibliothèque de l'Université de Munich; de la seconde, une copie dans les archives de la ville. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

En 1536, Canisius passa son baccalauréat à Cologne; en 1538, il était licencié; en 1540, il enseignait déjà la philosophie. Ayant entendu vanter le Père Faber, qui professait alors la théologie à Mayence et faisait cette année-là un cours sur les psaumes, il se rendit auprès de lui et fit sous sa direction *les Exercices spirituels* (1543). Aussitôt après, il entra dans la Compagnie de Jésus. « A partir de ce moment, » dit-il dans le testament spirituel qu'il écrivit un an environ avant sa mort, « mon unique et ma plus importante affaire a été d'imiter Jésus-Christ Notre Seigneur, et de le suivre dans l'état où il m'a précédé, pauvre, chaste, obéissant, gravissant le chemin du Calvaire. »

Son journal nous renseigne sur ses dispositions intérieures : « Au moment où je prononçai mes vœux, » écrit-il, « je crus entendre une voix qui me disait : « Va, enseigne l'Évangile à toute créature. » Et vous, ô Seigneur, vous m'ouvrites en même temps votre Cœur sacré, et vous me permites de me désaltérer à cette fontaine d'amour. C'est à cette source bénie, ô mon Rédempteur, que j'ai puisé le salut. Mon plus ardent désir était que des torrents de foi, d'espérance et d'amour se répandissent dans mon âme. Vous me promites alors une tunique en trois morceaux pour couvrir la nudité de cette âme misérable. Ces morceaux n'étaient autres que la paix, l'amour et la persévérance. Quand j'eus revêtu ce vêtement de salut, j'eus la pleine assurance que rien ne me manquerait jamais, et que toute ma vie tendrait à votre plus grande gloire. » Canisius se voua sans réserve au service de son pays : « Vous savez, Seigneur, combien de fois, le jour où j'ai prononcé mes vœux, vous m'avez recommandé l'Allemagne, m'encourageant à vivre et à mourir pour elle à l'exemple du Père Faber. Vous savez que je vous ai promis ce jour-là de travailler à son salut avec l'ange gardien de mon pays ¹. »

Canisius, comme le prouvent ses lettres, ne cessa jamais d'être l'avocat des Allemands auprès du Saint-Siège.

« Rome pourrait tout obtenir, » écrivait-il à Lainez en 1559, « il ne faudrait que savoir s'y prendre avec les Allemands, et procéder avec une grande douceur pour ne point éteindre la mèche qui fume encore ². Il faudrait céder quelque chose relativement aux lois du jeûne, et quant à la mise à l'index des livres suspects, il me semblerait

¹ PYTHON, pp. 57-59. *Beati Petri Canisii Exhortationes domesticæ, collectæ et dispositæ a G. Schlosser* (Ruracundæ, 1876), pp. 456-457. RIESS, pp. 78-80.

² « ... modo Germanica hæc ingenia commode tractentur. » Lettre du 22 avril 1559. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

utile de prendre des vues plus tolérantes¹. » Il écrivait encore au duc de Bavière : « Nulle contrée de la terre ne nous tient plus au cœur, à nous autres Jésuites, que la terre d'Allemagne, car aucune ne nous offre un champ plus vaste pour exercer notre patience². » « Laissons là l'Italie et l'Espagne, » disait-il à l'un de ses compagnons, « donnons-nous sans réserve à l'Allemagne, non pour quelque temps, mais pour toute notre vie. C'est là que nous devons travailler de toutes nos forces et avec le zèle le plus ardent ; aussi longtemps que nous ne serons pas rappelés, nous ne devons désirer rien davantage que la bonne culture et l'abondante moisson de ce champ par de zélés ouvriers du Seigneur, particulièrement ceux de notre ordre³. »

« Comment pourrions-nous nous laisser décourager dans nos efforts pour la propagation de l'Évangile de notre Maître et Rédempteur, par les affronts que l'on nous fait subir, par les calomnies que l'on répand sur notre compte ? N'avons-nous pas promis de supporter volontiers toutes les injures pour la gloire et à l'exemple de Jésus-Christ ? » Il avait reçu cette leçon de la bouche même de son saint fondateur : « Lorsque, pour l'amour du Christ, tu as à supporter beaucoup de contradictions, sache que tu es dans la voie la plus sûre et la plus facile pour arriver à la perfection, et que c'est une grâce précieuse, qui nous apporte la joie du Saint-Esprit. Efforce-toi donc de l'obtenir de la bonté de Dieu. » « Triomphe de toi-même, » avait-il coutume de dire ; « si le grain de froment ne meurt, il reste isolé⁴. » « Les Luthériens ne m'épargnent guère dans leurs discours, » écrivait-il à Lainez ; « ils veulent me perdre de réputation, et je ne cherche point à me défendre. Tous les sectaires ont en horreur les Jésuites, ils les calomnient d'une horrible façon, et il est probable que des paroles et des outrages ils en viendront bientôt aux coups et aux mauvais traitements. Puisseons-nous les aimer d'autant plus tendrement qu'ils nous méprisent davantage ! Même quand ils nous persécutent, ils méritent d'être aimés, car le sang de Jésus-Christ a coulé pour eux. Mais quand même cela ne serait pas, il est certain que la plupart d'entre eux agissent par ignorance⁵. » « Jamais les attaques nombreuses, secrètes ou publiques, que la Compagnie de Jésus a subies, ne m'ont détourné de ma vocation, » écrit-il dans son testament spirituel ; « au contraire, elles ont enflammé mon zèle, augmenté

¹ Lettre à Lainez, 29 avril 1554. Lettre à Hosius, 9 février, 7 novembre 1562, voy. CYPRIANUS, *Tabularium*, p. 257.

² PYTHON, p. 152.

³ Lettre au P. Vittoria, Worms, 16 novembre 1557. Voy. plus haut, p. 27, note 2.

⁴ RIESS, p. 74.

⁵ SACCHINUS, *Vita Canisii*, p. 157.

mon bonheur d'y avoir été admis ; car j'ai été jugé digne de souffrir beaucoup d'injures pour le nom de Jésus et d'être faussement accusé par les ennemis déclarés de sa sainte Eglise. Si seulement je pouvais sauver leurs âmes, fût-ce au prix de mon sang, je considérerais vraiment la mort comme un gain, et je leur prouverais ainsi, selon le commandement du Seigneur, la sincérité de mon amour². »

Il pensait que le meilleur moyen de ramener les Protestants, c'était la douceur et la mansuétude chrétiennes¹.

« En Allemagne, » dit-il dans l'une de ses instructions, « un nombre infini de chrétiens égarés se trompent sans entêtement, sans amertume ; ils se trompent conformément aux défauts et aux qualités ordinaires à leur race ; ils sont pour la plupart remplis d'honneur, mais rudes, tenaces, attachés à ce qui leur a été enseigné dans les écoles, dans les églises, dans les écrits des hérétiques ; car ils ont été élevés et nourris dans l'hérésie luthérienne². » « En nous bornant à exposer simplement la doctrine catholique, nous obtiendrons de bien plus grands et meilleurs résultats que par les discussions et la polémique. » En 1558, à la demande du duc Albert, il donna, pendant le carême, une mission populaire à Staubing où le Protestantisme avait fait de rapides progrès à la suite des prédications de quelques prêtres apostats. Pas unesecule fois, il ne prononça le nom de Luther, et ne parla pas davantage de ses disciples. Il se borna à prêcher la Passion de Jésus-Christ, et sa parole porta des fruits abondants. Le gouverneur de la ville écrivait au chancelier de Bavière : « Canisius est très instruit et très éloquent. En chaire, il fait preuve d'une singulière et très louable modération³. » Le Père écrivait à Ignace : « Puissent ceux des nôtres qui viennent à Prague pour y fonder un collège être animés d'une sainte patience et d'un grand zèle ! Puissent-ils se décider non à briller dans les disputes, mais à supporter leurs frères et à les édifier, plus encore par leurs actes que par leurs paroles, afin « qu'après avoir semé dans les larmes ils moissonnent dans la joie, et reviennent enfin portant des gerbes dans leurs mains⁴ ».

Toute polémique rude et amère « lui fut toujours profondément antipathique ».

« Si jamais je compose un livre⁵, » écrivait-il à Lainez, « j'espère

¹ *Testamentum Canisii*; voy. plus haut, p. 27, note 4.

² Lettre à Hosius, légat du Concile, Augsbourg, 16 mars 1562, CYPRIANUS, *Tabularium*, p. 222.

³ Mémoire pour Claudius Aquaviva. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

⁴ RIESS, pp. 242-244.

⁵ Lettre datée de Vienne, 14 octobre 1554. Voy. RIESS, pp. 130-131.

bien dépasser la plupart de nos auteurs en charité et en modération; ils portent dans leurs écrits je ne sais quel emportement et quels mouvements humains, et leur âpre méthode blesse les Allemands beaucoup plus qu'elle ne les guérit. » « Les gens éclairés et instruits pensent avec moi, » écrivait-il en 1557 au controversiste Guillaume Linden, alors professeur à Dillingen et plus tard évêque de Roermond, « que dans tes écrits beaucoup de choses pourraient être dites avec plus de douceur. Tes jeux de mots sur les noms de Calvin, de Mélanchthon, tes subtilités savantes conviennent à un rhéteur bien plus qu'à un théologien de notre temps. Nous ne guérirons pas les malades par de tels remèdes, nous rendrons au contraire leurs maux plus incurables. C'est avec charité, avec gravité, sobrement, posément, que la vérité veut être défendue; « notre modestie doit être connue de tous les hommes; car autant que cela est possible, il nous faut conquérir l'estime de ceux-là mêmes qui ne pensent pas comme nous¹. » « Les bien intentionnés sont rebutés aussitôt que dans nos paroles ils trouvent du fiel et la trace de nos ressentiments personnels. Pour les toucher, il faut que nos discours soient graves, modestes; nos démonstrations simples et solides². »

La polémique protestante contre Canisius et les Jésuites manquait assurément de ces qualités.

Mélanchthon ne se faisait point scrupule d'appeler Canisius « un cynique », de le mettre publiquement au nombre de ceux « qui persécutent la vérité malgré le témoignage intime de leur conscience, qui combattent l'Évangile avec une sophistique perfide et fortifient l'erreur et l'idolâtrie³ ». « Les ministres du comté de Mansfeld écrivaient en 1560 que les hérétiques, les Canistes ou Jésuites, avaient dépouillé toute pudeur, comme leur chef Canisius, cet aboyeur effronté, auquel convenait si bien son nom⁴. » On lit dans un écrit daté de 1561 : « La race pestiférée des Jésuites, abandonnant toute pudeur

¹ Lettre datée d'Augsbourg, 22 avril 1559, voy. plus haut, p. 27, note 4.

² RAM, *Analectes pour servir à l'histoire de l'université de Louvain*, 1852, n° 15, pp. 144-152. Le jésuite allemand Jean Dirsius, nommé recteur du collège d'Insprück en 1563, envoya à son supérieur, à Rome, un mémoire sur les points auxquels les jésuites d'Allemagne devaient particulièrement avoir égard. Il y est dit entre autres choses : « Les membres de notre ordre doivent, dans les actes publics ou privés de leur ministère, se montrer très prudents et se garder de faire aucun reproche à nos adversaires actuels, à quelque secte qu'ils appartiennent; ils ne les traiteront jamais de coquins, de misérables, de démons; ils n'useront envers eux d'aucune injure ou calomnie (*nec vocent eos nebulones, nec diabolos vel aliis vocabulis et calumniis odiosissimis*). L'autographe de ce mémoire se trouve dans les archives de la Compagnie; il en existe une copie à la bibliothèque d'Exaeten.

³ *Corp. Reform.*, t. VIII, pp. 688-689, voy. plus haut, p. 24.

⁴ *Bekennniss der Prediger in der Graffschafft Monsfeld* (Eisleben, 1563), p. 70.

chrétienne, a maintenant assez appris de son père le Chien, le cruel persécuteur de la doctrine chrétienne et de Jésus-Christ Notre Seigneur pour ourdir de sanglants complots contre tous les Evangéliques¹. » Le théologien Jean Wigand disait dès 1556 : « Les Jésuites sont d'exécrables et de perfides persécuteurs de Notre Seigneur Jésus-Christ, et cependant ils s'intitulent Jésuites. C'est ainsi qu'autrefois, parmi les seigneurs romains, l'un s'appelait Germanicus, l'autre Asiaticus, le troisième Africanus, non qu'ils eussent été les bienfaiteurs de ces peuples, mais au contraire parce qu'ils leur avaient fait beaucoup de mal, les pillant et les dépouillant sans scrupule. » « Ces moines se flattent de tromper les pauvres chrétiens par des artifices et des sophismes, et veulent les conduire au feu éternel de l'enfer. Que celui qui en a envie les suive, que celui qui désire véritablement son salut fuie leurs tours de passe-passe diabolique, et craigne filets et chasseurs² ! »

Six ans après, le théologien Martin Chemnitz, dans un livre latin bientôt traduit en allemand par le prédicant Jean Zanger et intitulé *Du nouvel ordre des Jésuites*, use d'invectives grossières. « Les scélérats qui se font appeler Jésuites par une présomption singulière et criminelle, ne font aucun cas de la Sainte Ecriture qui est l'unique règle donnée par le Christ; non seulement ils en font le thème de leurs frivoles plaisanteries, mais ils la blasphèment, ils l'insultent, ils la criblent de sarcasmes. Les bons chrétiens n'ont-ils pas raison de se plaindre lorsqu'ils voient cette engeance nouvelle et anti-chrétienne des ennemis de Jésus souiller de sa bave et de ses excréments fétides la sainte parole de Dieu, seule capable de nous justifier? A mon sens, les Jésuites sont des renégats, des infâmes, des parjures, des maudits, d'abominables coquins dont l'Allemagne fera bien de se défier. Dans l'ardeur avec laquelle les Jésuites défendaient « l'idolâtrie de la messe », Chemnitz flairait « l'odeur fétide de l'excrément du diable ». Ils n'ont garde de renoncer au précieux trésor que la messe leur rapporte! » « Ils savent, » s'écriait-il, « le bon revenu qu'elle leur procure! » Ils trouvent avantageux de vendre continuellement leurs prières pour les vivants et pour les morts. Les dons des fidèles remplissent les cuisines et les caves, les coffres et les bahuts de ces célibataires paresseux et désœuvrés, de ces porcs engraisés, au gros cou, à la grosse panse, que le diable veut trouver bien gras avant de les égorger dans son infernale cuisine. » « Ils aiment aussi beaucoup le dogme du Purgatoire, qui garnit si bien leur garde-manger et leur cellier. Aussi sont-ils bien en colère lorsqu'ils voient

¹ *Christliche Lehre von Rew und Busse* (Eisleben, 1561), p. 19.

² *Verlegung des Catechismi der Jhesuiten*, N³.^o, N^o.

les enfants eux-mêmes rire maintenant de l'épouvantail qu'ils avaient inventé, et le tourner en dérision. » « Je veux donner un exemple de la logique de ces pourceaux : Quand ils disent : je me confie dans le Seigneur, cela veut dire en leur grossier langage de jésuite : Je ne crois pas que ce que Dieu a dit et promis soit vrai. » Ailleurs l'injure est encore plus ignoble : « D'autres poltrons ou patrons, devais-je dire, de la femme sodomite de Rome, traitent les choses avec plus de discrétion, car ils font tout leur possible pour cacher les abominations de la cour du Pape, ou du moins, pour les dissimuler, au lieu que les Jésuites ont dépouillé toute pudeur. Aussi la prostituée de Babylone a-t-elle eu de suffisants motifs de devenir enceinte de ces serpents modernes ! O le bel et tendre enfant, issu d'un tel mariage ! O bel enfant ! ta forme, ta couleur, ta taille te font ressembler trait pour trait à ta mère, à ta mère venue de l'enfer ! Mais tu la surpasses encore par tes prostitutions, par ton impudence, comme l'Apocalypse de saint Jean l'avait annoncé au monde au chapitre XVII¹. »

Après que cet écrit eut été publié en latin et en allemand, Canisius, malgré son horreur pour toute polémique, crut de son devoir de répondre, à cause du crédit dont jouissait Chemnitz dans toute l'Allemagne protestante. « J'admire et je comprends, » écrivait-il en 1563 à Lainez, « la règle sage et prudente qui nous interdit de disputer avec les hérétiques. Mais d'autre part la charité nous presse de venir en aide aux faibles ; je pense que nous leur devons compte de notre foi et qu'il est à propos que nous prenions la parole, non pour attaquer et blesser à notre tour, mais pour exposer simplement l'orthodoxie de notre doctrine. Sans cela, comme la chose est déjà arrivée, beaucoup s'imagineront que les calomnies répandues sur notre compte sont autant de vérités². »

Plus se propageaient les livres et les pamphlets contre l'Eglise, plus Canisius trouvait urgent d'exposer et de défendre la doctrine et les préceptes catholiques. Aussi souhaitait-il vivement que des écrivains instruits et éclairés, pleins de modération, ennemis de toute amertume et guidés par un zèle sincère pour la cause sacrée de la religion, entreprissent cette défense. A plusieurs reprises, il insista auprès du Général de son ordre pour qu'il fit choix, parmi les Pères

¹ *Vom neuen Orden* (1562), préface, f. A⁴, D⁵⁻⁶, E⁷, I¹², P⁷, Q³, S⁷.

² Lettre datée d'Insprück, 8 mai 1563 (voy. plus haut, p. 27, note 4). Il écrivait le 31 mai qu'il était en train de traiter avec un ami de la Compagnie, qui se proposait, aidé de quelques religieux de son ordre, d'écrire une réfutation en allemand de Chemnitz. Cet ami n'était autre que Jean-Albert Wimpinensis, professeur à Ingolstadt, qui, en 1563, publia, en effet, un *Mémoire sur la Compagnie de Jésus* contre Chemnitz et Zanger.

de la Compagnie, de quelques hommes éclairés, capables de fonder en Allemagne une sorte de collège d'écrivains ayant pour vocation spéciale la défense de l'Église.

« Je ne crois pas, » écrivait-il à François Borgia, « que les nôtres puissent rien faire de plus utile et de meilleur pour le bien général de l'Église. Quelques livres religieux, tout récemment publiés, ont produit ici une vive impression et donné aux Catholiques opprimés une consolation singulière, à une époque où les écrits des hérétiques sont partout répandus et ne sont point réfutés¹. » « Je souhaite vivement, » écrivait-il encore au général Aquaviva, « que des hommes de science, choisis parmi nous, s'occupent de défendre, non seulement de vive voix mais aussi par la plume, la vérité catholique, et qu'ayant égard aux exigences de leur temps et à l'angoisse présente de l'Église ils mettent un saint empressement à publier les résultats de leurs études. Je ne doute pas que de semblables travaux, fruits de l'obéissance et de l'amour du prochain, ne soient tout aussi méritoires que la conversion des sauvages². » Canisius devait précéder ses frères dans cette voie et leur prêcher d'exemple³.

II

Canisius regardait comme un des buts principaux de son apostolat la fondation de collèges destinés à devenir non seulement des centres d'action pour son ordre, des noviciats pour les jeunes clercs de la Compagnie, mais encore des maisons d'éducation, où l'instruction serait gratuite et où pourrait se former, en même temps que les clercs, la jeunesse de toutes les classes;

Le premier de tous les collèges de ce genre s'ouvrit à Cologno, où les mœurs chrétiennes étaient tombées dans le plus triste abaissement à la suite de la tempête révolutionnaire. Les professeurs de théologie de l'Université se plaignaient amèrement du triste abandon des études. Les bons professeurs faisaient défaut, les prébendes étaient données par les proviseurs « à des personnes ignorantes, et qui parfois ne savaient même pas lire ». Dans les autres facultés, les choses n'étaient pas plus satisfaisantes; la faculté de médecine comptait à peine douze élèves. Les étudiants menaient une vie dis-

¹ Lettre à François Borgia, Dillingen, 8 septembre 1570; lettre à Eberhard Mercurien, Augsbourg, 5 mai 1571, et Insprück, 1^{er} septembre 1574, voy. plus haut, p 27, note 4.

² SACCHINUS, pp. 361-362.

³ Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

solue ; au collège des Trois-Rois, les titulaires causaient de tels scandales que le Conseil se vit forcé de congédier à la fois tous les élèves et de fermer provisoirement la maison. Après que Ferdinand eut demandé au conseil de Cologne « dans l'intérêt de la doctrine chrétienne, de la discipline et de l'union », de charger les Jésuites d'annoncer la parole divine et d'élever la jeunesse (1555), le collège des Trois-Rois fut confié, pour deux ans, au jésuite Jean de Reid, fils d'un bourgmestre de Cologne et vingt religieux furent désignés pour seconder son zèle. « Jean de Reidt, » dit Hermann de Weinsberg dans ses mémoires, « aurait pu devenir un grand dignitaire de l'Eglise, et pourtant il mène une vie humble et simple, prêche beaucoup et instruit la jeunesse. Il est éloquent, instruit, et donne en tout l'exemple ¹. » La peste s'étant déclarée dans la ville, les Jésuites gagnèrent le cœur de la population par leur courageux dévouement². Dès 1558, leur gymnase comptait cinq cents élèves environ, dont soixante internes³. Les Pères donnaient aussi des cours de théologie, d'astronomie et de mathématiques⁴. « C'est grâce à eux, à eux seuls, » écrivait le nonce Commendone en 1561, « que l'étude de la théologie a pu se maintenir à Cologne. Comme éducateurs de la jeunesse, comme prédicateurs et directeurs des âmes et par leur conduite irréprochable, les Jésuites rendent assurément les plus éminents services et leurs collèges sont devenus les plus solides remparts de la religion catholique en Allemagne⁵. »

En 1560 l'archevêque de Trèves appela les Jésuites dans sa ville et bientôt les chaires de l'Université leur furent confiées. En 1561, ils étaient invités à s'établir à Mayence, et peu de temps après, à Würzburg. « Comme la Compagnie de Jésus compte des membres distingués et très savants, » lit-on dans le protocole du chapitre de la cathédrale de Würzburg (11 mai 1561), « il a été regardé comme très utile de demander au prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg, le docteur Petro Canisio, s'il ne pourrait pas envoyer ici l'un de ses religieux. Notre gracieux seigneur de Würzburg lui a donc fait écrire. » Le prince-évêque Frédéric de Wirsberg pria Canisius, le 3 mai, de lui donner un prédicateur pour la cathédrale. Il était, lui écrivait-il, très occupé de la pensée d'ériger dans sa ville un collège de la Compagnie de Jésus, célèbre par ses vertus et sa science⁶.

¹ ENNEN, t. IV, pp. 665-673.

² ENNEN, t. IV, pp. 696-700.

³ REIFFENBERG, p. 39.

⁴ ENNEN, t. IV, pp. 707-708.

⁵ POGIANI, *Epist.*, t. III, pp. 307-308.

⁶ WEGELE, *Universität Würzburg*, t. I, p. 109, note; t. II, p. 34.

La première fois qu'à la prière de chapitre de la cathédrale Canisius prêcha à Augsbourg, cinquante personnes à peine entouraient sa chaire¹; mais le nombre de ses auditeurs s'accrut bien vite. Il parlait avec une telle ardeur, une si grande éloquence, que sa renommée s'étendit bientôt au loin, comme le rapporte le médecin protestant Henri Pantaléon. « Chez les Allemands comme chez les étrangers, » dit-il, « le nom de Canisius est connu et aimé² ». Pendant le carême, le Père prêchait tous les jours³. Il écrivait le jour de la Toussaint 1561 : « Nous avons eu aujourd'hui la grande consolation de voir beaucoup de chrétiens se presser autour de la table sainte. La parole de Dieu croît ici à l'ombre de la patience, aussi la Compagnie de Jésus est-elle l'objet de beaucoup de calomnies. Puissions-nous être dignes de la croix que le Seigneur nous envoie⁴ ! » « A Augsbourg, » écrivait-il à Lainez vers la fin de cette même année, « les indulgences du jubilé ont porté beaucoup de fruits, de sorte que maintenant nous avons énormément à faire. Le nombre des conversions est extraordinaire, et il y a foule autour des confessionnaux⁵. »

Partout où Canisius prêchait, il remportait de semblables succès, et il y a peu de grandes églises catholiques où sa parole n'ait retenti, Vienne, Prague, Ratisbonne, Worms, Cologne, Strasbourg, Osna-bruck et Wurzburg furent tour à tour évangélisées par l'apôtre de l'Allemagne⁶.

Mais la Bavière et l'Autriche restaient l'objet de sa particulière sollicitude. « Tout dépend de leur fidélité, » écrivait-il. « Si ces deux pays, les plus importants sinon les seuls états où le Catholicisme subsiste encore, tombent au pouvoir des hérétiques, c'en est fait de l'Eglise d'Allemagne⁷. »

Le duc Albert vénérât les Jésuites. Il les regardait comme les plus excellents prédicateurs, les plus admirables instituteurs de la jeunesse, les modèles de la vie sacerdotale et il leur avait donné toute sa confiance, même à l'époque où il espérait encore faire cesser les discordes religieuses « en temporisant, et aussi en concédant un peu ». Il écrivait à Ignace le 25 juillet 1551 : « Canisius professe la théologie à Ingolstadt avec un très grand succès. Aussi allons-nous

¹ Riess, p. 276.

² *Prosopographia heroum, etc.* (Basileæ, 1566), pars III, p. 501.

³ Lettre à Hosius, 16 mars 1562; CYPRIANUS, *Tabularium*, p. 223.

⁴ Lettre à Salméron, Augsbourg, 1^{er} novembre 1561. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

⁵ Lettre à Lainez, 20 décembre 1561. Voy. la lettre à Hosius, 29 décembre 1561, dans RIESS, pp. 293-294.

⁶ RIESS, pp. 112-115, 134, 184, 207, 231, 235, 304, 349, 361.

⁷ Lettre à Otto d'Augsbourg, 17 janvier 1556. RIESS, pp. 179-181.

le nommer vice-chancelier de l'Université¹. » Le Père accepta temporairement le travail, mais non les revenus ni les insignes² de cette charge, aussi les annales de l'Université le comblent-elles d'éloges³. Il s'efforça de remettre en usage parmi les étudiants la réception fréquente des sacrements; tous les dimanches, il réunissait ses élèves autour de lui, et leur faisait une homélie en latin, leur enseignant à s'exprimer dans cette langue avec facilité et élégance. Une fois par semaine il faisait le catéchisme, il prêchait dans les paroisses. On rapporte à sa louange, et ce fait est intéressant au point de vue des mœurs chrétiennes de cette époque, « que lorsqu'il parlait, ses auditeurs restaient jusqu'au bout du sermon, et même jusqu'à la fin de la messe, au lieu de s'enfuir au milieu de l'instruction ou aussitôt après l'élévation, comme la plupart avaient coutume de le faire auparavant. On revint même, à Ingolstadt, à la pratique du jeûne⁴.

« Depuis bien des années, depuis qu'on était en possession de la liberté catholique et évangélique, on n'était plus habitué à voir des personnages aussi singuliers que les Jésuites; aussi faisaient-ils sensation. Même parmi les Catholiques, ceux qui criaient volontiers à l'exagération convenaient que les pauvres et les malades les comblaient de bénédictions; que des filles de mauvaise vie se convertissaient, que des sommes dérobées étaient restituées, que beaucoup de ménages autrefois désunis vivaient maintenant en bonne intelligence, et tout cela grâce à eux : « Beaucoup pensent, » écrivaient leurs adversaires, « que c'est être trop Jésuite que de jeûner et de courir les églises, et préfèrent rester dans leur vieille routine⁵. »

Jésuite et catholique fervent, ces mots devenaient synonymes.

« Il faut dire à la gloire de la Compagnie de Jésus, » lisons-nous dans un écrit daté de 1575, « que tout homme, prêtre ou laïque qui prend la religion à cœur et remplit exactement les devoirs et obligations qu'elle impose, est considéré comme un jésuite, ainsi que nous l'entendons dire tous les jours⁶. » Hermann de Weinsberg écrivait de Cologne : « Notre pupille et la femme de mon frère, ainsi que les jeunes demoiselles de la maison, sont bonnes jésuites; elles vont de grand matin à la messe, et jeûnent souvent. » « Ma sœur

¹ *Acta Sanctorum Julii* (Antverpiac, 1731), t. VII, p. 501.

² Voy. SACCHINUS, pp. 56-60.

³ MEDERER, t. I, p. 219, et t. II, pp. 150-151.

⁴ SACCHINUS, pp. 50-52. * Lettre de Canisius à Ignace, 2 nov. 1550, et 31 août 1551. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

⁵ *Ob die abgefeynten pharisaischen Jesuiter schier in allen Stücken zu verwerfen* (1569), C².

⁶ *Christlicher Tractat*, pp. 6-7.

et les deux jeunes filles sont jésuites; elles boivent fort peu ¹. » Lorsque le duc Albert fut averti par ses conseillers qu'on accusait son fils Ernest d'être « trop jésuite », il répondit : « Félicitons-nous donc, car cela veut dire qu'il craint Dieu, qu'il est loyal et éclairé, pieux et fervent, et tout ceci ne peut être vrai sans que les enfants du monde n'en éprouvent beaucoup de déplaisir ². »

En 1556, Albert fit construire à Ingolstadt un vaste collège pour les Pères; trois ans après, il en fondait un autre à Munich. En 1560, il demanda au Père Lainez, Général de l'ordre, d'envoyer encore plusieurs de ses religieux à Munich : « Ceux de nos Pères qui travaillent parmi nous, » lui écrit-il, « se distinguent par leur vie exemplaire et leur zèle pour l'enseignement; le zèle les consume ³. »

A Vienne, où en 1552 un collège et un gymnase avaient été fondés, le nombre des étudiants s'élevait en 1554 à cent vingt, en 1558 à cinq cents environ. On enseignait aux élèves le grec et le latin ⁴. En 1554, Ferdinand, écrivant à Ignace, loue le zèle des Jésuites de Vienne, et demande douze religieux pour fonder un nouveau collège à Prague ⁵. Mais dans cette dernière ville les Jésuites rencontrèrent la plus violente opposition et coururent même de grands dangers. « Pendant la messe, » écrivait Canisius à Ignace, « j'ai été salué au maître autel par une grosse pierre lancée par la fenêtre. Le jour de l'Ascension, tandis que le Père Cornelius disait la messe, un Bohême se jeta sur lui aussitôt après l'élévation, le traita d'idolâtre et leva la main pour lui asséner un coup de poing, tandis qu'il lui disait en bohémien : « Pourquoi ne me réponds-tu pas ? » « Nos Pères expliquent la doctrine catholique; ils exhortent à la pénitence et aux œuvres de charité et de miséricorde; ils visitent les malades dans les hôpitaux et dans les maisons privées, catéchisent le peuple, enseignent les rudiments des sciences et recueillent les aumônes pour les nécessiteux; grâce à leur influence, beaucoup de chrétiens éloignés depuis longtemps de l'Église reviennent à une pratique fervente; beaucoup qui auparavant leur étaient hostiles deviennent leurs amis. » A Vienne et à Prague, des séminaires pour les théologiens pauvres furent annexés aux écoles des Jésuites ⁶.

¹ Weinsberg's Gedenkbuch. FALK, *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*, 1872, p. 768, et 1874, p. 734.

² LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, t. I, p. 558, note.

³ ADLREITER, t. II, p. 269.

⁴ Canisius à Lainez, 20 septembre 1558.

⁵ *Acta Sanctorum Julii*, t. VII, p. 498.

⁶ REIMANN, *Sendung*, p. 272.

III

Bien que l'on pût constater dans quelques pays un certain revirement d'opinion en faveur du Catholicisme, bien qu'un notable changement se fût opéré dans les mœurs chrétiennes, les Jésuites eux-mêmes ne comptaient pas sur le résultat durable de leurs efforts ni sur l'avenir de l'Eglise d'Allemagne tant que n'aurait pas été employé ce remède depuis tant d'années regardé par tous les gens de bien comme seul capable de restaurer la religion, de raffermir la foi, de l'asseoir sur des bases inébranlables et de remédier aux lamentables scandales du clergé : ce qui était souverainement important, c'était la reprise du Concile général. Pierre Faber, Claude Jajus, Salmeron, Canisius exprimèrent à mainte reprise leur opinion à cet égard. Le nonce Commendone, aussitôt qu'il eut été à même d'étudier de près la situation, partagea leur manière de voir. « Nous avons besoin de bons maîtres et de bons prédicateurs, » écrivait-il, « il faut qu'avec patience et charité, par leur savoir, leur bon exemple, ils délivrent les peuples de l'erreur, leur exposent la vérité catholique et les reconduisent à l'Eglise, prêchant la doctrine et administrant les sacrements dans les églises, tandis que dans les écoles la jeunesse sera enseignée. C'est ce que font pour le moment en Allemagne les prêtres de la Compagnie de Jésus, pour le salut de beaucoup d'âmes, et au grand profit du Saint-Siège ¹; mais il n'en est pas moins vrai que si le Concile n'aboutit point, c'en est fait de la foi catholique en Allemagne. Tous les autres moyens d'instruction, d'exhortation et de bon exemple ne porteront des fruits durables que s'il vient rendre le courage aux Catholiques et leur offrir un ferme et inébranlable appui. Si, par la grâce de Dieu, il peut achever sa tâche, comme nous le souhaitons, bien que les hommes aient désespéré de son succès et qu'ils aient cherché à l'entraver de toutes leurs forces, les Catholiques d'Allemagne retrouveront une vigueur, une union nouvelles et les innombrables hésitants, les timides, les neutres, qui jadis restaient en dehors de l'un et de l'autre parti, sauront de quel côté se tourner. Sur des bases solidement affermiées, ayant devant les yeux un but immuable, la réforme pourra s'effectuer. Tout dépend du Concile ². »

« Aussi le cœur plein d'anxiété, les Catholiques regardaient sans cesse du côté de Trente. » En 1562 et 1563, des nouvelles venues de plusieurs côtés assuraient que les choses y allaient mal

¹ *Aeusserungen gegen den Cölner Jesuiten Johann von Reidt*, d'après une lettre de ce dernier datée du 24 avril 1561. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

et que la dissolution du Concile était à craindre. On répétait que les Français et les Espagnols étaient en perpétuelle rivalité; que dans les rues on en était venu aux mains et que le sang avait coulé. On disait encore que les puissances temporelles avaient montré des exigences inacceptables et contradictoires; que les princes rejetaient tout le mal sur le clergé et ne voulaient, quant à eux, se laisser réformer en aucune manière; que les légats et beaucoup d'évêques désespéraient presque de la situation : « Nous avons bien des fois senti le courage nous manquer, » écrivait le 17 janvier 1564 le juriste viennois Thomas Scheible à l'un de ses amis; « combien trouverait-on de catholiques en Allemagne qui n'aient pas douté du succès? Mais la joie que cause aujourd'hui l'heureuse issue du Concile n'en est maintenant que plus vive. Que de peine pour le faire aboutir! Que de malentendus pendant les délibérations! Quelles luttes n'a-t-il pas fallu soutenir! Mais le Saint-Esprit a prononcé : le Concile a accompli sa tâche ¹. »

¹ *Epistolæ selectæ*, pp. 28-29.

CHAPITRE III

DÉCRETS DE RÉFORME ET DÉCISIONS DOGMATIQUES DU CONCILE DE TRENTE. SA CLÔTURE. 1563.

I

Il était impossible que le Concile répondit pleinement aux immenses espérances qu'il avait fait naître. L'unité de la foi avait été profondément troublée dans la grande famille des peuples chrétiens. En dépit de tous les essais de conciliation, la scission était devenue de plus en plus grave. Abandonnée des puissances temporelles, l'autorité ecclésiastique n'aurait pu faire un pas de plus dans la voie des concessions sans se désavouer elle-même.

Les Protestants avaient envisagé l'Eglise comme une simple institution d'Etat, ils en avaient remis la direction au pouvoir temporel. Cette doctrine avait rencontré des partisans chez les puissances catholiques elles-mêmes, et beaucoup d'hommes d'état se prétendant théologiens ne voyaient guère dans le Concile qu'un parlement ecclésiastique; aussi est-il facile de comprendre qu'on entendit répéter tous les jours que le Concile n'était pas libre. L'Empereur Ferdinand lui-même prêta quelquefois une oreille complaisante aux propos que ses conseillers politiques ne se faisaient pas scrupule de tenir. A plusieurs reprises, les légats furent obligés de lui rappeler, ainsi qu'aux ambassadeurs des autres puissances temporelles, que les souverains ne pouvaient intervenir au Concile qu'en qualité de députés, le Pape étant le docteur suprême de l'Eglise universelle, le chef et le maître du synode, et nul ne pouvait attenter à ses droits du moment qu'il s'agissait de décider en dernier ressort sur une question dogmatique.

En réalité le Pape, pour favoriser le retour des Protestants et à cause des circonstances exceptionnelles où l'Eglise se trouvait placée, avait laissé au Concile la plus grande latitude possible dans toutes

les questions de réforme. Pour le calice laïque et le mariage des prêtres, les Pères avaient été autorisés à trancher les questions sans recourir à son autorité. S'il avait poussé plus loin la condescendance, s'il avait souffert que des définitions dogmatiques fussent adoptées sans avoir reçu sa sanction, que serait-il advenu? L'Eglise eût elle-même signé l'arrêt de sa dissolution. Avec la suprême autorité du pontife souverain, l'idée fondamentale de l'Eglise eût été renversée; à la place de l'unité hiérarchique, un régime démocratique, un système parlementaire fondé sur la pluralité des suffrages eût été inauguré. Or, ni le Pape ni les légats ne pouvaient admettre un moment une pareille hypothèse.

Par suite des nombreuses difficultés et des malentendus survenus, beaucoup de graves questions doctrinaires et pratiques dont le Concile s'était longtemps occupé ne purent être complètement résolues.

Quand il s'agit de délimiter exactement le pouvoir des évêques, lorsqu'on vint à se demander si leur juridiction émanait directement ou indirectement de Jésus-Christ, on tourna la difficulté en posant en principe que « la hiérarchie ecclésiastique des évêques, prêtres et serviteurs de l'Eglise est d'institution divine ». La définition nette et précise de la primauté du Pape ne fut pas non plus promulguée, par égard pour la France, qui avait menacé de se séparer de l'Eglise dans le cas où elle serait abordée. « Je déclare, étant encore de ce monde mais tout près d'en sortir, » écrivait au Pape un des plus savants théologiens du Concile, le dominicain Pierre Soto alors sur son lit de mort, « que Votre Sainteté est élevée au-dessus de tous les Conciles et ne peut être en aucune circonstance jugée par eux. Je crois de la plus haute importance que cette vérité soit fixée dogmatiquement, puisque la doctrine contraire mène droit à l'insubordination, à la discorde et au schisme¹. » Bien qu'aucune décision dogmatique n'eût été formulée à cet égard, le Pape, en fait, exerça pleinement tous ses droits à Trente, car les Pères, à l'exception d'un seul, furent unanimes à lui demander la confirmation de tous les décrets.

Au grand préjudice de l'Eglise et des fidèles, « la réforme des princes temporels, » ne fut pas effectuée, ni la régularisation des rapports de l'Eglise et de l'Etat obtenue². L'Eglise ne pouvait rester en bonne intelligence avec les puissances temporelles et terminer pacifiquement sa tâche qu'à la condition de laisser tomber les ques-

¹ RAYNALD, *ad a.* 1563, n° 71. Voy. n° 418.

² Voy. plus haut, pp. 163-175.

tions irritantes et d'en remettre la solution à des temps moins troublés. Le Concile se borna donc « à rappeler leur devoir aux princes laïques et à leur recommander la restauration et le maintien de la discipline chrétienne ». Il remit en vigueur les anciens canons et les ordonnances apostoliques ayant trait aux personnes ecclésiastiques et proclama la liberté de l'Eglise en face des attentats dont elle était tous les jours victime. Il exhorta l'Empereur, les rois, les républiques, les princes à regarder les lois de l'Eglise comme les ordres mêmes de Dieu, et rappela que plus l'autorité laïque exerçait un pouvoir étendu, plus les ressources temporelles des souverains étaient considérables, plus ils devaient tenir à honneur et considérer comme leur premier devoir de respecter l'Eglise et de lui obéir, obligeant leurs ministres à les imiter dans leur soumission. « Que chacun sous ce rapport s'acquitte de son devoir avec zèle, afin que le service divin soit célébré avec dévotion, que les évêques et leurs auxiliaires demeurent dans leur résidence et charge sans crainte d'y être inquiétés et sans que rien puisse mettre obstacle à leur sainte mission¹. » Deux évêques se prononcèrent contre l'insertion de ces conseils dans les procès-verbaux, disant qu'ils ne produiraient aucun résultat². L'avenir leur donna raison. Même dans les pays catholiques, en dépit de toutes les défenses, exhortations et prières du Saint-Siège, les princes, leurs ministres et les autorités subalternes s'immiscèrent toujours d'avantage dans les affaires purement ecclésiastiques. En Autriche, par exemple, aussitôt après le Concile et sous le règne de Maximilien III, on vit s'établir un césaro-papisme tellement hostile à la liberté et à l'indépendance de l'Eglise qu'on en trouverait difficilement l'équivalent dans l'histoire.

Or, ainsi que Morone l'avait prédit à l'Empereur Ferdinand, la réforme des princes temporels n'ayant pu être obtenue, les décrets relatifs à la réforme du clergé furent loin de produire les résultats qu'on en avait espérés. « Tout prince qui regarde le gouvernement de l'Eglise comme la première fonction de l'Etat laïque, » écrivait le cardinal Otto, « trouvera malheureusement dans le haut et le bas clergé beaucoup de plats serviteurs, heureux de dépendre entièrement du prince, de briguer sa faveur, de mériter par leur servilité, la bienveillance de ses ministres et de ses conseillers. Il s'en trouvera même qui seront les premiers à encourager le pouvoir à asservir l'Eglise³. » « Nous apprenons avec un profond déplaisir, »

¹ Session XXV, *Decr. de Reform.*, cap. 20.

² PALLAVICINO, lib. XXIV, cap. 7.

³ Voy. plus haut, p. 464, note 6.

lit-on dans les actes du Concile, « que quelques évêques, oublieux de ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, blessent gravement la dignité dont ils sont revêtus et font preuve d'une servilité très blâmable vis-à-vis des ministres des rois, des fonctionnaires publics et des seigneurs de la noblesse, aussi bien à l'Eglise qu'au dehors, car ils se conduisent comme des subalternes et non seulement cèdent la pré-séance aux fonctionnaires civils d'une manière absolument inconvenante, mais vont même jusqu'à leur rendre volontiers les plus bas offices. C'est pourquoi le synode renouvelle les ordonnances du passé qui relèvent et expliquent les fonctions épiscopales ; il ordonne aux évêques d'avoir toujours devant leurs yeux la dignité de leur état, se souvenant constamment qu'ils sont les pères et les pasteurs des peuples ¹. »

Le décret sur le duel, le décret tendant à assurer la liberté du mariage, restèrent à peu près inutiles pour les princes et pour la noblesse militaire. « L'abominable abus du duel, » déclare le Concile, « doit disparaître totalement du monde chrétien. Les duellistes et même leurs témoins, ainsi que les souverains et seigneurs temporels qui autorisent le combat singulier, sont frappés d'excommunication. Les biens des premiers seront confisqués et ils seront déclarés infâmes. Conformément aux saints canons, on agira à leur égard comme envers les meurtriers, et s'ils succombent dans une lutte fratricide, la sépulture chrétienne leur sera refusée ². » Une loi édictée en faveur des simples sujets et imposée sous peine d'excommunication portait : « Les seigneurs et les autorités temporelles se laissent très fréquemment entraîner par des passions humaines, de telle sorte qu'ils contraignent par des menaces et des châti-ments des personnes des deux sexes, soumises à leur juridiction, surtout lorsqu'elles sont riches ou qu'elles ont en perspective quelque gros héritage, à se marier contre leur gré. Or, comme c'est une impiété manifeste que d'attenter à la liberté du mariage et de se conduire en tyran lorsqu'on a été établi pour rendre justice à tous, le synode ordonne aux seigneurs, de quelque rang, situation ou dignité qu'ils puissent se prévaloir, et sous peine d'excommunication immédiate, de ne contraindre d'aucune manière soit directe soit indirecte leurs subordonnés ou un individu quelconque à contracter mariage sans y avoir donné librement un plein et entier consentement ³. »

¹ *Sessio XXV, Decr. de Reform., cap. 17.*

² *Sessio XXV, Decr. de Reform., cap. 19.*

³ *Sessio XXIV, Decr. de Reform., cap. 9.*

II

Ce qui était au pouvoir du Concile, et ce qui pouvait être considéré comme le véritable but de tous les travaux, c'était d'abord la restauration de la doctrine dont le dépôt lui a été confié par Jésus-Christ, doctrine simple, claire, précise qu'il s'agissait d'opposer dans toute son intégrité primitive à la masse incalculable d'opinions nouvelles et contradictoires qui avaient envahi la Chrétienté; c'était encore cette réforme tant désirée au sein même de l'Eglise, celle du chef et des membres de sa hiérarchie, sans laquelle il était impossible de rien espérer de l'avenir. Or, dans une large mesure, le Concile s'acquitta de cette double tâche.

L'œuvre de réforme ne s'occupa point tout d'abord des princes temporels, des autorités, des laïques en général, mais de l'épiscopat : la réforme de la hiérarchie lui ayant toujours semblé le véritable point de départ de la restauration catholique.

Une grande partie des Pères du Concile voyaient dans la non-résidence des évêques le premier abus à réformer et l'une des principales causes des maux dont gémissait l'Eglise. « Les Eglises se plaignent d'être abandonnées, » dit l'archevêque Barthélemi. « Loin de se comporter envers elles comme des pasteurs et des pères, les évêques agissent comme des malfaiteurs; ils ne les épousent que pour les dépouiller et les abandonner ensuite, au lieu de les nourrir, de les diriger et de les consoler. » Le décret suivant parut dès le début du Concile : « Comme le synode désire vivement la restauration de la discipline ecclésiastique si tristement abandonnée de nos jours, ainsi que l'amélioration des mœurs du clergé et du peuple, il croit devoir commencer par réformer ceux qui ont été placés à la tête des Eglises. Il invite donc les évêques de tous les degrés à rentrer en eux-mêmes et à songer enfin au troupeau dont le Saint-Esprit leur a confié la garde. Or, comme il leur est impossible de s'acquitter de leurs devoirs, si, comme des mercenaires, ils mettent les intérêts terrestres au-dessus des éternels, s'ils vont et viennent sans cesse dans des cours différentes ou s'ils se laissent absorber par le tracassé des affaires temporelles, le synode remet en vigueur les anciens canons ecclésiastiques contre les non-résidents ¹. » Plus tard, le Concile revint avec une particulière insistance sur le devoir de la résidence; il le prescrivit même sous peine de péché mortel, menaçant les réfractaires de la confis-

¹ *Sessio VI, Decr. de Reform.*, cap. I, où les peines infligées sont énumérées avec détail.

cation de leurs revenus¹. Le devoir de la prédication est aussi rappelé aux prélats comme étant leur obligation la plus sacrée, puisqu'il leur appartient tout particulièrement d'expliquer la doctrine de Jésus-Christ. A eux aussi d'administrer les ordres sacrés, de surveiller l'enseignement religieux donné à la jeunesse, de s'occuper avec une sollicitude toute particulière des hôpitaux et des établissements de charité, de reconnaître et d'accueillir dans les pauvres la personne même de Jésus-Christ, d'exercer sur les paroisses et sur les prêtres une surveillance active. Lorsqu'il s'agit de surveiller ou de réformer les mœurs, le Concile leur ordonne de ne jamais tolérer qu'aucune exemption ou appel, pas même l'appel au siège apostolique, ne vienne entraver ou retarder leurs arrêts². Sous peine d'être déposés, tous, six mois après leur élection, doivent avoir été sacrés. Seul le Pape, auquel ils ont prêté serment, a le droit de les déposer.

La réforme des évêques entraîne celle des prêtres. « La conduite irréprochable et les exemples édifiants des personnes consacrées à Dieu est une continuelle leçon pour les laïques et mieux que tout autre moyen réussit à leur inspirer la piété et la crainte de Dieu. Aussi les prêtres doivent-ils garder en toute rencontre une conduite grave, exemplaire, pénétrée de religion, éviter jusqu'aux plus légères fautes, parce qu'en eux les moindres taches paraissent toujours fort grandes; en un mot tout l'ensemble de leur vie doit inspirer le respect³. Le Concile leur recommande tout particulièrement l'enseignement du catéchisme, leur fait un devoir de prêcher tous les dimanches et jours de fête et les invite à entourer d'une sollicitude toute paternelle les pauvres et les malheureux.

Pour la réforme des communautés religieuses, le Concile affirme de nouveau l'illégalité de toute propriété personnelle. L'admission des novices, l'élection des supérieurs sont entourées des plus sages précautions. Les évêques sont exhortés à maintenir avec fermeté la clôture dans les communautés de femmes. En cas de résistance, ils sont invités, sans avoir égard à aucune intervention, à porter contre les récalcitrantes les peines prescrites par les canons. Sans l'autorisation de l'évêque, aucun couvent ne doit être fondé. Sous peine d'excommunication, le Concile défend aux supérieurs de se servir pour n'importe quel usage de la dot apportée par les novices à leur entrée au couvent, afin que, dans le cas où ils changeraient de résolution, nul empêchement ne soit apporté à leur départ.

¹ *Sessio XXIII, Decr. de Reform., cap. 1.*

² *Sessio XXIV, Decr. de Reform., cap. 10.*

³ *Sessio XXII, Decr. de Reform., cap. 1.*

Un décret d'une extrême rigueur et qui suppose de grands abus est promulgué relativement à la messe. Le Concile impose aux évêques l'obligation « de réprimer et d'interdire très sévèrement tous les abus que « la cupidité, la superstition ou bien une irrévérence voisine de l'impiété » auraient pu introduire dans la célébration du saint sacrifice. Tout trafic, toute taxe arbitrairement prélevée, toute aumône injustement imposée, en un mot toute pression exercée sur les consciences et quelque peu entachée de simonie sont interdits. Les prêtres inconnus et de passage ne sont plus autorisés à célébrer la messe; aucun homme connu pour sa mauvaise conduite n'est plus admis au service des autels et n'a même plus la permission d'assister au service divin. » « De peur que quelque pratique superstitieuse ne vienne à s'introduire dans le culte, aucune prière, rite ou cérémonie, ne sera plus reçu dans l'Eglise avant d'avoir obtenu la sanction d'un évêque¹. »

Si le clergé était tombé dans le plus triste abaissement, si tant de plaintes se faisaient entendre sur la corruption de ses mœurs, la faute en était, aussi bien dans l'Empire qu'en Autriche, à la ruine des nombreux établissements d'éducation et d'enseignement qui autrefois, dans les cloîtres, collégiales, et dans un grand nombre de corporations et d'instituts, avaient offert aux jeunes aspirants au sacerdoce les plus précieuses ressources. Dans les Universités restées catholiques, les études théologiques, comme on s'en plaignait partout, n'existaient pour ainsi dire plus; les étudiants en théologie n'étaient pas moins dépravés et indisciplinés que les autres. Aussi pour l'éducation et la formation du clergé futur, la fondation de nombreux collèges ecclésiastiques était-elle indispensable.

Saint Ignace avait été l'un des premiers à signaler l'urgente nécessité des séminaires; les maisons de son ordre, fondées avant même que le Concile n'eût repris ses travaux, avaient déjà formé un grand nombre de jeunes gens, devenus « de zélés ministres de Dieu, instruits, d'une conduite irréprochable, qui s'employaient avec succès au salut des âmes et au soulagement de toutes les misères² ». Le cardinal Morone et le fondateur des Jésuites avaient obtenu du Pape l'autorisation de fonder un collège allemand à Rome. Jules III, par une bulle datée du 30 août 1552, l'avait libéralement doté et l'avait placé sous la protection du roi Ferdinand³. Dans ce collège, dont Ignace, sur l'ordre du Pape, avait rédigé les statuts, des jeunes gens allemands faisaient leurs humanités sous la conduite des Pères, se li-

¹ *Sessio XXII, Dec. de obs. et evit. in celebr. missae.*

² Voy. plus haut, p. 403, note 2.

³ LÄMMER, *Zur Kirchengeschichte des 16, und 17. Jahrhunderts*, pp. 117-118.

vraient à l'étude de la philosophie et de la théologie, et se préparaient à exercer plus tard en Allemagne les fonctions de prêtres séculiers. « Nous n'usons d'aucune sévérité envers eux, » écrivait Ignace à Canisius, « nous les traitons avec beaucoup d'affection et nous les aidons à régler leur vie d'une manière édifiante. » Il recommandait au P. Jajus et aux autres jésuites allemands d'envoyer à Rome des sujets capables, désireux de se donner sans réserve à Dieu¹. En 1552, le collège comptait vingt-cinq élèves. L'année suivante, cinquante-deux. Sous Paul IV, l'établissement eut à souffrir la plus extrême pauvreté; Ignace, sans se décourager, se mit à recueillir des aumônes. « Quand bien même personne ne voudrait plus me venir en aide, » écrivait-il au cardinal Otto, « je conserverai et protégerai ce collège aussi longtemps que je vivrai; je vendrai ma liberté, je me ferai esclave plutôt que d'abandonner les Allemands². »

En Angleterre, le cardinal Reginald Polus avait fondé quelques établissements sur le modèle du collège romain et des collèges de Jésuites allemands. Guillaume Allen, plus tard cardinal, fonda à l'Université de Douai un séminaire pour les Anglais³; Charles Borromée, neveu du Pape Pie IV, « brûlait de voir se fonder dans tous les diocèses de la Chrétienté des séminaires organisés sur le modèle du collège de Rome; après la reprise du Concile, il s'employa, appuyé par le légat Morone et le Père Lainez, Général des Jésuites, à obtenir du Concile la mise à exécution de ce plan⁴ ».

Dans une séance solennelle (15 juillet 1563), séance à laquelle assistaient, outre les légats et quelques cardinaux, plus de deux cents évêques, plusieurs Généraux d'ordres, un grand nombre de théologiens éminents, les ambassadeurs de l'Empereur et tous les représentants des puissances catholiques, le Concile publia des lois disciplinaires très rigoureuses pour les séminaires de l'Eglise tout entière. A toute église cathédrale devait être annexé un séminaire pouvant contenir un nombre d'élèves proportionné à l'étendue et aux besoins du diocèse; on n'y devait admettre que de jeunes enfants encore préservés du mal, possédant une connaissance élémentaire de la religion, et dont les aptitudes et les heureuses dispositions naturelles pouvaient faire espérer que plus tard ils se voueraient au service

¹ IGNACIO DE LOYOLA, Cortas III, 305 (voy. III, 94). Voy. FRIEDLÄNDER, *Beiträge zur Reformationsgesch.*, pp. 275 et suiv.

² Voy. THEINER, *Gesch. der geistlichen Bildungsanstalten*, pp. 88 et suiv.

³ Pour plus de détails sur ce sujet voy. BELLESHEIM, *Wilhelm cardinal Allen (1532-1594) und die englischen Saminare auf dem Continent.* (Mayence, 1885), pp. 23 et suiv.

⁴ Lettre d'Otto, voy. plus haut, p. 105, note 2.

de Dieu. On devait avoir particulièrement égard aux enfants issus de familles pauvres, mais les riches, pourvu que leurs parents s'engageassent à couvrir les frais de leur éducation, n'étaient pas exclus. Toute la direction extérieure et intérieure des séminaires était confiée à l'évêque et aux chanoines dont il ferait choix pour l'assister. Les différentes branches d'enseignement étaient désignées ; pour subvenir aux dépenses des nouveaux établissements, un impôt sur les bénéfices de chaque diocèse et sur les revenus de l'évêque et des chanoines était prélevé ¹. Un grand nombre d'évêques, à la fin de la session, déclarèrent « que quand bien même le Concile n'eût fait autre chose que la loi sur les séminaires, il ne devrait regretter ni ses travaux, ni ses fatigues, car la fondation de bons séminaires était l'unique moyen de restaurer la discipline ecclésiastique partout abandonnée; et, comme tout le monde le savait, dans toute république les citoyens étaient ce que l'éducation les avait faits ² ».

III

Dans sa partie dogmatique, la tâche que le Concile avait à remplir était incomparablement plus ardue que pour aucun des dix-huit conciles œcuméniques qui l'avaient précédé. En effet, ce n'était pas seulement un ou plusieurs dogmes que la révolution religieuse du xvi^e siècle avait attaqués, c'était la Bible, la tradition, l'Eglise et sa constitution, le péché originel, la rédemption, la justification, la grâce, les sacrements, le purgatoire, le culte des saints, la pénitence, les indulgences, en un mot tout l'édifice chrétien, et même les fondements de toute religion. Cependant, comme les conséquences extrêmes de la scission ne s'étaient encore que partiellement développées, le Concile avait cru plus sage de ne pas les signaler, et, pour combattre les erreurs partout répandues, de prendre pour point de départ ces vérités sur lesquelles la majorité des sectaires était d'accord avec lui : la foi en Jésus-Christ, la foi en son Evangile.

« Lo pur Evangile ³, » ce mot d'ordre du xvi^e siècle en révolte contre l'Eglise, le Concile le place en tête de ses décrets dogmatiques : « L'Evangile que les prophètes ont prédit et que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a lui-même annoncé de sa bouche divine,

¹ *Sessio XXIII, Dec. de Reform.*, cap. 18.

² PALLAVICINO, lib. XXI, cap. 8, n^o 3.

³ *Puritas ipsa Evangelii.*

a été, après son Ascension glorieuse, prêché au monde entier par ses Apôtres comme étant la source de toute vérité, de toute morale, de toute rédemption. Selon la promesse de Jésus-Christ, cet Evangile divin restera à jamais pur de tout alliage et sera transmis à toute génération par le ministère de la Sainte Eglise. Mais le testament du Christ n'est pas contenu tout entier dans un livre écrit. Il nous est aussi parvenu par le vivant canal de la tradition, qui confirme et accompagne le témoignage écrit de génération en génération. La mission enseignante de l'Eglise, mission qu'elle tient de Dieu même, est de veiller à la parfaite intégrité de ces deux sources de notre foi : l'Ecriture sainte et la tradition. En vertu de l'autorité qu'il a reçue du Christ, le Concile renouvelle l'ancien canon de la sainte Ecriture, fixe, dans la Vulgate, le texte authentique et normal, enfin veille à sa diffusion et à son interprétation. La Bible, élevée sur l'autel au-dessus des luttes confuses des siècles, éclairée et expliquée par la tradition, protégée par l'autorité doctrinale fondée par Jésus-Christ lui-même, est la base inébranlable de tous les actes et de toutes les décisions de la sainte Eglise. »

Le Concile esquisse ensuite à grands traits l'ordre surnaturel que Dieu a établi au moment même où il appelait le premier homme à la vie; il dit comment le péché est venu troubler cet ordre admirable, entraînant l'humanité dans l'abîme; comment il a été restauré par le Rédempteur, qui, en expirant sur la croix, a offert à Dieu une réparation parfaite, a mérité à tous les hommes une surabondance de grâces, et, par ses souffrances, a tracé à l'humanité la voie qu'elle doit elle-même parcourir pour parvenir au salut par une volontaire et personnelle coopération à la grâce.

Atteint par le péché originel, tout homme qui entre dans la vie naît enfant de colère; dès le premier jour de sa naissance, il est condamné à mourir; son intelligence est obscurcie, sa volonté est portée au mal; mais la liberté de cette volonté subsiste et demeure intacte. Le baptême véritable ou le baptême de désir peut seul laver la tache du péché originel. Paré de la grâce sanctifiante, le nouveau baptisé devient enfant de Dieu; mais la concupiscence vit encore en lui, et ce n'est qu'au prix d'une lutte incessante qu'avec le secours de la grâce il peut atteindre le but pour lequel il a été créé : l'éternelle possession de Dieu.

Notre justification et notre sanctification sont l'œuvre de Jésus-Christ, unique Médiateur entre Dieu et les hommes. Cependant ce n'est pas seulement parce que les mérites de son Rédempteur lui sont imputés, c'est encore par un travail de sanctification intime et personnel que l'homme est justifié. Le salut de tout homme est,

dans son essence, une grâce imméritée, un bienfait gratuit et divin ; mais il reste le maître ou de repousser la grâce ou d'y coopérer. Par la crainte de Dieu, l'espérance, et ce germe de charité que la foi a déposé dans son cœur, il peut, s'il le veut, détestant et fuyant le vice, se rendre digne de l'adoption divine. L'infusion de la grâce sanctifiante dans une âme est l'œuvre et le don de Dieu. Sans une révélation particulière et exceptionnelle, personne n'est pleinement assuré de le posséder ; mais chacun de nous a le devoir de persévérer dans une humble et confiante prière, travaillant et luttant sans cesse pour vaincre le péché.

Car si personne n'est absolument certain de sa prédestination, personne non plus n'a aucun motif de douter de l'amour et de la miséricorde de Dieu. Puisque Jésus-Christ est mort pour tous les hommes et qu'il veut le salut de chacun de nous, tout chrétien, se fondant sur ses mérites, peut et doit entretenir au fond de son cœur l'intime confiance de parvenir au salut par Jésus. Il ne suffit pas pour être sauvé de croire aveuglément que les mérites de Jésus-Christ nous seront appliqués ; mais tout chrétien, justifié par l'expiation de son Rédempteur, peut et doit, en coopérant à la grâce, qui jamais ne lui fera défaut, vaincre les tentations, observer les commandements, produire des œuvres vraiment bonnes, acquérir des mérites surnaturels et parvenir enfin à l'éternelle récompense.

C'est ainsi que, dans tout son enseignement sur la grâce, le Concile rapporte fidèlement tout l'honneur, toute la gloire de notre justification au Christ Rédempteur, qui nous a mérité les secours de Dieu et nous les dispense. D'autre part, il reconnaît à l'homme une liberté conforme à sa nature ; il aiguillonne son courage, il le presse, par un actif travail sur lui-même, par une sainte austérité de mœurs, par les exercices d'une véritable pénitence et l'imitation de son Sauveur, de s'unir toujours plus étroitement à Jésus-Christ, unique source de la vie surnaturelle.

L'Eglise complète et développe cet enseignement sur la grâce par la doctrine des sept sacrements qui, d'une manière admirable, entraînent la créature terrestre jusque dans le monde surnaturel, consacrent extérieurement et sanctifient intérieurement la vie intellectuelle et physique de l'individu depuis le berceau jusqu'à la tombe et rattache de la manière la plus intime la famille humaine à la vie et à la mission du Christ en ce monde dans les deux états principaux où l'homme est appelé à vivre : le sacerdoce et le mariage.

A la fin du seizième siècle, cette vie surnaturelle, que l'Eglise verse dans les âmes au moyen des sacrements, pouvait sembler

presque éteinte. Tandis qu'on prétendait combattre pour la gloire de Jésus-Christ et de son Evangile, les sacrements que Jésus-Christ a institués étaient tous les jours injuriés et méprisés. Séparé des sources de la grâce, la plupart des hommes étaient tombés dans le matérialisme et l'indifférence; à peine avaient-ils retenu quelques notions de Christianisme; la morale chrétienne se réduisait pour eux à quelques vagues sentiments.

Au milieu du trouble général des intelligences, le Concile restaure l'édifice de la grâce ébranlé de toute part. Il l'appuie sur l'Écriture et sur la tradition; il fixe à sept le nombre des sacrements; définit leur essence, leur forme, leur action, les conditions de leur efficacité, leurs propriétés communes et leurs différences. Le baptême relève et sanctifie l'âme du petit enfant à son entrée dans la vie; la confirmation fortifie son adolescence et l'arme pour la lutte contre le mal; l'extrême-onction aide le mourant dans le dernier combat qui lui reste à soutenir; le sacrement de pénitence rend au pécheur vraiment repentant la grâce qu'il a perdue; le mariage donne au lien purement naturel une surnaturelle consécration; l'ordre transmet au lévite les pouvoirs légués par le Christ pour l'offrande du saint sacrifice et la dispensation des sacrements. Mais dans l'Eucharistie, Jésus-Christ, l'Emmanuel promis au monde, vit véritablement avec et parmi les hommes, devient l'aliment de leurs âmes et réalise tous les jours sur nos autels la promesse du prophète Malachie : « Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher un sacrifice sans tache sera offert à la majesté de Dieu. » Sacrifice parfait, substitué à tous les holocaustes de l'ancienne loi, testament du Sauveur, renouvellement non sanglant de son immolation sur le Calvaire, continuation parmi nous de l'œuvre de notre éternel et unique Pontife, le sacrifice de la messe demeure à jamais le centre et l'âme de tout le culte chrétien.

La communauté de biens à laquelle Jésus-Christ, par les sept sacrements, convie toute la famille humaine, se continue jusque dans l'autre vie, et dans sa dernière séance dogmatique le Concile couronne l'édifice de la grâce et des sacrements par la doctrine du purgatoire, du culte des saints, des images et des indulgences. Les membres de l'Église militante peuvent, par leurs prières et leurs bonnes œuvres, venir en aide aux âmes pardonnées qui dans le lieu de l'expiation ont encore à subir des châtimens temporaires. Les saints glorifiés du ciel prient pour leurs frères, encore exposés ici-bas dans l'ardeur de la lutte. La vénération de leurs saintes reliques, en entretenant parmi les chrétiens le pieux esprit de la famille, fournit un aliment aux plus nobles efforts; l'art chrétien, en cher-

chant à deviner et à reproduire les traits de Jésus, de Marie et des saints poursuit l'idéal le plus sublime que puisse pressentir le génie. L'indulgence met le pécheur sincèrement repentant, qui fait pénitence et se souvient de soulager le pauvre, en communication avec Jésus-Christ, et lui ouvre le trésor surabondant des mérites de tous les saints.

C'est ainsi que les décrets dogmatiques du Concile se terminent, comme le symbole des Apôtres, par la plus consolante des doctrines. Commencée ici-bas, la communion des saints n'aura son achèvement que dans la vie future.

La tâche dogmatique du Concile était achevée. Au milieu du chaos presque inextricable d'attaques, de calomnies, de fausses interprétations qui, depuis un demi-siècle, s'étaient acharnées à défigurer l'Eglise catholique, son image reparaisait dans toute sa splendeur, dans l'harmonie merveilleuse de sa doctrine, de sa constitution et de son culte. La connexion de ses dogmes avec le passé apostolique était clairement établie sur tous les points où elle avait été attaquée; la réforme si nécessaire était promise au monde chrétien, et loin de se borner à des redressements extérieurs, cette réforme portait sur la sanctification intérieure de l'individu et de toute la communauté chrétienne ¹.

« Tous nos efforts pour attirer les hérétiques ont été infructueux, » dit à l'une des dernières séances du Concile le cardinal légat Morone; « cependant l'assemblée, par la définition des dogmes et la réforme des mœurs ecclésiastiques a porté des fruits admirables. A la vérité, on aurait pu en attendre des résultats encore meil-

¹ Le protestant Marheineke dit en parlant du Concile de Trente : « Il se trompa souvent; souvent aussi, il manqua de dignité, il commit beaucoup de fautes, et pourtant on ne peut s'empêcher d'être pénétré de respect en songeant à tant d'efforts persévérants pour sauver la foi de l'Eglise et la fortifier de tous côtés; en constatant l'intelligence dont firent preuve les Pères du Concile pour réprimer tant d'abus, tant de manquements de discipline, on ne peut s'empêcher d'admirer la piété, la hauteur de vues, avec lesquelles furent traitées les questions les plus élevées, les plus saintes. Aucun autre Concile n'a duré aussi longtemps; aucun n'a été forcé par les oppositions de ses ennemis à ajourner plus longtemps ses décisions suprêmes; aucun n'a mis plus de science au service de la vérité chrétienne. Jamais encore on n'avait vu, dans un si grand nombre de savants théologiens, plus d'esprits modérés. Là se trouvèrent réunis des hommes dont la science et le génie, la sainteté, la connaissance de l'antiquité chrétienne, eussent été l'honneur de tous les siècles chrétiens; des hommes qui ne le cédaient en rien aux docteurs et aux scolastiques les plus justement célèbres du passé. Là siégeaient Dominique Soto, Barthélemi Caranza, Alphonse a Castro, Melchior Canus, Ruardus Tapper, et tant d'autres. » « Quiconque lira les actes du Concile avec un esprit libre de préjugé, » dit le protestant Hugo Grotius dans son *Votum per pacem* (p. 682), « sera obligé de convenir que tout y est très sagement expliqué, et conforme de tout point à l'Ecriture sainte et à la doctrine des Pères. »

leurs; mais le Concile est composé d'hommes et non d'anges, et, après mûr examen des circonstances où nous étions placés, il nous a fallu quelquefois nous contenter de bien faire sans prétendre à la perfection ¹. »

Dans une pleine concorde avec le monde catholique tout entier, le Concile se sépara le 4 décembre 1563. Le but que beaucoup avaient désespéré d'atteindre, le but si menacé, à ne voir les choses qu'au point de vue de la prudence humaine, était enfin atteint ². Les Pères, au nombre de deux cent cinquante, signèrent les décrets; plus tard la plupart des ambassadeurs des puissances catholiques les signèrent à leur tour.

Pie IV proclama lui-même la clôture du Concile, et bien qu'encore affaibli par une grave maladie prononça une allocution où la joie de son âme éclate à chaque mot. « Ce jour, » dit-il, « apporte à tous une vie nouvelle; il réclame aussi de nouvelles mœurs; par l'autorité du Concile, la discipline ecclésiastique, tombée dans une décadence inouïe, vient d'être restaurée. C'est surtout au clergé qu'un nouveau règlement de vie s'impose désormais. Les prêtres pourront se convaincre, en prenant connaissance des nouvelles lois, qu'ayant embrassé un état très saint, ils sont obligés de mener une conduite conforme à la règle qui vient de leur être tracée avec une clarté admirable ³. » Pie IV ordonna aux cardinaux-évêques de se rendre dans leurs diocèses respectifs. Dans l'exécution du décret relatif aux séminaires, il voulut prévenir tout le monde par son exemple, et fonda peu de temps après le « séminaire romain », dont il confia la direction aux Jésuites.

Le Concile avait reconnu et loué les éminents services rendus à l'Eglise par le nouvel institut ⁴.

Pendant les diverses phases du synode, plusieurs jésuites avaient pris une part importante à ses délibérations ⁵. Lorsqu'Ignace, sur les instances d'un grand nombre d'évêques, avait envoyé à Trente les théologiens Lainez et Salmeron, il leur avait recommandé d'avoir avant tout en vue leur propre sanctification, de se montrer prudents dans leurs discours et modestes dans leur attitude: « En dehors du Concile, » leur avait-il dit, « vous ne laisserez échapper aucune

¹ PALLAVICINO, lib. XXIV, cap. 3, n° 1.

² « On comprend, » dit Ranke (*Päpste*, t. I, p. 349), « l'émotion qui s'empara des Pères du Concile lorsqu'ils se trouverent réunis pour la dernière fois, le 4 décembre 1563. La joie débordait de leurs cœurs. Ceux mêmes qui s'étaient combattus se félicitaient les uns les autres. Les yeux de beaucoup de ces vieillards étaient remplis de larmes. »

³ PALLAVICINO, lib. XXIV, cap. 9, 5.

⁴ RAYNALD, *ad a.* 1564, n° 53.

⁵ *Session XXV, Decr. de reg.*, cap. 16.

occasion d'être, autant que vous le pourrez, serviables envers chacun. Vous entendrez volontiers les confessions, vous prêcherez assidûment l'Évangile au peuple, vous enseignerez aux enfants la doctrine chrétienne, vous conseillerez aux bons chrétiens de faire les Exercices spirituels afin de travailler plus efficacement à leur perfection; vous visiterez les hôpitaux et vous apporterez consolation et secours aux malades en toute charité, afin que la grâce du Saint-Esprit coule d'autant plus abondamment de vos lèvres qu'auparavant vous aurez mis un plus grand zèle à pratiquer vous-mêmes des œuvres d'humilité et d'amour du prochain. Dans vos prédications, vous ne toucherez jamais aux points sur lesquels les Catholiques et les Protestants sont en désaccord. Vous viserez uniquement à l'amélioration des mœurs, vous efforçant de conduire vos auditeurs dans la voie de l'obéissance et du respect envers la sainte Eglise Catholique¹. »

Par une bulle revêtue de la signature de tous les cardinaux, le Pape, le 26 janvier 1564, confirma tous les décrets du Concile.

A dater de ce jour, les Catholiques se sentirent de nouveau unis de sentiment et étroitement attachés au centre de l'unité. De ce centre même une vie nouvelle se répandit à grands flots dans toute l'Eglise. « Des milliers et des millions de chrétiens, » dit un contemporain, « ont maintenant d'éclatants modèles sous les yeux; des hommes de prière, de renoncement, qui ont embrassé joyeusement la pauvreté volontaire, leur enseignent par leur vie sans tache les plus héroïques vertus. Une foule de saints prêtres gardent intacte en leur âme la grâce sacerdotale, et toutes les couches de la société s'associent et participent à l'esprit de réforme qui vient de renouveler tout le clergé². »

Pie IV était issu d'une famille de la petite bourgeoisie, et les Papes qui lui succédèrent avaient des origines encore plus humbles. Pie V (1566-1572) était de basse extraction; Grégoire XIII (1572-1585) était fils d'un marchand. Sixte-Quint (1585-1590), fils d'un jardinier. Pie V, qui appartenait à l'ordre de saint Dominique, continua, devenu Pape, à vivre avec l'austérité d'un religieux. Ses contemporains le vénéraient comme un saint. Jamais, disait le peuple, on n'avait vu sur le trône pontifical un Pape d'une aussi admirable sainteté. « Grégoire XIII, » écrivait l'ambassadeur de Venise Paolo Tiepolo, « est à la vérité moins austère que Pie V, mais il fait beaucoup de bien. Il est heureux pour la religion que deux pontifes d'une aussi éminente sainteté aient successivement régi l'Eglise. Chacun

¹ *Ignacio de Loyola, Cartas I, pp. 475-478.*

² *De reformatione Ecclesie (Mediol. 1587), p. 5.*

désire suivre leur exemple; il semble que le monde soit devenu meilleur. Les cardinaux et les prélats disent très fréquemment la messe; leur vie est digne et sobre, et ils évitent avec soin tout ce qui pourrait donner quelque scandale. La licence d'autrefois n'existe plus. Les mœurs de la population romaine se sont sensiblement améliorées. L'esprit chrétien s'est réveillé, et l'on peut dire en toute vérité que Rome laisse peu de chose à désirer sous le rapport religieux, et se rapproche, autant que faire se peut, de ce degré de perfection dont la nature humaine est susceptible ¹. »

¹ ALBÈRI, ser. II, vol. IV, pp. 213-214.

CHAPITRE IV

LE CATÉCHISME ROMAIN. LES CATÉCHISMES DE CANISIUS

I

A la demande des Pères du Concile et avec le concours des plus éminents de ses membres, la publication d'une méthode d'enseignement religieux à l'usage du clergé avait été commencée, mais non terminée. L'ouvrage ne parut qu'en 1566, après que diverses commissions nommées par le Pape y eurent successivement travaillé, sous le titre de *Catéchisme romain* ¹. Ce n'était pas à proprement parler un livre symbolique, c'est-à-dire une confession de foi obligeant les consciences, mais un livre de doctrine de la plus haute portée. Rédigé sur la demande d'un Concile œcuménique, non seulement il avait été approuvé par Pie V, mais il avait été publié en son nom. Cette œuvre, à laquelle l'ordre de saint Dominique eut la plus grande part, n'était pas un abrégé de doctrine à l'usage des fidèles, ni un code de théologie destiné aux étudiants; c'était un simple manuel, dans lequel, pour compléter l'instruction théologique des jeunes prêtres et surtout pour leur faciliter l'enseignement du catéchisme, les principaux articles de la doctrine chrétienne étaient succinctement exposés. Le sujet était vaste; il était traité avec une remarquable concision, dans une forme à la foi saisissante et sobre, et mettait au service du clergé paroissial, avec une très grande simplicité, une science profonde et sûre.

L'ouvrage fit sensation. Les Protestants, habitués depuis longtemps à se faire de la doctrine catholique les idées les plus étranges, en suspectèrent la bonne foi. Ce n'était pas ce Catholicisme-là, écrivait Tilmann Hessus, que les thèses de Luther avaient attaqué. Jamais, depuis cent ans, livre plus astucieux n'était sorti des presses

¹ *Catechismus, ex decreto Consilii Tridentini, ad parochos. (Pii V. Pont. Max) jussu editus. Romae, 1566. Voy. STREITWOLF-KLEUER, Libri Symbolici eccl. catholicæ (Göttingue, 1846, t. I, p. 105.*

papistes. Il semblait, à le lire, que le Pape et son consistoire eussent les intentions les plus loyales. Non seulement il abusait les consciences lorsqu'il parlait des messes pour les défunts, des processions, des indulgences et des idoles, mais il feignait d'être d'accord avec la parole de Dieu et le catéchisme. C'était à croire que les papistes étaient devenus tout à coup luthériens. Lorsqu'il exaltait la grâce de Dieu, les mérites infinis de Jésus-Christ, les dons et la toute-puissance de l'Esprit-Saint, quand il recommandait les bonnes œuvres et apprenait à fuir le vice, il traitait ces questions si magistralement qu'il était impossible de rien souhaiter de meilleur, mais tout cela ne partait pas d'une intention droite; c'était un poison subtil, composé dans le dessein d'abuser les âmes; aussi, après comme avant sa publication, Hesus travailla-t-il sans relâche à détruire « l'odieuse et exécrationnable cabale de Rome ¹ ».

Le monde catholique tout entier accueillit le *Catéchisme romain* avec une joie sincère. Le texte latin fut aussitôt traduit en plusieurs langues. L'illustre Charles Borromée le salua comme la réalisation de l'un de ses plus chers désirs. Un grand nombre de pontifes et de synodes, et dans le courant même du siècle, vingt synodes provinciaux, en firent l'éloge et le recommandèrent aux fidèles ². « En vérité, » écrivait le jurisconsulte Georges Eder en 1567, « ce livre a beaucoup fortifié mes convictions catholiques. J'en ai été très consolé. Je suis persuadé qu'il sera très utile aux âmes, et comme je regarde comme extrêmement important qu'il se répande, je me suis mis aussitôt à le traduire en allemand, et j'aurais depuis longtemps achevé ma tâche s'il ne m'avait été rapporté par des gens bien informés que Canisius lui-même, mon ancien maître et mon bienfaiteur, s'est chargé de cette œuvre. Non seulement je lui cède avec joie ce travail, mais je me félicite avec toute l'Eglise de le lui voir entreprendre ³. »

Au moment où paraissait la traduction du *Catéchisme romain*, Canisius avait déjà publié de son chef plusieurs ouvrages catéchistiques ⁴.

¹ Voy. WILKENS, pp. 127-128.

² Le dominicain A. Reginald a publié la liste complète de ces synodes. Voy. *De Catechismi Romani auctoritate*, de NATALIS ALEXANDER, suppl. I, p. 377.

³ Dans la dédicace de sa *Partitiones catechismi catholici* au sénat et à l'Université de Cologne (Coloniæ, 1571). Sur la traduction du Catéchisme romain par Canisius et Hoffäus, voy. DE BACKER, t. II, p. 173, et RIESS, p. 382.

⁴ Sur les anciens catéchismes catholiques, parmi lesquels se distingue entre tous celui de Jean Dietenberger, voy. MOUFANG, I, fl. H. WEDEWER, *Johannes Dietenberger* (Fribourg, 1888), pp. 188 et suiv., p. 416.

II

Les Jésuites ont toujours regardé l'instruction de la jeunesse comme l'occupation la plus sainte, la plus féconde, la plus utile, la plus propre à entretenir dans les âmes l'humilité et l'amour du prochain. Aussi ajoutent-ils aux trois vœux de religion ordinaires la promesse particulière de donner aux enfants l'enseignement chrétien ¹. C'est par le catéchisme que Canisius avait commencé son apostolat. « L'apôtre des Allemands, » disait-on, « est, comme son maître Ignace, le tendre ami des petits enfants. » Jusqu'à la fin de sa vie, à cinquante, à soixante ans, Canisius avait coutume, dans les fréquentes courses qu'il faisait d'Insruck à Hall, d'entrer chez les pauvres gens des campagnes pour y enseigner la doctrine chrétienne. Les enfants couraient à sa rencontre du plus loin qu'ils l'apercevaient, et quand il reprenait son bâton de voyage, on avait grand'peine à les décider à le laisser partir. Les paysans conservaient le souvenir de ce maître vénéré, et son portrait ornait les murs de leurs demeures ². « Nous faisons le catéchisme aux enfants et aux vieillards, » écrivait Canisius l'année même qui précéda sa mort ³.

Son premier ouvrage catéchistique intitulé : « *Somme de la doctrine chrétienne*, » parut en latin sans nom d'auteur en 1554. Une seconde édition augmentée parut avec son nom en 1566. Dans l'intervalle, en 1556 et 1557, il avait publié d'autres catéchismes en allemand ⁴, et en 1558, un abrégé latin de la *Somme* ⁵, bientôt suivi d'un troisième petit catéchisme. Outre la traduction allemande de ces ouvrages, il publia encore le *Grand Catéchisme allemand*, destiné aux adultes, et en particulier aux pères et mères de famille. A ce livre, comme à plusieurs éditions de ses autres catéchismes, était joint un recueil de courtes prières usuelles ⁶ et aussi un abrégé très succinct de la doctrine chrétienne ⁷. En 1575, parut le catéchisme bien connu à l'usage de tous les fidèles ⁷. On lit dans la préface de ce petit ouvrage : « Quel besoin les

¹ *Institutum Societatis Jesu. Constitutiones*, pars V, cap. III, n° 3.

² Voy. BEDA WEBER, *Tyrol und die Reformation*, p. 380.

³ REISER, p. 14. Voy. aussi J. KNABENBAUER, *Canisius und die Schulfrage, Stimmen aus Maria Laach*, t. XVII, pp. 352-370.

⁴ Le 17 juin 1556 il écrivait de Prague à Ignace : « Il catechismo ora si stampa in tedesco. » BOERO, *Canisio*, p. 121. Il s'agissait de *Frag und Antwort christlicher Leer*, (1556) cité par Wiedemann, t. II, p. 68. * Et dans une lettre à Laincz du 11 février 1557 : « Io faccio stampare... un catechismo per li putti. »

⁵ *Historia Gymnasii novi trium coronarum*, fol. 70.

⁶ Voy. REISER, pp. 65 et suiv.

⁷ MOUFANG, pp. 614-622.

chrétiens n'ont-ils pas d'avoir entre les mains un court exposé de la doctrine et de la morale chrétiennes ! Quel homme de bien ne souhaiterait que la jeunesse fût de bonne heure initiée à cette sainte et salutaire doctrine, qui ne lui conseillerait de s'en instruire ? Qui peut douter que, plus éclairée sur les vérités du salut, la jeunesse chrétienne ne grandisse dans la crainte de Dieu, et que la Chrétienté tout entière ne devienne, grâce à elle, et meilleure et plus heureuse¹ ? »

Donner à ses concitoyens cette doctrine salutaire et pure, tel était l'unique but, le plus ardent désir de Canisius. « Je n'ai pas entrepris ce travail, » lisons-nous dans l'introduction de la *Somme*, « poussé par l'intérêt ou l'ambition, par amour ou par haine d'aucun homme. Je l'ai écrit, et je l'affirme ici, avec l'ardent désir de mettre la vérité religieuse dans son vrai jour, et pour obéir à l'Empereur. J'ai écrit dans l'intérêt de tous les Catholiques, mais surtout des catholiques allemands. » Le Christianisme tout entier, » dit-il plus loin, « consiste à connaître et à observer tout ce que nous proposons la sagesse et la justice chrétienne. Or la sagesse comprend trois choses : la foi, l'espérance et la charité. » Canisius commence par expliquer le symbole des Apôtres ; il parle ensuite de l'espérance et de la confiance en Dieu, de l'oraison dominicale et de la salutation angélique ; enfin il en vient à la charité active, et il explique les dix commandements de Dieu et les six commandements de l'Eglise. Comme la vie surnaturelle n'existe et ne peut être entretenue dans les âmes que par le secours des sacrements, il les étudie tour à tour. Où est la vie, là est l'action. L'action fait disparaître ce qui trouble la vie surnaturelle, elle procure et conserve ce qui peut la maintenir et la fortifier. Aussi Canisius, dans la seconde partie de son travail, fait-il consister la justice chrétienne dans la fuite du mal et dans la pratique du bien. Il parle d'abord du péché, il explique sa nature, ses différentes formes, le moyen de le déraciner de l'âme. Puis il invite le chrétien à pratiquer les bonnes œuvres, particulièrement les œuvres de miséricorde. Il traite ensuite des vertus cardinales, des dons et des fruits du Saint-Esprit, des huit béatitudes et des conseils évangéliques, et termine par la doctrine des fins dernières de l'homme.

À travers tout l'ouvrage, du commencement jusqu'à la fin, Jésus-Christ est proposé comme le commencement et l'achèvement, le principe et le terme de notre justification. Dans la première édition, celle de 1556, le frontispice représente le corps inanimé du Ré-

¹ REISER, p. 72.

dempteur étendu sur les genoux de sa Mère ; au-dessous, on lit ces paroles d'Isaïe : « C'est en son nom que plusieurs ont été justifiés. » Une seconde image représente le Sauveur environné de petits enfants, avec ce verset : « Venez, mes fils, écoutez-moi, et je vous enseignerai la crainte du Seigneur. » « Les souffrances de Jésus-Christ », lit-on dans l'explication du quatrième article du symbole, « le sang de Jésus-Christ, sa croix, ses plaies, sa mort, nous apportent, à nous, pauvres pécheurs, une continuelle consolation, la guérison de nos maux, la force et la vie, pourvu que nous lui obéissions comme à notre chef et que nous souffrions avec lui, afin d'être aussi glorifiés avec lui. » (Rom. VIII.) « Le signe de la croix que nous formons sur notre front nous invite à placer notre vraie gloire et l'ancre de notre salut dans la croix de Notre-Seigneur¹. » Précédant le chapitre sur la justice chrétienne, se trouve une autre image représentant le Sauveur crucifié, au bas de laquelle on lit : « Le Juste est mort pour l'injuste (I Pierre, III, X) afin que, délivré de toute crainte, et de la main de nos ennemis, nous puissions le servir, marchant devant lui dans la sainteté et la justice tous les jours de notre vie. » (Luc I, LXXIV)². « Afin que nous pratiquions la justice sous ces deux aspects essentiels, c'est-à-dire en évitant le mal et en faisant le bien, la grâce de Dieu nous a été acquise et promise par le Christ Jésus. Elle nous est en tout temps nécessaire, et quand elle nous précède et nous aide, il arrive ce que Jean a prédit : « Celui qui pratique la justice est juste comme lui-même est juste. » « Sans le Christ, comme le dit saint Jérôme, nul ne peut être sage ni prévoyant, ni donner un bon conseil, ni montrer de la force, ni posséder la science et la piété, ni vivre dans la crainte du Seigneur³. » « A cette question : *De quelle manière nos péchés peuvent-ils être effacés ?* le Catéchisme répond : « Avant tout il est indiscutable que Jésus-Christ a expié pour nous, qu'il nous a réconciliés avec son Père, et que cet Agneau sans tache qui efface les péchés du monde a seul pu obtenir le pardon de nos offenses et purifier nos âmes de leurs souillures. Car il est très certain, comme le dit saint Pierre, que Dieu purifie les cœurs par la foi ; évidemment, sans la foi, principe et fondement du salut, personne ne peut espérer ni obtenir le pardon et la rémission de ses péchés⁴. » L'édition de la *Somme* de 1556 se termine par ces paroles : « Gloire

¹ *Der letzte Satz von Canisius*, ajouté à l'édition de 1566.

² *Summa* 1556, fol. 117.

³ *Summa* 1556, fol. 175^a, *Summa* 1566, fol. 177^b, 178^a.

⁴ *Summa* 1566, fol. 151^a.

éternelle à Jésus crucifié, auteur et consommateur de notre sagesse et de notre justice! »

Canisius, dans ses œuvres catéchistiques, a des sollicitudes pour chaque âge, pour chaque condition. *Le Petit Catéchisme* est destiné aux enfants, et correspond au petit catéchisme de Luther. Au grand catéchisme de Luther, qui ne pouvait et ne devait être appris par cœur et n'était qu'une méthode générale pour servir à l'enseignement de la religion, « un recueil de courts sermons pour les enfants, » comme l'appelait Luther, Canisius opposait la *Somme*. Elle aussi devait être pour le maître de religion un modèle, un fil conducteur; et pour les élèves des hautes classes et les laïques en général, un manuel propre à ranimer et fortifier la foi. Mais entre la *Somme* et le *Petit Catéchisme*, Canisius établit encore des degrés. Pour les gymnases où la langue latine est en usage, il écrit les *Institutiones*. Aux élèves plus avancés il dédie le *Grand Catéchisme allemand*, tous deux étaient destinés à être appris par cœur¹. Si l'on ajoute à ces livres les traductions latines dont nous avons déjà parlé, on verra que Canisius offre à ses concitoyens la doctrine du salut sous six aspects différents et dans six traités divers, tous conçus dans le même esprit et coulés dans le même moule, constituant une seule et même œuvre². Jusqu'à sa mort, le Père ne cessa de ciseler et de perfectionner ses catéchismes, désireux, comme il le disait, « d'exposer la vérité divine d'une manière conforme aux besoins de son temps³. » La dernière année de sa vie, il sépara syllabe par syllabe les phrases de son petit catéchisme, « afin que la chère jeunesse pût apprendre, avec le moins de peine possible, d'abord à le lire, ensuite à l'écrire ».

Nulle trace dans ses écrits de ce fiel, de cette polémique amère qui depuis Luther⁴ était inséparable de l'enseignement protestant, au grand préjudice de l'âme populaire. Canisius réfute avec le plus grand soin les principes protestants; mais indirectement, se bornant à expliquer et à démontrer la vérité catholique. C'est ainsi qu'il traite en quelques pages du sacrement de l'extrême onction, rejeté par les nouveaux croyants. Il établit la divine institution de ce sacrement par des textes de l'Écriture et par la constante croyance de la primitive Église sans que nulle part un seul mot vise les Luthériens. Jamais Canisius ne se permet à

¹ Voy. REISER, p. 69.

² Seul le petit catéchisme allemand eut plus tard une autre classification, celle du *Catéchisme Romain*.

³ REISER, p. 74.

⁴ Voy. plus haut, pp. 4-6.

leur sujet une parole mordante ; jamais il n'est amer ni agressif.

Ses arguments n'en sont que plus forts et plus persuasifs. A chaque page, et beaucoup plus souvent que Luther, il cite la sainte Ecriture. Mais là où il triomphe, c'est quand il fait parler l'antiquité chrétienne par la bouche de ses docteurs et de ses Conciles. Il est si riche en semblables témoignages qu'il ne peut souvent qu'indiquer des centaines de textes à la marge des pages. Un religieux de son ordre, Pierre Busæus, les a plus tard rassemblés et en a composé un gros in-folio ¹.

Luther ne pouvait évidemment s'appuyer sur de semblables bases, bien qu'il n'ait pu entièrement se passer des Pères ; c'est ainsi qu'au sujet du baptême des enfants il convient que certains Pères ont écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit, entre autres « Bernard, Gerson, Jean Huss et plusieurs autres ».

III

Aucun ouvrage catholique du seizième siècle ne mit les théologiens et les prédicants protestants en un plus violent émoi que le « Catéchisme maudit et blasphémateur » de Canisius. Les livres publiés pour en détruire l'effet méritent une attention particulière, parce qu'ils caractérisent le genre de controverse en usage à cette époque.

Le théologien Jean Wigand reçut d'universels éloges pour avoir le premier « fait retentir la trompette de la divine parole » contre « l'impure ordure du diable vomie par le chien Canisius », et pour avoir indiqué aux chrétiens « le moyen d'échapper aux griffes meurtrières de Satan ² ».

Wigand annonça donc au monde protestant « qu'abusant du nom du Christ » Canisius jouait une comédie sacrilège. « Voyez cet assassin des âmes ! » s'écriait-il, « il prêche les bonnes œuvres aux jeunes gens, aux vieillards, et il ne dit pas un seul mot de la justice qui nous est imputée par la foi en vertu de la passion de Jésus-Christ ! » « Le Turc abat les têtes avec le sabre, et il n'est personne qui n'en ait horreur, surtout ses proches voisins, qui sont tous les jours témoins de la façon dont il opprime la Hongrie et d'autres pays

¹ Voy. les diverses éditions de cet ouvrage dans LE BAEKER, t. I, pp. 975-976, t. III, p. 2042.

² Dans l'ouvrage cité p. 183, note 1.

chrétiens ; mais ce Canisius a aiguisé son épée sur son livre, il assassine les âmes, et les envoie péle-mêle au diable dans les flammes éternelles. Les âmes sont sa proie la plus chère. Que celui qui a de bonnes semelles au pied frémissse et se hâte de fuir ¹ ! » Pour combattre le culte de la sainte Vierge, Wigand écrit : « Comment peux-tu te dire consolé en pensant que Marie écoute ton salut ou ta prière, puisque les organes physiques avec lesquels elle pourrait l'entendre, c'est-à-dire ses oreilles, sont ensevelies dans la terre, sont pourries depuis longtemps et ne reprendront vie qu'au jour du jugement dernier ² ? » « Comment ne comprends-tu pas que c'est folie de s'adresser à Marie, à Anne ou à Catherine avec un *Notre Père* ? Sont-elles donc nos pères ³ ? » « L'Eglise du Pape est inondée d'énormes, horribles, palpables, innombrables et plus que payennes idolâtries. » « Mener sans inquiétude et librement une vie de débauches, c'est l'ordre ou la dispense du Pape ⁴. » « Depuis que le monde existe, il n'y a pas eu de plus grand blasphème et outrage à Notre Seigneur Jésus-Christ que la messe. Le Pape a fait de la cène de Jésus-Christ un sacrifice pour ses prêtres huilés ⁵. » « Il nous leurre d'une bizarre et fantastique application du sacrifice de la croix par la messe. » Le prêtre a l'impudence de présenter Jésus-Christ à Dieu le Père, de le prendre et de l'avalser. Si l'hostie est un sacrifice, pourquoi ne laisse-t-il pas Jésus-Christ devant Dieu et n'attend-il pas que Dieu prenne lui-même le pain et le vin qu'on lui présente ⁶ ? » Pour prouver que la messe ne peut être offerte pour les morts, Wigand écrit : « Les lèvres des morts sont glacées ; leur estomac tout rétréci, les vers ont dévoré leur corps comme nous le ferions d'un gâteau. Puis donc qu'ils ne peuvent ni manger ni boire, mais qu'ils sont déchiquetés et dévorés par les vers, aucun sacrement de l'autel ne peut leur faire de bien. » « Quant à la confession auriculaire, le Pape ne s'inquiète guère de la question morale ; ce qui lui importe, c'est que par cette odieuse tyrannie des consciences le Christ soit mis en oubli. Par la confession, les prêtres trompent et trahissent les seigneurs et princes, révèlent leurs secrets et les vendent au Pape de Rome, afin que l'Eglise romaine, cette fiancée du diable, puisse d'autant mieux poursuivre le cours

¹ *Verlegung* B.²⁻³, B.⁵⁻⁶. *Dialogus contra impia Petri Canisii dogmata* (voy. DE BACKER, t. I, p. 406¹).

² F. C. ^{s. b}, D. ^{2b}, D. ^{3a}.

³ F. D. ⁸.

⁴ F. E.^{a-b}, E. ⁷⁻⁸.

⁵ F. G. ²⁻³, H. ³⁻⁴.

⁶ F. H. ²⁻³.

de ses iniquités, tyrannies et violences ¹. » Wigand appelle l'extrême onction « le dernier graissage », « l'huile puante en usage dans l'Eglise catholique ». « Elle serait bien mieux employée, » dit-il, « à graisser les rouages d'un vieux carrosse ². » Canisius est traité de loup, d'homicide d'âmes, de serviteur d'idoles, d'âme damnée du Pape, de démoniaque, de grossier manant, d'exécration blasphémateur, d'impudent et de misérable ³. « Un beau jour, » dit Wigand, « le moine-chien s'est proposé de gober toute l'ordure ou excrément de son Pape-Antechrist ⁴. »

Flacius, à son tour, fit paraître en 1564 un pamphlet contre le Catéchisme, de Canisius, intitulé : « *Doctrine payenne des Jésuites sur les deux principaux articles de la foi chrétienne, la rémission et l'absolution des péchés et le mystère de la prédestination* ⁵. » Citant à faux, sans aucun scrupule, l'ouvrage qu'il prétend réfuter, Flacius affirme que les Jésuites enseignent, « tout comme les païens, les Turcs et les Juifs, que chacun, par la seule vertu de ses bonnes actions, est justifié devant Dieu »; qu'ils affaiblissent ou suppriment entièrement et radicalement la Passion, la médiation et la justice du Christ. « Par conséquent, » dit-il, « les brebis de Jésus-Christ doivent se garder de ces loups et bêler contre eux. Si quelqu'un annonce un autre Evangile que celui de Paul, qu'il soit anathème, Maranata. Amen ⁶! » Pour justifier cette malédiction, Flacius cite de prétendus passages du Catéchisme de Canisius relatifs à la rémission des péchés et à la justice chrétienne, mais il ne les cite jamais exactement. Ainsi Canisius, après avoir déclaré que le sacrement de pénitence, le pardon des injures, la conversion sincère du pécheur, la charité parfaite et le repentir sont les uniques moyens d'obtenir la rémission de nos péchés, ajoute : « Par semblables exercices d'une vraie dévotion, nous pouvons obtenir notre pardon par Jésus-Christ Notre Seigneur, comme l'Apôtre nous y exhorte ⁷. » Flacius en citant ces paroles supprime : « in Christo Jesu, » bien que dans le catéchisme ils aient été imprimés à dessein en gros caractères. Réfutant le chapitre qui traite de la justice chrétienne, il passe sous silence une phrase tout entière, gênante, à la vérité, pour sa thèse : « La grâce de Dieu que Jésus-Christ nous

¹ F. I. ³.

² F. I. ⁷. ^b. ⁸.

³ F. B. ⁵, C. ⁵. ^b, C. ⁸. ⁹, D. ². ^b, D. ². ^a, D. ⁵. ^b, D. ⁷. ^a, D. ⁸. ^b, H. ⁸. ^a.

⁴ F. H. ³. ^b.

⁵ *Ethnica Jesuitarum doctrina*, etc. Sans désignation du lieu d'impression; à la fin la date : 1564. Voy. PREGER, *Flacius Illyricus*, t. II, pp. 563-564.

⁶ F. ⁶.

⁷ *Summa* 1556, fol. 146^b. Encore plus lisibles dans l'édition de 1566 (fol. 152^b). sont les mots *Christi gratia*, par la grâce du Christ.

a méritée nous est si nécessaire qu'elle doit précéder et accompagner chacune de nos bonnes œuvres, inutiles, sans elle, pour le salut. »

En cette même année (1564), Tilmann Hessus crut devoir avertir « la jeunesse et les simples » d'avoir à se garder « du livre menteur, impie et calomniateur du jésuite Canisius ¹ ». Il craint beaucoup, dit-il, que cet ouvrage menteur ne porte préjudice au Catéchisme de « saint Luther » : « Le perfide ennemi de nos âmes et du salut de tous les hommes veut nous ravir ce noble et précieux trésor pour mettre à sa place cette ordure et ce poison ². Dans ce dessein, il a suscité la race impie et exécrationnable des Jésuites; ceux-ci viennent de composer un catéchisme abominable et l'ont livré à l'impression, prétendant instruire la jeunesse de ce qui concerne Dieu et la félicité éternelle. » « En dépit de la lumière évangélique qui a tout récemment illuminé le monde, Canisius a osé prendre la défense du papisme impie et du royaume de péché de l'Antechrist maudit. » « Ce blasphémateur éhonté ferme les yeux, et prétend ignorer la brillante aurore de cette lumière; il se flatte que les calomnies, blasphèmes et hérésies du papisme, tout grossiers et évidents qu'ils soient, trouveront encore des chalands. « Entre autres choses, il défend aux prêtres de se marier, bien qu'il sache très bien que le monde est maintenant instruit de la doctrine de saint Paul, et sait que sa doctrine, à lui, Canisius, vient en droite ligne du démon. Enfin il ose défendre l'abomination des abominations : le blasphème exécrationnable du sacrifice de la messe. »

Les injures de Flacius et d'Hessus furent reproduites par les prédicants de Reuss ³. Chemnitz attaqua le Catéchisme dans un écrit intitulé : « *Principaux articles de la théologie des Jésuites* ⁴ ». Le calviniste Guillaume Roding écrivit aussi contre les Pères ⁵, et Donat Wisart composa un pamphlet intitulé : *La foi en Jésus et les Jésuites* ⁶.

La *Courte et simple réfutation du petit catéchisme du jésuite Pierre Canisius, d'après les textes de la sainte Ecriture et le Catéchisme de Luther*, est singulièrement riche en invectives. Il fut publié en 1568 par Paul Scheidlich, pasteur de Nieder-Mas-

¹ Dans la préface (A. VIII, b.) de la brochure intitulée *Trewen Warnung für den Heidelbergischen Calvinistischen Catechismus, sampt Widerlegung etlicher irthumen desselben*, 1564. Sans indication de lieu.

² Feuille C. IV^a, C. V^a.

³ Voy. leur profession de foi dans KÖCHER, pp. 234-287.

⁴ KÖCHER, p. 59.

⁵ Voy. J. PERELLIUS, *Ein Gespräch von der Jesuiter Lehr und Wesen, Thun und Lassen*, traduit par J. Götz (Ingolstadt, 1576), f. A.³, E.³, E.³.

⁶ KÖCHER, p. 68. Christophe Pézel publia en 1599 une réfutation du Catéchisme. DE BACKER, t. I, pp. 1063-1065; t. III, pp. 2054-2055.

feld; il est dédié « à la noblesse, aux conseillers épiscopaux et à tous les pieux chrétiens de Franconie, affligés pour le moment par les Jésuites en délire ¹ ». « Les Jésuites, » dit l'auteur, « sont les vraies grenouilles de l'enfer; le dragon infernal les a vomies, puis envoyées sur la terre. » « Pour rendre plus puissant le royaume de leur père Satan, ils se sont tournés vers la pauvre jeunesse; leur patron et leur père, le docteur Pierre Canisius, a composé un catéchisme pour les enfants, où il enseigne l'hérésie ou plutôt une idolâtrie exécrationnelle; il infecte de ce poison diabolique la pauvre jeunesse ignorante. Aussi est-il urgent d'avertir loyalement les chrétiens simples, et surtout les jeunes gens, d'avoir à se garder de ces masques du diable et de leur ordure diabolique, afin que chacun les fuie et les évite comme de véritables bêtes fauves ². »

Tant d'attaques grossières n'altèrent jamais la sérénité parfaite de Canisius, et les Catholiques ne perdirent rien pour cela de l'estime et de l'admiration qui leur faisaient préférer son Catéchisme à tous les autres. Les éditions s'en succédèrent rapidement, à Anvers, Louvain, Liège, Cologne, Bâle, Lucerne, Dillingen, Augsbourg, Ingolstadt, Mayence, Hildesheim, Hanovre, Douai, Bois-le-Duc, Paris, Mantoue et autres villes³; il eut plus de quatre cents éditions, dont plusieurs polyglottes⁴. Quelques-unes sont ornées de gravures⁵. Tous les pays de l'Europe voulurent en posséder la traduction. Dès 1623, Mathieu Rader pouvait écrire : « Canisius parle à peu près le langage de tous les peuples. Allemands, Slaves, Italiens, Français, Espagnols, Polonais, Grecs, Bohêmes, Anglais, Ecossais, Ethiopiens, et comme je l'ai appris de mes frères, Japonais et Indiens étudient la religion dans ses catéchismes, de sorte qu'on peut dire en toute vérité qu'il est devenu le docteur et l'instituteur de la plupart des peuples connus ⁶. » En Allemagne, en particulier, le nom de Canisius devint bientôt synonyme de catéchisme. « As-tu donc oublié ton Canisius? » voulait dire : « Ne sais-tu plus ce qu'enseigne le catéchisme? » Des évêques exprimèrent à plusieurs reprises la conviction que c'était en grande partie à Canisius qu'il fallait attribuer le maintien de la foi catholique en Bavière, en Autriche, en Bohême, en Souabe, en Tyrol et en Suisse ⁷.

¹ F. B. ³-^a.

² F. H. ³-b.

³ Voy. REISER, pp. 62-75. KÖCHER, pp. 50-65, DE BACKER, t. I, pp. 1053-1065; t. III, pp. 2034-2055.

⁴ RIESS, pp. 121-122.

⁵ Voy. sur ces éditions Reiser, pp. 66, 67, 75, DE BACKER, t. II, pp. 1180-1182; t. III, p. 2435.

⁶ *Vita Canisii*, p. 58.

⁷ Voy. RIESS, pp. 532-533. GERMANUS, p. 118.

CHAPITRE V

L'EMPEREUR MAXIMILIEN II CONTRE LES DÉCRETS DU CONCILE. — RUINE TOTALE DU CATHOLICISME EN AUTRICHE.

I

Pour les Catholiques de l'Allemagne, et surtout de l'Autriche, l'attitude, hésitante en apparence, hostile en réalité, prise par Maximilien vis-à-vis du Saint-Siège et des décrets de Trente, apporta de graves entraves à l'action bienfaisante du Concile et aux tentatives de réforme des Papes et des Jésuites.

Ferdinand avait créé bien des embarras au Saint-Siège, mais il avait fini par accepter tous les décrets du Concile. Peu de temps avant sa mort, on l'avait entendu déclarer à plusieurs reprises « que tout son désir, si Dieu lui laissait la vie, était de travailler à l'exaltation de la foi catholique dans l'esprit des salutaires réformes de Trente ». « Jésus, Fils de Dieu, ayez pitié de moi ! » telle était sa prière quotidienne pendant sa dernière maladie ; « ayez pitié de la sainte Église que vous avez conquise au prix de votre sang ; rendez-lui la précieuse unité qu'elle a perdue dans de détestables querelles ; unissez tous les chrétiens par le lien de la paix, afin que la crainte de Dieu et la charité mutuelle puissent fleurir parmi nous. Je meurs dans la foi catholique et apostolique ¹. » Dans son testament, après avoir donné à Maximilien la Bohême, la Hongrie, la Basse et Haute Autriche, à Ferdinand le Tyrol et les pays héréditaires, à Charles la Styrie, la Carinthie, la Carniole, Görz et Trieste, il exhorte ses trois fils à demeurer toute leur vie les fils obéissants de l'Église. « Quand je considère la Chrétienté, » décrit-il, « je constate partout les progrès des sectes nouvelles ; vous ne manquerez pas d'être sollicités de vous joindre à elles. Maximilien, tu me causes plus d'anxiété que tes frères, car déjà j'ai vu et remarqué en toi

¹ M. CITARDUS, *Ein christliche tröstliche Predigt über und bei der fûrgestellten Leiche des Kaysers Ferdinandi*. Bl. O³.

bien des choses qui me mettent en une extrême méfiance. Je crains que tu ne songes à abjurer la vraie foi pour passer aux sectes nouvelles. Je demande à Dieu tous les jours avec instance de te préserver d'un si grand malheur. Plutôt que de te voir succomber à cette tentation, et tandis que tu es encore bon chrétien, comme je l'espère, je lui demande de te retirer de ce monde ¹. »

Sans renier positivement la foi catholique, Maximilien fit le plus grand tort à l'Église par l'inconsistance de ses actes et de sa politique. La lettre qu'il écrit à Christophe de Wurtemberg en lui envoyant la copie de tous les décrets du « fameux Concile » nous éclaire sur ses véritables sentiments. S'il en donne communication au Landgrave, ce n'est pas, dit-il, qu'il y ait trouvé quelque consolation, quelque instruction profitable, c'est afin que les ducs et les pieux et éminents docteurs du Wurtemberg soient bien au courant de tout ce qui s'y est fait ². Rien de bon, à son avis.

Le Concile avait ordonné que ses canons et décrets fussent reçus dans toutes les Universités catholiques, et que tous les professeurs s'engageassent par serment à enseigner dans le sens de l'Église ³. Loin de se conformer à cette très naturelle exigence, Maximilien, à l'Université de Vienne, le premier établissement d'enseignement de l'Autriche, laissa les sectes, les nouveautés, se développer tout à leur aise. A peine Empereur, contrairement aux lettres de fondation de la Haute École, il autorisa les étudiants à ne plus se servir, le jour de leur promotion, de l'ancienne formule par laquelle ils s'étaient toujours déclarés « fils obéissants de l'Église Catholique romaine ». Désormais ils se contentèrent de s'intituler « chrétiens catholiques ». Cette distinction subtile entre catholique et catholique romain devint naturellement une source de graves malentendus, et permit aux Protestants, qui aimaient à se dire volontiers catholiques, de prendre possession des chaires universitaires. En 1568, le recteur de l'Université, Gaspard Piripach, dans le décret de réforme publié par Ferdinand le 1^{er} janvier 1554, remplaça les mots *foi catholique* par ceux de *foi chrétienne* ⁴. Quant à la faculté de théologie, on ne s'en occupa point, et lors de l'élection du recteur, il n'en fut même pas question. « Le consistoire de l'Université, » écrivait Melchior Khlesl, très bien renseigné à ce sujet, « est en grande partie composé de sectaires ; ils occupent tous les emplois ; dans toutes les questions, comme ils sont en majorité, ils l'emportent sur les Catho-

¹ BUCHHOLTZ, t. VIII, pp. 753 et suiv.

² REIMANN, *Religiöse Entwicklung Maximilian's*, pp. 63-64.

³ Sessio XXV, cap. 2.

⁴ KINK, 1^{er}, pp. 308-315.

liques. Des surintendants sectaires disposent des bourses, ne les donnent qu'à ceux de leur opinion, et persécutent les Catholiques. Ils ont aboli la confession et la communion catholiques; ils font usage d'aliments gras les jours d'abstinence et de jeûne et favorisent les prédicants. Ils conseillent aux boursiers de ne plus assister à la sainte messe, suppriment les statuts, et se servent de l'argent qui leur a été confié pour entretenir des ministres à Wittemberg, Leipzig et Tubingue. Les recteurs, protestants pour la plupart, n'assistent jamais aux processions, et, à Saint-Etienne, débitent force sermons pernicieux et pleins d'invectives. Les professeurs mêlent à leur enseignement des doctrines contraires à la foi de l'Eglise. Ils passent souvent des heures entières à s'entretenir de sujets scabreux, comme à cette conférence publique du docteur Benjamin, où, en ma présence et en la présence de plus de deux cents personnes, il a eu l'impudence de soutenir qu'il est impossible de garder la chasteté. Il a aussi parlé des religieux avec ironie et sarcasme; aucun prédicant n'aurait pu s'exprimer avec plus d'emportement et de fiel ¹. »

Les évêques de Vienne assistaient, impuissants, à la ruine du Catholicisme. Du reste, le siège épiscopal resta vacant pendant de longues années, et tandis qu'il était provisoirement administré, la caisse militaire, que l'Empereur venait de fonder, confisqua ses revenus. « Toutes les choses de l'Eglise périçlitaient; c'était une dérouté générale. » En 1575, le nouvel évêque, Gaspard Neubeck, écrivait avec émotion : « Le service divin est tellement oublié que tout cœur chrétien en ressent une vive douleur. Les terres, les biens paroissiaux sont disséminés çà et là et n'appartiennent plus aux paroisses. Bien des cures jadis prospères et jouissant d'un revenu considérable, ne sont même plus en état d'entretenir un curé. Il y a partout grande pénurie de prêtres, et de tristes lacunes dans l'organisation paroissiale; les affaires de l'Eglise vont de mal en pis. » « Les lois du jeûne sont absolument mises en oubli; souvent les marchés se tiennent les jours de grande fête; et, dans beaucoup de localités les ouvriers, ce jour-là, travaillent comme à l'ordinaire². Bourgmestres et Conseils sont les premiers à donner l'exemple du mépris de tout ce qui est catholique. » En 1569, trois conseillers seulement allaient encore à l'église les jours de grandes fêtes. Personne ne voulait plus prendre part à la procession de la Fête-Dieu. On passait pour éclairé, lorsque, dans ses dispositions dernières, méprisant la sépulture chrétienne, on réglait d'avance

¹ KINK, I^a, p. 319; 1b, p. 204.

² WIEDEMANN, t. II, pp. 163-164, 165, 173.

ses funérailles de manière à n'être pas accompagné d'un prêtre et à être enterré sans cloche et sans croix.

A la cour impériale, « presque tout était à la nouvelle mode ». L'archiduc Charles qui, lorsqu'il était à Vienne, prenait part aux cérémonies religieuses et assistait tous les jours à la messe, passait pour une sorte de prodige¹. « Les chrétiens de cour » étaient les seuls en crédit. Le conseiller d'Etat Georges Eder définissait ainsi « ces personnages raffinés et discrets » : « Dissimuler et amortir toute chose, laisser les affaires aller leur train, s'arranger de manière à ce que personne ne sache ni ne remarque de quelle religion l'on est, voilà ce qu'ils nomment sagesse. Quelques-uns sont tellement futiles qu'ils méprisent la question religieuse comme si elle ne les concernait point. Ils s'imaginent savoir très bien ce qu'il faut croire ; les uns vont à droite, les autres à gauche. Quand on vient à parler de la funeste scission qui a causé tous nos maux, ils n'en font que plaisanter, et la méprisent comme tout le reste. » « Plusieurs sont luthériens dans le cœur et se donnent extérieurement pour catholiques. » « D'autres veulent être à demi luthériens, à demi papistes, et cependant ne sont ni l'un ni l'autre, tournant le manteau selon le vent². »

Aussi le nombre des incrédules allait-il toujours en croissant.

Déjà, en 1565, l'aumônier de la cour impériale croyait nécessaire de combattre du haut de la chaire l'opinion « que quand le corps se dissout, c'en est fait de l'homme », et rappelait à son auditoire « que les corps des chrétiens sont les temples de Dieu et les instruments du Saint-Esprit ». « Pourquoi donc, » ajoutait-il, « les enfouir n'importe où, sans respect et avec indifférence, comme s'ils s'agissait de malfaiteurs ? Est-il chrétien de traiter les dépouilles de nos frères comme des carcasses de chiens ? » « Il y a parmi nous des impies, des blasphémateurs, des langues impudiques qui ne se soucient pas de la sépulture chrétienne et ne s'informent même pas du lieu de repos que l'Eglise a béni. Peu leur importe la voirie ou le cimetière ! Ils disent : Qu'on m'enterre dans le cimetière ou sous la potence, parmi des chrétiens ou parmi les bêtes, si je suis mort, cela m'est bien égal ! » « Nous ne devons pas tenir de tels propos, ni parler des cimetières comme d'endroits souillés, de voiries infectes et malsaines ; nous ne devons pas les mépriser, mais plutôt les regarder comme des dortoirs très saints où nos frères sont couchés les uns à côté des autres jusqu'au moment où sonnera le réveil, comme dans les cellules d'un monastère. » « Les misérables qui déshono-

¹ WIEDEMANN, t. II, pp. 126, 135, 137.

² EDER, *Evangelische Inquisition*, pp. 166-168a.

rent et profanent ce lieu saint, qui en parlent comme d'une fosse à fumier, ainsi que nous en sommes souvent témoins, méritent une punition sévère ¹. »

Un autre prédicateur disait en 1567 : « Pendant que tous les jours de nouveaux docteurs s'élèvent, et s'imaginent tous avoir découvert le sens pur et précis de la parole de Dieu ; tandis qu'ils maudissent leurs adversaires et les donnent au diable, le pauvre peuple, simple et crédule, est troublé dans sa foi, ne sait plus où est la porte, où est la fenêtre, tombe dans les plus grands excès, dans des crimes inouis jusque-là, ou du moins très rares. Nous en avons des exemples terribles, qui se renouvellent maintenant presque chaque jour. Dans les villes et même dans les villages, des milliers de personnes n'croient plus en Dieu ni en la vie future ². »

Sous le règne de Maximilien, l'état intervint d'une façon « toute arbitraire, hardie et indécente » dans les affaires ecclésiastiques, même dans les questions purement spirituelles. En Autriche, les membres d'Empire catholiques reprochèrent plus tard à l'Empereur de s'être laissé entièrement diriger par ses conseillers protestants, lesquels ne cessaient de lui répéter que, dans ses royaumes et dans ses terres héréditaires, il était le maître, le patron de tous les biens ecclésiastiques, et qu'en vertu de son autorité souveraine il pouvait, sans l'assentiment du Pape et des évêques, en disposer librement, les déplacer, les vendre, les donner, les hypothéquer, en un mot en faire l'usage qui lui plaisait. Docile à ces conseils, l'Empereur avait fait don aux villes de plusieurs couvents dont elles avaient exploité les revenus ; il en avait hypothéqué d'autres à des bourgeois, à des marchands, qui installaient souvent dans les paroisses dépendantes des abbayes des prédicants protestants, et, peu à peu, détachaient ainsi le peuple de l'ancienne religion. Les fermiers, les contrôleurs, les intendants, imposés par l'Empereur aux couvents encore existants, faisaient tous leurs efforts pour y établir des ministres. Presque tous étaient d'habiles et rusés magisters, venus de Wittemberg. Sur l'avis de ses conseillers, l'Empereur, dans les lois de réforme qu'il édicta pour les évêchés, les monastères et les paroisses, s'arrogea le droit de régler les chômages, le chant de l'office, le mode d'administration des sacrements, et la nomination aux bénéfices vacants. Peu à peu le clergé et la religion furent entièrement assujettis aux conseillers impériaux, soit pour le temporel, soit

¹ *Eine christliche tröstliche Predigt über dem Evangelio von dem erweckten Jüngling der Wittiben Sun zu Naüm. Vienne 1565.*

² *Christliche Predigt von der Einigkeit im heiligen Glauben wider die Verächter des Glaubens und die gottlosen Ungläubigen. Gratz, 1567.*

pour le spirituel. Quiconque brigait la faveur du prince ou désirait faire sa carrière, quiconque voulait conserver son avoir, devait, dès qu'il s'agissait de religion, « chanter dans le même ton que ses maîtres ». La conséquence de cet état de choses, pour les prêtres comme pour les laïques, fut une universelle apostasie¹. L'évêque Khlesl, parlant de la situation religieuse sous Maximilien, écrivait : « Comme les conseillers laïques de Sa Majesté se sont immiscés dans toutes les affaires intérieures de l'Eglise, sans aucun égard pour les droits des évêques, l'autorité épiscopale et le respect qui lui est dû furent peu à peu ruinés. » « Dans le clergé, la licence prit la haute main, parce que les prêtres de mauvaise vie se sentaient appuyés par la cour contre l'ordinaire. Les conseillers laïques s'arrogeaient le droit de gouverner l'Eglise et de décider dans les questions de religion ; les prélats, les simples prêtres leur obéissaient servilement, de sorte que l'état ecclésiastique ne tarda pas à se trouver absolument laïcisé. Les prêtres se marièrent, au vu et su de tout le monde ; leurs enfants légitimés purent, tout aussi bien que les fils de laïques honorables, recueillir des héritages. » En l'espace de peu d'années, dans tous les couvents et paroisses de l'Autriche, le catéchisme et le culte luthérien s'établirent sans obstacle, et les choses en vinrent à un tel point « que rien n'était plus méprisé, plus avili que la religion catholique et ceux qui lui restaient fidèles. A Vienne, en pleine rue, les religieux, les prélats eux-mêmes étaient hués par la plus vile canaille. Plus d'une fois des prêtres, portant le saint-sacrement aux malades, furent attaqués et maltraités². »

II

En 1568, Maximilien autorisa les seigneurs et les chevaliers de la Haute et de la Basse Autriche « à exercer et pratiquer dans leurs châteaux, maisons et domaines, dans leurs terres et dans les églises placées sous leur patronage, la religion et les cérémonies luthériennes ». Cette autorisation et la « Concession impériale » datée du 14 janvier 1571 ne regardaient point les habitants des villes et des bourgs, ne concernaient ni les bourgeois ni les paysans mais seule-

¹ Message des membres d'Empire catholiques d'Autriche à l'archiduc Mathias. Voy. KREVENHILLER, *Annal. Ferd.* t. VI, pp. 3151-3172. RAUPACH, *Evangel. Oesterreich*, t. I, doc. VIII. Sur la manière dont le bien d'Eglise était administré par la régence autrichienne, voy. BIEDERMANN, *Ans der cameralistischen Praxis des 16. Jahrhunderts. Zeitschrift für deutsche Kulturgesch.* 1838, pp. 363 et suiv.

² V. HAMMER-PURGSTALL, t. I, doc., pp. 303-313.

ment les nobles. De même que le traité d'Augsbourg avait permis aux seuls princes d'embrasser le Protestantisme, et que les sujets avaient été obligés à se diriger d'après la religion de leurs seigneurs, la « Concession » fut considérée comme le privilège exclusif de la noblesse. En revanche, les seigneurs et chevaliers s'engagèrent par serment à ne jamais attaquer l'ancienne religion, à ne rien entreprendre contre les Catholiques, et à ne rien retrancher de leurs revenus ni de leurs droits ¹.

Aucun de ces engagements ne fut tenu.

Les nobles promirent en outre, dans une convention secrète, de ne faire imprimer aucun livre en dehors ou à l'intérieur du pays, et de n'accepter jamais d'autre Confession que celle d'Augsbourg. Douze théologiens « éclairés », élus par eux, devaient réorganiser la constitution ecclésiastique, régler le culte et les cérémonies. L'Empereur s'était réservé le droit de nommer dix de ces docteurs.

Mais ce ne fut pas à une commission, c'est à un théologien de Rostock, à David Chyträus, que fut confiée la tâche de réorganiser l'Eglise d'Autriche.

Le 25 septembre 1568, Maximilien informa les ducs Jean, Albert et Ulrich de Mecklembourg qu'il avait autorisé les nobles et les chevaliers à embrasser la Confession d'Augsbourg. « Ce divin ouvrage lui tenait fortement au cœur, » écrivait-il, aussi priait-il les princes d'autoriser le professeur Chyträus à venir en Autriche pour préparer une « agende », établir et réformer d'après la Confession d'Augsbourg la constitution ecclésiastique. Chyträus vint en Autriche, et l'Empereur, écrivant au duc le 19 août 1569, lui rend le témoignage qu'il s'est acquitté de sa tâche avec un zèle digne d'éloges et a bien mérité de lui ². » Cependant, le travail de Chyträus n'obtint son approbation qu'après avoir été tellement remanié par le prédicant Christophe Reuter que Chyträus n'y reconnut plus son ouvrage, et qu'il exprima hautement sa surprise de voir l'Empereur prendre pour base de la « Concession » « l'informe mélange » de son collègue. Un grand nombre de prédicants mirent les chrétiens en garde contre le nouveau formulaire, plusieurs le déclarèrent contraire à l'Ecriture. Du reste, chaque ministre n'en prit que ce qu'il voulut ³.

« Toute cette affaire fut la source de discordes et de jalousies interminables; » ce qui n'empêchait pas les membres d'Empire de répéter que la chose la plus urgente pour le moment, c'était « l'ex-

¹ Voy. v. Hammer-Purgstall, t. I, doc., p. 16.

² Voy. cette lettre dans RAUPACH, *Zweifache Zugabe*, pp. 103-106.

³ WIEDEMANN, t. I, pp. 352-379.

tirpation de l'idolâtrie papiste ». « C'est chose lamentable, » écrivait l'évêque de Passau à Maximilien, « que de voir une nouvelle religion imposée aux pauvres sujets, et souvent contre leur gré, dans les villes, bourgs et villages des deux membres d'Empire Autrichiens. L'Empereur doit veiller à ce que la nouvelle religion ne soit tolérée que dans les maisons particulières et les châteaux de la noblesse; dans les villes, bourgs et villages l'ancienne religion doit être maintenue. » Les curés catholiques qui refusèrent d'embrasser le nouveau culte furent destitués par les seigneurs, et comme on manquait de ministres, des métayers, des régisseurs, des étudiants vagabonds, des maîtres d'école ignorants furent envoyés à Tubingue, à Berlin, à Rostock pour y remplir les fonctions ecclésiastiques. Bientôt on vit affluer de tous les points de l'Allemagne protestante toute sorte de gens se faisant gloire d'être évangéliques, mais ne sachant autre chose qu'injurier et faire du tapage. « Il y a quelques années, » écrivait Christophe Reuter à Martin Chemnitz le 14 juin 1572, « il nous semblait que si seulement nous pouvions obtenir de Sa Majesté la liberté de pratiquer notre religion, nous n'aurions plus rien à souhaiter. Maintenant que nous sommes exaucés, le feu semble avoir pris à notre toit. L'un vient de Wittemberg, l'autre de Souabe, de Bavière, du Palatinat, du Wurtemberg, de Meissen, de Silésie, et chacun veut être le coq du village. Partout règne la licence, l'orgueil et la discorde ¹. »

¹ RAUPACH, *Zweifache Zugabe*, pp. 116-118.

CHAPITRE VI

ZÈLE DES JÉSUITES. — RÉACTION CATHOLIQUE EN BAVIÈRE. — MESURES PRISES POUR L'AFFERMISSEMENT DE LA FOI CATHOLIQUE.

I

Tandis qu'en Autriche, selon les propres paroles de Maximilien, « tout menaçait de s'effondrer, » et qu'au dire de Canisius « à peine si un huitième de la population pouvait passer pour appartenir encore à l'Eglise romaine », la Bavière devenait un centre de réaction catholique.

« La conjuration d'Ortenbourg » fut pour le duc Albert le point de départ d'un important changement de politique.

Au moment de la réunion des Etats à Ingolstadt, au printemps de 1563, quarante-trois membres, s'intitulant « les enfants de Dieu¹ », résolurent de tout tenter pour obtenir en Bavière l'établissement de la Confession d'Augsbourg. « Dès l'ouverture des séances, dès qu'une apostasie générale eut été proposée aux membres de l'assemblée, » écrivait Albert à l'archevêque de Salzbourg, « les personnages les plus influents de la noblesse ont fait un tel tapage et si bien travaillé les seigneurs d'un rang moins élevé que le parti opposé n'a pas même pu obtenir qu'une commission fût nommée pour examiner la question, encore moins que la proposition fût discutée, tant les comtes et seigneurs étaient décidés à obtenir immédiatement, par les menaces ou la violence, la liberté qu'ils désiraient. Ce dessein a été poursuivi avec une telle furie, par tant de détestables et perfides cabales, qu'il faut encore s'étonner que ces fanatiques ne l'aient pas emporté². » La majorité refusa d'adopter la Confession d'Augsbourg, mais elle réclama le calice laïque pour tous les fidèles, la nomination, dans les paroisses, de prêtres favorables au calice, à l'exclusion des autres, la prédication de la parole de Dieu « dans toute son intégrité », et l'autorisation du mariage pour les prêtres « inca-

¹ FREYBERG, *Landstände*, t. II, p. 352, note.

² V. ARETIN, *Maximilian*, p. 92, note 17.

pables de triompher de la faiblesse humaine. » Le parti ouvertement luthérien, ne trouvant pas encore ces concessions suffisantes, protesta solennellement, avant la clôture des débats, contre toute doctrine opposée à la Confession d'Augsbourg; en même temps ils se déclaraient exempts de toute erreur zwinglienne ou calviniste. Les chefs du parti menaçaient tout haut de lever l'étendard de la révolte si le duc refusait de leur donner pleine et entière satisfaction, et ne cessaient de parler de tout ce qu'avaient obtenu les Huguenots de France et les paysans du Pinzgau. « Ce qui s'est fait dans ces pays se fera ailleurs, » s'écria d'un ton menaçant le comte Joachim d'Ortenbourg¹; « le duc persécute le Christ². » Pancrace de Freiberg dit « que tôt ou tard la Confession d'Augsbourg triompherait en Bavière, que le prince le voulût ou non, et qu'il n'y avait qu'à laisser faire les paysans du Pinzgau ». Osewald d'Eck ajouta d'un air de mépris qu'il fallait laisser faire au nom du diable ce qu'on ne pouvait empêcher, mais qu'il entendait être libre dans sa religion, et que le papisme n'était qu'un amas d'abus et de scandales³.

En octobre 1563, le comte Joachim d'Ortenbourg annonça à ses vassaux « qu'ayant été délivré par la lumière du Saint-Esprit des ténèbres du papisme, la reconnaissance lui imposait le devoir de faire participer ses sujets au bienfait qu'il avait reçu du ciel ». Son prédicant, l'arquebuse au poing et revêtu d'une cuirasse, monta ensuite en chaire, se répandit en invectives contre « le pape Antechrist, les moines, les nonnes et tous les courtisans du diable », et déplora qu'en l'espace de cent ans l'Allemagne n'eût pas eu un seul empereur véritablement chrétien. « Le comte, » écrivait le duc Albert à l'Empereur, « excite mes sujets contre moi et les pousse à la révolte; il répand des livres corrupteurs, il soudoye des écoliers et autres de ses créatures et les envoie faire des lectures dans les maisons particulières ou dans des lieux écartés. On voit partout des attroupements; les gens du peuple se rendent aux prédications en grandes troupes, parfois plusieurs milliers de personnes assistent à ces prêches clandestins; tous semblent ensorcelés, hors d'eux-mêmes; ils communient selon le rite sectaire, et sont animés d'une si grande ardeur et tellement entichés de leurs idées qu'ils ne veulent ni par amour ni par haine se laisser persuader et rentrer dans l'ordre. J'ai été obligé d'ordonner à mes cavaliers de surveiller le pays; les paysans brûlent de combattre, et n'ont pas le moindre

¹ FREYBERG, *Landstände*, t. II, p. 352.

² v. ARETIN, *Maximilian*, p. 132.

³ FREYBERG, *Landstände*, t. II, pp. 353 354.

égard pour mes ordres, édits, commandements ou menaces. » « Les prédicants de Joachim persuadent aux Bavaoïs de ne plus aller à la messe et de ne plus recevoir la communion sous une seule espèce. C'est aller directement contre la paix de religion, qui défend expressément d'entraîner les sujets d'un membre d'Empire voisin dans une religion différente de celle de leur seigneur. » Tous ces faits eussent fourni à Albert des motifs plus que suffisants de sévir contre le comte, quand bien même, ce qui n'était pas le cas, il l'eût considéré comme membre du Saint-Empire ¹. Après avoir employé inutilement la douceur et l'indulgence, après avoir rappelé à Joachim et à son frère Ulrich l'engagement qu'ils avaient pris tous deux de ne faire célébrer le culte luthérien qu'à l'intérieur de leurs châteaux, Albert fit occuper Ortenbourg le Vieux vers la fin de décembre 1563, et peu de jours après Ortenbourg le Neuf, et comme Joachim ne répondait point à l'invitation réitérée qu'il lui avait faite de venir s'expliquer en sa présence à Munich, il confisqua les biens qu'il avait en Bavière. Au château de Mattichkofen, il mit la main sur la correspondance que le comte entretenait avec des gentilshommes bavaoïs et étrangers. « Mon intention n'est pas de faire condamner les coupables pour leurs opinions religieuses, » déclara le duc Albert aux grands vassaux de la Haute et Basse Bavière mandés à Munich pour examiner cette correspondance; « malgré toute la joie que j'éprouverais à voir mes sujets persévérer dans l'antique foi catholique, je ne prétends nullement sonder les cœurs et les âmes, car c'est chose impossible, et réservée à la seule sentence du Très-Haut. Mais j'ai le devoir de m'opposer à ce que, sous prétexte de religion, les prescriptions du droit écrit, du droit ecclésiastique et du droit temporel, les lois du pays, la paix, le droit des peuples et la tradition soient violées dans mes états. Ceux de mes sujets dont j'ai à me plaindre se sont rendus coupables en ceci, que, résolus à changer de leur propre volonté la religion de leurs pères, ils ont attenté à mon autorité, excité leurs frères à la rébellion et se sont promis de réciproques assistances, le tout contre les devoirs qu'ils ont envers leur seigneur héréditaire, leur suzerain et le prince du pays. » Après l'examen des correspondances saisies, les nobles, invités à donner leur verdict, déclarèrent tous qu'il y avait lieu de sévir, mais qu'auparavant le duc serait bien de permettre aux coupables de venir eux-mêmes s'expliquer et présenter leur défense. Albert y consentit. Les auteurs des lettres l'avaient comparé à Pharaon, l'avaient appelé « suppôt du diable », et tison d'enfer;

¹ V. ARETIN, *Maximilian*, pp. 124 et suiv.

cependant les Catholiques prétendirent n'avoir agi que par zèle pour la religion et parce qu'ils la regardaient comme le premier et le plus précieux des biens; ils nièrent avoir jamais songé à conspirer contre leur prince. Albert n'usa point de rigueur envers eux; dans toute cette affaire, il fit preuve d'une grande modération, mais, averti par l'expérience, il résolut de se mettre à l'abri pour l'avenir de ces sortes de dangers¹. Il déclara donc aux Etats de Munich qu'il était nécessaire, à cause des guerres, des surprises, des révoltes dont le pays était menacé de tous côtés, de se mettre d'avance à l'abri de toute entreprise criminelle².

Convaincu maintenant que la douceur et l'indulgence ne suffisaient pas toujours au maintien de la tranquillité publique, il eut recours à la sévérité. La paix de religion lui donnait le droit d'établir l'unité de foi dans son duché, les sujets étant obligés de professer et de pratiquer la religion de leur prince; il résolut d'user de ce droit.

Plus l'Empereur Maximilien « vacillait dans la foi », plus il faisait de concession, plus il temporisait et n'était en réalité, « ni chair ni poisson, » plus Albert eut à cœur de se poser en champion de l'Église. Lui et les deux princes qui lui succédèrent devinrent les patrons, les guides temporels de l'Allemagne catholique, tandis que l'influence de la maison de Habsbourg diminuait de jour en jour. Bientôt, dans les questions politiques et religieuses, le petit duché de Bavière acquit autant d'importance que s'il eût compté parmi les grandes puissances européennes.

Les Jésuites eurent une grande part au réveil de la vie catholique dans ses états. « En Autriche, » écrivait Canisius, « notre foi est à peu près dans le même abaissement qu'en Saxe. Si nous n'employons tout notre zèle à défendre la Bavière, notre Allemagne n'aura plus un seul territoire vraiment fidèle. Notre devoir est donc de soutenir le courage du duc Albert, afin qu'avec un zèle brûlant il prenne en toute occasion la défense de la religion, qu'il ne néglige rien pour la faire respecter, et ne souffre pas que les commandements de l'Église soient méprisés. C'est la ligne de conduite qu'il doit prendre s'il veut maintenir ses sujets dans le respect et l'obéissance. »

« Quand le bon exemple est donné d'en haut, quand, à la cour,

¹ Sur l'affaire d'Ortenburg, voy. HUSCHBERG, pp. 378-399, voy. surtout BRENZ, *Das Verfahren Albrechts V. gegen den Grafen Joachim von Ortenburg und einige andere Landsassen, wegen Majestätsbeleidigung und Meuterei im Oberbayerischen Archiv.*, t. II, pp. 231-264. Voy. aussi v. ARETIN, *Maximilian*, pp. 121 et suiv.

² FREYBERG, *Landstände*, t. II, p. 359.

on voit la religion, les bonnes mœurs en honneur, la société tout entière s'en ressent; un tel exemple ne resto jamais stérile, et les personnes de toute condition sont attirées vers le bien. » « Dieu merci, » écrivait un jésuite de Munich, Frédéric Reinhold, « il y a, paraît-il, beaucoup de bon à la cour de notre gracieux seigneur. On y aime beaucoup trop le luxe, j'en conviens; des habitudes plus simples seraient d'un meilleur exemple; mais les scandales d'autrefois n'existent plus. Celui qui a fréquenté les cours des princes ecclésiastiques et laïques sait ce que cet éloge signifie. » Canisius, louant la vie sage et vertueuse d'Albert, le compare au lis entre les épines. « Les vertus catholiques brillent d'un vif éclat dans sa famille, » écrit-il. « Le peuple est profondément édifié lorsqu'il le voit, suivi de tous les siens, venir fréquemment s'asseoir à la sainte table, assister au sermon les dimanches et jours de fête, et prendre part aux solennités de la religion. » « Le jour de la Fête-Dieu le duc a accompagné le saint sacrement avec la plus grande dévotion; il tenait un cierge à la main; sa mère, son épouse et toute la noblesse ont imité son exemple¹. »

Le duc était tout dévoué aux Jésuites, et Canisius le constatait avec joie. Albert avait pris sous sa protection les collèges et les écoles des Pères, il les aidait à organiser des missions populaires et leur demandait conseil dans toutes ses difficultés. Mais Canisius ne voulut jamais permettre que les Pères de la Compagnie acceptassent à la cour des charges et des emplois; il ne voulut même pas qu'ils eussent entrée dans les conseils ecclésiastiques, de peur qu'ils ne fussent conduits à s'ingérer dans les affaires politiques et civiles. « Les religieux, » disait-il, « n'ont rien à voir dans les affaires du siècle, et pour leur vie spirituelle le séjour chez les grands constitue un grave péril. » « Il y a là, » écrivait-il en 1576 à Mercurian, Général de son ordre, « un danger réel pour nos frères, qui, sans règlement fixe, et, comme on dit, semblables à des poissons hors de l'eau, sont obligés d'avoir en beaucoup de choses plus de liberté que notre règle ne juge prudent d'en avoir. » Plus tard, lorsque le duc Guillaume V voulut absolument que son conseil ecclésiastique fût présidé par un jésuite, et qu'il envoya un ambassadeur au Pape dans l'espoir qu'un ordre de lui triompherait des résistances de Canisius, ce dernier écrivait à Mercurian : « Je ne sais si l'on peut imaginer quelque chose de plus contraire à la simplicité de notre ordre, de

¹ Canisius à Hosius, 8 août 1564. Lettre du 20 sept. 1564. Riess, pp. 330-332.
 * *Synopsis catholica* (1568), pp. 27-28. Lettre au cardinal-évêque Otto d'Augsbourg, 1^{er} décembre 1569. Relation officielle au Général des Jésuites François Borgia 1^{er} juillet 1565. Voy. plus haut, p. 27, note 4.

plus capable de nous attirer la haine et de nous exposer à de graves embarras que ce qui nous est demandé en ce moment. » « Au commencement, le duc, pour obéir à sa conscience, comme il disait, réclamait l'avis des nôtres dans ses affaires privées; maintenant il les appelle à son conseil; il leur demande de donner leur avis par écrit, et veut qu'ils discutent les intérêts de l'état avec ses conseillers; le jour où la fantaisie lui en prendra, il les invitera à sa cour. » Canisius suppliait son supérieur de délivrer les Pères de ces sortes de sollicitations et de l'inconvénient grave d'être mêlés aux affaires du monde, disant qu'il fallait laisser aux religieux le loisir de se perfectionner dans leur sainte vocation pour l'édification de leur prochain ¹. Les Pères ayant reçu de leur Général l'ordre positif de ne se mêler en rien de politique, deux jésuites de Munich refusèrent d'assister le duc de leurs conseils. Guillaume s'en plaignit amèrement ². Canisius, s'entretenant avec lui sur ce sujet, finit par lui faire comprendre qu'il serait maladroît de sa part de faire supposer que, dans le gouvernement de ses sujets et dans toutes ses décisions, il eût besoin d'être guidé par un jésuite en faveur, et que sa dignité princière en recevrait un grand préjudice ³.

Canisius voulait aussi que les Pères restassent éloignés des châteaux des grands seigneurs, et cela dans leur propre intérêt, certain qu'ils en éprouvaient plus de dommage pour eux-mêmes que de profit spirituel pour les autres : « Je supplie votre Paternité, autant que le respect que je lui dois me permet de le faire, » écrivait-il à Mercurian, « de ne pas se laisser facilement émouvoir par les sollicitations des grands toutes les fois qu'ils demandent nos Pères pour faire un séjour chez eux ou pour y donner des missions qui souvent durent plus d'un mois. » Mercurian répondit : « Je crois pouvoir vous assurer que personne plus que moi ne partage votre sentiment quant au séjour des nôtres chez les grands. Si tous ceux qui nous touchent de près étaient animés du même esprit, ils ne nous prépareraient pas d'aussi grands ennuis et nous aurions peu ou point à faire avec les princes ⁴. »

« Mais nous avons beau nous efforcer d'écarter de notre route les affaires temporelles et politiques, » écrivait un Père d'Ingolstadt à un religieux de son ordre, « nos adversaires vont partout répétant que les Jésuites se mêlent de toute sorte d'affaires, et veulent dominer

¹ * Canisius à Mercurian, Ratisbonne, 18 août 1576. Augsburg, 14 mai 1580, voyez plus haut p. 27, note 4.

² Voy. STIEVE, *Ursprung*, doc., p. 36, n° 13. *Politik Bayerns*, tome I, p. 417.

³ SACCHINUS, *De vita Canisii*, pages 296 sqq.

⁴ RIESS, pp. 467-468.

partout. Le fondateur de notre Compagnie nous a prédit que nous aurions à souffrir de mille calomnies. Ne nous en troublons pas, ne cessons pas pour cela de travailler à notre perfectionnement, dont la charité et l'indulgence sont la base. Travaillons sans relâche à ramener à la religion le peuple égaré, travaillons au salut des âmes. Nos calomnieurs ne peuvent nous nuire, au contraire, ils nous seront utiles, pourvu que nous leur pardonnions du fond du cœur ¹. » On répandit contre les Jésuites une infâme calomnie qui bientôt se propagea de tous les côtés. On raconta qu'un jésuite, un frère lai de Munich, s'était rendu coupable d'une grave offense aux mœurs. « Non loin de la frontière bavaroise, » écrivait Canisius le 1^{er} juillet 1565 au Général de son ordre, « plusieurs sectaires, qui jouissent d'un grand crédit, ne sont occupés que d'une chose: diffamer notre ordre, le perdre de réputation pour obtenir ensuite son expulsion. Pleins de cette pensée, ils ont gagné par de belles promesses un jeune garçon qui avait autrefois fréquenté nos écoles, mais en avait été chassé pour cause de mauvaise conduite. Cet enfant a déclaré avoir été victime d'un odieux attentat. La nouvelle a été répandue à dessein; on en a écrit à l'Empereur, à beaucoup de princes allemands, on a même porté plainte au duc Albert. » Celui-ci ayant fait venir l'enfant à Munich, le fit examiner par huit médecins et six chirurgiens d'Augsbourg, de Ratisbonne et de Neubourg. Tous déclarèrent, sous le sceau du serment, « que toute l'histoire n'était qu'une odieuse calomnie ». Le duc fit publier le résultat de l'enquête ². Néanmoins, bien des années après, la calomnie servait encore de thème à d'innombrables pamphlets, et le « crime de Munich » passait pour un fait indubitable. Plus tard, Barthélemi Bülich, pasteur de l'Église Évangélique d'Augsbourg, soutint dans sa *Nouvelle Gazette jésuitique* que les Pères de Munich avaient assassiné des jeunes filles dans leurs églises, que le conseil indigné avait fait arrêter cinq d'entr'eux, les avait soumis à la torture et que leurs corps avaient été découpés en lanières ³. « O abomination, ô abomination! » s'écriait en chaire un prédicant, « les Jésuites assassinent les vierges et déshonorent les jeunes

¹ WILLESEN, *Erinnerungen an Rom.*, pp. 19-20.

² Pour plus de détails, voy. AGRICOLA, t. I, déc. III no. 150. SACCHINUS, *Hist.* 3, lib. 2 no. 100-102. Relation officielle au vicaire général de l'ordre François Borgia, 1^{er} juillet 1565.

³ Contre RÜLICH, qui écrivait sous le nom de Baruch Molitor, parut : *Ausschütt und Steuberung der gueten Jesuiterischen Newen Zeitung, welche verschienes 1604 Jahrs Baruch (Molli) Thor, sonst Bartl Rulich... in Truck verfertigt, Durch Cleopham Distelmayr, des hohen Stifts Augsburg Ceremoniarum Ministrum.* Gratz, 1608. Voy. HURTER, t. VI, p. 126, note 1.

gens, comme la chose a été prouvée avec évidence à Munich, et cependant ces monstres sont entretenus et choyés dans notre chère patrie ! C'est trop d'ignominie ! Il faut à tout prix les chasser de tous les lieux où ils ont fait leur nid ¹. » Le bourgmestre et le conseil de Munich, par un édit revêtu de leur sceau, attestèrent que les bruits qu'on faisait courir n'étaient qu'un amas de mensonges, de calomnies infâmes : « Nous déclarons, au contraire, nous et beaucoup de citoyens de notre ville et de notre digne bourgeoisie, et avec nous tous ceux, de quelque nation ou religion qu'ils soient, qui ont fait ici quelque séjour, que les dignes Pères de la Compagnie de Jésus mènent parmi nous, depuis bien des années, une conduite honorable, sage, disciplinée, irréprochable et sacerdotale. » « Ils nous ont fait le plus grand bien, non seulement à nous et à notre bourgeoisie, mais même à ceux du dehors, dans toutes les classes de la société, administrant les sacrements, prêchant, confessant, enseignant les enfants, élevant notre chère jeunesse, comme ils le font encore avec le plus grand zèle. Jour et nuit ils se tiennent au chevet des malades et des mourants, ils les assistent fidèlement et paternellement en toute chose, en un mot, ils se conduisent de telle sorte qu'ils ont acquis l'affection générale et se sont rendus agréables, non seulement à notre très gracieux prince et seigneur, mais encore à toute notre honorable bourgeoisie ². »

On accusait les Pères, entre autres crimes imaginaires, de préparer des poisons d'un effet infaillible et prompt; ils passaient pour maîtres en cette science. « Les misérables qu'ils soudoient, » écrit gravement le magister Jean Pfeiffer d'Altzen, « ont ordre et instruction de faire périr par le poison ou autrement tous les instituteurs de la jeunesse, les papistes comme les luthériens. Les Jésuites ont instruit quelques misérables des secrets de leur art diabolique, et ils ont maintenant des recettes infaillibles pour empoisonner les plats, les cuillers, les écuelles, les poêles, les salières, les assiettes, en un mot tout ce qui sert quotidiennement à la table. Ces ustensiles conservent si bien leur fatale propriété que si on les frotte dix fois et plus, si on les lave et les récure, le poison conserve sa force et fait un très grand nombre de victimes ³. »

¹ *Jesuitische, Mordthaten und andere manicherley Teufelspraktiken, von einem Diener des Evangeliums allen friedliebenden Christen zur Warnung vorgestellt* (1606), p. 9.

² Feuille volante, 12 juin 1607, revêtu du sceau de la ville de Munich.

³ *Nova Novorum Jesuitica: Das ist: Historische und ausführliche Beschreibung von den verborgensten Geheimnissen und schrecklichsten Thaten der Jesuwider, so sie bey Tag und Nacht in iren Speluncken treiben und uben. Newlicher Zeit in lateinischer Sprach, durchheinen mit Nahmen Johann Cambilhom,*

« Nous n'avons fait que trop souvent l'expérience, » écrivait le duc Albert le 19 juillet 1573, « de la méchanceté avec laquelle on répand des calomnies non seulement abominables, mais absurdes et invraisemblables contre les Pères de la Compagnie de Jésus. Des hommes sérieux, instruits et d'un rang élevé y ajoutent foi sans aucune preuve. Et cependant, pour rendre hommage à la vérité, il est juste de déclarer que tout ce dont on les accuse n'est qu'un amas de calomnies, ce que l'on découvre invariablement toutes les fois qu'on veut se donner la peine d'aller au fond des choses. Quant à nous, nous n'avons encore pu constater aucun scandale; ce dont nous sommes témoins, c'est que les Pères de la digne Compagnie de Jésus, dans les temps lamentables que nous traversons, ont fait et font encore tous leurs efforts pour restaurer l'idée du droit et de la justice; grâce à eux, la vie chrétienne refleurit au moyen de l'instruction et de la prédication. Ils assistent les malades dans les hôpitaux et rendent tous les offices de la charité aux pauvres et aux lépreux¹. Voilà ce qui éclate à tous les yeux, mais cela ne sert de rien auprès des adversaires de notre sainte religion. Dès qu'on prend le parti des Pères, dès qu'on se plaît à les assister dans leur sainte mission, on devient aussitôt une pierre de scandale, on est en butte aux plus vives attaques, et à toutes sortes de calomnies, venues l'on ne sait d'où². »

II

Le 5 septembre 1564, le duc Albert, l'archevêque de Salzbourg et d'autres prélats prirent ensemble une résolution qui devait avoir la plus heureuse influence sur la réforme religieuse en Bavière : ils s'engagèrent à exécuter le plus parfaitement possible et avec une

welcher unlangst auss ihrer Societet und Collegio zu Graitz in der Stewermark entsprungen, trewhertziglich allgemeiner Christenheit zu einer Warnung gestellt, und zu Augspurg hinterlassen. Nun aber männiglich zu gutem, beydes Teutsch und Lateinisch in Druck verfertiget und mit schönen Figuren gezieret. Durch M. Iohan Pfeiffern von Altzen. (Gedruckt durch Martinum Spiessen. Im Jahr. MDCX.), p. 31.

¹ Voy. l'éloge décerné par Albert en 1576 au zèle et à l'activité des Jésuites. Cette pièce est conservée dans les archives des Pères Jésuites d'Ingolstadt. Voy. HUND, *Metropolis Salisb.* 2. 278-279. MEDERER, t. IV, pp. 346-353. Pendant la peste qui éclata à Munich au mois d'août 1572, les Jésuites fermèrent leurs écoles, et Pères et Frères soignèrent jour et nuit les malades. AGRICOLA, t. I, p. 137.

² Après la mort d'Albert, on prétendit avoir trouvé, en faisant l'autopsie de son cadavre, une pierre où se voyait distinctement une tête de Jésuite. On répondit à l'Electeur Auguste de Saxe qui s'était informé auprès du duc Guillaume V de la véracité du fait : « Nous ne sommes nullement surpris que de semblables bruits aient été propagés par les adversaires de notre religion; mais en réalité on n'a trouvé aucune pierre de ce genre. » v. WEBER, *Kurfurstin Anna*, p. 307.

soumission empressée tous les décrets rendus par le Concile de Trente et confirmés par le Pape ¹. Le 1^{er} mars 1565, Albert publia un édit interdisant l'importation des livres sectaires, des écrits de controverse, pamphlets, caricatures ignobles et scandaleuses, et défendant sous des peines sévères de les vendre ou de les propager. » Plus tard, il fit publier la liste des écrits prohibés, ordonna l'inspection des boutiques, et, sans miséricorde, expulsa du pays tous les libraires qui refusèrent de se soumettre à ses ordres. Il interdit aussi les petits traités à la mode qui portaient le nom du diable : Jeu du diable, Culottes du diable, etc. « Bien que tous ces livres semblent n'avoir été écrits que pour recommander l'ordre et la discipline, » porte l'édit, « on ne peut les tolérer plus longtemps, à cause du scandale que donne le nom qu'ils portent, et parce qu'ils ont été habilement combinés pour servir les intérêts de celui auquel appartient ce nom ². »

Comme les libraires récalcitrants, les maîtres sectaires qui refusèrent de se soumettre furent exilés, et la fréquentation des écoles et des Universités protestantes de l'étranger fut sévèrement interdite à tous les jeunes gens. Un décret relatif aux écoles primaires parut en 1569 ; l'instruction religieuse y était prise pour base de l'éducation. Le plus grand soin fut apporté aux choix des maîtres. On n'admit que des instituteurs vraiment remplis de la crainte de Dieu, vraiment catholiques de cœur. Tous les livres d'enseignement furent catholiques. Défense fut faite de troubler la jeunesse par des discussions sur « les grands problèmes réservés à l'attention d'un autre âge ». Dès le début de leur éducation, les enfants furent habitués à chercher le salut de leur âme « plutôt dans des actes chrétiens, une conduite sincèrement pieuse, que dans de vains bavardages et d'interminables disputes ». « La jeunesse doit être élevée dans la pensée que dans notre sainte religion l'humble simplicité a beaucoup plus de prix qu'une science téméraire, subtile et prétendue. « Avant tout, les enfants, dès leurs premières années, seront habitués à l'obéissance, afin que, durant toute leur vie, ils aient horreur de toute rébellion ³. » A Munich, le duc fonda un petit

¹ V. ARETIN, *Maximilian*, p. 152, note 5.

² SUGENHEIM, *Bayerns Zustände*, p. 81, note 94. Les libraires de Francfort Han, Rabe, Feyerabend, Hüter et Schmidt, spéculaient tout particulièrement sur la « littérature diabolique ». En 1551, parut *Le Diable ivrogne*; en 1562, *Le Diable courtisan*; en 1563, *Le Diable usurier*; en 1564, *Le Diable valet*, et *Le Diable paresseux*. En 1575 la librairie Schmidt publia en grand in-folio le *Theatrum Diabolorum*, « bibliothèque générale de toutes les diableries ». MOSER, *Patriot. Archiv.*, t. V, pp. 285-286. Voy. notre sixième vol.

³ *Schulordnung der Fürstenthumb Oberen und Niederen Bayerlandes*. Munich, 1569, v. ARETIN, *Maximilian*, pp. 178-179.

séminaire pour les enfants pauvres, l'instruction y était gratuite. A Munich encore et à Ingolstadt, il fonda deux séminaires pour les jeunes gens de la noblesse, et en confia la direction aux Jésuites. Conformément aux prescriptions du Concile, tous les professeurs de l'Université d'Ingolstadt furent invités à faire acte d'adhésion à la Confession de foi du Concile de Trente ¹.

A l'exemple des princes protestants, qui ne toléraient aucun catholique dans leurs états, Albert ordonna que tous les sectaires qui, après des remontrances réitérées, refuseraient de rentrer dans le giron de l'Eglise, devraient aller chercher asile en un autre pays dans un espace de temps déterminé. Il écrivait à Maximilien : « Si les Catholiques ont été chassés des états des Confessionnistes pour cause de religion, pourquoi le contraire n'aurait-il pas lieu ? » Du côté protestant on attribua la nouvelle attitude du duc à l'influence du converti Frédéric Staphylus, alors fort en faveur auprès de lui. L'auteur de « *Consolation et exhortation aux chrétiens expulsés de Bavière* », livre réédité en 1564, se plaint amèrement de Staphylus, « Autrefois, » dit-il, « quand le docteur Eck vivait encore, ainsi que d'autres illustres hommes d'État, tout aussi bons papistes que lui, on n'usait pas de tant de rigueur ; mais à présent, depuis que le mameluck Frédéric Staphylus est bien en cour il a voulu mériter mieux que Judas ses trente pièces d'argent, il n'a été satisfait qu'après avoir obtenu et mis en bon train la persécution actuelle ³. » De l'avis du conseil du prince, tous les séditieux qui, par leurs discours, leurs mauvais conseils, leurs perfides insinuations se rendraient, à l'avenir, suspects à l'autorité, tous ceux qui enseigneraient en secret des doctrines d'hérésie, répandraient des feuilles volantes remplies de menaces et d'invectives et s'opposeraient criminellement à leur prince, devaient être jetés en prison. Le peuple égaré devait être ramené par l'instruction de ses pasteurs, tous les sujets du duc obligés à pratiquer le culte catholique et à fréquenter assidument le sermon ⁵. Les Protestants, dans les pays où ils étaient les maîtres, avaient forcé les Catholiques à assister au prêche : leur exemple devait être suivi, et les Luthériens se souviendraient que dans l'Electorat de Saxe on avait exigé la réception des sacrements selon le rite luthérien sous peine de bannissement ⁵.

¹ V. ARKIN, *Maximilian*, pp. 162 et suiv.

² HUSCHBERG, p. 447, note.

³ SCHELNORN, *Ergötlichkeiten*, t. II, pp. 287-289.

⁴ V. ARELIN, *Maximilian*, pp. 147-148.

⁵ VOY. CARZOV, *Definitiones*, p. 453.

Albert retira la permission qu'il avait accordée de communier sous les deux espèces et ordonna à tous ses sujets, à l'exception des grands vassaux, d'avoir à s'abstenir du calice laïque. Cette mesure fut considérée comme « singulièrement oppressive et tyrannique ». Albert déclara qu'il avait découvert que ce n'était point par dévotion pour les saintes espèces que la plupart des Utraquistes voulaient la communion sous les deux espèces; mais uniquement « pour se procurer une liberté charnelle longtemps-souhaitée et par attachement à leur propre sens ¹ ». Partout, sa condescendance avait été fatale à la religion catholique. Pendant une mission populaire prêchée par les Jésuites en Basse Bavière à la demande du duc, on constata dans les pays limitrophes du comté d'Ortenbourg que sur 6.000 adultes, 2.300 environ refusaient de communier soit sous deux, soit sous une seule espèce; et que cent seulement étaient attachés au calice ². L'évêque de Passau, appréciant la question d'après ce qui s'était passé dans son diocèse, regardait le retranchement du calice comme un des moyens les plus sûrs d'arrêter les progrès et les empiétements du Protestantisme ³. Canisius écrivait à Hosius qu'au dire de l'archevêque de Salzbourg la concession du calice était partout devenue « une pierre d'achoppement, une cause de scandale »; que les paysans armés s'attroupaient, entraînaient leurs prédicants, « tout prêts à s'insurger dans le cas où l'archevêque ferait mine de leur résister ⁴ ».

« La communion sous les deux espèces, » écrivait Albert le 22 mai 1579 à Wolf Dietrich de Maxelrain, « fait revivre beaucoup d'erreurs pernicieuses, et comme parmi les Protestants il y a autant d'opinions que de têtes quant à l'Eucharistie, j'ai interdit de nouveau le calice laïque, que l'autorité ecclésiastique vient de nous faire un devoir d'abolir ⁵. » En beaucoup de communes, on eût grand'peine à obtenir le retour à l'ancien rite; les femmes, surtout, s'obstinaient: « dans quelques paroisses de la seigneurie de Waldeck il fallut les menacer de la prison ». Jusqu'en 1583 il y eut beaucoup d'exilés volontaires. Le curé catholique de Miesbach vit plus d'une fois ses jours en danger, on jetait des pierres aux Catholiques qui se rendaient au sermon ⁶. Ailleurs les choses se passèrent plus tranquillement. A Wasserbourg, par exemple, 350 personnes avaient ré-

¹ V. ARETIN, p. 155.

² RIESS, p. 331.

³ VOY. WIMMER, p. 38.

⁴ CYPRIANUS, *Tabularium*, pp. 385-386.

⁵ VOY. OBERNBERG, pp. 56-60.

⁶ V. OBERNBERG, pp. 32-37.

clamé le calice en 1569; en 1571, presque toutes y avaient renoncé¹.

En 1573 l'œuvre de restauration catholique put, dans une certaine mesure, être considérée comme achevée en Bavière; mais chez beaucoup de prêtres « l'apostasie du cœur, l'oubli de tout Christianisme » se révélaient par une conduite si scandaleuse que ce que nous savons fait véritablement frémir².

¹ V. ARETIN, *Maximilian*, p. 160.

² Voy. surtout le rapport adressé à Guillaume V par le receveur des impôts (1583). SUGENHEIM, *Bayerns Zustände*, pp. 542-563.

CHAPITRE VII

AFFERMISSEMENT DE LA FOI CATHOLIQUE DANS L'ABBAYE DE FULDE.
— RÉSISTANCE DES PRINCES PROTESTANTS. — LES ÉCOLES DES JÉSUITES JUGÉS PAR LES PROTESTANTS.

I

Fortifié par l'exemple d'Albert de Bavière, le prince-abbé de Fulde, Balthazar de Dernbach, défendit vaillamment la cause catholique.

En lui jurant foi et hommage, le Conseil lui avait demandé « de ratifier les droits et privilèges de la cité », d'autoriser l'installation d'un ministre luthérien et d'abolir la messe. La noblesse avait réclamé de plus l'érection d'un collège dans le cloître abandonné des Carmes déchaussés. Balthazar garantit aux habitants le maintien de leurs libertés et privilèges, mais il ne voulut jamais entendre parler de prédicant, se fondant sur le droit que lui reconnaissait le traité d'Augsbourg de régler dans ses domaines la religion de ses sujets. Ce fut en vain qu'à plusieurs reprises on le supplia de ne pas prendre à la lettre l'article du traité ¹, à cause de toutes les difficultés qui pourraient survenir ². D'abord d'accord avec le chapitre, qui avait promis de couvrir une partie des frais nécessités par la fondation d'un collège ³, l'Abbé, en 1571, avait appelé cinq Jésuites à Fulde pour prendre la direction du nouvel établissement. La noblesse, déçue dans son espoir de voir s'ouvrir une école protestante, déclara aussitôt la guerre, « avec un courage tout évangélique à l'engeance jésuitique, » et parvint à attirer dans son parti quelques membres nobles du chapitre. Influencé par ces derniers, intimidé par les menaces des princes voisins, le chapitre, en grande partie composé de laïques, non seulement refusa de verser les fonds promis, mais nia que l'Abbé eût le droit d'entretenir à ses frais le collège des Pères. S'il se montrait si opposé à son supé-

¹ Voy. HEPPE, *Katholische Restauration*, p. 29.

² КОМП, *Fürstabt Balthasar*, pp. 10-12.

rieur, c'est que celui-ci, prêtre exemplaire, avait pris en main la réforme du clergé avec une grande fermeté, qu'il avait exigé le renvoi immédiat des concubines de prêtres et avait même fait arrêter en pleine rue « la belle » du doyen, Hermann de Windhausen. Les chanoines ne pouvaient souffrir un tel maître; « ce jésuite hypocrite » leur était odieux. Ils regardaient comme un abominable attentat « aux vieilles coutumes » l'obligation de chanter l'office, l'observance des cérémonies, l'assistance au sermon, et reprochaient à Balthazar de vivre « à la nouvelle mode jésuitique ». C'était là, en effet, heurter de front « les vieilles coutumes » des chanoines de la noblesse. Aussi Windhausen n'appelait-il Balthazar que « l'âme damnée des Jésuites ». Mais sans s'inquiéter de leur mécontentement, l'Abbé rendit plus stricte la clôture des monastères, « fit lui-même la visite d'un grand nombre de couvents, prêcha la réforme au clergé et au peuple, rétablit les pèlerinages et les processions, et s'efforça de retrancher peu à peu la communion sous les deux espèces, que ses prédécesseurs avaient facilement permise. Il acheta aussi aux libraires tous les livres hérétiques qui se trouvaient dans leurs boutiques et leur défendit sévèrement de rapporter à l'avenir de semblables écrits de la foire de Francfort. Ceux de ses serviteurs ou fonctionnaires qui refusèrent d'abjurer le Protestantisme furent congédiés.

Toutes ces mesures produisirent une vive impression dans tout l'Empire : « Il n'en faut pas douter, » disait-on du côté protestant, « les Jésuites ont juré de renverser le traité d'Augsbourg, et ils ont trouvé dans Balthazar un instrument docile, tout à fait propre à leur dessein ¹. »

A la prière des sujets protestants de l'abbaye, qui continuaient à supplier inutilement Balthazar de leur accorder la liberté de conscience, l'Electeur Auguste de Saxe, le margrave Georges Frédéric de Brandebourg et les landgraves Guillaume et Louis de Hesse intervinrent, et sommèrent l'Abbé d'expulser « l'engeance jésuitique » de ses possessions et de laisser ses sujets libres d'adhérer à la Confession d'Augsbourg, puisque, prétendaient-ils, depuis vingt, trente ans et plus la religion protestante avait été en usage dans le pays. Des délégués envoyés par les quatre princes exhortèrent les conseillers protestants et les sujets de l'Abbé à rester fidèles à « l'Évangile » et promirent l'appui de leurs maîtres en cas de nécessité. Un certain nombre de chevaliers vint avertir Balthazar que s'il n'avait pas égard aux réclamations des princes, ceux-ci, comme

¹ SEIBERT, pp. 13,17.

leurs ambassadeurs l'avaient fait pressentir, n'hésiteraient pas à aider leurs coreligionnaires à poursuivre et à chasser « la maudite et pernicieuse secte des Jésuites » ; l'Abbé devait prendre garde que d'une petite étincelle ne jaillit un immense incendie.

Craignant de voir le territoire envahi, le chapitre, lui aussi, demanda le renvoi des Jésuites ; cependant, le 5 novembre, sur la proposition de Balthasar, il consentit, ainsi que la noblesse, à soumettre toute l'affaire à l'appréciation de l'Empereur et de la Chambre Impériale ¹.

Néanmoins, dès le lendemain, 6 novembre, les chanoines, entraînés par leur doyen Windhausen, prirent de leur autorité privée le titre de corégents de l'abbaye et rendirent contre les Pères un arrêt de bannissement. « En cas de résistance, » portait l'édit, « nous aviserions avec la chevalerie aux moyens de débarrasser notre patrie des Jésuites et de tous leurs partisans, et ces moyens leur seront plus pénibles qu'ils ne peuvent le deviner ni le prévoir ². »

« Les pauvres Pères vivaient dans une perpétuelle angoisse. »

L'Abbé, sans se laisser aucunement effrayer, en appela à la Chambre Impériale. Par un arrêt daté du 13 novembre, le tribunal suprême de l'Empire interdit au chapitre, en le menaçant du ban, d'empiéter aucunement sur les droits de Balthasar ³. Le 27 novembre, le duc Albert félicita l'Abbé de sa courageuse attitude, le consolait, l'encourageait à tenir bon quant à l'école, dont le maintien importait si fort à la religion catholique, et l'exhortait à conserver les Jésuites, qui, disait-il, avaient fait tant de bien en Allemagne par leur prédication, les soins prodigués à la jeunesse, leur vie, leur conduite exemplaire, et dont il avait lui-même constaté le zèle et le dévouement dans son duché de Bavière. Comme la paix de religion défendait à tout membre d'Empire « d'en contraindre un autre ou les sujets de cet autre à embrasser sa religion ; de prendre sous sa protection ou de défendre en aucune manière les sujets d'un prince voisin en révolte contre leur seigneur », il était persuadé que les princes luthériens laisseraient bientôt en paix l'Abbé et les Jésuites, et n'oseraient rien entreprendre contre eux. Si cependant les choses tournaient différemment, le

¹ HEPPE, *Restauration*, pp. 39 et suiv. Instruction du 24 sept. 1573, pp. 199-202.

² HEPPE, *Restauration*, pp. 231-234. Voy. la relation du prince-abbé à Grégoire XIII, 28 décembre 1573. THEINER, *Annales*, t. I, p. 93.

³ HEPPE, *Restauration*, p. 49.

duc promettait de prendre la défense de Balthasar et de faire respecter ses droits ¹.

C'était à tort que les Protestants de Fulde et les princes luthériens soutenaient que dès longtemps la Confession d'Augsbourg avait été accordée aux vassaux de l'abbaye. La communion sous les deux espèces et l'usage de la langue allemande dans les cérémonies du baptême avaient, il est vrai, été concédées par les anciens Abbés; mais il ne s'en suivait nullement, comme le dit Balthasar au bourgmestre et aux conseillers, qu'ils eussent jamais été autorisés à changer de religion. Le fait était si vrai qu'interrogés sur la doctrine de la Confession et la date précise de son introduction à Fulde, la plupart des conseillers durent avouer leur complète ignorance.

Jamais pasteur luthérien n'avait prêché à Fulde, et les conseillers ne purent citer le nom d'aucun ministre évangélique ayant exercé des fonctions ecclésiastiques sous les anciens Abbés ².

Balthasar écrivit le 4 décembre 1573 à l'Electeur Auguste que la raison qu'on faisait valoir auprès de lui, en prétendant que le culte luthérien avait été autorisé à Fulde depuis nombre d'années, n'était pas valable. La preuve en était que ses sujets, à plusieurs reprises, avaient, la chose était notoire, instamment mais vainement réclamé la liberté du culte auprès de ses prédécesseurs. Mais quand bien même il en eût été autrement, ajoutait l'Abbé, c'était à lui seul, prince du Saint-Empire, et conformément aux droits que le traité d'Augsbourg lui garantissait, qu'il appartenait de décider sur la religion.

Auguste de Saxe fit part de ce message au landgrave Guillaume de Hesse en lui conseillant de presser le chapitre de faire exécuter l'arrêt d'expulsion lancé contre les Jésuites et d'envoyer cinq cents ou mille cavaliers au secours des chanoines ³. Guillaume dit un jour à un délégué de Balthasar « que les livres [des Jésuites pénétraient partout, qu'il en avait trouvé jusque dans la chambre de sa femme, et que les Pères seraient chassés de Fulde, aussi vrai que le verre de vin qu'il tenait à la main en disant ces mots allait réjouir son cœur ⁴ ». En janvier 1574, le landgrave insista de nouveau près des nobles de Fulde pour qu'ils obtinssent le renvoi des Pères. Il conseillait au chapitre de faire déposer l'Abbé sous prétexte d'aliénation mentale, et d'élire à sa place le doyen Windhausen ou le

¹ HEPPE, pp. 238-240. KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 620. Rapport de Gratiani, 20 janvier 1574, THELNER, t. I, p. 412.

² KOMP, *Fürstabt Balthasar*, pp. 22-23.

³ HEPPE, *Restauration*, pp. 50-52.

⁴ KOMP, *Fürstabt Balthasar*, pp. 19-20. *Zweite Schule*, p. 23.

jeune comte palatin protestant, Frédéric¹. Mais intimidé par les avertissements et les menaces du Pape et de l'Empereur, le chapitre crut prudent de rejeter ce conseil. Maximilien, par un édit daté du 1^{er} mars 1574, interdit sévèrement au chapitre « toute agression, tout acte de violence envers les nouvelles écoles », il le rappela à l'obéissance envers son seigneur et lui enjoignit de porter les griefs qu'ils pouvaient avoir contre lui devant le tribunal suprême de l'Empire, ce à quoi l'Abbé se montrait tout disposé². Auguste de Saxe, Guillaume et Louis de Hesse, auxquels Maximilien donna les mêmes avertissements, se plaignirent à l'Empereur, le 1^{er} mai 1574, que l'Abbé eût interdit à Fulde le libre exercice de la Confession d'Augsbourg; qu'il eût osé injurier, dans un document officiel, « cette sainte Confession, fondée sur la parole de Dieu, » et que « la secte tracassante et chagrine des Jésuites, qui jusque-là avait été inconnue dans le pays, eût capté la confiance de quelques jeunes gentilshommes et leur eût inculqué une doctrine d'erreur. » Tout ceci, disaient-ils, violait la paix de religion et la déclaration de Ferdinand, et menaçait gravement la tranquillité des citoyens; l'Empereur devait ordonner à l'Abbé de remettre les choses en leur ancien état³.

Sans les encouragements et l'appui du Saint-Siège, écrivait Balthasar au nonce en mars 1575, il lui eût été impossible de venir à bout de toutes les difficultés qu'il avait à vaincre. « Les chanoines sont extrêmement ignorants, » écrivait le nonce au Pape, « ils mènent une vie très scandaleuse, et le nom seul de réforme les fait frémir. » Un bref de Sa Sainteté, blâmant sévèrement leur conduite licencieuse, a été très bien accueilli par l'Abbé, qui ne le trouvait que trop mérité, mais il n'a même pas osé le communiquer au chapitre. Pour le relèvement moral du chapitre, disait-il, il serait nécessaire que l'Abbé fit élever et former dans la piété au collège allemand de Rome quelques jeunes gens distingués, appartenant à des familles nobles, afin que plus tard ces jeunes gens, devenus chanoines, introduisissent la réforme, et rappelassent par une conduite vraiment sacerdotale la vie des anciens Bénédictins⁴. Balthasar, le 19 septembre 1575, écrivait au Pape que dans son territoire il était presque impossible de parler de réforme, parce que la juridiction ecclésiastique était partagée entre lui, l'arche-

¹ HEPPE, pp. 52-53.

² HEPPE, pp. 235-237.

³ *Zeitschrift des Vereins für hessische Gesch. und Landeskunde*, nouvelle suite, t. II, pp. 187-192.

⁴ Relation d'Elgard, 9 mars 1575, voy. THEINER, *Annales*, t. II, pp. 75-76.

vêque de Mayence et l'évêque de Wurzburg, et qu'on ne savait jamais au justé de quel prélat telle ou telle localité dépendait. Les nobles profitaient de cette situation pour s'arroger des droits qui ne leur appartenaient pas et pour établir des prédicants partout où ils le pouvaient. Les liens anciens qui avaient autrefois rattaché l'abbaye au Saint-Siège étaient rompus, on ne savait plus rien de positif sur le mode d'élection, les devoirs et les droits des bénéficiaires, et le Pape serait bien inspiré en remettant l'autorité en une seule main, capable d'entreprendre la réforme avec autorité et vigueur ¹.

II

La seule consolation de Balthasar, c'était l'école déjà florissante des Jésuites. Elle comptait des centaines d'élèves, accourus d'un grand nombre de pays allemands ². Les collèges de Trèves et de Mayence étaient dans le même épanouissement ³. En 1567, des écoles semblables s'ouvrirent à Wurzburg et à Spire, et, en 1575, à Heiligenstadt.

« De tous côtés, la jeunesse se groupe autour des Jésuites, » disaient avec amertume les Protestants, « et elle leur est si attachée qu'on ne trouve rien de comparable dans les autres gymnases, ce qui ne peut être attribué qu'à des moyens occultes. » « Il est certain que les Jésuites ont commerce avec les démons. » « Ils usent de sortilèges abominables; ils oignent leurs élèves de certains onguents dont le diable a le secret, ils les attirent à eux par des liens si forts qu'il est extrêmement difficile de les séparer de ces magiciens, et qu'ils conservent toute leur vie le désir de retourner vers eux. » « O artifices de Satan! L'Évangile de Dieu reste impuissant devant ces créatures du diable que l'enfer a vomies pour empoisonner toute la jeunesse allemande et perdre les Évangéliques, qu'ils ont surtout en vue de séduire! Nos écoles ont baissé dans l'estime de beaucoup de gens; il est vrai que de notre côté, grâce aux efforts de l'enfer, nous faisons très peu pour la jeunesse. Satan la rend indisciplinée et réussit à empêcher les princes et les autorités de fonder de bonnes écoles; ainsi ils jettent eux-mêmes nos enfants dans la gueule des loups jésuitiques. Non seulement il faudrait chasser les Jésuites, mais on devrait les faire périr sur le bûcher comme de méprisables sorciers,

¹ THEINER, t. II, p. 77.

² KOMP, *Zweite Schule*, pp. 13-24.

³ Un collège dirigé par les Jésuites avait été fondé à Mayence en 1568. GUDENUS, *Cod. dipl.*, t. IV, p. 721.

car c'est le vrai châtement qu'ils méritent. » « Si l'on n'agit promptement, il ne sera bientôt plus possible de se débarrasser d'eux. » « Non seulement ils sont eux-mêmes sorciers, mais dans leurs écoles ils enseignent leur art abominable¹. » A Hildesheim, on accusait les Pères d'apprendre à leurs élèves certaines formules magiques pour le mélange des poisons, et de les initier aux sciences occultes². On disait encore que, pour hâter leurs progrès, ils avaient recours à certains sortilèges³. Les pouvoirs protestants et les théologiens étaient « dans une émotion étrange et bien justifiée » en constatant que de tous côtés un très grand nombre de familles évangéliques confiaient leurs enfants « aux loups et aux furies jésuitiques ». « Le diable, » écrivait Joachim Mörlin en 1568, « empêche les pauvres parents de comprendre quelle barbare cruauté est la leur; il les aveugle de telle sorte qu'ils ne comprennent pas qu'ils feraient bien mieux de confier leurs enfants à Moloch ou à Baal qu'aux Jésuites. » « Le Pape et ses vils esclaves savent bien que tout dépend des écoles; le diable, de son côté pousse les Jésuites à fonder et à entretenir de bons collèges, afin qu'on y trouve plus de science, plus de zèle pour les études que malheureusement nous n'en avons chez nous. Et les Jésuites ne s'en prennent pas seulement à la jeunesse; ils dérobent le cœur des pieux parents, de sorte qu'ils se décident à conduire leurs enfants à leurs écoles et à les leur confier sans tant de réflexion; ils leur persuadent que bientôt et en peu de temps la carrière de ces enfants sera assurée, à cause de l'excellente instruction qu'ils reçoivent⁴. » Personne ne mettait en doute l'incessante sollicitude des Jésuites, leur don tout particulier pour l'éducation de la jeunesse. Nicolas Gallus, dans un sermon prêché à Ratisbonne, s'exprime ainsi : « Les Jésuites, ces rusés compères, mènent une vie pharisaïque pour éblouir les gens; ils sont pleins de zèle pour instruire le peuple et surtout la jeunesse, car ils ont la prétention de régénérer le monde, de relever et de fortifier l'Empire tombé dans le plus triste abaissement⁵. »

Comme tous les princes protestants, le landgrave Guillaume de Hesse faisait tous ses efforts pour entraver l'action des Jésuites. En 1573, au grand synode général de Marbourg, il recommande aux théologiens de combattre hardiment l'ordonnance scolaire publiée par les Pères de Fulde. « Les professeurs de théologie, » dit-il, « ont

¹ SEIBERT, pp. 27-28.

² Voy. PIELER, p. 254.

³ SACCHINUS, *Hist. Soc. Jesu*, t. II, p. 122.

⁴ *Heshusii herzlicher Danksagung für die Bekcheung des Engländers Eduardi Torneri* (1568) A 3^b. 4^b, traduction de Mörlin.

⁵ *Vom bapstischen, etc.* (1561) A².

plus que d'autres, le devoir de courir sus au loup, de décrier en chaire les nouveaux docteurs, d'avertir les parents d'être sur leurs gardes de peur de tomber dans les « nouveaux trébuchets du Pape ». Les pasteurs doivent prêcher avec zèle contre les Jésuites. » Le synode défendit aux parents sous des peines sévères d'envoyer leurs enfants aux écoles des Jésuites et, dans un écrit destiné à être répandu, s'efforça « d'éclairer les chrétiens sur les écoles perverses et les maîtres séducteurs ». Les Jésuites sont accusés d'enseigner aux enfants que les péchés ne sont pas effacés par la satisfaction offerte sur la croix par Jésus-Christ; que seules les œuvres personnelles, aumônes, confessions, prières, etc., peuvent mettre le salut en sécurité. On leur reproche aussi « d'avoir inventé, à côté des deux demeures de l'éternité, un troisième séjour, appelé Purgatoire ». Le peuple est exhorté à fuir les loups ravisseurs, à se tenir éloigné de l'impureté babylonienne et des pièges de l'Antechrist. Ce libelle ayant été soumis au landgrave, il le trouva beaucoup trop doux et jugea qu'il valait mieux laisser aux prédicants le soin d'avertir les fidèles, dans leurs paroisses respectives, des pièges dressés par l'engeance « jésuitique ». Il nomma des enquêteurs ecclésiastiques chargés de s'informer partout exactement des familles nobles ou roturières « qui offraient leurs enfants en sacrifice à Moloch, c'est-à-dire au Pape, aux écoles et établissements du Pape¹ ».

L'Electeur palatin Frédéric avait insisté longtemps auparavant pour qu'on s'occupât avec un soin tout particulier et non moindre que celui des Jésuites à établir partout de bonnes écoles ou à améliorer celles qui existaient déjà. « Je suis tous les jours témoin du zèle de la gent tonsurée pour fonder de tous côtés des écoles de Jésuites. Ces écoles sont dirigées par des gens instruits, éclairés, et je suis obligé de convenir qu'il s'en trouve beaucoup parmi eux². » En 1575, Guillaume Roding, professeur au « pedagogium » d'Heidelberg, dédia à l'Electeur un livre contre les « écoles impies des Jésuites³ ». « Si j'ai publié ce travail, » dit-il dans la dédicace de cet ouvrage, « c'est parce que je suis obligé de voir de mes yeux que beaucoup de gens qui tiennent cependant à être tenus pour bons chrétiens sont tombés dans une telle aberration d'esprit, dans une impiété si étrange, qu'ils confient leurs fils aux Jésuites pour leur éducation, et n'ont point de honte de servir ainsi le royaume de Satan. Les Jésuites sans pudeur ne sont-ils pas les plus amers

¹ HEPPE, *Generalsynoden*, t. I, pp. 96, 98-99, 107. HEPPE, *Kirchengesch.*, t. II, pp. 361-362.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. I, p. 696.

³ *Contra impias scholas Jesuitarum*, Heidelbergae, 1575.

ennemis de Dieu et du Christianisme, ne sont-ils pas dignes de mépris, à cause des injures dont ils accablent Jésus-Christ Notre Seigneur? Ce sont des bêtes fauves, qu'on devrait chasser de nos cités chrétiennes comme les plus dangereux des malfaiteurs. Et c'est à ces êtres féroces, à cette bande de loups, que l'on confie l'éducation de ses fils, sans craindre de les précipiter pour jamais dans l'enfer! On s'excuse sur l'âge tendre des enfants; on dit qu'ils sont encore trop jeunes pour que la religion des Jésuites puisse prendre quelque influence sur leur esprit. Ignore-t-on que les Jésuites sont des philosophes pénétrants, consommés, qu'ils mettent tout leur savoir au service de la jeunesse, que ce sont les maîtres les plus fins et les plus rusés qui existent, et qu'ils ont l'art de mettre en œuvre les dons naturels de chaque élève? Ils tiennent cette prudence charnelle de leur fondateur Satan. Dans leurs actes et dans toute leur conduite extérieure, ils paraissent simples, modestes, humains, mortifiés, mais en réalité ce sont des furies déguisées, des blasphémateurs et pires que des blasphémateurs et des idolâtres; les enfants qu'on leur confie sont contraints de grogner avec ces pourceaux, et d'insulter avec eux à la divine Majesté¹. »

« Ce qui désole le plus Roding, » écrivait Perellius en 1576, « ainsi que Sturm, animé des mêmes sentiments, nous l'a fait connaître, bien qu'avec plus de mesure et de retenue, c'est de voir que la plupart des écoles évangéliques de notre temps ont baissé dans l'estime des gens de bien, que le zèle des précepteurs, des maîtres et des élèves se refroidit, que les études baissent de plus en plus, tandis que les écoles de la Compagnie, assez nombreuses maintenant en Allemagne, tiennent le premier rang, grâce à la capacité singulière de ceux qui les dirigent. Tous les jours, elles augmentent d'importance et deviennent célèbres dans le monde entier. Nos adversaires

¹ Dédicace et pp. 1, 2, 5, 7 et suiv., 28, 29, 31, 32. Citons-en mot à mot quelques passages, p. 3 : « Excitavit igitur (Satanas) Joannem Petrum Carapham Romanum pontificem, ne dicam Christianorum carnificem, Paulum quartum appellatum ex quo, ut constans fama est, tanquam ex matre procreavit Jesuitam Monstrum horrendum ingens etc. ad evomenda in Salvatorem Jesum convicia. » pp. 5-6 : « Papa Romanus summus Jesu adversarius tibi pater fuit, impietas mater, obstetrix insania, morum et doctrinæ informator Satanus. » « Jesuitas Suias in posterum appellabo. Quemadmodum enim sus in stercore se volutat suoque rostro lutulento omnia contaminat, ita bestiae istae impurissimæ ac intemperantissimæ in impietatis cœnum se ingurgitant suoque ore impurissimo sanctissima quæque polluant. » Vient ensuite l'attestation suivante : « Quid de simplicitate et habitu Furiarum dicam? quodsi ora Suitarum, incessum, habitum et vultum, totius denique corporis gestus ac conformationes intueris, judicares, nihil istis hominibus (si homines dicendi sunt) esse sanctius, nihil modestius, nihil humanius, nihil castius, nihil simplicius. »

s'aperçoivent que nos écoles dépérissent dans la même proportion où les leurs croissent en réputation et en honneur ¹. »

Un jugement porté en 1578 par le protestant Nathan Chyträus, professeur à l'Université de Rostock, mérite d'être reproduit. Il se demande souvent, écrit-il, pourquoi la jeunesse de son temps est plongée dans les plaisirs, dans la mollesse, pourquoi elle est si indisciplinée, si farouche? « C'est, » dit-il, « qu'au foyer domestique l'éducation n'est plus celle d'autrefois. Il serait impie d'attribuer l'état de choses actuel à une volonté expresse de Dieu, car nous avons sous les yeux des écoles florissantes. Que dire, par exemple, des collèges des Jésuites, abstraction faite de la religion? Il faut en convenir, ces collèges, dispersés dans des pays très divers, ne nous offriraient pas uniformément une discipline si grave, le spectacle de tant d'efforts généreux, de tant d'attachement au devoir, de tant de persévérance chez les maîtres comme chez les élèves, si ce relâchement de toute discipline avait sa source dans un décret divin ². »

¹ PERELLIUS, f. II^o.

² ROLLIUS, *Memoriæ Philosophorum*, etc., t. I, pp. 105-106, cité par DÜLLINGER, t. I (2^e éd.), pp. 515-516.

CHAPITRE VIII

PROGRÈS DU PROTESTANTISME. — RÉCLAMATIONS DES PROTESTANTS A LA DIÈTE DE RATISBONNE (1576). — MORT DE MAXIMILIEN II

I

Tandis que la foi catholique renaissait dans plusieurs territoires de l'Empire, elle éprouvait en quelques autres des revers successifs. En dépit de la paix de religion, les évêchés de Meissen, de Mersebourg, de Neubourg-Zeitz s'étaient peu à peu fondus dans l'Electorat de Saxe, tandis que ceux de Brandebourg, d'Havelberg et de Lebus passaient à l'Electorat du Brandebourg.

En 1570, l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg, le margrave, Joachim-Frédéric de Brandebourg, épousa la fille du margrave Hans de Custrin, et, malgré la Réserve ecclésiastique, resta tranquille possesseur de son évêché, Maximilien ne s'étant pas soucié de prendre fait et cause pour la foi catholique en cette circonstance¹.

L'archevêque Henri de Brème, duc de Saxe-Lauenbourg, était déjà protestant au moment de son élection, ce qui ne l'empêcha pas de se faire recommander au Pape, par l'entremise de Maximilien, comme étant « bon catholique, et fort désireux de se montrer en toute occasion plein de respect pour les droits du Saint-Siège ». Il se flattait, par cette dissimulation, d'obtenir la sanction papale. En juin 1574, dans l'espoir d'être promu au siège d'Osnabrück, il s'engagea à recevoir les ordres et à maintenir la foi catholique dans l'évêché. Avant de faire son entrée dans la ville, il jura de renoncer à sa nouvelle dignité dans le cas où il n'obtiendrait pas l'approbation du Saint-Père. Cinq mois plus tard, « regrettant de n'avoir pas reçu du ciel le don de chasteté », il épousa en secret sa concubine, Anne de Broich. L'année suivante, il renouvela au

¹ Voy. LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, pp. 438-439.

Pape ses hypocrites protestations de fidélité¹; Rome ne confirma jamais son élection, ce qui ne l'empêcha pas de garder son siège.

L'évêché de Minden était presque entièrement protestant sous l'évêque Georges, duc de Brunswick² (1486). Son successeur Hermann, comte de Schauenbourg, bien qu'il eût donné par serment son adhésion à la confession de foi du Concile de Trente, bien qu'il eût juré une inviolable fidélité « au représentant du Christ », gouverna en prince protestant. Lors de la visite du nonce Trivio à Minden (1575), les chanoines de la cathédrale lui donnèrent de grandes marques de respect, l'assurèrent de leur fidélité envers le Saint-Siège et se plaignirent des attentats dont ils avaient été victimes et de tout ce qu'ils avaient à souffrir pour leur foi. « Mais, » ajoutèrent-ils, « toute résistance est impossible; le Conseil ne permet à personne de paraître à l'église catholique, et va jusqu'à refuser la sépulture chrétienne aux parents qui envoient leurs enfants à l'école de la cathédrale³. »

A Lubeck, l'évêque Ebrard de Holle, nommé administrateur de Verden en 1566, s'était, lui aussi, fait protestant. Lorsqu'en 1575, au moment de l'élection de Maximilien, le nonce Delfino demanda au nouvel Empereur de déposer les évêques apostats, Maximilien avait répondu qu'on n'était pas libre de rétablir la justice dans les évêchés de Lubeck, de Mersebourg et d'Halberstadt, qu'il fallait se garder d'irriter les princes protestants, de peur d'attirer sur l'Allemagne des maux plus intolérables que ceux dont on se plaignait, et qu'ainsi il était plus sage de fermer les yeux⁴. Le chapitre de Lubeck était encore catholique, mais les Protestants avaient établi leur culte dans la cathédrale et dans la plupart des paroisses. Ils étaient d'une telle intolérance que les prédicants, sur le bruit qu'un catholique étranger, tombé malade à Lubeck, avait reçu les derniers sacrements, faillirent exciter une émeute⁵.

Dans un grand nombre de villes libres, la situation était analogue, en dépit de la paix d'Augsbourg.

A Strasbourg, à l'époque de la signature de la paix, Catholiques et Protestants vivaient en assez bonne intelligence; le Conseil avait pris l'engagement de tolérer l'ancien culte dans la cathédrale et dans quelques églises; il avait également promis de n'user d'au-

¹ Voy. LOSSEN, pp. 239, 256-259, 375-376, 385.

² KAMPSCHULTE, pp. 259-260.

³ THEINER, t. II, p. 471.

⁴ Voy. la relation de Delfino, dans THEINER, t. II, p. 467.

⁵ THEINER, t. II, p. 475.

cune violence envers les quelques couvents encore existants. Cependant, dès 1559, la municipalité déclara qu'il lui était impossible de protéger plus longtemps les papistes. Un dimanche, le peuple, surexcité par les prédicants, entra en tumulte dans la cathédrale pendant le service divin et s'y livra à toute sorte de sacrilèges profanations (19 novembre 1559). L'évêque officiant s'échappa à grand'peine des mains des fanatiques qui en voulaient à sa vie. Après l'expulsion du clergé catholique, la cathédrale, pendant neuf mois, resta ouverte jour et nuit, et ce ne fut que le 18 août 1560 qu'elle fut fermée, et cessa de servir de latrine publique¹. Sans égard aux protestations de l'évêque et des quatre paroisses catholiques, la municipalité affecta les églises au culte protestant. Lorsqu'en février 1576 le nonce Delfino pressa l'évêque Jean de Manderscheid de rétablir le culte catholique, celui-ci répondit que toute tentative de ce genre échouerait infailliblement, que les ordres impériaux étaient méprisés par les habitants de Strasbourg, qui prétendaient que la cité faisait, à la vérité, partie de l'Empire, mais qu'elle avait toujours été dispensée d'obéir aux lois de l'Empire².

La municipalité de Haguenau avait juré solennellement à Ferdinand, en 1562, « de persévérer fidèlement dans l'ancienne et très orthodoxe religion des ancêtres catholiques. » Cependant, trois ans plus tard, elle demandait à Jacques Andrea, chancelier de Tubingue, d'établir la Confession d'Augsbourg dans la ville. A l'Empereur qui, le 27 juillet 1566, rappelait la promesse qui lui avait été faite et ordonnait la destitution des prédicants et l'abolition de « toutes les nouveautés », le Conseil répondit qu'il se souvenait, en effet, d'avoir jadis promis de maintenir le culte catholique, mais qu'il n'avait pas conscience d'avoir violé ses engagements, la Confession d'Augsbourg étant l'ancienne et véritable religion catholique. Les juristes romains lui avaient dicté cette réponse. « Il faut traiter avec l'Empereur d'une façon énergique et nette, » avaient-ils dit, « car dans les choses de la religion, ni la flatterie ni l'hypocrisie ne sont de mise. Dans ces sortes d'affaires, il faut aller rondement. » A Strasbourg, une commission, chargée par l'Empereur d'abolir le culte protestant, ne put rien obtenir. Maximilien, selon sa coutume, laissa faire. Quant Haguenau et d'autres cités alsaciennes invoquèrent les articles de la paix de religion pour justifier leur résistance aux empiètements des Protestants, il déclara « que, quant à lui, en ce qui concernait la paix d'Augsbourg, ceux qu'elle protégeait ou ne protégeait pas, ce

¹ DE BUSSIÈRE, *Hist. du développement, etc.*, t. II, pp. 58, 65, 68, 78-79. Voy. MÜLLER, *Restauration*, pp. 5 et suiv.

² Voy. THEINER, t. II, p. 536.

n'était point son affaire de disputer, mais seulement de maintenir le texte dans toute son intégrité. » Cette réponse encouragea peu après le Conseil de Colmar à abolir « tout vestige d'idolâtrie papiste ». Le clergé catholique, atteint dans ses droits, s'étant placé sous la protection de la maison d'Autriche, fut déclaré « traître à la patrie ¹ ». Le Conseil défendit aux chanoines d'entretenir les écoles, et, dans les campagnes environnantes, les prédicants prêchèrent l'apostasie aux paysans. Grégoire XIII exhorta l'Empereur à prendre la défense des persécutés, mais ne reçut de lui qu'une réponse évasive ².

En cette même année, le Conseil d'Aalen, soutenu par le duc Louis de Wurtemberg, qui avait succédé à son père Christophe en 1568 ¹, introduisit le nouveau culte dans la ville.

Sur le Rhin, en Westphalie, le Calvinisme faisait tous les jours de nouveaux progrès, et la petite ville de Wesel, dans le Bas-Rhin, méritait le surnom de « mère des Gueux ». Le gymnase de Duisbourg était devenu le foyer d'une ardente propagande calviniste. La religion de Calvin pénétra également dans le comté de la Mark et dans la seigneurie impériale de Gemen. Un brisement d'images, provoqué par des prédicants calvinistes, eut lieu dans le Wittgenstein en 1574 ³.

Les membres d'Empire catholiques, dans le cahier de doléances présenté à l'Empereur en 1576, se plaignent amèrement de la cruelle situation qui leur est faite : « On ne cesse d'attenter à la paix de religion, » disent-ils. « Malgré ce qu'elle a établi, toutes sortes d'opinions et de sectes, aussi éloignées de la doctrine luthérienne que de la foi catholique, pénètrent tous les jours parmi nous sous le manteau de la Confession d'Augsbourg. Plusieurs évêques sont protestants de cœur, et n'en conservent pas moins leurs sièges. Depuis le traité de Passau, beaucoup d'évêchés ont été laïcisés, contrairement à toute justice, et la religion catholique y a été abolie ; les églises ont été pillées, les autels abattus, on s'est emparé des trésors des sacristies, les saintes espèces ont été foulées aux pieds. Bien que la paix d'Augsbourg ait garanti dans tout l'Empire le libre exercice des deux religions, bien qu'elle ait expressément ordonné de les respecter, dans beaucoup de cités, entre autres à Mulhouse, à Strasbourg, à Esslingen, à Reutlingen, à Ulm, les Catholiques sont persécutés par les Confessionnistes ; à Ulm et ailleurs, la chaire est in-

¹ ROCHOLL, pp. 140, 144, 165-168; 195, 206-207.

² THELNER, t. II, p. 181.

³ ZAPP, *Simmil. Reformationsurkunden der Reichstadt Aalen*, Ulm, 1770.

⁴ KAMPFSCHULTE, *Einführung*, pp. 232-242.

terdite à nos prédicateurs. Le conseil d'Ulm a même fait arrêter un prêtre qui disait la messe dans l'église des chevaliers Teutons, au milieu des huées de la populace. Ce prêtre a été depuis jeté en prison. Dans les villes où existent encore des collégiales impériales privilégiées, les autorités ont eu l'audace de fermer nos écoles : c'est tarir la source même de notre foi. »

L'évêque d'Eichstädt informa à son tour ses collègues catholiques que les Luthériens avaient imposé leurs prédicants aux villages et paroisses de son évêché; qu'en dépit des articles d'Augsbourg, ils avaient entraîné beaucoup de ses sujets dans l'apostasie, supprimé les juridictions ecclésiastiques, les taxes, dîmes et prévotés; qu'un jour ils avaient été jusqu'à dépouiller de ses ornements sacerdotaux un prêtre qui se disposait à célébrer la messe, et l'avaient ensuite chassé de l'église à coups de poing. L'évêque de Ratisbonne se plaignit aussi du Conseil de la cité, qui avait transformé en cabarets les couvents et les églises de son diocèse.

Les membres catholiques étaient unanimes à répéter : « Les Confessionnistes, sans que nous osions nous y opposer, rendent des édits de religion, se mêlent de nos affaires privées et fortifient les sujets dans leur résistance envers nous lorsque nous leur prescrivons quelque chose relativement à la religion. S'ils refusent de nous obéir, ils leur font aussitôt parvenir des secours, soit ouvertement, soit en secret. Dans les territoires protestants, les Catholiques fidèles sont l'objet de méfiances injustes; on les tracasse, on les persécute, les autorités tolèrent et même exigent que les prédicants les insultent en chaire et les rendent odieux au peuple protestant. Non seulement les nôtres sont exclus de tous les honneurs et emplois, mais en beaucoup de localités, on va jusqu'à les emprisonner, on les condamne à de fortes amendes dès que le bruit se répand qu'eux, leurs femmes ou leurs enfants ont été assister au dehors à quelque prédication catholique, ou bien recevoir la sainte communion. Quand ils demandent la permission de se rendre en un pays voisin pour y vivre sous la loi d'une autorité catholique sans préjudice de leurs biens et de leurs honneurs, on ne veut pas le leur permettre, procédé injuste, vexatoire, antichrétien, et beaucoup plus dur pour eux que l'exil ¹. »

Ce cahier de doléances fut remis à l'Empereur à la Diète de Ratisbonne, où la plupart des membres protestants, groupés autour de l'Electeur palatin, se préparaient à montrer de telles exigences que le duc Albert de Bavière écrivait au cardinal Morone :

¹ ERSTENBERGER, pp. 90-96. LEHMANN, pp. 165-171.

« Il est clair que nos adversaires ne se proposent rien moins que l'extinction totale de tout ce qui est encore catholique en Allemagne ¹. »

II

La Diète de Ratisbonne s'était ouverte le 25 juin 1576. L'Empereur avait d'avance indiqué, comme devant former le principal objet de ses délibérations, le péril imminent qui menaçait l'Empire du côté des Turcs. L'armistice de huit ans obtenu du sultan pour les pays hongrois, avait été de peu d'utilité pour lui et pour ses sujets; sans y avoir égard, les Turcs avaient attaqué tantôt un point de la frontière tantôt un autre; ils s'étaient emparés de plusieurs places fortes; ils avaient ravagé et incendié de vastes territoires et entraîné des milliers de chrétiens en esclavage. Un secours prompt et de quelque durée était indispensable si l'on voulait arrêter l'invasion et sauver la Hongrie. Le discours de Maximilien fut appuyé par les membres d'Empire de Styrie, de Carinthie, de Carniole et de Görz, qui tous réclamaient l'assistance de la Diète avec beaucoup d'ardeur, car ils redoutaient extrêmement le joug de l'ennemi héréditaire ². « L'Empereur montre de l'énergie, » écrivaient les délégués de Francfort le 4 juillet, « il fait tout pour obtenir des secours; mais il nous semble que la plupart des membres d'Empire sont aussi peu disposés à le satisfaire que les dignes cités. Quelque tournure que prennent les choses, il est plus que probable que les cités s'abstiendront le plus qu'elles pourront ³. »

L'Électeur palatin jugea le moment favorable pour réclamer non seulement la reconnaissance officielle de la « Déclaration supplémentaire » de Ferdinand, mais surtout pour demander « l'affranchissement des évêques » et la suppression de la Réserve ecclésiastique. Il se flattait que ce qui s'était passé en Saxe et en d'autres lieux allait se renouveler dans les pays rhénans, » et que quelques évêques se décideraient enfin à embrasser le Protestantisme; en prévision de leur apostasie, il préparait d'avance le moyen de leur venir en aide. « Il nous semble, » écrivait-il au landgrave Guillaume

¹ V. ARETIN, *Maximilian*, p. 217.

² HÄBERLIN, t. X, pp. 18 et suiv. Voy. la relation de l'ambassadeur de Venise Giovanni Correrio sur la situation de l'Empire et le péril turc en 1574. « Le forze dell' Imperio per ogni ragione dovria S. M. averle pronte, perche trattandosi di perder l'Ungheria si tratta insieme della sicurezza di tutta Germania. Albéri, Ser. I, vol. 6, pp. 168-169.

³ *Reichstagsacten*, t. LXXVI, fol. 147.

de Hesse, « qu'une question de cette importance, surtout dans l'état actuel de l'Allemagne, n'est pas prise en assez sérieuse considération ¹. Sans aucun doute, nous avons le devoir de travailler activement à la grande œuvre de l'affranchissement. Avant d'entrer dans aucune discussion, il faut à tout prix obtenir de l'Empereur une déclaration écrite, franche et nette, et lui signifier que nous n'abandonnerons jamais, mais au contraire que nous soutiendrons de nos conseils et autrement tout Électeur ecclésiastique ou tout évêque désireux d'embrasser notre religion. » « L'affranchissement est d'une nécessité urgente, parce que les intérêts les plus chers et la diffusion du saint Évangile en dépendent. » « La Réserve ôte aux Electeurs laïques, aux princes, comtes et gentilshommes de la Confession d'Augsbourg, toute possibilité d'établir leurs enfants dans les évêchés. Il en résulte que les héritages, les principautés, les comtés, les domaines sont continuellement morcelés, à cause de continuel partages et qu'ainsi les familles sont lamentablement ruinées ². Comment ne s'inquiète-t-on pas de tout ce que fait en ce moment le Pape pour protéger la superstition? Le légat Morone, envoyé à Ratisbonne par Grégoire XIII, est une tête habile et intrigante. On m'a raconté que, comme il hésitait à venir à Ratisbonne, le Pape s'était écrié : « Ou Morone ira à Ratisbonne, ou j'irai moi-même ! » Il est donc facile de prévoir ce qui va se passer. Déjà les archevêques de Mayence et de Trèves ont eu l'audace de célébrer avec une pompe inaccoutumée le jubilé du Pape; pendant les processions, on a été témoin de mille singeries. Dans les deux archevêchés, une bulle d'indulgence a été publiée; on y peut lire ces mots gravés en lettres d'or : « Pour l'union des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre Mère la sainte Eglise ³. » Le Pape cherche toutes les occasions de nuire à l'Évangile, il n'a qu'une pensée : le persécuter toujours davantage et l'anéantir enfin complètement par toutes sortes de ruses et d'intrigues, surtout au moyen de la secte exécrationnable des Jésuites. » « Plus ces nouveaux venus prennent pied dans l'Empire, plus ils séduisent la jeune noblesse et lui infiltrent leur poison. » « On en a vu des exemples frappants à Fulde et dans l'Eichsfeld, où, malgré les protestations des habitants, l'exercice public de la religion protestante vient d'être interdit. Dans le margraviat de Bade les mêmes complots triomphent. Nous savons de source certaine que l'administrateur d'Hildesheim

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 926, 933.

² Voy. l'Instruction de Frédéric dans HÄBERLIN, t. X, pp. 16, 236 et suiv.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 960, 969, 971, 973, 979.

s'est avisé, lui aussi, d'introduire les Jésuites et d'interdire la Confession d'Augsbourg. Les Évangéliques de Cologne, d'Haguenau, de Wimpfen, de Biberach et d'autres villes, ont depuis longtemps fait entendre leurs protestations; tout le monde connaît les persécutions, les outrages auxquels les nôtres sont en butte en Bavière, dans l'archevêché de Salzbourg et dans les états de l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Avant que l'on n'ait fait droit à nos justes plaintes, notre devoir est de déclarer que nous ne pouvons entrer dans aucune discussion, et que nous ne voterons pas l'impôt ture. » Après avoir écouté ce discours, les membres d'Empire protestants rédigèrent une supplique à l'Empereur où, comme condition de leurs votes, ils exigeaient en premier lieu que la Déclaration supplémentaire de Ferdinand fût insérée au procès-verbal et que la Chambre Impériale eût égard à ce document dans tous les arrêts qu'elle aurait à rendre par la suite. Maximilien, le jour de l'élection du roi Rodolphe, n'avait-il pas promis aux Électeurs protestants qu'à la prochaine Diète il « rectifierait » ce qui avait rapport à cette Déclaration, et s'emploierait auprès des princes ecclésiastiques au sujet de la liberté de conscience de leurs sujets protestants ¹?

La Déclaration de Ferdinand avait été donnée à Augsbourg le 24 septembre 1555, la veille de la signature du traité de paix; elle portait en substance: que « les prêtres des seigneuries, villes, ou communes qui avaient observé et pratiqué depuis de longues années la Confession d'Augsbourg, adhéré à ses doctrines, à ses usages, lois et cérémonies, et aujourd'hui encore les observaient et les pratiquaient fidèlement, ne pourraient être contraints par un prêtre catholique ou par toute autre personne à abandonner cette religion, ces usages et ces cérémonies, mais, jusqu'à la chrétienne conciliation de la religion, ne seraient aucunement inquiétés ». « Les membres ecclésiastiques, » portait la Déclaration, « ont donné leur assentiment à tout ce qui a été dit précédemment, et pour que la dite déclaration ne risque point d'être attaquée, tous les membres d'Empire ecclésiastiques et les conseillers et délégués des absents ont consenti, pour nous faire honneur et nous complaire, à ce que, contre cette clause aucune loi l'annulant ou la modifiant ne pût être ni donnée, ni obtenue, ni acceptée, mais soit considérée comme nulle, de façon qu'on ne puisse y toucher sans s'en être préalablement expliqué avec nous ou sans un ordre formel de notre part ². »

¹ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II. pp. 898-899. Voy plus haut pp. 391-392.

² ERSTENBERGER, p. 81. LEHMANN, pp. 55-56.

Du vivant de Ferdinand, jamais il n'avait été question de cette Déclaration, ce qui s'explique aisément par l'histoire de ses origines. Auguste de Saxe, tremblant de voir, en vertu de la Réserve ecclésiastique, la religion catholique rétablie dans les évêchés de Meissen, de Mersebourg et de Naumbourg-Zeitz, ce qui eût mis de graves obstacles au projet qu'il caressait depuis longtemps d'annexer ces évêchés à ses états, l'avait obtenue de l'Empereur en récompense de sa complaisance dans l'affaire de la Réserve. Il avait été seul à en avoir connaissance, lui seul en avait eu entre les mains le texte authentique. « Dans les actes et protocoles de la Diète d'Augsbourg, » écrivait le secrétaire d'Etat André Erstenberger, « il n'est fait mention d'aucune personne ayant sollicité ladite Déclaration en dehors des conseillers de Saxe, qui seuls aussi l'ont en leur possession. Elle n'existe que dans leur chancellerie, et ne se trouve chez aucun autre prince; la chancellerie impériale n'en possède même pas une copie, et cependant toutes les délibérations et décisions des Diètes y sont fidèlement conservées ¹. La Chambre Impériale, qui garde le texte original du traité d'Augsbourg et ceux de toutes les lois d'Empire, n'en a jamais eu connaissance ². »

Depuis longtemps, pour l'exécution des plans qui lui tenaient le plus au cœur, Auguste avait outrepassé les droits que lui reconnaissait la Déclaration. L'évêché de Meissen avait été enclavé dans ses états par ruse et supercherie, grâce à la déloyauté de l'évêque Jean de Haugnitz ³. En 1561, l'Electeur avait pour ainsi dire contraint les chapitres de Naumbourg et de Mersebourg à accepter comme postulant à l'archevêché son fils Alexandre, et pour rendre les capitulaires « plus souples », Mersebourg avait été occupée pendant deux mois ⁴. En 1565, Alexandre étant mort, l'Electeur s'était attribué l'administration des deux évêchés. Dans tous ces actes arbitraires, il n'avait rencontré aucune opposition du côté de l'Empereur, et ne se souvint de la Déclaration presque oubliée de Ferdinand qu'à propos de l'affaire de Fulde ⁵. Ce fut à cette occasion que les trois Electeurs protestants demandèrent, le jour de l'élection impériale, qu'il fût fait mention de la « patente d'exemption » dans le document officiel où étaient consignées les concessions

¹ ERSTENBERGER, p. 393, voy. p. 389, de plus amples détails sur les origines de la Déclaration.

² Voy l'article de RITTER sur la paix d'Augsbourg.

³ Voy. plus haut, pp. 88-89.

⁴ Voy. THEINER, t. II, p. 39.

⁵ Voy plus haut, p. 474.

garanties aux Electeurs en échange de leur vote. Sur ces entre-faites, les princes ecclésiastiques, qui, jusqu'à ce jour, avaient complètement ignoré la Déclaration, en contestèrent non seulement la légalité, mais l'existence même, jusqu'au moment où Auguste la leur présenta, signée et scellée de la propre main de Ferdinand.

Lors donc qu'à la Diète de Ratisbonne les membres d'Empire protestants réclamèrent son insertion dans le recez d'Empire, les Catholiques repoussèrent avec ensemble et énergie « leur inconvenante prétention ». « Nous n'avons jamais été informés, » dirent-ils, « de l'existence de ce document. Quelques membres, qui faisaient partie du gouvernement, beaucoup de conseillers et ambassadeurs encore vivants, et qui ont assisté à la Diète de 1555 depuis le commencement jusqu'à la fin, n'en ont pas le moindre souvenir. De plus, elle est antérieure au traité de paix qui a annulé et supprimé, du consentement et assentiment de tous, toutes les décisions qui, dans l'avenir, pourraient la contredire. Entrer dans une négociation ou dispute quelconque avec les Confessionnistes à ce sujet nous serait d'autant plus pénible que la Déclaration va à l'encontre de nos devoirs, blesse notre conscience, et ne pourrait avoir d'autre résultat pour les sujets que l'émeute, la rébellion, une excitation dangereuse et funeste au maintien de la paix ¹. »

L'Electeur Auguste, bien qu'il sembla résolu avant la Diète à maintenir la Déclaration, n'avait cependant pas l'intention d'insister beaucoup pour obtenir son insertion au procès-verbal, ni d'en faire dépendre ses contributions pour la campagne turque. Il recommanda à ses conseillers « d'éclairer les Confessionnistes dans les comités privés, quant à la façon dont les articles de la paix devaient être interprétés et appliqués aux sujets d'un autre pouvoir. Mais l'instruction qu'il leur remit ne concorde point avec ce que la Déclaration avait affirmé, c'est-à-dire que les princes ecclésiastiques lui eussent donné leur approbation. « Les prêtres, » disait Auguste, « n'ont jamais voulu admettre qu'on leur fit la loi relativement à leurs sujets; à la Diète de Spire, en 1544, et en d'autres assemblées, tout le monde sait que l'article suivant a été voté et adopté : « Aucun membre d'Empire ne pourra en contraindre un autre ni les sujets de cet autre à embrasser sa religion et ne pourra rien entreprendre dans ce but, ni prendre sous sa protection, sauvegarde et abri les sujets d'un prince ou d'une ville voisine, de quelque manière que ce soit. » « Et ce qui

¹ ERSTENBERGER, pp. 86^b-88, voy. LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, pp. 318-319.

est également certain, » ajoutait l'Electeur, « c'est que dans le recez de 1555 il est dit en propres termes que les articles de la paix sont immuables, et ne peuvent être annulés par aucune déclaration subséquente. »

Les Confessionnistes avaient approuvé tous ces points.

« Malgré cela, » ajoutait l'instruction de l'Electeur Auguste, « puisque Ferdinand a donné la Déclaration, il faut s'en montrer reconnaissant, en priant toutefois Sa Majesté d'avoir l'œil à ce qu'on n'en fasse pas usage « cum grano salis », c'est-à-dire de manière à exciter des troubles dans l'Empire et à compromettre la paix de religion, d'autant plus qu'elle ne concerne pas les membres d'Empire protestants, mais seulement les sujets d'un pouvoir étranger. »

« Incorporer ladite Déclaration dans le recez d'Empire et en remettre la notification légale à la Chambre Impériale n'est pas au pouvoir de l'Empereur, car pour cela le consentement des membres ecclésiastiques est indispensable. Ceux d'entre nous qui ont l'expérience de ce qui se passe aux Diètes savent fort bien qu'aucune loi ne peut être insérée dans le recez d'Empire avant d'avoir été préalablement discutée dans les commissions, puis consentie en séance publique par la majorité, ou bien laissée à la libre appréciation de l'Empereur. » « Pour ce qui regarde la Chambre Impériale, le consentement de tous les membres d'Empire est indispensable, et il n'y a point d'exemple qu'une déclaration supplémentaire, donnée en dehors de toutes les formalités ordinaires, ait jamais été notifiée légalement au tribunal souverain. Enfin les Protestants ont bien des choses à considérer par rapport à cette Déclaration, et en particulier que la question, au fond, n'est ni très claire, ni bien déterminée. » Auguste écrivait le 1^{er} octobre 1576 au duc Jules de Brunswick en lui communiquant cette instruction : « Nous ne comprendrions pas, nous ne saurions approuver qu'on fit entendre à l'Empereur que si l'on n'obtient pas ceci ou cela par rapport aux sujets étrangers, on aimera mieux mettre l'Empire en péril, fouler aux pieds la paix de religion, souffrir que le Turc prenne possession des territoires allemands les uns après les autres, que renoncer à ce qu'on voulait obtenir et faire quelque sacrifice pour sauver la patrie ¹. »

Au rebours d'Auguste de Saxe, le landgrave Guillaume de Hesse encourageait le duc Julius à persévérer avec constance dans ses réclamations aussi bien au sujet de la Déclaration que par rapport à

¹ Voy. SCHMIDT-PRISELDEK, t. II, pp. 102-122.

la Réserve. Il l'engageait à se joindre aux bien intentionnés pour faire comprendre à Maximilien qu'aucun secours ne serait voté avant que les Confessionnistes n'aient obtenu satisfaction. « A la vérité, » écrivait-il, « quelques-uns sont d'avis qu'il n'est pas d'une sage politique d'empêcher les papistes de bénéficier de la paix de religion, dans l'intérêt même des sujets évangéliques; mais on ne peut cependant prendre la responsabilité devant Dieu et devant la postérité de mettre tant de bons chrétiens dans la gueule du dragon infernal. » Peu de temps après, Guillaume félicitait Jules de la résolution où il le voyait « d'agir en vaillant chrétien, en vrai prince allemand » : « Si tous les membres d'Empire pensaient comme vous, » lui écrivait-il, « nous serions et resterions à l'abri de toutes les intrigues, de tous les artifices de nos adversaires, et ils ne pourraient mettre obstacle à la propagation du saint Évangile; en même temps nous jouirions de notre traditionnelle liberté allemande, et ne nous laisserions pas traiter en tributaires ¹. »

Lazare de Schwendi, très en faveur auprès de Maximilien, encourageait aussi les membres d'Empire protestants « à combattre vigoureusement et sans rien craindre pour le triomphe de la bonne cause ». « Vous agissez trop mollement, » répétait-il aux délégués protestants; « Maximilien est dans la bonne voie, mais il ne prend pas assez au sérieux l'angoisse et la ruine des pauvres sujets. Il faut agir, et prendre la question plus à cœur ². » Schwendi, dans un mémoire adressé à Maximilien, le presse de donner « la liberté de conscience » à tous ses sujets. « Les membres catholiques ne seront pas de cet avis, » écrit-il, « mais ils n'auront aucun motif de se plaindre, car cette grande décision dépend uniquement de l'Empereur, et sa haute mission lui donne le droit de la résoudre. Le Pape, lui non plus, n'aura rien à dire, car il ne lui appartient pas de faire la loi quand il s'agit de l'Allemagne. Si l'Empereur n'accorde pas la liberté de conscience, les évêques n'ont que des calamités à attendre, que de funestes guerres civiles à prévoir. L'Empereur lui-même n'obtiendra rien pour la campagne turque, ou s'il obtient par hasard quelque chose, il ne pourra compter sur rien de certain. Refuser la liberté de conscience, c'est s'exposer à de terribles embarras relativement à la guerre, et c'est courir au devant de la catastrophe qui nous menace de tous les côtés ³. »

¹ Voy. SCHMIDT-PHISELDEK, t. II, pp. 77-87.

² LEHMANN, p. 143.

³ *Gutachten gestellt auf dem Reichstage zu Regensburg 1576*. Correspondance de Schwendi, 1568-1583. Archives de Francfort, fol. 45-50.

III

La « liberté de conscience » réclamée par Schwendi se rapportait surtout à une « franchise » dont les Protestants, dans leur supplique à l'Empereur, avaient fait la seconde condition de leurs subsides : l'autorisation pour les seigneurs féodaux, les comtes, les gentilshommes, de prendre possession des évêchés sans être obligés pour cela de changer de religion.

Cette requête, par l'intermédiaire de Jean de Nassau et de Louis de Wittgenstein, avait déjà été présentée à la Diète d'Augsbourg en 1566 par un grand nombre de comtes du Rhin, de Franconie, de Thuringe, du Harz et de la Wetteravie. A cette époque, l'Empereur avait répondu « qu'il réfléchirait aux meilleurs moyens d'accommoder chrétiennement et pacifiquement la question, ainsi que d'autres affaires de religion sur lesquelles l'accord n'avait encore pu se faire ¹. » Depuis lors, Louis de Wittgenstein avait été nommé grand sénéchal de l'Electeur palatin, et Frédéric, influencé par lui, était devenu le plus ardent champion de « la franchise ». A l'époque de l'élection de Maximilien (1575), Guillaume de Hesse et le comte palatin Richard de Simmern avaient promis leurs votes aux comtes. Sur le conseil de Richard, on avait recherché l'appui des Electeurs laïques. Au fond, les pétitionnaires n'avaient qu'un but : l'extirpation de « l'idolâtrie papiste » dans les évêchés. Mais naturellement ils ne l'avaient point, de peur de perdre toute chance de se rendre favorable tel ou tel Electeur ou évêque. « Si l'on veut attraper l'oiseau, » disait le comte de Winnebourg, « il ne faut pas lui jeter des pierres ². » Il valait mieux attirer doucement les Catholiques dans le piège, et leur persuader qu'on ne songeait pas à opprimer leur religion, mais seulement à établir l'égalité, afin qu'une véritable confiance, sans nulle feintise, puisse s'établir entre les fidèles des deux cultes, prêtres et laïques. En même temps, on avait recours aux menaces. « Si, par le maintien des lois et des contrats précédents, » lit-on dans une adresse aux Electeurs, « on empêche les comtes et seigneurs de la Confession d'Augsbourg d'établir une partie de leurs nombreux enfants dans les évêchés, leur ruine est certaine, à cause du morcellement inévitable des héritages. Les descendants de ces comtes et seigneurs, se voyant dépouillés, garderont toute

¹ LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, pp. 300-301, voy. ce message dans ERSTENBERGER, pp. 41-46.

² LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, p. 317.

leur vie un vif ressentiment au cœur; ils se souviendront toujours que leurs ancêtres ont donné de grandes richesses aux évêchés; ils aimeront mieux tout risquer que de se laisser déposséder, uniquement parce qu'ils ne sont plus catholiques. » « Par là de graves événements sont à redouter, et la paix sera compromise par des querelles sans cesse renouvelées ¹. »

Mais, malgré tous leurs efforts, les pétitionnaires n'avaient trouvé aucun écho à la Diète élective; ils songèrent alors à porter leur réclamation à la Diète. Frédéric et Guillaume de Hesse offrirent de nouveau leurs services; mais les politiques clairvoyants du parti ne comptaient point sur le succès. « Pour dire la vérité, » écrivait le chancelier de Hesse Reinhard Scheffer à Burkard de Kram, gouverneur de Marbourg et fort attaché au parti des comtes, « toute l'affaire est si épineuse, si embrouillée, que même à l'époque où rien n'avait été entamé et lorsque nul obstacle ne se présentait, je n'ai jamais pu concevoir à ce sujet la moindre espérance. A cause de son devoir envers le Pape et du serment qui le lie, l'épiscopat n'entrera jamais dans nos vues. Même sans cette raison, et rien que par attachement pour leur religion, les évêques ne seront jamais des nôtres, car il est clair que, « la franchise » une fois obtenue, le papisme tombera dans la boue. » « Les évêques ont trop peur des confiscations, morcellements et dévastations de leurs territoires pour qu'il soit possible de les abuser en leur parlant des garanties qui leur seraient offertes. » « Plus la porte des évêchés sera ouverte aux princes, comtes et nobles de la Confession d'Augsbourg, plus elle se fermera pour les princes, comtes et nobles papistes. De leur plein gré, ceux-ci n'abandonneront jamais leur avantage. Aussi suis-je persuadé que notre peine sera perdue. Pour arriver au but, il faudrait prendre des moyens dont il ne peut être question pour le moment. »

On avait espéré pouvoir s'entendre sur ce qu'il y avait à faire pendant une noce où la plupart des comtes avaient été conviés. Mais Jean de Nassau fut obligé d'avouer « que pendant l'orgie et la grande gloutonnerie » il avait été impossible de penser à rien de sérieux et d'organiser quelque chose.

« Nous vivons de telle sorte, » écrivait-il, « que Dieu serait en droit de nous aveugler ². »

Les Catholiques comprenaient fort bien que, dans la question de la « franchise », il ne s'agissait pas de religion, mais de la confiscation des biens ecclésiastiques, et que le morcellement des évêchés en serait la conséquence inévitable; la che-

¹ Voy. ERSTENBERGER, pp. 47-53.

² LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, p. 394, notes 1 et 2.

valerie d'Empire et les feudataires protestants ne l'ignoraient pas non plus. Pendant les deux assemblées générales de la noblesse qui eurent lieu à Worms et à Francfort-sur-le-Mein, les chevaliers rhénans déclarèrent qu'ils ne consentiraient à aucun prix à « la franchise ». Ils firent passer un mot d'ordre aux chevaliers d'Empire franconiens et souabes¹, et dans un message adressé aux conseillers de l'Empereur, les trois « chevaleries » repoussèrent avec énergie « la dangereuse et pernicieuse motion » qui plusieurs fois déjà avait causé la perte d'importants évêchés ; ils suppliaient l'Empereur, instruit de tout le tort qu'elle pourrait faire et à la noblesse et aux évêques, de la rejeter, de laisser les choses subsister dans leur ancien état, et telles que le traité de paix les avait fixées².

Du côté catholique, on réclamait avec instance une autre « franchise », celle-là vraiment utile et équitable : le libre accès des charges et hautes dignités ecclésiastiques, non seulement pour les princes, comtes, seigneurs suzerains et gentilshommes, mais aussi pour les gens instruits et capables de toutes les conditions³. « Au temps où cette antique « franchise des personnes » était en vigueur, » disaient les Catholiques, « un esprit meilleur dirigeait l'Eglise. » « L'Esprit Saint se plaît à voir régner la charité, l'humilité, la sagesse dans ceux qui ont en main le gouvernement des Eglises ; l'esprit de Dieu n'a point égard aux nobles origines, il a des vues plus hautes que celles des mondains. » « Jésus-Christ sonde le cœur de ses disciples pour voir s'ils pourront boire le calice de la Passion ; il s'assure que l'amour de Pierre est plus ardent que celui des autres apôtres avant de lui remettre les clefs, et il lui fait faire sa profession de foi. Si l'on écoutait nos adversaires, l'examen porterait sur des points bien différents. On se demanderait, par exemple, si les postulants savent bien monter à cheval et se battre ; s'ils brillent dans les tournois, s'ils savent jouer à la paume, en un mot, s'ils sont habiles dans tous les exercices du corps. De plus, si l'on songe aux vrais intérêts de l'Eglise, il est certain que les enfants légitimes des bourgeois et des paysans sont tout aussi dignes que les nobles d'occuper les hautes charges ecclésiastiques, puisque leurs ancêtres, remplis de la crainte de Dieu, comme le témoigne saint Luc, en ont été possesseurs avant les riches, et ont amassé les biens dont jouissent leurs descendants par leur âpre travail et à la sueur

¹ ERSTENBERGER, pp. 73-75, voy. LOSSEN, *Kölnischer Krieg*, pp. 303, 393, 395.

² Supplique du 9 octobre 1576, voy. ERSTENBERGER, pp. 71-72.

³ *Von der hochberühmter Religionsfreistellung ein kurtzer Bericht*, etc. Autore Andrea Dorkenio, voy. STIEVE, *Die Politik Bayerns*, t. I, p. 157.

de leur front. » « Si l'on veut exclure les humbles, et s'arranger de telle sorte que les évêques soient invariablement des seigneurs mondains et politiques, qu'on affranchisse donc aussi les sujets, qu'on les exempte des dîmes et des taxes ! Mais de cela nos habiles prélats ne veulent pas entendre parler. »]

« En résumé, nos ancêtres de tous les pays et de tous les temps se sont toujours gouvernés d'après les lois et usages de l'Eglise romaine, et bien que, la plupart du temps, des personnes appartenant à la maison impériale ou royale, aux familles de comtes ou de grands personnages aient été choisies pour administrer les grandes abbayes et les évêchés, cependant il est notoire que personne n'a jamais été exclu, même du cardinalat, à cause de sa naissance roturière. La sainte Eglise a toujours admis dans son consistoire et dans son gouvernement des personnes issues de toutes les nations, familles ou ordres religieux ; aussi les églises, les évêchés, les collégiales devraient-elles tenir à ce droit, et admettre aux emplois toute personne capable de s'en bien acquitter. Ce serait là vraiment une liberté glorieuse, divine, conforme aux saints Conciles, canons, conforme à la doctrine de nos pères, à leurs institutions, à leurs volontés suprêmes, conforme au droit impérial, à l'équité et ne pouvant porter préjudice ni à la noblesse, ni à qui que ce soit au monde, puisqu'elle serait, au contraire, avantageuse à toute condition ¹. »

Mais d'une liberté si véritablement chrétienne et si utile à l'Eglise, les grands seigneurs catholiques ne voulaient pas plus que les Protestants. Le fait est si évident que, par crainte de la résistance des puissants aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, le Concile avait cru devoir laisser de côté un article de réforme portant qu'à l'avenir les bourgeois auraient accès aussi bien que les nobles aux chapitres des cathédrales ².

IV

Tandis qu'à Ratisbonne « l'aigreur, les malentendus divisaient plus que jamais les représentants des membres d'Empire des deux religions ³ », la guerre civile semblait imminente à Fulde. Peu de temps avant que la Diète ne s'ouvrit, à la suite d'un complot tramé par le chapitre et la noblesse, Balthasar avait été déposé et contraint « de

¹ Voy. pp. 40-28.

² Voy. plus haut, pp. 175-176.

³ Relation du chancelier Mutzeltin, 1^{er} octobre 1576, voy. SCHMIDT-PIISELDEK, t. II, pp. 101-102.

capituler »; il avait remis l'administration de l'abbaye à l'évêque de Wurzburg. Jules Echter de Mespelbrunn¹. Par un édit daté du 28 juin, l'Empereur, flétrissant la violence dont il avait été victime, avait ordonné sa réinstallation. Mais les conjurés avaient refusé d'obéir et les membres d'Empire, à Ratisbonne, « étaient pour ainsi dire inondés » par les écrits, par les plaintes des deux partis. « Ils nous ont envoyé tant de paperasses, » écrivait le délégué de Francfort, Charles de Glaubourg, le 13 septembre, « qu'on ne viendrait pas à bout de la dépouiller en six semaines. Pour économiser le temps, le chancelier de Mayence les lit publiquement au conseil d'Empire, et depuis trois jours cinq heures ont été consacrées à cette besogne. » Glaubourg appréhendait fort que de toute cette affaire ne sortit « un terrible incendie, une sédition dangereuse, et fatale au Saint-Empire² ». Pour prévenir un tel malheur, « l'Empereur abandonna Balthasar ». Il séquestra l'Abbaye, invita les parties à porter leur querelle devant les tribunaux et élut à la place de l'Abbé le grand-maître de l'ordre teutonique, Henri Bubenhausen³.

Un jour qu'un ambassadeur bavarois faisait à l'Empereur à ce sujet de justes observations, s'étendant sur les dangers d'un tel précédent, qui semblait donner raison à l'axiome : la force prime le droit, Maximilien se contenta de répondre : « Que voulez-vous ? Il n'y a point de remède : Je suis faible et malade. ».

V

Impuissant à l'intérieur, troublé dans sa conscience, également suspect aux Catholiques et aux Confessionnistes, atteint, en outre, de maladies incurables, « l'Empereur passait sa vie » dans une agitation, dans une angoisse constante, et telle qu'on ne le saurait décrire ». Si la majorité des membres protestants faisait dépendre ses votes de l'accueil fait à leurs réclamations, les Catholiques, d'autre part, déclaraient qu'ils ne consentiraient à fournir aucun subside avant d'avoir obtenu la promesse qu'on s'en tiendrait aux termes de la paix de religion, et qu'on n'accorderait rien aux injustes prétentions de leurs adversaires quant à la Déclaration de Ferdinand, à la Réserve, et à « la franchise des comtes et seigneurs ». Le légat

¹ Pour plus de détails, voy. Kopp, *Fürstabt Balthasar*, pp. 106-133. L'évêque Jules joua dans cette conspiration un rôle peu honorable.

² * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXXVI, fol. 40.

³ Kopp, *Fürstabt Balthasar*, pp. 187-208, 288-299. Ce ne fut qu'au bout de vingt-six ans que l'Abbé recouvra ses propriétés.

Morone, alors à Ratisbonne, prélat zélé pour l'union et la concentration des Catholiques, « ne laissa aucun doute à l'Empereur à ce sujet dans les nombreux entretiens qu'il eut avec lui ». « Qu'on ait compassion de l'état où je me trouve, » dit Maximilien à un conseiller de Mayence, un jour qu'en proie à d'atroces souffrances il le recevait dans sa chambre à coucher ; « je ne sais vraiment quel chemin prendre pour sortir d'embarras ; je ne sais à qui me fier, et le Turc menace d'envahir mes terres héréditaires et de pénétrer au cœur de l'Empire. » « Tout le monde plaint Votre Majesté, » répondit le conseiller, « tout le monde sent en quel pressant péril se trouve le Saint-Empire, et les membres de la vraie religion sont prêts à tous les sacrifices pour le mettre en sécurité ; mais dans leurs propres états, il leur est impossible de laisser triompher des ennemis dont ils ne sont pas moins détestés que des Turcs. » « Dans le désordre qui s'aggrave chaque année, la querelle religieuse est la principale cause de nos malheurs ; elle aigrit les esprits et sépare toujours plus ceux dont l'union serait si nécessaire. Depuis bien des années, on a trop fait de concessions aux Protestants. On a tellement opprimé la minorité catholique qu'à la fin elle s'est révoltée ; elle veut du moins être maîtresse là où elle est chez elle, et, comme les autorités confessionnistes lui en ont donné l'exemple, elle ne veut pas qu'on la dirige et qu'on lui fasse violence dans les choses de la conscience. Si les Protestants, s'appuyant sur le traité d'Augsbourg, ne tolèrent parmi leurs sujets aucune religion dissidente, appelant tout ce qui est catholique « idolâtrie et royaume du démon », les Catholiques, de leur côté, ont résolu, profitant de la liberté qui leur a été garantie, de ne tolérer à l'avenir parmi leurs sujets et alliés d'autre religion que la leur, et de sévir avec une grande sévérité contre les rebelles ; ils sentent bien que l'heure est grave, et que de leur énergie dépend leur ruine ou leur salut. Ils ont trop longtemps dormi, cédant toujours et restant assis ; aussi n'ont-ils jamais rien obtenu ; au contraire, on a sans cesse forgé de nouvelles armes contre eux et découvert de nouveaux moyens de les opprimer, et enfin de les perdre. Le temps est venu de sauver du moins le peu qui nous reste ¹. » L'archevêque de Cologne, Salentin d'Isenbourg, qui depuis de longues années entretenait d'amicales relations avec les Protestants, se prononça cependant pour le refus net et sans restriction de leur requête, et défendit avec fermeté la cause catholique ².

¹ Relation adressée à l'Électeur de Mayence, 1576. Relation de Morone, Ratisbonne, 19 juin et 4 juillet 1576. THEINER, t. II, pp. 524-525.

² Relation de Morone, 13 juillet 1576, THEINER, t. II, p. 525.

Grâce surtout aux efforts d'Albert de Bavière, l'Electeur Auguste de Saxe eut, à Ratisbonne, un rôle conciliant. Il conseilla à ceux de son parti « de laisser les choses dans les termes de la paix de religion ¹, » et dit au duc Albert qui, après l'ouverture de la Diète était venu lui offrir ses remerciements à Dresde, que « si seulement Sa Majesté tenait bon, on pourrait espérer que rien ne serait changé ». Il déclara plusieurs fois pendant la Diète qu'on était lié par la Réserve ecclésiastique, et il fit savoir par ses ambassadeurs aux membres d'Empire protestants qu'à son avis l'abolir serait violer le traité de paix de 1555. L'Electeur de Brandebourg se montra, lui aussi, conciliant, et les deux Electeurs luthériens se dirent prêts à fournir sans condition les contributions de guerre, si indispensables à ce moment. « En admettant même, » écrivait Auguste, « que la paix d'Augsbourg ait à souffrir de notre condescendance, pouvons-nous refuser d'aider l'Empereur, pouvons-nous courir le risque de voir les Turcs envahir nos territoires les uns après les autres ² »

« C'est à l'union des Catholiques, c'est à la ferme attitude que nous avons gardée, malgré les intrigues du Palatinat et de ses alliés calvinistes ³, c'est aussi aux Electeurs luthériens de Saxe et de Brandebourg, qui se sont bien aperçus à quelle confusion et dissolution on les voulait conduire, » lisons-nous dans une relation de la Diète de Ratisbonne envoyée à l'Electeur de Mayence, « que nous devons l'insuccès des complots iniques de nos adversaires ⁴. »

L'Empereur eut encore la consolation de voir, « au moins sur le papier, » les sommes généreusement votées par les membres d'Empire pour la guerre turque. Quant à la réalisation de ces belles promesses, ceux-ci, « pour la plupart, restèrent fidèles aux vieilles coutumes, à l'antique apathie ». La ville de Francfort, qu'on avait crue décidée à s'exécuter plus vite que les autres et au temps fixé, n'avait encore rien fourni au mois de septembre de l'année suivante⁵.

Le 12 octobre, au moment où les membres de la Diète se

¹ V. ARETIN, *Maximilian*, pp. 213-215.

² KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, pp. 963, 967, RITTER, *August von Sachsen*, p. 360.

³ Dès le 4 juillet 1576, Morone disait en parlant des Catholiques : « Tutti però si mostrano unitissimi a non voler consentire a queste loro essorbitantissimi petitioni. » THEINER, t. II, p. 525. L'archiduc Ferdinand II était aussi au nombre des princes qui détournaient l'Empereur d'un acte de faiblesse si préjudiciable aux Catholiques. HIRS, t. II, pp. 129-130.

⁴ Voy. la relation citée p. 491, note 1.

⁵ Archives de Francfort, *Kaiserschreiben*, t. XV, fol. 40, 41.

réunissaient pour entendre la lecture du recez, la mort de l'Empereur leur fut annoncé.

L'ambassadeur d'Espagne écrivait le même jour à Madrid : « Après que les médecins eurent abandonné tout espoir de guérison, l'impératrice, le 6 octobre, vint au chevet du malade toute remplie de ce courage que donne la religion. Elle se jeta à genoux devant le lit de son mari et le supplia, avec beaucoup de larmes, de faire appeler un prêtre de l'Église catholique dont la sagesse et la piété lui étaient connues. L'Empereur répondit « que le véritable Pasteur était au ciel ». « Il est vrai, » reprit l'impératrice, « mais ce céleste Pasteur, plein de sollicitude pour le salut de nos âmes, a chargé ses serviteurs de tenir ici-bas sa place. » Elle le conjura encore une fois de rentrer en lui-même, de se confesser, et de recevoir le Corps de Notre Seigneur. L'Empereur répondit que cela suffisait, et qu'il y réfléchirait. L'impératrice ne put faire davantage. » Les exhortations du cardinal Morone n'eurent pas plus de succès. La duchesse de Bavière, sœur de Maximilien, fit, le 10 octobre, une nouvelle démarche; elle éclaira son frère sur la gravité de son état, et l'exhorta à chercher son salut entre les bras de la religion. L'Empereur la congédia avec toutes sortes de bonnes paroles, remettant la chose à plus tard. Enfin il parut si excédé des instances qu'on faisait auprès de lui qu'il défendit à l'impératrice et à la duchesse de le venir voir. » Ce ne fut que dans la nuit qui précéda sa mort qu'il fit appeler son chapelain, l'évêque de Neustadt, et répondit *oui* lorsque celui-ci lui demanda s'il se repentait de ses péchés, s'il en espérait le pardon, s'il croyait et tenait pour certain ce que l'Église avait enseigné depuis les apôtres, et s'il voulait mourir dans la foi catholique ¹. « Il faut que tu saches en confiance, » écrivait Albert de Bavière le 5 novembre 1576 à l'Électeur Auguste, « que Sa Majesté, ainsi que je l'ai appris de ma femme, s'est comportée dans ses derniers moments comme durant toute sa vie, sans que personne pût savoir au juste s'il était catholique ou confessioniste; il ne s'est déclaré nettement ni pour l'une ni pour l'autre opinion, mais il a passé de vie à trépas avec peu de paroles ². »

VI

L'Empire, affaibli et dans un état de complète désorganisation, passait aux mains de Rodolphe, fils aîné de Maximilien, alors âgé

¹ Relation d'Almazan, 13 octobre 1576, voy. Koch, *Quellen*, t. II, pp. 101-107.

² WEBER, *Des Kurfürsten August Verhandlungen*, pp. 337-338.

de vingt-quatre ans. L'attitude hésitante du dernier Empereur dans la question religieuse et la duplicité qui en était inséparable l'avait rendu également suspect aux Catholiques et aux Protestants. « Il n'est ni très aimé ni très redouté, » écrivait l'ambassadeur vénitien Giovanni Correro en 1570, « il en résulte qu'il est peu obéi ¹. » Pendant la Diète de Ratisbonne, le chancelier du Brunswick, Mutzeltin, craignait une invasion française en Allemagne. « Nous avons maintenant un jeune roi sans aucun prestige ², » écrivait-il à la seigneurie en l'informant de la mort de l'Empereur.

Rodolphe n'était nullement à la hauteur de sa tâche. « Le roi nous a déclaré en toute simplicité, » écrivait le nonce Delfino à l'époque de la Diète élective de Ratisbonne, « qu'il était incapable de porter le lourd fardeau du gouvernement ³. » Il possédait de grands talents, son instruction était assez étendue, il parlait six langues, était très versé dans les sciences mathématiques et physiques, aimait les arts, se plaisait à rassembler des chefs-d'œuvre de tout genre, et attirait à sa cour les savants illustres de son temps. Mais son caractère était faible, indécis, soupçonneux, et sa disposition, naturellement mélancolique, se changea bientôt en une apathie malade. « L'Empereur, » disait-on dans son entourage, « est attentif comme un astronome aux harmonies des sphères célestes, mais il se tient en dehors des dissonances terrestres, redoute le tracas des affaires et n'a, semble-t-il, aucune confiance dans son propre jugement. » « Rodolphe est un pieux et bon seigneur, » disait de lui le duc de Prusse peu de temps après son avènement, « mais comme il a été très peu habitué au maniement des affaires et qu'il n'a point d'expériences en ces matières, son attitude trahit toujours une certaine anxiété; il subit entièrement l'influence des vieux conseillers de son père ⁴. » Or beaucoup d'entr'eux étaient attachés aux nouvelles doctrines. En revanche, Hubert Languet écrivait de Ratisbonne à l'Électeur Auguste : « Le nouvel Empereur semble ne vouloir s'entourer que de papistes; on commence à craindre que de grands changements dans la religion ne soient tout proches, non seulement en Autriche, en Hongrie et en Bohême, mais dans tout l'Empire ⁵. »

Ce fut au sujet de quelques mesures prises en Autriche pour mettre un terme aux empiétements protestants, que Rodolphe fut accusé pour la première fois de « tyrannie papiste ».

¹ ALBÉRI, sér. I, vol. V, p. 170.

² Voy. SCHMIDT-PISELDEK, t. II, pp. 101, 123.

³ THEINER, t. II, p. 463.

⁴ V. ARETIN, *Maximilian*, pp. 221.

⁵ *Epist. secretæ* 1b, p. 242.

CHAPITRE IX

EMPIÈTEMENTS PROTESTANTS EN AUTRICHE. RAPPORTS PROTESTANTS SUR L'ÉTAT RELIGIEUX ET MORAL DE LA POPULATION AUTRICHIENNE.

Pour mettre ordre à leur système ecclésiastique entièrement désorganisé¹, les seigneurs et chevaliers de la Haute et Basse Autriche avaient supplié Martin Chemnitz « d'avoir pitié de leur triste situation », et d'accepter, au moins pour un an, la charge de surintendant. Chemnitz y avait consenti, mais à la condition d'imposer à tout le pays une profession de foi qu'il présenta aux nobles et aux prédicants, et que ni les uns ni les autres ne voulurent accepter (1572). En 1573, les ministres se tournèrent vers Chyträus, qui autrefois leur avait rendu d'importants services², et maintenant encore se montrait disposé « à travailler avec une loyale bonne volonté à guérir des maux devenus presque irrémédiables ». A la suite d'une longue délibération, à laquelle prirent part plusieurs théologiens, les Etats résolurent de ne plus admettre à l'avenir aux fonctions ecclésiastiques que des prédicants dont l'orthodoxie aurait été reconnue par le surintendant futur, et qui prendraient l'engagement de ne prêcher que conformément à la Confession de foi adoptée dans le pays et de fuir toute dispute inutile. Chyträus fit observer que dans l'état d'anarchie actuel, alors que tout ministre voulait être pape et empereur dans son Eglise, il serait bien difficile de tenir de telles promesses. La convocation d'un synode était, selon lui, d'une nécessité urgente, mais il ne voyait aucun moyen d'y parvenir, les esprits étant dans une extrême agitation, et la plupart des prédicants, « gens turbulents, entêtés, et présomptueux, repoussant tout ce qui n'était pas sorti de leur cervelle ». Cependant un colloque eut lieu en 1574; il fut, comme d'ordinaire, une source

¹ Voy. plus haut, p. 452.

² Voy. plus haut, pp. 454, 455.

de malentendus plus graves et plus inextricables que jamais, et ne servit qu'à prouver une fois de plus la vérité de ce que Maximilien avait dit auparavant à Chyträus : « Je vois tous les jours de nouvelles scissions se produire. Les colloques engendrent de telles querelles qu'ils nous font désespérer de jamais voir nos maux finir ¹. » « En Autriche, » écrivait Polycarpe Leiser, pasteur de Göllendorf, qui l'avait appris par une longue expérience, « tout prédicant tonne en chaire contre son voisin, injurie son seigneur avec la dernière violence, raille, insulte ses auditeurs aussitôt qu'ils se montrent peu disposés à adopter ses idées ². »

Une seule chose unissait encore les docteurs protestants : leur haine commune pour l'Eglise romaine ; il n'y avait entre eux qu'un seul trait de ressemblance : la violence de leurs discours contre tout ce qui était cher aux Catholiques. Les concessions que Maximilien avait faites aux Protestants dépassaient, de leur propre aveu, « tout ce que jamais les Catholiques avaient obtenu ». Mais loin de s'en montrer satisfaits, ils criaient à l'oppression, à la tyrannie, trouvant inadmissible que « l'idolâtrie papiste » fût encore presque partout tolérée en Autriche. Bien qu'à plusieurs reprises l'Empereur eût déclaré qu'ils n'autoriserait jamais le culte protestant dans les villes et bourgs placés sous l'autorité des princes régnants, il avait néanmoins permis que, dans un château de Vienne appartenant à un membre des Etats, une chapelle protestante fût ouverte. A dater de ce moment, « les conventicules s'étaient multipliés ». Le conseiller d'État Eder écrivait : « A l'auberge de l'Ange d'or, où demeure le comte Nicolas Salm, on prend tous les jours des résolutions plus hardies. On y dira bientôt la messe à la nouvelle mode. Les bourgeois prennent part à ces réunions ³. » « Le prédicant flacinien Lau-

¹ Voy. WIEDEMANN, t. I, pp. 382-387. Les nobles de Styrie avaient, en 1573, envoyé à Rostock et à Berlin leur compatriote Bernard Lerch, le chargeant de réclamer l'assistance de David Chyträus, professeur à Rostock, et de Georges Célestinus, prévôt de Cologne sur la Sprée, pour la réorganisation de l'Eglise Evangélique de Styrie. Le 1^{er} décembre, les deux délégués quittaient Berlin, mais pendant la route Lerch se débarrassa de Célestinus. C'était, écrivait-il aux Etats de Styrie, un être bizarre, inconstant, cupide, un aventurier orgueilleux et vain, un fou présomptueux et querelleur, un homme deshonnête et impie. Tandis que Chyträus se contentait de deux serviteurs, Célestinus en avait cinq ou six autour de lui ; il voulait aussi avoir toujours à sa disposition deux chevaux sellés, toujours prêts à monter. LISCH, *Jahrbücher*, t. XXIV, pp. 87, 119-123. Si Lerch jugeait sévèrement Célestinus, le médecin de l'Electeur de Brandebourg, Léonard Thurn, n'avait pas une meilleure opinion de Lerch, qu'il appelle « un misérable et un coquin ». Il prétendait qu'à Berlin il l'avait comblé de bontés, et que, pour l'en récompenser, Lerch lui avait dérobé 300 florins. THURNEYSSEN, *Ein durch Noth gedrungenes Ausschreiben*, etc. (1584), t. II, IV.

² RAUPACH, *Erläutertes evangelisches Oesterreich*, t. I, doc. pp. 149-150.

³ WIEDEMANN, t. II, p. 138, pp. 206-207.

rent Becher dit un jour en chaire au château dont il a été parlé que Rome était la nouvelle Babylone de l'Apocalypse; que le Pape voulait être adoré, qu'il défendait le mariage comme constituant en lui-même un péché grave; qu'on pouvait lire en toutes lettres dans les décrétales que quand bien même le Pape conduirait des milliers d'âmes à l'abîme éternel, personne ne serait en droit de lui en demander compte; qu'il insultait l'autorité légitime et qu'il fallait le fuir comme Satan en personne. Il dit encore que le papisme étant le royaume de l'Antechrist, il fallait se garder de faire baptiser les enfants selon le rite catholique; qu'on ne devait pas accompagner les papistes aux enterrements, ni prier un catholique de tenir un enfant sur les fonts; qu'on ne pouvait pas inviter les papistes à sa table, ni avoir aucun commerce avec eux; qu'il fallait les éviter, et prier Dieu de les confondre ¹. » En ce même lieu, le prédicant flacilien Josua Opitz s'emporta avec plus de violence encore contre l'Église. Son panégyriste Michel Eichler assure « qu'il avait été admirablement instruit par Dieu touchant le Pape, les Jésuites, les moines, les prêtres, les religieuses, toute l'abomination papiste et toute l'impicité et les vices des hommes en général ». Opitz avait des auditeurs et des partisans dans toutes les classes de la société; aussi des protestations indignées se firent-elles entendre lorsque l'Empereur publia un édit interdisant le culte protestant, et n'en permettant plus l'exercice qu'aux membres des États résidant dans leurs domaines. Beaucoup de disciples d'Opitz étaient tellement surexcités par la virulence de ses attaques contre les Catholiques « que toutes les fois qu'ils venaient de l'entendre, ils étaient tentés de mettre en pièces ceux que leur pasteur leur représentait toujours comme des idôlâtres vendus au diable ² ».

Il y avait en Autriche bon nombre de semblables prédicants, « amis du tapage, ennemis de la paix ». Le pasteur de Langenlois affirmait à ses paroissiens que le Pape et tous ceux qui lui étaient attachés appartenaient au diable, que la messe n'était qu'une invention de Satan; que c'était obéir au démon que de recevoir le sacrement sous une seule espèce, « comme les rats et les souris qui mangent seulement et ne boivent jamais ». Le prédicant de Hadres répétait sans cesse : « Tous les Catholiques sont des démons; quiconque entend la messe, se confesse, est attaché aux cérémonies papistes, est vendu au démon, l'évêque est un démon

¹ WIEDEMANN, t. II, pp. 139-141.

² RAUPACH, *Erläutertes evangelisches Oesterreich*, t. I, p. 285 Voy. EDER., *Warnungsschrift an den vierten Stand der Städte und Märkte Oesterreich*, pp. 50 et suiv.

plus dangereux que les autres. Tous les Catholiques sont dignes de mort ¹. »

Le prédicant Georges Pfintzing disait avec franchise à ses auditeurs : « J'ai entendu des choses inouïes dans les pays autrichiens, de la bouche de ceux-là mêmes qui se disent ministres de l'Évangile. L'outrage, les imprécations grêlent sur les papistes, et cela avec une grossièreté digne des pourceaux; on ne saurait entendre rien de plus bas dans les bouges les plus abjects; cet indigne langage est pour ainsi dire le seul aliment que les prédicants offrent à leurs ouailles. En général, ce sont des ministres de rencontre, appartenant à toutes sortes de sectes, des disciples de Flacius, de Spangenberg, d'Osiander, etc.; ils errent de ville en village et déshonorent l'Évangile béni par leurs insultes, leurs sarcasmes, leurs insinuations perfides et leurs mœurs dissolues. Ce sont eux qui forcent l'autorité à sévir contre nous. Pourquoi tant insulter les papistes? On devrait plutôt rougir et frémir de la conduite abominable de ceux qui se montrent si fiers de la pureté de leur doctrine ². » De Pirawart, par exemple, on écrivait : « Le pasteur et sa femme sont tous deux ivrognes, ils se battent, ils s'arrachent les cheveux, on craint qu'un meurtre ne suive un beau jour leurs querelles. Autour d'eux le peuple vit comme la brute. » Le conseil de Weissenkirchen se plaignait en 1576 du prédicant Mathieu Rueff « qui vivait fort scandaleusement, ainsi que toute sa famille » : « Chez lui, on entend sans cesse le bruit des violons, on ne songe qu'au plaisir et aux excès de table; le père conduit ses filles dans les mauvais lieux, parmi les jeunes gens les plus dissolus; la mère les vend pour un thaler. » On lit dans un arrêt du Conseil daté de 1577 : « Chez nous les vices les plus exécrables se commettent tous les jours. Une superstition diabolique, le mépris du prêche et des sacrements, la colère, les haines, les vengeances, la débauche, le jeu, l'ivrognerie, l'adultère, le vil métier des entremetteurs, tout cela est commun dans notre ville. ³ »

André Lang, d'abord prédicant à Chemnitz, puis à Colley, en Carinthie, puis à Klagenfurt, enfin à Wülfferstorf, en Autriche, exprimait en 1576 son mécontentement des éloges que les Protestants ne cessaient de faire des mœurs du temps passé. Il appelait ceux qui émettaient de telles opinions « les enfants du monde » : « De nos jours, » disait-il, « lorsque les enfants du monde considèrent la vie de nos ancêtres, ils les estiment heureux, ils les envient,

¹ WIEDEMANN, t. III, pp. 119, 151. Voy. pp. 136, 146, 150, etc.

² *Von den wahren Feinden des Evangeliums* (1576), G^o II^e.

³ WIEDEMANN, t. III, pp. 15-16, 133, 338-339.

ils prétendent que de leur temps le vin, les céréales, la viande, le poisson et toutes sortes de denrées précieuses étaient en abondance et à bon marché, que les gens du temps jadis étaient pieux, honnêtes, serviables, affectueux et non, comme à présent, fourbes et mauvais. » « Ils se plaignent du temps présent, ils disent que tout le monde trompe, que tout est devenu hors de prix, et que le monde est perverti. Aussi se considèrent-ils comme malheureux et finalement ils attribuent tout le mal à l'Évangile béni, prétendant que, depuis qu'il a été prêché en Allemagne, rien n'a jamais bien été, et que les choses empirent de jour en jour. » Lang ne nie point que ces plaintes ne soient fondées : « Il n'est que trop vrai, » ajouta-t-il, « que la plupart des gens sont devenus pires depuis que la pure doctrine et la parole de Dieu ont été annoncées dans ce pays¹. »

Au début du règne de Rodolphe, les choses demeurèrent dans l'ancien état sous le rapport de la religion. Mais la violence des démagogues flaciniens contre « les papistes idolâtres et blasphémateurs » donna bientôt lieu à de tels excès qu'il devint nécessaire de sévir. A Vienne, en 1577, un gentilhomme insulta un prêtre pendant qu'il célébrait la messe à Saint-Etienne, apostropha grossièrement des femmes en prière, et menaça un bourgeois de lui passer son épée au travers du corps. Deux hallebardiers, qui se trouvaient là, se joignirent à lui, et proférèrent des menaces contre les doyens². L'année suivante, pendant la procession du Saint-Sacrement, à laquelle l'Empereur, les archiducs Ernest et Maximilien et le duc Ferdinand de Bavière assistaient, on remarqua dans les rues des groupes si menaçants qu'on jugea prudent d'interrompre la cérémonie. Le lendemain, le prédicant Opitz, accusé d'avoir excité le peuple et de l'avoir poussé au mépris de l'autorité, fut expulsé de Vienne avec deux de ses vicaires³. Cette mesure passa dans tout l'Empire pour un acte d'odieuse tyrannie. L'archiduc Ernest, auquel l'Empereur avait donné le gouvernement de l'Autriche, y était l'objet d'une violente aversion. Un moment, on put craindre qu'une révolution n'éclatât. Résolu à défendre et à maintenir l'ancien culte, Ernest défendit aux deux membres d'Empire d'attirer d'autres personnes que leurs propres sujets aux exercices du culte luthérien. Ordre fut donné aux villes et bourgs placés sous la dépendance du prince régnant de congédier tous les prédicants et de rentrer au giron de l'Église catholique. Les villes et bourgs ayant adressé une supplique à l'archiduc pour

¹ LANG, *Vonder Seligkeit*, Francfort-sur-le-Mein (1576). Préface, A² pp. 229, 238, 260.

² WIEDEMANN, t. II, pp. 164-165.

³ V. ARETIN, pp. 222-223. WIEDEMANN, t. II, pp. 207-208.

le conjurer de révoquer cet édit et les deux membres d'Empire de Haute et Basse-Autriche étant intervenus, l'archiduc déclara qu'il était résolu à marcher sur les traces de Maximilien son père, lequel avait toujours refusé d'accorder la Confession d'Augsbourg et n'avait jamais admis l'intervention des deux membres d'Empire; que les villes, averties par les édits précédents, s'étaient elles-mêmes attiré les mesures dont elles se plaignaient, car elles ne s'étaient pas contentées de pratiquer leur culte en secret, elles avaient toujours été plus avant dans leurs empiètements, jusqu'à ce qu'enfin elles eussent établi publiquement le nouveau culte, chassé les prêtres catholiques, nommé aux paroisses des ministres luthériens, mis la main sur les bénéfices pour en appliquer les revenus aux besoins du culte évangélique, en un mot usurpé sciemment et ouvertement les droits de l'autorité spirituelle.

En cette même année (1579), Ernest édicta une nouvelle loi scolaire ordonnant qu'à l'avenir les maîtres catholiques seraient seuls admis à instruire la jeunesse, que les livres d'enseignement seraient tous catholiques, que les écoliers seraient conduits tous les dimanches et jours de fête au sermon et à la messe, qu'on exigerait d'eux l'observance des jours de jeûne; que les maîtres, avant leur installation, seraient examinés avec la plus grande attention par l'official de Vienne et par le doyen de la faculté de théologie; qu'ils seraient ensuite présentés au Conseil, que les écoles seraient visitées deux fois par an par des inspecteurs supérieurs chargés de rendre compte à l'autorité de l'état où il les aurait trouvées, enfin que les livres suspects et pernicieux seraient saisis dans toutes les librairies.

L'attitude ferme et résolue de l'archiduc rendit le courage aux prélats persécutés, jusque-là si timides. En 1580, lorsque leurs collègues à la diète autrichienne refusèrent de voter les impôts avant d'avoir obtenu de l'Empereur une réponse favorable quant au libre exercice du culte protestant, ils prirent la parole, soutinrent que, sous prétexte de religion, on ne pouvait se dérober au devoir patriotique, et que le plus pressé était de n'apporter aucun retard à l'envoi des subsides. « L'ennemi héréditaire menace l'Allemagne, le moment serait mal choisi pour disputer beaucoup sur la religion. De plus, la question religieuse est maintenant très embrouillée et très complexe, les honorables membres d'Empire sont divisés. L'un demande cette confession-ci, l'autre celle-là, le troisième, le quatrième ou le cinquième est encore d'opinion différente, de sorte qu'en un si grand nombre d'années on n'a pas fait un seul pas dans la voie de la conciliation. Mais quand bien même nous pourrions tous nous réunir pour travailler à l'œuvre si

désirable, ce grand travail devrait être entrepris en un autre lieu, à un autre moment, et d'une autre manière. Les Catholiques doivent avoir toute liberté d'exposer leurs griefs, leurs besoins; ils sont las d'être invariablement congédiés avec des injures, comme s'il était naturel et juste qu'une partie seulement des citoyens soit entendue, tandis que l'autre est non seulement lésée, mais condamnée d'avance. Les propriétés ecclésiastiques sont extraordinairement diminuées; les sujets catholiques, malgré leur conscience et leur devoir, sont forcés d'embrasser des religions étrangères; ceux qui restent fidèles à la foi de leurs pères sont traités comme des mal-fauteurs, chassés de leurs maisons, dépouillés de leurs biens. De plus, se disant tolérés par l'Empereur, une foule de prédicants sectaires inondent le pays; ils n'appartiennent pas à une secte mais à un grand nombre de sectes; ils diffament les évêques de la manière la plus odieuse et enseignent aux sujets toutes sortes d'erreurs et d'hérésies. A Dieu ne plaise que cette confusion de Babel soit appelée religion, et soit jamais autorisée parmi les chrétiens ¹ »

Pour essayer de mettre un terme à cette « confusion de Babel » que personne ne pouvait nier, les deux membres d'Empire protestants eurent recours à un théologien de Rostock nommé Backmeister et le chargèrent de faire une enquête dans toutes les paroisses, afin de concilier le mieux possible les querelles que les Flaciniens avaient fait naître. Le gouvernement n'apporta aucune entrave à ce projet. L'archiduc Ernest, ayant demandé à ce sujet des explications précises, se déclara satisfait lorsqu'on lui eut répondu que « l'enquête n'avait d'autre but que d'établir dans les Eglises des deux membres d'Empire un gouvernement régulier, la discipline et l'union ² ».

L'obstacle vint d'un autre côté.

Dès les réunions préliminaires, qui eurent lieu au château de Horn, on en vint sur la doctrine et les cérémonies du culte à de telles disputes que Backmeister, qui les présidait, écrivait aux deux membres d'Empire, avant même que l'enquête n'eût commencé : « Si je n'avais pitié de cette Eglise affligée et déjà si profondément troublée, je donnerais ma démission. » Onze prédicants flaciniens présentèrent un mémoire où ils menaçaient des plus terribles châtimens du ciel ceux qu'ils appelaient « les prophètes de la paix ». « La véritable Eglise, » disaient-ils, « n'aura jamais de paix sur la

¹ WIEDEMANN, t. I, pp. 388-392, t. II, pp. 213-214.

² RAUPACH, *Erläutertes evangelisches Oesterreich*, t. II, p. 13.

terre. L'humanité est une race de vipères, l'homme n'est qu'un bournier de vices. »

L'enquête révéla toute la gravité de la situation. La majorité des prédicants était d'une ignorance absolue; quelques-uns n'avaient même jamais vu la Confession d'Augsbourg, encore bien moins l'avaient-ils lue et étudiée; d'autres n'auraient pas même été en état de réciter le symbole des apôtres; beaucoup ne se présentèrent pas; d'autres résistèrent ouvertement aux enquêteurs. Les seigneurs, patrons des églises, avaient confisqué les biens des paroisses : il en résultait que les presbytères, les écoles, les établissements de bienfaisance menaçaient ruine ¹.

A la première séance préliminaire, il avait été question de nommer un surintendant et un conseil ecclésiastique, « afin que le chariot d'Israël, profondément embourbé, pût être enfin tiré de l'ornière ». Backmeister ayant refusé la charge de surintendant, les deux membres d'Empire le donnèrent au théologien Conrad Becker Wick, lequel, au bout de peu de temps, demanda à retourner dans son pays. A peine si les Protestants d'Autriche conservaient quelque espoir de voir jamais la religion s'établir chez eux sur des bases solides et sur une constitution stable.

Les Flaciniens, soutenus par un certain nombre de membres de la diète, continuèrent, dans leurs prêches et dans leurs écrits, à injurier sans relâche tous leurs adversaires, « papistes, sacramentaires, faux luthériens et prophètes de paix ». Presque chaque paroisse était en guerre ouverte avec la paroisse voisine, car, parmi les Flaciniens eux-mêmes, les querelles les plus scandaleuses avaient éclaté. Quelques-uns avaient encore exagéré la doctrine de leur maître, et disaient maintenant : « Le péché originel vient de Dieu et du diable; le diable est le créateur des âmes; les femmes enceintes portent le diable dans leur sein, car l'homme tombé et non régénéré est la créature de Satan. » Les ministres qui, par « égard pour les oreilles de leurs auditeurs, » refusaient de traiter fréquemment ces sujets en chaire, étaient regardés par les intransigeants comme de misérables lâches. Ils étaient publiquement insultés et même on les donnait au diable.

Joachim Magdeburgius, autrefois prédicant de Salzwedel, avait été jadis expulsé de l'Electorat de Brandebourg, pour refus d'obéissance aux édits de religion de Joachim II ². Il avait d'abord été demander

¹ RAUPACH, *Erläutertes evangelisches Oesterreich*, t. III, pp. 194 et suiv.

² RAUPACH, *Presbyterologia*, p. 104. Les Substantialistes se reconnaissaient au salut qu'ils échangeaient en se rencontrant : « Dieu te bénisse, péché originel ! » à quoi l'autre répondait : « Le péché original te remercie ». RAUPACH, *Erläutertes evangel. Oesterreich*, t. II, p. 130, note.

asile à Rudiger de Starhemberg, à Eferding dans la Haute-Autriche, puis, en 1564, il avait été nommé par le général Hans Ruber prédicant des reîtres allemands à Roab. Là et ailleurs, il enseignait oralement et verbalement « un Flacinianisme renforcé ». Selon lui, les corps des chrétiens, même après leur mort, continuent à être l'objet de la colère divine, et le péché originel habite encore en eux. Ce ne sera qu'au dernier avènement du Christ, après que le Rédempteur aura ressuscité et régénéré les corps de ses élus, que le péché originel sera effacé. Cette doctrine trouva autour de lui d'ardents adeptes, mais aussi des adversaires acharnés, et sur toutes ces questions de furieuses querelles éclatèrent. Beaucoup de Flaciniens trouvaient la doctrine de Magdeburgius opposée à l'Écriture, injurieuse pour la Passion et la mort du Christ, propre à fomenteur de nouvelles hérésies, et nommaient ses partisans « prophètes de tombeaux, cadavéristes, blasphémateurs de squelettes ». D'autres accusaient les adversaires du nouveau docteur de ne rien comprendre aux Écritures et les appelaient « flatteurs de cadavres, antinomes, épicuriens, ennemis de la justification du Christ », etc., etc. ¹.

Ce n'était pas seulement dans les écrits de controverse et dans les chaires que la lutte était ardente; elle passionnait aussi le peuple. On se battait dans les rues, dans les hôtelleries, et quelquefois le sang coulait. Les anciens flaciniens, Spangenberg, Opitz et plusieurs autres, pour avoir essayé de concilier les querelles, furent traités de fous et d'hérétiques. On les exila, on les « recommanda à la vengeance de Satan ». Un prédicant refusa de donner la Cène à l'épouse de Rudiger, qui était enceinte, jusqu'à ce qu'elle eût avoué à l'église, en présence de tout le peuple, qu'elle n'était que péché, et qu'elle portait en elle le démon. A la suite de cette extravagance, les Flaciniens encoururent la disgrâce de Rudiger qui les avait protégés depuis tant d'années. Il résolut de les expulser de ses domaines, mais « mal lui en prit, car il eut à subir de singulières avanies ». Les Fla-

¹ Le théologien Christophe Irenaeus s'efforçait de démontrer par mille raisonnements subtils que le péché originel étant quelque chose de vivant, de raisonnable, d'intelligent, d'agissant, comme Paul et Luther l'avaient démontré, le cadavre d'un chrétien, qui n'a ni raison ni intelligence, ni volonté, ne peut plus être ni être nommé péché originel. « Le péché originel existe, il a une vie propre, il commet tous les autres péchés, dit Luther, mais le cadavre sans âme n'a point de vie, il ne saurait offenser Dieu, aussi ne peut-on l'appeler péché originel. » Irenaeus comparait le cadavre du chrétien à un repaire de brigands en ruines. « Cette ruine, » disait-il, « n'est plus un repaire de brigands, ce n'est plus qu'un monceau de pierres; c'est parce qu'il a été un repaire de brigands, qu'il a été détruit de fond en comble. » *Von dem neuen Dogmate der todten Erbsünder und der selig im Herrn verstorbenen Leichnamsschender* (1583). A³⁻⁴, A^{4-b}, Cb. Voy. aussi 2^{4-b}. Le traité d'Irenae fut porté aux nues le 23 mars 1583 par Christian Gerhardi, dans une élégie latine, H^{4-b}.

ciniens firent tout pour le rendre odieux à ses sujets, le traitèrent de tyran, de papiste impur, de menteur, d'hypocrite. Son frère Gundacar chassa leurs prédicants de ses possessions sans se mettre aucunement en peine de l'excommunication qu'ils prononcèrent contre lui¹. Les membres protestants des Etats, à leur grande mortification, en furent enfin réduits à supplier l'archiduc Ernest de les débarrasser de ceux qu'ils avaient soutenus si longtemps et traitaient maintenant de « sectaires venimeux² ».

Les ordres de l'Empereur, même dans les questions civiles, n'étaient pas obéis. Lorsque Rodolphe décréta pour l'Autriche l'adoption du calendrier grégorien, ce fut, dans toutes les chaires protestantes, « un tumulte effroyable, une grêle d'invectives ». Sept prédicants, dans un volumineux traité, énumérèrent les motifs pour lesquels ils refuseraient toujours d'adopter « ce calendrier maudit », cette « queue du dragon infernal ». L'accepter, disaient-ils, serait se rendre coupable envers Dieu de la plus noire ingratitude. Toute autorité temporelle qui l'adoptait flattait l'Antechrist et l'adorait servilement. Admettre une semblable abomination, c'était oublier l'effroyable sentence prononcée par saint Jean dans l'Apocalypse : « Ceux qui auront le signe de l'Antechrist sur la main ou sur le front seront torturés par le feu et le soufre, par l'ordre des saints et de l'Agneau. » « Sachez qu'il nous serait interdit d'obéir au Pape (ou au diable, car c'est tout un), quand bien même il nous ordonnerait des choses saintes, comme par exemple de dire un *pater*, ou de recevoir le sacrement sous les deux espèces. » « Il est impossible d'admettre le nouveau calendrier et de rester chrétien, bien que le Pape ne nous le propose pas, mais d'autres en son nom ; de même que nous ne pourrions accepter un présent du diable et rester chrétien, ainsi que le docteur Luther l'a très bien expliqué dans l'un de ses traités : « Quiconque obéit au Pape, » a-t-il dit, « ne peut être sauvé. Tout chrétien soucieux de son éternité doit l'éviter, le fuir et le maudire, autant que le diable en personne. » « Une grande sagesse, une profonde piété sont cachées dans ces paroles de Luther. Adopter le calendrier serait s'exposer à la damnation éternelle. »

Dans le peuple, « tout était désordre et tumulte ». « La parole de Dieu est foulée aux pieds, » écrivent les prédicants dans un mémoire adressé à la Diète, « les sacrements sont méprisés, des vices abo-

¹ Voy. RAUPACH, *Erläutertes evangel. Oesterreich*, t. II, p. 130, note; t. III, pp. 49 et suiv. *Zweifache Zugabe*, pp. 25 et suiv. *Presbyterologia*, p. 109, *Die neuen Propheten und flacianischen Schwärmer aus ihren Predigen und Famoschriften gezeichnet* (1534), pp. 13, 27-35. WIEDEMANN, t. I, pp. 392-428.

² WIEDEMANN, t. I, pp. 426-427.

minables s'étalent au grand jour. On n'entend parler que d'adultère, d'usure, d'exploitation criminelle des pauvres gens; il semble réellement que notre situation ne puisse plus empirer¹. » « La plupart des nobles « dans le cours de toute une année, ne vont qu'une ou deux fois au prêche² ». « La noblesse protestante d'Autriche, » écrit Polycarpe Leiser en 1580, « est tourmentée par des haines secrètes ou publiques; la religion elle-même ne réunit point les esprits. Nos seigneurs s'enivrent et s'abandonnent à la luxure ». « Oh! que de plaintes sur leurs excès et leur vie licencieuse ne pourrais-je pas rapporter ici! ils livrent notre religion aux sarcasmes, aux mépris de nos adversaires. » « La vie licencieuse, l'absence de tout sentiment moral, » écrit de Horn le prédicant Hofmar à Leiser, « finira par attirer les Turcs chez nous, et par nous perdre tous³. »

« Parmi les Evangéliques, tout est grossièreté, licence ignoble, et les prédicants sont en général les premiers à causer du scandale. » « En Autriche il devient impossible de trouver des prédicants honnêtes, » rapportait David Schweizer, ministre à Schöngraben. « Nous n'avons que des débauchés, des pleurnicheurs, des brouillons, des incapables, ou bien des sectaires flaciniens, des fanatiques dépravés, qui trompent les gens⁴. » Lorsque les membres catholiques des Etats affirmaient que les Evangéliques n'avaient point de pasteurs capables d'enseigner purement et clairement la doctrine de la Confession d'Augsbourg, ils n'exagéraient rien. On donnait les charges ecclésiastiques à des brouillons, à des fanatiques qui n'étaient d'accord avec aucune communauté luthérienne et avaient été chassés de quelqu'autre pays à cause de leurs doctrines subversives⁵.

Les Protestants eux-mêmes commençaient à se demander s'il serait possible de maintenir la religion protestante en Autriche. Un zélé luthérien, le seigneur d'Hofmann, écrivait : « Nos prédicants sont tellement impies qu'ils finiront par être cause qu'on fermera nos écoles, que les églises, les chaires seront interdites à nos ministres⁶. » Huit ans après l'avènement de Rodolphe, le prédicant Haselmeyer décrivait au duc Louis de Wurtemberg, qui venait de le nommer pasteur à Eferding, la déplorable situation du Protestantisme en Autriche. « Les sectes flaciniennes, » écrit-il, « échantent

¹ WIEDEMANN, t. I, pp. 438-456. Voy. notre cinquième volume sur la question du calendrier gregorien.

² RAUPACH, *Erläutertes evangel. Oesterreich*, t. III, pp. 70 et suiv.

³ DÖLLINGER, t. II, p. 652.

⁴ RAUPACH, *Zwiefache Zugabe*, p. 74.

⁵ RAUPACH, *Evangel. Oesterreich*, t. I, p. 162.

⁶ HURTER, t. III, p. 194.

les plus grossières, les plus abominables injures; mais vis-à-vis des Luthériens, comme Pilate et Hérode, elles feignent toujours d'être d'accord et nous traitent d'homicides d'âmes. » « Dans la Basse Autriche, leur nombre s'est tellement accru que les seigneurs les plus instruits, les plus éclairés ne savent pas mieux où ils en sont que les pauvres gens. Nous jouissions auparavant de la tolérance de l'Empereur, mais il est fort à craindre que, par la faute de nos discordes, l'exercice de la Confession d'Augsbourg ne soit bientôt interdit dans tout notre pays ¹. »

Tandis qu'en Autriche les Luthériens faisaient tous leurs efforts pour mettre du moins un peu d'ordre dans leur Église troublée et pour fixer la doctrine et le culte, les princes et les théologiens protestants reprenaient dans tout l'Empire avec un nouveau zèle l'œuvre si souvent tentée de la conciliation religieuse. On était décidé à créer un corps enseignant évangélique capable de contrebalancer « l'exécrable conciliabulum de Trente, d'abord, » disait Selneker, « pour opposer une digue à la corruption des mœurs tous les jours plus effroyable parmi le peuple évangélique, ensuite pour combattre avec ensemble, fraternellement, pacifiquement, le Pape idolâtre et ses satellites damnés, les Jésuites ² ». A l'Électeur Frédéric, l'ardent apôtre, le vaillant champion du Calvinisme, avait succédé, en 1570, un Électeur entièrement dévoué à la doctrine luthérienne, événement très important pour les Confessionnistes. « En perdant Frédéric, » écrivait Auguste de Saxe, « les Calvinistes ont perdu leur meilleur atout ³. »

¹ RAUPACH, *Zwiefache Zugabe*, pp. 29-31.

² *Beiträge zur evangelischen Concordie*, pp. 42-43.

³ KLUCKHOHN, *Briefe*, t. II, p. 1014, note.

CHAPITRE X

ABOLITION DU CALVINISME ET RESTAURATION DU LUTHÉRANISME DANS
L'ÉLECTORAT PALATIN. — ÉTAT MORAL ET RELIGIEUX AU SUD
DE L'EMPIRE, D'APRÈS DES TÉMOIGNAGES PROTESTANTS.

I

L'Electeur Louis, autrefois gouverneur du Haut Palatinat, avait succédé à Frédéric III en 1576. Dès le début de son règne, il avait annoncé l'intention de rétablir le Luthéranisme dans ses états¹. Il ne se préoccupait aucunement du testament de son père, qui lui avait fait un devoir de maintenir le symbole et la constitution ecclésiastique en vigueur sous son règne. « Maintenant les loups vont descendre des hauteurs du Haut-Palatinat, maintenant les brebis seront dévorées, » disait à ses auditeurs le théologien Olevian². Le jour où le nouveau souverain fit son entrée à Amberg, quelques calvinistes s'étant mêlés à la foule, on les pria de se retirer, « pour ne pas souiller les regards du pieux Electeur³ ». Tous les ministres qui refusèrent de rétracter l'ancienne doctrine à l'église, en présence de toute la congrégation, furent exilés sans miséricorde, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Les laïques eux-mêmes, à quelque secte qu'ils appartenissent, reçurent ordre ou de s'expatrier, ou d'embrasser le Luthéranisme⁴. Le nombre des prédicants et des maîtres d'école expulsés s'éleva à cinq ou six cents⁵. « Ceux qu'on va mettre à leur place, » mandait le théologien Ursinus à son ami Crato le 20 juin 1577, « sont pour le plupart, comme je

¹ PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, pp. 5 et suiv.

² WUNDT, t. II, p. 125, note 10.

³ WITTMANN, p. 66.

⁴ WITTMANN, pp. 67-68.

⁵ Voy. WUNDT, t. II, pp. 126-129. Les ministres de Neustadt mandaient en décembre 1577 au Conseil de Schaffhouse que plus de cinq cents pasteurs et instituteurs avaient été destitués. v. BEZOLD, *Briefe J. Casimir's*, t. I, p. 289, n° 89.

J'ai entendu dire, des gens ignorants et grossiers, qui se jettent sur la proie qu'on leur abandonne comme des vautours. Les choses en sont venues à un tel point que les honnêtes gens ne se présentent plus pour remplir les emplois ecclésiastiques, mais uniquement des hommes avides, prêts à accaparer et à dilapider sans aucun scrupule le bien d'Église. En un mot, ces nouveaux venus sont des hypocrites, des flatteurs, de véritables harpies ¹. » En 1579, l'Electeur publia un décret portant que toute révolte contre les lois, toute manœuvre perfide tendant à rétablir les hérésies condamnées, seraient punies à l'égal des délits de sorcellerie ² ».

Jadis, lors des innovations de Frédéric III, les Luthériens s'étaient répandus en plaintes amères contre les ordres de leur prince; maintenant c'était au tour des Calvinistes à se lamenter. « Les changements de religion finissent par détruire toute religion, » disaient-ils ³. Pendant les enquêtes ecclésiastiques ordonnées par l'Electeur à plusieurs reprises, on acquit la certitude que non seulement les laïques, mais les ministres étaient, relativement à la doctrine luthérienne, d'une ignorance presque invraisemblable. En même temps, une grossièreté de mœurs, une licence si ignoble se révélait dans leurs discours et dans leurs actes que les protocoles d'enquête ne pourraient être reproduits sans offense à la pudeur. On n'entendait tomber de la chaire que des imprécations et des injures; il n'y avait plus ni loi, ni discipline ⁴. Aussi le peuple était-il tombé dans une dépravation presque bestiale. Dans un discours prononcé aux Etats du Haut-Palatinat, l'Electeur, en 1577, compte parmi les charges qui lui sont imposées et rendent un surcroît de dépense nécessaire « l'envahissement croissant des vices ». Il se plaint que l'entretien des personnes accusées de sorcellerie, entretien dont le gouvernement avait de tout temps supporté les frais, diminue sensiblement ses revenus ⁵. Au sujet d'Amberg, un rapport officiel, publié en 1581, porte : « Quant aux mœurs de la plupart des habitants, chacun est à même de s'en rendre compte, car jour et nuit on peut les voir attablés dans les hôtelleries et les tavernes; là, on rencontre, à l'heure du prêche, beaucoup plus de chrétiens qu'à l'église. Il est fréquent de voir une jeune fille

¹ SUDHOFF, pp. 426-428. Le Calvinisme rencontrait peu de sympathie parmi le peuple. Le 24 novembre 1577, Ursinus écrivait à l'un de ses amis : « *Nobilitas, praefecti, magistratus, major pars populi sunt nobis infensi, alii neque intelligunt neque curant religionem, pars minima nobiscum gemit et ea, quae nihil potest.* » Voy. v. BEZOLD, t. I, p. 224, n° 8.

² WITTMANN, p. 67.

³ Voy. SUDHOFF, p. 426.

⁴ Dit Wittmann, qui les a eus sous les yeux; voy. p. 69.

⁵ WITTMANN, p. 70.

arriver déshonoré au jour de ses noces, et, ce jour-là, on se livre à la plus abominable licence; l'abus du saint nom de Dieu est tellement fréquent, même parmi les enfants, qu'il ne faudrait pas s'étonner que la terre s'entrouvrit pour engloutir tous nos blasphémateurs ¹. » Dans le Palatinat-Deux-Ponts, même situation : « Les blasphèmes, les imprécations les plus impies, » écrivait le comte palatin Wolfgang, « sont toujours plus communs, chez les jeunes gens comme chez les vieillards. Il devient urgent de sévir : Tout homme convaincu d'avoir blasphémé la toute puissance ou la justice de Dieu, la très sainte humanité du Christ ou les sacrements, sera puni de mort, ou subira le retranchement de l'un de ses membres. Des jurons si grossiers qu'on ne peut même les rapporter sont maintenant passés dans le langage usuel ; ils seront punis par la prison, ou bien on exigera des coupables une forte amende. L'adultère passe pour un crime de peu de gravité, on ne rougit point de le commettre : ceux qu'on en a pu convaincre seront jetés en prison. Pendant quatre dimanches consécutifs, on leur fera porter trois fois autour de l'Eglise les deux pierres de péché qui y sont déposées. En cas de récidive, on les expulsera du pays ². » « La charité fraternelle, le soin des pauvres, » assurait le prédicant Charles Sander en 1577, « ne se rencontrent plus parmi les hommes ; ils sont rudes, grossiers, ils s'abandonnent à tous les vices ; dans les villes et villages on voit errer autour des maisons une foule de gens affamés. En vérité, au temps du papisme, nous n'avions rien expérimenté de semblable ³. »

II

Olevian et Widebram, tous deux chassés de l'Electorat palatin, avaient été demander asile au comte Jean de Nassau ; en 1577, ils établirent le Calvinisme dans les domaines de ce prince. Le nouveau culte fut inauguré à Diez par le brisement des images du Sauveur et des saints. Ce jour-là, on vit le comte Jean lui-même saisir une statue de la Sainte Vierge de grandeur naturelle, sculptée et dorée, œuvre d'une grande valeur artistique, et lui abattre la tête avec son épée ⁴.

¹ WITTMANN, p. 71.

² Voy. (Faber) STOFF, t. II, pp. 126-127, 129-133.

³ *Beiträge zur evangelischen Concordie*, p. 39. Voy. ce que dit à ce sujet le surintendant Cunmann Flinsbach dans (Faber) STOFF, t. II, p. 51.

⁴ MARX, *Gesch. von Trier*, 2^b, p. 163. L'ordre suivant fut édicté en 1590 pour le comté de Diez : « Les autels seront abattus, on fera dans les toits et dans les caves des perquisitions pour découvrir partout toutes les idoles cachées, et on les

Dans le comté d'Hadamar, tous les autels qui existaient encore furent abattus, les images et statues brisées ou brûlées devant la porte de l'église ¹. En 1572, les enquêteurs luthériens s'étaient plaints du peu de respect témoigné aux prédicants, de la dilapidation du bien d'église, du blasphème, devenu général ² : l'introduction du Calvinisme ne changea rien à cet état de choses : les ministres écrivaient en 1580 : « Plus on détruit l'idolâtrie, plus, pour obéir à Dieu, on abat les autels, les images, et plus le peuple montre d'ingratitude envers le saint Evangile, plus il méprise le ministère de ses pasteurs, le prêche, le catéchisme, de sorte que, même aux jours de grande fête, on ne compterait pas dix personnes dans l'église; les habitants mènent une vie licencieuse, bestiale, turque; la débauche, l'impudicité, le blasphème et tous les vices s'étaient au grand jour. » « Les personnes de la plus basse condition, » écrivait dix ans plus tard Guillaume Zepper, professeur de théologie à Herborn, « les tailleurs, les cordonniers, les soldats, les niais et ceux qui jamais n'ont pu rien apprendre, sont invités à prêcher; des disciples de Schwenkfeld, des sectaires de toute sorte, même des athées, ou bien les apôtres des plus exécrationnelles erreurs, apparaissent de temps en temps dans nos églises et semblent des échappés de l'enfer; le pauvre peuple vit et meurt comme la brute. » « Les écoles sont honteusement abandonnées; comme on s'occupe fort peu d'y faire prospérer les études, elles sont dans le plus triste abandon; les écoles, églises, collèges, hôpitaux, hospices, menacent, ruines, ou plutôt sont déjà ruinés ³. »

Dans l'Allemagne du Sud, les mêmes plaintes se faisaient entendre. Le prédicant Christophe Marstaller écrivait en 1575 : « L'Evangile règne, et cependant les églises s'écroulent; nos ancêtres les avaient bâties depuis le fondement jusqu'à la faite; ils avaient fait d'énormes sacrifices pour leur construction, pour leur ornementation. Aussi Dieu leur donnait-il des années d'abondance, du bon temps, des heures paisibles; ils passaient leur vie dans la paix. Main-

détruire. » A Ems, ordre fut donné en 1599 de détruire le grand crucifix de pierre du cimetière; à la même date une autre ordonnance exigea que pendant le prêche un sacristain armé d'un bâton surveillât tous les assistants et les empêchât de s'endormir. On mettait au nombre des abus à retrancher les croix placées sur les tombes au cimetière. Il était aussi défendu de dire en parlant d'un défunt : « Que Dieu ait pitié de sa pauvre âme! » : « Car l'écriture ne prescrit nulle part d'assister les morts, ses prières et de ses vœux. et il ne convient pas de mêler quelque chose de personnel à sa prière! » Voy. *Beiträge zur Nassauischen Reformationsgesch.* dans le « *Katholik* » de Mayence, 1886, t. I, pp. 541-547.

¹ WAGNER, t. I, pp. 255-258.

² WAGNER, t. I, pp. 238-241.

³ *Zepperi Politia eccl.* Voy. dans *Grosch, Vertheidigung wider Arnold*, p. 497.

tenant, les églises ont été tellement dépouillées par les autorités que leurs toitures mêmes s'effondrent. La neige et la pluie y pénètrent, et mainte églises semble plus à une écurie qu'à un temple. Il ne serait plus possible aujourd'hui de faire servir les calices et les pièces d'orfèverie des sacristies aux besoins du nouveau culte; tout a disparu, les autorités ont entièrement dépouillé nos temples. De beaux et splendides ornements d'église, brodés de perles et de corail, en velours, en soie, dons magnifiques de nos pères, ont été enlevés par les seigneurs, qui en ont fait des corps de jupes et des chaperons pour leurs femmes. Aussi nos temples sont-ils maintenant si misérables qu'on n'a même plus le moyen de fournir au pasteur une aube pour monter en chaire et débiter son sermon. » « Quant à ce qui regarde les ministres eux-mêmes, ils sont très peu aidés par les autorités évangéliques. Lorsque le seigneur veut aller à la chasse, il oblige le ministre à se mêler à ses piqueurs, à ses valets; il veut qu'il crie comme un arracheur de dents, et le pauvre pasteur des âmes est obligé de suivre la meute et d'obéir. Avec cela, il vit dans des transes continuelles : « Curé, si tu me perds mon chien, je ne t'oublierai pas ! » « Le commun peuple, qui comprend autant l'Evangile que la vache connaît le dimanche, gémit et répète : Depuis que la doctrine luthérienne a été prêchée parmi nous, il n'y a plus de bonheur ni de salut pour nous; depuis ce temps, aucune étoile ne nous a lui; nous avons été visités par la guerre, la peste, l'enchérissement des denrées, les mauvaises récoltes; un malheur a toujours succédé à un malheur ¹. »

Jacques Andreaë, prévôt et chancelier à Tubingue depuis 1563, étudiait depuis longtemps avec beaucoup d'attention la situation morale et religieuse du peuple protestant. Bien que violent adversaire du papisme et de l'Eglise Catholique, il avouait que, depuis l'avènement de la nouvelle doctrine, les antiques vertus nationales avaient disparu et qu'on voyait se produire beaucoup de vices inconnus jusqu'alors. « Parmi nos luthériens, » disait-il en 1568, « on ne voit point trace d'amélioration depuis Luther; les mœurs sont licencieuses, épicuriennes et brutales; nous sommes témoins de mille excès honteux dans le boire et le manger; la débauche, l'avarice, l'orgueil, le blasphème, sont à l'ordre du jour, et les nôtres, tout comme les papistes, entendent demeurer impunément dans leur idolâtrie; la discipline grave et chrétienne que Dieu recommande si expressément dans son saint Evangile passe pour un

¹ *Pfarr-und Pfründebeschneiderteufel* (Ursel, 1575) J.J. 2.5.

nouveau papisme et pour une tyrannie digne des moines. » « Nous savons maintenant, » disent-ils, « que nous pouvons être sauvés par la seule foi en Jésus-Christ. Le Sauveur, par sa mort, a satisfait pour nos péchés, que jamais nous n'aurions pu expier par nos jeûnes, nos aumônes, nos prières et toutes nos bonnes œuvres. Laissez-nous donc en paix avec ces œuvres, puisque nous pouvons nous passer d'elles ! » Et afin que tout le monde sache bien qu'ils ont en horreur le papisme et qu'ils ne mettent pas leur confiance dans les bonnes œuvres, ils n'en font aucune. Au lieu du jeûne, la gloutonnerie, l'ivrognerie le jour et la nuit; au lieu de l'aumône, l'exploitation criminelle du pauvre; au lieu de la prière, le blasphème, un blasphème si horrible qu'il dépasse ce que les Turcs peuvent préférer de plus exécration. Au lieu de l'humilité chrétienne, l'orgueil, le faste, l'arrogance, le luxe, l'indécence des habits. Et tout cela, décoré du nom de mœurs évangéliques ! Ces pauvres gens se persuadent en outre qu'ils ont au cœur une foi robuste, qu'ils adorent un Dieu plein de miséricorde et qu'ils valent bien mieux que les papistes idolâtres et apostats. « Les excès de table, la débauche sont tous les jours plus fréquents. » « Nos chers parents, comme je l'ai entendu dire bien souvent aux vieillards, n'ont jamais confié les charges ecclésiastiques aux ivrognes, aux piliers de cabaret. Autrefois on les évitait, on les fuyait, ils étaient exclus de toute société et ne trouvaient pas à se marier. C'est ainsi qu'agissaient nos bons ancêtres, que la lumière de l'Évangile n'éclairait cependant pas encore. Comment pourrions-nous justifier notre conduite devant Dieu, nous, sur lesquels il a fait briller sa divine lumière ! » « Le principal auteur des honteux excès de table, c'est le démon. » « L'excès du boire n'est généralement pas considéré comme un péché ni par les grands, ni par les petits. On habitue à boire les petits enfants, ceux-mêmes qui ne savent pas encore bien parler, ce qui ne se voyait jamais du temps de nos pères. Les horribles imprécations, aujourd'hui si communes, étaient inconnues jadis, et quand on surprenait quelqu'un dans ce vice, beaucoup moins affreux alors qu'il ne l'est devenu, on lui faisait subir la torture, ou bien on l'envoyait en prison. »

« Selon qu'il avait été prédit, la doctrine d'Épicure règne sous le nom d'Évangile; on n'honore l'Évangile et la vérité que des lèvres, tandis qu'on agit de toutes ses forces contre ses préceptes; il semble que les chrétiens n'aient été appelés à sa divine lumière que pour n'avoir plus à se préoccuper de pitié, de loyauté, de décence, de modération, de charité chrétienne, et pouvoir se livrer impunément à toutes sortes d'actes pervers. » « Malheureusement pour nous,

nous sommes tous prophètes en ce moment, car là où deux ou trois sont ensemble et se plaignent de la façon dont va le monde, surtout parmi nous autres Allemands, ils tombent d'accord pour dire : Les choses ne peuvent durer longtemps ainsi; une catastrophe est imminente; notre état ne peut empirer! Il n'y a plus de crainte de Dieu, peu ou point de probité, plus de foi; le vice triomphe, nous serons visités avant peu par le courroux du ciel; il n'en peut être autrement¹. »

III

Andrea « regardait comme une des causes principales d'une si terrible corruption » les querelles qui divisaient les Evangéliques dans la bien-aimée patrie. « Nos disputes, » disait-il, « troublent la foi populaire, et rendent les âmes incertaines de ce qu'elles doivent croire. » « Les Eglises protestantes, » écrivait-il en 1570 au prince d'Anhalt, « sont discréditées en tous lieux à cause de la fureur de calomnie qui les tourmente. On leur reproche avec raison leur désunion; en effet, à peine si l'on pourrait trouver dans toute l'Allemagne deux ministres entièrement d'accord sur tel ou tel article de la Confession d'Augsbourg. » Andrea passait sa vie en de vaines tentatives de concorde. A plusieurs reprises, dans l'espoir d'atteindre son but, il avait été jusqu'à compromettre son renom théologique. Aussitôt après le colloque de Zerbst², il avait rompu avec les Philippistes de Wittemberg, et disait maintenant de la somme théologique de Mélanchthon, qu'auparavant il avait déclarée d'une rigoureuse orthodoxie, « qu'elle était toute remplie de détestables erreurs ». Dans une suite de sermons publiés en 1573, il fait du Catéchisme de Luther le symbole unique de la doctrine protestante et lance l'anathème à toute doctrine qui lui est opposée. Pour complaire à Martin Chemnitz, dont il s'était rapproché, il récita ces sermons sous forme d'articles dogmatiques sous le titre de *Concorde Souabe*. Le duc Jules de Brunswick approuva l'ouvrage, et, grâce à son zèle et aux efforts de Chemnitz, l'union de l'Eglise de Souabe et de celle de Basse-Saxe fut bientôt un fait accompli³.

¹ *Erinnerung nach dem Lauf der Planeten gestellt* (Tubingue, 1568), pp. 22, 49, 140, 146, 181, 191, 202. *Dreizehn Predigten vom Türken* (Tubingen, 1569), pp. 106 et suiv. Voy. DÖLLINGER, t. II, pp. 375-378.

² Voy. plus haut, p. 367.

³ DÖLLINGER, t. II, pp. 379-380. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, p. 9-73.

La restauration du Luthéranisme dans le Palatinat fut considérée par les Protestants comme un événement providentiel, et comme l'avant-coureur de la conciliation prochaine. Sous l'Electeur Louis, l'hostilité religieuse, qui depuis tant d'années avait séparé le Palatinat de la Saxe, cessa d'agiter ces pays. « Louis et Auguste, animés du même zèle, marchèrent dans les mêmes voies pour le triomphe de la vraie religion. » Ils unirent leurs efforts à ceux de l'Electeur de Brandebourg, pour combattre le Calvinisme et travaillèrent avec ardeur à grouper autour d'eux tous leurs coreligionnaires.

Auguste fut le premier et le plus puissant patron de « l'œuvre de concorde ». Andrea en fut « le vrai père selon l'esprit ».

CHAPITRE XI

NOUVELLES TENTATIVES D'UNION.— LE LIVRE DE TORGAU ET LE LIVRE DE BERG. — AMIS ET ADVERSAIRES DU FORMULAIRE DE CONCORDE
1560.

I

L'Electeur Auguste de Saxe écrivait en novembre 1575 à ses conseillers intimes : « Bien que nous autres princes et pouvoirs publics ayons de bonnes raisons pour redouter d'avoir affaire aux théologiens, gens, pour la plupart, brouillons et obstinés, il faut pourtant que nous affrontions le péril, car on ne peut se dissimuler plus longtemps la triste situation où se trouve notre Eglise. Il n'y a point de Pape parmi nous, les choses iront toujours de mal en pis si les autorités de tous les partis ne prennent la direction des affaires religieuses. Comme il est impossible d'espérer que jamais colloque ou synode réussisse à réconcilier et à unir nos docteurs, comme on ne peut non plus s'attendre à les voir s'expliquer tranquillement sur ce qui les divise, il me semble que les membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg ont le devoir d'agir, et qu'il serait bon que chacun d'eux présentât le formulaire en usage dans ses états. Alors des diverses pierres de l'édifice chrétien, il serait possible, avec le concours de quelques théologiens pacifiques assistés de nos conseillers politiques, de dresser un corps de doctrine définitif, de le publier, et d'obliger tous les prédicants à le signer ¹. » Auguste pensait qu'il était beaucoup plus facile qu'autrefois d'arriver par cette voie à la concorde, et que les disputes théologiques allaient s'adoucir, maintenant que Flacius et d'autres théologiens batailleurs étaient morts, et que les docteurs avaient dépensé leur première ardeur dans les disputes publiques et dans un très grand nombre d'écrits de controverse ².

¹ HUTTER, pp. 271-273, voy. PLANCK, t. VI, pp. 437-438.

² Lettre à Guillaume de Hesse, 19 déc. 1575, voy. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, pp. 323-329.

En un mot, il voulait la paix, et il la voulait basée sur un décret des princes souverains. Comme il l'écrivait à Guillaume de Hesse, il était pénétré de douleur en voyant que Dieu « laissait au démon la bride sur le cou, tandis qu'une extravagance succédait continuellement à une autre extravagance ¹ ».

Par les soins de l'Electeur, un colloque se réunit à Torgau en mai et juin 1576; outre douze théologiens de l'Electorat de Saxe, cinq docteurs du dehors y furent invités : Jacques Andrea, Martin Chemnitz, David Chyträus, André Musculus et Wolfgang Körner. Les docteurs saxons, les mêmes, en grande partie, qui avaient été les plus ardents défenseurs de Mélanchthon, avaient rejeté le *Corpus* de leur ancien maître regardé jusque-là en Saxe comme le formulaire définitif de l'orthodoxie protestante; ils s'étaient aussi élevés contre l'Accord de Dresde, et semblaient maintenant résolus à ne plus reconnaître que l'autorité seule infallible de Luther. Le colloque de Torgau dressa un nouveau formulaire de concorde, et Chemnitz se félicita d'y voir effacée « toute trace de l'esprit de Mélanchthon ² ».

« Le livre de Torgau, » écrivait Andrea à Hesus et à Wigand le 24 juillet, « procède en droite ligne de l'esprit de Luther, qui est l'esprit même du Christ ³. »

Andrea, nommé inquisiteur de l'Electorat de Saxe, prononça devant le sénat universitaire de Wittemberg un discours où il déclara que Jésus-Christ, partout présent selon son humanité sainte comme selon sa divinité, l'avait choisi pour son instrument, et lui avait confié la mission de rétablir la pure doctrine dans le Saint-Empire. Dans ses entretiens privés, il accablait Mélanchthon d'injures.

Quiconque repoussait l'ubiquité était à ses yeux « un hérétique endurci, contre lequel l'autorité avait le devoir de sévir ». Une violente querelle s'éleva entre lui et Luc Major, surintendant de Halle. Andrea soutenait que tout docteur se refusant à confesser que la nature de Jésus-Christ est toute puissante et partout présente était

¹ HEPPE, t. II, doc. p. 110.

² HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, pp. 111-116.

³ « Nihil hic fucatum, nihil palliatum, nihil tectum est, sed justa spiritum Lutheri, qui Christi est, candide, aperte, pie, sancte ad veritatis illustrationem et propagationem omnia geruntur. » HEPPE, t. III, note. D'après une relation due au théologien Nicolas Selnekker, Andrea disait de Chemnitz qu'il serait bon qu'il quittât la Saxe, « qu'il était faux et déloyal, et qu'il ferait revenir le règne d'Hesus et les extravagances des Flaciniens ». « Andrea avait coutume de décrier Chemnitz, » écrit Selnekker, « tout en lui prodiguant des paroles flatteuses, ce qui nous a toujours paru singulier. » Chemnitz, de son côté, disait en parlant d'Andrea « qu'il ne voyait pas quel bien cet homme pourrait faire ». « Pour parler en conscience, » disait-il, « il me semblerait à propos de le renvoyer chez lui, si nous voulons avoir la paix et l'union. » PRESSELL, *Andrea*, pp. 239, 240, 241, 243.

calviniste dans l'âme. A l'entendre, l'Alcoran turc parlait mieux de Jésus-Christ que de semblables théologiens. Pour être sauvé, il fallait, de toute nécessité, croire que Jésus-Christ, selon son humaine nature, est présent partout, dans les pierres, dans les herbes, dans les bâtons, dans les cordes. Major ripostait tout en colère qu'on devait chercher le Sauveur dans ses paroles et dans ses sacrements, non dans les corps, et que les brigands et les scélérats dignes de la corde pouvaient l'y aller trouver si bon leur semblait. Il déclarait de plus qu'il ne se laisserait pas faire la loi par Andréâ, jadis apôtre d'une doctrine toute contraire; il espérait, disait-il, que l'enquête et la signature demandée pour le nouveau formulaire auraient de meilleurs résultats que les enquêtes et les signatures précédentes. Bien qu'en Thuringe il eût déjà assisté à cinq enquêtes, l'une avait toujours voulu corriger l'autre, mais aucune n'avait jamais produit de bons fruits, de sorte que les commissaires avaient fini par être chassés du pays ¹.

« Le livre de Torgau » fut reçu sans difficultés dans le Wurtemberg, à Bade, à Brunswick, dans le Meklembourg, à Lubeck, Hambourg et Lunebourg. Les ministres de ces trois villes voulaient que le nouveau formulaire fût présenté par l'autorité aux instituteurs, que tous fissent connaître leur adhésion en termes clairs, nets et précis, et que si l'un d'eux usait de paroles équivoques, il fut immédiatement destitué, « comme un traître déguisé, un homme sans principes, un hypocrite et un faux frère ». D'accord avec les prédicants du Brunswick, ils décidèrent qu'aucun écrit théologique ne serait imprimé à l'avenir avant d'avoir passé par la censure, et qu'il serait défendu aux libraires de répandre des écrits de toute provenance et de tout pays. Des commissaires spéciaux furent chargés de faire exécuter la loi.

Les théologiens de Prusse donnèrent leur plein assentiment au formulaire et déclarèrent Mélanchthon « hérétique et séducteur du peuple ».

Au contraire, ceux de Poméranie le rejetèrent avec horreur et refusèrent d'admettre que *tous* les écrits de Luthér eussent une autorité doctrinale. Des trois ducs du Holstein, deux refusèrent de signer. Les théologiens d'Anhalt protestèrent. « Dans les nombreux anathèmes prononcés par le formulaire, » dirent-ils, « nos ennemis seront heureux de constater qu'en l'espace de quarante-sept ans les Protestants se sont divisés en plus de cent sectes différentes. A cause d'eux, ne devrions-nous pas rougir de cette déplorable guerre entre

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. IV, doc., pp. 50-59.

ministres, et ne ferions-nous pas mieux de ne pas révéler nous-mêmes notre propre ignominie ¹? » « Il est dangereux et scandaleux, » écrivait à Andreã Joachim Ernst, prince d'Anhalt, le 23 mars 1577, « de réunir tant de colloques, d'imaginer sans cesse de nouvelles phrases à double sens, d'user de termes subtils, nouveaux, contradictoires, propres seulement à fortifier nos adversaires et à troubler les Églises et les écoles. Si de cette tentative de concorde, la discorde et la persécution devaient sortir, que ses auteurs en supportent toute la responsabilité ²! » « Dans les entrevues d'Andreã avec les ministres d'Anhalt, » mandait Joachim Ernest au landgrave Guillaume de Hesse, « des choses si abominables se sont passées que nous aurions horreur de les écrire ³. »

En Hesse, le livre de Torgau rencontra également une vive opposition. Andreã eut de longues conférences avec les trois landgraves; Guillaume, surtout, prenait un ardent intérêt aux questions théologiques.

Pendant un des entretiens qu'il eut avec Andreã sur l'Eucharistie, il voulut savoir l'opinion de son fils Maurice, alors âgé de quatre ans. « Le jeune maître a dit, » mandait Andreã le 8 août à l'Électeur Auguste : Mon avis est de s'en tenir à la parole. A table, le landgrave nous a rapporté le mot de l'enfant, mais le petit seigneur de quatre ans a corrigé aussitôt son père, disant : Non, j'ai dit qu'il fallait rester *dans* la parole. A vous parler franchement, je ne pense pas que tout ceci soit arrivé par hasard, et ce qu'a dit ce jeune prince doit sans aucun doute nous faire réfléchir et nous rappeler ce que dit saint Mathieu au v. 18, « qu'il faut s'en tenir au sens littéral de la parole de Dieu ⁴ ».

Le surintendant Meyer, dans un synode réuni par le landgrave à Cassel dans le but d'examiner le formulaire de Torgau, dit : « Il y a environ un an, l'Électeur Auguste a fait imprimer le texte de la Confession d'Augsbourg et plusieurs autres écrits de Mélanchthon et nous les a présentés comme la règle définitive de la foi. Depuis, les théologiens de Iéna en ont publié un autre ⁵, et voici qu'on nous offre maintenant le livre de Torgau comme seul formulaire orthodoxe. Si nous l'acceptons, ne semblera-t-il pas que tous les jours nous éprouvions le besoin de changer de religion? Dans le

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, pp. 139 et suiv.

² HEPPE, t. III, pp. 186-187.

³ HEPPE, t. III, p. 188, note.

⁴ HUTTER, p. 98^b, PRESSEL, *Andreã*, pp. 37-38.

⁵ Ordinairement désigné sous le nom de *Corpus Thuringicum*, imprimé en 1571, WALCH, *Religionstreitigkeiten der Evangelisch-lutherischen Kirche*, t. V, p. 65.

livre de Torgau, les écrits inédits, les livres de controverse de Luther sont mis au même rang que ses livres de doctrine, tandis qu'évidemment les traités du grand docteur, approuvés de toute l'Eglise, doivent seuls être regardés comme canoniques ¹. » « Tout le monde sait, » avait déclaré le synode, « que les écrits de Luther diffèrent grandement les uns des autres, et que non seulement les papistes mais d'autres avec eux, peuvent y puiser des armes contre nous. Seul, son petit catéchisme mérite d'être regardé comme livre symbolique. Les livres de Mélanchthon et les Confessions d'Augsbourg modifiées ne doivent pas être rejetés, car il est important de préparer les voies à une réconciliation chrétienne entre nous et les Calvinistes ². »

Les théologiens de l'entourage d'Auguste entrèrent dans une violente colère lorsque l'Electeur leur communiqua ces observations. Ils le prièrent de conseiller aux landgraves de Hesse de mieux surveiller à l'avenir leurs théologiens; chacun savait que les éditions remaniées de la Confession d'Augsbourg n'étaient que des corruptions du texte authentique. Quiconque se refusait à condamner franchement les Calvinistes, quiconque ne les regardait pas comme d'infâmes blasphémateurs de l'Eucharistie, devait interroger sa conscience pour savoir si, au fond de son âme, il ne serait pas au nombre de ces impies qui osent appeler l'Eucharistie « un mets d'anthropophage et l'excrément de Satan ³ ».

De son côté, le landgrave Philippe déclara hautement qu'il s'opposait à ce qu'à l'Université de Marbourg l'ubiquité fût admise et enseignée. « Je ne puis comprendre, » écrivait-il, « quelle sorte d'hommage nous rendrions au Christ en admettant, ce que quelques-uns osent soutenir, que Jésus-Christ habite personnellement dans le diable, que l'enfer est en Dieu et que le ciel, c'est-à-dire le séjour des bienheureux, n'existe peut-être pas, n'a peut-être pas encore été créé, et toutes sortes de propositions semblables, conséquences naturelles d'une absurdité première. Nous ignorons si jusqu'ici un démon a jamais été assez hardi pour oser avancer de pareilles propositions ⁴. » Guillaume de Hesse avait écrit précédemment à Andrea : « La doctrine évangélique est suspecte aux grands potentats comme aux simples particuliers; ils ne peuvent souffrir d'en entendre parler, ils l'ont en horreur, voyant que presque chaque théolo-

¹ HEPPE, *Generalsynoden*, t. I, pp. 198-218.

² Voy. HOSPINIAN, cap. XII, pp. 65-68b.

³ HEPPE, *Generalsynoden*, t. I, doc., pp. 30-54.

⁴ HEPPE, *Generalsynoden*, t. I, doc., pp. 75-78. Voy. MÜLLER, *Denkwürdigkeiten*, t. II, pp. 417-420.

gien prétend réformer le catéchisme de son collègue et, de son autorité privée, lance l'anathème sur tous ceux qui ont un avis différent du sien ¹. »

A la suite des jugements défavorables portés de différents côtés sur le formulaire de Torgau, l'Electeur Auguste, en 1577, autorisa dans le couvent de Bergen, près de Magdebourg, la réunion d'un nouveau synode, auquel prirent part Andrea, Chemnitz et Selnekker, plus tard aussi Chyträus, Musculus et Kärner. Un grand nombre de changements furent apportés au formulaire, principalement dans les articles du péché originel et du libre arbitre.

L'union était loin de régner parmi « les Pères de Berg ». « Plusieurs comparent ces malheureux, si désunis entre eux, » écrivait Chyträus à Marbach, « à l'association des huit voleurs dont Aristote a conté l'histoire. Pour parvenir à s'entendre, quatre d'entre eux en égorgèrent quatre autres, les quatre survivants en égorgèrent ensuite deux, et de ces deux, l'un tua l'autre : ainsi se fit l'union ². »

Le grand crédit dont jouissait Andrea décida de l'adoption du livre de Berg. Sous le titre de « formulaire de concorde », il fut adopté pour le code théologique de toutes les églises protestantes ³. Le synode général évangélique qu'on avait songé à réunir pour lui donner une sanction solennelle n'eut pas lieu, Chemnitz ayant fait remarquer qu'il fallait se garder de compromettre l'œuvre de paix, et qu'un synode pourrait faire naître de nouveaux malentendus et des troubles regrettables. Le plus fort était fait ; le livre de Berg était adopté ; les princes n'avaient plus qu'à exiger de

¹ CALINICH, *Kampf*, pp. 305-310.

² PLANCK, t. VI, p. 547.

³ SELNEKKER affirmait qu'Andrea lui-même n'avait pas été content du livre : « Le 6 décembre 1577 il a eu avec moi une violente querelle de *communicatione idiomatum*, et d'un air riant et railleur, il m'a reproché de ne pas comprendre mieux que Chemnitz de quoi il s'agissait. Il me dit aussi que le vieux docteur Musculus n'était pas non plus très compétent, qu'il lui serait facile de lui faire accroire ce qui lui plairait, mais qu'il devait prendre certains ménagements avec lui, et entre autres choses il me dit : « Croyez-vous que je sois satisfait du formulaire ? Chemnitz y a mêlé les *tria genera communicationis de persona Christi*, ce qui s'est fait contre ma volonté et n'exprime point du tout mon sentiment. » Là-dessus je m'écriai : Grand Dieu, que dites-vous là ? Pendant tout le voyage, vous n'avez cessé de dire qu'il n'y avait pas une syllabe dans le livre qui n'eût été pesée au poids de l'or, et que dans le cas où vous écrieriez et enseigneriez quelque chose de contraire, ce quelque chose devrait être maudit dans toute l'éternité ! Il parut effrayé, et répondit qu'il causerait de tout cela avec Chemnitz en ma présence. » PRESSEL, *Andrea*, pp. 245-246. Chyträus se défendit plus tard d'avoir collaboré au formulaire : « *Nihil enim omnium*, » écrivait-il, « *quae a me dicta, acta aut scripta essent, Jacobus Andrea Aristarchus noster probabat, ita ut ne verbum quidem a me scriptum libro Concordiae insit.* » CHYTRÆI, *Epp.*, p. 873.

tous les prédicants, professeurs et maîtres d'école, « une adhésion nette et catégorique ¹ ».

Pour l'Electorat et le duché de Saxe, « les trois colonnes de la foi, » Andreä, Selnekker et Polycarpe Leiser, lequel, à la demande d'Andreä, venait d'être nommé surintendant de Wittemberg, furent chargés de recueillir les signatures. On invita tous les surintendants, prédicants et théologiens à se rendre à des endroits déterminés, pour signer. « Aucun d'eux, » déclara Andreä, « ne donnera son adhésion en particulier; tout se passera à ciel ouvert, et comme on a coutume de faire faire l'exercice aux lansquenets. » Or, tout le monde savait assez par quels procédés Auguste se proposait de « purger l'Eglise du Seigneur de l'engeance des obstinés ». On l'avait vu à l'œuvre avec les Flaciniens, puis avec les Cryptocalvinistes; on se souvenait du cachot et du martyr de Peucer.

Il n'avait pas été possible, déclarèrent les commissaires aux prédicants et professeurs venus pour apposer leur signature au nouveau formulaire, de conserver le *Corpus* de Mélanchthon, car il errait en beaucoup de points de doctrine. Il avait été habilement combiné pour satisfaire les Sacramentaires et autres hérétiques. Mélanchthon, comme le roi Salomon, avait commencé par la sagesse, mais plus tard il était tombé dans l'idolâtrie et l'erreur. Le Formulaire de Concorde renfermait seul la pure doctrine. Tous étaient tenus de le signer, non seulement de la main, mais du fond du cœur; tous devaient réfléchir à ce qui était arrivé à certains docteurs de Wittemberg et de Leipzick, dont une partie s'était honteusement enfuie avec une mauvaise conscience, et dont l'autre avait été pour jamais exilée. L'exemple du docteur Sössel, tombé dans le désespoir, mort dans ce déses-

¹ BERTRAM, *Evangel. Lünebourg*, doc., p. 365. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, pp. 205 et suiv.

² HEPPE, t. III, pp. 219-223. Les commissaires de l'Electorat de Saxe n'avaient pas entre eux des rapports pleins d'aménité. Selnekker se plaignit qu'Andreä, après une dispute théologique, l'eût traité de « coquin, de misérable scélérat, de gibier de potence, etc. ». Le lendemain matin, Andreä assura avoir voulu parler de son domestique. « Je fus obligé de me contenter de cette réponse, » dit Selnekker. « Ensuite, à table, il s'est tellement querellé avec le docteur Mörlin que je me suis levé pour sortir; quant au docteur, il pleurait amèrement, déplorant l'état misérable des Egiises, et disant que le docteur Jacques allait encore empirer les choses. » « Le 17 septembre 1577, à Berlin, en présence de conseillers électoraux des plus respectables, in prandio, il a parlé en termes inconvenants du Consistoire, disant qu'un théologien ne devait jamais se mêler de causes matrimoniales, et que dès qu'un théologien s'en était occupé pendant deux ans, il devenait, l'année suivante, un excellent entremetteur. » « *Menſe novembri 1578*, il s'est comporté, au synode de Dresde, d'une manière pitoyable. Que Dieu me garde, moi et tous les hommes pacifiques, de semblables assemblées, où le docteur Jacques ne fait autre chose que d'exécuter les morts et les vivants, les grands et les petits, sans épargner même nos chers

poir, comme Caïn et Judas, devait servir de salutaire leçon².

Dans l'Electorat du Brandebourg, les commissaires rencontrèrent, parmi les prédicants, les professeurs et les maitres d'école, la plus vive résistance.

Les prédicants de la Marche-Nouvelle trouvèrent singulier qu'on eût abandonné les plus graves décisions dogmatiques à six théologiens, dont une partie avait soutenu très peu de temps auparavant les doctrines qu'ils rejetaient aujourd'hui. Pourquoi, disaient-ils, n'avoir pas consulté les Eglises et les Universités du reste de l'Allemagne? Ils critiquaient aussi « la prétendue concorde », prédisant qu'elle ne servirait qu'à augmenter la discorde et la confusion. Beaucoup de pasteurs du Brandebourg protestèrent contre les articles du péché originel et du libre arbitre. Musculus n'obtint leur signature qu'en leur affirmant qu'il communiquerait à l'Electeur leurs remarques et leurs critiques¹.

On n'eut pas de peine à réunir les adhésions dans les duchés de Wurtemberg, de Brunswick, de Mecklembourg et dans les villes de la Basse Saxe, à l'exception de Brême, qui refusa de se soumettre « à des docteurs présomptueux qui avaient osé fixer des dogmes de leur propre autorité et imposer des paradoxes à la manière des prétoriens et des dictateurs² ».

« Dans un grand nombre de localités, les signatures furent obtenues par d'étranges procédés. » A Anspach, le margrave Georges-Frédéric déclara préalablement qu'il punirait sévèrement quiconque ferait mine de résister. Les chanoines assemblés à Kitzigen n'eurent même pas la permission de parcourir une seconde fois des yeux le formulaire proposé à leurs signatures. Ceux qui en firent la demande devinrent suspects. « C'est ainsi, » lit-on dans un mémoire du temps, « que partout les adhésions ont été données, sans plus ample explication, sans qu'une seule observation fût permise. Si quelqu'un se fût abstenu, il aurait été aussitôt déclaré calviniste, il aurait été

gouvernants. Je ne connais pas d'homme dans ce pays (à l'exception d'un seul) dont il ait bonne opinion, et cependant, quand il parle aux gens, il leur fait mille amitiés, qui ne sont que mensonge. *Virtutes ipsius* : mœurs légères, orgueil, avarice. Tantôt oui, tantôt non, arrogance, soif de vengeance, hypocrisie, flatterie, déloyauté, mépris de tous les hommes. PRESSEL, *Andreä*, pp. 244-247. De son côté, Andréä se plaignait « des tours sataniques » de Selnekker, et disait que lui et d'autres théologiens se seraient réjouis de le voir, lui, le Souabe, attaché à la potence. DÖLLINGER, t. II, pp. 337-338. — L'Université de Wittemberg, à la suite des querelles religieuses, tomba dans le plus triste abaissement. Le 14 septembre 1578, Paul Franz écrivait à Jérôme Schaller : « *Status scholæ et civium est tristissimus. Auditoria ubique vacua*, etc. » RIEDERER, t. I, p. 367, voy. t. I, p. 244.

¹ HEPPE, t. III, pp. 246-247.

² PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, pp. 43 et suiv. HEPPE, t. III, p. 252.

chassé du pays avec femme et enfants. Et où trouver un refuge en un pareil moment ¹ ? »

On traita les Flaciniciens comme les Calvinistes, c'est-à-dire sans aucun ménagement. La mère du margrave elle-même fut soupçonnée d'hérésie ².

A Magdebourg le formulaire fut d'abord rejeté puis adopté, grâce aux efforts du duc Jules de Brunswick ³.

Les théologiens du comte palatin Jean de Palatinat-Deux-Ponts avaient déclaré, au mois d'août 1577, que le livre de Berg était conforme à l'Écriture et « qu'ils lui seraient fidèles jusqu'à la mort ». Mais, en juin 1578, un nouveau synode s'étant réuni pour l'examiner plus à fond, le formulaire fut rejeté. Dans le Palatinat-Neubourg, les prédicants ne signèrent que lorsque le comte palatin Philippo-Louis l'eut exigé et après que le surintendant Tettelbach leur eut affirmé que « le livre était tout à fait conforme à l'esprit de Mélanchthon ⁴ ».

L'Électeur palatin Louis, bien que zélé luthérien, fit quelques difficultés avant de recevoir le formulaire. Il demanda du temps pour réfléchir. Il n'admettait pas tout à fait l'article relatif à la personne du Christ, et il eût souhaité encore d'autres rectifications. « Nous ne voyons pas bien, » écrivait-il le 17 octobre 1577 aux Electeurs de Saxe et de Brandebourg, « pour quelle bonne raison, sous quel prétexte de conscience, nous nous croirions obligés, nous autres princes du Saint-Empire, de signer le formulaire, puisque plusieurs points n'ont pas encore été corrigés dans le sens où nous l'aurions désiré ⁵. »

Le landgrave Guillaume de Hesse annonça la résolution bien arrêtée de combattre à outrance le livre de Torgau et le formulaire remanié de Berg. Il écrivait à l'Électeur de Saxe : « Par la doctrine de l'ubiquité et les horribles interprétations qu'on lui donne, l'homme du peuple simple et crédule n'est exposé à rien moins qu'à tomber dans l'athéisme ⁶. » Il fit publier la longue liste des opinions contradictoires de Luther sur la Cène pour prouver que sur ce sujet il était impossible de s'appuyer sur lui ⁷.

¹ HEPPE, t. III, pp. 252-254.

² LANG, *Baireuth*, t. III, p. 378.

³ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, p. 255.

⁴ HEPPE, t. III, pp. 256-271.

⁵ PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, pp. 36-38. HEPPE, t. III, pp. 263-266.

⁶ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, pp. 271-290.

⁷ 3 février 1577. Voy. HEPPE, *Generalsynoden*, t. I, doc., p. 81. Voy. la lettre de Guillaume au prédicant Martin Mirus, 13 août 1577. PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, p. 59.

Le prince Joachim Ernest d'Anhalt déclara à son tour par l'organe de ses théologiens que le livre de Berg, avec sa prolixité et sa subtilité déplorable, ne conduirait pas à la paix mais serait infailliblement une nouvelle pomme de discorde et que de vieilles querelles allaient se réveiller. « Andreaë, » disait-il, « s'est glissé chez nous comme un renard, il a rendu célèbre dans le monde entier sa pitoyable indécision de femme. Pendant longtemps il a oscillé entre tel ou tel parti ; autrefois, il a dit en termes édifiants qu'il ne respirait que pour la gloire de Mélanchthon, qu'il voulait mourir en confessant sa doctrine ; maintenant il insulte publiquement son ancien maître, et l'appelle « un Salomon idolâtre ¹ ».

Au colloque d'Herzberg, où les théologiens de Saxe, du Brandebourg et d'Anhalt se réunirent en 1578, Mélanchthon fut stigmatisé comme fauteur principal de toutes les hérésies. Musculus proposa de déterrer son cadavre et de le brûler avec tous ses écrits². Ce colloque n'eut d'autre résultat que la mésintelligence toujours plus irrémédiable des partis en lutte³.

L'Electeur Auguste ayant appris que Joachim-Ernest d'Anhalt l'avait desservi auprès des autres princes en prétendant qu'il avait abandonné la vraie religion de la Confession d'Augsbourg pour adopter une doctrine d'erreur, lui écrivit le 26 juin 1577 : « Si jamais vous vous permettiez encore semblable calomnie, qui touche à mon honneur, je me verrai contraint de prendre vis-à-vis de vous certaines mesures qui n'établiraient pas entre nous une amitié très chaude ⁴. »

Après de longues discussions, les concordistes obtinrent la signature de l'Electeur palatin Louis, grâce à une préface où les points qui lui déplaisaient avaient été adoucis ou modifiés. « On essaya de ramener Joachim Ernest par le même procédé, mais sans y réussir. Ce prince ayant demandé pourquoi les changements qu'il avait indiqués ne se trouvaient pas dans le formulaire, Andreaë lui répondit que le seul endroit où l'on pût insérer des rectifications, c'était la préface; le formulaire était l'œuvre des théologiens, au lieu que dans la préface les princes avaient la parole, et grâce à elle, il avait été possible d'avoir égard à toutes leurs observations.

¹ PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, pp. 69-71. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. III, pp. 292-299.

² Ecrivait Paul Franz à Jérôme Schaller, le 11 septembre 1573, au rapport « d'un homme très digne de foi ». Voy. RIEDERER, t. I, p. 366.

³ BECKMANN, t. II, p. 117. SALIG, t. I, p. 433. PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, pp. 268-284. H. Moller écrivait le 22 septembre 1578 à J. Monau à propos des négociations d'Herzberg : « Res tota magnis clamoribus acta est septem quibus convenerunt diebus. » GILLET, *Crato*, t. II, p. 222, note 26.

⁴ HEPPE, t. IV, p. 125.

« Nous pouvons conclure de ce discours, » écrivait Joachim-Ernest le 16 novembre 1579 à Guillaume de Hesse, « que les théologiens se croient infailibles et refusent de se laisser corriger sur aucun point, tandis qu'on n'attache qu'une importance secondaire à notre opinion ¹. »

Le landgrave Guillaume repoussa la préface avec indignation et violence. En octobre 1577, une ambassade solennelle envoyée par les Electeurs de Saxe, du Brandebourg et du Palatinat, s'étant présentée à Cassel pour obtenir sa signature, les députés lui avouèrent qu'assurément le retranchement de tous les articles qui n'avaient pas encore été conciliés à la satisfaction générale et la déclaration franche et nette que la Sainte Ecriture était l'unique règle de la foi, eussent été très désirables. Guillaume ayant alors demandé pourquoi on n'avait pas rédigé différemment le formulaire, le chancelier de l'Electeur de Saxe, Haubold d'Einsiedel, et le chancelier du Brandebourg Diestelmeyer, lui firent entendre que le livre avait déjà été approuvé par un grand nombre de membres d'Empire et d'Eglises, et qu'il n'était plus possible d'y apporter de changements. Le landgrave ayant encore demandé s'il ne serait pas très nécessaire, sans regarder à la peine et à la dépense, de soumettre le livre à un nouvel examen, les ambassadeurs répondirent qu'ils avaient la conviction qu'en ce cas la plupart des membres d'Empire refuseraient probablement leur signature. Le landgrave, allant plus loin, dit : « Le formulaire de Berg détourne les âmes de la vraie foi; je suis trop vieux pour rapprendre un nouveau catéchisme; je ne me laisserai pas faire la loi par deux ou trois ministres pédants; qu'on me montre les textes de l'Ecriture qui établissent que le corps de Jésus-Christ n'est pas au ciel, que Marie n'a pas enfanté comme une autre femme, que l'humanité du Christ est partout; tout cela, ce sont de nouveaux dogmes, bien qu'on les barbouille avec les excréments de Luther. »

« Avant et pendant les repas, » écrivaient les députés, « Guillaume plaisante sur les princes dupés par les prédicants et sur Luther, qui d'une page à l'autre de ses ouvrages soutient des choses absolument contradictoires. » « La pauvre vieille oie, » dit-il, « n'a pas su du tout ce qu'elle écrivait ²! »

« Je suis convaincu, » disait Guillaume le 19 octobre à l'Electeur palatin, « que si le livre paraît avec le *Guillomatibus* tel qu'il est actuellement, non seulement la paix de religion, mais la paix pu-

¹ HEPPE, t. IV, p. 150.

² Relation des ambassadeurs, 30 octobre 1579. Voy. MUTTER, pp. 215-216. Voy. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. IV, p. 142.

blique seront détruites; les papistes, voyant que l'on renonce à l'article sur la personne du Christ, qui est le fondement même de la foi chrétienne, ce que toujours on a reconnu avec eux, auront grand sujet de se réjouir et s'imagineront que nous nous réconcilions avec eux ¹. »

Outre le Landgrave Guillaume et le prince d'Anhalt, les trois landgraves de Hesse, Louis, Philippe et Georges, les trois comtes palatins Jean-Casimir, Jean de Deux-Ponts et Richard de Simmern, les ducs Hans-Frédéric et Ernest-Louis de Poméranie rejetèrent le formulaire. Dans le Holstein, le surintendant général Paul de Eitzen écrivait au nom de tous ses prédicants à l'Electeur de Saxe : « Louange au Dieu bon et fidèle qui n'a pas permis, il y a trois ans, que nous apposions nos signatures au livre de Torgau ! Si nous avions eu la faiblesse d'agir autrement, et que maintenant nous voyions les auteurs de cette confession la corriger eux-mêmes, la remanier sans fin, jusqu'à ce que le formulaire de Berg en sorte, en vérité nous aurions peu de raisons d'être fiers de notre jugement ! »

Faisant ensuite la critique du formulaire, Eitzen poursuivait : « Le livre de Torgau a dit juste relativement aux bonnes œuvres, mais celui de Berg remanie et modifie complètement l'article. En revanche, et très certainement, il corrige deux erreurs grossières relatives à la Cène, entre autres, la proposition qui veut que certains payens aient eu l'esprit du Christ et que le ciel ne soit pas un lieu déterminé; mais dans l'article du péché originel, des erreurs pélagiennes et manichéennes se sont glissées ². »

¹ PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, p. 474. Voy. dans PRESSEL, p. 508, l'opinion que le landgrave et Andréa avaient l'un de l'autre. HEPPE, t. IV, p. 258, notes. Voy. aussi HEPPE, *Kirchengesch.*, t. I, pp. 409 et suiv. PRESSEL, *Andréa*, p. 247. Enumérant les motifs de l'abstention de Guillaume et du prince Joachim-Ernest d'Anhalt, Andréa disait à l'Electeur Auguste : 1° que tous les deux avaient de fausses doctrines; 2° que tous les deux avaient l'inique folie de croire que chacun possédait le *donum dijudicandi spiritus* et le *donum prophetiae* et que tous les deux se trompaient grandement, car le Saint-Esprit, non seulement a séparé ses dons, mais les a donnés à divers degrés aux hommes; qu'une inégalité semblable se rencontre entre les docteurs, et que pour cette raison, même parmi les prophètes, les uns doivent être soumis aux autres, et que l'un doit céder à l'autre toutes les fois qu'il s'aperçoit que son confrère parle avec plus de sagesse que lui. PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, p. 497. Auguste consulta ses livres de géomancie pour savoir la véritable raison de l'abstention du landgrave Guillaume; il en obtint cette réponse : « Ce qui le sépare de nous, ce sont des conseillers faux et menteurs; c'est son esprit brouillon, qui est cause que peu de gens peuvent se fier à lui; outre cela, le démon de l'orgueille possède et l'empêche de s'en rapporter au sentiment des autres. » RICHTER, *Die Punctirbücher*, p. 29.

² PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, pp. 504-509.

II

Aux nombreux adversaires du Livre de Berg se joignit d'une manière absolument inattendue le duc Jules de Brunswick, le premier, le plus zélé patron de la concorde. Pour amener l'union tant désirée, ce prince n'avait épargné ni peines, ni fatigues : correspondances, négociations, voyages, rien ne lui avait coûté; il avait dépensé pour l'œuvre de son cœur plus de 54.000 thalers ¹. En août 1577, il avait exigé que les prédicants et maîtres d'école de son duché signassent le formulaire, et le 26 avril 1578, pendant qu'avaient lieu, en Hesse, d'infructueuses négociations, il écrivait à Chemnitz : « Que le roseau plie ou rompe, que les Electeurs se rétractent ou se refroidissent, change qui voudra d'opinion, je n'en serai point ébranlé, convaincu que Dieu est assez puissant pour défendre son propre ouvrage ². »

Mais peu de temps après, un « horrible scandale » vint exciter contre lui l'indignation des princes protestants.

Henri-Jules, son fils aîné, né en 1564, avait obtenu l'évêché d'Halberstadt du vivant de son grand-père, le duc catholique Henri, à la condition qu'il serait élevé dans la religion catholique, qu'il resterait fidèle à l'ancienne foi ³, et que l'administration de l'évêché, alors encore entièrement catholique, serait, pendant douze ans, confiée au chapitre de la cathédrale. Contrairement à la première de ces clauses, l'enfant avait été élevé dans la religion protestante. Les douze ans écoulés, le duc, en 1571, avait cru pouvoir triompher des difficultés que le chapitre catholique lui préparait en faisant sacrer son fils par l'Abbé de Huysbourg selon les rites usités en pareil cas. Pour que ses deux plus jeunes fils pussent prétendre plus tard aux bénéfices ecclésiastiques, il avait eu soin, le même jour, de leur faire recevoir les ordres mineurs, et tous deux avaient pris part à la cérémonie. « Revêtus de riches ornements, les prêtres, » dit une relation du temps, « ont reçu au milieu d'eux le fils d'Henri-Jules avec un grand déploiement de croix et de bannières et de grands cris ou, si l'on veut, des chants religieux; ils l'ont ensuite placé sur l'autel où tous les jours ils célèbrent leur messe impie, voulant faire entendre par là, sans nul doute, que Jules était devenu

¹ D'après sa propre estimation. Voy. BODEMANN, *Julius von Braunschweig*, p. 219.

² REHTMEIER, *Braunschweigische Kirchengeschichte*, t. III, p. 464. STÜBNER, *Histor. Beschreibung*, pp. 75-76.

³ Voy. BODEMANN, *Weihe und Einführung*, p. 241.

le chef suprême de leur abominable idolâtrie. La présence de leur père semblait tacitement approuver le culte de Baal. »

Mais Julius, le lendemain, lorsque le chapitre de la cathédrale était venu prier le nouvel évêque d'assister à la messe et de prêter le serment d'usage, avait déclaré « que ni lui ni son fils n'assisteraient à la messe, qu'ils ne prendraient jamais aucune part à de semblables abominations, et qu'il ne consentirait à prêter serment que dans la maison des chanoines. Le nouvel élu avait ensuite fait partout publier que, bien qu'il eût revêtu l'habit ecclésiastique, il se tiendrait éloigné du culte papiste et persévérerait dans la Confession d'Augsbourg, qu'il se proposait de défendre et de maintenir dans l'évêché.

Le chapitre et les Catholiques comprirent qu'ils avaient été indignement joués.

Cet événement mit toute l'Allemagne protestante en émoi.

« Point de maison, point de repas, point de réunion si insignifiante qu'elle fût, » écrivait Pouchenius, surintendant de Lubeck, à Martin Chemnitz, « où l'on ne s'entretienne de l'impiété, indigne d'un évangélique, dont votre gracieux prince s'est rendu coupable, comme s'il avait complètement oublié toute crainte de Dieu et tout ce qu'il doit à son nom, car il a été jusqu'à livrer ses trois fils à l'Antechrist de Rome, comme dans l'ancien testament les rois impies offraient leurs enfants à Moloch. » La faculté de théologie d'Helmstadt écrivit au prince que le Pape était la Bête décrite par saint Jean dans ses révélations ; que la tonsure était la marque distinctive de l'Antechrist, et que l'on ne pouvait la recevoir sans encourir la damnation éternelle ; que le Christ et Bélial ne pouvaient avoir aucune société ensemble ; que le fidèle devait fuir l'infidèle ; que suivre les croix, les bannières catholiques à la suite du clergé papiste, c'était accepter le joug du démon et faire un pacte avec les impies.

Chemnitz s'exprima plus énergiquement encore : « Tout chrétien véritable, tout sujet d'un membre d'Empire évangélique, » écrivit-il, « sait, à n'en pouvoir douter, que le Pape de Rome est le véritable Antechrist dont la parole de Dieu a dévoilé l'iniquité, que sa religion est une abomination et une idolâtrie damnable, une superstition grossière, un abus odieux, et que l'ordre sévère du ciel est écrit au chapitre XVIII^e de l'Apocalypse dans ce verset : « Sortez de Babylone, mon peuple, de peur d'avoir part à ses péchés, de peur d'être touché par la contagion de ses plaies. » Recevoir les ordres du Pape, recevoir la tonsure, ce signe de la Bête, s'appelle, d'après l'Apocalypse, avoir commerce avec la prostituée de Babylone, séduit par le désir cupide d'avoir part à ses richesses.

Si le duc me répond que jamais il n'a entendu approuver l'idolâtrie papiste, qu'il n'a fait que prendre part à des cérémonies indifférentes, extérieures, en s'imaginant qu'aussitôt après il lui serait facile de se débarrasser de toute superstition; peut-il parler ainsi et se croire en sécurité de conscience devant Dieu? pense-t-il avoir évité le scandale? Il est impossible de servir à la fois le Seigneur et le démon ¹. »

Chemnitz et les prédicants du Brunswick ne se contentèrent pas de donner à cette lettre toute la publicité possible, ils attaquèrent le duc en chaire, le traitant de prince antichrétien, d'apostat, de mamelouk; ils l'accusèrent d'avoir sacrifié ses jeunes fils encore innocents sur l'autel de Moloch, lui reprochant de plus d'avoir, par un édit récent, autorisé les juifs à séjourner en toute sécurité dans ses états ².

Les princes luthériens se montrèrent tout aussi indignés, témoignant une vive horreur pour « l'épouvantable scandale d'Halberstadt ». Les Electeurs de Saxe, du Brandebourg et du Palatinat ainsi que Louis de Wurtemberg exprimèrent aussi leur profond mécontentement d'un pareil scandale ³.

« Tous ces sermons, tous ces conseils finirent par exaspérer le duc, d'autant plus qu'il était fort peu édifié « des orgies, jeux et diaboliques ripailles » en usage dans les cours de ses mentors ⁴. » Aussi, lorsque les trois Electeurs se tournèrent de nouveau vers lui pour le presser de travailler avec eux à l'adoption du formulaire dans toute l'Allemagne, il refusa net, avertissant les princes de se méfier « des théologiens ambitieux et querelleurs, dont la plupart n'étaient guidés que par leurs passions intéressées ». Il se plaignit avec amertume que, dans le nouveau symbole, des points de doctrine sur lesquels tout le monde s'était entendu précédemment eussent été de nouveau remaniés. Il dit au sujet du théologien Timothée Kirchner qui, en sa qualité de professeur d'Helmstadt, avait signé avec ses confrères la lettre de la faculté de théologie si injurieuse pour lui : « Nous sommes persuadés que les théologiens de la Concorde sont aussi éloignés l'un de l'autre que le ciel l'est de

¹ BODEMANN, *Weihe und Einführung*, pp. 251-271.

² Voy. l'article intitulé. *Die Juden unter den Braunschweigischen Herzogen Julius und Heinrich-Julius* dans la *Zeitschr. des Histor. Vereins für Niedersachsen*, 1861, pp. 244-306. Voy. HACHFELD, pp. 123-130. HENKE, *Helmstädt*, p. 17, note 2. Chemnitz, conseiller consistorial, fut destitué; lorsque son fils Paul fut élu Abbé du couvent d'Egidius, Julius refusa de confirmer l'élection et confisqua les biens du couvent au profit de l'Université d'Helmstädt. BODEMANN, p. 289.

³ BODEMANN, pp. 272 et suiv.

⁴ Voy. BODEMANN, *Weihe und Einführung*, p. 278.

la terre ; aucun d'eux ne peut vivre avec son voisin en bonne intelligence et charité. Tous n'ont en vue qu'une misérable gloire humaine et, la plupart du temps, n'agissent que poussés par des mobiles humains. » Kirchner fut destitué.

Le duc déclara de plus que jamais il ne se mettrait sous les pieds des théologiens. « Dans le Brunswick, » écrivait-il, « on les voit s'attacher aux habits de leur précepteur-nourrice Chemnitz ; à tout ce qu'il propose, l'un dit oui, l'autre dit amen, et comme de petits écoliers, ils bégayent après lui tout ce qu'il radote. J'aime à croire que les princes auront à cœur de ne pas imiter cette servilité, et qu'une nouvelle guerre protestante, un bain de sang, ne sortira pas de tant d'inutiles paroles ; » « car, avec ces têtes orgueilleuses, avec ces gens envieux, on ne peut ni édifier ni entretenir les Eglises. Les théologiens prétendent nous imposer un formulaire de concorde tandis qu'au fond de leur cœur ils se détestent cordialement. Vous saurez un jour comment a été rédigé ce formulaire, comment celui-ci l'a signé pour complaire à celui-là, et comment ce dernier n'a agi que mû par des motifs tout humains. Quant à nous, nous l'avons appris à nos dépens ¹. »

III

Le 25 juin 1580, cinquantième anniversaire de la présentation de la Confession d'Augsbourg à l'Empereur Charles-Quint, le Formulaire de Concorde fut publié au milieu des plus vives démonstrations d'allégresse.

Jean Haintzel, bourgmestre d'Augsbourg, l'appela « le dernier miracle avant le jugement dernier ² ». « Par une grâce toute spéciale du Saint-Esprit, » lit-on dans la préface de son livre, « les théologiens sont venus à bout de leur tâche difficile. Non seulement les erreurs des adversaires ont été réfutées, mais, à diverses reprises, on a pu les convaincre de mensonge. Le formulaire met le sceau et la dernière main à l'œuvre divine accomplie par l'Eglise luthérienne il y a cinquante ans. Il élève un mur de séparation indestructible entre cette Eglise et le Calvinisme. »

Malheureusement, le nombre des membres d'Empire protestants qui avaient tenu à rester en dehors de « cette œuvre grandiose »

¹ BODEMANN, *Herzog Julius*, pp. 219-220, BODEMANN, *Weihe und Einführung*, pp. 294-296.

² GILLET, *Crato*, t. II, p. 243.

dépassait, comme l'Electeur palatin le fit remarquer à Auguste de Saxe, le nombre de ceux qui s'y étaient associés ¹.

Outre les princes que nous avons déjà nommés, refusèrent encore de signer : le comte de Hanau-Münzenberg, les comtes Jean de Nassau et Louis de Wittgenstein, les comtes de la Frise occidentale, la plupart des comtes de Veteravie et de Westphalie, et les villes de Nuremberg, de Francfort-sur-le-Mein, de Spire, de Worms, de Brême et de Dantzic. Nuremberg interdit à ses libraires d'exposer le formulaire dans leurs vitrines; les étudiants d'Aldorf firent de la doctrine de l'ubiquité le thème de leurs plaisanteries ². En vain Andrea répétait-il qu'il était inutile de signer le formulaire si l'on restait au fond du cœur attaché comme auparavant à une opinion contraire; rien ne put empêcher le scandale ³.

Des luttes sauvages éclatèrent à Strasbourg. Les prédicants, ayant à leur tête le docteur Pappus, signèrent le livre de Berg; le Conseil, au contraire, appuyé par l'Université et son recteur Jean Sturm, le rejeta avec horreur. Les bourgeois et les paysans se divisèrent en deux camps. « Dans les hôtelleries, sur la place du marché, parmi les injures et les clameurs, les cris, même les coups, les deux partis soutenaient leurs opinions ». En l'espace de trois ans environ, quarante écrits de controverse furent publiés à Strasbourg, tous pleins d'amertume et de méchanceté, tous remplis des plus grossières injures, des plus basses et venimeuses attaques. A diverses reprises, les habitants coururent aux armes et l'émeute faillit éclater. Andrea ayant conjuré le Conseil « de ne pas tolérer plus longtemps le recteur Sturm et sa doctrine diabolique », celui-ci fut destitué (7 décembre 1581). Ce ne fut néanmoins que seize ans plus tard que le Conseil adopta définitivement le Formulaire de Concorde ⁴.

Le roi de Danemark, Frédéric II, beau-frère de l'Electeur Auguste et zélé luthérien, jeta au feu de sa propre main l'exemplaire de luxe du formulaire qui lui avait été envoyé. L'ambassadeur danois Dånzay écrivait de Hambourg à Duplessis-Mornay en novembre 1580 : « Nous avons attendu de grandes choses du Formulaire, mais après sa publication, tout le monde en a plaisanté; le roi de Dane-

¹ PRESSEL, *Kurfürst Ludwig*, p. 562.

² HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. IV, pp. 271-277. THOLUCK, *Das kirchliche Leben*, t. I, pp. 24, 26.

³ HEPPE, t. III, pp. 299-307.

⁴ *Beiträge zur Evangelischen Concordie*, pp. 47-51. RÖHRIG, t. II, p. 158. SALIG, t. I, pp. 453 et suiv. HEPPE, t. III, pp. 314-322, t. IV, pp. 313-315. BUSSIERRE, *Development*, t. II, pp. 167-188.

mark a défendu à ses sujets sous peine de mort de l'acheter, ou de le cacher dans leurs maisons ¹. »

IV

Andrea, « le père de la concorde, » passait en Saxe des jours peu agréables. Surintendant des Eglises de l'électorat, inspecteur général des Universités de Wittemberg, de Leipsick et de Iéna, il avait été chargé par l'Electeur d'abolir en tous lieux l'ancienne constitution ecclésiastique, de rétablir « la doctrine pure et sans tache, et de veiller à ce que la parole de Dieu fût prêchée dans toute son intégrité à la jeunesse, égarée par des doctrines d'erreur ». Auguste avait nommé deux professeurs de Wittemberg, Polycarpe Leiser et Jean Schütz, pour l'assister dans tous ses travaux; mais le 23 avril 1579, il infligeait un blâme sévère à l'Université pour s'être révoltée contre ses nobles intentions : « Elle fait bien voir par cette conduite, » dit-il, « qu'elle est encore souillée de l'abomination calviniste, et qu'elle pervertit secrètement la jeunesse. »

Aussi la menaçait-il de faire un tel exemple, s'il apprenait qu'un professeur de l'Université eût refusé son appui aux trois hommes investis de sa confiance, que tous les autres en concevraient un salutaire effroi, « car il était décidé à ne plus tolérer de calvinistes déguisés, et saurait les atteindre sans aucun égard pour les libertés et privilèges de l'Université » ². Le premier dimanche après la Trinité, Andréa ayant insulté en chaire à la mémoire de Mélanchthon et critiqué sa doctrine, on fit autour de lui un tel vacarme que la plupart des assistants sortirent de l'église, craignant une émeute ³.

Au mois d'octobre de l'année suivante, après la publication du formulaire, Andrea fit paraître trois cents thèses sur la personne du Christ, et deux cent quatre-vingt-cinq sur la Cène. Il soutint ces thèses à Wittemberg pendant quatre jours consécutifs.

« Lorsqu'il parla de Mélanchthon, » rapportent les docteurs de Wittemberg, lorsqu'il l'appela « une grande lumière et notre maître à tous », un vacarme effroyable se produisit; des sifflets couvrirent sa voix, car l'année précédente, en pleine chaire, il avait diffamé Mélanchthon, appelant son *Corpus* un livre de mensonge.

¹ Duplessis-Mornay, t. II, pp. 110-113. Voy. PONTOPPIDAN, t. III, p. 183.

² LÖSCHER, *Hist. Motuum*, t. III, pp. 131-233.

³ Lettres de Sébastien Leonhart, voy. MÜLLER, *Staatscabinet*, t. VIII, p. 331. Le 18 mai 1580, celui-ci écrivait à propos d'Andrea qu'il était « *in odio apud omnes in tota aula regione* », p. 333.

En défendant l'ubiquité, il a été cinq fois interrompu par le tapage, et plus tard deux fois encore par les toux ¹. » Cela n'empêcha pas Andrea d'écrire à l'Electeur « qu'il avait remporté la victoire, et qu'il avait prouvé avec évidence à la jeunesse abusée que ses anciens maîtres lui avaient inculqué une doctrine hérétique sur la personne du Christ et sur l'Eucharistie » : « Jusqu'à ce jour, les docteurs de cette ville ont agi par ruse et fraude. L'un d'eux, en particulier, a si bien endoctriné les étudiants, qu'au nom de Mélanchthon, cet auteur de tous nos maux, « ils retirent tous leur bonnet, tandis qu'à l'audition du saint nom de Jésus ils restent couverts ². »

Les théologiens de Tubingue traitèrent ceux de Wittemberg de « menteurs impudents » pour avoir prétendu qu'Andrea avait été interrompu par les protestations et les sifflets. A les en croire, ce n'était pas Andrea mais le recteur de l'Université qui avait provoqué les rires et les huées ³.

Tous les gens sensés blâmaient ces sortes de disputes où l'on jugeait de la victoire obtenue d'après le vacarme et les cris des étudiants; ils les trouvaient funestes à la discipline chrétienne, et déploraient le grave préjudice qu'elles portaient aux études sérieuses et à la dignité des mœurs chrétiennes; mais il n'était que trop certain que l'emportement, la passion de la dispute, les coups, les querelles sur les divines vérités du Christianisme étaient passés en habitude dans les Universités ⁴.

L'apparente victoire d'Andrea fut de courte durée. L'Université continua « à le haïr très parfaitement », témoignant la plus vive sympathie pour les protestations des « Anticoncordistes », qui, s'il faut en croire un rapport de Selnecker, ne se gênaient point pour dire : « La Concorde vient du diable; les Concordistes sont les bourreaux de Satan et se préparent à attiser le feu au moment où leur maître y précipitera tous les ministres ⁵ ».

Dans l'entourage immédiat de l'Electeur, Andrea comptait aussi des ennemis acharnés.

« Ses enquêtes, » écrivait à l'Electeur le prédicant de la cour Georges Listenius, « n'ont servi qu'à brouiller tout le monde : ministres, laïques, nobles, roturiers, curés et chapelains, pasteurs et fidèles se détestent les uns les autres; une émeute est même à craindre, car tous les jours, les partis menacent d'en venir aux mains ⁶. »

¹ HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. IV, doc, pp. 14-29.

² PRESSEL, *Andrea*, p. 62.

³ *Gründlicher Bericht*, Tubingue, 1583, p. 666.

⁴ Lettres du docteur Balthasar Huber, 23 juin 1686.

⁵ *Forma Concordiæ*, A².

⁶ PRESSEL, *Andrea*, pp. 210-214.

« Chacun peut voir par nos rues ces comtes affamés, suivis de leurs compagnons, ces Substantialistes séditieux, ces gentilshommes réduits à la plus extrême misère, les embarras d'argent, les dettes, les cautions que les prêts tourmentent sans relâche; beaucoup n'ont pas même un béni morceau de pain à mettre sous la dent. Tout cela c'est la faute d'Andréa. Sa personne scandalise tout le monde; il inspire à tous une aversion profonde. Il ne se fait aucun scrupule de dire : Que le diable m'emporte! ou bien : Si jedis mal, que je ne voie pas la face de Dieu durant toute l'éternité! Avec cela il trompe les gens. Il injurie et outrage les conseillers de Votre Grâce: il les traite d'histrions, d'imbéciles, et se vante de leur faire faire tout ce qui lui plaît. Le devoir, la vérité, la conscience m'obligent à révéler toutes ces choses à Votre Grâce, bien qu'Andréa soit mon ami et mon bienfaiteur ¹. » Selnekker, de son côté, remit à Auguste un écrit où entr'autres choses il accuse Andréa d'avoir dit un jour : « Je me soucie fort peu du prince; à vrai dire, jamais je ne m'en suis beaucoup occupé; sa faveur ou sa disgrâce me laissent fort indifférent; au reste, il doit bien le savoir, car il me disait un jour : Je n'ai pas un seul conseiller fidèle, et je ne sais à qui me fier ². »

Vers la fin de 1580, Andréa fut congédié d'une manière peu flatteuse pour son amour-propre, bien qu'extérieurement honorable ³. Son renvoi laissait le champ libre aux attaques de ses adversaires. Contre lui et « sa concorde fardée et diabolique », on vit fondre une grêle

¹ Voy. PRESSEL, *Andréa*, pp. 239-249. « Cet écrit, dit Pressel, jette un triste jour sur le déplorable esprit de la cour, où tout le monde se haïssait, où le plus odieux système de dénonciation et d'espionnage empoisonnait toutes les relations. On racontait d'Andréa qu'au couvent de Bebenhausen il avait avalé d'un trait un énorme gobelet rempli de vin, de sorte que les yeux lui sortaient de la tête, et qu'il s'était écrié : « Je finirai bien sûr par être pendu, car je sens déjà la corde dans mon estomac ! » Au couvent d'Heilsbronn, levant son verre il souhaite un jour qu'à Nuremberg l'Alcoran fût publiquement prêché. Il se fit apporter un gobelet d'étain rempli de vin qu'il avala d'un trait, en disant : « Si je n'ai pas dit vrai, puisse ce breuvage arrêter les battements de mon cœur ! » Ensuite il fit un saut dans la chambre, et s'écria : « Voyez, n'ai-je pas dit vrai ? Je n'éprouve aucun mal. » Il se vanta publiquement de ce haut fait dans son écrit contre Sturm, et affirma qu'il ne s'était pas senti de cet excès jusqu'à cette heure : Sturm répondit : « Il est vrai que le diable entra dans l'âme de Judas aussitôt après qu'il eut pris le morceau, mais ce morceau ne déchira ses entrailles maudites et n'arrêta son cœur de voleur et de traître qu'au moment où il se pendit à la corde qu'il avait depuis longtemps dans l'estomac. » ALTENRATH, pp. 63-64.

² Pour plus de détails voy. PRESSEL, pp. 249-264. HEPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. IV, pp. 259-270. Dans l'*Historia Carceris* de Peucer on cite une instruction de l'Electeur où, se plaignant d'Andréa, il dit : « On l'accuse de nier tout ce qu'il a dit sur des gens de toute classe, ce qui est une infamie, et le Saint-Esprit ne saurait parler par sa bouche; mais bien un prêtre satanique et menteur. » HEPPE, t. IV, p. 264, note. Voy. v. BEZOLD, *Briefe J. Casimir's*, t. I, p. 424, n° 269, note 2.

Pour plus de détails voy. HEPPE, *Gesch. der Concordienformel*, dans la *Zeit-*

de satires, de pasquinades, d'épigrammes. Pour ces dernières, on se servit de chapitres de la sainte Ecriture, surtout des évangiles du dimanche, du symbole des Apôtres, des psaumes, des hymnes, même du *Pater*. On lit dans l'une de ces parodies : « O notre Jacquot, toi qui es dans le ciel du diable, honni soit ton nom maudit, détruit soit ton règne ubiquitaire ! que ta volonté diabolique ne soit faite ni ici ni à Wittemberg, ni à Leipsick ! ne nous dérobe pas notre pain quotidien, mais acquitte nos dettes, afin que nous n'ayons pas un seul pfennig à donner à nos créanciers ; ne nous induis pas dans ton formulaire maudit, mais délivre-nous des blasphèmes de ton livre. Pour toi, Jacquot impie, le feu de l'enfer est ta force, le soufre et la poix ta puissance, une corde autour de ton cou ton autorité, la potence ta splendeur, d'éternité en éternité et dans toute l'éternité. Amen ¹. »

Les théologiens de Brême dépassèrent tous les autres en violence. « Dans Andrea, » écrivaient-ils en 1583, « Satan s'est transformé en ange de lumière ; Eutyches et Schwenkfeld se sont incarnés de nouveau en lui ; on peut dire de lui à juste titre et en toute vérité qu'il se raille de Dieu et du monde entier, qu'il n'a ni pudeur ni conscience, que c'est un jongleur rusé, un loup féroce. »

Parmi les réfutations plus sérieuses du Formulaire de Concorde, un écrit d'Ursinus, théologien de Jean-Casimir, écrit que ce prince, après l'avoir fait approuver par l'autorité ecclésiastique, fit publier en 1581, mérite d'arrêter notre attention. Nous y lisons : « La Confession d'Augsbourg ne peut prétendre au premier rang parmi les symboles de notre foi. A l'époque où elle a été écrite, on n'avait pas encore pu parfaitement comprendre et exposer la doctrine dans son entier, comme Mélanchthon en a fait l'aveu lui-même ; elle a été rédigée en grande hâte, et Mélanchthon en est presque l'unique auteur. De plus, ceux qui l'avaient réclamée et ont été les premiers à la signer, l'ont eux-mêmes beaucoup modifiée par la suite ; ils y ont ajouté des formules entièrement nouvelles, donnant à entendre par là qu'ils considéraient la première idée de la Confession comme défectueuse et incomplète. Dans les plus anciennes éditions, on rencontre des propositions que leurs plus zélés défenseurs du

schrift für die Histor. Theologie, 1857, pp. 465-453. Dans la parodie du *Te Deum*, satire dirigée contre Andrea, on lit :

Te per territoria principum Germaniæ sancta abominatur ecclesia,
 Patrem nefandæ Eslingæ perpotratæ cum duabus ancillis turpitudinis,
 Detrudendum in carcerem...
 Tu devorator malthorum millium grossorum, etc.

¹ HERPPE, *Gesch. des Protestantismus*, t. IV, doc., pp. 43-45.

temps jadis n'admettraient plus aujourd'hui. C'est ainsi que l'article dix, dans sa forme primitive, ne retranche point la doctrine catholique de la transsubstantiation, et c'est à cause de cela qu'il n'a pas été attaqué dans la réfutation catholique. Or, maintenant, les auteurs mêmes de la Concorde sont ennemis acharnés de la transsubstantiation. Les théologiens du formulaire font de Luther une idole. Lorsqu'ils mettent ses écrits au-dessous de la sainte Écriture, ce ne sont là que des mots. En réalité, ils ont fait de Luther l'arbitre unique de la foi et de la doctrine. »

« Or, l'expérience a depuis longtemps démontré que dans les querelles survenues entre les Confessionnistes, tous les partis, sans exception, se sont appuyés sur Luther. A cause des erreurs, des exagérations, des antilogies, des contradictions et rétractations sans nombre qui se rencontrent dans ses écrits, il est possible de soutenir avec un droit égal les propositions les plus contradictoires. »

« Par conséquent, on ne peut accorder aucune autorité aux écrits de controverse de Luther, auxquels les Concordistes attachent la plus grande importance. Comme ses propres partisans sont obligés de l'avouer, Luther s'est souvent laissé entraîner à un langage d'une passion, d'une violence qui dépassent toute borne ; il a affirmé des choses fort opposées à ses premières déclarations, et souvent lui-même s'est désavoué et s'est vu contraint de corriger ses propres paroles. »

Ursinus extrait ensuite du formulaire une longue suite de propositions directement opposées à la sainte Écriture et aux anciens symboles, et met la nouvelle confession de foi en contradiction avec elle-même. Il démontre qu'elle a été faite et imposée d'une façon absolument illégale, qu'elle n'apporte point à l'Église et à l'État la paix et la concorde, mais au contraire la division et le trouble ¹.

Les Concordistes s'étaient flattés que le formulaire « réunirait tous les chrétiens évangéliques », « que ce corps de doctrine complet et infallible pourrait être victorieusement opposé » « au maudit conciliabulum de Trente », et qu'il deviendrait une arme puissante contre le papisme idolâtre et son armée maudite ², particulièrement contre les Jésuites : « mais cette espérance fut déçue. Comme Ursinus l'avait prédit, le formulaire devint au contraire une source de disputes et de querelles religieuses plus amères que jamais.

¹ JOHANSEN, pp. 461-476. Voy. GILLET, *Crato*, t. II, p. 230.

² Voy. plus haut, p. 512.

« L'abîme entre les Luthériens et les Calvinistes a été tellement creusé et élargi, » écrit un contemporain, « qu'on ne peut presque plus conserver l'espoir de voir les choses rester longtemps dans le même état. La guerre est à notre porte, et le sang coulera ¹. »

Dans l'Empire, le parti calviniste gagnait peu à peu du terrain.

¹ Voy. *Beiträgen zur Evangelischen Concordiae*, pp. 49-50.

TABLE DES PERSONNAGES CITÉS

A

ADELER, prédicant, 17.
ADOLPHE, prince électoral de Saxe, 378.
ADOLPHE IX, duc de Holstein, 288, 306.
ADRIEN VI, Pape, 166.
AEPINUS (Jean), surintendant, 8, 17.
AGRICOLA (Jean), prédicant, 39, 190, 192.
ALAVA, ambassadeur, 332.
ALBE (Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'), général et homme d'état, 280, 283, 285-289, 293, 297, 299, 311, 336, 338-350.
ALBER (Mathieu), théologien, 27.
ALBERT DE BRANDEBOURG, archevêque de Mayence, 312.
ALBERT V, duc de Bavière, 74, 80, 81, 115-117, 130-138, 154, 155, 161, 223, 239, 243, 245, 282, 283, 287, 293, 294, 296, 298, 299, 321, 328, 330, 336, 351, 417, 419, 457-461, 463-470, 485, 498, 499.
ALBERT I^{er}, duc de Prusse, 9, 11, 26, 30, 78, 96, 97, 111, 135, 141, 371.
ALBERT ALCIBIADE, margrave d'Anspach-Baireuth, 240, 241, 290.
ALBERT (Frédéric), duc de Prusse, 198, 200, 500.
ALENÇON (duc d'), 333.
ALEXANDRE, administrateur de Naumbourg, 488.
ALLEN (Guillaume), cardinal, 429.
ALMAZAN, marquis, ambassadeur, 499.
AMSDORF (Nicolas), 13, 30.
ANDRÉA (Jacques), chancelier, théologien, 27-29, 60, 211, 361, 366, 367, 374, 382, 517-541.
ANJOU. Voy. HENRI III.
ANNE D'AUTRICHE, duchesse de Bavière, 116, 499.
ANNE D'AUTRICHE, reine d'Espagne, 285.
ANNE DE SAXE, seconde femme de Guillaume d'Orange, 267, 306, 368.

ANNE DE DANEMARK, Electrice de Saxe, 363, 377, 378.
ANNE-MARIE DE BRUNSWICK, duchesse de Prusse, 198.
ANNE-SOPHIE DE PRUSSE, duchesse de Mecklembourg, 378.
AQUAVIVA (Claudio), Général des Jésuites, 411, 415.
AUGUSTE, Electeur de Saxe, 32, 39, 51, 68, 79, 81, 85-89, 135, 136, 140-145, 214-216, 218, 219, 222, 224, 225, 228, 232, 235, 243, 245, 248, 249-255, 263, 267, 268, 278, 283, 297, 299, 300, 306, 334, 335, 336, 342, 349, 351, 352, 360, 362, 364-356, 367, 371, 372, 374, 376, 377, 379-383, 384-386, 473, 488, 489, 490, 498, 499, 512, 520, 521, 524, 526, 527, 530, 537-540.
AUMALE (CLAUDE DE LORRAINE, duc d'), 292, 293.
AURIFABER (Jean), prédicant, 27, 144.
AUTRICHE (maison d'), 244, 279, 315.

B

BACH (Vitus), 193.
BACKMEISTER (Luc), théologien, 507, 508.
BACKMEISTER (Luc), théologien, 376.
BALDOERO (Fed.), ambassadeur, 65.
BALTHASAR, prince-Abbé. Voy. DERNBACH.
BARNIM XI, duc de Poméranie, 35, 142.
BARTHOLD (Frédéric-Guillaume), historien, 75.
BARTHELEMI DE MARTYRIBUS, archevêque de Braga, 426.
BAUMGÄRTNER (David), patricien, 248.
BAUMGARTNER (Jérôme), juriste, 48.
BECKER (Laurent), prédicant, 502.
BECKER (Conrad), surintendant, 508.
BENJAMIN, docteur, 451.
BERGHEM (ROBERT II DE), évêque de Liège, 72.
BERLAYMONT, (comte de), 272.
BERNARD (saint), Père de l'Eglise, 444.
BERNAHRDI surintendant, 343.

- BEYER (Hans), confident de Jean-Frédéric de Saxe, 249-254.
- BÉZE (Théodore de), théologien, 125, 262, 269, 344, 370, 386.
- BING (Simon), chambellan, 346.
- BLOCHINGER (Mathicu), professeur, 180.
- BOBADILLA (Nicolas), Jésuite, 397, 401.
- BOQUIN (Pierre), théologien, 46, 360.
- BOR, historien, 273.
- BOURBON (Maison de), 263.
- BOURBON (princesse de). Voy. MONT-PIENSIER.
- BRANDENSTEIN, général en chef, 252.
- BRANTOME (Pierre de Bourdeille, seigneur de), écrivain, 263.
- BRÉDERODE (Henri, comte de), 271, 273, 279.
- BRENZ (Jean), théologien, 24, 27, 29, 34, 60, 92, 146, 159, 211, 370.
- BRENDEL, 347.
- BROICH (Anne de), 27, 480.
- BRUCK (Christian), chancelier, fils du suivant, 178, 240, 252-253, 380.
- BRUCK (Grégoire), chancelier, 25, 99.
- BRUMMER (Pierre), bourgmestre, 15, 17, 18.
- BRUSCHIUS (Gaspard), historien, 115.
- BUBENHAUSEN (Henri de), grand maître de l'Ordre Teutonique, administrateur de Fulde, 496.
- BUCHHOLZER (Georges), prévôt, 39, 192.
- BUGENHAGEN (Jean), prédicant, 30.
- BULLINGER (Henri), théologien, 21, 361, 368, 370, 371.
- BUREN (Daniel de), bourgmestre, 182, 183.
- BUSÆUS (Pierre), Jésuite, 444.
- BUSSY D'AMBOISE (Jacques de Clermont de), 172.
- BUTZER (Martin), 399.
- C**
- CALVIN, CALVINISME, CALVINISTES, 21, 25, 27, 52, 71, 94, 124, 144, 178, 209, 210, 217, 220, 221, 235, 238, 239, 259, 262, 267, 276, 337-340, 351, 352, 353, 360, 361, 370, 371, 376, 378, 390, 412, 483, 512, 514, 516, 520, 525, 529, 543.
- CAMERARIUS (Joachim), 96, 141.
- CANISIUS (Pierre), Jésuite 21-27, 103, 114, 120, 129, 399, 407-420, 429, 438, 440, 441-448, 457, 460, 461-463, 468.
- CANUS (Cano, Melchior), 434.
- CAPITO (Wolfgang), prédicant, 2 et suiv.
- CARLE, Abbé, 115.
- CARPI (Pio), cardinal, 170.
- CARRANZA DE MIRANDA (Barthélemi), archevêque de Tolède, 431.
- CASIMIR, Margrave de Brandebourg-Culmbach, 46.
- CASTELNAU (Michel de), 263.
- CASTILLO, historien, 276.
- CASTRO (Alphonse de), 434.
- CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France, 260-264, 329, 331, 335, 341, 342, 346.
- CAVALLI MARINO, ambassadeur de Venise, 265.
- CECIL (William), lord Burleigh, ministre, 332.
- CÉLESTINUS (Jean-Frédéric), professeur, 365, 369, 502.
- CERVANTES (Saavedra Mig. de), 328.
- CHANTONAY (Thomas-Perrenot de), ambassadeur d'Espagne, frère du cardinal Granvelle, 262.
- CHARLES V, Empereur, 64, 67, 71, 76, 211, 261-265, 266, 536.
- CHARLES, archiduc de Styrie, 285, 286, 322, 449, 452.
- CHARLES IX, roi de France, 132, 170, 171, 172, 260-264, 282, 288-293, 316, 317, 325, 326-351, 385.
- CHARLES DE GUELDRÉ, duc, 408.
- CHARLES DE LORRAINE, cardinal. Voy. Lorraine.
- CHARLES II, margrave de Bade-Durlach, 33, 142, 207, 283, 293, 316.
- CHARLES BORROMÉE (saint), 429, 438.
- CHEMNITZ (Martin), théologien, 188, 366, 370, 413, 414, 447, 456, 501, 519, 522, 526, 533, 534, 535, 536.
- CHÉRÉDIN BARBEROUSSE, chef de corsaires, 325.
- CHRISTIAN, prince électoral de Saxe, 375.
- CHRISTIAN III, roi de Danemark, 27, 29, 32, 182, 380.
- CHRISTOPHE, duc de Wurtemberg, 3, 21, 26, 31-35, 40, 48-58, 68, 70, 73, 74, 80, 81, 83, 91, 100, 126, 135, 140, 142, 146, 177, 209, 210, 213-219, 223-228, 237, 245, 260, 262, 263, 268, 283, 289, 290, 351, 366, 450, 483.
- CHRISTOPHE, duc de Mecklembourg, 76.
- CHRISTOPHE, comte palatin, 349-350.
- CHRISTOPHE, évêque d'Augsbourg. Voy. STADION.
- CHRISTOPHE, évêque de Brixen. Voy. FUCHS.

- CHYTRÆS (David), théologien, 35, 453, 522, 526.
 CHYTRÆS (Nathanael), professeur, 479, 501, 502.
 CITTARDUS (Mathias), chapelain, 224.
 CLÉMENT IV, Pape, 319.
 CLÉOVITIUS. Voy. KLEBITZ.
 COCHLÆUS (Jean), doyen, 399.
 COLIGNY (Gaspard DE CHATILLON, comte de), amiral, 259 à 264, 292, 316, 333, 334, 337-342.
 COMMENDONE (Giov.), cardinal légat, 114, 127, 128, 139, 146, 151, 215, 224, 287, 416, 420.
 CONDÉ (Louis I^{er} de Bourbon, prince de), 259, 263, 291, 292, 316, 342, 386, 387, 388.
 CONDÉ (Éléonore, princesse de), 263.
 CONRAD IV, roi, 319.
 CONRAD, magister, 44.
 CONRADIN DE HOHENSTAUFEN, 319.
 CONSTANTIN, Empereur, 132.
 CONTARINI (Gaspard), légat du Pape, précédemment ambassadeur de Venise, 114.
 CORRERO (Giov.), délégué de Venise, 172, 485, 500.
 COSME DE MÉDICIS, grand-duc de Toscane, 317.
 CRACO (Georges), conseiller intime, 233, 253, 368, 375-379, 384.
 CRAGIUS (Tilmann), surintendant, 49.
 CRATO (Jean), médecin, 290, 362, 518.
 CRESSENTIUS (Jean), président de cour, 28, 29.
 CRUCIGER (Gaspard II), professeur, 379.
 CULEMBOURG, comte, 273.
 CURÆUS (Joachim), médecin, 376, 377.
 CUSANO (Galeazzo), ambassadeur, 176.
 CZESCHAW (Jean de), magistrat, 383.
- D**
- DALSCHAW (Maurice), pasteur, 189.
 DASYPODIUS (Théophile), 178.
 DELFINO (Zacharie), nonce, 137, 139, 146, 148, 150, 215, 392, 481, 482, 500.
 DERNBACH (Balthasar), prince-Abbé de Fulde, 470-475, 495, 496.
 DIENHEIM (les seigneurs de), 208.
 DIESTELMAYER (Lambert), chancelier, 531.
 DIESTENBERGER (Jean), dominicain, 439.
 DILLER, chapelain de cour, 46.
 DIRSIUS (Jean), Jésuite, 412.
 DORKEN (André),
 DOROTHÉE DE DANEMARK, comtesse palatine, veuve de Frédéric II, 357.
 DOROTHÉE DE DANEMARK, duchesse de Prusse, 193.
 DOROTHÉE DE SAXE-LAUBOURG, reine de Danemark, mère de l'Electrice Anne de Saxe, 382.
 DRACONITES (Jean), surintendant, 17.
 DRONKMANN, greffier, 124.
 DUDITH (André), évêque, 164, 363, 364.
 DURFELD (Christophe), juriste, 96.
 DUPLESSIS-MORNAY (Philippe de), homme d'État, 335, 341, 537.
- E**
- EBBE (Léonard d'), 290.
 EBER (Paul), professeur et surintendant général, 179, 180, 363.
 EBERSTEIN, comte, 289.
 ECHTER DE MESPELBRUNN (Jules), prince-évêque de Wurzburg, 496.
 ECK (Jean), docteur, 113, 114.
 ECK (Léonard d'), chancelier, 114.
 ECK (Oswald d'), 117, 458, 467.
 EDER (Georges), 438, 452, 502.
 EDZARD II, comte de Emden, 182.
 EGENOLF, Franciscain, 101.
 EGGERDES (Pierre), prédicant, 15-18.
 EGMONT LAMORAL, comte d'Egmont, prince de GAVRE, 269.
 EHEM (Christophe), chancelier, 290, 297, 308, 335, 336, 348, 334.
 EICHHORN (Antoine), 214.
 EICHLER (Michel), 503.
 EINSIEDEL (Haubold de), chancelier, 531.
 EITZEN (Paul de), surintendant général, 532.
 ELGARD, nonce, 474.
 ELISABETH, reine d'Angleterre, 145, 260 à 263, 289, 292, 297, 317, 326, 332-335, 340, 345, 385, 386.
 ELISABETH D'AUTRICHE, reine de France, 316.
 ELISABETH DE SAXE, comtesse palatine, 299, 306, 354, 358, 368, 387, 388, 389.
 EMILIE DE SAXE, mère du margrave Georges-Frédéric d'Anspach-Baireuth, 529.
 ENTRAIGUES (Mademoiselle d'), 172.
 ERASME DE ROTTERDAM, 359.
 ERAST (Thomas), professeur de médecine, 46, 360, 368.
 ERBACH (Valentin (comte d')), conseiller de l'Electeur palatin, 85.
 ERICH XIV, roi de Suède, 239, 250. Voir Suède.
 ERICH, duc de Brunswick, 289.

ERNEST, archiduc d'Autriche, 346, 505-507.
 ERNEST DE BAVIÈRE, archevêque de Salzbourg, 119, 419.
 ERNEST, duc de Brunswick, 289.
 ERNEST (Louis), duc de Poméranie-Stettin, 532.
 ERSTENBERGER (André), 307, 351, 488.
 ESCHÉ (Nicolas d'), 408.
 ETAMPES (Anne de PISELEU, duchesse d'), 260.
 EYB (Gabriel), évêque d'Eichstädt, 113.

F

FABER (Jean), évêque de Vienne, 5.
 FABER (Pierre), Jésuite, 397, 398, 399, 400, 406, 409, 420.
 FABRI (Jean), Dominicain, 103, 114.
 FABRICIUS (André), prédicant, 5.
 FERDINAND I^{er}, Empereur, 20, 21, 29, 57, 60, 61, 67-78, 80, 83, 85, 89, 101-104, 108, 122, 123, 130-137, 143, 144, 147, 148, 149, 158-158, 159, 163, 170-181, 211, 212, 213, 216, 217, 218, 245, 246, 401, 416, 419, 424, 428, 487-490.
 FERDINAND II, archiduc du Tyrol, 117, 321, 449, 487, 498.
 FERDINAND, duc de Bavière, 505.
 FERRIER (Arnold de), ambassadeur de France, 171, 172.
 FEYERABEND (Sigismond), libraire, 466.
 FLACIUS (Mathieu), surnommé ILLYRICUS, théologien, 7, 8, 13, 22, 23, 27, 29, 30, 33, 36, 39, 51, 90, 96, 98, 99, 152, 177, 178, 179, 190, 227, 362, 364-368, 371-374, 446, 447, 504, 508, 510, 521, 527, 529.
 FLIMMER (Jean), prédicant, 49.
 FLINSBACH (Cunman), prédicant, 125, 126, 515.
 FLÜGEL, surintendant, 97.
 FRANCK (Sébastien), 359.
 FRANÇOIS I^{er}, roi de France, 259, 346.
 FRANÇOIS II, roi de France, 74.
 FRANÇOIS II, duc de Saxe-Lauenbourg, 289.
 FRANÇOIS BORGIA (saint), Général des Jésuites, 415, 461.
 FRANÇOIS DE SALES (saint), évêque de Genève, 406.
 FRANÇOIS, duc de Saxe Lauenbourg, 289.
 FRANZ (Paul), 523, 530.
 FRÉDÉRIC II, Electeur palatin, 41, 42, 46, 47, 65, 356.
 FRÉDÉRIC III, surnommé le PIEUX,

Electeur du Palatinat, 41, 42, 43, 47, 65, 126, 135, 140-145, 160, 161, 163, 202, 211-238, 251-259, 260, 262, 283, 284, 291, 292, 297, 306, 319, 335, 336, 337, 347, 348, 350, 351, 353-362, 383, 384, 386, 389, 477, 492, 493, 511-514, 537.
 FRÉDÉRIC, comte palatin de Deux-Ponts, 33, 474.
 FRÉDÉRIC, comte palatin de Deux-Ponts-Vohens Strauss, 474.
 FRÉDÉRIC IV, comte de Wied, archevêque de Cologne, 255.
 FRÉDÉRIC II, duc de Holstein-Glückstadt, roi de Danemark, 250, 537.
 FRÉDÉRIC, évêque de Wurzburg. Voy. Wirsberg.
 FREYBERG (Panrace), maréchal de cour, 458.
 FREYHUB (André), professeur, 333.
 FÜNFKIRCHEN (seigneur de), 109.
 FUNK (Jean), prédicant de cour, 196 et suiv.

G

GABRIEL, évêque d'Eichstädt, 113.
 GALLUS (Nicolas), surintendant, 21, 22, 35, 39.
 GELLER (Bernard), pasteur, 189.
 GENLIS, général en chef, 340.
 GEORGES LE BARBU, duc de Saxe, 166, 182.
 GEORGES DE BRUNSWICK, évêque de Minden, 481.
 GEORGES, comte palatin, 219.
 GEORGES, landgrave de Hesse, 532.
 GEORGES-FRÉDÉRIC, margrave de Brandebourg-Anspach, 26, 241, 316, 471, 528.
 GEORGES HANS DE VELDENZ, comte palatin, 289, 293, 308.
 GEORGES, évêque de Brixen, 102, 308.
 GÉRARD, prieur des Carmes, 406.
 GERARHD-CRISTIANUS, 509.
 GERSON (Jean-Chartier de), chancelier, 444.
 GIENGER (Georges), vice-chancelier, 131, 132.
 GLAUBURG (Charles de), député, 310, 392, 496.
 GOEDEMANN, surintendant, 370.
 GOEDING (Henri), peintre, 376.
 GONZAGUE (Hercule), cardinal de Mantoue, premier cardinal-légat, 158.
 GRANVELLE (Antoine PERRENOT DE), cardinal, 269, 270, 274, 287, 338, 339, 343.
 GRATIANI (Antoine), historien, 473.

- GRASSI, comte, évêque de Montefiascone, 171.
- GRÉGOIRE XIII, Pape, 330, 436, 483, 486.
- GRESER (Daniel), surintendant, 375.
- GROTIUS (Hugo), 434.
- GRUMBACH (Guillaume DE), chevalier, 240-255, 268, 276.
- GULDENSTERN, chancelier, 250.
- GÜTLINGEN (Balthasar de), 51.
- GUICCIARDINI (Louis), 265.
- GUILLAUME IV, duc de Bavière, 76, 112, 117.
- GUILLAUME V, duc de Bavière, 461, 462, 469.
- GUILLAUME IV, landgrave de Hesse-Cassel, 289, 291, 335, 347, 350, 358, 365-368, 385, 471, 474, 475, 485, 490, 492, 493, 521, 522, 524, 525, 529, 531, 532.
- GUILLAUME D'ORANGE. Voy. ORANGE.
- GUILLAUME, Abbé de Fulde, 121.
- GUISE (maison des), 260, 261, 342.
- GUISE (Charles DE GUISE), cardinal. Voy. LORRAINE.
- GUISE (François DE), duc, 262, 263.
- GUISE (Henri I^{er} DE LORRAINE, duc de), 342.
- GUSTAVE I^{er}, roi de Suède, 77.
- GÜTLINGEN (Balthasar DE), 51.
- H**
- HAAG (comte de), 116.
- HABSBOURG (maison de), 347.
- HAINTZEL (Jean), bourgmestre, 536.
- HAN, libraire, 466.
- HANAU-MÜNZENBERG (Philippe-Louis I^{er}, comte de), 537.
- HANS, margrave de Brandebourg-Custrin, 9, 21, 142, 213, 214, 282, 480.
- HANS (Frédéric), duc de Poméranie-Stettin, 532.
- HARDENBERG (Albert), prédicant, 180, 181, 182, 183.
- HASELMEYER, prédicant, 511.
- HASSENSTEIN (BUSLA FEL. DE), ambassadeur impérial, 300.
- HAUBOLD (Jérôme), recteur, 364.
- HAUGWITZ (Jean IX DE), évêque de Meissen, 89.
- HELDUNG (Michel), évêque de Mersebourg, 162.
- HELMSTADT (Georges de), commissaire, 59.
- HENNEBERG (Ernest DE), comte, 377.
- HENNEBERG (Guillaume III DE), comte, 35.
- HENRI II, roi de France, 73, 259, 261.
- HENRI III, duc d'Anjou, roi de Pologne et de France, 329, 332, 335, 342, 346, 347, 351, 385, 386, 388.
- HENRI IV DE NAVARRE, roi de France, 333, 337, 342.
- HENRI le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, 366, 533.
- HENRI, duc de Liegnitz, 396.
- HENRI, duc de Saxe-Lauenbourg, archevêque de Brême, 480.
- HENRI (Jules), duc de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque d'Halberstadt, 533.
- HERMANN, médecin, 377.
- HESBUS (Tilmann), théologien, 14-18, 45, 46, 47, 181, 182-188, 227, 353, 362, 369, 372, 438, 447, 522.
- HOF (Léonard), Abbé, 53.
- HOFFAUS, Jésuite, 439.
- HOFMANN, seigneur de, 511.
- HOFMAR, prédicant, 511.
- HOFSESS (Otto-Léonard), 55.
- HOHENLOHE (comtes de), 58.
- HOLLE (Eberhard DE), évêque de Lubeck, administrateur de Verden, 481.
- HONDT (Pierre DE). Voy. CANISIUS.
- HORNOLT (Bastien), commissaire, 59.
- HOsius (Stanislas), évêque d'Ermland, cardinal, 132, 158, 214, 410, 411, 468.
- HOTOMAN (François DE), juriste, 260, 262.
- HOYA (Albert), comte, 183.
- HOYA (Jean II), évêque de Munster, 350.
- HUBER (Balthasar), 539.
- HÜBER (Samuel), 97.
- HUGEL, surintendant, 98, 178.
- HÜTER, libraire, 466.
- HUND DE WENCKHEIM, grand-maitre, 312 et suiv.
- HUSS (Jean), 444.
- I**
- IGNACE DE LOYOLA (saint), 397, 400-411, 417, 419, 428, 429, 440, 462.
- ILSUNG (Georges), 294, 323.
- IRÉNÉE (saint), 261.
- IRÉNÉE (Christophe), prédicant de cour, 509.
- IVAN IV le Terrible, czar, 75-78, 313, 315.
- J**
- JACOBÆA DE BADE, voy. Marie Jacobæa.
- JAJUS (Claudius), Jésuite, 397, 400, 401, 420, 429.

JEAN, comte palatin du Palatinat-Deux-Ponts, 529, 532.
 JEAN A VIA, prédicateur, 27 et suiv.
 JEAN-ALBERT 1^{er}, duc de Mecklembourg-Gustrow, 35, 250, 455.
 JEAN-CASIMIR, comte palatin de Neustadt et Lautern, 290, 292, 299, 306, 339, 344, 346, 347, 349, 351, 358, 368, 385, 386-389, 391, 532, 540.
 JEAN-CASIMIR, duc de Saxe-Cobourg, 232.
 JEAN-FRÉDÉRIC LE MAGNANIME, Electeur de Saxe, 21, 23, 25, 26, 29, 35, 36, 37, 39, 46, 73, 79, 81, 96, 97, 98, 99, 357, 362.
 JEAN-FRÉDÉRIC 1^{er}, duc de Saxe-Gotha, 241-255, 259, 289.
 JEAN-FRÉDÉRIC III, duc de Saxe-Gotha, 141-145, 177, 222, 223.
 JEAN-GEORGES, Electeur de Brandebourg, 241, 288, 301, 336.
 JEAN-PHILIPPE, comte du Rhin, 260.
 JEAN-GUILLAUME, duc de Saxe-Weimar, 222, 223, 241, 251, 289, 291, 292, 309, 362, 365, 366, 371.
 JEANNE D'ARC, 261.
 JOACHIM H. margrave de Brandebourg, Electeur, 81, 92, 142, 143, 150, 151, 214, 216, 218, 222, 508.
 JOACHIM III, prince, d'Anhalt-Dessau, 23.
 JOACHIM-ERNÉST, prince d'Anhalt, 524, 529-532.
 JOACHIM-FRÉDÉRIC DE BRANDEBOURG, administrateur de Magdebourg, 135, 140, 190, 191, 192, 214, 241, 250, 300, 301, 336, 450, 498.
 JONAS (Juste), professeur de droit, 30, 97.
 JUAN, don Juan d'Autriche, général en chef, 327, 328.
 JUDÉX (Mathieu), théologien, 178, 184, 185, 317-319.
 JULES III, Pape, 428.
 JULES, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, 24, 278, 336, 367, 490, 519, 529, 533, 534.
 JULES, prince évêque. Voy. ECHTER.
 JUNGEN (Antoine zum), délégué.
 JUNGEN (Daniel zum), 66, 74, 82.
 JUNIUS (Dr), agent diplomatique et prédicateur, 335.

K

KARGE (Georges), surintendant, 26.
 KERN (Jean V), Abbé de Saint-Georges, 50.

KETTELER (Gotthard DE), duc de Courlande, 77, 78.
 KHLESL (Melchior), évêque de Wiener-Neustadt, 450, 454.
 KIRCHMAIR (Georges), 103.
 KIRCHMAIR (Timothée), théologien, 369, 535, 536.
 KLEBITZ (Cleovitus, Guillaume) prédicateur, 46, 47, 254.
 KLEINDIENST (Barthélemi), théologien catholique, 5.
 KNOLLES (Henry), ambassadeur, 215.
 KÖRNER (Wolfgang), théologien, 522, 526.
 KRAM (Burkard DE), gouverneur, 493.
 KUEHNBOURG (Michel), archevêque de Salzbourg, 419.
 KRETZER (Christophe), 12-42.
 KÜTZE (Ernest), pasteur, 189.
 KYSEWETTER, chancelier, 383.

L

LA HUGUERIE, 316.
 LAINEZ (Jacques), Général des Jésuites, 27, 29, 157, 159, 410, 411, 414, 417, 419.
 LANG (André), prédicateur, 504, 505.
 LANGUET (Hubert), diplomate, 262, 264, 292, 316, 500.
 LATOMUS (Barthélemi), théologien, 28.
 LEIB (Kilian), 113.
 LEISER (Polycarpe), surintendant, 502, 511, 527, 538.
 LEMNIUS (Simon Empovicus), poète, 182.
 LEONHARD (Sébastien), 538.
 LERCH (Bernard), 502.
 LEYEN. Voy. JEAN, archevêque de Trèves, 122-127.
 LIEGNITZ (Henri, duc de), 387.
 LIGNEROLLES, 332.
 LINDEMANN, conseiller intime, 233, 235, 239, 379.
 LINDEN, professeur, 412.
 LISTENIUS (Georges), prédicateur de cour, 375, 377, 539.
 LORRAINE (Charles), duc de Guise, cardinal, 262.
 LORENÇO DE VILLAVICENCIO, ermite augustin, 275.
 LOUIS, gouverneur, plus tard Electeur palatin, 353, 371, 390, 391, 513, 520, 529.
 LOUIS, duc de Bavière, 112.
 LOUIS, duc de Wurtemberg, 289, 306, 483, 511, 535.
 LOUIS, landgrave de Hesse, 471, 474, 532.

- LOYOLA. Voy. Ignace.
 LUFT (Hans), imprimeur, 368.
 LUNA, comte, ambassadeur d'Espagne, 64.
 LUTHER, Luthériens, Luthéranisme, 4, 5, 13, 14, 22, 30, 34, 36, 38, 49, 93, 96, 98, 101, 102, 137, 160, 161, 165, 167, 182, 209, 210, 211, 246, 249, 250, 267, 318, 319, 353, 356, 361, 362, 363, 367, 368, 371-381, 399, 411, 438, 443, 444, 447, 510, 519, 522, 529, 531, 542, 543.
- M**
- MADRUZZI (Christophe), cardinal-prince-évêque de Trente, neveu du suivant, 74.
 MADRUZZI (Louis), prince-évêque de Trente, 74.
 MAGDEBURGIUS (Joachim), 508, 509.
 MAGNUS, duc de Holstein, roi de Livonie, 313.
 MAJOR (Georges), professeur, 12-15, 30, 178, 180, 370.
 MAJOR (Luc), surintendant, 227, 522, 523.
 MALTE (chevaliers de), 305.
 MANDELSLOE (Ernest DE), 243, 244, 248, 251, 255.
 MANDELSCHIED BLANKENHEIM (Jean IV DE), évêque de Strasbourg, 482.
 MANSFELD (Charles, comte de), 373.
 MANSFELD HANS (Georges, comte de), 373.
 MANSFELD (HANS Hoyer, comte de), 373.
 MANSFELD VOLRAD (comte de), 373.
 MARBACH (Jean), théologien, 28.
 MARGUERITE DE PARME, gouvernante des Pays-Bas, 266, 272, 276, 279, 288.
 MARGUERITE DE VALOIS, épouse d'Henri IV, roi de France, 333, 337, 342.
 MARHEINEKE (Philippe), professeur de théologie, 434.
 MARIE D'ESPAGNE, Impératrice, 380, 499.
 MARIE, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 266.
 MARIE DE BRANDEBOURG-CULMBACH, Electrice palatine, 46.
 MARIA JACOBEA DE BADE, duchesse de Bavière, 461.
 MARNIX (Philippe DE), seigneur de Saint-Aldegonde, 272.
 MARSTALLER (Christophe), prédicant, 516.
 MARTELLO (Louis), 154.
 MARTIN (saint), évêque de Tours, 261.
 MARTYR. Voy. Pierre, 71, 159.
 MAURICE, Electeur de Saxe, 132, 146, 261, 267, 290.
 MAURICE, landgrave de Hesse, 524.
 MAXELRAIN (Wolf-Dietrich de), 468.
 MAXIMILIEN I^{er} (Empereur), 65.
 MAXIMILIEN II (Empereur), 20, 34, 35, 65, 70, 132, 135, 212, 213-255, 268, 277-288, 293, 299, 300, 301-314, 320-323, 326, 328, 336, 347, 349, 350, 351, 356, 357, 360, 366, 367, 371, 380, 381, 387, 389-392, 423, 429, 449, 450, 453-456, 460, 467, 474, 480, 481-487, 491-492, 498, 506.
 MAXIMILIEN, archiduc, 449, 505.
 MÉDICIS (Jean-Angelo). Voy. Pie IV.
 MEIER, surintendant, 524.
 MÉLANCHTHON, Mélanchthoniens, Philippiques, 6, 8, 9, 20-33, 38, 39, 45, 48, 51, 52, 67, 92-96, 109, 142, 145, 178, 190, 210, 212, 363, 367-372, 382, 399, 412, 519, 522-530, 538, 540.
 MÉLANDER (Guillaume), 65.
 MÉLISSANDER (Gaspard), théologien, 371.
 MENIUS (Juste), surintendant, 13.
 MERCURIAN (Ebrard), Général des Jésuites, 415, 461, 462.
 MEYENDORF (André DE), gentilhomme, 183.
 MICHELE (Giov.), ambassadeur, 288.
 MINCKWITZ, chancelier, 43.
 MIRUS (Martin), prédicant de cour, 372, 529.
 MODET (Hermann), prédicant, 273.
 MÖRLIN (Joachim), évêque de Samland, 8-13, 23.
 MÖRLIN (Maximilien), docteur, 177.
 MOLITOR (Baruch). Voy. Rüllich, 463.
 MOLLER (Cyriacus), pasteur, 189.
 MOLLER (Henri), professeur, 379, 530.
 MONAU (J.), 530.
 MONTLUC (Blaise DE), capitaine français, 347, 351.
 MONTPENSIER (Charlotte DE), troisième femme de Guillaume d'Orange, 348, 385.
 MORDEISEN (Ulrich), chancelier, 263.
 MORILLON, 343.
 MORNAY (Philippe de), seigneur du Plessis-Mornay.
 MORONE (Jean), nonce, cardinal légat, 175, 367, 424, 428, 434, 485, 486, 495-499-527.
 MORVILLIERS (Jean DE), conseiller d'état, 344, 346.
 MÜLLER (André), pasteur, 189.
 MUNDT (Christophe), ambassadeur, 215

MUSÆUS (Simon), professeur, 98, 178, 179, 182, 183.
 MUSCULUS (André), théologien, 190, 191, 192, 227, 522, 526, 528, 530.
 MUSCULUS (Jean), fils du précédent, prédicant, 193 et suiv.
 MUTZELTIN, chancelier, 500.
 MYLIUS (Georges), professeur de théologie, 361.

N

NASSAU (Henri, comte de), 351.
 NASSAU (Jean, comte de), 277, 343, 347, 348, 493, 515, 537.
 NASSAU (Louis, comte de), 244, 267-272, 273, 277, 278, 333-351.
 NASSAU (Guillaume, comte de). Voy. Orange.
 NAUSEA (Frédéric), évêque de Vienne, 103, 162.
 NAVARRE. Voy. Henri IV.
 NESER DE FÜRSTEMBERG, 325.
 NEUBECK (Gaspard), évêque de Vienne, 451.
 NEUSER (Adam), 359, 360.
 NICOLAÏ (Philippe), prédicant, 361.
 NOAILLES (François de), évêque, 327-330.
 NUSSBAUM (Léonard), conseiller, 125.

O

ŒCOLAMPADE, théologien, 238.
 OEMES (Otto), pasteur, 187.
 OLDENBOURG (les comtes d'), 183.
 OLEVIAN (Gaspard), prédicant et professeur, 124, 125, 126, 290-360, 513, 515.
 OPITZ (Josué), prédicant, 503, 505, 509.
 ORANGE (Guillaume I^{er}, comte de Nassau-Dillenburg, prince d'), 148, 244, 267-273-277, 279, 281, 285-291, 297, 317, 328, 333, 337-350, 385, 386, 391.
 ORTENBOURG (Joachim, comte d'), 458, 459, 460.
 ORTENBOURG (Ulrich, comte d'), 459.
 OSIANDER (André), Osiandristes, 8-11, 26, 29, 38, 227, 504.
 OSSA (Melchior d'), 422.
 OTTO, cardinal-évêque. Voy. Truchsess, 232, 282, 330, 424, 461.
 OTTO (Henri), Electeur palatin, 23, 40, 41, 45, 84, 88, 294, 356.

P

PAÏEN (Pontus), 271.
 PANTALÉON (Henri), médecin, 417.
 PAPPUS, docteur, 537.

PAUL III, Pape, 158, 163, 402.
 PAUL IV, Pape, 34, 71, 72, 129, 130, 137, 148, 429.
 PAUL (saint), 6, 13, 14, 83.
 PELTRAM (Hans), 109.
 PERELLIUS (J.), 478.
 PEUCER (Gaspard), 48, 95, 362, 368-381, 527, 540.
 PEUCER Madeleine, fille de Mélanchthon, 382.
 PEZEL (Christophe), surintendant, 379, 447.
 PFAUSER (Jean-Sébastien), prédicant de cour, 135, 243.
 PFEFFERKORN VON OTTOBACH SAL., 109.
 PFEFFINGER (Paul), pasteur, 382.
 PFEIFFER (Jean), maître ès arts, 464.
 PFEIL, syndic, 184.
 PFINTZING (Georges), prédicant, 504.
 PFLUG (Jules), évêque de Naumbourg, 26, 163.
 PHILIBERT, margrave de Bade, 231.
 PHILIPPE II, roi d'Espagne, 64, 130, 131, 132, 170, 171, 215, 262-272, 275, 277, 279, 284-289, 325, 326-348.
 PHILIPPE, duc de Brunswick, 289.
 PHILIPPE I^{er}, landgrave de Hesse, 3, 10, 21, 33, 39, 68, 73, 91, 93, 97, 126, 140-142, 155.
 PHILLIPPE II, landgrave de Hesse, 214, 221, 222, 260, 278, 532.
 PIERRE MARTYR, 71, 159.
 PIRIBACH (Gaspard), recteur, 450.
 PIE IV, Pape, 126-139, 148-173, 429.
 PIE V, Pape, 100, 224, 268, 275, 282, 287, 317, 319, 325-334, 390, 401, 423, 435, 436, 474.
 POLANCO (Jean), Jésuite, 104.
 POLTROT DE MÉRÉ (Jean), 262-263.
 POLUS (Réginald), cardinal, 429.
 POUCHENIUS, surintendant, 535.
 PRETORIUS (Abdias), professeur, 191, 192.
 PRETORIUS (Alexis), surintendant, 13.
 PRETORIUS (Nicolas), prédicant, 109.
 PROSKOWSKY (Georges), seigneur de Proskaw, 300.
 PUCHHEIM (Adam de), 408.

R

RABE, libraire, 466.
 RADER (Mathieu), 448.
 RAUSCHER, bourgmestre, 381, 382.
 REIDT (Jean de), Jésuite, 122, 165, 416.
 REINHALT (Frédéric), Jésuite, 461.
 REQUESENS (Louis de Zuniga y) homme d'État, 344.

RESCH (Hippolyte), commissaire, 9.
 RETZ (comte de), 346.
 REUTER (Christophe), prédicant, 455, 456.
 RICCARDO, Abbé de Verceili, 65.
 RODING (Guillaume), professeur, 477, 478.
 RODOLPHE II, Empereur, 389, 499, 500, 505, 510, 511.
 ROGGENDORF (Christophe de), général d'armée, 260.
 ROLLSHAUSEN (Frédéric de), maréchal de Hesse, 264.
 ROSNY (Maximilien de Béthune, baron de), duc de Sully, 172.
 ROTH, prédicant, 252.
 ROTHMANN (Bernard), anabaptiste, 282.
 RUBER (Samuel), 236.
 RUBER (Hans), capitaine, 509.
 RUEFF (Mathieu), prédicant, 504.
 RULICH (Barthélemi), ps. Baruch Molitor, pasteur, 463.
 RUSSOW, chroniqueur, 76.
 RUPERT, comte palatin, 2.

S

SALENTIN, comte d'ISENBOURG, archevêque de Cologne, 343, 348, 350, 497.
 SALT (Nicolas), comte, 502.
 SALMERON (Alphonse), 417, 420.
 SANDER (Charles), prédicant, 515.
 SARCEIUS (Erasmus), théologien, 26.
 SAYN WITTEGENSTEIN (Louis), comte de, 492, 537.
 SCALICHIUS (Paul), 196 et suiv.
 SCHALLER (Jérôme), 528, 530.
 SCHAUBOURG (les comtes de), 289.
 SCHAUBOURG (Hermann, comte de), évêque de Minden, 289, 481.
 SCHEFFER, (Reinhard), chancelier, 493.
 SCHEIBLE (Thomas), juriste, 406, 421.
 SCHEIDLICH (Paul), pasteur, 447.
 SCHERER (Georges), Jésuite, 106, 107.
 SCHLEGEL, docteur, 193.
 SCHLÛTER (Joachim), prédicant, 17.
 SCHMEDENSTEDT (Henri), prédicant, 17.
 SCHMID (Pierre), libraire, 466.
 SCHMIDLIN. Voy. ANDREÄ.
 SCHMILKHOFER (Wolfgang), Franciscain, 116.
 SCHNEPP (Erhard), prédicant, 23, 26.
 SCHOMBERG (Gaspard de), 334, 335, 336, 341, 344-349.
 SCHÖNBORG (Wolfgang, comte de), 364.

SCRÖTER, médecin, 99.
 SCHÛTZ (Chrétien), prédicant de cour, 369, 376, 378, 380.
 SCHÛTZ (Jean), professeur, 375, 377, 538.
 SCHWARZBOURG (Gunther, comte de), général d'armée, 148, 249, 252, 268, 269, 278, 280, 289.
 SCHWEINICHEN (Hans), 387.
 SCHWEIZER (David), prédicant, 511.
 SCHWENCKFELD, théologien, 38, 94, 110, 178, 227, 370, 516, 540.
 SCHWENDI (Lazare de), général d'armée, 61, 301-307, 324, 491, 492.
 SEBOTTENDORE (Thomas de), 324.
 SECKENDORF (Anna de), prieure, 206.
 SEGESSER (Jost), capitaine, 326.
 SEIBERT (Guillaume), prédicant, 393, 400.
 SEIDEL (Martin), précepteur, 360.
 SEILER (Frédéric), 145.
 SELD, vice-chancelier, 71, 131.
 SÉLIM II, sultan, 276, 321, 322, 325, 329.
 SELNECKER (Nicolas), 362, 375, 382, 511, 512, 522, 526, 527, 528, 539, 540.
 SERVET (Michel), 38, 94, 370.
 SICKINGEN (Franz de), 108, 241, 245.
 SIGISMOND, Empereur, 132.
 SIGISMOND DE BRANDENBURG, administrateur de Magdebourg, 152, 186.
 SIGISMOND II (Auguste), roi de Pologne, 152.
 SILVANUS, prédicateur, 359.
 SIMMERN (Richard de), 492, 532.
 SIXTE V, Pape, 436.
 SLATKONIA (Georges), évêque de Vienne, 101.
 SMITH (Thomas), ambassadeur, 262.
 SOLIMAN II, sultan, 325, 329.
 SONDESHAUSEN, 268.
 SORANZO, ambassadeur, 176.
 SORIANO (Michel), ambassadeur, 65, 80, 265, 326, 327.
 SOTO (Dominique de), 434.
 SOTO (Pierre de), Dominicain, 423.
 SOUBISE (René II de ROHAN, par son mariage duc de), 262.
 SPANGENBERG (Cyriacus), doyen, 374, 504, 509.
 SPERATUS (Paul), prédicateur, 101.
 STADION (Christophe de), évêque d'Augsbourg, 122.
 STANCAR, théologien, 38.
 STAPHYLUS (Frédéric), 28, 104, 467.
 STARHEMBERG (Gundacar, comte de), 510.

STARHEMBERG (Henri, comte de), ambassadeur, 301.
 STARHEMBERG (Rudiger, comte de), 509.
 STEIN (Guillaume de), 243, 244, 248, 252.
 STEINHAUSER, chroniqueur, 120 et suiv.
 STEUSS (Pierre), bourgmestre, 124.
 STIEFEL (Wolfgang), 212.
 STIEGEL, prédicant, 178.
 STÖSSEL (Jean), surintendant, 369, 377, 378, 527.
 STOLBERG (Louis, comte de), 74.
 STRELE (Barthélemi), théologien, 187, 188.
 STRIGEL (Victorin), théologien, 97-100, 227.
 STURIO, diacre, 30.
 STURM (Jean), recteur, 262, 478, 537, 540.
 SUTER (Jacques), 359, 360.
 SYLVIUS (Ænéas), 265.
 SUZANNE, princesse palatine, 356, 357, 371.

T

TAPPER (Ruardus), théologien, 434.
 TAUSENSCHÖN (Hans), le voyant, 242, et suiv.
 TAVANNES (Gaspard de Saulx, maréchal de), 263.
 TETTELBACH (Jean), surintendant, 529.
 TEUTONS (les chevaliers), 205.
 THAMMER (Théobald), 94.
 THANN (Ebrard de LA), ambassadeur, 81, 82.
 THÉODORE (Jacques), docteur, 388.
 THOU (Auguste de), 163.
 THURN de THURNEYSSEN (Léonard), médecin, 502.
 TIEPOLO (Paolo), ambassadeur, 436.
 TOLÈDE (Maison de), 339.
 TRIVIO, nonce, 481.
 TRUCHSESS (Otto de), cardinal-évêque d'Augsbourg, 21, 74, 129, 133, 136, 138, 139, 151, 154, 165, 170.

U

ULRICH, duc de Mecklembourg, 142, 144, 145, 455.
 ULRICH, duc de Wurtemberg, 32, 52, 55.
 URSINUS (Zacharie), professeur, 290, 360, 361, 371, 390, 513, 540, 542.

V

VALOIS (maison de), 335, 344, 347.
 VALOIS (Charles de), 172.
 VARGAS (Thomas Tamayo de), historien, 129.

VEHE (Mathias), diacre, 359, 360.
 VENNINGEN (Erasmus), magistrat, 46, 48.
 VERCELLI (Richard), Abbé, 157.
 VÉRONE (le faux margrave de). Voy. SCALICHIUS.
 VIA (Jean a), theol. Cath., 28.
 VIGLIUS, 338.
 VITTORIA, religieux, 410.
 VÖGELIN, libraire, 377.
 VOIT (David), professeur, 199.

W

WAGNER, prédicateur, 375.
 WALSINGHAM (Francis), ambassadeur, 333, 334.
 WEIDLING (Gaspard), brigand, 254.
 WEINSBERG (Hermann de), 416, 418.
 WENCKHEIM, grand-maitre, 312-313.
 WESENBECK (Jacques de), historien, 274.
 WESENBECK (Mathieu), professeur, 98.
 WESTPHAL (Joachim), théologien, 8, 40.
 WIDEDRAM (Frédéric), professeur, 379, 515.
 WIGAND (Jean), 12, 13, 98, 178, 184, 185, 227, 369-372; 413, 444, 445, 446, 522.
 WILHELMSSEN (Jean), anabaptiste, 281.
 WIMPINENSIS (Jean-Albert), professeur, 414.
 WIMPINENSIS (Herman de), doyen, 471, 472, 473.
 WINNEBOURG (comte de), 492.
 WINTER, surintendant, 98.
 WIRBERG (Frédéric), prince-évêque de Wurzburg, 243 et suiv., 416.
 WISART (Donatien), 447.
 WITTGENSTEIN. Voy. SAYN-WITTGENSTEIN.
 WOLFGANG, comte palatin de Deux-Ponts, 22, 23, 49, 126, 141, 209, 218-224, 251, 237, 289, 291, 292, 316, 515.
 WOLFGANG, Abbé de Fulde, 121.
 WOLFGANG, Abbé de Metten, 115.

Z

ZANGER (Jean), prédicateur, 444.
 ZASLUS (Ulrich), conseiller de l'Empereur, 80, 235, 239.
 ZEPPER (Guillaume), 516.
 ZOBEL (Melchior), évêque de Wurzburg, 240 et suiv.
 ZRINY (Nicolas), 321.
 ZULEGER (Wenzel), conseiller, 290, 291, 345.
 ZWINGLE, Zwingliens, 52, 200, 210, 219, 222, 236, 239, 371.

TABLE GÉOGRAPHIQUE

A

Adelberg (abbaye), 54.
 Afrique, 329.
 Aix-la-Chapelle, 392, 400.
 Aken (village), 189.
 Alexandrie, 294, 399.
 Alsace, 202.
 Altdorf (Université), 537.
 Altenbourg, 363, 364.
 Altenhausen, 290.
 Allötting, 115.
 Altzen, 464.
 Alva, 338.
 Amberg, 42, 355, 357, 361, 513-514.
 Amboise, 262, 263.
 Amiens, 366.
 Amsterdam, 276.
 Angleterre, 40, 73, 75, 142, 157, 328,
 330, 332-334, 340, 344, 349, 448.
 Anhalt (principauté), 382, 524, 530.
 Anspach (margraviat), 241.
 Anspach (ville), 528.
 Antioche, 399.
 Anvers, 265, 269, 272, 276, 448.
 Artois (province), 279, 333.
 Astrakan, 75.
 Augsbourg (évêché et ville), 232, 235,
 233, 244, 248, 259, 261, 265, 272, 315,
 354, 356, 417, 448, 463, 487, 536.
 Augsbourg (Confession d'), 27 et suiv.,
 33 et suiv., 48, 49, 52, 66, 68, 80
 et suiv., 89, 91 et suiv., 127, 135,
 141-146, 149, 150, 158-160, 183, 198,
 203 et suiv., 208-211, 213, 217, 218,
 223 et suiv., 226, 228, 230, 233-238,
 240, 249, 250, 263, 278, 282, 287,
 289, 291, 303, 312, 316, 351, 354,
 355, 391, 455, 457, 458, 471, 473, 474,
 482, 487, 492 et suiv., 506, 508, 511,
 512, 521, 524 et suiv., 530, 536, 544.
 Augsbourg (Diètes), 122, 123, 137, 225-
 230, 290, 294, 310, 314, 352, 354, 390,
 483-492.
 Augsbourg (paix de religion), 1-3, 66,
 71, 82, 83, 85, 87, 125-127, 135, 143,
 155, 205, 211-212, 220, 222, 229, 231,
 236, 354, 356, 455, 471, 481.

B

Autriche, 66, 119, 159, 167, 168, 173,
 174, 331, 407, 417, 448, 449, 450, 453-
 455, 457, 460, 500, 501-512.
 Bado (margraviat), 80, 486, 523.
 Bâle (ville), 357, 448.
 Bâle (Concile), 132, 158.
 Bamberg (évêché), 120, 121, 241.
 Bavière (duché), 112-119, 167, 169,
 245, 293, 417, 448, 456, 457-459, 467,
 468, 469, 487.
 Bebenhausen (couvent), 378, 540.
 Belgique, 45, 378.
 Berg, près Magdebourg (couvent),
 526. Le livre de Berg (le Formulaire
 de Concorde), 529, 532-537.
 Berlin (ville), 39, 150, 189, 190, 502,
 527.
 Berlin (Université), 456.
 Biberach, 487.
 Blaubeuren (abbaye), 54.
 Blois, 262, 334.
 Bohême, 41, 66, 174, 242, 331, 392,
 419-448, 449, 500.
 Bois-le-Duc, 448.
 Bourges, 46.
 Bourgogne, 91, 280, 286, 349.
 Bourgueil (abbaye), 172.
 Brabant, 268, 333, 350, 408.
 Brandebourg (évêché), 480.
 Brandebourg (électorat, margraviat,
 duché), 78, 194, 195, 233, 237, 250,
 284, 331, 334, 380, 392, 400, 508, 526,
 530.
 Brême (archevêché), 87.
 Brême (ville), 40, 180-183, 526, 537.
 Brennberg, 117, 189.
 Breslau (ville), 92.
 Brielle, 339.
 Bruges, 266, 269, 338.
 Brunswick (duché), 14, 197, 334, 366,
 369, 370, 528, 533, 536.
 Brunswick (ville), 36, 189, 369 et suiv.,
 525.
 Bruxelles, 33, 266, 267, 270-273.
 Brumby, 189.
 Buckaw, 189.

C

Cabardie, 75.
 Calais, 261, 292, 385, 386.
 Calbe, 189.
 Cambrai (évêché), 286.
 Cammin (évêché), 87.
 Carinthie, 449, 481.
 Carniole, 449, 481.
 Cassel, 3, 341, 524, 531.
 Cateau-Cambrésis, 73, 84.
 Chaise-Dieu (abbaye), 172.
 Champagne, 264.
 Château-Thierry (duché), 338.
 Châtillon (abbaye), 172.
 Chemnitz, 501.
 Chypre, 325, 326, 330.
 Cinq-Eglises, 109.
 Clèves (duché), 280-292.
 Clèves (ville), 282.
 Cluny (abbaye), 262.
 Colmar, 489.
 Cologne (ville), 408, 409, 415, 416.
 Cologne (archevêché, Université), 133,
 159, 162, 281, 331, 348, 439, 448.
 Cologne sur la Sprée, 487, 502.
 Constantinople (concile), 162, 327, 330,
 331, 334, 360, 399.
 Constantinople (ville), 133.
 Constance (concile), 132, 172.
 Constance (ville), 133.
 Cörsbelitz, 190.
 Courlande, 78.
 Courtray, 265.

D

Danemark, 77, 142, 157, 182, 269, 297,
 300, 314, 349, 537.
 Dalhem, 284.
 Dantzig, 183, 537.
 Danube, 400.
 Deux-Ponts (comté), 234. V. Palatinat.
 Deux-Ponts (ville), 119.
 Dieppe, 211, 262.
 Diez (ville et comté), 125, 515.
 Dillenburg, 343.
 Dillingen, 6, 412, 448.
 Dirnstein, 207.
 Dithmarses (pays des), 250.
 Dorpat, 76.
 Dordrecht (synode), 205.
 Douai (ville et Université), 429, 448.
 Dresde (ville), 240, 252, 335, 349, 364,
 369, 371, 375, 380, 522.
 Dreux, 261, 262.
 Drösing, 109.
 Dscherbe, 130.
 Duisbourg, 483.

E

Ebendorf, 189.
 Ebingen en Wurtemberg, 60.
 Ecosse, 142, 157, 349, 350, 448.
 Eferding en Autriche, 509.
 Egenbourg (couvent), 105.
 Eichsfeld (l'), 121, 486.
 Eichstädt (évêché), 113.
 Eisenach, 86.
 Eisleben, 373 et suiv.
 Emden, 182.
 Ems, 516.
 Enns (rivière), 132.
 Erfurt, 246, 250, 297.
 Erfurt (Diète de 156), 150, 255.
 Ermeland (évêché), 132, 214.
 Esslingen, 489, 541.
 Espagne, 73, 132, 148, 170, 172, 215,
 260, 264, 276, 277, 280, 288, 289, 307,
 326, 329, 334, 337, 339, 340, 343, 344,
 345, 348, 350, 391, 448.
 Esthonie, 78.
 Etampes (duché), 388.
 Etats de l'Eglise, 327.
 Ethiopie, 448.
 Europe, 305, 314, 320, 386, 332, 331,
 347.
 Exacten, 27.

F

Falkenthal, 110.
 Ferrare (duché), 328.
 Flandres (les), 279, 333, 343, 350. Voy.
 Pays-Bas.
 Flessingue, 333, 340.
 Florence (duché), 333.
 Florence (ville), 341.
 France, 73-75, 132, 148, 169-172, 235,
 236, 250, 255, 259-264, 272, 279, 283,
 287-293, 305, 312, 325, 326-351, 378,
 384, 386-391, 448.
 Francfort-sur-le-Mein (ville), 21, 22,
 46, 85, 234, 254, 344, 374, 389-400,
 466, 498, 537.
 Francfort-sur-le-Mein (assemblée des
 princes), 246, 254, 268, 494.
 Francfort-sur-le-Mein (Diète et Recez),
 190, 191, 217.
 Francfort-sur-l'Oder (ville et Univer-
 sité), 190, 193, 197.
 Franconie, 241, 250, 492.
 Frauenberg (château), 241.
 Frauenzell (couvent), 117.
 Fribourg en Suisse, 407.
 Frise, 279, 285, 339.
 Frohse, 189.
 Fulde (abbaye), 121, 470-476, 486-488,
 495.

Fürstzell (abbaye), 414.

G

Gallipoli, 329.

Gand (évêché), 270, 338.

Gand (ville), 273, 274, 343.

Garsten (couvent), 105.

Gascogne, 336.

Gastein, 105.

Gemen, 489.

Genève (évêché), 328.

Genève (ville), 104, 262, 266, 272-278,
399, 400, 406.

Geras (couvent), 105.

Geresdorf, 109.

Gleinck (couvent), 105.

Gnadenberg (couvent), 42.

Gnadenzell (couvent), 57.

Gobelsbourg, 109.

Göllersdorf, 502.

Göppingen, 218.

Görz (comté), 449, 485.

Gorkum, 339.

Goslar, 15.

Gotha (ville), 13, 247, 251, 276-278, 299,
380.

Graz, 105.

Grèce, 235, 448.

Grimmenstein (donjon), 97, 252.

Gröningen, 285.

Gutenswegen, 189.

Gueldre (duché de), 333, 339, 408.

Gyula, 331.

H

Hadamar, 516.

Haguenau, 243, 482, 487.

Hainaut, 279, 350.

Halberstadt (évêché), 89, 248, 481, 533,
534, 535.

Halberstadt (ville), 533.

Hall en Tyrol, 440.

Hambourg, 17, 35, 40, 183, 184, 321.

Hanovre, 369, 448.

Hartz (le), 99, 492.

Havelberg (évêché), 480.

Havre (le), 262.

Heidelberg (ville, Université), 45, 48,
52, 177, 204, 262, 290, 291, 306, 307,
337, 383, 385-391.

Heilbronn, 311.

Heiligenstadt, 475.

Heiligkreutz (couvent), 206.

Helmstadt (Université), 534.

Herborn, 516.

Herrenberg en Wurtemberg, 56.

Herzberg (colloque d'), 530.

Herzogenbourg (couvent), 145.

Hesse, 3, 96, 334, 336, 385.

Hildesheim (évêché), 19, 487.

Hildesheim (ville), 448, 476.

Hilsbach (assemblée d'), 144, 146.

Himmelskrone (couvent), 206.

Hirschau (abbaye), 53.

Hirschau dans le Palatinat, 44.

Hochberg (comté), 207.

Hohendodenleben, 190.

Hohenstein.

Hollande, 279, 286, 333, 337, 339, 344,
350, 391.

Holstein (duché), 242, 250, 525-532.

Hongrie, 66, 68, 79, 80, 174, 321, 322,
325, 328, 329, 401, 449, 485, 500.

Horn (château, conférence), 508, 511.

Hoja (comté), 183.

Huysbourg (couvent), 533.

I

Iéna (ville), 14, 96, 97, 178, 179, 361,
524.

Iéna (Université), 177, 538.

Illyrie vénitienne, 6.

Indes, 334.

Ingolstadt (ville et Université), 407,
419, 448, 457-462, 465.

Innsbruck, 440.

Italie, 325, 326, 448.

J

Jerichow, 189.

Jérusalem, 169, 361.

Juliers-Clèves (voir Clèves), 284.

K

Kamp (rivière), 110.

Kasan, 75.

Kilchberg, 217.

Kirchheim en Wurtemberg, 60.

Kitzingen, 528.

Klagenfurt, 504.

Klosternebourg (abbaye), 105.

Königsberg (ville et Université), 8, 11,
496, 497, 199, 200.

Kreuzbourg (bailliage), 197.

Kuhlhausen, 189.

L

Ladenbourg, 208, et suiv., 359.

La Ferté-sous-Jouarre, 269.

Lanciano (archevêché), 156.

Landsberg (ligue de), 80 et suiv., 298.

Landsbut, 145.

Langenlois, 503.

La Rochelle, 262, 333.

Laufen en Wurtemberg, 60.

Lautern, 359.
 Lébus (évêché), 89, 480.
 Lipsick (ville et Université), 52, 248,
 365, 367, 369, 377-383, 451, 533, 541.
 Lésina (évêché), 137.
 Leuchtenberg (château), 97, 363.
 Leyden, 273.
 Lichtenstern, 60.
 Liebenau (couvent), 206.
 Liège (évêché et ville), 206, 286, 298,
 448.
 Lille, 265.
 Lisbonne, 265.
 Lithuanie, 76.
 Livonie, 75, 77, 78, 147, 312, 314.
 Lombardie, 329.
 Londres, 269, 332.
 Lonjumeau, 292.
 Lorraine, 264, 367.
 Lubeck (évêché et ville), 35, 89, 91, 92,
 183, 331, 481, 523.
 Lucerne, 448.
 Lucques (duché), 328.
 Lunébourg (principauté et ville), 35,
 91, 92, 177, 185, 186, 371, 523.
 Lützelstein, 43.
 Luxembourg, 333.
 Lyon, 205, 259, 386.

M

Madrid, 279, 285, 288, 344, 499, 183-
 190, 372, 480, 529.
 Magdebourg (archevêché et ville), 35,
 36, 152, 183-190.
 Malte, 325, 326.
 Mansfeld (comté et ville), 12, 372-371,
 412.
 Mantoue (duché), 328.
 Mantoue (ville), 448.
 Marbach, 60.
 Marbourg (ville), 141, 183, 190, 476,
 493.
 Marbourg (Université), 525.
 Marche-Nouvelle, 528.
 Maria-Reuthin près Wildberg (cou-
 vent), 54.
 Marck (comté de La), 483.
 Markgröningen en Wurtemberg, 60.
 Mattichosen (château), 459.
 Maulbronn (couvent), 210, 245.
 Maulbronn (couvent), 210.
 Maulbronn (convention), 245, 283.
 Mayence (archevêché et ville), 121,
 159, 162, 174, 182, 286, 347, 392, 406,
 416; 448, 475, 488.
 Mecklembourg (duché), 4, 35, 234,
 239, 282; 314, 523, 528.

Meissen (évêché), 89 et suiv., 248, 480,
 488.
 Meissen (ville), 13, 207.
 Memmingen, 361.
 Mersebourg (évêché), 89, 162, 248, 480
 et suiv., 488 et suiv.
 Messine, 329.
 Metten (couvent), 115.
 Metz (évêché), 72 et suiv., 248, 305,
 voir les Trois-Evêchés.
 Metz (ville), 72 et suiv., 349, 386.
 Miesbach, 468.
 Minden (évêché), 89.
 Minden (ville), 481.
 Mödring, 110.
 Molk, (abbaye), 105.
 Mons, 339, 340.
 Montefiascone (évêché), 171.
 Morbach, 60.
 Moscou, 399.
 Moscovie, 75, 78, 312, 399.
 Moselle (rivière), 284.
 Mulhausen en Thuringe, 250.
 Munchenreidt, 108.
 Munich, 116, 130, 298, 449-459, 460,
 461, 463-467.
 Munster (évêché), 182, 298, 350.
 Murrhardt (couvent), 53.

N

Nabbourg, 358.
 Namur (évêché), 270.
 Nancy, 290.
 Narwa, 76.
 Nassau (comté), 343, 515.
 Naumbourg-Zeitz (évêché), 162, 188,
 480, 488.
 Naumbourg (ville), 89, 139, 214, 216,
 463.
 Naumbourg (assemblée des princes),
 141-143, 150, 176, 177, 196, 217, 242.
 Neuffen (forteresse), 53.
 Neuhausen (couvent), 76, 218, 234,
 239.
 Neuhausen en Livonie, 76.
 Neustadt, 513.
 Nicosia, 327.
 Nieder-Massfeld, 447.
 Nimègue (ville), 408.
 Nordhausen, 250.
 Normandie, 292.
 Novgorod, 67.
 Nuremberg, 35, 81, 85, 92, 178, 180,
 241, 244, 248, 537.

O

Oldenbourg (comté), 183.
 Oppenheim, 207, 208, 231.

Orléans, 261-263, 388.
 Ortenbourg (comté), 459-468.
 Ortenbourg (conjuración d'), 458-468.
 Osnabruck (évêché), 89, 480.
 Osnabruck (ville), 417.
 Oudenarde, 273.
 Over-Yssel, 279-285.

P

Palatinat (électorat), 41-49, 80, 96, 202-211, 217, 233, 240, 287, 337, 336, 349, 352, 390-392, 456, 513-515, 520.
 Palatinat-Neubourg, 529.
 Palatinat-Deux-Ponts, 515-529.
 Paris, 74, 172, 260, 263, 331, 340, 342, 388, 448.
 Parme, 328.
 Passau (ville), 40.
 Passau (évêché), 169, 468.
 Passau (Diète de 1552), 54, 58.
 Passau (traité), 53, 63, 68, 155, 483.
 Pays-Bas, Flandres, 65, 235, 250, 260, 287, 290, 305-387, 313, 325, 534-359, 378-384, 387, 388.
 Pforzheim (couvent), 206.
 Pfullingen, 54 et suiv.
 Pinzgau, 437, 458.
 Pirawart, 504.
 Pirna, 369, 376.
 Pleissenbourg, 380.
 Pologne, 34, 76, 77, 78, 152, 282, 312, 317, 329, 346, 347.
 Poméranie, 250, 314, 525.
 Portugal, 283, 331.
 Prague (archevêché), 153.
 Prague (ville), 497, 417, 419.
 Pyrénées, 330.

R

Raab (camp de), 321.
 Ratisbonne (évêché), 500.
 Ratisbonne (ville), 433, 390, 393, 400, 401-406, 417, 463, 476, 486, 496.
 Ratisbonne (Diète), 29, 35, 65, 79, 85, 223, 314, 485, 497-500.
 Ratzembourg (évêché), 89.
 Rechnetshofen en Wurtemberg, 60.
 Reuss, 447.
 Reutlingen, 482.
 Reval, 313.
 Rhin (pays du), 124, 250, 281, 284, 287, 340, 347, 492.
 Rietberg (comté), 482.
 Riga (archevêché), 76.
 Ritenau, 60.
 Roermond (évêché), 412.
 Rome, 111, 130, 131, 134, 136, 151, 165,

171, 174, 214, 287, 317, 319, 326, 327, 330, 409, 428, 429, 481, 502.
 Rostock (ville et Université), 15-19, 45, 376, 455, 456, 479, 502.
 Rouen, 261, 262.
 Russie, 75-77, 313, 317, 329.

S

Saalfeld, 251.
 Saint-Florian (couvent), 105.
 Saint-Georges, 53.
 Saint-Germain-en-Laye, 332, 333.
 Saint-Omer (évêché), 270.
 Saint-Trond, 273, 281.
 Sainte-Marie, 190.
 Salzbouurg (archevêché et ville), 81, 85, 119, 120, 156, 163, 245, 282, 457, 465, 468.
 Salzbouurg (synode de 1549), 164.
 Salzwedel, 508.
 Samland (évêché), 200, 201.
 Sandau (bailliage), 190.
 Saxe (électorat, duché, etc.), 9, 22, 30, 36, 65, 116, 145, 147, 177, 179, 151, 182, 183, 186, 207, 233, 234, 237, 242, 247, 249, 251, 263, 284, 287, 297, 313, 321, 328, 334, 336, 364, 366, 372, 375-383, 391, 392, 397, 460, 480, 485-519, 520, 522, 527, 528, 530, 538.
 Scandinavie, 75.
 Scharding, 119.
 Schaffouse, 513.
 Schelde (rivière), 263.
 Schleswig, 375.
 Schönbourg (comté), 365.
 Schönbeck, 189.
 Schöngraben, 511.
 Schratenberg, 109.
 Schwarz, 189.
 Schweinfurt, 19, 86.
 Schwérin, 89.
 Segedin, 331.
 Seligenpforte, 42.
 Semigale, 78.
 Senftenberg, 320.
 Sicile, 170.
 Silésie, 331, 456.
 Sinnsheim, 207, 240.
 Smalkalde (guerre de), 461.
 Smalkalde (articles de), 145.
 Sondershausen, 268.
 Souabe, 294, 443, 456, 519.
 Spire (évêché), 298, 347.
 Spire (ville), 300-302, 349, 475, 537.
 Spire (diète), 305, 306, 307-316, 331, 366.
 Sponheim (comté), 208.

Stargard, 18.
 Steinabrunn, 109.
 Steinfurt, 208.
 Steinheim, 58.
 Stendal, 139.
 Stettin, 18.
 Steyer en Autriche, 252.
 Strasbourg (évêché et ville), 65, 292,
 298 et suiv., 304, 417, 481, 537.
 Straubing, 116, 117.
 Stützenhofen, 109.
 Stuttgart, 51-52.
 Styrie, 449, 485, 502 et suiv.
 Suède, 76-77, 142, 157, 250, 269, 282,
 298, 300, 349.
 Suisse, 65, 91, 124, 157, 276, 448.

T

Thuringe, 372, 492, 533.
 Torgau (le Livre de), 522-532.
 Torgau (ville), 378, 379.
 Toscane, 317.
 Toul (Voy. Trois-Evêchés), 73.
 Tournay, 265.
 Tours, 261.
 Transylvanie, 68.
 Trente (ville et concile), 4, 23-29 129-
 139, 142, 146-176, 214, 215, 261, 268,
 390, 420, 422-437, 449-466, 467, 481,
 512, 542.
 Trèves (archevêché), 156, 416, 486.
 Trèves (ville), 123-127, 260, 264, 284,
 286, 475.
 Trieste (ville), 401, 449.
 Trois-Evêchés (les), 315, 351, 386, 387,
 388.
 Tubingue, 294, 305, 312, 314, 321, 325,
 327-329, 337, 340, 345, 347, 361, 485.
 Tyrol, 102, 163, 448, 449.

U

Ulm, 484.
 Unna en Westphalie, 361.
 Urbino (duché), 328.
 Utrecht, 281, 286.

V

Valence (évêché de), 401.
 Valenciennes, 265, 339.
 Veldenz, 293.
 Venise, 131, 153, 172, 176, 265, 294,
 326-331.
 Verden (évêché), 73.
 Verdun. Voy. Trois-Evêchés, 72.
 Viane, 272, 273.

Vienne (évêché), 120, 162, 214, 248,
 252, 254, 255, 451, 452.
 Vienne (ville), 102-104, 150, 163, 287,
 401-407, 419, 450, 454, 502, 505.
 Villardet en Savoie, 397.
 Villavicencio, 275.

W

Walcheren, 276.
 Waldeck (seigneurie), 468.
 Waldsassen (couvent), 41.
 Wasserbourg, 468.
 Weidenheim, 359.
 Weiler près Blaubeuren, 60.
 Weiler près Esslingen, 58.
 Weimar (ville), 35, 39, 97, 99, 141, 177,
 240, 242, 246, 247, 365, 367, 372, 376.
 Weissenkirchen, 504.
 Wien-Neustadt, 252.
 Wesel sur le Rhin, 14, 483.
 Wesenberg, 76, 104.
 Westphalie, 182, 250, 268, 361, 483.
 Wimpfen, 487.
 Wismar, 35.
 Wittemberg (ville et Université), 9,
 12, 27, 30, 38, 51, 95, 98, 116, 161,
 177, 179, 180, 182, 266, 318, 362, 365,
 368-370, 371, 375, 377-380, 399, 451,
 453, 456, 519, 522, 527, 528, 538, 539,
 541.
 Wittemberg (forteresse), 189, 192, 203,
 210.
 Wittgenstein (comté), 483.
 Wolmirsted, 184, 189.
 Woltersdorf, 189.
 Worms (évêché), 206, 208, 231, 336,
 347.
 Worms (ville), 397, 400, 494, 537.
 Worms (colloque de), 19, 21-24, 25-
 29, 31-34, 37, 82, 83, 91, 245.
 Wülfferstorf, 504.
 Wurtemberg (duché), 24, 49, 52, 53, 92,
 96, 200, 234, 334, 367, 450, 456, 523,
 528.
 Wurzburg (évêché), 120, 121, 240,
 245, 250, 311, 416, 475.
 Wurzburg (ville), 240-245, 265, 417,
 475.

Y

Ypres (évêché), 270, 338.

Z

Zante (évêché), 139.
 Zélande, 280, 333, 334, 337, 339, 344.
 Zerbst (couvent), 307, 368, 519.

ERRATA

- P. 6, ligne 18, ils se donnent... *lisez* : se donnant.
- P. 27, ligne 10, les délibérations concordataires, *lisez* : relatives à la concordate.
- P. 75, ligne 4, territoire allemand, *lisez* : territoire français.
- P. 76, ligne 29, patron de l'archevêque, *lisez* : patron de l'archevêché.
- P. 80, union défensive confessionnelle, *lisez* : union défensive de confessions mixtes.
- P. 111, ligne 20, le duc Albert de Prusse, *lisez* : le duc Albert de Bavière.
- P. 121, ligne 6, l'évêché de Fulde, *lisez* : l'abbaye de Fulde.
- P. 147, ligne 30, la ville de Trèves, *lisez* : la ville de Trente.
- P. 153, lignes 1 et 10, Pie II, *lisez* : Pio IV.
- P. 154, ligne 18, étaient résolus, *lisez* : avaient résolu.
- P. 186, ligne 17, l'archiduc protestant, *lisez* : l'archevêque protestant.
- P. 199, ligne 20, évêque de Poméranie, *lisez* : évêque poméranien.
- P. 239, ligne 35, après qu'un dernier effort pour le repousser eut échoué en Saxe par la propre faute des Luthériens, *lisez* : après qu'une dernière tentative de révolte eut été étouffée en Saxe par l'électeur Auguste.
- P. 430, ligne 29, aimaient à se dire volontiers catholiques, *lisez* : aimaient à s'intituler catholiques.
- P. 456, ligne 12, furent envoyés à Rostock pour y remplir les fonctions ecclésiastiques, *lisez* : pour y être ordonnés.
- P. 460, ligne 26, dans ses états, *lisez* : en Bavière.
- P. 469, ligne 6, ce que nous savons, *lisez* : ce que nous en savons.
- P. 509, ligne 3, Roab, *lisez* : Raab.
- P. 540, ces gentilshommes réduits à la plus extrême misère, les embarras d'argent, les dettes, les cautions que les prêts tourmentent sans relâche, *lisez* : que les embarras d'argent, les dettes, les cautions tourmentent sans relâche.

